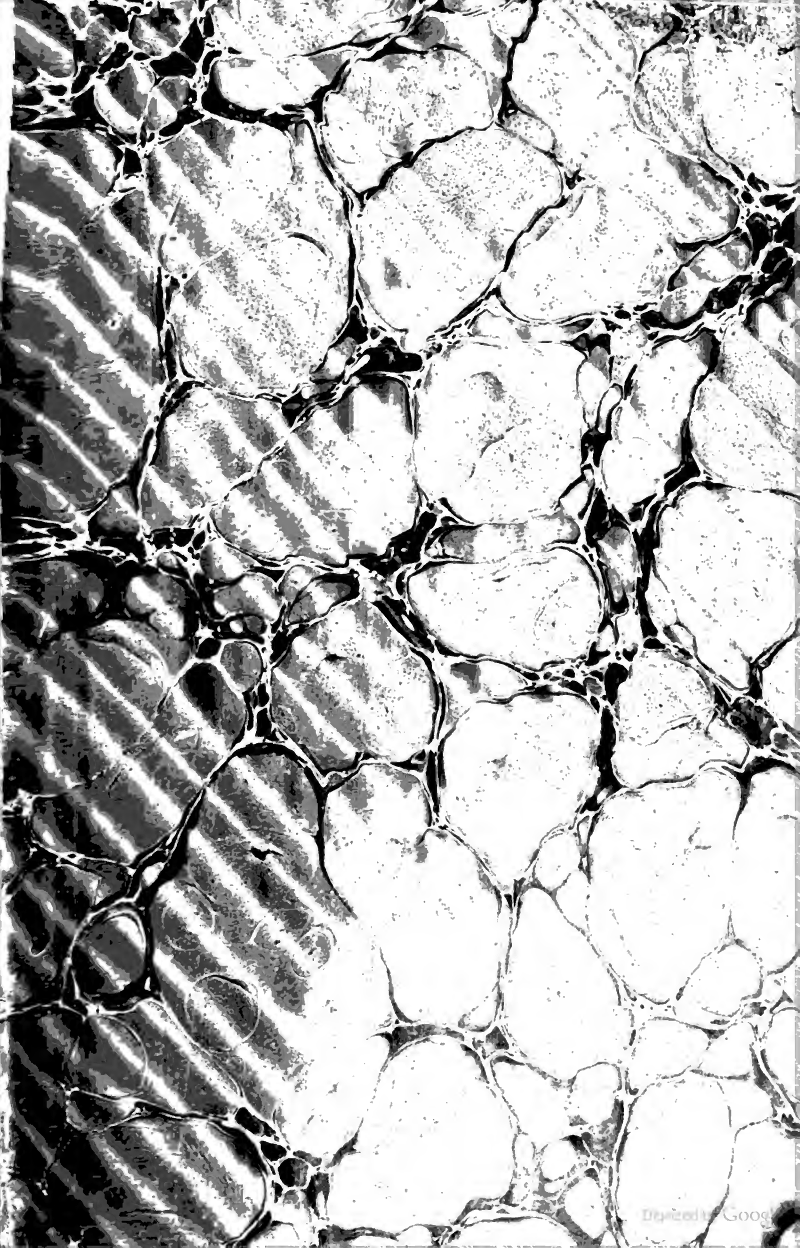
Ordre de Malte. Les commanderies du grand-prieuré ...

Eugène Mannier


600009401K
EX LIBRIS PUBLII
HANNIBALIS SCICLUNA
NON STEMMA SED VIRTUTE



LES

COMMANDERIES

DU

GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE

ORDRE DE MALTE

LES

COMMANDERIES

DU

GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS
CONSERVÉS AUX ARCHIVES NATIONALES A PARIS

PAR

E. MANNIER

MEMBRE CORRESPONDANT DE LA SOCIÉTÉ DES ANTIQUAIRES DE FRANCE
ET DE PLUSIEURS AUTRES SOCIÉTÉS SAVANTES

DEUXIÈME PARTIE

PARIS

AUG. AUBRY
libraire
RUE SÉGUIER, 18

DUMOULIN
libraire
QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 13

1872


RHODES HOUSE
7 DEC 1937
LIBRARY

IV

COMMANDERIES

DE LA NORMANDIE

(anciens diocèses de Rouen, d'Évreux, de Lisieux, de Sées, de Bayeux et de Coutances).

COMMANDERIE D'IVRY-LE-TEMPLE.

Membres : Le Temple de VILLENEUVE-LE-ROI, — *Alléré*, — LA LANDELLE, ancienne commanderie, — MESSELAN, id., — L'ancien Temple de BERNES, — L'ancien Temple du MESNIL-SAINT-DENIS, — La Maison de BAILLON, — COMPIÈGNE, anc. commanderie, — *Clairoy*, — La Maison de GANDICOURT.
Noms des Commandeurs.

Les Templiers de Paris commencèrent dans les premières années du XIIIe siècle à posséder des biens à Ivry et dans les villages environnants. La première donation que nous trouvons leur avoir été faite, est celle d'un seigneur, du nom de Hémard du Bois, *de Bosco*, datée du mois de janvier 1209, et passée sous le sceau du doyen de Chaumont, *de Calvo monte*, archidiacre de Rouen. Par cet acte, Hémard, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, donna aux frères de la chevalerie du Temple, un fief, que Simon Lefebvre, *Simo Faber*, tenait de lui à Ivry, *apud Wivriacum*[1], composé de plusieurs maisons et héritages, et comprenant notamment la terre du Champ-Cornu, *terram Campi cornuti*, la terre du Closeau, *terram Clauselli*, la terre de la Fosse et celle qui était située à l'Epine du Grand-Villain, *ad spinam Grandis rustici*[2].

1. Ivry-le-Temple (Oise), arr. Beauvais, cant. Meru. — 2. Arch. nat. S 4998, Suppl. n° 4.

En 1220, Jean, seigneur de Trye, et Alice, sa femme, vendirent aux Templiers, pour le prix de 240 livres parisis, les quatre cinquièmes, en leur faisant don du dernier cinquième, de toute la terre arable qu'ils possédaient entre Villeneuve-St-Melon [1] et Ibouvillers [2], *inter Villam novam Sancti Melonis et Ybovillare,* et cela du consentement de Guillaume de Chaumont, dans la censive duquel se trouvait la terre cédée [3].

Parmi les bienfaiteurs de la maison d'Ivry, il faut citer en première ligne : les seigneurs de Treigny, qu'on disait autrefois *Traignel* [4], personnages puissamment riches. Enguerran de *Traignel,* et Odeline, sa femme, après avoir cédé en 1227 aux Templiers de Paris, leur bois, nommé le Bois-des-Loges, près de Villeneuve, *boscum de Logiis juxta Villam novam*, leur donnaient, en 1230, leur terre, située sous Flocourt, près de La Couarde [5].

L'année suivante, Robert de *Traignel*, frère d'Enguerran, leur faisait également don de tout ce qu'il avait en fief, justice, grange et coutumes au territoire des Loges, *in territorio Logiarum,* appelé le Val-Faubert, *quod vocatur Vallis Foberti* [6].

Pierre de *Traignel* qui avait donné, en 1231, son assentiment à la donation faite par Théobalde de Morangles aux Templiers, du pressoir et de la dime de vin de St-Martin [7], avec tous les droits de justice et de seigneurie, leur cédait, en 1233, au prix de trente livres parisis, douze muids de vin de rente à prendre chaque année, sur le pressoir et la dime de Bruyères [8].

Il nous reste encore une charte de Louis, roi de France, du mois d'août 1237, par laquelle ce monarque approuva et confirma la vente faite par son cher et féal sujet Jean *de Flectu*, aux frères du Temple, pour le prix de 147 livres 10 sols parisis, de seize arpents dix-sept perches de terre arable, situés à Ivry, près Hénonville [9], *apud Yvriacum juxta Hanovillam*, dans la censive d'Enguerran de *Trai-*

1. Aujourd'hui Villeneuve-le-Roi, près d'Ivry-le-Temple. — 2. Ibouvilliers, commune de Saint-Crépin-d'Ibouvilliers (Oise), cant. Meru. — 3. Arch. nat. S 4990, Suppl. n° 7. — 4. Treigny, hameau d'Ivry-le-Temple. — 5. La Couarde, paroisse de Villeneuve-le-Roi. Arch. nation. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. d'Ivry. — 6. Arch. nation. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. — 7. Saint-Martin, commune de Boran (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle. — 8. Bruyères (Seine-et-Oise), arrond. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 23. — 9. Hénonville (Oise), cant. Meru.

gnel. Par cette charte, le Roi déclare qu'il abandonne aux Templiers les droits de justice qu'il avait sur cette terre [1].

Au moyen de ces acquisitions successives, les Templiers formèrent bientôt un domaine et des revenus assez considérables, pour qu'ils jugeassent à propos d'établir à Ivry une maison de leur Ordre.

C'est en 1244 que nous la trouvons mentionnée pour la première fois, dans des lettres de Jean, seigneur de Lormaison, approuvant des donations de terres situées aux Loges, faites par plusieurs de ses vassaux aux frères, y est-il dit, de la chevalerie du Temple d'Ivry, *fratribus militie Templi de Yvriaco* [2].

On peut voir qu'à partir de cette époque, toutes les acquisitions des Templiers sont faites au nom de leur maison d'Ivry, qui venait d'être constituée.

Ainsi des lettres de l'official de Rouen, du mois de mai 1245, portent vente par Laurent de Bonneuil et sa femme, aux frères du Temple, demeurant à Ivry, au diocèse de Rouen, *apud Ebriacum commorantibus*, *in diocesi Rothomagi*, de cinq arpents de terre dans la paroisse de Villeneuve-le-Roi, *de Nova Villa Domini Regis*, situés entre la Couarde et le bois des Loges, pour le prix de 25 livres parisis [3].

En 1248, Pierre de *Treignel* ou de Treigny, donna à la maison du Temple d'Ivry, quatre arpents de terre au territoire de Marivaux, *in territorio de Marivas* [4]; et en 1250, son frère Enguerran fit remise à la dite maison, d'un droit de fournage qu'il avait sur son four, et de cens qu'il prenait sur les terres du Temple à Frocourt, *in territorio de Froocuria*, entre Ivry et Villeneuve [5].

Nous trouvons encore en 1257, Pierre de Treigny, *de Triaignel*, et sa belle-sœur Edeline, veuve d'Enguerran, renoncer avec Pierre de Marly, en faveur des Templiers de la maison d'Ivry, à tous leurs droits sur des terres arables à Ivry, touchant aux vignes du Temple, sur une censive et trois arrière-fiefs que tenaient Guillaume d'Ivry, Agnès de Trye et Richard de Villeneuve [6].

Un autre seigneur de Treigny, du nom de Gilles de *Tregnel*,

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 28. — 2. Id., id. n° 29. — 3. Id. S 4990, Suppl. n° 10. — 4. Marivaux, commune de St-Crépin-d'Ibouvilliers. — 5. Arch. nat. S 4988, Suppl. n°s 33 et 35. — 6. Id., id. n° 16.

écuyer, et Alice, sa femme, accordaient en 1291, aux Templiers d'Ivry, des lettres d'amortissement pour tout le fief que ceux-ci avaient acheté d'un nommé Colin Langlais, et pour tout ce qu'ils avaient acquis d'autres personnes[1].

En 1330, alors que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient en possession de la maison du Temple d'Ivry, Olivier de Treigny, écuyer, pour récompenser le commandeur de cette maison, Jean Pillon, des services qu'il lui avait rendus, lui donna son bois de *Lasnier*, à la charge de payer chaque année à la saint Remi, cinq sols parisis au maire de Chaumont[2].

La maison d'Ivry, grande, élevée, était bâtie dans un enclos d'environ cinq arpents de terre sur la rue allant à Hénonville; tenant vers midi à la rue de Bassefort; vers nord, à la rue de la Sellerie.

Dans la cour de la maison, se trouvait une belle chapelle, dont la fondation remonterait au mois d'octobre 1266[3]. Cette chapelle était dédiée au xve siècle, à Notre-Dame-du-Temple. On y disait alors la messe trois jours par semaine. Vers le milieu du siècle dernier, elle se trouvait en assez mauvais état et menaçait ruines ; c'est pourquoi dans la visite prieurale de 1757, il fut décidé qu'on la rebâtirait.

Le commandeur d'Ivry était seul seigneur dans toute l'étendue de sa commanderie, distincte toutefois de la seigneurie d'Ivry, qui appartenait en 1781, à M. Rollin, et avant lui, au président Ogier.

Le territoire de la commanderie s'étendait du côté de l'orient jusqu'aux terres de Villeneuve, Meru et Lormaison ; et tenait vers occident aux terres d'Ivry, Mons et Alléré ; vers midi aux terroirs d'Alléré et d'Hénonville ; vers nord aux terres de Marivaux et d'Ibouvillers.

Ce territoire comprenait plus de 800 arpents de terre à labour, de prés et de vignes. Son revenu en 1456, était de nulle valeur. Le Commandeur avait été obligé, à cause de la guerre, d'abandonner sa commanderie, et de se retirer à Compiègne. Les terres étaient restées incultes et remplies de broussailles.

Le revenu en 1495, n'était encore que de 119 livres, tandis qu'on

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 42. — 2. Id., id. n° 39. Cartul. d'Ivry. — 3. Précis statistique du canton de Méru (Oise), extrait de l'Annuaire de 1837, page 55.

le retrouve en 1757, s'élevant à 6,750 livres; et en 1783, à 11,600 livres.

Les membres de la commanderie d'Ivry, au temps des Templiers, étaient la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, et la terre et seigneurie d'Alléré.

Au xv[e] siècle, pour relever le revenu de la commanderie, bien diminué à cause des guerres, et afin de permettre au Commandeur de vivre avec plus d'aisance, on réunit à ses domaines la commanderie de la Landelle, celle de Messelan, les maisons du Temple de Bernes, du Mesnil-S[t]-Denis et de Baillon, avec la commanderie de Compiègne.

Une autre annexion se fit encore au xvi[e] siècle : c'était celle de la maison du Temple de Gandicourt qui, jusqu'alors, avait fait partie de la commanderie de Sommereux.

Ivry resta le chef-lieu de ces diverses commanderies réunies en une seule.

Villeneuve-le-Roi. — Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue seulement du chef-lieu de la commanderie. Elle existait en 1254 ; car nous la trouvons mentionnée dans une charte du mois de juin de cette année, du doyen de Chaumont, portant que Eudes, dit *Contan* de Villeneuve, a donné aux Templiers d'Ivry tous ses acquêts mobiliers et immobiliers, et notamment quinze arpents de terre en plusieurs parties, situés en divers lieux, sous Ivry, à la Couarde, à Marivaux, contre la haie de Crochet, à la Croix-Hermer, sous le bois *Bluet-Sanc*, et devant la maison du Temple de Villeneuve-le-Roi, *ante domum Templi de Nova villa Regis*, à la condition que les Templiers cultiveraient les terres, dont le donateur profiterait de la récolte jusqu'au jour de son décès [1].

Le chevalier Etienne de Lormaison possédait, vers la fin du xiii[e] siècle, et tenait en fief des frères du Temple, six arpents de bois, au Bois-de-Lormaison, *Laumesons* [2], touchant au Bois-des-Loges vers *la Villeneuve-en-Druguesin*, aujourd'hui Villeneuve-le-Roi, un champart de neuf setiers de grain sur des terres entre Ivry et Ville-

1. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. — 2. Lormaison, à une lieue d'Ivry (Oise), cant. Meru.

neuve, un cens de huit deniers sur la Grange du Temple de Villeneuve, et deux arrière-fiefs tenus par Adam de Lormaison, qui en devait foi et hommage aux Templiers. Le dit Etienne de Lormaison, par une charte du prévôt de Paris, du mois de février 1281, fit l'abandon de toutes ces choses aux Templiers, pour la somme de 60 livres parisis [1].

La maison de Villeneuve était située dans la grande rue du village, autrefois nommée rue du Saint-Sacrement. Elle devint ensuite une ferme à laquelle on réunit une partie des terres de la maison d'Ivry, située à la Gloriette, près de Villeneuve, à Ibouvillers, à Lormaison, et au Fay-aux-Anes, etdont le revenu se trouvait confondu avec celui du domaine de la maison d'Ivry, que nous avons donné ci-devant.

Alléré. — La terre et seigneurie d'Alléré était située à un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie, entre Ivry et Neuville-Bosc. Son domaine consistait en une maison seigneuriale avec basse-cour, se trouvant dans un enclos de huit arpents de terre, aboutissant à la grande rue, et longeant le chemin qui conduisait à Neuville-Bosc. Il y avait de plus une soixantaine d'arpents de terre à labour.

Jean, seigneur d'Alléré, par des lettres de l'official de Rouen, du mois d'octobre 1285, avait donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Ivry, tout ce qu'il possédait à Alléré, *in villa de Allerio*, en biens immeubles, cens, champart, et la douzième partie de la communauté d'Alléré. De son côté, son père, Raoul d'Alléré, leur avait également donné au mois de décembre de la même année, tout ce qu'il avait à Alléré et à Crennes, *in villa de Allerio et de Crana* [2], y compris son manoir, ses jardins, 33 arpents de terre arable, et la moitié de la communauté d'Allérée avec cinq fiefs [3].

Mais longtemps avant l'époque dont nous parlons, les Templiers avaient déjà des possessions à Alléré. Ils y possédaient le bois de Chenaie, *nemus de Cheneio*, entre *Ivri et Aleroi*, qu'ils avaient acheté en 1260 et 1261, de Raoul d'Alléré, et d'un nommé Pierre Josse [4].

1. Arch. nat. S 4990, Suppl. n° 8. — 2. Crennes, commune de Neuville-Bosc (Oise), arr. Beauvais, cant. Meru. — 3. Arch. nat. S 4988, Suppl. n° 39. Cart. d'Ivry. — 4. Id., id. n°s 38 et 15.

Le Commandeur avait à Alléré la haute, moyenne et basse justice, et recevait chaque année, dix livres de cens de ceux qui restaient encore en possession d'une partie de la seigneurie. Ceux-là étaient Pierre et Charles d'Alléré ; et comme ils se refusaient en 1588, au paiement de leur cens, une sentence des requêtes du palais, confirmée par un arrêt du parlement de Paris, les condamna à continuer de payer ce qu'ils devaient à la commanderie. Mais en 1632, pour éviter de nouvelles difficultés, le chevalier de Villegagnon, commandeur d'Ivry, racheta les droits et parts des co-propriétaires de la seigneurie, de manière à rester seul seigneur et haut-justicier d'Alléré.

La terre d'Alléré rapportait, en 1757, 190 livres ; et en 1782, 600 livres.

La Landelle [1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital, à trois lieues de Beauvais. La maison de La Landelle était fort ancienne, car elle existait en 1168, alors que Hugues, doyen de l'église de Beauvais, par une charte de cette date, déclarait que devant lui s'était présenté Hugues d'Ailly, *de Alliaco*, qui avait dit avoir donné à l'Hôpital de la maison de La Landelle, *Hospitali domûs de Landella,* une maison qu'il possédait à Beauvais au Dellier, *in Dellerio*, près de l'église de S[t]-Hyppolite; et que du consentement de sa femme, il en avait fait don, par l'entremise de l'évêque, à frère Guillaume, alors commandeur de La Landelle. Celui-ci, de son côté, avait admis le donateur et sa femme à participer aux bienfaits spirituels de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, et leur avait remis de l'aumône de l'Hôpital, sept livres de monnaie de Beauvais [2].

La maison de La Landelle était située près de l'église du lieu, dont la cure était à la présentation du Commandeur. Celui-ci avait à La Landelle toute justice et seigneurie, droits de cens et de champart, une rente d'un muid de blé sur le moulin de Lessier, près de Clermont [3]; et une autre de 24 setiers, faisant un muid de vin sur la terre de Berville [4].

1. La Landelle (Oise), arrond. Beauvais, cant. Le Coudray-Saint-Germer. — 2. Archiv. nat. S 4994, Suppl. n° 4. — 3. Clermont (Oise), chef-lieu d'arrond. — 4. Berville-en-Vexin (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. Marines.

Il appartenait encore au Commandeur le patronage de la cure de Chepoix [1], qui était à sa nomination, et dont il jouissait d'une partie de la dîme.

En 1373, la commanderie de La Landelle avait pour membre : la maison de Campeaux, qui en fut détachée plus tard pour être adjointe, comme nous le verrons, à la commanderie de Villedieu-la-Montagne.

Le revenu de La Landelle qui n'était, en 1373, que de 113 livres 6 sols 4 deniers ; et en 1495, de 145 livres, s'élevait en 1757, à 850 livres ; et en 1783, à 1,400 livres.

Messelan [2]. — La maison de Messelan a été sous les Templiers le chef-lieu d'une commanderie. Elle était située sur le chemin de Frouville à Amblainville. Plus tard, les Hospitaliers en firent un membre de la commanderie de Sommereux jusqu'au xviie siècle, où on l'en détacha pour la réunir à la commanderie d'Ivry.

On ne sait rien sur la fondation de cette maison qui existait en 1245, car on trouve encore une charte de cette année-là, de l'official de Beauvais, portant vente au profit des frères du Temple, par Gérard Scoup de Messelan, de la paroisse de *Frovile*, de deux pièces de terre, dont une située au-dessous du clos de la maison des dits frères à Messelan, *infra clausuram domus dictorum fratrum apud Messerant* [3].

De 1246 à 1257, nous voyons les Templiers continuer leurs acquisitions de terres à Messelan, aux lieux dits : à la Vallée de *Messerant*, à la Vallée *Maluestevin*, au Champ-Fereus, snr le Pré, à la Carrière, sur le Mont, en la Bruière, etc. [4]

D'après le *Livre-Vert*, le domaine de Messelan comprenait, en 1373, 60 arpents de terre arable, 13 arpents de pré et 5 arpents de vigne, avec un moulin à eau et quelques cens et rentes seigneuriales. Le tout était alors « baillé à ferme à un homme séculier, parmy la » somme de LIIII florins d'or au franc, et un millier de tuille qu'il » devoit rendre par chascun an à ladite maison de Messelant, en

1. Chepoix (Oise), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 2. Messelan, commune de Frouville (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. — 3. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 24. — 4. Id. S 4992, Suppl. n°s 9 à 14.

» devant recevoir les frères et les conduire à ses couts, et autres » passans selon la puissance de la maison. »

En 1472, le Commandeur renouvelait bail à un nommé Noël Perrin et à sa femme, de la maison de Messelan, pour 29 ans, au fermage de six livres, « attendu que ledit Perrin et sa femme se sont bien » comportés dans la maison et cense de *Messelen*, qu'ils ont tout faict » pour la relever de ses ruines, qu'ils ont refaict ung petit oratoire » qui estoit là où ils servent Dieu par très-grande dévotion et comme » leur intention est de refaire ung petit molin qui y souloit estre ; » confiant en leur loyauté et preudomye, » le Commandeur leur loue la maison et les terres, sous la réserve des droits de justice et de seigneurie, d'une chambre dans la maison, pour y loger lorsqu'il viendrait à Messelan, et d'une écurie pour son cheval [1].

Le revenu de Messelan était, en 1757, de 950 livres ; et en 1783, de 1,800 livres.

Bernes [2]. — La maison de Bernes, avant d'être réunie à la baillie d'Ivry, avait été un membre de la commanderie de Messelan. A la fin du XIII[e] siècle, elle était une des cinq maisons de l'Ordre du Temple, qui existaient alors dans le comté de Beaumont-sur-Oise. Cela résulte d'une charte du roi Philippe IV, datée de Breteuil au mois de septembre 1291, par laquelle ce monarque amortit aux religieux hommes, trésorier et frères de la maison de la chevalerie du Temple, toutes les acquisitions qu'ils avaient faites en ses fiefs et arrière-fiefs de la châtellenie de Beaumont, pour leurs maisons de *Baerne*, Bernes, de *Joy*, Jouy-le-Comte [3], de *Boolines*, Baillon [4], de *Beelay*, Bellay-en-Thelle [5], et du Mesnil-S[t]-Denis [6].

Nous trouvons en 1237, les Templiers en possession à Bernes, de quelques terres qu'un seigneur du lieu, Adam de *Baerne*, leur avait vendues. Leur installation dans ce village ne nous est connue que plusieurs années après ; en 1250, par deux chartes de deux bour-

1. Arch. nat. S 4992. Suppl. n° 15. — 2. Bernes (Seine-et-Oise), arr. Pontoise, cant. L'Isle-Adam. — 3. Voyez ci-devant la maison de Jouy-le-Comte, membre de la Commanderie de Louvières. — 4. Baillon, au nord de Viarmes (Seine-et-Oise), près de l'ancienne abbaye de Royaumont ; carte de Cassini. — 5. Bellay, membre de la Commanderie de Louvières. — 6. Le Mesnil-Saint-Denis (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle.

geois de Beaumont : Guillaume Mancion et Pierre Ascelin, portant vente aux frères de la chevalerie du Temple de Bernes, *fratribus militie Templi de Baernia*, de deux arpents de terre aux lieux dits les Agets, *Agetis*, et derrière les plantes de Jouy, au territoire de *Baerne* [1].

En 1256, Pierre de Triangle cédait aux Templiers de Bernes, pour le prix de 24 livres parisis, huit muids de vin à prendre tous les ans sur les droits d'issue du pressoir de Bernes et de Bruyères [2], village voisin, tenu en fief d'Enguerran de Triangle, son oncle. Deux années plus tard, c'est-à-dire en 1258, le même Pierre de Triangle engageait entre les mains des Templiers sa terre de Bruyères, pour une somme de 120 livres parisis que lui avait prêtée le Grand-Maître du Temple [3].

La même année, un autre seigneur, nommé Jean le Charmeur, *Johanes dictus Charmator*, leur vendait un fief relevant de Jean de la Roche-Guyon, *de Rupe Guidonis*, consistant en droits de cens et de champart, et notamment en douze journaux de terre arable à Bernes, *apud Bahernam*, au lieu dit *le Luat*, cinq journaux à *la Couturelle*, une maison devant l'église, etc.[4] De ce fief, en relevait un autre, appartenant en 1259, à Marguerite la Boursière, *Burseria*, qui en fit la cession la même année, avec d'autres biens aux Templiers [5].

Un autre fief plus important, nommé le fief de *Thyboville*, relevait au XIII[e] siècle du Temple de Bernes. Il consistait en terres et censives à Bernes, à Chambly et à Beaumont. Il appartenait à Robert, sire de Thybouville, en 1282, au moment où celui-ci le céda aux Templiers. Comme ce fief relevait de Guy, seigneur de la Roche-Guyon, ce dernier leur en accorda l'amortissement en 1281, en les dispensant de tout hommage [6].

Pendant la seconde moitié du XIII[e] siècle, beaucoup d'acquisitions avaient été faites par les Templiers dans le comté de Beaumont, appartenant alors à Pierre de Chambly, chevalier, chambellan du Roi, et à Jeanne, sa femme. Le comte et la comtesse de Beaumont se plaignaient, en 1291, de ce que ces acquisitions avaient eu lieu à

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. n[os] 38 et 39. — 2. Bruyères (Seine-et-Oise), cant. L'Isle-Adam. — 3. Arch. nat. S 4993, n[os] 41 et 53. — 4. Id., id. n° 48. — 5. Id., id. n° 27. — 6. Id., id. n[os] 4 et 57.

leur insu, et sans l'acquit des droits de relief. Les Templiers proposèrent une transaction ; et moyennant une somme de 2,000 livres qu'ils payèrent à Pierre de Chambly, ils furent absous de leur négligence, et purent jouir paisiblement de leurs biens [1].

La maison de Bernes était bâtie dans un enclos de quatre arpents de terre, qui se trouvait entre la grande rue du village et le chemin de Chambly à Boran. Elle comptait 120 arpents environ de terre qui étaient affermés avec les droits de justice et de seigneurie, en 1757, 2,000 livres ; et en 1782, 3,300 livres.

Le Mesnil-Saint-Denis. — La maison du Temple du Mesnil-Saint-Denis, située à un quart de lieue au nord de celle de Bernes, n'est connue que par la charte de Philippe IV, roi de France, de l'année 1291, que nous avons rappelée plus haut.

Cependant nous avons trouvé qu'une partie des terres qui dépendaient de cette maison, avait été donnée en 1266, par Jean de Frocourt aux frères du Temple, du consentement de Pierre et de Gervais de Fresnoy-en-Thelle, chevaliers, dans le fief desquels ces terres se trouvaient situées. Elles comprenaient 23 arpents en plusieurs pièces, aux lieux dits : *à Codrel*, à la Pointe-Lambert, aux Néfliers, à la Fosse-Laurent-Caille, au Marais, à la Haie du seigneur Renaut, entre les deux Ormeaux, etc. Cette donation comprenait en outre quelques cens et rentes seigneuriales au Mesnil, et un droit de champart sur quarante journaux de terre à *Baudoval* [2].

La maison du Mesnil-St-Denis n'existait plus au XIVe siècle, car le *Livre-Vert* n'en fait pas mention. Les terres et les droits seigneuriaux avaient été réunis à la maison de Bernes.

Baillon. — Le château de Baillon, situé sur la Thève, un des affluents de l'Oise, entre le Lys et la Morlaye, et à une petite lieue de Viarmes, était un fief qui relevait du Roi à la fin du XIIIe siècle, et appartenait alors à Pierre de Chambly, comte de Beaumont et sire de Viarmes. Les Templiers le tenaient en arrière-fief de ce dernier.

Philippe IV, par ses lettres du mois d'août 1290, et Pierre de Chambly, par les siennes du mois de septembre 1291, accordèrent

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. n° 1. — 2. Id., id. n° 16.

tout amortissement aux Templiers pour leur maison de Baillon, *pro domo de Bolinis*, les terres, la justice, et les autres dépendances qu'elle comportait [1].

Nous ignorons si, à la chute des Templiers, le fief de Baillon passa en la possession des Hospitaliers. Rien n'en fait mention ; et il n'est plus question de cette maison au XIV[e] siècle.

COMPIÈGNE. — On prétend que les Templiers s'établirent dans cette ville, de 1188 à 1200 ; et que c'est sur des terrains donnés par les religieux de l'abbaye de S[t]-Corneille, qu'ils élevèrent une église et une maison, dont parle une charte de Philippe-Auguste, de l'année 1212 [2].

Tout ce que nous savons, c'est que les Templiers étaient à Compiègne au commencement du XIII[e] siècle. Il parait qu'ils possédaient des vignes aux environs de cette ville. L'abbé de S[t]-Corneille voulut exiger d'eux un droit de rouage et de forage pour le transport et la vente de leurs vins. Il prétendait que ce droit lui était dû, à cause de sa seigneurie dans la ville, et qu'il le percevait sur tout le monde religieux et séculier, pour l'entretien de la chaussée et celui des poids et mesures dont on avait coutume de se servir.

Pour se soustraire à cette obligation, les Templiers répondaient qu'en considération des grands services qu'ils rendaient à la cause de la religion en Terre-Sainte, ils avaient été affranchis par priviléges de nos rois et des papes, des contributions de la nature de celle qu'on leur réclamait. L'affaire s'envenima tellement qu'on dut avoir recours au Saint-Siége pour l'apaiser ; et une bulle du pape Innocent III, du 4[e] jour des calendes d'avril de la onzième année de son pontificat, c'est-à-dire du 29 mars 1216, en se conformant à l'indult de ses prédécesseurs, déclara les Templiers exempts de cet impôt [3].

La maison du Temple de Compiègne était située dans la rue Notre-Dame, qu'on a nommée depuis la Grande-Rue. Il y avait une autre maison, près de l'église de S[t]-Clément, que les Templiers cédèrent,

1. Arch. nat. S 4993, Suppl. n[os] 21 et 1. — 2. Précis statistique sur le cant. de Compiègne (Oise), extrait de l'Annuaire de 1850, page 116. — 3. Arch. nat. S 4994, Suppl. n° 1.

en 1253, à la ville, avec des cens ou rentes sur plusieurs maisons et héritages, situés vers la porte de Soissons, moyennant une rente annuelle de quinze livres. Les habitants de Compiègne voulurent se soustraire au paiement de cette redevance, lorsque les Hospitaliers succédèrent aux Templiers ; mais une sentence des requêtes du palais du Roi, du 21 juillet 1470, les condamna à en continuer le paiement à l'Ordre des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem[1].

La maison du Temple se composait de deux corps de bâtiment séparés par une grande cour, au milieu de laquelle se trouvait une chapelle dédiée au XIVe siècle à saint Jean-Baptiste. Cette maison servait habituellement de résidence, pendant le XVe siècle, au commandeur d'Ivry; mais plus tard, c'est-à-dire au XVIIe siècle, elle fut louée au Roi pour le service de son château.

Lorsqu'en 1733, on construisit le pont sur l'Oise, on dut, pour en dégager les abords, démolir plusieurs maisons et une partie de celle du Temple, du côté de la grande rue. Les Hospitaliers reçurent, à cette occasion, une indemnité de 1757 livres.

Le Temple de Compiègne possédait un certain nombre de terres et de prés à Choisy-au-Bac, à Coudun, à Bienville, à Venette, à Jaux, et autres villages environnants.

Jusqu'au XVe siècle, la maison de Compiègne porta le titre de Commanderie. Elle avait un membre à Clairoy, à une demi-lieue de la ville, qui consistait en deux moulins : l'un à blé, et l'autre à tan, sur la rivière d'Aronde, avec 12 mines de pré et 99 mines de terre labourable, plus un bois qu'on nommait l'*Écureuil*.

Le revenu de la commanderie qui, en 1495, était de 117 livres 13 sols, s'élevait en 1757, à 4,100 livres; et en 1783, à 6,000 livres.

GANDICOURT. — La terre et seigneurie de Gandicourt était située à Belle-Eglise[2], au diocèse de Beauvais. Elle est une des dernières acquisitions que les Templiers firent avant la suppression de leur Ordre. Cette terre appartenait à la fin du XIIIe siècle, à Oudart de Chambly, seigneur de Gandeluz. Des lettres du roi Philippe, du mois de janvier de l'année 1300, accordèrent aux commandeur et

1. Arch. nat. S 4994, Suppl. n° 3. — 2. Belle-Église (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle.

frères de la chevalerie du Temple de Sommereux, l'amortissement de la vente à eux faite par le seigneur Oudart et Jeanne de Villarceaux, sa femme, de tout ce qu'ils possédaient en la ville de Gandicourt, paroisse de Belle-Eglise, *in villa de Gondencourt parochie de Bella Ecclesia*, au diocèse de Beauvais, en terres, vignes, bois, champart, cens et rentes seigneuriales, et qui formait la terre et seigneurie de Gandicourt avec les fiefs qui en dépendaient, savoir : le fief de Saint-Pol, le fief Butard, et le fief Houder ou Houdar [1].

La terre de Gandicourt, qui faisait d'abord partie de la commanderie de Sommereux, fut réunie au XVIe siècle à celle d'Ivry, dont elle était moins éloignée.

Il y avait dans la cour de la maison de Gandicourt une chapelle dédiée à saint Sébastien, où le curé de Belle-Eglise disait la messe un jour par semaine, et à qui le commandeur d'Ivry donnait pour cela, au siècle dernier, 36 livres par an.

Le domaine de Gandicourt, qui ne comptait qu'un petit nombre de terres (24 arpents), rapportait, avec les droits de justice et de seigneurie, en 1757, 527 liv.; et en 1783, 850 liv.

Le revenu général de la commanderie d'Ivry et de ses membres était, en 1583, de 3,900 liv.; en 1659, de 5,400 liv.; en 1739, de 13,000 liv.; en 1757, de 16,084 liv.; et en 1783, de 24,880 liv.

Noms des Commandeurs d'Ivry-le-Temple.

1325. Frère Jean Pilon.
1356. Fr. Jean Bertrand.
1372. Fr. Jean Dubois.
1375. Fr. Jean Dujardin.
1386. Le chevalier Guillaume de Munte.
1396. Le chev. Pierre du Poule.
1398. Le chev. Robert de Poissy.
1409. Fr. Jean Michel.
1424. Fr. Richard Couse.
1469. Le chev. Sarazin de Fay.

1. Arch. nat. S 4992, Suppl. n° 3.

1475. Le chev. Robert de Franquelance.
1485. Le chev. Gilles de Fay, dit Sarazin.
1506. Le chev. Jean de Hestrus.
1512. Le chev. Jacques de Ste-Marie.
1526. Le chev. Jacques de Vignacourt.
1537. Le chev. Jacques d'Arquembourg.
1540. Le chev. Sébastien d'Argillières, *alias* d'Arzillières.
1563. Le chev. Michel de Sèvre.
1569. Le chev. Louis de Mailloc.
1572. Le chev. Jacques d'Arquembourg.
1579. Le chev. Juvenal de Launoy, dit de Monlinon.
1594. Le chev. Gédéon de Joigny, dit de Bellebrune.
1614. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1619. Le chev. Gabriel de Morainvillers, sr d'Orgeville.
1623. Le chev. Pierre Durant de Villegagnon.
1642. Le chev. François de Courcelle, dit de Rouvray.
1661. Le chev. Charles du Val de Couppeauville.
1673. Le chev. Charles Cauchon d'Avise.
1684. Le chev. Antoine des Friches-Brasseuse.
1689. Le chev. Jean de Macranny.
1695. Le chev. Jacques de Fleurigny La Vallière.
1699. Le chev. François du Moncel de Martinvast.
1713. Le chev. Pierre de Froullay.
1739. Le chev. Louis-Armand de Poussemotte de Graville.
1759. Le chev. Henri-Paul de la Luzerne de Beuzeville.
1770. Le chev. Charles-Marie de Guines.
1786. Le chev. Charles-Louis-Edouard du Tillet, maréchal-de-camps des armées du Roi.

Anciens Commandeurs de La Landelle.

1357. Le chev. Henri de Rochetaillée.
1370. Le chev. Nicole d'Andelou.
1371. Le chev. Jean de Fontaines.
1375. Frère Jean Dujardin.
1381. Le chev. Guillaume du Poule.
1413. Fr. Noel Lentequin.

1422. Fr. Jean le Dangereux.
1457. Fr. Guillaume le Cauchois.

Anciens Commandeurs de Messelan.

1356. Fr. Gérard Dufour.
1373. Le chev. Aubert de Clacy.
1385. Le chev. Pierre de Provins.
1402. Fr. Gilbert Pouchet.

Anciens Commandeurs de Compiègne.

1357. Fr. Pierre Lancelot.
1373. Le chev. Pierre du Poule.
1415. Fr. Nicole Suynet.
1420. Fr. Guy Coquelet.
1450. Fr. Laurent Larchebry.
1457. Fr. Nicole de Beaurain.
1469. Le chev. Sarazin de Fay.

COMMANDERIE DE CHANU.

Membres : *Heurgeville,* — PRUNAY, ancienne commanderie, — FONTAINE-LA-CADO, id., — LA HAIE-DU-VAL-SAINT-DENIS, ancienne commanderie.
Noms des Commandeurs.

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de la commanderie du Temple de Chanu [1], on n'y comptait qu'un seul membre : la maison d'Heurgeville. C'est pour en augmenter les revenus qu'ils y ajoutèrent, au XIVe siècle, la commanderie de Prunay; et au XVIe, celles de la Haie du Val-St-Denis et de Fontaine-la-Cado, appelée depuis Fontaine-Heudebourg.

De ces quatre commanderies réunies en une seule, Chanu reste toujours le chef-lieu de baillie. En 1763, le Commandeur, qui était alors le chevalier de Guines de Bonnières, dans une requête présentée au Roi, pour obtenir des lettres de terrier, se plaignait de la disparution de beaucoup de titres de sa commanderie, et jugeait nécessaire, pour parer à cet inconvénient, de faire reconnaître par ses vassaux les cens et rentes seigneuriales qu'ils lui devaient.

Cela peut expliquer l'absence de documents anciens sur le Temple de Chanu et ses dépendances. Le *Livre-Vert* nous fait connaître le revenu de cette maison en 1373. Il n'était que de vingt livres seize

1. Chanu, commune de Villiers-en-Desœuvre (Eure), arrond. Evreux, cant. Pacy-sur-Eure.

sols huit deniers, à cause de l'état de ruines où la guerre avait plongé la commanderie. Les 160 arpents de terre qui formaient le domaine de Chanu ne rapportaient alors que huit livres. « A la » maison de Chanu, appartient deux charrues de terre labourable, » pour chascun arpent, XII deniers parisis, de quoy il y a VIII^xx, » ainsi valent VIII livres. »

Ces terres étaient situées sur les territoires de Villiers-en-Desœuvre et de Bueil [1], et avaient été acquises en partie par les Templiers dans la première moitié du XIIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de Robert, seigneur de Bueil, du mois d'avril 1239, qui confirmaient et amortissaient la vente faite par Jean des Essarts, chevalier, aux Templiers, pour le prix de 173 livres parisis, de quarante-trois journaux et un quartier de *terre à semence*, au territoire de Bueil, *in territorio de Bouol*, aux lieux dits : à la Couture, près du bois d'Halencourt, à la Couture-de-Villiers, à la Pierre-Tournante, à la Grande-Couture, derrière l'église de Villiers, *retro monasterium de Vylers*, à la Couture de la Croix-Bejet, et à la Couturelle de Mesler [2].

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Audit » lieu de Chanu, y a une chappelle fondée de Nostre Dame du » Temple, chargée de trois messes par semaine. Auprès de la chap- » pelle et dedens le villaige, est la maison de la commanderie qui a » été refaicte à neuf par le commandeur actuel, frère Nicole Lou- » chart, chappelain.

» En ladite maison, le Commandeur a toute justice, et pareille- » ment sur le villaige où sont environ XXXVI feuz, tous justiciables » et subjects de la commanderie et justice levée. »

Le Commandeur était seul seigneur temporel et spirituel de Chanu. Il avait le patronage et la collation de la cure du lieu, comme aussi des cures de Saint-Illiers-le-Bois [3] et de Brecourt [4].

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Chanu : le fief de *Hallot* [5], appartenant en 1764 à Charles de Bence, chanoine d'Evreux, Jean-Baptiste de Bence, curé de Serez, son frère, et autres, et comprenant une maison avec des terres sur le chemin d'Heurgeville à Lommoye.

1. Bueil (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure. — 2. Arch. nat. S 4987, Suppl. n° 6. — 3. St-Illiers-le-Bois (Seine-et-Oise), arr. Mantes, cant. Bonnières. — 4. Brecourt, commune de Douains (Eure), arrond. Évreux, cant. Vernon. — 5. Hallot, commune de Villiers-en-Desœuvre.

Le second fief, nommé le fief *Bataille*, s'étendait dans les paroisses de Chanu, Villiers, S[t]-Chéron et Bueil, avec droit de basse justice sur les vassaux tenant héritages, droits de cens, champart, etc. Il appartenait en 1763, à Louis-Antoine-François Doublet, chevalier, seigneur de Lorey, S[t]-Chéron et Villegats.

La maison de la commanderie était située le long du chemin de Vernon à Dreux. Elle avait deux moulins sur un petit étang : l'un appelé le Moulin d'en bas ; et le second, le Moulin d'en haut, avec logement pour le meunier, et vingt arpents de terre.

Les terres de Chanu, au nombre de 80 arpents, étaient affermées en 1581, 100 livres, à raison de 25 sols l'arpent. Le revenu de tout le domaine, avec les droits de justice et de seigneurie, était en 1624, de 1,100 liv.; en 1725, de 1,200 liv.; en 1783, de 2,800 liv.

Heurgeville. — A une demi-lieue nord-est de Chanu sur la carte de Cassini. C'était, dès l'origine, une dépendance de la commanderie. Il se trouvait là une grange dimeresse qui servait au Commandeur, pour renfermer une grande partie de ses récoltes. Comme à Chanu, le Commandeur avait à Heurgeville toute justice et seigneurie, avec le patronage et la collation de la cure.

Voici, d'après le *Livre-Vert*, l'état des biens et revenus du domaine d'Heurgeville :

« IIII^{XX} arpens de terre arable à XII den. l'arp. IIII liv. t.

» XXVIII chappons à XVI den. chascun ; III poucins à VIII den. le » poucin; V^{C} eufs à II s. le cent. XLVIII s. X d. p.

» X setiers et II boisseaux d'avoine à IIII s. le set. XL s. IX d. t.

» II mines I boisseau de blé à IIII s. le set. IIII s. IIII d.

» II muis et demi de grains de dismes. V liv. t.

» III barilz de vin de disme à *Hurgeville*. XXX s. t.

» Sur l'esglise de *S[t]-Yllier*-le-Bois, chascun an. XX s. t.

» Sur la paroisse de *Buel*, de rente, argent et chappons. IX liv. » XIIII s.

» IIII muis de vin de disme, le mui LX s., valent XII liv. t.

» II arpens et demi de vigne par an. V frans.

» En la ville de *Gadencourt* [1], en rentes. LI s. t.

1. Gadencourt (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure.

» XI arpens de prez, chascun arpent VIII s., valent par an, V frans.
» Sur la ville de *Passeel* [1], disme et champart, III liv. t. IIII s.
» En la ville de *Brecourt*, rentes, dimes et champart. III liv. t. XIIII s.
» En la ville de *Vernon* [2], rentes et dimes. XII liv. II s. IX d.
» En la ville de *Gamilly* [3], II arpens de vigne. LX s.
» En la ville de *Selvre*, rentes. XVII s. VIII d.
» A *la Chaussée d'Iwri* [4], en deniers. XXVIII s. VI d. t.
» En la ville de *Lommoye*, en grains. VIII s. t.
» Les arbres portant fruits en la baillie. XXXII s.
» Somme de la valeur en revenu de ladite maison. IIII^XX XVIII liv.
» VI s. VI d. t. »

La maison et la grange dimeresse d'Heurgeville furent détruites pendant les guerres du XVe siècle; et les terres furent alors réunies avec les droits seigneuriaux, au domaine de Chanu.

PRUNAY [5]. — Ancienne commanderie du Temple, d'après le *Livre-Vert*. Elle existait à la fin du XIIe siècle. Des lettres de R., évêque de Chartres, du 15 février 1189, portent que, d'après l'écrit authentique de Simon d'Anet, *de Aneto*, qu'il a eu entre ses mains et qu'il a lu, il résulte que le seigneur Simon, du consentement de sa femme Isabelle et de ses enfants, a donné, pour le repos et le salut de leurs âmes, aux frères de la chevalerie du Temple, la ville de Prunay, *villam de Pruneio*, avec tout ce qu'il y possédait, en terres, bois, justice et seigneurie, à la charge et sous la condition expresse que les Templiers serviraient à la dame Isabelle, une rente viagère de trente livres par an, jusqu'au jour de son décès [6].

Le manoir seigneurial de Prunay, situé tout le long du chemin conduisant à Orgerus, comprenait l'habitation du Commandeur, une chapelle qui fut d'abord dédiée à Notre-Dame du Temple, et ensuite à Ste-Marguerite, avec une ferme auprès; le tout renfermé dans un parc de dix arpents de terre.

Il en dépendait 150 arpents de labour, et un bois de 188 arpents touchant à la ferme.

1. Pacel, commune de Pacy-sur-Eure. — 2. Vernon (Eure), arr. Évreux. — 3. Gamilly, commune de Vernon. — 4. La Chaussée-d'Ivry (Eure-et-Loir). arr. Dreux, cant. Anet. — 5. Prunay-le-Temple (Seine-et-Oise), arr. Mantes, cant. Houdan. — 6. Arch. nat. S 4986, Suppl. n° 1.

« En la maison du Temple de Prunay et en tout le villaige qui est » de XL feuz, le Commandeur a toute jurisdicion et justice levée. » (Visite de 1495.)

La commanderie avait la dîme de Prunay, qu'elle partageait toutefois avec le curé du lieu et les religieux Bénédictins de Coulours. Elle jouissait également d'une partie de celle de Boutigny, de cens et de rentes foncières à Prunay, à Orvillers, à Richebourg, etc.

Elle possédait encore quatre fiefs, composés de censives et de redevances seigneuriales sur divers territoires rapprochés de Prunay :

Le fief de *Clermont*, à Boinvilliers [1], au chemin de Paris, et près de celui conduisant de Boinvilliers à Villette ;

Le fief de *Renonville*, à Saulx [2] et Richebourg, sur le chemin de Guignonville à Houdan ;

Le fief d'*Arnouville* [3], au chemin de Boinville, et le fief d'*Epone* [4], près du chemin conduisant à Villaine ;

Un autre fief mouvait aussi de la seigneurie de Prunay. Ce fief, qu'on appelait le fief de *Druchamp* [5], se composait d'une maison et de 40 arpents de terre, situés au chemin qui conduisait de la maison de la commanderie à Allerville. Il appartenait, en 1763, à la veuve d'Alexis Lallemand de Wacqueline, marquise de Goupillères.

Le revenu de la commanderie de Prunay était, en 1373, de 105 livres tournois. La maison et tous les bâtiments qui en dépendaient avaient été brûlés ; et on estimait alors à 1,200 francs d'or la somme nécessaire pour les reconstruire.

En 1581, ce revenu était de 313 liv. 15 sols ; en 1717, de 1,475 liv. ; en 1767, de 2,200 liv. ; et en 1783, de 4,000 livres.

FONTAINE-LA-CADO. — C'est le nom que cette commanderie du Temple portait au XIVe siècle. Depuis, on l'a nommée plus communément Commanderie de Fontaine-Heudebourg [6]. Les biens et revenus de cet établissement sont ainsi rapportés dans le *Livre-Vert*, pour l'année 1373 :

« Rentes en argent à divers termes, par an. XXXII liv. XV s. IIII d.

» Le revenu de l'eaue, chascun an. XXX s.

1. Boinvilliers (Seine-et-Oise), arr. et cant. Mantes. — 2. Saulx, commune de Richebourg (id.), arr. Mantes. — 3. Arnouville (id.), arr. et cant. Mantes. — 4. Épone (id.), id. — 5. Druchamp, à dix minutes sud-est de Prunay ; carte de Cassini. — 6. Fontaine-Heudebourg (Eure), arr. Louviers, cant. Gaillon.

» L'erbe du grand et du petit vivier. xxII s.

» xv acres de terre, à II s. l'acre, val. xxx s.

» v acres de pré, à xxIIII s. l'acre. vi liv.

» Acre et demi de vigne, à XIII s. IIII d. l'acre. xx s.

» La jurisdicion dudit lieu n'est de nulle valeur, pour ce qu'elle » couste autant à garder comme elle vault. Néant.

» xv acres de bois, de quoy il fault pour ardoir à l'ostel un acre, » et les aultres XIV acres tournent au profit de M. le Prieur de France.

» LXXVI chappons, à II s. le chappon, val. VII liv. XII s.

» XI gelines, à XVIII den. la geline, val. XVI s.

» VII setiers de grain, à XII s. t. le set., valent IIII liv. IIII s.

» Le pressouer dudit lieu vault xx s. t.

» VI^{XX} x eufs, II eufs à I den., val. v s. v den.

» Ventes et reliefs, xxIIII s.

» Somme de la valeur en revenu. LX liv. II s. x den. t.

» Charges de la maison :

» Responcion. XIX liv.

» Réparations aux maisons. x liv.

» Nécessitez et vivre du Commandeur. xxx liv.

» Somme. LX liv.

» Reliquat. II s. x d. »

Le Commandeur avait, dans sa seigneurie de Fontaine, toute justice, haute, moyenne et basse.

» Au villaige dudit Fontaine, a environ xxv feuz, hommes de la » religion, justiciables à toute jurisdicion. » (Visite de 1495.)

Le domaine de Fontaine comptait une soixantaine d'arpents de terre, et un moulin sur la rivière d'Eure.

Il n'y avait pas de chapelle dans la maison.

Le revenu de Fontaine était, en 1581, de 200 liv.; en 1628, de 450 liv. tournois; en 1757, de 870 liv.; et en 1783, de 1,400 liv.

La Haie du Val-Saint-Denis. — Aussi nommée *le Val St-Denis* ou *Vaux-Denis*. C'était le nom donné à une ancienne commanderie du Temple, située à Bosc-Roger, commune du Plessis-Hébert[1]. On l'appela ensuite l'*Hôpital du Val-St-Denis*, du moment que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem y remplacèrent les Templiers. Sa

1. Le Plessis-Hébert (Eure), arr. Évreux, cant. Pacy-sur-Eure.

situation est indiquée sur la carte de Cassini, à dix minutes nord-est de l'église du Plessis.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief du Val-St-Denis, lequel se composait d'une maison, d'une chapelle dédiée à saint Michel, et d'une soixantaine d'arpents de terre, situés le long du chemin d'Evreux.

Voici le revenu détaillé de ce domaine, d'après le *Livre-Vert*, en 1373:

« lx acres de terre, baillié chascun acre iii sols, valent ix liv. t.

» ix arpens de pré, à xii s. l'arpent, val. cviii s.

» ix quartiers de vinaige, à iiii s. le quartier. xxxvi s.

» xxv arpens de bois, de quoy fault pour l'usaige de la maison » i arpent chascun an; les aultres xxiiii arpens sont au proffict de » M. le Prieur. Mémoire.

» Les arbres portant fruits, valent xx s.

» La revenue de la chappelle. x s.

» Rentes en argent à divers termes. xi liv. x s.

» ix poucins, viii pains de menaige, iiii^{xx}x eufs, à vi den. le » poucin, v den. le pain et i den. pour ii eufs, valent xi s. vii d.

» i setier de blé, iii misnes de dîme et de champart, vault le set., » viii s., et les iii mines, vi sol. Somme. xiiii s. »

Les charges de la commanderie du Val-St-Denis dépassaient de beaucoup son revenu. C'est pourquoi on la supprima, et on en réunit les biens à la commanderie de Chanu.

Le domaine du Val-St-Denis, qui rapportait, en 1373, 30 livres tournois, s'élevait en 1783, à 1,450 livres.

Le revenu général de la commanderie de Chanu était, en 1581, de 2,700 liv.; en 1757, de 6,544 liv., et en 1783, de 12,750 liv.

Noms des Commandeurs de Chanu.

1356. Frère Pierre de Lapion.
1375. Fr. Robert Piel.
1391. Le chevalier Simon de Richaumont.
1413. Le chev. Henri de Bye.
1424. Fr. Gerard Christophe.
1460. Le chev. Nicole de Giresme, Grand-Prieur de France.
1491. Fr. Jehan Prévost.

1495. Fr. Nicole Louchart.
1525. Le chev. Claude de la Sangle.
1539. Le chev. Jehan de Vielz-Maison.
1556. Le chev. Nicolas de Feuguerolles.
1595. Le chev. Jean de Guyons.
1601. Le chev. Jean de Guernat.
1613. Le chev. Pierre de Vindax.
1628. Le chev. Jacob de Foyal d'Allonne.
1650. Le chev. Pierre des Guetz-de-la-Pottinière,
1662. Le chev. François de Brevillers de Coursans.
1672. Le chev. Albert de Roncherolles.
1697. Le chev. Ferdinand Olier de Nointel.
1701. Le chev. Eustache de Bernard d'Avernes.
1713. Le chev. Henri Perrau de St-Dié.
1715. Le chev. Guillaume de la Salle.
1726. Le chev. Hyacinthe du Glas d'Arency.
1731. Le chev. Christophe Ed. de Thumery-Boissise.
1740. Le chev. de Lancry de Prompleroy.
1742. Le chev. Pierre-Louis de Brévédent de Sahure.
1763. Le chev. Charles-Marie de Guines de Bonnières.
1767. Le chev. Charles-Claude de Rouvroy de St-Simon.
1781. Le chev. Antoine-Jérôme Tartarou de Moutiers.
1787. Le chev. François-Marie de Lombelon des Essarts.

ANCIENS COMMANDEURS DE FONTAINE.

1337. Le chev. Jehan de Gillocourt.
1373. Fr. Simon de la Fosse.
1374. Fr. Raoul de Quarrois.
1389. Fr. Richard Lelong.
1475. Le chev. David de Sarcus.
1477. Le chev. Louis de Garencières.
1495. Fr. Simon Charpentier.

ANCIENS COMMANDEURS DE LA HAIE DU VAL-SAINT-DENIS.

1373. Fr. Gilles Praier, prêtre.
1477. Le chev. Louis de Garencières.
1495. Fr. Simon Charpentier.

COMMANDERIE DE BOURGOULT.

Membres : *Le Mesnil-sous-Verclives,* — *Le Vert-Buisson,* — *Cahaignes,* — L'ancien Temple de VERNON, — L'ancien Temple du BOIS-HIBOU, — *Le Buisson-Hellouin,* — CAMPIGNY, anc. commanderie, — L'Hôpital de PONT-AUDEMER.

Noms des Commandeurs.

La commanderie de Bourgoult était située à une lieue des Andelys, sur la paroisse d'Harquency [1]. Quelques personnages ayant donné en ce lieu diverses parties de bois aux Templiers, ceux-ci les défrichèrent et y formèrent un établissement de leur Ordre.

Le premier de ces personnages était Robert Crespin, seigneur d'Harquency, qui, par ses lettres de l'année 1219, déclara que, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, il avait donné aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, en pure aumône, soixante acres de terre, à la mesure de 24 pieds par perche, de son bois, situé dans la paroisse d'Harquency, au bois de Bourgoult, *in parochia de Arquenciaco*, *in bosco de Burgout*, à la mare *Huonet*, et à l'Epinaye, *ad Spinetum*.

Il ajouta à cette donation le droit d'herbage dans toute sa terre, champs ou bois, à l'exception de ses taillis, ainsi que le droit de panage pour les porcs des Templiers dans tous les lieux quelconques de son domaine.

1. Harquency (Eure), arr. et cant. des Andelys.

Il leur donna en outre un de ses hommes, Pierre de Vesly, avec son tènement à *Canteloa* [1], et la rente de dix sols qu'il lui payait tous les ans à Pâques [2].

Une autre donation fut faite au mois d'avril 1225, par Guillaume Crespin, neveu de Robert, par laquelle il concéda aux mêmes frères du Temple vingt acres de terres plantés de bois, tenant à ceux donnés par son oncle, et touchant aux terres des Verrières, *terris de Verrariis* [3].

Les Templiers avaient la faculté de labourer ces bois, et de les mettre en culture, à la condition que, s'ils usaient de ce droit, ils renonceraient à la rente d'un marc d'argent que le donateur leur payait chaque année, de l'aumône de son aïeul, le chambellan de Tancarville [4].

La maison de Bourgoult ne tarda pas à s'établir, car nous la trouvons mentionnée dans une charte du même Guillaume Crespin, seigneur de Dangu, *de Danguto*, du mois de mars 1227, par laquelle celui-ci approuva et confirma aux frères de la maison du Temple de Bourgoult, *domûs Templi de Burgoud*, les donations faites ci-dessus par lui et par son oncle Robert Crespin [5].

Cela n'empêcha pas Guillaume de contester plus tard aux Templiers les droits d'herbage et de panage à eux concédés dans la donation de Robert. Mais enfin un accord s'établit entre eux en mai 1256, par lequel Guillaume leur reconnut ces droits dans tous ces bois. après la septième feuille, en exceptant toutefois les bois de *Lysors* [6] et de *Gisencourt* [7]. De plus, le dit Guillaume leur accorda l'exemption du péage et des coutumes de son travers de St-Clair [8], pour toutes les choses servant à leur usage [9].

La chapelle du Temple de Bourgoult venait d'être construite, lorsqu'une noble dame, du nom d'Asseline, veuve de Richard le Clozier de Longueville, donna au mois de juillet 1231, pour le service de la chapellenie de *Borgout*, un demi-muid de vin blanc à prendre chaque

1. Cantelou, entre Bourgoult et Harquency ; carte de Cassini. — 2. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 20. — 3. Les Verrières, à l'ouest de Bourgoult ; carte de Cassini. — 4. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 26. — 5. Id., id. n° 29. — 6. Lisors (Eure), arr. des Andelys, cant. Lyons-la-Forêt. — 7. Gisancourt, commune de Guerny (id.), arr. des Andelys, cant. Gisors. — 8. Saint-Clair. près de Gisancourt; carte de Cassini. — 9. Arch. nat. S 5886, Invent. des titres de Bourgoult.

année, au temps des vendanges, dans sa vigne des Closeaux, sur le territoire de *La Garennelle* [1].

Plusieurs acquisitions furent faites ensuite par les Templiers, en vue d'augmenter leur domaine de Bourgoult. Ils achetèrent en 1231, d'un nommé Godefroy Gobelin, toute la terre qu'il tenait d'eux, en la paroisse d'*Arquencie*, au territoire de *Thueis*, au milieu des terres appartenant au Temple [2]. Au mois de mai 1265, Jean Crespin, seigneur de Suzay, *de Seuseio*, leur cédait par voie d'échange, son bois de l'Epinaye, *nemus de Lespinei*, en la paroisse d'*Arquency*, contre des terres que les Templiers lui abandonnaient à Boisemont, village voisin [3].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de Bourgoult, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse d'Harquency. Son domaine consistait en une grande maison ou château, avec basse cour, et une chapelle dédiée sous les Templiers à Notre-Dame du Temple, et sous les Hospitaliers à saint Jean-Baptiste, dans laquelle on disait la messe trois jours la semaine.

Le manoir seigneurial comprenait un enclos de quatre acres, entouré de mur, et situé sur le chemin conduisant aux Andelys. Autour du manoir et de la ferme, se trouvaient 93 acres de terre en labour et plusieurs petits bois, nommés le *Bois-Clos* (6 acres), le Bois de *Fourneaux* (4 acres), le Bois de Bourgoult et de la *Vincelette* (22 acres), ainsi que le bois du *Vert-Buisson* (1 acre).

Le revenu de Bourgoult était, en 1526, de 160 livres tournois; en 1595, de 500 liv.; et en 1783, de 3,000 liv.

La commanderie comptait au nombre de ses membres: le domaine du Vert-Buisson, à Boisemont; le fief noble du Mesnil-sous-Verclives; le domaine de Cahaignes; la maison du Temple de Vernon; celle du Bois-Hibou, près de cette ville; et la terre et seigneurie du Buisson-Hellouin à Lisores.

Les Hospitaliers, en prenant possession de cette commanderie, voulurent en augmenter les revenus par l'adjonction d'une autre commanderie qu'ils avaient: l'Hôpital de Campigny, près de Pont-Audemer.

1. La Guernelle, à droite d'Harquency; carte de Cassini. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 12. — 2. Arch. nat. S 5194, Suppl. n° 18. — 3. Id., id. n° 16.

Le Mesnil-sous-Verclives [1]. — Ce fief noble fut acquis par les Templiers au commencement du XIIIe siècle, d'un seigneur du lieu, le chevalier Amaury de Verclives, *de Varcliva*. Par ses lettres du mois d'aout 1222, Amaury déclara avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, soixante acres de terre que lui avait cédés Eustache de Cleri, et qu'il tenait de Jean de Borrez, au Mesnil-sous-Verclives, *apud Mesnillum subtus Warcliviam*, en jardins, terres, hôtes, et en toutes autres choses dépendant de son fief [2].

Il y avait aussi une maison près du cimetière, qui fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, comme il est dit dans la visite prieurale de 1495 : « Au Maisnil soubs Vacquélivre, soulloit avoir » une cense, où de présent n'a rien d'habitation, mais est toute par » terre depuis les guerres des Anglois. Touttefoiz encore, y sont » environ L acres de terres labourables, qui donnent de prouffit par » an, L mynes de froment et IIII d'avoinne. »

En 1594, les terres avec les droits seigneuriaux, étaient affermées le même prix. En 1633, leur revenu était de 66 mines de froment; en 1757, de 600 livres; et en 1783, de 1,000 livres.

Le Vert-Buisson. — C'était un petit domaine seigneurial, situé dans la paroisse de Boisemont [3], et où il n'y avait plus aucun bâtiment à la fin du XVIe siècle. Les Templiers l'avaient formé à l'aide de la donation que leur fit en 1226 Jean de Borrez, chevalier, de tout un bois qu'il possédait en la paroisse de Boisemont, *in parochia de Buesemunt*, au-delà du *Val de la Haie*, contigu à une terre, nommée *Champ-au-Bond*, et que les Templiers défrichèrent et mirent en culture [4].

Ce petit domaine, qui ne comptait plus au XVIe siècle qu'une vingtaine d'acres de terre, était affermé en 1627, 30 liv., en 1757, 300 liv.; et en 1783, 550 liv.

Cahaignes [5]. — Ce domaine fut créé par les chevaliers du Temple,

1. Le Mesnil-Verclives (Eure), arr. des Andelys, cant. Fleury-sur-Andelle. — 2. Arch. nat. S 5193, Suppl. n° 4. — 3. Boisemont (Eure), arr. et cant. des Andelys. — 4. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 16. — 5. Cahaignes (Eure), arrond. Les Andelys, cant. Ecos.

au moyen de plusieurs acquisitions qu'ils firent, à partir de la fin du XIIe siècle.

Un seigneur de Cahaignes, Raoul de *Cahanes*, leur donna, vers 1198, une terre, appelée *Millères* [1].

En 1236, un autre seigneur du pays, Guillaume Bengnart de *Autevesnes* [2], leur fit don du tiers de son héritage, situé entre *Ettan* et *Andele*, consistant en terres, maisons, droits de cens et de champart, sans y comprendre toutefois deux acres de terre et une maison touchant à l'église d'Authevernes, *juxta ecclesiam de Autevesne*, avec une rente de dix sols qu'il avait donnée à ladite église [3].

En 1239, les Templiers firent un échange avec les religieux de la Sainte-Trinité du Mont-de-Rouen. Ils leur cédèrent des biens que leur avait donnés Guillaume d'Authevernes ; et ils reçurent des religieux en contre-échange, dix-sept acres de terre dans la paroisse de *Cahengnes*, sous la condition que le curé du lieu jouirait de la dîme de ces terres [4].

Mais la principale acquisition que les Templiers firent à Cahaignes, eut lieu au mois de décembre 1240. Une noble dame, nommée Ausende, veuve de Jean de Viane, leur fit don et aumône, cette année-là, d'une maison et de plusieurs pièces de terre, situées au chemin de Gisancourt, au-dessus de *Carete*, sous l'église de *Kahengnes*, à la Marlette, *apud Malletam*, au chemin de Requiecourt, aux terres de Fontenay, *de Fontegneio*, etc.[5]

En 1253, Hugues de Grimonval abandonna aux Templiers de *Burgout*, la haute justice qu'il avait dans une terre à *Kahaingnes*, tenant au chemin de Cantiers [6].

La maison de Cahaignes fut détruite pendant les guerres du XVe siècle. Il ne restait plus, en 1495, que les terres réduites à 24 acres, qu'on affermait alors avec les droits seigneuriaux, 24 mines de froment et 4 mines d'avoine. Leur revenu en 1757, était de 290 liv.; et en 1783, de 600 liv.

VERNON [7]. — On ne trouve aucun ancien titre sur la maison que

1. Arch. nat. S 5192, Suppl. nos 32. — 2. Authevernes, près Cahaignes, arr. Les Andelys, cant. Gisors. — 3. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 31. — 4. Id., id. n° 29. — 5. Id., id. n° 27. — 6. Id., id. n° 30. — 7. Vernon (Eure), arr. Evreux, chef-lieu de canton.

les Templiers avaient à Vernon. La visite prieurale de 1495 en fait seulement mention en quelques lignes : « A Vernon, y a une cense, » nommée *le Temple de Vernon*, où solloit avoir une maison qui, de » présent, est détruite et baillée pour v livres par an. »

Au siècle dernier, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en possédaient une dans la même ville, située rue du Chapitre, près de l'église de Notre-Dame, et qu'ils louaient en 1757, 80 livres. Nous ne savons d'où leur provenait cette maison, et si ce n'était pas sur l'emplacement de l'ancien Temple de Vernon qu'ils l'auraient construite.

Le Bois-Hibou. — La maison du Temple du Bois-Hibou était située à une lieue et demie de Vernon, sur la paroisse de Saint-Vincent [1].

Les Templiers possédaient déjà en ce lieu, en 1235, une terre, nommée le Champ de *Bordigné* et de *La Péruche*, située le long du chemin d'Evreux, et que leur avait donnée, au mois de mars de la même année, le seigneur de Saint-Vincent, Raoul le Flament de Saint-Vincent [2].

Ils bâtirent là plus tard une maison de leur Ordre, que nous trouvons mentionnée dans une charte de Richard de Gomont, du mois d'avril 1271, où il est dit que ce seigneur a donné à la maison et aux frères de la chevalerie du Temple du Bois-Hibou, *domui et fratribus militie Templi de Boybout,* un demi-arpent de vigne au triage de Buissart, *trelio de Bussart,* près de la vigne des Templiers [3].

Le Bois-Hibou était, comme le Mesnil-Verclives, un fief noble. Il y avait une maison qui fut démolie au xve siècle. Elle se trouvait sur le chemin conduisant à Pacy-sur-Eure. Il ne resta que les terres au nombre d'une soixantaine d'acres, qui, avec les droits seigneuriaux, étaient affermés en 1495, 22 livres tournois ; en 1572, 180 liv. ; en 1642, 235 liv. ; en 1757, 400 liv., et en 1783, 1,250 livres.

Le commandeur de Bourgoult, à cause de son fief du Bois-Hibou, avait le patronage et la collation de la cure de St-Vincent.

1. Saint-Vincent-des-Bois (Eure), canton de Vernon. — 2. Arch. nat. S 5192, Suppl. n° 8. — 3. Id. S 5193. Suppl. n° 1.

Le Buisson-Hellouin. — Cette terre seigneuriale était située en la paroisse de Lisores, vicomté d'Argentan, bailliage d'Alençon [1], et s'étendait dans la paroisse de Canapville [2]. Elle se formait de portions d'héritages, et d'un grand nombre de rentes inféodées.

En 1555, le commandeur de Bourgoult, qui était le chevalier de St-Germain, céda, à titre d'héritage perpétuel, la terre du Buisson-Hellouin, à un noble homme, Jean Nollet, licencié en droit. En 1643, le commandeur Hac fit assigner devant la chambre des requêtes à Paris, Charles de Hudebert, écuyer, seigneur de la Millière, alors détenteur du fief du Buisson-Hellouin, pour faire casser l'acte d'aliénation, passé par le commandeur de St-Germain, au profit de Jean Nollet, par la raison que cet acte avait eu lieu contrairement aux statuts de l'Ordre, sans nécessité et avec lésion.

Mais avant que le procès ne s'engageât, le sieur de Hudebert consentit à remettre au Commandeur le fief, dans l'état où il se trouvait, et sans aucune garantie de sa part, attendu que, n'ayant jamais eu les titres de cette propriété, il ne pouvait répondre des pertes de rentes ou de terres qu'elle aurait pu éprouver.

Le commandeur Hac, ayant repris possession de la terre et seigneurie du Buisson-Hellouin, ne tarda pas à s'apercevoir que son administration était plus onéreuse que profitable. Il se fit donc autoriser en 1667, par le Chapitre du Grand-Prieuré de France, à l'effet d'arrenter les diverses parties de ce domaine, et entre autres, son chef-lieu, composé d'une maison sise à Lisores, contre la rivière qui sépare ce village de celui de Vimoutiers, et aboutissant au chemin des Vaux à la Croix de Lisores. Cette maison était, en 1670, tenue à cens de la commanderie, par François Denis, seigneur de La Barre, qui en rendait 40 livres par an.

CAMPIGNY [3]. — Le plus ancien titre que nous avons trouvé sur l'ancienne commanderie de l'Hôpital de Campigny, ne remonte pas au-delà du XIVe siècle. C'est une sentence du 8 novembre 1352, du bailli de Rouen, rendue sur requête de frère Jean de Gillecourt,

1. Aujourd'hui Lisores (Calvados), arr. Lisieux, cant. Livarot. — 2. Canapville (Orne), arr. Argentan, cant. Vimoutiers. — 3. Campigny (Eure), arr. et cant. Pont-Audemer.

commandeur du dit Hôpital, pour avoir la délivrance des biens meubles d'un nommé Raoul Boncel, de la paroisse de St-Germain, près Pont-Audemer, sujet de l'Hôpital, lequel avait été condamné à mort et exécuté pour ses crimes. La sentence porte que, du consentement du procureur et de l'avocat du Roi au dit bailliage, les biens du défunt sont adjugés et doivent être remis au Commandeur comme lui appartenant, en vertu des privilèges de l'Ordre [1].

La visite prieurale de 1495 constate ainsi l'état de la commanderie de Campigny, qui avait été réunie à celle de Bourgoult. « Audit lieu » de Campigny, y a chappelle fondée de St Jehan de l'Ospital, » chargée de trois messes. La maison du Commandeur, assise près » de la chappelle, a été refaicte par le Commandeur passé, Jehan » Cales. Plus dedens ledit clos, est la maison du censier, grange, » estables, oult peult avoir de xv à xx acres de terre labourable, qui » donnent de prouffit en argent par an, xxvii liv. x sols.

» Auprès dudit lieu de Campigny, a ung petit villaige, nommé » l'*Ospital de Campigny,* ou a vii ou viii habitans, hommes de ladite » commanderie, a toute jurisdicion et justive levée à iiii pilliers. »

La maison de Campigny et la chapelle se trouvaient bâties sur neuf acres de terre dépendant de la paroisse de St-Martin-le-Vieil, tout le long du chemin de Pont-Audemer à St-Pierre des Ifs, aboutissant au chemin ou ravine, se dirigeant vers le *ruellet de Rubec.* (Terrier de 1738).

Le Commandeur, à cause de sa seigneurie de Campigny, avait des cens et rentes foncières dans les villages environnants : à Selles, à Bouquelot, à St-Martin-le-Vieil, à St-Christophe, à St-Pierre-des-Ifs, à Condé-sur-Rille, à St-Georges-du-Mesnil, et à St-Georges-du-Vièvre. Il en avait également sur des maisons à Pont-Audemer, dans les rues du Sépulcre et de la Poissonnerie, ainsi que dans la rue Lettière.

Plusieurs fiefs relevaient de la terre de Campigny :

Le fief des *Monts de la Capelle* à Campigny, consistant en maison et terres, tenues en roture en 1738, par Nicolas de Launay, conseiller et avocat du Roi au bailliage de Pont-Audemer ;

Le fief *Bigot*, à Epagne [2], qui comprenait maison et terres sur le

1. Archiv. nat. S 5886. Invent. des titres de Bourgoult. — 2. Epagne, à une lieue nord de Cormeilles (Eure), arr. Pont-Audemer.

chemin conduisant de la Fleurie à la Lorie, appartenant en 1740 à Jean-Jacques Lemoine ;

Le fief de l'*Aumosne*, à St-Georges-du-Vièvre [1], appartenant en 1684 à Georges Haron, seigneur de Valaunay;

Le fief *Cauvain*, à Lieurey [2], consistant en maison et terres, au sentier de Boulley, appartenant en 1738 aux héritiers d'Antoine Bellencontre;

Le fief *Fossey*, au dit Lieurey, sur le chemin de Lisieux, appartenant en 1738 à Jean-Baptiste Alice.

Pont-Audemer. — Au xive siècle, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient, dans la ville de Pont-Audemer, une maison qui dépendait de l'Hôpital de Campigny. Comme cette maison était solidement construite, et que le roi en avait besoin pour y établir ses prisons, l'Ordre la lui vendit, moyennant une rente perpétuelle de vingt livres à prendre chaque année sur la recette du Roi, dans la cité de Rouen. Cette rente se payait encore à la fin du siècle dernier.

Le revenu de l'Hôpital de Campigny et de ses dépendances était, en 1495, de 97 liv. 3 sols ; en 1627, de 220 liv.; et en 1783, de 5,020 liv.

Celui de la commanderie de Bourgoult et de tous ses membres, y compris Campigny, était en 1495, de 349 liv.; en 1583, de 1,650 liv.; en 1672, de 3,000 liv.; en 1734, de 3,600 liv.; en 1757, de 5,371 liv.; et en 1783, de 11,574 liv.

Noms des Commandeurs de Bourgoult.

1337. Frère Thomas Mouton.
1352. Le chevalier Jean de Gillecourt.
1379. Le chev. Jehan du Bois.
1432. Fr. Jehan Soubaud.
1456. Fr. Adam Barrois.
1470. Fr. Jehan Pignon.

1. Saint-Georges-du-Vièvre (Eure), arr. Pont-Audemer, chef-lieu de canton. — 2. Lieurey (id.), cant. Saint-Georges-du-Vièvre.

1475. Le chev. Jehan de Calais.
1488. Le chev. Pierre de Tinteville.
1500. Fr. Antoine Muydavoine.
1526. Fr. Jehan Quynon.
1531. Le chev. Jean de St-Germain.
1556. Fr. Mathieu Lelong.
1558. Fr. Pierre le Boulanger.
1560. Le chev. Guillaume Viart.
1575. Le chev. Jacques de Tristran.
1586. Le chev. Pierre de Cressy, *alias* Cressiu.
1595. Le chev. Martin d'Allibert.
1600. Le chev. Henri Dussy ou Ducy.
1607. Fr. Paschal Merlin.
1630. Fr. Jean Hac, prieur de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.
1650. Le chev. Charles de Bourrey.
1671. Le chev. Charles Ricard de Bellozannes.
1680. Le chev. Charles de Merien.
1698. Le chev. Alexandre-François de Haudesens des Cluseaux.
1708. Le chev. Louis Liégault.
1714. Fr. François Bourdin.
1726. Fr. Henri-Auguste Bataille.
1737. Le chev. Jean-Louis Godart de Beaulieu.
1754. Le chev. Jean Etienne-Nicolas Cabeuil.
1765. Le chev. Edmond Huet.
1783. Fr. Jacques Margot, chapelain conventuel.

Anciens Commandeurs de Campigny.

1352. Le chev. Jean de Gillecourt.
1379. Fr. Bauduin Duval.
1412. Fr. Jehan Le Guillin.
1450. Fr. Nicole de Beaurain.
1469. Fr. Jehan Pignon.
1474. Le chev. Jehan de Calais.

COMMANDERIE

DE VILLEDIEU-LA-MONTAGNE.

Membres : *Frettencourt*, — *Fourcigny*, — La Maison d'AUMALE, — *Fontaine-le-Dun*, — REPENTIGNY, ancienne commanderie, — Le Temple de CAMPEAUX.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de l'Hôpital de Villedieu[1] était située sur la paroisse d'Haucourt, non loin de l'église. Elle devait sa fondation à un seigneur du lieu, Hugues d'Haucourt, *de Hoencourt*, et à un autre personnage, Gaudefroy des Pors qui, par leurs lettres rédigées vers l'année 1170, déclarèrent, en présence de Rotrou[2], archevêque de Rouen, et de l'abbé de Bolbec, faire donation aux frères de l'Hôpital de la Villedieu, situé sur Gors-le-Mont et au-dessous de la ville, *fratribus Hospitalis Ville Dei super Gors montem et infra villam*[3], d'abord d'une maison pour loger les frères, avec un jardin et la terre d'une charrue; puis, de deux cents mesures ou arpents de terre pour leurs hommes, sous la condition que celui qui

1. Villedieu, commune de Haucourt (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Forges. — 2. Rotrou fut archevêque de Rouen de 1164 à 1184, année de sa mort. — 3. D'après un traducteur de cette charte, il faudrait interpréter Gors-le-Mont par Gaillemont, qui serait aujourd'hui Gaillefontaine, village voisin de Villedieu et d'Haucourt.

aura un jardin, devra payer aux seigneurs Hugues et Godefroy un cens annuel de douze deniers et de deux chapons.

Cette donation est suivie d'une charte communale, octroyée par Guillaume, fils de Hugues, seigneur d'Haucourt, aux hommes de Villedieu, et approuvée par les frères de l'Hôpital.

Il y est dit que celui qui aura construit une maison sur sa terre, aura le droit de la vendre, donner ou amodier, et de marier ses fils ou ses filles. En cas de vente de sa terre, il devra remettre le dixième du prix, et offrir un dîner au seigneur, qui aura toujours le droit de retenir la terre, en donnant la treizième partie de sa valeur.

Chaque habitant devait avoir l'usage du bois d'Haucourt et de Génétel, *de bosco de Honcourt et Geneste* [1], avec faculté d'y prendre de quoi raccommoder ses charrues.

Défense était faite aux hommes de Villedieu, de quitter leurs terres pour en prendre d'autres en dehors de la seigneurie ; et s'il arrivait que le seigneur achetât des terres à Pierremont [2], ils avaient le droit de les cultiver aux mêmes conditions que celles de Villedieu.

Dans le cas où Guillaume d'Haucourt aurait eu à se plaindre d'un homme de Villedieu, il devait l'assigner devant la cour de l'Hôpital.

Les amendes pour coups et blessures avec effusion de sang, étaient fixées dans la ville à sept sols et demi ; et en dehors, à la moitié de cette somme.

Cette charte se termine par la déclaration de Guillaume d'Haucourt, qu'il affranchit la terre de Villedieu de toutes tailles, corvées et services, moyennant de payer par les frères de l'Hôpital au dit Guillaume ou à ses héritiers, chaque année à la saint André, trente et une livres beauvoisis [3].

La donation de la terre de Villedieu et toutes les autres qui se firent en faveur de l'Hôpital au XIIe siècle dans la Normandie, reçurent une confirmation solennelle de la part de Richard Cœur-de-Lion, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou. Ce monarque, par une charte du 5 janvier 1194, accorda aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, toutes les franchises et immunités que l'autorité souveraine pouvait conférer pour la libre disposition des biens qu'ils

1. Genetel, à un quart de lieue sud d'Haucourt ; carte de Cassini. — 2. Pierremont, hameau d'Haucourt. — 3. Arch. nat. S 5153, Suppl. n° 2.

avaient acquis, et de ceux qu'ils pourraient acquérir par la suite. Il les exempta, eux et leurs hommes, de toutes corvées, services de guerre, logements militaires, ainsi que de toutes tailles et contributions quelconques. De plus, il voulut que si quelqu'un de leurs hommes était condamné pour un délit envers le Roi, l'amende ou ses biens saisis fussent rendus à l'Hôpital, comme aussi il les exempta de la juridiction séculière, en ordonnant qu'ils ne pussent être mis en procès que devant leurs frères [1].

Le Commandeur de l'Hôpital avait toute justice et seigneurie à Villedieu. Il était patron et collateur de la cure, et jouissait de toutes les dîmes de la paroisse.

« Audit lieu de Villedieu, a une esglise parochiale, fondée de saint » Jehan de l'Ospital. Auprès de l'esglise, est la maison du Com» mandeur, qui a esté faicte toute neufve, tant par frère Jehan de » Fieffes ci-devant commandeur, comme par le frère Nicole de Mont» mirail, présent commandeur.

» Audit lieu, le villaige de Villedieu a xxx ou xl habitans, hommes » de la religion, a toute jurisdicion, prisons et justice. » (Visite de 1495).

Les terres qui dépendaient au xvi[e] siècle du domaine de Villedieu, ne comptaient plus que 72 acres. Elles rapportaient avec les droits de justice et de seigneurie en 1586, 36 écus; en 1757, 1,050 livres; et en 1783, 1,600 liv.

Les membres de la commanderie étaient d'abord la terre et seigneurie de Frettencourt, celle de Fourcigny, une maison à Aumale, la seigneurie de Fontaine-le-Dun. Au xv[e] siècle, on y réunit la commanderie de Repentigny; et en 1551, la maison du Temple de Campeaux qu'on détacha alors de la commanderie d'Ivry-le-Temple.

Frettencourt [2]. — A une lieue et demie du chef-lieu de la commanderie. Le commandeur de Villedieu était seigneur temporel et spirituel de Frettencourt, comme on le voit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Y a une ferme au villaige de Freten» court; ledit villaige de xv à xvi feuz, hommes de la religion a toute

1. Arch. nat. S 5886. Invent. de titres. — 2. Frettencourt, commune de Criquiers (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Aumale.

» jurisdicion au ressort de Villedieu. Audit lieu, l'esglise est fondée » de saint Pierre qui est parochiale, dont est curé à présent frère » Pierre Loiseau, à charge des paroissiens et du commandeur, » comme celle de Villedieu. Audit lieu, a des terres labourables, » LX acres qui sont baillés à ferme.

» Plus y a le villaige du Mesnil-David[1], où a x habitans, hommes » de la commanderie de Villedieu, où a le tiers des dismes. »

La maison de Frettencourt était située sur le chemin du Chevalier, autrement dit *de l'Homme*, conduisant de Frettencourt à Gaillefontaine.

Cette maison avait des cens et parties de dîme à Gaillefontaine, Nullemont, Ronchoy, Ormesnil, etc.

Son revenu était, en 1757, de 1,710 liv.; en 1783, de 2,600 liv.

Fourcigny[2]. — Le commandeur de Villedieu était seigneur de Fourcigny, patron et collateur de la cure de cette paroisse, et jouissait d'une partie des dîmes. On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « *Forcenyes,* membre de la commanderie de Villedieu en la Montagne, auquel a esglize parochiale de la religion, » fondée de l'Hôpital S[t]-Jean. Auprès d'icelle, est la maison manable, » pour le fermier et grange et estables, et y a environ c acres de » terre labourable, bailliés à ferme. Audict villaige de Forcenyes, a » xxx ou xxxv habitans, hommes de la religion, à toute jurisdicion » et justice levée, et dudict villaige dépendent xv aultres petis villaiges » sur lesquelz le Commandeur prent de menuz cens[3]. »

Le manoir seigneurial était situé dans l'angle formé par la grande rue de Fourcigny et le chemin conduisant de Fourcigny à S[t]-Saturnin. Les terres qui en dépendaient étaient, au siècle dernier, de 197 journaux 21 perches[4].

Le Commandeur avait le tiers des dîmes de Hodeng-au-Bosc[5],

1. Le Mesnil-David, commune d'Illois (Seine-Inférieure), cant. Aumale. — 2. Fourcigny (Somme), arr. Amiens, cant. Poix. — 3. Au nombre de ces villages il faut citer Escles (Oise), Courcelles (id.), Morvillers-Saint-Saturnin (Somme), Charny (id.), Digeon (id.), Gauville (id.), Nesle-l'Hôpital (id.), Flamanville (Seine-Inférieure), Tocqueville (id.), Touffreville (id.), etc. — 4. Un journal se composait de 75 perches, la perche de 24 pieds, et le pied d'onze pouces. — 5. Hodeng-au-Bosc (Seine-Inférieure), arr. Neufchâtel, cant. Blangy.

Escles [1], et La Boissière [2], et nommait aux cures de ces trois paroisses.

Le revenu de Fourcigny était, en 1757, de 2,650 liv.; et en 1783, de 3,600 liv., sans y comprendre toutefois les dimes des trois paroisses dont nous venons de parler.

Aumale. — Il y avait à Aumale, à l'angle formé par la rue *Colleau* et celle de *la Poterie*, une maison qu'on nommait au xvie siècle maison de la Commanderie, et où descendaient autrefois les commandeurs de Villedieu lorsqu'ils venaient à Aumale. Cette maison était, en 1589, dans un très-mauvais état et menaçait ruine. Le Commandeur d'alors, qui était le chevalier de Meaux de Marly, pour éviter des réparations fort coûteuses, jugea à propos de l'arrenter à un nommé Antoine Thiery, au canon annuel de 100 sols tournois.

Cette maison fut plus tard convertie en grange; et le Commandeur en retirait, en 1757, 26 livres par an de loyer.

Fontaine-le-Dun [3]. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient, dès le commencement du xiiie siècle, des biens à Fontaine-le-Dun, alors qu'un seigneur, Pierre de Cantelou, par ses lettres du mois de décembre 1209, leur donnait tout ce qu'il possédait en justice, rentes et domaine à Fontaine-le-Dun, *apud Fontes de Dum* [4].

La seigneurie de Fontaine, qui appartenait à la commanderie, consistait principalement en cens et rentes foncières disséminées dans un grand nombre de localités, à Neuville-lez-Dieppe, Fontaine-le-Dun, Luneray, La Houssaie-Béranger, St-Denis-sur-Sère, St-Vigor, La Gaillarde, Drosay, Lammerville, Veulles, Grainville-la-Teinturière, Blanc-Mesnil, Rozay, les Authieux, Buchy et Beaunay. (Terrier de 1667).

Le *Chamois*, autrement dit le chef-lieu de la seigneurie, était une grosse tour de pierres, appelée *la Tour du Temple*, sise au Pollet, faubourg de Dieppe, paroisse de Neuville, sur le chemin de Notre-

1. Escles (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. La Boissière, commune de Saint-Martin-Osmonville, arr. Neufchatel, cant. Saint-Saens. — 3. Fontaine-le-Dun (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, chef-lieu de canton. — 4. Arch. nat. S 5206, Suppl. n° 3.

Dame de Bonne-Nouvelle, et reposant sur une demi-vergée de terre, tenant au sentier qui descendait de Neuville à la rivière d'Arques.

Cette tour où le commandeur de Villedieu faisait tenir les plaids, composait tout le domaine de la seigneurie qui avait deux fiefs relevant d'elle ; d'abord le fief de *Vatrival* à Blanc-Mesnil, commune de Sainte-Marguerite [1], consistant en une maison et seize acres de terre tenant à la rue du Mesnil, appartenant en 1609 à un nommé Noel Gervais, et le fief noble de *St-Etienne du Haut-Prieur*, paroisse d'Arques [2], qui appartenait en 1650 à Pierre de Brinon, seigneur de de Meulers.

Le revenu de la seigneurie de Fontaine-le-Dun était, en 1586, de 40 liv. tournois ; et en 1783, de 700 liv.

Repentigny. — A une lieue de Gournai, près du hameau de Folleville [3], paroisse de Mont-Roty, entre le chemin conduisant à Gournay et celui menant à Launay, se trouvait la commanderie du Temple de Repentigny, composée d'une habitation seigneuriale avec chapelle et une ferme, comprenant 180 acres de terre labourable et 100 arpents de bois.

Cette commanderie est indiquée sur la carte de Cassini, sous le nom de *St-Jean-du-Temple*, entre Folleville, Mont-Roty et Neuf-Marché.

Le Commandeur était seul seigneur de Repentigny, avec la haute, moyenne et basse justice. Il avait un grand nombre de cens et de rentes foncières dans les villages environnants à Neuf-Marché, à Estrepagny, à St-Pierre-ès-Champs, au Tronquoy, à Ferrière, aux Authieux, à Bézu-la-Forêt, à Mauthois, à la Jonquière, à Frauville, à La Villette, à Neuville-sur-Aulne, à St-Gervais-les-Rouen, etc.

A Gournai, la commanderie possédait des rentes sur une maison dans la Grande-Rue, nommée la Maison de l'*Etal-aux-Poissons*, qui avait autrefois pour enseigne : *L'Homme-Armé* ; et sur deux autres, dans la rue du Moulin et dans celle du *Gros-Horloge*.

Le commandeur de Repentigny touchait encore chaque année une

1. Sainte-Marguerite (Seine-Inférieure), arrond. Dieppe, cant. Offranville. — 2. Arques (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Folleville, commune de Mont-Roty (id.), arr. Neufchâtel-en-Bray, cant. Gournay.

somme de cinquante livres sur le domaine de la ville de Rouen, et pareille somme sur celui de Neufchâtel-en-Bray.

Un fief relevait de la seigneurie de Repentigny. C'était le fief de *la Perruque*, autrement dit du *Petit-Temple,* comprenant une maison et 28 acres de terre, tenant à la Haye de Neuf-Marché, aboutissant au chemin de Pietons, et chargé d'une rente de sept livres au profit de la commanderie.

Ce fief appartenait, en 1650, à Damien le Vaillant, seigneur du Rouge-Fossé, et précédemment à Jean de Marles, chevalier, seigneur d'Omécourt.

Le revenu de Repentigny était, en 1757, de 1,583 liv.; et en 1783, de 3,000 liv.

Campeaux [1]. — Nous avons dit que la maison du Temple de Campeaux avait été détachée au XVIe siècle de la commanderie d'Ivry-le-Temple, pour devenir un membre de celle de Villedieu-la-Montagne.

Cette maison était un don de Constance, sœur du roi Louis VII. Par ses lettres datées de l'année 1172, cette princesse fit donation aux frères de la chevalerie du Temple, pour le salut de son âme et de celles de ses père et mère et du feu roi Louis, son frère, d'une maison située à Campeaux, *in Campellis*, que Béatrix, femme d'Herman, avait tenue précédemment de Durant de Clichy, et que la princesse avait reprise d'elle, à cause de sa pauvreté, pour six livres et demie, après en avoir racheté des héritiers du dit Durant de Clichy les droits de justice et de seigneurie [2].

La maison de Campeaux se trouvait près de l'église, dans la rue qui conduisait à Courcelles ; et les terres qui en dépendaient, contenaient 98 mines [3].

Le Commandeur avait le patronage et la collation de la cure de Campeaux, avec la dîme de cette paroisse et celle de Courcelles, hameau en dépendant. Il avait également dans ces deux localités, la haute, moyenne et basse justice ; mais, par un arrêt du Parlement de

1. Campeaux (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. Arch. nat. S 5155, Suppl. n° 5. — 3. La mine était de 60 perches, la perche de 23 pieds et demi, et le pied de onze pouces.

Paris, du 27 mars 1748, le Commandeur fut évincé de la seigneurie de Campeaux et maintenu seulement dans ses droits de basse justice pour le fief de Robert Lyon, situé à Campeaux, par indivis, avec le seigneur de Clermont.

La commanderie possédait des cens à Campeaux, à Courcelles et à Canny [1]. Dans cette dernière localité, elle avait, au XIVe siècle, un moulin avec une maison, un vivier et la rivière, sur laquelle était bâti ce moulin. En 1387, le commandeur d'Ivry aliéna ce petit domaine qui demandait des frais d'entretien et de réparation trop considérables, et l'accorda à rente perpétuelle à un nommé Henri le Mannier, moyennant une redevance annuelle de quatre muids et demi de blé [2].

Le domaine de Campeaux était affermé, en 1587, avec les droits de justice et de seigneurie, 143 écus sol.; et en 1783, 2,400 livres.

Le revenu général des commanderies de Villedieu et de Repentigny étaient, en 1495, de 498 liv. 16 sols ; en 1583, de 1,900 liv.; en 1757, de 9,221 liv., y compris la maison de Campeaux; et en 1783, de 15,105 liv.

Noms des Commandeurs de Villedieu-la-Montagne.

1356. Frère Mathieu de l'Abbaye.
1364. Fr. Michel de Tournay.
1374. Fr. Guillaume Follebarbe.
1406. Fr. Noel Lentequin.
1415. Fr. Guillaume Lecocq.
1423. Fr. Simon de Thiennes.
1470. Fr. Jehan de Fieffes *alias* de Fives.
1493. Le chevalier Nicole de Montmirail.
1500. Le chev. Jehan de Courcery.
1517. Le chev. Berton de Rouvray.
1528. Le chev. Jacques de Bourbon.
1533. Le chev. Jacques de Vignacourt.

1. Canny-sur-Theran (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 2. Arch. nat. S 5457, liasse 6.

1537. Le chev. Bertrand le Grand.
1573. Le chev. Breton des Pretz.
1581. Le chev. Jehan de Meaux de Marly.
1604. Le chev. Antoine de Mornay-Villarceau.
1613. Le chev. Georges de Sailly.
1636. Le chev. Jean de Monceaux-la-Houssaie.
1641. Le chev. Adrien de Sarcus.
1644. Le chev. Philippe de Meaux-Rocourt-Survilliers.
1659. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1676. Le chev. Etienne Texier de Hautefeuille, bailli, Grand'croix, ambassadeur de l'Ordre à la cour de France, lieutenant-général des armées du Roi.
1682. Le chev. François de Noue de Villers.
1685. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1691. Le chev. Alexandre César d'O.
1700. Le chev. Guillaume Ribier.
1705. Le chev. Eustache de Bernard d'Averne de la Chatellenie.
1729. Le chev. Antoine Costart de la Motte-Hotot.
1735. Le chev. Constantin-Louis d'Estournel.
1742. Le chev. Pierre-François de Polastron.
1756. Le chev. Louis-François de Paule Lefebvre d'Ormeson, brigadier des armées du Roi.
1774. Le chev. Pierre de Mauléon de Savaillant.
1783. Le chev. Charles-François de Calonne d'Avesnes.

Anciens Commandeurs de Repentigny.

1356. Frère Mathieu de l'Abbaye.
1364. Fr. Guillaume Bréart.
1409. Fr. Jehan de Beauboz.
1410. Fr. Jehan de Paris.
1412 Le chev. Jehan de Bye.

COMMANDERIE

DE SAINTE-VAUBOURG.

Membres : Maison du Temple à ROUEN, — *Bos-Normand,* — *Sandouville,* — *Le Puits-Martin,* — *Salsoménil,* — *Gruchet,* — *Saint-Denis-d'Aclon,* — *Saint-Pierre-le-Vieux,* — *Blosseville,* — *Drosay,* — *Ribeuf.*
Noms des Commandeurs.

La commanderie du Temple de Sainte-Vaubourg, située au Val de La Haie [1], à deux lieues de Rouen, devait sa fondation à Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et d'Aquitaine, comte d'Anjou. Ce souverain, par ses lettres qui paraissent avoir été rédigées vers l'année 1173, et dont il ne nous reste qu'une copie, fait savoir à l'archevêque de Rouen, aux évêques, abbés, comtes, barons, vicomtes et autres officiers, ainsi qu'à tous ses sujets de Normandie, qu'il a donné en pure aumône aux frères du Temple de Salomon la maison de Sainte-Vaubourg, *domum Sancte Vaburge*, qui lui provenait du roi Henri, son aïeul, avec la terre et le bois en dépendant, et cela du consentement et avec l'approbation de l'abbé et des religieux du couvent du Bec [2].

Richard Cœur-de-Lion et Jean, son fils, comme rois d'Angleterre

1. Le Val-de-la-Haie (Seine-Inférieure), arr. Rouen, cant. Grand-Couronne. — 2. Arch. nat. S 5198, Suppl. n° 48.

et ducs de Normandie, accordèrent en 1194 et 1199, aux Templiers, des lettres d'amortissement pour la donation du roi Henri et pour toutes les autres qui leur avaient été faites en Normandie [1].

Les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient, au commencement du XIII[e] siècle, un domaine près de Sainte-Vaubourg et du Val de La Haie. Ce domaine leur provenait de nobles damoiselles Gillette et Marsillie de Godoceles qui, par leurs lettres du mois de septembre 1202, dont il nous reste un vidimus, avaient déclaré donner à la maison de l'Hôpital de Jérusalem leur ville de *Godocèles* [2], savoir : l'assise de la dite ville, *sessionem predicte ville*, depuis le jardin de Thomas de Coupigny jusqu'à la terre du Val de la Haie, *usque ad terram del Val de La Haye*, et la moitié de la dîme de la même ville, pour laquelle Hugo de Cagny, dans le fief duquel elle se trouvait, avait reçu des Hospitaliers soixante sols, un cheval et deux vaches.

Cette donation comprenait en outre la terre nécessaire pour l'habitation de cinquante hôtes, à raison de huit journaux pour chacun d'eux, avec un jardin et le fonds de leur maison qui devait avoir 40 pieds de longueur sur autant de largeur; chaque maison devant être chargée d'une redevance de douze beauvoisis, de deux pains, de deux chapons, et de deux mines d'avoine à remettre à l'Hôpital chaque année aux termes de saint Remi et de la Noël.

Les donatrices abandonnaient encore aux Hospitaliers deux bois qu'elles avaient : l'un appelé le bois *du Fayel ;* et l'autre, le bois d'*Hugo* [3].

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, en prenant possession, au XIV[e] siècle, des biens laissés par les Templiers, réunirent au domaine de Sainte-Vaubourg celui de Godocèles. Le tout formait un ensemble de plus de 550 arpents de terre, en labour, prairies et bois.

L'hôtel de la Commanderie se trouvait à peu de distance de l'église du Val de La Haie, sur le chemin conduisant à Hautot-sur-Seine.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En

1. Arch. nation. S 5198, Suppl. n[os] 4 et 5. — 2. Lieu aujourd'hui détruit. — 3. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 6.

» ladicte commanderie, a une chappelle fondée de Sainte-Vaubourg-
» le-Temple, chargée de troys messes la sepmaine. Empres de ladite
» chappelle, est la maison du Commandeur, laquelle d'ancienneté est
» grans édiffices et une partie va en ruyne, ce que Monseigneur de
» France a ordonné estre abattu ; du surplus de la maison est l'ha-
» bitation du Commandeur.

» Auprès d'icelle, est le villaige du *Vaulx de La Haye*, auquel a
» de L à LX habitans, hommes de la commanderie, à basse justice où
» a une eglize parrochiale, à la collation de Monseigneur le Grand-
» Prieur. »

Au-dessous du parc de l'hôtel de la Commanderie, se trouvait une maison qui avait été autrefois la maison de l'Hôpital. Elle était dans un enclos, qu'on a appelé depuis le *Clos St-Jean* ou le *Clos de la Petite-Commanderie*. Un peu plus loin, sur les bords de la Seine, il y avait une autre maison, nommée la maison *du Passager*, parce qu'on trouvait là un bac ou bateau avec lequel on traversait la rivière, moyennant un droit de péage au profit de la commanderie.

Avec la seigneurie temporelle et spirituelle du Val de La Haie, le Commandeur possédait toutes les dimes du lieu et quelques rentes seigneuriales au hameau de Rouage, et un droit d'usage dans la forêt de Roumares.

Plusieurs fiefs relevaient de la maison de Sainte-Vaubourg. Ils étaient tous situés au Val de La Haie : c'étaient le fief *au Gros* ; le fief *Roger-Chocquet* ; le fief *Salomon* ; le fief *Ricard* ; le fief *Rousselin* ; le fief *Agasse* ; le fief *Jourdain* ; le fief *à La Gresle*, le fief des *Loges* ; le fief *Rollin-Maillart* ; le fief *Aweline-Gueroult* et le fief de *la Sauvagesse*. Ces fiefs consistaient généralement en pièces de terre chargées de redevances envers la commanderie [1].

Le revenu de la maison de Sainte-Vaubourg qui était, en 1495, de 393 liv. 16 sols, s'élevait en 1757, à 6,298 liv.; et en 1783, à 7,040 liv.

Les membres qui dépendaient de la commanderie étaient un grand hôtel à Rouen, la terre et seigneurie de Bos-Normand, et celle de Sandouville, avec les fiefs du Puits-Martin, de Salsomenil, de Gruchet, de St-Denis-d'Aclon, de St-Pierre-le-Vieux, la terre de Blosseville, le fief de Drosay et la maison de Ribeuf.

1. Arch. nat. S 5198, Terrier de 1535.

ROUEN. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient au siècle dernier, sur la paroisse et dans la rue de S[t]-Eloi, à Rouen, un grand hôtel, nommé l'*Hôtel de la Commanderie*. C'était l'ancienne maison des Templiers, dont les dépendances s'étendaient autrefois du côté de la porte de *la Vicomté*, et même au-delà vers celle de la Bourse ou de l'Estrade, presqu'en face de la rue des Cordeliers.

Un ancien document qui n'est pas daté, mais qui parait avoir été rédigé en 1222, nous représente ce domaine comme un fief relevant du Roi, et qui appartenait alors à Henri, fils de *la Vicomtesse*. Il passa l'année suivante en la possession de Laurent et de Jehan Salehadin; car nous trouvons des lettres de ces deux personnages, datées du mois de décembre 1223, par lesquelles ils déclarent donner en pure aumône aux frères du Temple de Sainte-Vaubourg, *fratribus Templi de domo Sancte Vauborge*, leur tènement, édifice en bois et en pierres, avec les jardin et terre en dépendant, situé à Rouen, dans la rue S[t]-Eloi, *apud Rothomagum in vico Sancti Eligii*, compris entre la terre de Guillaume de S[t]-Eloi et celle d'André de Presles, *de Pratellis*, et s'étendant depuis la dite rue de S[t]-Eloi jusqu'à la terre de Gaudefroy Trentegerons.

Cette donation eut lieu au moyen de trente livres tournois que les Templiers remirent aux frères Salehadin, et à la charge en outre de leur payer à eux ou à leurs héritiers une rente de 45 sols, monnaie de Rouen, chaque année, en deux termes: à la saint Michel et à Pâques, et quatre onces de poivre, *quatuor uncias piperis*, à la Noël [1].

Il résulte évidemment de ces lettres, que la maison du Temple de Rouen est moins ancienne que celle de Sainte-Vaubourg dont elle n'était qu'une dépendance, et qu'en faisant remonter sa fondation vers l'année 1160, comme l'ont fait le père Duplessis et divers autres historiens, il y a eu confusion de cette date avec celle où les Templiers commencèrent à s'établir en Normandie.

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les Templiers et les magistrats de la ville de Rouen. En 1276, il s'éleva entre eux une grave contestation qui fut soumise à la décision du bailli de cette ville. Il s'agissait d'une insulte que les Templiers reprochaient au

1. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 59.

maire de leur avoir faite. Le bailli décida que le maire déposerait deux cents marcs d'argent dans les mains du trésorier du Temple à Paris, lequel ferait une enquête sur la réalité du fait reproché, et fixerait lui-même l'amende que le maire pourrait avoir encourue [1].

Les Hospitaliers, en héritant des Templiers leur maison de la rue S[t]-Eloi, recueillirent d'eux également dans la ville un grand nombre de rentes foncières et de redevances seigneuriales. Ils les réunirent à celles qu'ils y possédaient déjà. Car il faut savoir que les Hospitaliers étaient en possession, au XIII[e] siècle, de plusieurs maisons à Rouen, qu'ils cédèrent ensuite à cette ville. Ces maisons étaient situées près de l'église de S[t]-Cande-le-Vieux. Nous avons encore des lettres des maire et bourgeois de Rouen, du mois de février 1247, par lesquelles il est dit qu'ils ont acheté de frère André Polin, prieur de la sainte Maison de Jérusalem en France, 1° un tènement avec la maison et les constructions qui s'y trouvaient, situé à Rouen, dans la rue de S[t]-Cande-le-Vieux, *in vico Sancti Candidi Senioris apud Rothomagum*, et donné autrefois à l'Hôpital, par le comte Guillaume de Mainneville, *de Magnevilla*; 2° et un autre tènement avec une place allant jusqu'aux murs de la dite église de S[t]-Cande, occupé par Gaudefroy de Montfort. Les deux tènements s'étendaient depuis la maison des religieux de Bon-Port jusqu'à la Seine. La vente s'était faite, sous la réserve par le Grand-Prieur de France de tous ses autres biens et revenus dans la ville de Rouen, moyennant une rente annuelle de cinquante livres que la ville s'engageait à payer en deux termes aux frères de l'Hôpital de Villedieu-la-Montagne, lesquels probablement jouissaient des tènements qui venaient d'être vendus [2].

D'après un terrier de 1461, les rentes que le commandeur de Sainte-Vaubourg recevait alors à Rouen, reposaient sur un certain nombre de maisons et d'héritages situés « rue Cauchoise, rue de » Ganterie, rue de l'Escolle, à la Croix-de-Pierre, rue aux Chartains, » à la Porte-Martainville, rue des Crotes, rue de la Monnoie, rue aux » Cordeliers, rue aux Oues, rue Encrière; en l'Espisserie du costé » Nostre Dame; rue de la Viconté; sur l'Hostel du curé S[t] Jehan sur » Renelle; sur l'Hostel de l'Escuelle d'Estain, près du Fossé aux » Gantiers; sur la maison de la Seranière en la rue de Damiette, etc. »

1. Arch. nat. S 5199, Suppl. n° 45. — 2. Id. S 5155, Suppl. n° 5.

Au XVIIe siècle, le commandeur de Sainte-Vaubourg n'habitait plus son hôtel à Rouen. Il s'y était réservé seulement quelques appartements pour y loger quand il venait en ville, et louait le reste à diverses personnes qui rendaient de loyer, en 1640, 580 liv.; en 1757, 1,540 liv.; et en 1783, 2,500 liv.

Bos-Normand [1]. — C'était un fief noble qui s'étendait dans la paroisse de Bos-Normand, ainsi que dans celle de Bosc-Roger [2], à La Breholière [3] et à Boscherville [4], où le Commandeur avait des cens et des rentes seigneuriales.

Le domaine comprenait une maison avec quarante acres de terre et un moulin, nommé le *Moulin-du-Temple.*

Il appartenait au Commandeur la moyenne et basse justice à Bos-Normand, le patronage et la collation de la cure avec la dime du lieu et celle des Ecamaux [5]. Il jouissait du droit de faire pâturer ses bestiaux dans la forêt de La Londe, et d'y prendre le bois de chauffage pour sa maison de Bos-Normand. Il avait en outre une branche d'un fief, qu'on appelait la terre et prévôté de Cesseville-la-Champagne [6].

Le revenu de Bos-Normand qui était, en 1640, de 1,407 livres, s'élevait, en 1757, à 2,037 liv.; et en 1783, à 3,700 liv.

Sandouville [7]. — Autre fief noble, situé dans la paroisse de ce nom, lequel s'étendait dans les villages d'Oudalle, Harfleur, et autres lieux circonvoisins, avec droit de patronage et de présentation à la cure du dit Sandouville, droits de dîme, moyenne et basse justice, cens, rentes, et autres redevances seigneuriales.

Le domaine non fieffé ne se composait que d'une maison et de six acres de terre.

Le revenu du fief de Sandouville, qui était, en 1640, de 400 liv., s'élevait en 1783, à 850 liv.

1. Bos-Normand (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. Bourgtheroulde. — 2. Bosc-Roger (id.), mêmes arrond. et canton. — 3. La Breholière, entre Bosc-Roger et Bourgtheroulde; carte de Cassini. — 4. Boscherville (Eure), cant. Bourgtheroulde. — 5. Les Écamaux, commune de Saint-Ouen-du-Tilleul (id.), id. — 6. Cesseville (id.), arr. Louviers, cant. Le Neubourg. — 7. Sandouville (Seine-Inférieure), arr. Le Havre, cant. Saint-Romain.

Les Templiers de Sainte-Vaubourg possédaient dans la vicomté d'Arques d'autres fiefs nobles, dont les Hospitaliers touchaient encore les revenus au xv[e] siècle. En voici les noms et leur désignation.

Le Puits-Martin et Salsomenil. — Le premier de ces fiefs était situé dans la paroisse de S[te]-Foy [1]; et le second, dans celle de Tourville-sur-Arques [2]. Ils appartenaient, au XIII[e] siècle, au seigneur Gauthier de S[t]-Martin, et à Gaudefroy, son père. Dans ses lettres qui paraissent avoir été rédigées vers l'année 1230, Gauthier, s'enrôlant alors sous la bannière des chevaliers du Temple, pour aller combattre en Terre-Sainte, déclare donner à l'Ordre dont il faisait partie les fiefs nommés Puits-Martin et Salsomenil, *Puteum Martini et Salenchum Mesnil,* dont une portion avait déjà été concédée aux Templiers par le seigneur Gaudefroy. Cette donation fut faite de la manière la plus solennelle devant Henri, roi d'Angleterre, fils de Mathilde [3].

Gruchet [4]. — Le fief de Gruchet, avec la maison du Coudray [5], appartenait au XIII[e] siècle au seigneur de S[t]-Denis-d'Aclon, nommé Gauthier de S[t]-Denis. Celui-ci, en prenant l'habit de la religion du Temple, la même année que Gauthier de S[t]-Martin déclara, par ses lettres également datées de l'année 1230, donner à ses confrères du Temple sa maison du Coudray, *de Coldreto*, avec ses meubles, ainsi que les terres et bois qui dépendaient de son fief de Gruchet, situé près du village de Gruchet, *juxta villam de Grocet*, en leur abandonnant en outre tous ses hommes de Gruchet avec leurs tènements, revenus et services à lui dus, pour jouir de toutes ces choses au décès de Gilles, son frère, à qui il en avait réservé l'usufruit, à la charge par lui de payer aux frères du Temple une rente de huit livres par an [6].

Saint-Denis-d'Aclon [7]. — Le fief de S[t]-Denis-d'Aclon appartenait,

1. Sainte-Foy (Seine-Inférieure), arr. Dieppe, cant. Longueville. — 2. Tourville-sur-Arques (id.), arr. Dieppe, cant. Offranville. — 3. Arch. nat. S 5204, Suppl. n° 2 bis. — 4. Gruchet-Saint-Siméon (Seine-Inférieure), arr. Dieppe, cant. Bacqueville. — 5. Le Coudray, hameau de Gruchet-St-Siméon. — 6. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 26. — 7. Saint-Denis-d'Aclon (Seine-Inférieure), arrond. Dieppe, cant. Offranville.

en 1231, à Gilbert de St-Denis. Ce seigneur, par une charte datée de la même année, après avoir approuvé et confirmé la donation faite aux Templiers du fief de Gruchet et du Coudray, par son frère, Gauthier de St-Denis, qui venait de mourir en Terre-Sainte, déclare faire don et aumône aux dits frères du Temple de son fief de St-Denis, pour n'en jouir toutefois qu'après le décès de Gilles de St-Denis, son frère, à qui l'usufruit en avait été accordé [1].

Saint-Pierre-le-Vieux [2]. — Le fief et la seigneurie de St-Pierre-le-Vieux était déjà en la possession des Templiers en 1229; car nous voyons cette année-là un chevalier du Temple, Robert, commandeur de Sainte-Vaubourg, obliger un nommé Gauthier Libert à reconnaitre qu'il tenait du Temple son domaine situé au Hamel, dans la paroisse de St-Pierre-le-Vieux, *apud Hamellum in parochia Sancti Petri Veteris*, et qu'il devait, comme ses prédécesseurs, assister trois fois par an aux plaids tenus par le Commandeur dans la dite paroisse [3].

Blosseville [4]. — La terre de Blosseville appartenait aux Templiers dès le commencement du XIIIe siècle. Cette terre relevait du fief de St-Denis-d'Aclon, dont nous avons parlé plus haut. Richard, seigneur de St-Denis, la donna en partie et avec d'autres biens aux frères du Temple de Salomon, ainsi qu'il résulte de ses lettres datées de l'année 1207 [5].

Drosay [6]. — Le fief de Drosay mouvait, comme la terre de Blosville, du fief de St-Denis-d'Aclon. Richard de St-Denis, en le donnant aux Templiers, par ses lettres de 1207 que nous venons de citer, y avait ajouté quarante acres de terre à Drosay, *apud Drosei*, tenus de lui par un nommé Richard Mercier.

Ribeuf [7]. — Les Templiers avaient à Ribeuf sur la Saane, *apud*

1. Arch nat. S 5205, Suppl. n° 25. — 2. Saint-Pierre-le-Vieux (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Fontaine-le-Dun — 3. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 9. — 4. Blosseville (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Saint-Valery-en-Caux. 5. Arch. nat. S 5205, Suppl. n° 11. — 6. Drosay (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Saint-Valery-en-Caux. — 7. Ribeuf, commune d'Ambrumesnil (id.), arr. Dieppe, cant. Offranville.

Riboel super aquam Sedane, une maison avec des terres, qui faisait partie des biens à eux donnés en 1207 par Richard de St-Denis. Elle était alors tenue en fief de Gilbert de *Moreville*; et en arrière-fief, de Gaudefroy de St-Denis, père du donateur.

Tous les fiefs dont nous venons de parler, consistaient principalement en cens, rentes et autres redevances seigneuriales que le commandeur de Sainte-Vaubourg percevait chaque année sur des maisons, terres et héritages dans les lieux sus-désignés.

Le même Commandeur touchait encore les reliefs, quand ils échéaient, des fiefs qui mouvaient de sa commanderie. Ces fiefs étaient à Angiens : le fief de *Silleron* [1], qui était au xve siècle une vavassorerie, connue sous le nom de *Vavassorerie de la Gaillarde*, appartenant en 1461 à Charles Lefebvre, conseiller au parlement de Rouen; en 1537, à Nicolas Lefebvre, président de Caudebec et seigneur d'Escalles ; et en 1605, à Charles Lefebvre, conseiller audit parlement de Rouen.

A Emanville [2], le fief *au Brumey*, dans la rue de Calleville ; le fief *Auvray*, dans la rue de Calleville, allant à la mare de la Chapelle ; le fief *Houden*, au sentier des Planques à Baudouville; le fief *au Maigre*, à la rue des Planques ; le fief *au Graveren*, en la dite rue.

A Barantin [3], le fief du *Matrey*, à Hatraumont, sur la route de Rouen, appartenant en 1623 à Georges du Hamel, écuyer, seigneur de Cracouville, de La Charmoye et d'Hatraumont.

Le fief *des Hospitaliers*, appelé ensuite *la Neuvecour*, appartenant en 1657 à Pierre Toustain, écuyer, seigneur de Houguemarre, conseiller du Roi en son parlement de Normandie.

La commanderie possédait encore une rente de dix livres sur la ville et communauté de Rouen ; une autre d'égale valeur sur le domaine de la vicomté de Caudebec. L'abbaye de Fécamp devait lui fournir chaque année, le mercredi des Cendres, quatre mille harengs saurs.

Le revenu de toute la commanderie était, en 1495, de 393 livres

1. Silleron, commune d'Angiens (Seine-Inférieure), arr. Yvetot, cant. Fontaine-le-Dun. — 2. Emanville (id.), arr. Rouen, cant. Pavilly. — 3. Barantin (id.), mêmes arr. et cant.

16 sols 3 deniers; ses charges n'étaient alors que de 135 livres. En 1583, le revenu s'élevait à 2,100 livres; en 1703, à 7,000 livres; en 1757, à 11,635 livres; en 1778, à 15,000 livres; et en 1784, à 24,030 livres. Ses charges étaient à cette dernière époque, de 3,910 livres, dont 2,672 livres pour la responsion.

Noms des Commandeurs de Sainte-Vaubourg.

1229. Frère Robert, *preceptor de Sancta Valdeborga.*
1319. Fr. Michel du Bosc, commandeur du Val de La Haye.
1355. Le chevalier Robert de Juilly.
1390. Le chev. Robert de Signol.
1409. Fr. Gauthier le Cras, docteur en droit, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1421. Le chev. Jehan de Pitres.
1425. Le chev. Pierre de Beaufremont, Grand-Prieur de France.
1453. Le chev. David de Sarcus.
1479. Le chev. Jehan de Sainte-Maure.
1504. Le chev. Nicole de Montmirail.
1514. Le chev. Robert d'Ache.
1523. Le chev. Etienne de Vieuxpont.
1556. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1564. Le chev. Louis de Maillot.
1571. Le chev. Oudart de S[t]-Blimont.
1580. Le chev. Pierre de Piédefer.
1588. Le chev. Claude Leroux, seigneur de Sigy.
1593. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1613. Le chev. Cuillaume de la Rivière.
1620. Le chev. Dreux Courtin-Rozay.
1631. Le chev. Charles de Clinchamp-Caudecotte.
1643. Fr. Louis Baudry Piercourt.
1649. Le chev. Louis-Bernard de Courmesnil.
1651. Le chev. Pierre de Chamisso.
1681. Le chev. Eustache Bernard d'Avernes de la Chatellenie.
1753. Le chev. Jacques-François de Chambray, bailli, G. C.
1759. Le chev. Charles-Casimir de Rogres de Champignelles, maré-

chal-de-camp des armées du Roi, et chef de brigade des gardes du corps de Sa Majesté.

1769. Le chev. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, brigadier des armées du Roi.

1778. Le chev. Louis-Alexandre Dumotet, ancien capitaine au régiment d'Auvergne.

1783. Le chev. Pierre-Antoine-Charles de Mesgrigny de Villebertin.

COMMANDERIE

DE

SAINT-ÉTIENNE-DE-RENNEVILLE.

Membres : Les Maisons du Temple de DIEU-LA-CROISÉE, — DU POMMERET, — de BEAULIEU, — de BRETTEMARE, — de RUBLEMONT, — de FEUGROLLES, — de LA GASTINE, — de LA GOUBERGE, — de BAILLY, — *Le Buisson*, — *Epreville*, — *Villez*, — Maison du Temple du NEUBOURG, — *Tournedos*, — *Caillouet*, — *Le Pont-de-l'Arche*, — *Angerville*, — *Manthelon*, — Maison du Temple à ÉVREUX, — *La Griserie*, — *La Chapelle-Martel*. — *Tourville*.
Noms des Commandeurs.

C'est grâce à la bienfaisance et aux libéralités des seigneurs d'Harcourt [1], que les Templiers fondèrent au XIIe siècle leur maison de Renneville [2]. Une charte de Robert d'Harcourt, *de Harcort*, de l'année 1200, ayant au dos cette suscription : « Confirmation de la » donation de la commanderie de St-Etienne de Renneville, » porte que ce seigneur, par amour de Dieu et pour le salut de son âme, a confirmé aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon toutes les donations à eux faites par son père, Guillaume d'Harcourt, et ses autres prédécesseurs.

Par le même acte, il leur confirma également tous les biens que ses chevaliers, vavasseurs et hommes de fief, avaient pu leur concéder, et renonça en leur faveur à tous les droits de justice et de seigneurie qui lui avaient été réservés, ainsi qu'à son père.

1. Harcourt (Eure), arr. Bernay, cant. Brionne. — 2. Saint-Étienne-de-Renneville, commune de Sainte-Colombe-la-Campagne (id.), arr. et cant. Évreux.

De plus, il leur donna l'église de Tilleul-Lambert, *ecclesiam Tilleoli Lamberti* [1], avec ses revenus et dix acres de terre dépendant du fief d'un nommé Hémard, et dont ils étaient en jouissance depuis longtemps.

Enfin, il leur amortit tout ce qu'ils avaient à La Putenaye, *apud Postine* [2], et leurs possessions de toute nature qui mouvaient de ses fiefs en Normandie, et dont ils jouissaient l'année où le roi d'Angleterre, Henri, fils de Mathilde, vint à mourir, c'est-à-dire en 1135 [3].

La commanderie de St-Etienne de Renneville existait déjà en 1154 ; car nous trouvons dans une charte de cette date, donnée en forme de vidimus par le garde-scel de la vicomté de Beaumont-le-Roger, et dont il sera parlé ci-après, un frère du Temple, du nom de Robert, qui se qualifiait de commandeur de St-Etienne, *preceptor Sancti Stephani* [4].

Pendant le XIIIe siècle, les Templiers firent de nombreuses acquisitions pour accroître l'importance de leur domaine de Renneville. Ils y annexèrent la terre de Semerville, *terra de Semervilla* [5], dont une partie, appelée le fief de Caudecote, leur avait été donnée par Robert de Caudecote, *de Calida tunica*, et confirmée par Robert de Boisrond, *de Bosco rotundo*, son neveu, au moment où celui-ci entrait dans la religion du Temple. Quant au surplus de cette terre, les Templiers la tenaient en fief du seigneur de Boisrond, ainsi qu'il résulte de ses lettres de l'année 1209 [6].

Un autre seigneur, Roger Harenc, abandonnait en 1212 aux frères du Temple, tout ce qu'il avait, et tenait du fief de Sacquenville, *de feodo de Sakenvilla* [7], à Sainte-Colombe, à Renneville, *apud Sanctam Columbam*, *Rennevillam*, et autres lieux, sous la réserve toutefois du fief de Jehan Pasquier, mais à charge d'hommage et de rendre chaque année une paire de souliers dorés, *calcearia deaurata*, à Guillaume, seigneur de Sacquenville [8]. Celui-ci, de son côté, leur donnait, en 1246, la justice qu'il avait sur les hommes et sur les terres provenant du

1. Tilleul-Lambert (Eure), arr. et cant. Evreux. — 2. La Puthenaye, commune de Romilly (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 143. — 4. Id. S 4997, 2, Suppl. n° 23. — 5. Semerville, commune de Graveron (Eure), arr. et cant. Évreux. — 6. Arch. nation. S 4997, 2, Suppl. n° 40. — 7. Sacquenville (Eure), arr. et cant. Évreux. — 8. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 112.

seigneur Harenc[1], et déclarait, dans ses lettres du mois de décembre 1248, qu'il amortissait en faveur des frères de la chevalerie du Temple, demeurant à S[t]-Etienne-en-Campagne, *apud Sanctum Stephanum in Campaniâ*, tout ce que ces derniers tenaient de lui dans les paroisses de S[te]-Colombe et de Semerville, dépendant de son fief de Sacquenville[2].

En 1225, Robert de *Vees*, chevalier, et Galeran d'Osmonville, leur faisaient don de tout ce qu'ils avaient dans le bois de La Chenaie, situé dans la paroisse d'Osmonville, *in parochia de Osmunvilla*[3], entre Sainte-Colombe et Coquerel[4], *inter Sanctam Columbam et Coqrel*[5].

Simon et Richard Le Pelletier leur vendaient, en 1231, des terres dans la paroisse de S[te]-Colombe, situées aux lieux dits le Champ-Dolent, *campum Dolens*, la Fosse-aux-Erables et la Fosse-Thibaut, *ad foveam Thibout*.

L'église de S[t]-Etienne de Renneville appartenait à la commanderie; car nous trouvons un nommé Guillaume, seigneur du Mesnil-Pipart, *de Mesnilo Pipardi*, donner aux Templiers, en 1246, des terres et une maison à S[te]-Colombe, pour avoir, dans leur église de S[t]-Etienne, *in ecclesia Sancti Stephani*, un anniversaire le lendemain du jour de la S[t]-Michel pour lui, ses parents défunts et le chevalier Richard d'Harcourt, son seigneur d'impérissable mémoire[6].

Un autre seigneur d'Harcourt, du nom de Jean, eut, en 1257, avec les Templiers, une longue contestation au sujet d'une taille ou contribution, nommée *precaria*, que ceux-ci voulaient réclamer aux hommes du seigneur d'Harcourt, dans les paroisses de S[te]-Colombe, de Semerville, de S[t]-Melain, *de Sancto Melano*[7], de Tilleul-Lambert et de S[t]-Léger, *et de Sancto Leodegario*[8]. Une transaction finit par s'en suivre. Le seigneur Jean voulut bien consentir à ce que les Templiers perçussent ce droit sur ses hommes, mais seulement à la diligence et sur la citation de son prévôt[9].

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 113. — 2. Id., id. n° 145. — 3. Osmonville, entre Sainte-Colombe et La Salle; carte de Cassini. — 4. Coquerel-la-Salle, entre Sainte-Colombe et Neubourg; id. — 5. Arch. nat. S 4997, 1, Suppl. n° 70, et 4997, 2, n° 34. — 6. Id. S 4995, Suppl. n° 118. — 7. Saint-Melain-la-Campagne, commune de Graveron-Semerville (Eure), arr. et cant. Évreux. — 8. St-Leger, commune d'Emanville (id.), arr. Évreux, cant. Conches. — 9. Arch. nat. S 4995, Sup n° 109.

Le fief de Jean Pasquier à S[te]-Colombe, dont nous avons déjà parlé, fut réuni au domaine du Temple de Renneville en 1269, au moyen de la donation que Richard Pasquier, fils de Robert, fit cette année-là aux Templiers, pour le salut de son âme, de tout ce qu'il possédait de l'héritage de son père à S[te]-Colombe, aux champs et à la ville, *ad campos vel ad villam,* avec tout ce qu'il tenait de Richard Pasquier, prêtre, son oncle, dans la même paroisse, et ce qu'il pouvait encore hériter de sa mère au dit lieu [1].

Nous ne rappellerons point ici les acquisitions de moindre importance faites par les Templiers à Renneville et à S[te]-Colombe, et qui consistaient en diverses pièces de terre situées aux lieux dits, à la Mare-Pasquier, au Champ-du-Val, à la Mare-de-la-Croix, au Mesnil-Froid, *ad Mesnilum Freodi*, à Renneville, au Haut-de-la-Ville, *ad caput ville,* à la Haie-Agnes, au Coognier, au Champ-du-Morin, à la Mare-Ronde, etc.

Le chef-lieu de la commanderie se composait d'une grande maison, flanquée de deux tours ; d'une belle chapelle dédiée à saint Etienne ; d'une basse-cour avec logement pour le fermier, comprenant en fonds de bâtiments, cour, jardins, bosquets, dix-huit acres de terre entourés de haies vives et de fossés, situés le long du chemin de Neubourg à S[t]-Mélain, aboutissant à celui de Semerville à Tilleul-Lambert.

L'enclos de la maison était moins grand en 1312, au moment où les Templiers quittèrent Renneville ; car il ne contenait alors que six acres. Il y avait, à la même époque, 190 acres de terre labourable qui étaient affermés vingt sols tournois l'acre [2]. Ces terres ne rapportaient, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, que quinze livres tournois, sans doute à cause de la misère où les guerres avaient plongé le pays. En 1757, elles étaient affermées, au nombre de 116 acres, 1,630 liv.; et en 1783, 2,800 liv.

Le Commandeur avait à S[t]-Etienne de Renneville la moyenne et basse justice. Il possédait, en outre, un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales au dit lieu, ainsi qu'à S[te]-Colombe, Mesnil-Froid, Tilleul-Lambert, Semerville, le Tremblay, le Menil-Broquet, Saint-Leger, etc., etc.

1. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 8. — 2. Id. id. n° 6. Inventaire.

Il avait le patronage et droit de présentation à la cure dans les églises de St-Pierre d'Espreville [1], de Tourville [2], de Tilleul-Lambert, de Sacquenville, de la Gouberge [3], et recevait la plus grande partie des dîmes de ces paroisses.

D'après le *Livre-Vert*, les membres de la commanderie de Renneville étaient, dans le XIVe siècle, au nombre de neuf : les maisons de Dieu-*la-Croisse* (la Croisée) ; *de Pomerat* (du Pommeret) ; de Beaulieu ; de Brettemare ; de *Riblemont* (Rublemont) ; de *Fongeroles* (Feugrolles) ; de la Gastine ; de la *Goberge* (Gouberge), et de Bailly.

On y ajouta ensuite d'autres membres : la terre d'Epreville ; les fiefs du Buisson, de Tournedos et de Caillouet ; la maison du Temple du Neubourg ; la grange dîmeresse de Villez ; le domaine d'Angerville ; les anciennes maisons du Pont-de-l'Arche, de Manthelon et de la Chapelle-Martel ; la maison du Temple d'Evreux et l'ancienne seigneurie de la Griserie.

Dieu-La-Croisée [4]. — Cette ancienne maison du Temple était située à une demi-lieue du chef-lieu de la commanderie, dans la paroisse de Tilleul-Lambert, tout le long du chemin d'Evreux à Beaumont-le Roger, et aboutissant à celui de la Gouberge au Neubourg.

Le plus ancien document qui la mentionne est une charte d'un chevalier, du nom de Raoul du Retz, de l'année 1258, par laquelle ce seigneur reconnaît avoir vendu aux frères du Temple de Saint-Etienne de Renneville, trois acres de terre situés sous le bois de la maison des dits frères, nommée Dieu-la-Croisée, *domus dictorum fratrum que dicitur Dex la Croisse* [5].

Nous trouvons plus tard un Robert d'Harcourt, *de Harcicorte*, seigneur de Beaumesnil, *de Bello menillo* [6], qui, par une charte de 1264, leur vendit une pièce de terre ; et par une autre de l'an 1271, leur donna un pré sur le territoire de Tilleul-Lambert, près de la terre appartenant à la maison du Temple de Dieu-la-Croisée, *domui Templi de Dex la Croisse* [7].

1. Epreville (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg. — 2. Tourville-la-Campagne (id.), arr. Louviers, cant. Amfreville. — 3. La Gouberge, commune d'Ormes (id.), arr. Evreux, cant. Conches. — 4. Dieu-la-Croisée, entre Saint-Leger et Tilleul-Lambert ; carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 4997, 1, Suppl. n° 22. — 6. Beaumesnil (Eure), arr. Bernay, chef-lieu de canton. — 7. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 1. S 4997, 1, Suppl. n° 24.

Cette maison comptait, en 1312, 180 acres de terre labourable qui étaient affermés, comme les terres du chef-lieu, vingt sols tournois l'acre. En 1757, il ne restait plus de ce domaine que 72 acres qui, avec les deux tiers de la dime de Tilleul-Lambert, rapportaient 1,100 livres; et en 1783; 3,300 liv.

Le Pommeret. — La maison du Pommeret était située dans la paroisse de La Puthenaye [1], et formait un fief qui s'étendait sur les territoires voisins de Barquet, du Poudrier, hameau de Collandre, de Grosley et de Conches. Ce fief se trouvait composé en partie des biens donnés en 1200, comme nous l'avons vu, par le seigneur d'Harcourt, et partie des acquisitions que les Templiers avaient faites depuis, de divers seigneurs du pays.

Richard de la Puthenaye, en embrassant la religion du Temple, leur avait donné, en 1237, des terres sur le chemin de Conches à Beaumont. Rochart, seigneur de Barquet [2], leur en avait cédé d'autres sur Barquet, aux Sablonnières, à la Voie des Authieux à la Puthenaye, *ad viam de Altaribus ad Puteneiam*. Guiliaume, Chretien et Roger, seigneurs des Perrois, *de Perretis* [3], leur donnèrent ou vendirent par divers actes des années 1263, 1283, 1285 et 1290, des terres situées à La Puthenaye, devant la porte du Temple du Pommeret, *in parochia de Puteneia ante portam Templi de Pommeret*, à la Mare-Garin, à la Longue-Lire, *ad longam liram*, à la Blanche-Marlière, à la Gastine, au Champ-de-la-Roue, *ad campum de rota*, à l'Epine-de-Croterel, etc.[4]

Le chevalier Pierre de Courtenay avait accordé en 1246 aux Templiers, des lettres d'amortissement pour tous les tènements qu'ils possédaient et pourraient posséder par la suite dans son fief de la Vacherie, *in feodo Vaccarie* [5], et pour le tènement de la maison du Pommeret sur la Puthenaye.

Les terres qui dépendaient du Temple du Pommeret en 1312, lorsque les Hospitaliers en prirent possession, étaient de 80 acres de terre, rapportant alors 32 sols l'acre.

1. La Puthenaye, commune de Romilly (Eure), arr. Evreux, cant. Conches. — 2. Barquet (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Les Perrois, commune de Romilly-La Puthenaye. — 4. Arch. nat. S 4996, Suppl. n°s 4, 7, 8, 9, 10, 20. — 5. La Vacherie, commune de Barquet.

Vers le milieu du XVIIe siècle, la maison du Pommeret tombait en ruines. On voit d'après un bail fait en 1673, que le domaine du fief consistait en une masure, appelée *le Temple*, dont dépendaient des terres au Poudrier, à Barquet et à Grosley, avec des cens en divers endroits et la redevance des droits seigneuriaux du *Château de la Lune* [1] ; le tout affermé 250 livres tournois. En 1757, le revenu s'élevait à 340 livres.

Beaulieu. — La maison de Beaulieu, avec sa chapelle dédiée à sainte Suzanne, se trouvait dans la paroisse de Claville [2]. Les terres qui en dépendaient, comptaient plus de 150 acres. C'était un fief que les Templiers avaient acquis au commencement du XIIIe siècle, de Guillaume et de Raoul Cavier, chevaliers. Ceux-ci, en vertu d'une charte de l'année 1207, en avaient abandonné la moitié aux frères du Temple, pour se libérer en partie des sommes qu'ils leur devaient, et avaient consenti à tenir des mêmes frères l'autre moitié, jusqu'au paiement intégral de leur dette [3].

Le domaine de Beaulieu s'accrut encore par des acquisitions de terres que les Templiers firent des seigneurs de Claville, du Fay et de la Forêt. Ces terres étaient situées à Claville, *apud Clavillam*, à la Couture, au Champ-Giffard, *ad campum Giffardi*, au *Travesain*, à la Fosse-des-Payens, *ad fossam Paganorum*, au Mesnil-Faucoin, *Menillo Fokuin* [4], à la Forêt, *ad Forestam* [5], au Champ-de-*Faveril*, au Champ-du-Breuil, *de Bruillio*, au Fay [6], au Fond-du-Val, etc. [7]

La terre et seigneurie de Beaulieu était d'un revenu de 1,150 liv. en 1698 ; de 1,800 liv. en 1757 ; et de 4,000 liv. en 1783.

Brettemare [8]. — Ancienne commanderie du Temple, dont l'existence nous est révélée dans des lettres du seigneur Robert le Tallouot de Sacquenville, du mois de juillet 1262, par lesquelles celui-ci

1. Le Châtel de La Lune, sur les bords de la Rille, à une lieue de La Puthenaye ; carte de Cassini. — 2. Claville (Eure), arr. et cant. Evreux. — 3. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 19. — 4. Le Mesnil-Faucoin, au nord de Beaulieu ; carte de Cassini. — 5. La Forêt, commune de Claville. — 6. Le Fay, commune de Tournedos (Eure), à une demi-lieue nord de Beaulieu ; carte de Cassini. — 7. Arch. nat. S 4996, Suppl. Titres de Claville. — 8. Brettemare, commune de Sacquenville (Eure), cant. Evreux.

déclare avoir donné aux commandeur et frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Brettemare, *preceptori et fratribus militie Templi apud Bretemaram commorantibus*, une terre sous le Bois-Jocelin, tenant au chemin de Berengeville à Rublemont, *a Berengiervilla apud Rublemont* [1].

Mais les Templiers étaient à Brettemare longtemps avant l'époque dont nous parlons. Des lettres du prieur et des frères de l'Hôtel-Dieu d'Evreux, du mois de février 1221, accordaient à cens aux hôtes du Temple de Brettemare, *apud Brutemaram*, un acre de terre dans la paroisse de Tournedos, *de Tornedos*, près du *Bois Vieil* [2].

Un autre document mentionne encore la maison du Temple de Brettemare, c'est une charte de Hugues du Moulin-Heulin, *de Molendino Huelin* [3], de l'année 1238, par laquelle ce seigneur vendit, ainsi qu'il le déclare, aux frères du Temple, dans la maison de Brettemare, *fratribus Templi in domo de Bretomare*, la moitié d'un pré dans la paroisse de Tourneville [4].

Le fief de Brettemare relevait de la seigneurie de Sacquenville, et les Templiers y avaient la moyenne et basse justice. Le domaine comprenait une maison et 146 acres de terre, d'un seul tenant, situés le long du chemin qui conduisait de Brettemare à Pithienville. Il rapportait en 1578, 560 boisseaux de blé froment, et 200 livres en argent. Son revenu en 1757 était de 2,100 livres.

RUBLEMONT. — Il y avait encore dans la paroisse de Sacquenville, une maison du Temple, appelée *Rublemont* et aussi *Riblemont*, qui était distincte de celle de Brettemare, et se trouvait bâtie dans un clos de treize acres de terre longeant le chemin des Roches au Mesnil de Sacquenville, et aboutissant au chemin de Bacquepuis aux Roches.

La maison de Rublemont existait au commencement du XIIIe siècle, car il nous reste une charte de 1220, de Hugues le Vavasseur de Brosville, *de Broevilla* [5], par laquelle ce seigneur reconnait avoir donné à l'Ordre du Temple une terre touchant à l'habitation des

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 115. — 2. Id., id. n° 106. — 3. Le Moulin-Heulin, commune de Tourneville (Eure), cant. Evreux. — 4. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 109. — 5. Brosville (Eure), cant. Evreux.

frères du Temple de Rublemont, *juxta herbergagium fratrum Templi de Rublemont,* et qui s'étendait vers la *Fouetelée* de Sacquenville [1].

En 1258, Richard et Thomas du Bois-Jocelin cédèrent aux Templiers leur *Bois-Jocelin* qu'ils tenaient de Guillaume, seigneur de Sacquenville, et qui commençait près de *la Fouetelée*, en descendant vers la vallée [2].

La *Fouetelée* ou *Foutelée*, était un pâturage compris entre le chemin de Rublemont à Sacquenville, et celui de Rublemont à Bacquepuis. Il fut vers la fin du XIIIe siècle la cause d'un procès entre les frères du Temple et Robert, seigneur de Sacquenville, parce que celui-ci prétendait convertir en labourage cette terre que les Templiers voulaient conserver en pâture. On finit pourtant par s'entendre, d'autant mieux que le seigneur Robert, d'après le conseil de ses amis, consentit, par ses lettres du mois de janvier 1294, à faire l'abandon de *la Foutelée* aux Templiers, à la condition de la conserver en pâturage. A cette occasion, le seigneur de Sacquenville déclarait qu'il voulait que les Templiers pussent jouir librement de tous les biens qu'ils possédaient, et pourraient posséder par la suite dans l'étendue de sa seigneurie, sous la réserve faite par lui de la *moulte* de la Couture au-dessus du Bois-Jocelin et de celle de son fief du Mesnil-Faucoin [3].

Le Commandeur avait la moyenne et basse justice dans son fief de Rublemont, dont le domaine comprenait 96 acres de terre arable, affermés en 1630, 250 liv.

La maison ayant été détruite à la fin du XVIIe siècle, on afferma à diverses personnes les terres qui étaient louées en 1757, 1,900 livres. En 1783, Rublemont et Brettemare réunis rapportaient 7,500 livres.

FEUGROLLES [4]. — Le Temple de Feugrolles, avec sa chapelle et le domaine qui en dépendait, formait un fief qui fut parfois nommé sous les Hospitaliers *le fief de Malassis*. Il avait été acquis en grande partie par les Templiers, des seigneurs de Feugrolles et de leurs hommes. Amaury de Meulan, au commencement du XIIIe siècle, accorda des lettres d'amortissement aux Templiers pour tout ce qu'ils possédaient à *Feugeroles*. Ces lettres, datées de l'année 1222, sont

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. n° 176. — 2. Id., id. n° 123. — 3. Id., id. n° 122. — 4. Feugrolles (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg.

faites par renouvellement de celles de R., son père, seigneur de Feugrolles, et désignent les biens du Temple situés dans sa juridiction, savoir : quatre acres au Champ-Martinet; — huit acres à la Mare-Bohet, *apud maram de Bohe* ; — la commune, *communionem*, ou le corps des habitants de *la ville de Feugeroles*; — les pâturages dans toute la terre du lieu, qui avaient été donnés en 1220 par Jean de Feugrolles; — le Champ-de-*Noiers*, contre la chapelle de sainte Marie ; — la Mare-Bohet, avec la voie qui y menait, — la terre située près de la chapelle, que le dit Jean de Feugrolles avait échangée avec Gaudefroy-le-Petit; — le bois et la bruyère de l'Essart-d'Eudes; — un acre de terre près de la Mare-Hermier [1]; — un autre entre la maison des Templiers et le Val-Bordet, *et Vallem Bordet*; — la Couture du Favril, *culturam de Faverit*; — le fief de Goré de Ronceval ; — deux acres de terre aux Mares de Croville [2] ; — le fief de Gauthier-Poulain ; — la terre du Mont *Goiet* ; — la Bruyère d'Alice ; — tout le Mont *Hanout* ; — la Couture de *Marleiz* et le Grand-Champ du fief d'*Esquetot* [3]; — le Courtil de la Roche — et le fief de Jean de l'Ile, *de Insula*, dont les frères du Temple rendaient à Jean de Feugrolles dix sols chaque année, à la fête de saint Michel.

De plus, le seigneur Amaury confirmait et amortissait les donations faites aux dits frères par les hommes de Jean de Feugrolles, savoir : la terre de la Haie-Tescelin, *de Haia Tescelini*; la terre et le champ de Doucet, *terram et campum de Dulcet*, que Robert, neveu du prêtre Mathieu, leur avait donnés; deux acres de terre dans la Vallée-sous-Avenaie, *subtus Avesneiam*, concédés par Godefroy-le-Petit ; deux acres à La Goupillière, accordés par Etienne Guervet; et sept verges à la Mare-du-Puits, données par Tostain le Tisseur [4].

Les guerres du xve siècle ruinèrent le Temple de Feugrolles et en détruisirent la maison et la chapelle. Il ne resta plus que les terres qui, avec les cens et rentes seigneuriales du fief de Malassis, étaient affermées en 1757, 550 livres.

La Gastine [5]. — Nous n'avons sur cette ancienne maison du

1. La Mare-Hermier, commune d'Amfreville-sur-Iton (Eure), arrond. et cant. Louviers. — 2. Croville-la-Vieille, près du Neubourg; carte de Cassini. — 3. Ecquetot (Eure), arr. Louviers, cant. du Neubourg. — 4. Archiv. nat. S 4996, Suppl. n° 60. — 5. Probablement La Gatine, à une lieue de Conches (Eure), arr. Evreux, au-dessous du village de Faverolles-la-Campagne; carte de Cassini.

Temple d'autre document que l'inventaire des biens de la commanderie de Renneville, dressé en 1312, au moment où les Hospitaliers allaient en prendre possession. Il y est dit que La Gastine était un fief composé d'une maison seigneuriale, de 84 acres de terre arable, affermés alors trente sols l'acre, et d'une quinzaine d'arpents de bois et de pâturage [1]. D'après *le Livre-Vert*, il n'y avait plus de maison en 1373. Il restait une grange où l'on renfermait les récoltes des terres et le produit des revenus de la seigneurie. Il n'est plus question de La Gastine à partir du XVe siècle.

La Gouberge. — C'était autrefois une paroisse, ce n'est plus aujourd'hui qu'un hameau de la commune d'Ormes [2]. Les Templiers avaient acheté le fief de La Gouberge en 1287, de Robert des Essarts, écuyer, pour le prix de 440 livres. Ils en obtinrent en 1293 l'amortissement, de M. le comte d'Artois, moyennant 200 livres [3].

La maison de La Gouberge était située sur le chemin conduisant de Conches à St-Etienne ; et les terres se trouvaient sur les territoires d'Ormes, de Creche, d'Emanville et de Folleville.

Les terres en 1312, au nombre seulement de 28 acres, rapportaient 32 sols l'acre. En 1757, il y avait 70 acres qui, avec les redevances seigneuriales, donnaient un revenu de 750 livres ; et en 1783, de 1,900 livres.

Bailly. — Autre fief qui était situé dans la paroisse de Glissoles [4]. Il comprenait une maison et un grand moulin sur la rivière de l'Iton avec quelques terres. Il avait été donné aux Templiers par un seigneur du pays, Richard de Tournedos qui, par ses lettres de l'année 1230, déclara laisser aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, son moulin de Bailly, près de Grisoles, *molendinum meum de Baale juxta Grisolias*, avec ses dépendances et la terre qui y touchait.

Par le même acte, Richard leur accorda toute la mouture de sa terre et seigneurie, sous la condition que lorsqu'il aurait à moudre

1. Arch. nat. S 4995, Suppl. n° 6. — 2. Ormes (Eure), arrond. Evreux, cant. Conches. — 3. Arch. nat. S 4997, Suppl. n° 65. — 4. Glissoles (Eure), arrond. Evreux, cant. Conches.

ses grains au moulin de Bailly, il ne paierait aucun droit. Il ajouta encore à sa donation une terre appelée le Champ de la Mare-Buffaut, qui tenait au chemin du Mesnil [1].

La maison et le moulin de Bailly n'existaient plus au XVIe siècle. Les terres et les revenus seigneuriaux étaient alors réunis au domaine de la commanderie.

Le Buisson [2]. — Situé dans la paroisse de Tilleul-Lambert, le fief du Buisson avait été donné au XIIIe siècle par une noble dame, Albérède du Buisson, veuve de Nicolas Lesage, aux frères de la chevalerie du Temple de Normandie, résidants à St-Etienne-en-Campagne, *apud Sanctum Stephanum in Campaniâ*. Par les lettres de donation qui sont datées du mois de juin 1263, Albérède disposait en leur faveur, de sa maison au Buisson, paroisse de Tilleul-Lambert, *apud le Buissun in parochia de Tilliolo Lamberti*, de la garenne qui en dépendait, du bois de l'Angle ou du Coin-Auculfe, *boscum de Angulo Aucouf;* d'une pièce de terre au *Champ-Dolent*, et de plusieurs autres appelées le Champ de la Marnière; le Champ de la *Broche;* le Champ de la Mare aux Epines, *de mara Spinosa;* le Champ *Goisbot*, avec des droits de champart et de cens en argent et en chapons. Jean d'Harcourt, de qui ce fief relevait, l'amortit la même année, en faveur des nouveaux possesseurs [3].

Il est probable que le domaine du Buisson fut incorporé dans celui du chef-lieu de la commanderie; car il n'en est plus fait mention à partir de la fin du XIIIe siècle.

Epreville [4]. — La terre et seigneurie d'Epreville, qui appartenait aux Templiers, avait été l'objet de plusieurs acquisitions faites par eux dans le cours du XIIIe siècle.

Un seigneur, du nom de Lucas des Essarts, *de Essardis*, après leur avoir concédé en 1219 un manoir et plusieurs pièces de terre appelées le Champ du Moustier, le Champ de la Coudraie, le Champ de la Garenne et le Champ de la Fosse, leur avait donné en 1227 un

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 18. — 2. Le Buisson, entre Tilleul-Lambert et la commanderie de Saint-Étienne-de-Renneville. — 3. Arch. nation. S 4997, Suppl. — 4. Epreville (Eure), arr. Louviers, cant. Le Neubourg.

de ses hommes, Guillaume des Essarts, avec le fief que celui-ci tenait de lui dans la paroisse d'Epreville, *in parochia Espreville* [1].

Un autre seigneur, Coron des Ormeaux, *de Ulmellis*, leur donna aussi la même année un de ses hommes, Adam des Ormeaux, avec la maison et le jardin que ce dernier avait à Epreville [2].

En 1237, Robert du Bois, *de Bosco*, leur abandonna toute la justice d'un fief tenu de lui par une quinzaine d'habitants d'Epreville, à la charge de lui remettre à titre d'hommage, chaque année, le jour de Pâques, une paire de souliers ferrés, de la valeur de dix-huit deniers tournois [3].

Le commandeur de Renneville avait à Epreville la justice, moyenne et basse, avec toutes les dîmes de la paroisse. Il s'y trouvait dès l'origine une maison seigneuriale, mais elle fut détruite pendant les guerres du xvᵉ siècle. Il ne restait plus alors qu'une grange dîmeresse, quelques terres, des cens et un moulin à vent, appelé le *Moulin de Quicangrogne*. Ce nom assez singulier aurait été donné à ce moulin lorsqu'il fut bâti, et que les agents du fisc de la vicomté de Beaumont-le-Roger voulurent en opérer la saisie et le faire démolir. Il est dit dans un terrier de 1666, que lors du procès qu'on intenta à ce sujet contre le Commandeur, celui-ci vint à Epreville, et en visitant ce moulin, s'écria en forme de protestation : *Quicangrogne y moudrei*, c'est-à-dire : Quoiqu'on grogne, j'y moudrai [4].

Le revenu de la terre d'Epreville, y compris la dîme, rapportait, en 1757, 2,450 livres ; et en 1783, 10,220 livres. La dîme figurait dans ce dernier chiffre pour 7,360 livres.

Villez. — A un quart de lieue d'Epreville et à une demi-lieue du Neubourg, la commanderie avait une grange dîmeresse touchant au cimetière de Villez, et qui servait à renfermer le produit des dîmes de ce village et des récoltes de quelques pièces de terre que les Templiers avaient achetées d'un seigneur de la Vacherie en 1234 [5].

La grange de Villez rapportait, en 1757, 900 livres; et en 1783, 2,400 livres.

1. Arch. nat. S 4996, Suppl. nᵒˢ 192 et 112. — 2. Id., id. nᵒ 124. — 3. Id., id. nᵒ 155. — 4. Id. S 5409, Terrier de 1666. — 5. Archiv. nat. S 4996, Suppl. nᵒˢ 39 et 40.

Le Neubourg [1]. — La maison du Temple au Neubourg tenait à celle de la Charité, et se trouvait située dans la grande rue. Il en dépendait certains droits et priviléges dans la ville, et plusieurs autres possessions à l'extérieur.

Une sentence arbitrale rendue en août 1217, par le prieur de Ste-Geneviève et l'abbé de St-Eloi à Paris, reconnaissait aux Templiers la légitime possession, qu'on leur contestait alors, des places de Neubourg, *plateas de novo Burgo,* que leur avait concédées Amaury de Thiron, *de Tiro*, et où ils pouvaient toujours avoir deux boutiques ou échopes, *escagiatios,* mais pas davantage. La même sentence les confirmait dans la propriété de la Vigne de la Croix, *vineam de Cruce*, et de la terre de *Ceneilles*, tenues du seigneur de Thiron par Arnould Ledesve, à treize deniers de cens par an, et où les Templiers ne pouvaient élever aucune construction. Enfin, il était reconnu qu'il leur appartenait les maisons de Bray, *domos de Breolio* [2], situées dans cette ville, au Vieux-Marché, *in veteri foro* [3].

Les Templiers possédaient encore des terres qu'un nommé Gilbert du Plessis leur avait données en 1220, situées hors des murs du Neubourg, et s'étendant jusqu'au grand chemin du côté des Essarts, *juxta majorem cheminum versus Essartas*, entre la Croix-Sibille et la Croix-Fichet [4].

La commanderie avait le droit de faire tenir au Neubourg, tous les quinze jours, sa justice, qu'on appelait *le Franc-Astrier*. Cette justice se tenait, au xve siècle, dans une maison située devant la porte du château. Mais le seigneur l'ayant fait démolir pendant les troubles civils pour établir là une place d'armes, le Commandeur transporta le siége de sa justice dans une autre maison rue de Conches, qui portait pour enseigne une croix verte.

Entre autres priviléges dont le Commandeur jouissait au Neubourg, il faut citer celui de pouvoir vendre ou acheter toutes sortes de denrées sur le marché de la ville, sans payer de droits, comme celui de prendre chaque année six livres sur la coutume, et un hêtre dans la forêt.

La maison du Neubourg était louée, en 1783, 50 livres.

1. Le Neubourg (Eure), arr. Louviers, chef-lieu de canton. — 2. Bray (id.), arr. Bernay, cant. Beaumont-le-Roger. — 3. Arch. nat. S 4998, 2, Suppl. n° 7. — 4. Id. S 4998, Suppl.

Tournedos [1]. — Il y avait en cette paroisse un fief qu'Emeline d'Angerville donna, en 1205, aux Templiers, consistant en terres, hôtes, pêcheries, cens, etc., et que tenait d'elle le fils de Richard Serée [2].

En 1207, les frères du Temple reçurent de la générosité d'Agnès, fille de Simon Harcé, quatorze acres de terre situés à *Tornedos*, vers le Mesnil-Faucoin ; et en 1236, Roger Harenc de Tournedos leur donna neuf acres aussi de terre au même terroir, dans le Val-Meulon [3].

Il ne restait plus au XIVe siècle, du fief de Tournedos, que quelques cens et rentes seigneuriales que les Hospitaliers touchaient encore à la fin du siècle dernier.

Caillouet [4]. — Les Templiers possédaient à Caillouet, dans les enclaves de la paroisse de Mesnil-Jourdain, une seigneurie, qu'on nommait la seigneurie du *Temple*, laquelle consistait en domaine fieffé, c'est-à-dire en maisons, terres et héritages tenus à cens et devant rentes.

Sous les Hospitaliers, le revenu de cette seigneurie était réduit à fort peu de chose.

Le Pont-de-l'Arche [5]. — La maison que la commanderie possédait au Pont-de-l'Arche n'était plus qu'une ruine à la fin du XVe siècle. Nous lisons dans un cueilloir de rentes de 1501 : « Au » Pont de Larche, Jehan de la Salle, pour une masure et héritaige » nommée la Masure de *Renneville*, assise audit Pont de Larche en » la basse Sentelle, joignant d'un costé la rivière de Saine, xx sols. »

Angerville [6]. — C'est bien le membre le plus ancien de la commanderie. Si le *Livre-Vert* n'en fait pas mention, c'est que probablement il n'existait déjà plus au XIVe siècle. Il se composait d'une terre avec les hommes qui y résidaient, située sous *Ansgerville*,

1. Tournedos-la-Campagne (Eure), arr. et cant. Evreux. — 2. Arch. nation. S 4997, 2, Suppl. n° 24. — 3. Id. S 4996, Suppl. n° 207. — 4. Caillouet, commune de Mesnil-Jourdain (Eure), arr. et cant. Louviers. — 5. Le Pont-de-l'Arche (id.), arrond. Louviers, chef-lieu de canton. — 6. Angerville-la-Rivière, commune de Glissoles (id.), arr. Évreux, cant. Conches.

comprenant, en outre, un moulin et de grands bâtiments, appelés le Moulin de Masculey, *molendinum de Masculeio.*

Ce domaine, qui n'était pas éloigné de celui de Bailly dont nous avons parlé, avait été donné par Gaudefroy Vac, du consentement d'Hugues, son fils, aux pauvres chevaliers du Temple, en vertu d'une charte de l'année 1154, expédiée en forme de vidimus en 1460 par le garde-scel de la prévôté de Beaumont-le-Roger[1].

Manthelon[2]. — Il y avait autrefois à Manthelon une maison appartenant aux Templiers, et dont il ne restait plus au XVIe siècle qu'un enclos de vingt acres, sans aucun bâtiment, tenant au sentier allant de Breteuil à Villalet, et aboutissant au chemin de Nogent-le-Sec.

EVREUX. — Les chevaliers du Temple avaient, vers le milieu du XIIIe siècle, à Evreux, une maison qu'un bourgeois de la ville, nommé Richard Bauduin, tenait d'eux au cens de seize sols tournois par an. Celui-ci, sur la demande des Templiers qui demeuraient à St-Etienne, leur céda, par ses lettres datées du jour de la fête de saint Michel de l'année 1263, cette maison sise à Evreux, devant l'Hôtel-Dieu, *apud Ebroicum ante Domum Dei*, et dont le terrain s'étendait depuis la rue jusqu'au fossé du Roi, *usque ad fossatum domini regis*[3].

La maison se trouvait près de la halle, dans la grande rue, et tenait par derrière à la rivière. Nous la trouvons encore en 1501, tenue à cens ou arrentée, moyennant une redevance annuelle de 50 sols que payait un nommé Noel François. Celui-ci y avait mis une enseigne représentant les *quatre fils Edmond*. En 1783, cette maison était louée 200 livres.

Nous voyons, d'après un terrier de 1266, que tous les hommes de la commanderie de St-Etienne de Renneville avaient le droit de vendre ou d'acheter dans la ville d'Evreux tout ce qu'ils voulaient, sans payer aucune coutume. Ils devaient, pour se faire connaître, porter sur leur manche ou basque une petite croix rouge.

La Griserie[4]. — C'est au commencement du XIIIe siècle que cette

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 23. — 2. Manthelon (Eure), arr. Evreux, cant. Damville. — 3. Arch. nat. S 4998, 2, Suppl. n° 37. — 4. La Griserie, com. La Poterie-Mathieu (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. St-Georges-du-Vièvre.

terre et seigneurie fut acquise par les Templiers. Ils la reçurent de la libéralité d'un seigneur du lieu, Robert de la Griserie qui, au moment où il était admis dans la chevalerie du Temple, en fit l'abandon à son Ordre. La charte de donation porte la date de 1207. Par cet acte, Robert de la Griserie déclara donner son habitation de la Griserie, *herbergagium suum de Griseria*, avec la terre et le bois, à partir du sentier se dirigeant vers le Mont-Thiau (?), *ad montem Tioudi*, jusqu'au bois de Guillaume de la Griserie, son frère, près de la borne du Chemin, plantée entre un poirier et un chêne, *inter pirum et quercum*.

Il ajouta à cette donation toute la justice qu'il avait à la Griserie, ainsi que la Noue, *Noam*, située entre la Noue *Bogerre* et la Masure bénie, *et masuram benedictam*, avec tous les bois sur les rues et flegards des chemins [1].

Une autre donation fut faite la même année aux Templiers, par Hugues de la Griserie, frère du dit seigneur Robert, de neuf acres de terre de son domaine à la Griserie, *apud Giseriam*, et de son pré de la Chaussée, *Chaucea* [2].

Il ne restait plus au XIVe siècle, de la terre et seigneurie de la Griserie, que quelques cens et rentes seigneuriales.

La Chapelle-Martel [3]. — Il y avait autrefois dans la paroisse de Bosc-Roger [4], un grand enclos où se trouvaient une maison et une chapelle, appelée la Chapelle-Martel. Cette chapelle était desservie au temps des Templiers par un frère de l'Ordre. Elle le fut ensuite sous les Hospitaliers par un chapelain séculier qui était à la nomination du commandeur de Renneville.

La maison n'existait plus en 1757. Il restait la chapelle dédiée à la sainte Vierge, où le curé de Thuit-Signol venait dire la messe tous les dimanches.

Il dépendait de la chapelle 14 acres de terre qui, avec des droits de dîme à Bosc-Roger et à Thuit-Signol, donnaient, en 1757, un revenu de 400 livres.

1. Arch. nat. S 4997, 2, Suppl. n° 21. — 2. Id., id. n° 26.. — 3. La Chapelle-Martel, entre Bosc-Roger et Thuit-Signol. — 4. Bosc-Roger (Eure), arr. Pont-Audemer, cant. Bourgtheroulde.

Tourville [1]. — Il y avait encore *à Tourville-la-Champagne* une maison appelée le *Temple*, et qui devint, au XIVe siècle, une grange dimeresse pour renfermer les dimes de cette paroisse, dont la cure était, comme nous l'avons dit, à la collation du commandeur. Il s'y trouvait encore quelques terres qui furent ensuite données à cens ou prises en arrentement.

Les dimes et censives de la Grange de Tourville rapportaient, en 1757, 770 livres.

Le revenu général de la commanderie de St-Etienne de Renneville était, en 1312, de 993 livres. Il était descendu en 1373, à cause des guerres, à 465 livres. Il y avait alors dans la maison de Renneville, deux frères de l'Ordre et un donné; le Commandeur n'y résidait pas, parce qu'il ne s'y serait pas cru en sûreté. Nous trouvons dans l'état des dépenses de la maison : « Pour le vivre et necessitez de deux » frères et de un donné, demourants en ladicte baillie, sans faire » cy mention du commandeur pour ce qu'il n'y ose demourer, » IIIIxx frans. »

En 1495, le revenu de la commanderie montait à 1,128 liv.; en 1583, à 5,700 liv.; en 1693, à 13,000 liv.; en 1757, à 19,891 liv.; et en 1783, à 44,838 livres.

Noms des Commandeurs de Saint-Etienne de Renneville.

Sous les Templiers.

1154. Frère Robert, *preceptor Sancti Stephani.*

Sous les Hospitaliers.

1355. Fr. Simon Cliquet.
1389. Fr. Pierre de Passy.
1410. Fr. Louis de Mauregard.
1419. Fr. Gauthier le Gras, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1423. Fr. Jehan le Boutillier.
1446. Le chevalier Jehan de Sarcus.

1. Tourville-la-Campagne (Eure), arr. Louviers, cant. Amfreville-la-Campagne.

1495. Le chev. Philippe de Mailly.
1518. Le chev. Jehan d'Aunoy.
1523. Le chev. Michel d'Argillemont, *alias* d'Arzillemont, grand Hospitalier de l'Ordre, trésorier général.
1534. Le chev. Claude de la Sangle.
1556. Le chev. Christophe de Mont-Gaudry, procureur général de l'Ordre en France.
1578. Le chev. Antoine des Haies de St Luc, grand trésorier général de l'Ordre.
1601. Le chev. Antoine de Mornay Vilarceaux.
1610. Le chev. Gédéon de Joigny-Bellebrune, Grand'croix de l'Ordre.
1624. Le chev. Guillaume de Meaux-Boisbaudrain, grand trésorier.
1630. Le chev. Jean-François de Vion-Tessancourt, prieur de Champagne en 1643.
1652. Le chev. Jean de Calonne de Courtebourne.
1666. Le chev. Gilbert d'Elbène, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1680. Le chev. Gabriel d'Annet des Maretz, prieur d'Aquitaine.
1688. Le chev. Philippe de Vendosme, Grand-Prieur de France.
1693. Le chev. François de Nouevilliers.
1700. Le chev. Gabriel du Chastelet de Fresnière, grand Hospitalier de l'Ordre.
1711. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1722. Le chev. Alexis Dallogny de la Groix, capitaine des vaisseaux de l'Ordre.
1740. Le chev. Claude de St Simon, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1767. Le chev. Jean-Charles de la Rue de Bois-Roger de Rupière.
1783. Le chev. Claude-Louis de Mesgrigny de Villebertin.

COMMANDERIE

DE VILLEDIEU-LES-BAILLEUL.[1]

Membres : L'ancien Hôpital de TRUN, — *La Chapelle-Souquet*, — VILLEDIEU DE SAULTCHEVREUIL, ancienne commanderie, — *Coutances*, — VILLEDIEU DE MONTCHEVREUIL, ancienne commanderie, — FRESNEAUX, id., — *Louvigny*, — LA VILLEDIEU-SOUS-GRANDVILLIERS, ancienne commanderie, — *Courgeon*, — *Le Louvier*.

Noms des Commandeurs.

La maison de Villedieu-les-Bailleul, située autrefois dans la paroisse de Bailleul, à une lieue d'Argentan, était une ancienne fondation de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Nous la trouvons mentionnée pour la première fois dans des lettres de frère Noel, commandeur de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem à Villedieu de Bailleul, *frater Natalis magister sancte domus Hospitalis Jerosolime apud Villam Dei de Ballol*, datées de l'année 1194, par lesquelles il accordait à Renault du Bosc, *de Bosco*[2], un demi acre de terre situé à Néauphe, *apud Neaufe*[3], moyennant une rente de deux sols avec deux chapons, et sous la condition que les cateux, *catella*, que Renaut laisserait à sa mort sur cette terre, reviendraient à l'Hôpital[4].

1. Villedieu-les-Bailleul (Orne), arrond. Argentan, cant. Trun. — 2. Le Bosc, hameau de Néauphe. — 3. Néauphe-sur-Dive (Orne), cant. Trun. — 4. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 41.

Mais bien longtemps avant cela, les Hospitaliers étaient établis dans cette partie de la Normandie. Nous en trouvons la preuve dans une charte de Guillaume-le-Conquérant, par laquelle ce prince leur accordait en 1060, des lettres d'amortissement pour certains biens qui leur avaient été donnés et qui étaient notamment une grande étendue de landes situées entre Bailleul, Tournay [1] et Trun [2], un terrain pour faire un étang, un moulin appelé le Moulin de Magny [3], avec la terre pour bâtir et faire des écluses, divers droits de justice et d'usage, ainsi que des terres à cultiver, comprises entre la forêt de *Gouffrey* [4] et la Dive [5].

Plus tard, vers 1140, l'impératrice Mathilde, fille du roi Henri I, duc de Normandie et comte d'Anjou, accordait aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, cent sols de rente à prendre chaque année sur sa recette d'Argentan, *de Argentommo*, ainsi qu'il résulte de ses lettres alors expédiées en forme de mandement à l'archevêque de Rouen, ainsi qu'aux évêques, comtes, barons, vicomtes et autres officiers, tant anglais que français résidant en Normandie [6].

Dans plusieurs villages des environs de Villedieu, l'Hôpital possédait des terres et un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales.

A Néauphe-sur-Dive, un seigneur, du nom de Durand Bordon, leur avait donné en 1190 un domaine que Willems Escalart tenait de lui en toute franchise à *Néaufe*, et pour lequel il avait reçu de Guillaume du Tertre, *de Tertro*, commandeur des maisons de l'Hôpital en Normandie, huit livres tournois de reconnaissance [7].

En 1192, un autre seigneur, Raoul de Salmon, leur avait abandonné plusieurs tènements et une terre entre le chemin et le vieux biez du moulin de Néauphe, *et vetus bievum de molendino de Neoufe* [8].

Ils possédaient l'année suivante toute la dime que Barthélemy de de Mainbeville leur avait donnée de son fief à Neauphe, et dans ses dépendances à Mainbeville, *apud Menbevillam*, à Montigny, *Monti-*

1. Tournai-sur-Dives (Orne), cant. Trun. — 2. Trun (id.), arr. Argentan. — 3. Magny sur la Dive, commune de Trun. — 4. Gouffern, commune de Silly-en-Gouffern (Orne), arr. Argentan, cant. Exmes. — 5. Arch. nation. S 5512, p. 12. Invent. des Titres de Villedieu. — 6. Id. S 5057, Suppl. n° 44. — 7. Id. S 5051, Suppl. n° 37. — 8. Id., id. n° 43.

neium, aux Etis, *Estias*, et au Hamel, *et apud Hamellum*, avec des terres sur le territoire de Mainbeville, aux lieux dits au Coudray, *in Corileto* , et à la Haie-Rambert, *et in sepe Ramberti*; le tout approuvé et confirmé dans une charte de J., évêque de Sèes, *Sugiensis episcopi*, de l'année 1193 [1].

De 1212 à 1216, nous trouvons plusieurs donations faites à l'Hôpital par Foulque de Clopel, seigneur de St-Lambert, Gilbert de Clopel, son frère, et Mathieu d'Ecquetot, son beau-frère, de maisons et de terres à St-Lambert, *apud Sanctum Lambertum* [2]. Quelques-unes de ces donations sont passées à Villedieu, dans l'église de St-Jean, *apud Villam Dei in ecclesia Sancti Johanis* [3].

Le frère Hedebaut, prieur de l'Hôpital en Normandie, affranchissait en 1220 ses hommes de St-Lambert, demeurant dans la terre provenant de Richard et de Raoul de Mulsene, et les déliait du serment qu'ils avaient prêté en l'église de Villedieu, de garder intacts les droits de l'Hôpital, et de lui laisser à leur mort tous leurs cateux [4].

Des lettres d'amortissement étaient accordées en octobre 1225, par Robert, seigneur de St-Léonard [5], aux frères de l'Hôpital, pour les terres qu'ils possédaient en ce lieu, situées au nouveau bourg, *ad novum burgum*, au-dessus des vallées; au haut du village, *in capite ville* ; à la Couture de *Chiedenier* ; au Champ des Chanoines de Silly ; au ruisseau *Sausel* et au chemin *les Breious*. Pour prix, mais plutôt en reconnaissance de cet amortissement, Raoul du Bosc, *de Bosco*, alors commandeur des maisons de l'Hôpital en Normandie, avait donné au seigneur Robert une somme de 40 sols [6].

La seigneurie de Villedieu avec la haute, moyenne et basse justice, appartenait à l'Hôpital. Le Commandeur avait la collation de la cure et la dîme de toute la paroisse. Il avait également, au XIIIe siècle, la dîme de Silli [7], qu'il partageait avec les chanoines du lieu, mais que André Pollin, Grand-Prieur de France céda, en 1247, aux dits chanoines pour un demi-muid d'avoine de rente par an [8].

1. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 10. — 2. Saint-Lambert-sur-Dive (Orne), arr. Argentan, cant. Trun. — 3. Arch. nat. S 5051, Suppl. n°s 12, 14 et 15. — 4. Id., id. n° 10. — 5. Saint-Léonard-des-Parcs (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer. 6. Arch. nat. S 5052, Suppl. n° 20. — 7. Silli-en-Gouffern (Orne), arr. Argentan. cant. Exmes. — 8. Arch. nat. S 5051, Suppl. n° 5.

Le manoir seigneurial de Villedieu était situé près de l'église. Il comprenait une maison de maître formant l'habitation du Commandeur, une ferme et une chapelle dédiée à saint Laurent.

A un quart de lieue de Villedieu, au hameau de Magny et sur les bords de la Dive, se trouvait le moulin banal de la commanderie, dont il est parlé dans la charte de 1060 de Guillaume-le-Conquérant, ci-devant citée.

Les terres du domaine consistaient, au siècle dernier, en 48 acres de labour, 18 acres en roches, 4 acres de pré, un petit clos, nommé le *Pissot*, une garenne de 3 acres, et un bois de 24 acres, nommé *le Bois au Maître*.

La maison de Villedieu avait, au XIIIe siècle, deux membres principaux : la maison de Trun [1] et la Chapelle-Souquet [2].

TRUN. — Il est fait mention de la maison de l'Hôpital de Trun dans une charte de Henri, seigneur d'Angloischeville, qui paraît avoir été rédigée vers l'année 1160. Par cette charte, le seigneur d'Angloischeville, *de Englischeville* [3], fait donation à la sainte maison de l'Hôpital de Trun, *sancte domui Hospitalis apud Trumum*, d'un acre de terre, situé à St-Germain [4], près de la Croix de Buis, *juxta crucem buxatam*, dépendant du fief de Raoul de Dive, *de Divo*, et une vergée aussi de terre, mouvant du fief du Bois-Ernoud, *Ernufi nemoris*.

C'est le seul document qui nous reste sur la maison de Trun, dont le domaine aura été probablement accordé à cens ou à rente perpétuelle; car il n'y avait plus là, au XIVe siècle, que des censives dues sur un certain nombre de terres, maisons et héritages.

La Chapelle-Souquet. — Au siècle dernier, le commandeur de Villedieu était seigneur temporel et spirituel de la Chapelle-Souquet. Il avait en ce lieu, toute justice, et en même temps le patronage et la collation de la cure.

L'église dédiée à sainte Madeleine, le cimetière et le presbytère

1. Trun (Orne), arr. Argentan, chef-lieu de canton. — 2. La Chapelle-Souquet, commune du Marais-La-Chapelle (Calvados), arr. Falaise, cant. Morteaux-Couliboeuf. — 3. Angloischeville, commune de Fresne-La-Mère (id.), arrond. et cant. Falaise. — 4. Saint-Germain (Orne), arr. Argentan.

faisaient partie du domaine de la commanderie qui possédait aussi des terres et des rentes dans le village.

Le revenu de la maison de Villedieu avec ses deux membres était, en 1495, de 137 livres 5 sols, tandis qu'en 1757, il s'élevait à 2,250 livres; et en 1783, à 2,800 livres.

Pour accroître l'importance de cette commanderie, l'Ordre y réunit, au XV[e] siècle, les commanderies de Villedieu de *Saultchevreuil* et de Villedieu de *Montchevreuil.*

Une autre annexion se fit quelque temps après, celle de la commanderie de Fresneaux. Enfin, en 1560, on y adjoignit encore la commanderie de Villedieu-sous-Grandvilliers.

De ces cinq commanderies réunies en une seule, le siége principal resta toujours à Villedieu-les-Bailleul.

VILLEDIEU-DE-SAULTCHEVREUIL [1]. — Cette ancienne commanderie de l'Hôpital fut aussi désignée sous le nom de commanderie de *Villedieu-les-Poëles.* En tête d'un terrier de Villedieu et Saultchevreuil, de l'année 1743, nous lisons ce qui suit : « L'histoire de Normandie » par Guillaume de Jumiege, qui vivait du temps de Henri I[er], roi » d'Angleterre et duc de Normandie, fait mention au VIII[e] livre, cha- » pitre XXXII, que ce grand roi est fondateur de la commanderie *de Villedieu-lez-Sauchevreuil* [2].

La terre donnée par Henri I[er] pour cette fondation, est ainsi désignée dans un passage du livre du moine de Jumiege : *Quamdam terram in pago Abrincensi in qua fratres Hospitalis Hierusalem illi servi Christi vicum quemdam quem vocant Villam Dei magno privilegio, regiâ munificentiâ exornatum edificaverunt.*

Cette donation fut faite antérieurement à l'année 1135, époque de la mort du Roi. L'érection de la maison de l'Hôpital eut lieu ensuite, et Toustain de Billy, dans son *Histoire du Cotentin*, en fixe la date à 1170.

On voit encore aujourd'hui, dit M. le Héricher, les ruines de cette maison et une chapelle de la plus haute antiquité, dédiée à saint Blaise [3].

1. Villedieu, commune de Saultchevreuil-du-Tronchet (Manche), arr. Avranches, cant. Villedieu-les-Poëles. — 2. Arch. nat. S 5521. Reg. terrier. — 3. Le Héricher, Avranchin monumental et histor. T. 2, p. 713.

La maison était située près de l'église, dont elle était séparée par la rivière de Sienne.

Les anciens titres de la commanderie nous représentent un seigneur, du nom de Richard de Grisy ou de Grisey, *de Griseio*, comme l'un de ses plus grands bienfaiteurs. Il était un donné de l'Hôpital à la fin du XIIe siècle; et, dans l'espoir d'être bientôt reçu frère de l'Ordre, il avait abandonné, par ses lettres datées de l'année 1185, à la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, tous ses cateux, *omnia catella*, avec ses terres d'acquêts ou d'héritages, et même celles qui pourraient lui échoir par la suite, à quelque titre que ce fut, mais à la condition qu'aussi longtemps qu'il vivrait, il tiendrait ces terres de l'Hôpital, au cens de cinq sols par an. Cette donation eut lieu dans la chapelle de saint Blaise, à Villedieu de Saultchevreuil, *in capella Sancti Blasii apud Villam Dei de Saltu Capreoli*, en présence du frère Ansel de Corbeil, prieur de France et de Normandie, et de frère Bernard, gardien, *custos*, de l'Hôpital de Villedieu [1].

Par d'autres lettres datées de l'an 1223, le même Richard de Grisy déclare, qu'après avoir donné à Dieu et à la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, son corps à la vie et à la mort, il laisse au dit Hôpital tout ce qu'il a acquis depuis sa première donation, savoir : son manoir ou maison près de Coutances, *manerium situm juxta Constan*, qu'il tenait de Hugues de St-Planchers, *de Sancto Planchesseio* [2]; toute sa terre de Nicorps, *totam terram de Nicorp* [3], que Richard et Gilles la Barbe tenaient de lui à cens; le domaine de *Maldoit* [4], tenu de Gillot de Coutances à six quartiers de froment, six pains et six chapons par an; un autre domaine à *Corce* [5]; une terre à la Croix-Gaudin, tenue par Bocher Crespin, à six boisseaux de froment par an et un tènement à *Maldoit*, qui lui rapportait vingt quartiers d'avoine et deux sols tournois [6].

Parmi les frères de la maison de Villedieu de Saultchevreuil, nous trouvons, à la fin du XIIIe siècle, un Guillaume de Grisy, prêtre, qui était probablement un descendant de la famille de Richard de Grisy. Il obtint du roi, en 1293, des lettres d'amortissement pour tout ce

1. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 8. — 2. Saint-Planchers (Manche), arr. Avranches, cant. Granville. — 3. Nicorps (id.), arr. et cant. Coutances. — 4. Peut-être Le Mauduit, commune de Gratot, arr. Coutances. — 5. Peut-être Gores (Manche), arr. Coutances, cant. Periers. — 6. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 43.

que l'Hôpital avait acquis depuis 47 ans dans la paroisse de Villedieu, qu'on nommait alors Villedieu-sur-la-Rivière, *in parochia ville Dei super Ripariam*, et qui se trouvait aux environs de la maison de l'Hôpital [1].

Au XIVe siècle, Villedieu était fortifié, mais ses murs étaient en si mauvais état, qu'on craignait que les Anglais profitassent de cette circonstance pour s'emparer de la ville et s'y retrancher. Le roi Charles VI avait résolu de la démanteler. Pour éviter cela, le Grand-Prieur de France, Gérard de Vienne, rétablit à ses frais les fortifications. Le Roi, reconnaissant alors qu'elle était suffisamment défendue, la conserva comme place forte, en chargeant le Grand-Prieur de veiller à sa sûreté, et d'y faire faire la garde et le guet jour et nuit par ses habitants. Le mandement du Roi à ce sujet, porte la date de 1380 [2].

Le rapport de la visite prieurale de 1495 mentionne ainsi l'état de la commanderie de Villedieu de Saultchevreuil : « L'esglise paro-» chiale, fondée de Nostre Dame de l'Ospital, a été détruite par les » guerres et refaicte par le commandeur frère Jean Routier et les » paroissiens.

» La maison est auprès de ladicte esglise, ung ruisseau entre » deux. Dedens ladicte maison, est une chappelle pour le Comman-» deur, dédiée à saint Blaise.

» Ladicte esglise et maison sont dedens le bourg de Villedieu, où » a de présent c feuz à toute jurisdicion de ladite commanderie, pri-» sons et justice levée. »

Les prisons se trouvaient dans les deux tours existant de chaque côté du pont de pierres où l'on passe pour aller à Avranches.

La commanderie possédait les halles de Villedieu, dans la grande rue conduisant du pont de pierres à la Roche-Tesson. Elle percevait des droits sur les marchés qui se tenaient les mardi et vendredi de chaque semaine, et dans les foires du 3 mai et du 9 septembre.

Au bout des halles, se trouvait l'auditoire ou le seigneur commandeur faisait rendre la justice.

Un moulin banal sur un bras de la rivière de Sienne, un four aussi banal dans la rue du Pont-Picard, quelques prairies et parties

1. Arch. nat. S 5057, Suppl. n° 2. — 2. Id. JJ 119, f° 210 v°.

de bois aux environs de Villedieu, et une chapelle dédiée à saint Etienne, à un demi-quart de lieue de la ville, sur la route de Caen, formaient le complément du domaine de la commanderie.

La cure de Villedieu était à la nomination du commandeur, et bien que son église fût exempte, comme toutes celles de l'Ordre, de la juridiction des évêques et des visites pastorales, Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, alla la visiter le 2 septembre 1248, et recevoir ce qui lui était dû pour cette visite. *Ipso die, per Dei gratiam procurati fuimus apud Villam Dei de Saltu Capri in domo Hospitaliorum. Non consuevimus ibi visitare. Summa procurationis* VIII *libre* VI *solidi* [1].

Le commandeur de Villedieu avait encore droit de nomination à la cure de Pont-Brocard [2] et à celle de Chérancé-le-Héron [3]. Quant à cette dernière cure, elle occasionna, au commencement du XIVe siècle, entre le Commandeur et messire Fiollin de Huçon, seigneur de Cherancé, un procès qui dura fort longtemps et finit en 1328, par une transaction où l'Hôpital renonça au patronage et à la collation de la cure, moyennant une rente de quinze livres par an.

Il en fut de même du droit de patronage qui appartenait à la commanderie pour la cure de *Landelle* [4], à cause de la chapelle qui se trouvait dans l'église du lieu et où reposait le corps de saint Ortaire. Par un accord intervenu entre les barons de cette paroisse tenant le fief de Chateaubriand et de Combourg, il fut assigné à l'Hôpital une rente de 15 livres pour prix de sa renonciation aux droits de patronage et de dime qu'il avait.

Un assez grand nombre de cens et de rentes foncières étaient dus au Commandeur à Villedieu, sur des maisons et héritages rue Talemache, Grande-Rue, rue de la Carrière, Basse-Rue, rue du Pré, rue Jacquemin, rue Méquines, rue de la Roche-Tesson, rue de St-Lo, rue de Caen, etc. (Terrier de 1584).

Il en était dû encore dans les paroisses de Pont-Brocart, de Sainte-

1. Regest. Visitationum. Arch. Rotbom. publié par Th. Bonnin. Rouen, 1852, p. 553. — 2. Pont-Brocart, commune de Dangy (Manche), arr. Saint-Lô, cant. Canisy. Pont-Brocart ne contenait en 1782 que 5 à 6 feux et n'avait qu'un territoire de 17 verges de terre. — 3. Chérencé-le-Héron (Manche), arr. Avranches, cant. Villedieu. — 4. Peut-être Les Landelles, commune de Saint-Planchers, arr. Avranches.

Cécile, de Saint-Mauvien, de la Chapelle-Cecelin, de Bazanville, d'Huberville, de Tourville, des Chéris et de Colomby.

Dans la paroisse des Chéris [1], près du bourg de Ducey, à six lieues de Villedieu-les-Poëles, la commanderie avait les fiefs de ***Lulagerie*** et de ***Rue-Morin***. Sur l'un de ces fiefs reposait l'église des Chéris, dont le Commandeur était le seigneur spirituel, comme on le voyait par les armes de l'Ordre qui se trouvaient, au siècle dernier, sur une pierre dans le chœur de l'église.

Ces fiefs comprenaient plusieurs maisons et des terres chargées de cens et de redevances en grain au profit de la commanderie.

On voit, d'après le ***Livre-Vert,*** que le commandeur de Villedieu faisait des quêtes dans les diocèses de Coutances, d'Avranches et de Bayeux. Le produit de ces quêtes avait été, en 1373, de 24 livres.

Le revenu de la commanderie était, cette année-là, de 201 livres, à cause des guerres qui en avaient considérablement abaissé le chiffre. Les charges s'élevaient à 337 livres 10 sols tournois, savoir: pour la responsion, 180 liv.; pour une messe chantée tous les jours au soleil levant en l'église de Saultchevreuil, 15 liv.; pour la visitation de l'évêque, quand il venait visiter l'église, 12 liv. 10 sols tournois; pour l'***état*** du commandeur, 40 liv.; pour les ***vivres et robes*** du curé et de deux donnés, pour chacun d'eux, 30 liv.; somme 90 liv.

A l'époque dont nous parlons, la maison de Villedieu avait été pillée par les Anglais qui l'avaient détruite en partie. La ville elle-même avait beaucoup souffert, et avait été rançonnée d'une façon impitoyable par l'ennemi.

En 1495, l'Hôpital de Villedieu ne s'était pas encore relevé de ses pertes; son revenu était encore plus bas, puisqu'il n'était que de 119 livres. C'est alors qu'on jugea à propos de supprimer cette commanderie et d'en réunir les biens à la commanderie de Villedieu-les-Bailleul.

Nous trouvons en 1757, le revenu de Villedieu porté à 2,310 liv.; en 1771, à 3,410 liv.; et en 1783, à 4,200 liv.

Coutances. — Nous avons vu que les Hospitaliers avaient des biens près de Coutances. Les Templiers possédaient aussi dans cette ville

1. Les Cheris (Manche), arr. Avranches, cant. Ducey.

et aux environs des maisons et des terres, faisant partie d'un fief que Richard, évêque de Coutances, leur avait donné vers le milieu du xiie siècle. En effet, il nous reste une charte de cet evêque, non datée, mais antérieure à 1179, année de sa mort, par laquelle il déclare avoir donné à ses chers frères les Templiers, *dilectis fratribus Templariis*, le tènement de Richard de Milly, *de Milleio*, comprenant, outre le fief de Guillaume de Niobé à Rampan, *ad Rampen* [1], le porche dépendant de la boucherie de l'église de Sainte-Marie, un étal couvert sur la place, les maisons que Richard de Milly avait fait bâtir à ses frais vis-à-vis la porte de l'évêché en dehors du château, *ante portam episcopati extra castellum*, la masure, *mansura*, de Robert le prêtre ; la maison et l'alleu de St-Symphorien ; un acre et demi de terre aux *Flotis* ou *Flatis*, douze acres aussi de terre, entre l'église de S^t-Lô, *Sancti Laudi*, et la léproserie, douze autres acres de l'autre côté du chemin, à l'Argillière, *in Argillario* ; la masure de Robert Boët et celle de Raoul la Vache. Richard de Milly, et après lui ses héritiers, devaient tenir toutes ces choses des Templiers et leur en payer un cens annuel de vingt sols [2].

Cette charte qui se trouve parmi les titres de l'ancienne commanderie de Villedieu de Saultchevreuil, doit faire supposer qu'après les Templiers, ce fief passa aux Hospitaliers de cette maison ; mais on ne sait ce qu'il est devenu depuis, car il n'en est plus fait mention dans aucun titre.

Villedieu de Montchevreuil. — Nous n'avons trouvé que quelques titres insignifiants sur cette maison que le *Livre-Vert* nous dit avoir été une ancienne commanderie de l'Hôpital. Elle était située dans le diocèse de Séez, sur la paroisse de Ste-Scolasse [3], le long du chemin conduisant de Villedieu à Moulins, aboutissant à la route de Séez à Mortagne.

Elle avait une chapelle dédiée à sainte Madeleine, chargée de deux messes par semaine. Les terres qui en dépendaient étaient d'environ 50 arpents, avec un moulin banal sur le ruisseau de la Fontaine.

1. Rampan (Manche), arr. et cant. Saint-Lô. — 2. Arch. nat. S 5049, Suppl. n° 34. S 5512, Invent. de titres. — 3. Sainte-Scolasse (Orne), arrond. Alençon, cant. Courtomer.

Le Commandeur avait à Villedieu la haute, moyenne et basse justice, avec des cens et rentes au dit lieu, ainsi qu'à Séez et dans plusieurs villages des environs.

Le rapport de la visite prieurale de 1495 s'exprime ainsi au sujet de cette maison : « Avons trouvé la commanderie de *Montchevel* » arrentée pour le pris de 75 livres tournois. Nous l'avons estimée » audict pris, rabattue la charge de desservir la chappelle de la commanderie de la Villedieu de Montchevel et pour le luminaire de » deux messes, douze livres dix sols. Ainsi reste 62 livres 10 » sols. »

Il appartenait au Commandeur le droit de présentation à la cure de St-Pierre de Serqueux [1], mais ce droit fut abandonné au xve siècle aux religieux de St-Cyr de Friardel, près Orbec [2].

Le revenu de Montchevreuil était, en 1523, de 430 liv.; en 1647, de 400 liv. seulement; en 1757, de 750 liv.; et en 1783, de 900 liv.

Fresneaux. — Ancienne commanderie du Temple, située non loin de Séez dans la paroisse d'Aunou [3]. Cette maison devait son origine à un seigneur du lieu, du nom de Hugues de Fresneaux. Son fils, Enguerran de *Fresnals*, par ses lettres du mois de mars 1206, ratifia et confirma pour le salut de son âme à Dieu et aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, la libre possession de la terre que Hugues de Fresneaux leur avait accordée pour l'établissement de leur maison [4].

Le même Enguerran, par d'autres lettres de l'année 1209, confirma, toujours en sa qualité de seigneur dominant, et amortit la donation faite aux Templiers par Guillaume et Hubert de Monthioux, *de Monte Tiout* [5], de douze acres et demi de terre dans la paroisse d'Aunou, *in parochia de Alnou*, situés entre l'église du lieu et l'Orme de Monthioux [6].

L'année suivante, en 1210, il fut encore donné par Enguerran aux Templiers, des terres dans la même paroisse, situées partie à la Fau-

1. Saint-Pierre-des-Cercueils (Eure), arr. Louviers, cant. Amfreville-la-Campagne. — 2. Orbec-en-Auge (Calvados), arr. Lisieux. — 3. Aunou-sur-Orne (Orne), arrond. Alençon, cant. Séez. — 4. Arch. nation. S 5054, Suppl. n° 1. — 5. Monthioux, commune d'Aunou-sur-Orne. — 6. Arch. nat. S 5054, Suppl. n° 3.

velière, ***ad Faveleriam*** [1], partie touchant à la maison du Temple de Fresneaux, ***juxta domum Templi apud Fresnals*** [2].

Une charte de l'évêque de Séez, de l'année 1211, confirma en faveur des frères du Temple, la donation qu'un seigneur Guillaume de Neuville, ***de Nova villa*** [3], leur avait faite de terres sur le territoire du dit Neuville, près de la Mare-Harpin, à Orgeval et à la Vallée de Jean, ***apud vallem Johanis*** [4].

En 1274, nous trouvons un chevalier nommé Olivier de Moulins, ***de Molins***, à qui appartenait le fief de Fresneaux dans le diocèse de Séez, ***feodum de Fresnellis Sagiensis diocesis***, confirmer aux Templiers tous les biens qu'ils possédaient dans l'étendue de son fief, avec droit par eux d'y acquérir tous ceux qu'ils voudraient par la suite [5].

Un mesurage que les Templiers firent faire en 1288 de leur domaine de Fresneaux, constate qu'il comprenait 194 acres de terre, en plusieurs parties, aux lieux dits : près du Temple, au Bois-Cornet, à la Glissière, à la Mare-David, au chemin de Séez, au-dessous du Moulin, dans la Vallée, au chemin de Monthioux, à ***Polesgrue***, à ***Leffengerez***, aux ***Undréiz***, aux Longues-Raies, aux ***Usleiz***, aux Mares-Jumelles (***ad Maras Gemellas***), à l'Ormeau-Fouché, au Pré-Bernoul, à la Vallée-Jean, à la Mare-Harpin, à Orgeval, au Buat, à la Mare-Jeannet, à la ***Jonchie***, au chemin de ***Formens,*** à ***Senele,*** à l'Ormeau (***apud Lormel***), et à la Grippe [6].

La maison de Fresneaux était située sur le chemin qui conduisait au Gué-Preuvost. Elle avait une chapelle qui était sous l'invocation de saint Marc et de saint Barthélemy.

Le Commandeur avait, dans son domaine de Fresneaux, la haute, moyenne et basse justice. Il jouissait alternativement avec le marquis de Courtomer, du droit de présentation à la cure de St-Victor de Brullemail [7].

La terre de Fresneaux rapportait, en 1517, 30 liv.; en 1629, 240 liv.; en 1757, 1,000 liv.; en 1783, 1,600 liv.

Louvigny. — Membre de l'ancienne commanderie de Fresneaux.

1. La Fauvelière, entre Aunou et Fresneaux ; carte de Cassini. — 2. Archives nat. S 5054, Suppl. n°s 7 et 6. — 3. Neuville (Orne), arr. Alençon, cant. Séez. — 4. Arch. nat. S 5055, Suppl. n° 9. — 5. Id. S 5054, Suppl. n° 9. — 6. Id. S 5057, Suppl. n° 10. — 7. Brullemail (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer.

Cette terre seigneuriale était située dans la paroisse de Ferriere [1], près Brullemail. Le seul titre qui nous reste concernant cette ancienne propriété des Templiers, est une charte de 1258, par laquelle un nommé Herbert et Jean Cham, Raoul Hurel et autres, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple de Salomon, un bois qu'ils avaient dans la paroisse de Ferrière, *in parochià de Ferrariis*, lequel bois se nommait le *Bois-Auborne*, touchant à celui du Roi, appelé *les Chyeses*, et tenant au chemin conduisant de la Haie des Forges au Bois-d'Heduin de Beuverie, *de Beveria,* en s'étendant depuis *les Chyeses* jusqu'au ruisseau de la Haie des Forges et jusqu'à la Haie du Bois de Ste-Vandrille [2].

La terre de Louvigny comprenait une maison à usage de ferme, sur le grand chemin de Mortagne à Merlerault, et 170 acres de terre en labour et bois en plusieurs parties, nommées le Parc de Louvigny, le Plessis, les Saucières et les Grands-Champs, traversées par quatre chemins : celui de Moulins à Guapré ; le second, de Courtomer à Chauffour ; le troisième, de Ferrière à Merlerault ; et le quatrième, de Ste-Vandrille à Brullemail.

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse dans sa terre de Louvigny, dont le revenu était, en 1771, de 650 liv.; et en 1783, de 700 liv.

La Villedieu-sous-Grandvilliers [3]. — C'était, d'après le *Livre-Vert*, une ancienne commanderie du Temple, peu importante d'ailleurs, puisqu'elle n'avait pas de chapelle. Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, après avoir remplacé à la Villedieu ceux du Temple, en firent construire une qu'ils dédièrent à sainte Catherine. Elle se trouvait située avec la maison, sur le chemin de la Villedieu à la Gériaye. Les terres du domaine contenaient 184 acres en labour, bois et prés.

La commanderie avait tous droits de justice et de seigneurie dans sa terre de la Villedieu qui était un fief amorti. Son revenu était, en 1373, de 21 livres 10 sols tournois, sur lesquels, dit le *Livre-Vert*,

1. Ferrière-la-Verrerie (Orne), arr. Alençon, cant. Courtomer. — 2. Archives nat. S 5055, Suppl. n° 3. — 3. Grandvilliers (Eure), arr. Évreux, cant. Damville. — La Villedieu, au nord-ouest de Grandvilliers; carte de Cassini.

le Commandeur *a assez à faire à son vivre sans paier responcion ni aultre chose.*

Il s'élevait, en 1659, à 600 liv.; en 1757, à 1,200 liv.; et en 1783, à 2,250 liv.

La commanderie comptait autrefois deux membres: la maison de Courgeon et le fief du Louvier.

Courgeon [1]. — L'Hôpital de Courgeon, ainsi nommé au xve siècle, formait une maison dont dépendaient quelques portions de bois et de terre arable. Pour le plus grand profit de l'Ordre, le commandeur de la Villedieu accorda, en 1447, ce petit domaine aux sieurs Simon Cardin et Laurent Mabile, pour le tenir en fief de la commanderie, moyennant une rente perpétuelle de 30 sols et un chapon par an. Cette rente se percevait encore à la fin du siècle dernier.

Le Louvier [2]. — Ce fief, situé à une demi-lieue de Verneuil, était aussi connu sous le nom de Maison de Balines, à cause de la paroisse où il était situé. Il avait appartenu d'abord à la commanderie de la Villedieu-en-Dreugesin. En 1436, Pierre Chipot, son commandeur, avait arrenté à un nommé Jehan Papin de Balines, les terres du Louvier avec le bois de Courteille, situées dans les paroisses de Balines, Courteille et Alaincourt, au canon de quatre livres par an, mais à la charge que le preneur rebâtirait la maison du Louvier et y résiderait.

Jehan Papin céda ensuite son arrentement à diverses personnes. Plus tard, en 1536, le commandeur Pierre de la Fontaine contesta la validité de cette cession, attendu que le sieur Papin n'était que détenteur à vie du fief du Louvier, et n'avait pu en disposer valablement pour un temps qui dépasserait l'époque de sa mort.

L'Ordre hésita longtemps d'entamer un procès en revendication de cette propriété, parce que l'aliénation remontait à plus de cent ans, et que le Chapitre provincial l'avait en quelque sorte sanctionnée. Enfin, sur les poursuites du chevalier Charles de Montigny, commandeur de Villedieu-les-Bailleul, un arrêt du parlement de Rouen fut prononcé en 1585, par lequel le fief du Louvier devait faire retour à l'Ordre.

1. Courgeon, commune de Tillières-sur-Avre (Eure), arr. Évreux, cant. Verneuil. — 2. Le Louvier, commune de Balines (id.), mêmes arr. et cant.

Dès ce moment, le Louvier appartint à la commanderie de Villedieu-les-Bailleul. Son revenu était, en 1661, de 300 livres tournois; en 1757, de 600 liv.; et en 1783, de 1,000 liv.

Le revenu général de la commanderie s'élevait, en 1583, à 2,100 liv.; en 1757, à 8,612 liv. Il était, en 1783, de 13,680 liv.

Noms des Commandeurs de Villedieu-les-Bailleul.

1310. Frère Guillaume Martin.
1350. Fr. Helin Beloy.
1371. Fr. Nicole du Conseil.
1372. Fr. Nicole du Bacquet.
1377. Fr. Robert de la Rue.
1388. Le chevalier François du Poule.
1393. Fr. Thibaut Deleval.
1396. Fr. Gilles le Proyer.
1404. Fr. Jehan Quynon.
1439. Fr. Denis Coulon.
1451. Fr. Pierre Lainé.
1499. Le chev. Hugues de Boufflers.
1510. Le chev. Jean de Marle.
1530. Le chev. Louis de Tinteville.
1536. Le chev. Denis du Viel Castel.
1542. Le chev. Claude de la Sangle.
1557. Le chev. Jean de Cochefillet.
1562. Le chev. Jean Dache.
1569. Le chev. Edme de Villarceaux.
1571. Le chev. Louis de Mailloc.
1573. Le chev. Charles Alexandre de Montigny.
1594. Le chev. Charles de Gaillarbois-Marconville.
1613. Le chev. Christophe d'Apremont.
1629. Le chev. Anne de Campremy du Breuil.
1634. Le chev. Alexandre François d'Elbene.
1661. Le chev. Jean de Caillemer, prêtre.
1677. Le chev. Jacques de Thienville de Bricquebosch.
1684. Le chev. Charles Sevin de Baudeville.

1691. Le chev. Louis de Rochechouart.
1699. Le chev. Jacques-Auguste-Mesnard de Bellefontaine, capitaine des vaisseaux du Roi.
1708. Le chev. François de Cominges, abbé commandataire de Notre-Dame de Lorroux.
1717. Le chev. Gabriel de Calonne de Courtebonne, capitaine des galères de France.
1729. Le chev. Henri-Antoine de Villeneuve Trans, capitaine des galères du Roi.
1736. Le chev. Louis-Vincent du Bouchet de Sourches de Montsoreau.
1747. Le chev. Paul de Vion de Gaillon.
1763. Le chev. Pierre de St-Pol.
1766. Le chev. Alexandre-Eléonore le Metayer de la Haye le Comte.
1772. Le chev. Marie-Gabriel-Louis Le Texier d'Hautefeuille.
1783. Le chev. Marie-Jean-Baptiste de Boniface.

Anciens Commandeurs de Villedieu de Saultchevreuil.

1313. Frère Pierre de Souchamp.
1350. Fr. Jehan Lefebvre.
1373. Fr. Robert Delarue.
1384. Fr. Paul Crimont.
1400. Fr. Gauthier le Cras.
1460. Fr. Enguerran le Jeune.

Anciens Commandeurs de Villedieu de Montchevreuil.

1370. Fr. Nicole Thomas.
1401. Fr. Jehan Guichart.
1410. Fr. Robert Pouchet.
1421. Fr. Gueroult Boissel.
1441. Fr. Denis Coulours.
1456. Fr. Pierre Lainé.

Anciens Commandeurs de Fresneaux.

1372. Fr. Guillaume Lefebvre.
1376. Fr. Nicole Thomas.

Ancien Commandeur de La Villedieu-sous-Grandvilliers.

1372. Fr. Jehan Lorin.

COMMANDERIE

DE BRETTEVILLE-LE-RABET.

Membres : Maison à CAEN, — *Renemesnil*, — *Moult*, — L'ancien Temple de VOISMER, — *Calloué*, — *Pierrepont*, — *Potigny*, — *Donnay*, — *Clairtison*.
Noms des Commandeurs.

Bretteville-*le-Rabet*, qu'on disait autrefois *la Rabelle* [1], était le chef-lieu d'une ancienne commanderie du Temple. Il y avait une maison seigneuriale dans un enclos d'environ sept acres de terre touchant à la rivière de Manche, et aboutissant au chemin de Bretteville à Hautmesnil.

Près de la maison, se trouvait la chapelle qui était dédiée, au siècle dernier, à saint Jean-Baptiste, et chargée de deux messes par semaine. Les terres du domaine ne comptaient pas moins de cent acres.

On ne connait pas comment ni à quelle époque la maison de Bretteville fut fondée. Tout ce qu'on peut savoir, c'est qu'elle existait en 1250, comme on le verra plus loin dans une charte d'un seigneur de Calloué, concernant les Templiers de cette maison.

La commanderie de Bretteville ayant passé après les Templiers,

1. Bretteville-le-Rabet (Calvados), arr. Falaise. cant. Bretteville-sur-Laize.

en la possession des Hospitaliers, eut longtemps pour commandeur un chevalier, du nom de Guy de la Chaene. Lorsque les commandeurs devenaient vieux et ne pouvaient plus vaquer à leurs affaires, ils résiliaient leurs fonctions et cédaient souvent leurs commanderies, moyennant une pension alimentaire qu'on leur servait. C'est ce qui eut lieu en 1355, pour le frère Guy de la Chaene, qui renonça à sa commanderie en faveur d'un autre frère de l'Ordre, Raoul Porée. Par l'accord qu'ils firent entre eux, on voit que le nouveau Commandeur s'engageait envers son prédécesseur « à li fournir en la maison » de Breteville, chambre souffisante pour li, et en icelle maison li » administrer vuivre pour li et son vallet, avec estable, foing et » avenne et forge pour un cheval, touttefoiz que lidit frère Guy sera » en point de chevaucher. Et pour le boire dudit frère Guy et son » vallet, le frère Raoul sera tenu li administrer et livrer II queues de » vin d'Anjou et une queue de cidre ; lesquelles queues de vin et de » cidre seront par devers ledit frère Guy et en ara le clef. Et de plus » le frère Raoul sera tenu administrer chascun an audit frère Guy, » IIII aunes, à l'aune de Caen, de drap souffisant mouillé et tondu » et une penne pour robe pour li et XXXX livres tournois pour ses » aultres necessitez à moitié chascune année[1]. »

A Raoul Porée, succéda comme commandeur le frère Jean Fouqué. Celui-ci avait l'administration de la commanderie de Bretteville, lorsqu'il en fit faire en 1373, un état des biens et revenus que le *Livre-Vert* rapporte en ces termes :

« La prévosté dudit lieu de Breteville, en deniers, froment et » aultres grains par an, XXVIII liv. t.;

» La prévosté de *Monuoul*[2], en deniers, oyseaux et orge et VIII » sestiers, moitié orge, moitié avenne sur le molin de *Gouville*, » XI liv. t.;

» La prévosté de *Callouay*[3], en VII liv. en den. XXX oyseaux, » CL eufs, II sest. d'orge, I sest. froment, val. XI liv. t.;

» VIII sest. d'orge sur le molin de *Clichampt*[4], qui valent » IIII liv. t.;

1. Arch. nat. S MM 28 f° 23. — 2. Moult (Calvados), arr. Caen, cant. Bourguébus. — 3. Calloué, commune de Bretteville-sur-Laize (id.), arr. Falaise. — 4. Clinchamps, commune d'Acqueville, cant. Bretteville-sur-Laize.

» Sur le molin d'*Angouville* [1], VII liv. t.;

» Sur le four de Bretteville-la-Rabelle, x sols;

» Sur la recepte de la vicomté de Caen, VI liv. t.;

» Sur la prévosté de Caen en deniers, chappons et grains, VII liv. t.
» VI sols;

» A Secqueville en Bessin [2], I sest. de froment, XVI sols;

» Portion de la disme de *Vascoigne*, L sols;

» A Bretteville, XL boisseaux d'avenne, XX sols;

» Portion de dime au *Busc* [3], IIII liv.;

» La prévosté de *Postini* [4], XXVIII boisseaux de froment, II sest.
» d'orge, x oyseaux, c œfs val. LXIIII sols;

» La prévosté de *Donnay* [5], XII oyseaux, c œfs, I mine d'orge, IIII
» sest d'avenne, L sols;

» La maison de *Voymer* [6], les terres, les prez, le domaine appar-
» tenant à ladite maison de Bretteville bailliés à un fermier séculier
» pour le pris de XXIII liv. VI s. VI den.;

» La dime de *Fontaine-le-Pin*, x liv.;

» Le molin de *Leyse* [7], IIII liv. XVI sols;

» La prévosté de *Clertison* [8], x liv.;

» La prévosté de *Prépont* [9], XL oyseaux, CC œfs, XIII sest. d'orge et
» avaine, C sols;

» Sur ladite prévosté en argent, CX sols;

» Somme: CCXXXXVII liv. VIII sols VIII den.;

» Charges — pour la responcion, CXXXXVI liv. XVI sols;

» Item pour la porter à Paris à II termes, x liv.;

» Item pour le vuivre d'un donné, XXXII liv.;

» Item pour le conseil, x liv.;

» Item pour les nécessitez et vuivre du Commandeur, XL liv.;

» Item pour les réparations des maisons, XX liv.;

» Sommes des charges, CCXXXXVIII liv. XVI sols;

» Manque XXVII liv. IIII den. tourn. »

1. Ingouville, commune de Moult. — 2. Secqueville-en-Bessin (Calvados), arr. Caen, cant. Creuilly. — 3. Le Bu-sur-Rouvre, à deux lieues est de Bretteville-sur-Laize; carte de Cassini. — 4. Potigny (Calvados), arr. et cant. Falaise. — 5. Donnay (id.), arr. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 6. Voismer-sur-Fontaine-le-Pin (id.), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 7. Laize (id.), arrond. Caen, cant. Bourguebus. — 8. Clairtison, commune de Tournebu (id.), arrond. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 9. Pierrepont (id.), arr. et cant. Falaise.

Le revenu de la commanderie qui était tombé si bas à cause des guerres du xive siècle, avait encore diminué et se trouvait réduit presqu'à rien à la fin du xve siècle. Nous trouvons en effet que le domaine de Bretteville ne rapportait, en 1495, que 25 livres, tandis qu'il rendait en 1783, 3,300 liv.

Les membres ou dépendances du Temple de Bretteville étaient, dès l'origine, une maison avec des censives dans la ville de Caen; la terre et seigneurie de Rénémesnil et le fief de Moult. On y ajouta ensuite une autre maison du Temple, appelée le Temple de Voismer, dans la paroisse de Fontaine-le-Pin, à deux lieues de Falaise, et plusieurs fiefs dans la même contrée, savoir: le fief de Calloué, le fief de Pierrepont et ceux de Potigny, de Donnay et de Clairtison.

Caen. — Des historiens recommandables, Huet et l'abbé de la Rue, qui se sont occupés des antiquités de Caen, ne sont pas d'accord sur la question de savoir s'il y avait autrefois dans cette ville une maison de l'Ordre du Temple.

Huet dit que l'hôtel des Templiers était situé dans la rue de Bernières allant au Pont-St-Pierre [1]. Mais l'abbé de la Rue observe qu'en 1307, lors de l'arrestation des Templiers dans leurs maisons du bailliage de Caen, aucun d'eux ne fut arrêté dans la ville, par la bonne raison qu'ils n'y résidaient pas et qu'ils n'y avaient pas de maison [2].

Cependant l'abbé de la Rue dit, dans une autre partie de son ouvrage, que du côté du Pont-St-Pierre, dans la rue des Quais, il y avait autrefois deux jeux de paume, qu'on appelait *le Grand et le Petit-Roch*, du nom de leur propriétaire. Il ajoute que celui qui se trouvait entre la rue Guilbert et la rue des Cordes, était nommé beaucoup plus anciennement *le Temple*, et que dans le cartulaire de l'église Saint-Pierre, on trouve sous la date de l'année 1467 cette mention: « Maison et place du Temple sur la rive, appartenant à » Jacques Dallon, curé de Langrune [3]. »

Ces mots indiquent suffisamment que c'était là l'ancienne demeure des Templiers. Cette maison, il est vrai, pouvait n'être plus occupée

1. Origines de Caen, p. 222. — 2. Essai historique sur Caen et son arrondissement, T. 1, p. 154. — 3. Id., id., p. 148.

par eux en 1307, lors de leur arrestation, mais il n'est pas moins certain que les Templiers de Bretteville l'habitaient de temps à autre au siècle précédent. Elle leur avait été donnée vers le milieu du XIIIe siècle, par une noble demoiselle, du nom de Péronne, fille d'Asselin le Merchier. Nous avons trouvé la charte du mois de juillet 1266, par laquelle la noble demoiselle reconnaissait avoir abandonné aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant à Bretteville-le-Rabet, *apud Bretainvillam la Rabel*, sa maison située à Caen, *apud Cadonum*, dans la paroisse St-Pierre de Darnetal, rue Basse, *in bassa rua*, et tenue des frères du Temple au cens de 42 sols tournois par an, dans laquelle maison, est-il dit, les Templiers avaient coutume de manger et de loger, lorsqu'ils devaient, pour leurs affaires ou pour toute autre cause, séjourner en ville.

Cette donation portait pour condition, que Péronne recevrait des Templiers, tout ce qui serait nécessaire à sa subsistance, et qu'on le lui ferait porter chaque jour dans celle de ses maisons de Caen qu'elle jugerait à propos d'habiter [1].

Outre leur maison dans la ville, les Templiers en possédaient une autre en dehors, au hameau de *la Folie*. C'était une petite métairie avec une dizaine de vergées de terre, longeant la route royale, et qu'on a appelées depuis le *Champ du Temple*.

Les Hospitaliers fieffèrent en 1413 ce petit domaine, et le donnèrent en arrentement perpétuel à un nommé Paul de Bailly, bourgeois de Caen, moyennant une redevance de 24 boisseaux de froment et de 10 sols tournois par an.

Ils arrentèrent également vers la même époque, l'ancienne maison du Temple, que le curé de Langrune, comme nous l'avons vu, tenait d'eux en 1467.

Ils possédaient des cens dans la ville, notamment sur des maisons rue Basse-St-Pierre, et sur des terres au Mont-Petoux. Ils avaient le patronage de l'église de St-Julien que les Templiers leur avait laissé avec la collation de la cure.

D'après l'abbé de la Rue, le commandeur de Bretteville avait toute la police épiscopale de cette église, droit de visite, etc., comme dépendante de l'Ordre de Malte. Le curé prenait le titre de prieur ou de

1. Arch. nat. S 5607, Suppl., et 5046, Suppl. n° 10.

curé commandataire. Enfin, lorsque l'Ordre de Malte recevait à Caen les vœux de quelque chevalier, c'était toujours dans cette église que la cérémonie avait lieu.

Au commencement du XVII[e] siècle, le chevalier Pierre de Caen, commandeur de Bretteville, voulut rétablir dans l'église de S[t]-Julien, une *charité* qui avait été supprimée au temps des guerres, et dont il fit renouveler les règles et statuts.

Cette charité devait se composer d'un échevin, d'un prévôt, d'un sous-prévôt et de douze frères servants. Pour y être admis, il fallait jurer d'être né de légitime mariage, d'être sain de corps et d'esprit, de condition libre et non serf, sans être sujet à un état de gêne ou de pauvreté qui empêchât le service à la dite charité.

Le frère servant devait obéissance à l'échevin, au prévôt, au sous-prévôt et au curé pour tout ce qui regardait la charité. A la première désobéissance, il était mis à l'amende de cinq sols; à la seconde, il se trouvait suspendu de ses fonctions par le curé pendant trois mois; à la troisième, il était révoqué.

Des frères et sœurs non servants pouvaient, par dévotion, se faire recevoir à la charité, moyennant de payer une somme de trente sols, lors de leur admission.

Les échevin, prévôt, sous-prévôt et frères servants étaient tenus, lorsqu'il y avait quelqu'un de la charité malade, de le visiter deux fois par semaine s'il était frère servant, et une fois seulement lorsqu'il était frère ou sœur non servant. C'était là le but de cette société.

Un règlement était fait pour les funérailles des membres de la charité, ainsi que pour les messes auxquelles ils devaient assister dans l'année. Ce règlement se terminait ainsi. « Si quelqu'un ou » plusieurs des frères servants ou non servants, échevin, prévôt, » sous-prévôt, meuz de dévotion, veule pérégriner pour visiter les » lieux saints, S[t] Jacques en Galilée et Jérusalem, lesdits échevin, » prevost, sous-prevost et douze frères servants avec le clerc, seront » tenus et obligez le conduire hors le terroir de la paroisse du pele- » rin, environ un quart de lieue avec croix et bannière ; et avant son » département, sera chantée une messe à notte du S[t]-Esprit dans » telle église de Caen, à laquelle messe assistera le pelerin avec les » eschevin, prevost et frères servants [1]. »

1. Arch. nat. S 5506. Pap. Terrier de 1609, p. 187.

Cette charité existait encore à la fin du XVII[e] siècle.

Rénémesnil [1]. — La terre et seigneurie de Rénémesnil était une dépendance du Temple de Bretteville. Une charte non datée, mais qui paraît être du XII[e] siècle, et dont il nous reste copie, fait connaître qu'un seigneur, appelé Guillaume Tavatin, a donné, avec l'approbation de Guillaume, comte de Pont-Audemer, à Dieu et aux chevaliers du Christ, sa maison dans Rénémesnil, *in Regnerii magninerio*, avec l'église du lieu et soixante-deux acres de terre, y compris un clos de vigne; le tout libre et exempt de tous tributs et de coutumes [2].

Le commandeur de Bretteville avait le patronage de l'église de Rénémesnil, et nommait à la cure. En 1406, un différend s'éleva entre lui et le curé, au sujet des redevances et services dont celui-ci était tenu envers la commanderie. Pour éviter un procès, on transigea, et il fut convenu que, du revenu de son église, le curé remettrait au Commandeur, chaque année, le jour de la saint Michel, vingt-cinq sols tournois, et à la Noël, deux chapons; qu'il dirait un jour de la semaine la messe en la chapelle de la commanderie; et que ce jour-là le Commandeur le recevrait à dîner à sa table, comme aussi il lui donnerait pour se chauffer, deux charretées de bois par an.

Le domaine de Rénémesnil fut ensuite fieffé par les Templiers, de sorte que les Hospitaliers ne touchaient plus là que des cens au XIV[e] siècle.

Moult. — C'était un fief noble qui consistait, quand les Hospitaliers en prirent possession, en un moulin à eau situé au hameau d'Ingouville, paroisse de Moult, sur les bords de la rivière de Manche, ainsi qu'en cens, rentes et autres droits seigneuriaux.

Jehan et Geffroy Pouchin prirent à rente, en 1395 le moulin, à la charge de payer à la commanderie une redevance annuelle de six setiers ou de soixante-douze boisseaux d'orge.

Cette rente se servait encore au siècle dernier, et était acquittée par l'abbesse et les religieuses de Notre-Dame d'Almenèches, à qui le moulin appartenait.

1. Rénémesnil, commune de Cauvicourt (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 2. Arch. nat. S 5507, Suppl.

Le fief de Moult rapportait, en 1626, à la commanderie, 30 livres 4 sols.

VOISMER. — La maison que les Templiers avaient établie en ce lieu, devait son origine aux libéralités des seigneurs de Gouvix, qui avaient constitué pour eux dans le fief de Fontaine-le-Pin, la terre et seigneurie de Voismer. Nous avons trouvé une charte de Robert de Gouvix, *de Govito*[1], de l'année 1203, par laquelle ce seigneur approuvait et confirmait toutes les donations que Guillaume de Gouvix, son père, et Pierre de Gouvix, son grand-père, avaient faites à l'Ordre du Temple, comprenant notamment la maison du Temple de Voismer, *manerium Templi de Valle Wimer*, avec ses dépendances, et généralement toutes les possessions des Templiers comprises dans le fief de Fontaine-le-Pin, *in feodo de Fontibus Pini*, tant en terres arables qu'en bois, eaux et hostises.

Il leur assurait la libre disposition des terres que son père et son aïeul avaient échangées avec Richard le Tose, Tristam de Bouillon et ses vavasseurs de Fontaine. Il leur concédait, en outre, l'église du dit Fontaine-le-Pin avec ses revenus ; la maison de Robert Lefebvre ; le moulin de Laize, *molendinum de Lesia*[2], qui provenait de Guillaume de Gouvix, et le droit de mouture dans tout le fief de Fontaine.

Enfin il déclarait leur donner soixante acres de bois dans la forêt de Granleir, *in nemore Grantleiri*, dépendant de son fief, à prendre du côté des terres de Potigny, avec droit de commune pâture pour les Templiers et pour leurs hommes dans toute l'étendue de la terre de Fontaine-le-Pin[3].

Quatre ans après, c'est-à-dire en mai 1207, nous voyons le même Robert de Gouvix donner encore aux Templiers son bois, appelé la Londe ou la Lande de Hugues de Laize, *Lunda Hugonis de Lesia*, tel qu'il s'étendait et comportait, et comme il se trouvait clôturé vers Laize. Toutefois il est observé que cette donation devrait être considérée comme nulle et non avenue, dans le cas où Alice, femme du

1. Gouvix (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize. — 2. Le moulin de Laize était situé à cinq cents pas de Voismer. — 3. Archiv. nat. S 5047, Suppl. n° 1.

donateur, viendrait à lui survivre, et que ce bois échérait dans son douaire ; mais alors Robert voulait que par compensation, les Templiers eussent le droit de jouir en toute propriété de sa terre du Petit-Chardonnet, ***culturam de Parvo Cardoneto,*** qui dépendait de son fief de Gouvix [1].

La maison de Voismer était surmontée d'une tour assez élevée, qui portait les armes de la religion. Elle était située sur le chemin de Fontaine-le-Pin, au pont de Clairtison. Il s'y trouvait une chapelle dédiée à Notre-Dame du Temple, et chargée de trois messes chaque semaine.

Le domaine contenait 66 acres de terre en labour et prairie. Il y avait, en outre, 37 arpents de bois, nommés le Bois du Parc, et le bois de la Londe.

Le moulin de Laize qui dépendait également du domaine de Voismer, fut aliéné au XVIIe siècle, moyennant une rente annuelle de 80 livres. Le Commandeur touchait une autre rente de 95 livres chaque année sur le domaine de Caen.

A la commanderie, appartenait la basse justice dans sa terre de Voismer. Le Commandeur était patron et collateur de la cure de l'église de Fontaine-le-Pin ; et en cette qualité, il touchait les deux tiers des dîmes de la paroisse, à la charge d'entretenir le chœur de l'église.

Le revenu de Voismer qui était, en 1495, de 75 livres tournois, s'élevait en 1660, à 660 livres tournois ; en 1757, à 1,600 livres ; et en 1783, à 2,600 livres.

Calloué. — Calloué faisait autrefois partie de la paroisse de Fresney-le-Puceux [2]. C'était un fief noble qui relevait directement de la maison du Temple de Bretteville. Ce fief ne consistait qu'en domaine fieffé, c'est-à-dire en cens, rentes, et autres redevances seigneuriales.

Un seigneur du lieu, Gaudefroy de Calloué donna, par ses lettres du mois de juillet 1250, aux frères de la chevalerie du Temple de *Breteville Larabel*, seize boisseaux d'orge de rente annuelle à prendre

1. Arch. nat. S 5008, Suppl. n° 3. — 2. Fresney-le-Puceux (Calvados), arr. Falaise, cant. Bretteville-sur-Laize.

sur des terres à Calloué, lieux dits aux Hauts-Prés et dans les Houlles, *in territorio de Qualloe in altis pratis et in Houlis* [1].

Le principal revenu du fief de Calloué était la dîme du fief de Villers dans la paroisse de Fresney-le-Puceux, *in parochia de Fraxineto-le-Puceur*, que Jean de Gouvix, écuyer, avait donnée en 1255 aux Templiers, du consentement de Guillaume de Tournebu, dans le fief duquel cette dîme se trouvait [2].

La même année, nous voyons le dit Jean de Gouvix prendre en fief la dîme qu'il avait donnée, pour la tenir des frères du Temple, au cens de deux muids de blé par an [3].

En 1261, Jean de l'Aumosne de Secqueville remit aux Templiers une terre qu'il tenait d'eux, appelée vulgairement la *Fosse du Temple*, dans la paroisse de Quilly, *in parochia de Cuilly* [4], pour trente-six sols tournois qu'il avait reçus d'eux. Il est probable que cette terre fut ensuite arrentée, car il n'en est plus question dans aucun titre postérieur [5].

Pierrepont. — Autre fief noble mouvant de la maison de Bretteville. Ce fief avait été donné en grande partie aux Templiers, par un seigneur de Treprel [6], vers le milieu du XIIIe siècle. Il nous reste une charte d'un sieur Roger, seigneur de *Treperel*, du mois de décembre 1260, par laquelle il approuvait et confirmait toutes les ventes et donations que son oncle, Eloi de Treprel, avait faites aux frères de la chevalerie du Temple de Bretteville-le-Rabet, *de Bretevilla dicta Larabella*, dans les paroisses d'Ouilly, *de Olleio* [7], de St-Germain-Langot, *Sancti Germani de Langot* [8], de Pierrepont, *Perrepont* [9], et de Martigny, *et de Martineio* [10], le tout franc et exempt de toutes tailles et coutumes [11].

On voit dans une charte de 1259, que les biens donnés sur Martigny par Eloi de Treprel, consistaient en terres, situées au Champ-*Louon* ou *Lonon*, à *Abatfour*, aux Sablonnières, aux Fourquettes,

1. Arch. nat. S 5046, Invent. des titres de Bretteville. — 2. Id. S 5510, Terrier de la commanderie. — 3. Id. S 5046, Invent. des titres de Bretteville. — 4. Quilly, commune de Bretteville-sur-Laize, arr. Falaise. — 5. Arch. nat. S 5510, Terrier. — 6. Treprel (Calvados), arr. et cant. Falaise. — 7. Ouilly-le-Basset (id.), mêmes arr. et cant. — 8. St-Germain-Langot (id.), id. — 9. Pierrepont (id.), id. — 10. Martigny (id.), id. — 11. Arch. nat. S 5048, Suppl. n° 1.

au chemin de Falaise, à la Ruelle, aux Palaires, au Buisson-Louvet, aux Pommiers, à la Marette, au *Choudrel* et au Rond-Buisson [1].

Les terres de Martigny, comme celles de Pierrepont et des autres territoires, furent ensuite données à cens ou rente perpétuelle. On en convertit une grande partie en domaine fieffé, dont on forma à Pierrepont les vavassoreries d'Hérault, au Hamel-Fouquet ; d'Eschallou ; de Vignas ; de Mallet, au village des Coustures; de la Faulguette et d'Anoye.

Potigny. — La terre et seigneurie de Potigny appartenait aux Templiers vers le milieu du XIIIe siècle. Nous avons le vidimus d'une charte de Jean, comte de *Cobillisium* (?), fils de Guillaume, par laquelle il déclare avoir approuvé et confirmé la donation que son père avait faite aux Templiers de la terre de Potigny, *terram de Potigniaco*. Par cette charte, qui porte la date de 1269, il vient compléter l'œuvre de son père, en accordant en pure aumône à Dieu, à Ste-Marie de Bretteville et aux frères du Temple qui y demeuraient, d'abord cent sols de rente à Potigny, *apud Postigienum*, puis tous ses cens en grains, poules et chapons, sous la réserve seulement du ban de son four et de son moulin.

Sous les Hospitaliers, il n'y avait plus à Potigny qu'un domaine fieffé. Le commandeur de Bretteville y recevait seulement des cens et des rentes foncières, dont était tenu un certain nombre de maisons et de terres.

Il en était de même des prévôtés et seigneuries de Donnay et de Clairtison, mentionnées dans le *Livre-Vert*. Sans savoir en quoi elles consistaient d'abord, puisque les titres primitifs nous manquent, elles se trouvaient réduites au XIVe siècle, à de simples redevances seigneuriales envers la commanderie.

Le revenu général du Temple de Bretteville et de ses membres était, en 1495, de 257 liv. 10 sols ; ses charges étaient de 58 liv. En 1583, ce revenu s'élevait à 600 liv. (charges, 143 liv.); en 1757, à 2,727 liv. (charges, 150 liv.); et en 1783, à 7,032 liv. (charges, 1,119 liv., dont 919 liv. pour la responsion).

1. Arch. nat. S 5048, Suppl. n° 2.

Noms des Commandeurs de Bretteville.

1330. Frère Guy de la Chaene.
1355. Fr. Raoul Porée.
1373. Fr. Jehan Fouqué.
1403. Fr. Nicolas Courtois.
1426. Fr. Frevin de Boer.
1433. Fr. Jehan Lebœuf.
1455. Fr. Nicole Dubar.
1495. Fr. Jehan Baudissart.
1521. Fr. Philippe de Bissy.
1542. Fr. Jehan Gravel.
1560. Fr. Claude Vigier.
1567. Fr. Benoist Gaudry.
1580. Le chevalier Jacques Doublet.
1608. Le chev. Pierre de Caen.
1639. Le chev. Nicolas Vigneron.
1648. Fr. Claude Delaval, prêtre.
1654. Le chev. Marcout de la Haye.
1679. Le chev. Henri d'Airon, *alias* Dheron ou le Rond.
1695. Le chev. Salomon Lesage d'Haudienville, prêtre.
1715. Le chev. Armand-Jean-Baptiste d'Arrest, prieur de l'église du Temple à Paris.
1734. Le chev. Adrien de Bretinière.
1750. Le chev. Charles-Félix le Planquois.
1778. Fr. Nicolas-Pierre Crepel, servant d'armes.
1783. Fr. Adrien Geffroy, id.

COMMANDERIE DE BAUGY.

Membres : Maison à BAYEUX, — Temple de LINGÈVRES, — *Saon*, — Temple de CAHAGNES, — *Lion-sur-Mer*, — *Sémilly*, — CORVAL, ancienne commanderie.
Noms des Commandeurs.

La maison de Baugy se trouvait sur la paroisse de Planquery [1]. C'était un des plus anciens établissements de l'Ordre du Temple, puisqu'il date de la première moitié du XIIe siècle. Il nous reste une copie de la charte qui rappelle son origine. Cette charte, datée de l'année 1148, nous montre un seigneur, du nom de Roger Bacon, faisant à Dieu et aux pauvres chevaliers du Christ, *pauperibus militibus Christi*, l'aumône ou donation de Baugy, *eleemosinam de Bauge*, comprenant, savoir :

La terre au-dessus du chemin conduisant de Balleroy [2] à Planquery, *de Balare ad Planchere*, jusqu'à la terre de Guillaume de Baugy ;

Toute la terre entre le bois et la rivière de *Rihous* ;

Le bois de Baugy, *nemus de Balge*, jusqu'au Petit-Rihous et jusqu'à la voie de Bayeux ;

1. Planquery (Calvados), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 2. Balleroy, arrond. Bayeux, chef-lieu de canton.

La terre et la lande, *londa*, depuis la voie de Roger, fils de Foucher, jusqu'à la terre de Godefroy de Castillon ;

La flache, *flagam*, ou la mare devant la porte de la maison du Temple, avec le bois, séparé de Rihous par un fossé ;

Sept acres de terre touchant à la lande du côté de Bayeux ;

Dix autres acres tenant aux précédents, et qui furent donnés pour la dédicace de l'église de Baugy ;

Le fief de Quentin le Prêtre, *Quintini Sacerdotis*, le moulin, le vivier et l'île qui est entre le biez et la mère eau, *inter bedum et matrem aquam*, avec l'homme qui y demeurait et ceux qui lui succéderaient ;

Droit d'herbage dans toute la terre du donateur ; droits de panage dans ses bois, de chauffage, etc.

La même charte mentionne que Gaudefroy de Malesherbe, *de Mala herba*, donna aux chevaliers du Temple la maison de Raoul, fils d'Yvon ; et qu'un nommé Guillaume leur avait aussi fait don à Briquessard, *apud Brichersart* [1], d'un demi-acre de terre et de la masure de Molay, *masuram de Moleto* [2], quitte et exempte de toutes charges et coutumes.

Roger Bacon complète ses libéralités envers les Templiers, en leur accordant l'église de Saon, *ecclesiam de Saon* [3], avec tous ses revenus, et en amortissant les donations à eux faites, savoir : par Jean de Manneville, *de Magna villa*, de trois vergées de terre ; par Mahele, mère de Roger Bacon, d'une rente d'un setier de froment à prendre chaque année sur le moulin de Baye, *de Baaeio ;* par Hugues du Breuil, *de Brolio*, d'un setier d'orge aussi de rente sur le moulin de Saon ; par Henri de Vaubadon, de deux acres de terre à Planquery et par d'autres encore, de plusieurs pièces de terre qui avaient été concédées à l'Ordre du Temple [4].

Les Templiers devaient jouir de tous ces biens en toute franchise, et avec exemption de tous services séculiers et de charges quelconques. Cependant lorsque les Hospitaliers entrèrent en possession de la commanderie de Baugy, un descendant de Roger Bacon, nommé

1. Briquessard, commune de Livry (Calvados), arr. Bayeux, cant. Caumont. — 2. Molay (id.), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 3. Saon (id.), arr. Bayeux, cant. Trevières. — 4. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 2.

Raoul Bacon, seigneur de Molay, voulut les soumettre à certaines sujétions dont étaient tenus, disait-il, envers lui, les Templiers leurs prédécesseurs.

Raoul prétendait avoir le droit, pour lui et son fils aîné, de venir en la maison de Baugy se faire saigner lorsqu'ils en avaient besoin, « en arrivant pour cela un jour devant, et sejourner le jour de leur » sainniée, et eux partir landemain quand ils eussent desné. »

Il exigeait qu'on lui remît alors les clefs des offices, et qu'on lui donnât du vin en quantité suffisante pour lui et pour ses gens. Quant à la nourriture, il voulait « mengier chair en ladite maison toutes » foiz que il le plaisoit, combien que les frères de l'ostel n'en » meniassent. »

Mais ce qui était exorbitant, c'était le droit qu'il disait avoir de faire grâce, à son arrivée, aux frères qui pouvaient être en punition. « se il eust aucun des frères de ladite maison mis à la sellette pour » aucun meffaict ; il le pooit oster et faire seoir au dois, et lui par- » donner son meffaict. »

Il demandait aussi d'avoir toujours dans la maison de Baugy un cheval, trois levriers et un homme que les frères devaient nourrir, avec droit de faire moudre à leur moulin le grain pour la *peisson* de ses chiens, et de profiter du tiers de la pêche du vivier de *Mont-draine*.

Enfin il voulait que « trois jours en la semaine en ladite maison, » il eut un de ses varlets au disner seulement, aux despens d'icelle » maison ; c'est assavoir le lundi, le mercredi et le vendredi pour » veoir donner l'aumosne que les genz de ladite maison devoient » donner audiz jours, c'est assavoir le pain de trois quartiers d'orge » à chascun des trois jours dessus diz. »

Les Hospitaliers refusèrent de souscrire à de pareilles exigences, et portèrent le débat pour le faire juger devant le prévôt de Paris. Mais sans attendre sa décision, le seigneur Raoul, cédant au conseil de plusieurs de ses amis, renonça à toutes ses prétentions, et en donna acte aux Hospitaliers le 22 juillet 1322 [1].

Un état des biens de la maison de Baugy en 1320, constate que leur revenu était alors de 80 livres 6 sols 6 deniers. Les terres, au

1. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 1.

nombre de cent acres, rapportaient 40 livres, à raison de huit sols l'acre [1].

On voit, d'après le *Livre-Vert*, que le domaine de Baugy fut ravagé et ruiné par les guerres du XIVe siècle. En 1373, les terres étaient incultes depuis plusieurs années; la maison n'était plus habitée et se trouvait presque entièrement détruite. La chapelle seule restait debout et en assez bon état.

Les bâtiments de la commanderie furent rétablis vers le milieu du XVe siècle, ainsi qu'il est constaté par le rapport de la visite prieurale de 1495 ainsi conçu : « Audit lieu de Baugy, a une chappelle fondée » de N. D. du Temple, chargée de troys messes la sepmaine.

» Auprès de ladite chappelle est la maison du Commandeur, » laquelle feist faire tout de neuf frère Perrinet Clouet, ci-devant » Commandeur, avec la maison du fermier qui est en bon estat.

» En ladite maison a jurisdicion, moyenne et basse, et sur tous » les hommes, fiefs et prévostés dépendant de ladite maison. »

La maison de la commanderie se trouvait tout le long du chemin allant de Bayeux à Thorigny, à l'angle formé par un autre chemin se dirigeant vers Balleroy. Elle se composait d'un château ou maison seigneuriale, résidence du Commandeur, au milieu d'un parc de plus de trente acres de terre. Dans la cour du château, se trouvait la chapelle qui était, au siècle dernier, dédiée à sainte Avoye.

Près du château, était la ferme; et à dix minutes de là, il y avait un moulin, appelé le Moulin du Temple ou le Moulin du Vivier, auquel tous les vassaux de la commanderie étaient tenus de faire moudre leurs grains.

La commanderie jouissait de plusieurs dîmes à Sallen [2], à Castillon [3] et à Hottot [4]. La dîme de *Salen* avait été cédée en 1282 aux Templiers, par Roger Bacon, seigneur de Molay, en échange d'une rente de quinze livres que Guillaume Bacon, son père, leur avait constituée pour obtenir sa sépulture dans leur chapelle de Notre-Dame de Baugy, *in capellâ sancte Marie de Baugeio*, avec l'entretien d'un chapelain qui y dirait la messe pour lui et ses parents décédés [5].

1. Il fallait pour un acre 4 vergées, pour une vergée 40 perches, et pour une perche 22 pieds de 11 pouces. — 2. Sallen (Calvados), arr. Bayeux, cant. Caumont. — 3. Castillon (id.), même arr., cant. Balleroy. — 4. Hottot (id.), même arr., cant. Caumont. — 5. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 19.

Le revenu de la maison de Baugy, avec ses dîmes et redevances seigneuriales, s'élevait, en 1757, à 2,400 liv.; et en 1783, à 3,200 liv.

Outre son chef-lieu, la commanderie comptait plusieurs membres. C'étaient une maison à Bayeux ; l'ancien Temple de Lingevres ; le fief de Saon ; le Temple de Cahagnes ; le fief de Lion-sur-Mer ; le fief de Semilly, et l'ancienne commanderie de Corval.

Bayeux. — M. Beziers, dans son Histoire sommaire de Bayeux, paraît croîre qu'il y avait autrefois dans cette ville une maison religieuse de l'Ordre du Temple; mais cette conjecture, dit M. Plaquet, n'est appuyée sur aucun document [1].

Il est vrai que les Templiers n'avaient pas à Bayeux une maison religieuse, c'est-à-dire ayant église ou chapelle, et des frères pour la desservir ; mais ils n'en possédaient pas moins dans cette ville, comme à Caen, à Coutances, à Evreux, à Rouen, etc., une maison où ils descendaient quand ils venaient en ville, et où ils se retiraient en temps de troubles et pendant les guerres, pour mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens.

La maison des Templiers à Bayeux dépendait de leur commanderie de Baugy. Dans un état des biens et revenus de cette commanderie dressé en 1320, après que les Hospitaliers en eurent pris possession, nous lisons ce qui suit :

» En la prévosté de Bayeux, pour cens, vi liv. ii s. viii d. — Item » fourment iii sestiers i mine, valent xxxv s. — Item le manoir de » S[t] Lou [2], vaut en communes années, c s. — Item *à Bayeux, une » meson*, à communes années, vaut iiii liv. — Item glinnes et cha» pons, valent xii d. Somme xvi liv. xviii s. ix d. »

Les Hospitaliers, qui avaient aliéné la maison du Temple de Bayeux, la rachetèrent à la fin du xv[e] siècle. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En la cité de Baïeux, souloit ancienne» ment avoir une maison de la commanderie, laquelle longtemps fut » bailliée par ung commandeur à perpétuité, et le commandeur pré» sent l'a rachettée, recouvrée et redifiée pour sa personne et biens » en temps de necessité »

1. Essai historique sur la ville de Bayeux par F. Plaquet, p. 158. — 2. Saint-Loup-Hors (Calvados), arr. et cant. Bayeux.

Pendant les guerres du xive siècle, cette maison avait servi de refuge au commandeur de Baugy qui, pour sa sûreté personnelle, avait dû quitter son chef-lieu. Elle était située sur la paroisse de St-Sauveur, dans la rue des Chanoines, près de la porte *Arborée*. On en retirait, en 1757, 84 liv., et en 1783, 130 liv. de loyer.

La commanderie avait, dans la ville de Bayeux et dans sa banlieue, un certain nombre de cens et de rentes foncières sur des maisons et héritages, et notamment sur la maison des *Trois-Rois*, rue St-Jean, laquelle était chargée d'une rente de 40 sols, avec service de prévôté, foi, hommage et relief par le tenancier.

Lingèvres [1]. — Les Templiers avaient à Lingèvres une maison qui était le chef-lieu de la seigneurie du lieu. Lorsque les Hospitaliers prirent possession de cette maison, elle se trouvait en si mauvais état, qu'une reconstruction devenait nécessaire. Voulant cependant en éviter les frais, le commandeur de Baugy, qui était alors le frère Josse de Provins, en aliéna le fonds pour être tenu en fief de la commanderie. Nous avons trouvé ses lettres, datées du 28 octobre 1389, par lesquelles il déclarait avoir baillé pour le profit de la religion, à Guillaume Louvel de Lingèvres, le clos du *Temple*, situé à *Linguevre*, avec les masures sus étant, tenant à la rue Boulart, au canon annuel de trente sols tournois et un chapon, mais à la charge de réédifier dans le dit clos la maison en dedans cinq ans; d'y faire sa résidence, porter foi et hommage, et obéissance de cour avec service de prévôté, quand le cas l'exigerait.

Les cens et rentes de la seigneurie de Lingèvres que le Commandeur s'était réservés, dépassaient 250 boisseaux de froment, orge et avoine. Elles étaient dues en partie par l'abbaye d'Aulnay, et les granges dimeresses de Carquagny et de Langrune.

Saon [2]. — C'était un fief composé de plusieurs tènements, chargés envers la commanderie de cens et redevances seigneuriales reprises dans la déclaration de 1320, comme il suit: « Pour cens en argent, » vi liv. xiiii s. — Item froment, ix sestiers valent iiii liv. ii s. —

1. Lingèvres (Calvados), arr. Bayeux, cant. Balleroy. — 2. Saon (id.), mêmes arr. et cant.

» Item orge, v sestiers i mine, xxxvi s. vii d. — Item avaine, v
» sestiers, xxv s. — Item xl gelines et chapons, x s. — Item pour la
» dysme de Saon, lx liv. Somme lxxiiii liv. xv s. viii d. »

Les dîmes au xiv[e] siècle formaient souvent le principal revenu des commanderies. Celle de Saon était plus des trois quarts de ce que produisait le fief chaque année.

Le commandeur de Baugy avait le patronage de l'église de Saon, était collateur de la cure, et jouissait dans cette église de tous les droits honorifiques.

Cahagnes [1]. — Il y a dans ce village un hameau, nommé *le Temple*. C'était d'abord un fief qui appartenait aux Templiers, et sur les terres duquel s'élevèrent des maisons, dont chacune devait à l'Ordre un cens annuel de trois quartonniers de froment, mesure de Briquessard, avec le quart d'une poule de rente foncière.

La maison seigneuriale était bâtie dans un enclos de 55 acres de terre, compris entre la rivière, la seigneurie d'Aubigny, et un ruisseau coulant de la Millère vers la Caillerie.

La maison disparut sous les Hospitaliers et ne fut point rebâtie. Les terres furent données à cens, et il n'y eut plus de domaine non fieffé.

Il y avait à Jurques [2] plusieurs pièces de terre qui dépendaient du fief de Cahagnes.

Lion-sur-Mer [3]. — Le fief que les Templiers possédaient à Lion leur avait été donné par Thomas de Cognères ou Coignères, *de Cosneriis*, au commencement du xiii[e] siècle. Il se composait de la terre que Guillaume, père du donateur, avait acquise par voie d'échange, en Angleterre, des seigneurs Hugues et Pierre de Castillon, et d'un tènement provenant de Guillaume de Agerue, ainsi qu'il résulte des lettres confirmatives de cette donation émanées de Thomas de Hunin, de l'année 1209 [4].

Au xiii[e] siècle, un seigneur de Lion, Raoul de Mellent, *de Meul-*

1. Cahagnes (Calvados), arr. Vire, cant. Aulnay-sur-Odon. — 2. Jurques (id.), mêmes arrond. et cant. — 3. Lion-sur-Mer (id.), arr. Caen, cant. Douvres. — 4. Arch. nat. S 4969 n° 19. Cart. de Baugy.

lento, voulut contester aux Templiers divers droits et priviléges dont ils jouissaient à Lion-sur-Mer, *apud Leonem supra mare*. Mais il ne tarda pas à reconnaître, ainsi que l'attestent ses lettres du mois de mai 1262, que les terres tenues par les hommes du Temple n'étaient pas de son fief, qu'il n'y avait aucun droit de justice, et qu'il ne pouvait s'opposer à ce que les Templiers y plantassent des fourches patibulaires [1].

Les terres du fief du Temple à Lion se trouvaient situées le long de la route de Caen. Elles n'étaient plus que de 14 vergées au siècle dernier.

Sémilly [2]. — Le fief de Sémilly est une des plus anciennes possessions du Temple en Normandie. Il formait jadis un domaine fieffé, se composant de cens et de rentes foncières sur les maisons et héritages de ce village. Les Templiers en étaient déjà en possession vers le milieu du XIIe siècle, ainsi qu'il résulte d'une charte de Philippe, évêque de Bayeux, qui paraît avoir été rédigée vers l'année 1150 [3], par laquelle ce prélat déclare que, devant lui, Guillaume de Sémilly a donné aux pauvres chevaliers du Temple, *pauperibus militibus de Templo*, le fief que Toutain de Rufey, *de Rufeio*, tenait de lui à Sémilly, *apud Similliacum*.

Deux arrière-fiefs relevaient du fief de Sémilly, tous deux situés dans la paroisse de la Barre : l'un, appelé la *Longue-Maison*, sur le chemin de S^t^-Lô à Bayeux, l'autre, qu'on nommait le *Blanc-Pignon*, au chemin conduisant à l'église.

CORVAL [4]. — Ancienne commanderie du Temple, qu'on désigna ensuite sous le nom de l'*Hôpital de Corval*, après que les Hospitaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent pris possession.

Il ne nous reste aucun titre qui permette de remonter à l'origine de cet établissement. Il paraîtrait que les archives de Corval auraient été détruites pendant les guerres du XVe siècle. On lit dans le *Livre-Vert*, au sujet de cette commanderie :

1. Arch. nat. S 4969, Suppl. n° 20. — 2. Sémilly, commune de La Barre-de-Sémilly (Manche), arr. et cant. Saint-Lô. — 3. Philippe fut évêque de Bayeux de 1142 à 1164. — 4. Corval, commune de Vassy (Calvados), arr. Vire.

« La commanderie de Courval, jadis du Temple, en laquelle a » chappelle, et n'y a nulle autre maison appartenant. De laquelle » maison est commandeur le frère Raoul Porée, frère sergent de » l'aage de LX ans, et est ladicte maison arse et destruite et les » appartenances d'icelle par les guerres qui ont esté au païs depuis » l'an XLVI (1346), et sont encores et pour les mortalitez qui ont esté » audict païs en l'an XLVIII (1348), après en suivant, et souloit estre » ladicte maison de grant revenue qui, pour lesdites guerres et mor- » talitez, est toute destruite et inhabitable, et ne vault à présent (en » 1373), en toutes choses, pas plus hault de XL livres. »

L'état ruineux où se trouvait cette commanderie se prolongea encore pendant la première moitié du XV[e] siècle ; ce qui engagea l'Ordre à la supprimer et à en réunir les biens à la commanderie de Baugy.

La maison de Corval, avec sa chapelle dédiée à Notre-Dame du Temple, était située dans la paroisse de Vassy, sur le chemin de Vire. Il en dépendait une centaine d'acres de terre en labour et prairie.

Le Commandeur jouissait du tiers des dîmes de Vassy ; et dans son domaine de Corval, il avait toute juridiction ainsi que dans les fiefs qui en relevaient. Ces fiefs, situés dans diverses paroisses, se formaient généralement de petits domaines. C'étaient des métairies, des maisons ou des terres chargées souvent de rentes foncières envers la commanderie.

Voici un relevé de ces fiefs d'après un terrier de 1775 :

Paroisse de Vassy.

Le fief d'*Aligny*, sur lequel la maison de Jean du Rosel, écuyer, seigneur de l'Aulnay, se trouvait construite ;

Le fief de *la Bardelière*, sur le chemin de Pont-de-Sollier, appartenant à Charles du Rosel, écuyer, seigneur de Saint-Germain du Crioult ;

Le fief de *la Taillère*, sur le grand chemin de Vire à Pontécoulant ;

Le fief *du Vivier*, touchant à la rivière ;

Le fief *des Vallées*, tenant à la rivière de Tortillon ;

Le fief de *la Faverie*, près du village de Vassy ;

Le fief *des Champs*, sous les bois ;

Le fief du *Pré-Cantel*, au terroir de la Carrière;

Le fief des *Noues-Gavais*, tenant à la rivière des Vallées;

Le fief du *Champ-de-l'Hôpital*, au chemin allant de Vassy au Bois-Robert;

Le fief de *la Haute et Basse-Herterie*, au chemin de la Mare;

Le fief du *Clos-Olivier;*

Le fief du *Clos-Rouget*, au grand chemin de Vire à Pontecoulant.

Paroisse de Périgny [1].

Le fief de *la Haie-Boutard*, au chemin de Condé.

Paroisse de Saint-Germain-du-Crioult [2].

Le fief de *la Forge*, au terroir de Solliers.

Paroisse du Tourneur [3].

Le fief de l'*Archandière*, touchant au chemin allant de Vire à la Croix au Houx et à celui de la Vastelière.

Paroisse de Clecy [4].

Le fief de *Castillon*.

Paroisse de Culey-le-Patry [5].

Le fief de *la Vigne;*

Le fief de *la Cavelière;*

Le fief du *Pont-à-la-Mousse;*

Le fief *aux Fères*, aux Vallées-Helbout.

Paroisse de Saint-Cornier [6].

Le fief de l'*Ebaudière*, au chemin de l'église de S[t]-Cornier à la Haize-Huard.

Le fief des *Vallettes;*

Le fief des *Planchettes*, au chemin de Béziers;

Le fief de *la Gaudinière;*

Le fief des *Moulins de Roullon*.

Paroisse de Tinchebray [7].

Le fief *des Bertheries;*

Le fief de *la Fucherie*.

1. Périgny (Calvados), arr. Vire, cant. Condé-sur-Noireau. — 2. St-Germain-du-Crioult (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Le Tourneur (id.), arr. Vire, cant. Le Beny-Bocage. — 4. Clecy (id.), arr. Vire. — 5. Culey-le-Patry (id.), arrond. Falaise, cant. Thury-Harcourt. — 6. Saint-Cornier-des-Landes (Orne), arrond. Domfront, cant. Tinchebray. — 7. Tinchebray (id.), arr. Domfront, chef-lieu de canton.

Paroisse de Fresnes[1].

Le fief de *la Templerie.*

Paroisse de Caligny[2].

Le fief de l'*Hôpital*, au terroir de ce nom ;
Le fief du *Pont de Caligny.*

Paroisse de Beaumesnil[3].

Le fief *aux Guérins*, au terroir de la Grande-Mare;
Le fief de *la Petite-Mare;*
Le fief de *la Goujonnière;*
Le fief du *Grand-Clos;*
Le fief de *la Forge;*
Le fief de *la Porte du Bourg;*
Le fief *aux Perrards;*
Le fief *de Langotière;*
Le fief *aux Guilbert;*
Le fief de *la Vergée*, au lieu dit *La Lande;*
Le fief de *la Gallerie.*

Paroisses de Rully, Bernières, Chenedollé[4], etc.

Le fief de *Monfroux.*

Paroisse de Saint-Maur-des-Bois et Boisyvon[5].

Le fief *du Bourgrenier.*

Le revenu de la commanderie de Corval et de ses dépendances était, en 1495, de 98 liv. 15 sols; en 1590, de 500 liv.; en 1666, de 800 liv.; en 1702, de 1,000 liv ; en 1757, de 1,300 liv.; en 1783, de 1,980 liv.

Le revenu général de la commanderie de Baugy, y compris Corval, était, en 1495, de 258 liv.; en 1583, de 750 liv.; en 1697, de 2,450 liv.; en 1757, de 4,000 liv.; et en 1783, de 9,597 liv.

NOMS DES COMMANDEURS DE BAUGY.

1315. Frère Guillaume de la Clergerie.

1. Frênes (Orne), arr. Domfront, cant. Tinchebray. — 2. Caligny (id.), arr. Domfront, cant. Flers. — 3. Beaumesnil (Calvados), arr. Vire, cant. St-Séver. — 4. Rully, Bernières-le-Patry, Chênedollé (id.), arrond. Vire, cant. Vassy. — 5. Saint-Maur-des-Bois et Boisyvon (Manche), arr. Mortain, cant. Saint-Pois.

1320. Fr. Guillaume de Paris.
1326. Fr. Jacques de Provins.
1329. Fr. Jean de Maisoncelles.
1333. Fr. Guillaume de Pontoise.
1368. Fr. Jean Fouché.
1372. Fr. Raoul Porée, servant d'armes.
1376. Fr. Richard Julienne.
1379. Fr. Michel de Quesnoy.
1389. Fr. Josse de Provins.
1410. Fr. Pierre de Provins.
1412. Fr. Albert de Cort.
1432. Fr. Jean Lebœuf.
1434. Fr. Jean de Croix, *alias* Crouy.
1439. Fr. Girard Christophe.
1458. Fr. Jehan Perrin.
1462. Fr. Guillaume Poissonnier.
1466. Fr. Pierre Clouet.
1492. Le chevalier Gilles de la Marche.
1518. Le chev. Thibault d'Ambrines.
1541. Fr. Michel Leclerc.
1544. Le chev. Clément de Bouville.
1545. Le chev. Clément de la Hère.
1548. Fr. Jehan Picard.
1561. Fr. Jacques Cardon.
1569. Fr. Martin Desmoulins.
1584. Fr. Jacques le Jay.
1596. Fr. Pierre Lemaire.
1615. Fr. Jean de la Roche.
1636. Fr. Jean Gasteau.
1637. Le chev. Barthélemy de Gastines.
1666. Le chev. François de Gastines.
1690. Le chev. Alexandre-François de Haudessens des Clozeaux, agent général à Malte.
1701. Fr. Antoine Bataille.
1708. Fr. François Ancelot.
1732. Fr. Jean Lemoine.
1747. Le chev. Antoine Lefebvre de la Poterie.

1759. Fr. Antoine Boscheron, docteur en Sorbonne, prieur de Saint-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.
1783. Fr. Nicolas-Pierre Crespel, servant d'armes.

ANCIENS COMMANDEURS DE CORVAL.

1355. Fr. Helin Beloy.
1358. Fr. Jean Fouques.
1374. Fr. Raoul Porée.
1394. Fr. Guillaume de St-Evroult.
1438. Fr. Jehan de Croix.
1468. Le chev. Pierre de Malleville.

COMMANDERIE DE VALCANVILLE.

Membres : *Canteloup*, — *Vesly*, — *Sauxetourp*, — *Mont de Saint-Cosme*, — *Hemevez*, — *Les Bouhours*, — *Fierville*, — *Equerdreville*, — *Ancteville*.
Noms des Commandeurs.

Aucun document ne nous fait connaître comment et à quelle époque les Templiers furent mis en possession de leur commanderie et seigneurie de Valcanville [1], qu'ils tenaient de la souveraineté du Roi par un plein fief de haubert.

Il nous reste seulement la charte par laquelle un sieur Hugues de Agre leur concéda l'église de Valcanville, *eclesiam de Valcanvilla*, avec le patronage et tous les droits y attachés, ainsi que le confirmait d'ailleurs Guillaume, évêque de Coutances, vers l'année 1213 [2], et comme le mentionne en outre un terrier de la commanderie de 1739 [3].

Près de l'église de Valcanville, se trouvait l'hôtel de la commanderie. Il en était séparé seulement par un chemin qu'on appelait anciennement rue de Calais. L'enclos de l'hôtel s'étendait du côté du midi jusqu'à la rivière de Cère.

Les terres et prairies qui dépendaient de la commanderie com-

1. Valcanville (Manche), arr. Valognes, cant. Quettehou. — 2. Arch. nat. MM 1092, n° 37. — 3. Id. S 5466.

prenaient environ 52 vergées en plusieurs pièces, nommées la Couture, le Clos-Sorel, la Couture au Tellier, les Prés de Launay, le Pré seigneurial et le Grand-Pré.

Le Commandeur avait à Valcanville deux moulins banaux sur la rivière; l'un, nommé le *Grand-Moulin*, et l'autre, le *Petit-Moulin*. Comme seigneur foncier du village, il y possédait la moyenne et basse justice [1]; il nommait à la cure, et jouissait dans l'église de tous les droits honorifiques, ainsi que de toutes les dîmes de la paroisse. Cet avantage l'obligeait à entretenir et à réparer l'église, lorsqu'il y avait lieu de le faire. Le clocher, qui menaçait ruine en 1426, fut reconstruit cette année-là par les soins du Commandeur, frère Gérard Christophe.

Il appartenait à la commanderie un assez grand nombre de cens et de rentes foncières à Valcanville et dans ses environs. Le Commandeur pouvait seul pêcher dans la rivière et se servir des eaux de la fontaine de *Canteloup* et de celle du *Buisson*, en les faisant passer par la rue Gallien et la Couture-au-Tellier, dans les douves ou fossés de son manoir seigneurial.

Sous les Hospitaliers, les hommes de la commanderie étaient exempts à Valcanville de tout logement de gens de guerre, comme aussi de la contribution des étapes. Pour cela, ils devaient placer au haut de leurs maisons la croix à huit pointes, marque distinctive de l'Ordre.

La commanderie avait pour membres les fiefs nobles et seigneuries de Canteloup, Vesly, Sauxetourp, Mont-de-St-Cosme, Hemevez, les Bouhours, Fierville, Equerdreville et Ancteville.

Canteloup [2]. — On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A ung quart de lieue, près de Valcanville, y a ung aultre » villaige, nommé Cantelou, de xviii à xx maisons, tous hommes de » la religion subjects à basse justice. »

Comme seigneur spirituel, le Commandeur jouissait de toutes les dîmes de Canteloup et des droits honorifiques dans l'église du lieu, aux fenêtres de laquelle on voyait les armes de l'Ordre.

1. « Le village de Valcanville auquel a environ IIIIxx feuz, desquelz les L » sont hommes de la religion subjects a moyenne et basse justice. » (Visite de 1495). — 2. Canteloup (Manche), arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église.

Le jour de la Noël, les hommes et vassaux de la seigneurie étaient tenus de venir chercher la *chaule* en l'hôtel de la commanderie.

Il y avait plusieurs fiefs qui relevaient de la seigneurie de Canteloup : d'abord à Canteloup, le fief *au Comte*, qui appartenait, en 1651, à Georges Oger, écuyer, seigneur de la Haulle, le fief *Bachelier*, sur le chemin de la Petite-Lande de Valcanville, allant à l'église de Canteloup ; le fief *Blanchet*, au chemin de l'église de Canteloup à Barfleur et à Clitourps [1]; le fief du *Guert*, qui appartenait vers le milieu du XVIIe siècle à Bon Hervé Castel, marquis de St-Pierre-Eglise.

Vesly [2]. — La seigneurie de Vesly, qu'on nommait *la Verge* et prévôté de Vesly, était située à douze lieues de Valcanville, dans le vicomté de St-Sauveur-Landelin, près de Periers, dans le bailliage de Cotentin et du ressort du parlement de Rouen.

Vesly comptait, en 1495, cent cinquante maisons, dont la plus grande partie se trouvait dans la censive de la commanderie, qui y avait la moyenne et basse justice comme à Valcanville et à Canteloup.

Il n'y avait pas de domaine non fieffé, mais il dépendait de cette seigneurie plusieurs tènements et vavassoreries, auxquels on donnait le nom de fiefs.

Ces fiefs étaient situés à Vesly, à Gerville [3], à Mobecq [4] et à Sainte-Opportune [5].

A Vesly, le fief *Carrière*, appartenant en 1759 à Louis de Saint-Germain, seigneur du Buisson ;

Le fief de *Jandon*, au chemin des Prêtres ;

Le fief *Vaussy ;*

Le fief *Bertrand ;*

Le fief *à la Grande ;*

Le fief *aux Guillots*, au chemin du Pont-Patrice au Mesnil ,

Le fief *Tocque ;*

Le fief *David*, au chemin des Prêtres ,

Le fief *Corbin*, au chemin de la Croix-d'Anneville ;

1. Clitourps (Manche), arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église. — 2. Vesly (id.), arr. Coutances, cant. Lessay. — 3. Gerville, près de Vesly. — 4. Mobecq (Manche), arr. Coutances, cant. La Haye-du-Puits. — 5. Sainte-Opportune, commune de Lessay (id.), arr. Coutances.

Le fief *Vimard*, au ruisseau de la Fontaine-Bourdon;

Le fief *Marguerite-la-Comtesse*, dans la rue du Pont-David, allant au village des Bazire;

Le fief *Pommier*, à la Voie du Mesnil;

Le fief *Burée*, au chemin de Huppelande à Lessey;

Le fief *Denis-Revel*, au chemin de Lidhaire à Lessey;

Le fief *Burnel*, au chemin du château de l'Aulne;

Le fief *à la Posture*, au chemin des Prêtres;

Le fief *Hardy*, au chemin de l'Estoc du Quesne;

A Gerville, le fief de *Glatigny*, au chemin du château de Glatigny au presbytère;

Le fief *Vimont-Bimond*, au Doué-de-Pezeville, fluant au moulin de Vesly;

A Mobecq, le fief *Robillard*, à la Voie du Pont de la Petite-Broche au moulin de Bot;

Enfin à Sainte-Opportune, le fief *aux Diesnis*, sur le chemin de Lessey à Coutances.

Le revenu de la seigneurie de Vesly était, en 1757, de 400 liv.; et en 1783, de 610 liv.

Sauxetourp [1]. — La commanderie de Valcanville avait, dans ce village, moyenne et basse justice, avec un grand nombre de cens et de redevances seigneuriales.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495: « Y a » ung villaige, nommé *Chaussetrot*, de XII à XV feuz, tous hommes » de la religion. »

Le revenu de la seigneurie ne dépassait pas 150 liv. au siècle dernier.

Mont-Saint-Cosme [2]. — Ce fief, qu'on nommait *la Verge* et Prévôté de Ste-Marie du Mont-St-Cosme et de Carentan, s'étendait dans différentes paroisses, à Sebeville, Chef-du-Pont, Boutteville, Brucheville [3], Houville [4], Hiesville [5], ainsi qu'à St-Hilaire, près de Carentan.

1. Sauxetourp (Manche), commune de Theville, arr. Cherbourg, cant. Saint-Pierre-Église. — 2. Saint-Côme-du-Mont (id.), arr. Saint-Lô, cant. Carentan.— 3. Communes de l'arr. de Valognes (id.), cant. Sainte-Mère-Église. — 4. Peut-être Ouville (id.), arr. Coutances, cant. Cerisy-la-Salle. — 5. Hiesville (id.), cant. Sainte-Mère-Église.

Au XVIIe siècle, la diminution des revenus de cette prévôté et la difficulté de les recevoir décidèrent l'Ordre à en faire la vente; et, par un acte du 13 mai 1630, le commandeur de Valcanville fut autorisé à concéder la prévôté de Ste-Marie-du-Mont de St-Cosme et de Carentan, à Messire Jean-François de la Guiche, maréchal de France, pour la tenir en fief de la commanderie, au relief d'un quart de haubert, et à charge de foi et hommage au Commandeur, en lui payant en outre, chaque année, une rente de 40 liv.

De la prévôté du Mont-de-St-Cosne, relevait la terre et seigneurie du Vas, située dans la paroisse de Ste-Colombe[1] et lieux environnants; laquelle appartenait, en 1759, à Messire Osbert, écuyer, seigneur de St-Martin.

Hemevez[2]. — C'était un fief de haubert, qui s'étendait dans les paroisses d'Anneville[3], Sortosville[4], près Valognes, St-Cyr[5], Urville[6] et autres lieux. Il comprenait le patronage de l'église de Sortosville, la seigneurie foncière d'Hemevez, le droit de pêche dans la rivière du Merderel, depuis les moulins de *Chef-de-Fer* jusqu'à ceux du *Ham* et le domaine non fieffé de 1,500 vergées de terre, divisées en quatre tènements.

Premier tènement: le château et la ferme d'Hemevez avec les terres en dépendant, borné vers midi par la rivière du Merderel; et tenant vers couchant au chemin de Montebourg.

Deuxième tènement: la terre et seigneurie de *Goudange*, réunie et incorporée d'ancienneté au fief d'Hemevez et d'Anneville, consistant en un manoir seigneurial, terres et prairies situées en la paroisse d'Hemevez, quartier de Goudange, tenant au marais d'Hemevez et à l'eau de Sinople.

Troisième tènement: la ferme de l'*Archerie*, sur le territoire d'Hemevez, dont une partie des terres se trouvait sur St-Cyr.

Quatrième tènement: la Baronie, se composant de maison, terres et prés, située également au territoire d'Hemevez, avec deux moulins:

1. Sainte-Colombe (Manche), arr. Valognes, cant. Saint-Sauveur-sur-Douve. — 2. Hemevez (id.), arr. Valognes, cant. Montebourg. — 3. Anneville-en-Ceres (id.), arr. Valognes, cant. Quettehou. — 4. Sortosville (id.), arrond. Valognes, cant. Barneville-sur-Mer. — 5. Saint-Cyr (id.), arr. Valognes, cant. Montebourg. — 6. Urville (id.), mêmes arr. et cant.

l'un, sur la rivière du Campion; et l'autre, sur celle du Merderel.

On ne sait comment ni à quelle époque ce fief de haubert cessa d'appartenir à la commanderie de Valcanville. Il était possédé, en 1759, par Messire Philippe-Antoine-François de la Motte-Ango, qui n'était tenu à aucune rente ni redevance envers le Commandeur, mais à qui il devait rendre foi et hommage, quand le cas échéait.

Les Bouhours. — C'était le nom d'un fief situé dans la paroisse de Marchesieux [1], et dans lequel le commandeur de Valcanville avait droit de moyenne et basse justice. Tout le domaine était fieffé et avait été converti en cens et rentes foncières, reposant sur un certain nombre de terres.

En 1759, le fief des Bouhours était tenu par Jean-François de Bray, écuyer, seigneur de Hautquesney, pour lequel il payait chaque année au Commandeur une redevance de vingt livres par an et un relief, quand il y avait lieu, d'un huitième de fief de haubert.

Fierville [2]. — Fief noble qu'on appelait la Verge et prévôté de Fierville, et qui consistait en cens et rentes seigneuriales qu'on percevait à Fierville, ainsi que dans les paroisses des environs, à Saint-Maurice, à la Haye-d'Ectot, au Mesnil-Gohy, à St-Sauveur-le-Vicomte, à Rauville, à Hautmesnil, en la sergenterie de Beaumont, ainsi qu'à St-Germain et à St-Martin de Varreville.

En 1621, le chevalier d'Hervey, commandeur de Valcanville, voulant éviter les peines et les frais qu'exigeait le recouvrement de toutes ces rentes, se fit autoriser par le Chapitre provincial de l'Ordre, pour accorder en arrentement perpétuel le fief de Fierville à Messire François de la Luthumière, seigneur et baron de Gutteville, moyennant une redevance annuelle de quinze livres tournois, pour sûreté de laquelle ce dernier hypothéqua sa terre de Gatteville.

Equerdreville [3]. — Le fief ou la seigneurie d'Equerdreville n'avait qu'un domaine fieffé, et consistait presque entièrement en cens et

1. Marchesieux (Manche), arr. Coutances, cant. Periers. — 2. Fierville (id.), arr. Valognes, cant. Barneville. — 3. Equerdreville (id.), arr Cherbourg, cant. Octeville.

droits seigneuriaux qui se percevaient au dit lieu et dans d'autres villages des environs de Cherbourg. Mais l'éloignement de ce fief et la perte de ses titres pendant les dernières guerres engagèrent, en 1621, le commandeur d'Hervey à accorder la seigneurie d'Equerdreville à rente perpétuelle à Messire Jacques Grimonville, seigneur châtelain de Nacqueville. La redevance annuelle qu'il devait payer à la commanderie était fixée à 30 livres tournois.

Ancteville [1]. — Comme les fiefs précédents, et sans doute pour les mêmes raisons, le fief d'Ancteville fut aliéné, au XVIIe siècle, par le commandeur de Valcanville. Celui-ci, avec l'autorisation du Chapitre provincial de l'Ordre, l'arrenta à perpétuité en 1630 à Messire François Jahel, seigneur de la Jocasserie, moyennant 36 livres tournois par an, avec droit à l'arrentataire de réunir ce fief à un tènement à lui appartenant, nommé *la Pellaudiere*, et tenu de la commanderie dans la paroisse d'Ancteville; et en outre, d'y faire bâtir un colombier, à charge de foi et hommage au Commandeur, et au relief d'un huitième de fief de haubert.

Les anciens terriers de la commanderie mentionnent encore un grand nombre de petits fiefs que l'Hôpital possédait à Valcanville, savoir :

Le fief *au Comte*, situé au hameau des Moulins ;

Le fief *à la Bourienne*;

Le fief *Cottentin*, au hameau de ce nom, dans la rue Gallien ;

Le fief *Mancel*, au hameau de ce nom, sur la voie des Prés ;

Le fief *Savary*, près du Pont-Savary ;

Le fief *Cardo-Brune*, dans la rue de Doncanville ;

Le fief *aux Durant*, au chemin d'Anneville à Ste-Geneviève ;

Le fief *au Courtois*, hameau de Cotentin ;

Le fief *Floré*, au chemin de Valcanville au Vast ;

Le fief *Samson-Guillot*, au chemin du Pont-de-Ceres à Trouville;

Et le fief *Royer*, au triage de Trouville et des Bretonnières.

Il y avait aussi d'autres fiefs qu'on désignait sous le nom de Bordiers ou Bordages. C'étaient le bordage de *la Fauconnerie*, au chemin allant de la rue de Calais au pont de Cères ;

1. Ancteville (Manche), arr. Coutances.

Le bordage de *Mariavilla*, touchant aux chemins des prés de Launay ;

Le bordage *au Maître;*

Le bordage *Binot*, près du cimetière ;

Le bordage nommé *la Digosvillerie*, près de l'église ;

Le bordage *Bastard*, au triage des moulins de l'Hôpital ;

Le bordage *Marest* et le bordage de *Quedalleu*, au chemin allant à la Lande.

Ceux qui tenaient ces bordages étaient obligés envers la commanderie, d'aller chacun leur tour, un jour par semaine, chercher dans la banlieue et aux marchés des environs, les provisions du Commandeur, en pain, vin, viande, poisson, huile, etc.; faire le foin du petit pré de la commanderie, nettoyer les écuries du manoir seigneurial, peller les pommes, et tirer le cidre au pressoir ; enfin balayer l'église à Pâques et à la Noël.

Le revenu général de la commanderie de Valcanville était, en 1495, de 307 liv.; en 1583, de 1,500 liv.; en 1690, de 2,500 liv.; en 1757, de 4,000 liv.; et en 1783, de 7,118 liv.

Noms des Commandeurs de Valcanville.

1355. Frère Guillaume Enguignart.
1390. Fr. Nicole du Roole.
1408. Fr. Denis Lemire.
1424. Fr. Gérard Christophe.
1473. Le chevalier Emery d'Amboise.
1484. Fr. Enguerran le Jeune.
1509. Fr. Jehan Chevreuse.
1521. Le chev. Philippe de Bissy.
1531. Le chev. Pierre Prevost.
1552. Le chev. Bertrand le Grand.
1574. Le chev. Louis Fleury, *alias* de Flory.
1593. Le chev. Jean Boullet.
1617. Le chev. François d'Hervey.
1635. Fr. Mathieu le Chevalier.
1647. Le chev. Henri de Rosnel, prieur de l'église du Temple à Paris.

1657. Le chev. Philippe Girard.
1671. Le chev. Charles du Bois.
1688. Le chev. Jacques-Gaston d'Aubray, prêtre.
1695. Le chev. Hypolite de Haudesens des Closeaux, prêtre.
1710. Le chev. Jean le Fay.
1715. Le chev. Pierre Jean Guillery, prêtre.
1751. Le chev. Louis-Augustin Godehen.
1776. Fr. Etienne-Jean-Jacques Lemoine.
1783. Fr. Antoine Favray, servant d'armes.

V

COMMANDERIES

DE LA PICARDIE

(anciens diocèses de Laon, de Soissons, de Noyon, de Senlis, de Beauvais et d'Amiens).



COMMANDERIE

DE PUISIEUX-SOUS-LAON.[1]

Membres : L'ancien Temple de LAON, — *Ardon,* — *Pouilly,* — BERTAIGNEMONT, ancienne commanderie, — CATILLON, id., — *Couppel,* — SAINT-AUBIN, ancienne commanderie, — *Toillon.*

Noms des Commandeurs.

Les historiens de la ville de Laon et de son diocèse, Nicolas Lelong et M. Melleville, nous donnent très-peu de renseignements sur les commanderies de ce pays. Cependant il existe encore beaucoup de titres, et des plus précieux, sur ces établissements. L'un d'entre eux peut nous fixer à peu près sur l'époque où les Templiers s'installèrent à Laon. C'est une charte du roi Louis VII, de l'année 1140, par laquelle ce monarque affranchit de toutes coutumes, et exempte du cens qui lui était dû, une maison que les frères de la chevalerie du Temple possédaient alors à Laon, *apud Laudunum.*

Il n'est pas dit de qui provenait cette maison ; mais on peut supposer avec beaucoup de vraisemblance que celui qui la donna aux Templiers fut le célèbre évêque Barthélemy de Vire, lequel assista, en 1128, au concile de Troyes, où les statuts de l'Ordre du Temple furent approuvés et confirmés. Depuis, ce prélat ne cessa de favori-

1. Puisieux, commune de Chambry (Aisne), arr. et cant. Laon.

ser, dans son diocèse, le développement de cet Ordre ; il lui accorda tous les droits et priviléges dont il pouvait disposer. On peut s'en convaincre par la charte que ledit évêque de Laon publia l'année 1148 en forme de mandement. C'est une déclaration et confirmation solennelle de toutes les donations qui avaient été faites aux Templiers, tant par lui que par d'autres personnages ecclésiastiques, nobles ou bourgeois.

Les chanoines de la cathédrale de Laon y figurent d'abord comme leur ayant donné une rente de vingt-cinq sols, payable chaque année le dimanche des Rameaux. Puis c'est Nicolas, châtelain de la même ville, qui leur accordait un four dans la rue de Ste-Geneviève, *in vico Sancte Genovefe*.

En continuant la liste des autres bienfaiteurs, nous trouvons Guiscard de Bernot, *de Brenorlio*[1], qui leur fit don de la quatrième partie du village de Chevresis[2], et Hesselin le Louche, *Strabo*, qui leur abandonna un courtil au dit Chevresis, *apud Chivrisiacum*.

Viard de Rume, *de Rumeis*[3], leur donna neuf pièces de terre au territoire de Richecourt, *in territorio de Rogeri curtis*[4]. Il en ajouta quatre autres au territoire de Mesbrecourt, *in territorio de Maiebecurte*[5]. Cette dernière donation, faite de concert avec les nommés Hescot et Nicolas Lecat, *Cattus*, coûtait aux Templiers vingt sols.

Clerambaut Vavet leur accorda six muids de vin et sept deniers de cens.

La dame Gille et son fils *Aitor*, du consentement de Guillaume d'Eppes, *de Apia*[6], leur seigneur, leur concéda la moitié de Puisieux, *medietatem de Puteolis*, futur chef-lieu de leur commanderie, avec les eaux, prés, pâtures, bois, terres, justice et seigneurie en dépendant. Eudes de l'Abbaye, *de Abbatia*, qui avait une terre au dit lieu, la céda aux Templiers pour vingt sols.

Guy, châtelain de Coucy, *de Cociaco*[7], leur permit d'avoir deux

1. Bernot (Aisne), arr. Vervins, cant. Guise. — 2. Chevresis-les-Dames ou Chevresis-les-Meldeux, communes limitrophes (id.), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Rume, commune d'Issencourt (Ardennes), arr. et cant. Mezières. — 4. Ce n'est pas Rogécourt, mais bien Richecourt, près Mesbrecourt. — 5. Mesbrecourt (Aisne), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 6. Eppes (id.), arrond. et cant. Laon. — 7. Coucy-le-Château (id.), arr. Laon, chef-lieu de canton.

ânes pour aller chercher du bois dans la forêt dépendant de son fief. Il ajouta à cette concession une rente de vingt sols de Provins, sur laquelle l'évêque de Laon avait certain droit auquel il renonça.

Hugues, comte de Roucy, *comes Roceinsis*[1], leur donna au terroir de Thony, *in territorio de Thoenni*[2], une terre avec un bois, située entre deux chemins: l'un allant de Pontavert à Corbeny, *de Ponte*[3] *ad Corbiniachum*[4]; et l'autre, de Berry à Corbeny, *de Boiri*[5] *ad Corbiniacum*, avec deux hommes, Hugues et Robert. Le même comte ajouta à cette donation un cens de cinq sols à Vassogne, *in Vassonia*[6].

Herbaut de Jaux, *de Jauca*[7], leur céda une femme avec ses enfants, en présence de Godefroy, chapelain de Pierrepont, *capellanus Petrepontis*[8], et du consentement d'Adam de Marchais, *de Marcha*[9], seigneur du fief.

Il leur fut accordé par Etienne le Louche, *Strabo*, un four à Braisnes[10]; par Gillon de Neufchatel, *de Novo Castello*[11], douze deniers de bonne monnaie de rente à Menneville, *in Mediana villa*[12]; par Ponchart le Prévôt, pareille rente à Orainville, *in Orenvilla*[13]; par Isambart, petit-fils du Magister, *nepos Magistri*, également douze deniers de rente dans le bourg de St-Nicolas de Neufchatel, *in burgo Sancti Nicolai de Novo Castello;* par Eudes Français, *Francigenus*, un cens aussi de douze deniers à Guignicourt, *in Vivinicurte*[14]; par Renaut Garbé, semblable cens, *apud vicum Jude*[15]; par Roger Salmon, même cens à Craonne, *apud Croanam*[16]; par Hugues Trous-

1. Roucy (Aisne), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 2. Thony n'est indiqué sur aucune carte, mais ce lieu est suffisamment désigné par les deux chemins entre lesquels il était situé, c'est-à-dire celui de Corbeny à Pontavert et l'autre de Corbeny à Berry-au-Bac. Dans le procès des Templiers, II, 392, il est appelé *Tonni* près de Pontavert, *juxta Pontem Arvernie*. C'est le lieu marqué le Temple à un quart de lieue de Pontavert, sur la carte de Cassini. — 3. Pontavert-sur-Aisne, arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 4. Corbeny (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 5. Berry-au-Bac, sur l'Aisne, mêmes arr. et cant. — 6. Vassogne (Aisne), mêmes arr. et cant. — 7. Peut-être Jaux (Oise), arr. et cant. Compiègne. — 8. Pierrepont (Aisne), arr. Laon, cant. Marle. — 9. Peut-être Marchais (id.), arr. Laon, cant. Sissonne. — 10. Braisne (id.), arr. Soissons, chef-lieu de canton, ou Brienne (Ardennes), arr. Rethel, cant. Asfeld. — 11. Neufchatel-sur-Aisne, arr. Laon. — 12. Menneville (id.), arr. Laon, cant. Neufchatel. — 13. Orainville (id.), mêmes arr. et cant. — 14. Guignicourt (id.), mêmes arr. et cant. — 15. Nom de lieu inconnu. — 16. Craonne (Aisne), arr. Laon, chef-lieu de canton.

selles, encore un autre cens à Auménancourt, *apud Aumeneicurtem* [1].

Un seigneur, du nom de Haimon, s'était donné à l'Ordre du Temple avec toute sa terre, située entre la Croix-d'Hastai et l'Aisne, *inter crucem de Hastoi et Axonam* [2], à l'exception de deux coutures et de six sols de cens, et cela du consentement de son seigneur Eudes de Verneuil, *de Vernolio* [3], et en présence de Gervais de Cormicy, *de Calmisiaco* [4], de Wauthier de Chatillon, de Hugues, comte de Roucy, *de Rochiaco*, et de plusieurs autres chevaliers.

Le même seigneur Haimon leur donnait ensuite sa part dans le *sauvement* de Prouvais, *de Provahis* [5].

Ermangard de Roucy, *de Roceio*, et Gervais, son fils, leur firent abandon d'un cens de deux sols à Gernicourt, *in Gernicurte* [6], et un Guillaume d'Acy, *de Aci* [7], leur en céda un autre de douze deniers à Meurival, *in Murivalle* [8].

Clérambaut de Rozoy, *de Roseto* [9], et sa femme, leur abandonnèrent *Bray* [10], *Vercelle* [11] et *Calmundiu* [12], avec tout ce qu'ils tenaient du fief de Rozoy en terres, bois, prés et eaux, du consentement du comte Henri, seigneur dominant.

Nicolas, fils de Pierre le Prévost et autres co-ayant droits, leur accordèrent le moulin de *Hastoi* avec un champ.

Il leur fut encore concédé à Guignicourt, par Enguerran et Romelie, sa femme, une rente de dix-huit deniers de bonne monnaie ; par Gerard Lenfant, *dictus Infans*, une autre rente de quinze deniers sur le moulin d'Aizelles, *super molendinum ad Aisellam* [13]; par un nommé Guillaume la Buche ou la Bouche, *Bucha*, un cens de deux sols à la Neuville, *apud Novam villam* [14], et par Beloth et sa femme, une

1. Aumenancourt (Grand- et Petit-) (Marne), arr. Reims, cant. Bourgogne. — 2. Hastoi ou Hastai n'est indiqué sur aucune carte. C'était peut-être le nom d'un ruisseau ou d'une petite rivière qui, avant de se jeter dans l'Aisne, figurait avec celle-ci les bras d'une croix. — 3. Verneuil (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 4. Cormicy (Marne), arrond. Reims, cant. Bourgogne. — 5. Prouvais (Aisne), arrond. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 6. Gernicourt (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Acy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 8. Meurival (id.), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne. — 9. Rozoy-sur-Serre (id.), arr. Laon, chef-lieu de canton, ou Rozoy, arr. Soissons, cant. Oulchy. — 10. Braye-en-Laonnais (id.), arr. Laon, cant. Craonne. ou Bray, arr. Soissons, cant. Vailly. — 11. Varcelle, nom inconnu. — 12. Calmundiu, id. — 13. Aizelles (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 14. La Neuville, dans la banlieue de Laon.

maison située à la Porte-des-Morts, *ad Portam Mortuorum* [1].

Engelran de Marle, *de Marla* [2], leur fit don de quatre marcs d'argent de rente, représentant six livres de bonne monnaie, à Blérancourt, *in Blerencurte* [3].

Plusieurs prés leur furent en outre donnés: le Pré aux Raisins, *Pratum raceniis,* par Roard, chevalier du Christ, *miles Christi,* et le Pré du Seigneur, *Pratum dominicum,* par Hugo le Porc, *Sus.*

Robert de Montaigu, *de Monte acuto* [4], leur délaissa tout ce qu'il tenait en fief du Roi, à Laon et dans le Laonnais, *apud Laudunum et in Laudunensi pago.*

Guillaume de Cuirieux, *de Curreos* [5], avec l'assentiment de Gilles de Pierrepont, son seigneur, leur vendit, par l'entremise du chevalier Roard, tout ce qu'il possédait à Puisieux, *in territorio de Puteolis.*

Guy de Vaux leur fit donation de tout ce qu'il tenait du fief du châtelain de Laon à Bray, *apud Brai* [6], avec les maisons qu'il avait à Vaux, *in Vallibus* [7].

Letolde Frumage et sa femme, leur concédèrent la terre qu'ils avaient au territoire de Richecourt, *in territorio de Rogiscurte,* à la neuvième gerbe, touchant la voie romaine du côté du territoire de Nouvion, *juxta viam romanam ex parte territorii de Nougento* [8]. Le dit Frumage ajouta ensuite à cette donation un champ et un jardin à Chevresis, et encore un champ à Richecourt.

Amauri de Bernot, *de Brenordio,* après s'être voué à l'Ordre du Temple, lui accorda sa terre nommée Bertaignemont, *Bretinimontem* [9], du consentement de Guiscard, son père, et de Gérard, son frère, et avec l'approbation de ceux dont cette terre relevait, Bouchard de Guise, *de Gusia* [10], Clérambaut de Faty, *de Fastis* [11], et ses frères.

Hescot de Vendeuil, *de Vendolio* [12], leur concéda la neuvième gerbe

1. Sans doute le nom d'une ancienne porte de la ville de Laon. — 2. Marle (Aisne), arr. Laon, chef-lieu de cant. — 3. Blerancourt (id.), arr. Laon, cant. Coucy-le-Château. — 4. Montaigu (id.), arr. Laon, cant. Sissonne. — 5. Cuirieux (id.), arr. Laon, cant. Marle. — 6. Bray devait être situé près Laon. C'est peut-être Breuil, commune de Bruyères, près de cette ville. — 7. Vaux, dans la banlieue de Laon. — 8. Nouvion-l'Abbesse (Aisne), arrond. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 9. Bertaignemont, commune de Landifay (id.), arr. Vervins, cant. Sains. — 10. Guise (id.), arr. Vervins, chef-lieu de cant. — 11. Faty, commune de Wiège (id.), arr. Vervins, cant. Sains. — 12. Vendeuil (id.), arr. St-Quentin, cant. Moy.

de la terre dépendant du manoir de Mesbrecourt, au territoire de *Berezicourt* [1]. Guy Lecat leur céda aussi ce qu'il possédait au même territoire pour deux muids de froment à la mesure de La Ferté, et deux lapins qu'il avait reçus d'eux.

De même Evrard Biguet, pour neuf jalois, *galetos*, de froment, leur vendit la dîme d'une terre en culture.

Guiscard d'Origny, *de Oriniaco* [2], leur donna un pré à Guise et l'emplacement du moulin de *Til*.

Nicolas, châtelain de Laon, dont nous avons déjà parlé, de l'avis de sa femme et de ses enfants, leur abandonna à titre d'aumône le moulin de Pouilly, *molendinum de Poili* [3].

Nicolas d'Espagne, *de Hispania*, en s'enrôlant sous la bannière de l'Ordre du Temple, leur avait fait don de tout ce qu'il possédait à Chaillevois, *apud Calleviacum* [4].

Bourdin de Valavergny, *de Valle Lauverniaca* [5], leur avait accordé une vigne au dit lieu.

Enfin l'évêque Barthélemy les avait gratifiés d'un domaine qui était venu en ses mains, provenant de Robert d'Aulnois, *de Alneto* [6], dont la femme, nommée Malberge, s'était donnée elle et ses biens à l'Ordre du Temple [7].

Telle est l'analyse de cette charte très-intéressante, et qui répand le jour sur une question demeurée jusqu'ici fort obscure, c'est-à-dire sur l'époque où les Templiers vinrent s'établir dans le Laonnais et sur l'origine des quatre commanderies qu'ils y avaient, savoir : Puisieux, Thony, Bertaignemont et Catillon.

Les Hospitaliers, en prenant possession de ces commanderies, les divisèrent en deux baillies : la baillie de Puisieux et la baillie de Bertaignemont. La première comprit les biens de Laon et des villages environnants ; et la seconde, les maisons de Thony et de Catillon.

Plus tard, il fut encore adjoint à la commanderie de Bertaignemont l'ancienne commanderie de Saint-Aubin, en échange de

1. Il n'y a pas de nom de lieu de ce genre près Mesbrecourt, à moins qu'il ne veuille désigner Richecourt. — 2. Origny-Sainte-Benoite (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Pouilly (id.), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre. — 4. Chaillevois (id.), arrond. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 5. Valavergny, commune de Merlieux (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Aulnois (id.), arr. et cant. Laon. — 7. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 66.

celle de Thony, qui fut annexée à la commanderie de Boncourt.

Vers le milieu du xve siècle, la commanderie de Bertaignemont fut à son tour supprimée et réunie à celle de Puisieux. A partir de ce moment, la baillie de Puisieux se composa : 1° de la maison de Puisieux et de ses dépendances, qui étaient la maison de Laon, celle d'Ardon et les moulins de Pouilly ; 2° et de l'ancienne commanderie de Bertaignemont, ayant pour membres Catillon, Couppel, St-Aubin et Toillon.

Par la charte de Barthélemy de Vire, nous avons vu que la moitié de la terre et seigneurie de Puisieux appartenait, en 1148, aux Templiers, comme leur ayant été donnée par une noble dame, nommée Gilles, et par Hector, son fils, avec l'approbation du seigneur d'Eppes, dans le fief duquel cette terre se trouvait située. L'autre moitié appartenait, en 1184, à un chevalier, du nom d'Hellin, qui eut avec les Templiers de longues contestations, parce qu'ils voulaient l'empêcher de bâtir dans la manse seigneuriale, comme ils l'avaient fait eux-mêmes. Enfin, un accord se fit entre eux, par lequel les frères du Temple assignèrent à Hellin un terrain sur le territoire de Puisieux, où il pourrait élever des constructions.

Il était convenu que dans le terrain qu'on délimitait, Hellin ne pouvait construire qu'une maison pour une seule famille qui y aurait ses bestiaux à elle appartenant, avec la moitié des droits de justice au cas échéant [1].

Nous trouvons en 1236 une convention du même genre, faite sous le sceau de l'official de Laon, entre les Templiers et un chevalier, du nom de Bauduin de Chevigny, à qui il fut permis de bâtir une maison dans la manse seigneuriale de Puisieux, *in manso dominico de Puteolis*, aux conditions ci-devant dites ; et en outre, sous celle de ne pouvoir céder ni aliéner cette maison à aucun séculier ni religieux [2].

Les religieux de St-Martin de Laon cédèrent, en avril 1246, aux frères de la chevalerie du Temple, demeurant en la maison de Puisieux, diocèse de Laon, *in domo de Puteolis diocesis Laudunensis manentibus*, vingt-neuf jallois de terre à semence, *galetos terre seminis*, devant la porte de la dite maison, moyennant une rente annuelle de deux muids et un esseu de seigle [3].

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 4. — 2. Id., id. n° 5. — 3. Id., id. n° 6.

En 1253, Helvide du Clos, *de Claustro*, et Milon, son fils, se plaignaient de ce que les Templiers avaient construit un moulin à Puisieux dans leur justice. Pour éviter un procès, les Templiers leur payèrent vingt livres, à la condition qu'ils auraient la justice du fonds de leur moulin [1].

Quelques années après (1257), la dite Helvide et son fils Milon, bourgeois de Laon, qui possédaient une maison appelée *Malaise* [2], touchant à celle des frères du Temple de Puisieux, obtinrent de ces derniers la permission pour ceux qui habiteraient cette maison, d'y tenir 400 animaux pendant l'espace de douze ans [3].

Les religieux de S[t]-Martin de Laon cédèrent encore en 1278 aux Templiers, moyennant une rente de dix livres, des droits de dime qu'ils avaient sur des terres dépendant de la maison du Temple de Puisieux sous Laon, *domûs Templi de Putheolis subtus Laudunum*, avec quelques champs au territoire de Chambry, Malaise et Etrepoix, *in territorio de Chaumery de Malaise et de Estrepoi* [4], et deux autres dépendant de la maison de Bertaignemont; dont l'un, situé près de l'arbre du frère Guy, touchant au sentier de Clinlieu à Bertaignemont; et l'autre, au lieu dit en Boussut, entre les terres de Bertaignemont et celles de Louvry [5].

Lorsque les biens du Temple furent donnés aux Hospitaliers, il s'écoula plusieurs années avant que ceux-ci pussent en prendre possession. Pendant ce temps, on en négligea beaucoup la surveillance et l'administration. Une grande partie de ces biens fut usurpée dans le Laonnais. C'est ce qui engagea en 1315 Guillaume, évêque de Laon, d'après les ordres qu'il avait reçus de la cour de Rome, de charger Gillon, doyen de la chrétienté des Monts, au diocèse de Laon, de rechercher les auteurs des nombreuses soustractions qui avaient eu lieu.

Louis X avait, la même année, donné une mission semblable à un de ses conseillers, le chevalier Guillaume Clunet. Celui-ci devait chercher à découvrir en France les biens des Templiers qui avaient pu être usurpés, et les faire rendre au frère Léonard de Thibertis,

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 9. — 2. Le château de Malaise, entre Puisieux et Laon, touchant à Chambry; carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 11. — 4. Chambry, arr. et cant. Laon; Malaise et Etrepoix, près de Chambry, sur la carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 94.

visiteur général des maisons de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

En 1319, les Hospitaliers firent eux-mêmes une enquête dans le diocèse de Laon, aux endroits où les Templiers avaient eu des propriétés. D'après cette enquête, la maison de Puisieux possédait LX muids de terre arable [1], rapportant chaque année IIII^{XX}X livres tournois; IX jalois de vigne, d'un revenu de VII livres VI sols tournois, et XX jalois de pré, valant par an X livres X sols. Le revenu général, avec les cens et rentes seigneuriales, s'élevait à 200 livres 17 sols 6 deniers.

Il y avait alors dans la maison de Puisieux trois frères de l'Ordre, dont un commandeur et un chapelain, et trois anciens donnés du Temple, dont deux femmes, à chacune desquelles on accordait, pour leur nourriture et leur entretien, dix sols tournois par semaine, et soixante-quinze sols par an pour leur vêtement [2].

Les guerres du XVe siècle occasionnèrent de grands dommages à la commanderie de Puisieux. La maison, plusieurs fois dévastée, resta longtemps inhabitée. Elle n'était pas encore entièrement rétablie en 1495, lorsque Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, en était le Commandeur. Il y fit toutefois de notables réparations, recouvrit la chapelle, y plaça de nouvelles verrières, et remit à neuf le logement du fermier. Les terres étaient alors affermées L livres tournois en argent, XVI asnées [3] de blé méteil, autant d'avoine et XVIII asnées de seigle, avec la charge au fermier de faire dire trois messes par semaine dans la chapelle.

La maison de Puisieux était située sur le chemin conduisant à Athies. Il en dépendait, au siècle dernier, 744 jalois de labour et de prairie avec 69 arpents de bois; le tout affermé, avec une partie de dîme au faubourg de Vaux, 1,500 livres en 1757, et 3,300 livres en 1783.

LAON. — La maison du Temple de Laon, membre de la commanderie de Puisieux, était située, comme nous l'avons dit, dans la rue

1. Un muid de terre, mesure de Laon, valait 12 jalois. Il fallait pour un jalois 120 verges, et pour une verge 22 pieds. — 2. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 51. — 3. Une asnée, mesure de grain, doit s'entendre du poids d'une charge qu'un âne pouvait porter.

Ste-Geneviève ; et son jardin s'étendait vers midi jusqu'à une autre rue, appelée rue des Bouchers.

A peine les Templiers avaient-ils pris possession de leur maison, qu'ils y construisirent une chapelle, et qu'une noble dame, du nom d'Amultrude, leur donna des biens pour constituer une pension au prêtre qui devait la desservir. La charte qui contient cette donation émane de Barthélemy de Vire, évêque de Laon. Elle ne porte point de date, mais elle paraît avoir été rédigée vers 1140 [1].

Par cet acte, Amultrude déclare que, pour l'entretien et la nourriture du prêtre qui célèbrerait le service divin dans le Temple de la cité de Laon, non loin de l'église de Ste-Geneviève, elle a donné aux frères du Temple de Jérusalem : 1° sa censive de St-Marcel, *censum suum de Sancto Marcello* [2], rapportant vingt-trois sols dans l'alleu nommé la Cour-Gillebert, avec les lots, ventes et amendes; 2° huit muids et demi de vinage de vins aux Creuttes, *apud Criptas* [3]; 3° trois sols et sept deniers de cens à Marchais, *in Marcheis* [4]; 4° vingt muids de vinage de vin, provenant du fief du vicomte de Laon, *vicedomini Laudunensis*; 5° la moitié d'une vigne à Bruyères, *in Brueriis* [5]; 6° sept sols et demi de cens à Sainte-Croix, *apud villam que dicitur Sancta Crux* [6]; 7° quatre muids et demi de vinage de vin à Lierval, *apud Lerevallem* [7]; 8° six sols, sept poules et trois jalois d'avoine de cens à Chevregny, *apud Capriniacum* [8]. De plus, elle donne son cens à Montaigu, *apud Montem acutum*, et à Ardon, *apud Ardonnem* [9], avec deux sols de cens à la Porte-des-Morts, dont on abandonne deux deniers aux gardiens de Notre-Dame [10].

Dans la seconde moitié du XIIe siècle, et pendant tout le cours du XIIIe, les Templiers acquirent, à titre gratuit ou onéreux, une certaine quantité de cens et de rentes foncières soit à Laon, soit aux environs de la ville. L'enquête de 1319 constate que la maison de Laon, avec ses rentes dans la ville et ses terres sur Ardon, avait un

1. Barthélemy de Vire fut évêque de Laon de 1113 à 1151. — 2. Saint-Marcel, faubourg de Laon. — 3. Les Creuttes, commune de Laon, de Mons ou de Vorges, cant. Laon. — 4. Marchais-sous-Liesse (Aisne), arrond. Laon, cant. Sissonne. — 5. Bruyères (id.), arr. et cant. Laon. — 6. Sainte-Croix (id.), arr. Laon, cant. Craonne. — 7. Lierval (id.), mêmes arr. et cant. — 8. Chevregny (id.), arrond. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 9. Ardon, faubourg de Laon. — 10. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 2.

revenu de 184 livres 5 sols tournois. Ce revenu se recevait alors par les soins du maire et des échevins de la ville, à qui on allouait une somme de 100 sols tournois par an. Deux échevins étaient chargés de visiter deux fois dans l'année la maison de Laon ; et, à cette occasion, on leur donnait à diner, ce qui causait une dépense de soixante-quinze sols. La garde de la maison était confiée à un serviteur, qui touchait pour ses gages sept livres dix sols. Il y avait à l'époque dont nous parlons, dans la maison de Laon, une ancienne donnée du Temple qui continuait de recevoir, comme au temps des Templiers, pour sa nourriture et son entretien, six livres de pension annuelle.

A la fin du xv[e] siècle, lorsque Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, était commandeur de Puisieux, la maison servait de demeure au frère gouverneur de la commanderie. Plus tard, cette maison n'eut plus la même destination. Elle fut louée comme les autres biens. Son loyer était, en 1783, de 450 livres.

Ardon. — Nous avons vu que cette maison, située dans la banlieue de Laon, possédait vers 1140 des cens ou rentes, pour assurer la desservance de sa chapelle. En 1261, Simon du Sart, chevalier et châtelain de Laon, pour augmenter ses revenus, abandonna aux Templiers tout ce qu'il avait en cens et vinages à Ardon et à Bruyères, avec tout droit de justice et de seigneurie pour en jouir en main-morte sans aucune charge ni servitude féodale. Il leur cédait, en outre, deux prés au terroir d'Ardon, *in territorio de Ardone*, situés l'un au Plumiaus ; et l'autre, aux Prés-Marie [1].

Quelques années après, Anselme de Horus, écuyer, par des lettres de l'official de Laon, du mois d'avril 1265, vendit, moyennant 190 livres tournois, aux frères de la chevalerie du Temple, tous les revenus seigneuriaux qu'il possédait au territoire d'Ardon et dans une prairie devant le moulin de Poleton. Cette vente comprenait, en outre, le quart des corvées d'Ardon, des vinages et de toute la justice et seigneurie du lieu commūne avec les Templiers et autres ayant-droits. Le vendeur se réservait son droit de mouture du moulin de Poleton, une rente de quatre sols quatre deniers qu'il avait sur le même moulin, et une vigne qui lui appartenait au lieu dit Esquignart, contre le chemin qui menait à Bruyères [2].

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 53. — 2. Id. S 4948, Suppl. n° 39.

Vers la fin du XIIIe siècle, la seigneurie d'Ardon appartenait aux Templiers et aux frères de l'Hôtellerie de Notre-Dame de Laon. Elle souleva souvent entre eux bien des difficultés et contestations qui se terminèrent en août 1282, par une sentence arbitrale du doyen et du chapitre de Laon. Il fut alors convenu que le commandeur du Temple de Laon recevrait seul, au nom des deux parties, le serment des gardes de la justice de Bruyères; que les terres provenant d'Alain de Vaux appartiendraient aux Templiers avec le Neuf-Vivier et le bois de Saint-Jean de Laon, et que les droits de lots et de ventes pour les terres de Courbagis demeureraient au Temple, ainsi que les cens du bois de Lobbes, de celui de la Cornue et de la Vigne-en-Rocourt. Il était dit, en outre, que les Templiers ne pourraient rien réclamer des vingt setiers de vinage sur la vigne au Prier. De leur côté, les frères de l'Hôtellerie devaient avoir la libre possession du courtil Helot-Laclop; de deux champs en Courbagis; de la vigne aux Doillans; du pré à la Chaussée; des terres au Persoir; du bois aux Planchettes, etc. La justice d'Ardon devait être gardée à frais communs; et les droits de seigneurie étaient à partager entre les Templiers à proportion des trois quarts; et les Hôtelliers, pour le dernier quart [1].

Le rapport de la visite prieurale de 1495 contient sur Ardon ce qui suit: « A ung quart de lieue, près de la cité de Laon, a ung vil-
» laige nommé Ardon, où a une maison bailliée à censive perpé-
» tuelle, de laquelle la religion a retenu toute la justice haulte,
» moyenne et basse, où souloit avoir justice levée et de présent n'en
» n'y a point. Audit villaige, y a une petite ville près de là, nommée
» Bruyères, la commanderie prend censives et rentes qui pevent
» monter à XXVI livres. »

La maison du Temple d'Ardon, au siècle dernier, se composait d'une petite ferme avec 78 jalois de terre, affermée en 1757, 2,300 livres. Le Commandeur était seigneur foncier de la partie gauche du faubourg d'Ardon, et avait toute justice sur le territoire de l'autre côté de la rivière.

Pouilly. — Le moulin de Pouilly, *molendinum de Poili*, avait été donné aux Templiers par Nicolas, châtelain de Laon, comme l'apprend la charte de 1148, de Barthélemy de Vire, analysée ci-devant.

1. Arch. nat. S 4949, Suppl. n° 45.

Les Templiers conservèrent ce moulin jusqu'au milieu du XIIIe siècle, époque où s'éleva entre eux et l'évêque Itier de Laon une grave contestation au sujet des eaux de la Serre, sur laquelle reposait le moulin, et que les Templiers laissaient déborder sur les terres de l'évêque.

Un arrangement finit par se faire; et, par des lettres du même évêque, de l'année 1250, les Templiers lui cédèrent leur moulin sous Pouilly, *subtus Polliacum*, avec la maison, les terres arables, prés, bois et saussaie en dépendant, moyennant une rente perpétuelle de vingt muids de blé à prendre chaque année sur la grange de Pouilly, appartenant à l'évêché de Laon [1]. Cette rente ne se servait plus au siècle dernier.

Bertaignemont. — Ancienne commanderie du Temple. La charte de Barthélemy de Vire nous fait connaître que Bertaignemont était, au XIIe siècle, une terre qui relevait du fief de Bouchart de Guise [2] et de Clérambaut de Faty, laquelle fut donnée aux frères du Temple, par Amaury de Bernot, au moment où il s'enrôlait sous la bannière des chevaliers de cet Ordre.

La dîme de Bertaignemont, qu'ils possédèrent ensuite, fut l'objet de plusieurs donations faites en 1168 par Clérambaut, seigneur de Macquigny [3]; et en 1189 par Pierre, abbé des religieux de Bohéries, *de Boheriis* [4].

Une donation assez importante leur fut faite en avril 1247, sous le sceau de l'official de Laon. C'était celle par laquelle Huard le Hennuyer, demeurant à Guise, abandonnait aux frères de la maison du Temple de Bertaignemont, *fratribus Templi domus de Bertignimont*, tous ses biens présents et à venir, mais avec réserve d'usufruit. Les biens présents consistaient en sa maison située à Guise, *apud Guisam*, en 28 jalois de terre à Villers, au-delà de l'Oise, *apud Vilers ultra Isoram* [5]; et en 32 autres jalois à Audigny, dans le Val-Herlin et en deçà, jusqu'à Bertaignemont, *apud Audeignies* [6] *in valle Herlent et citra usque ad Bertignimunt* [7].

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 26. — 2. Guise (Aisne), arr. Vervins, chef-lieu de cant. — 3. Macquigny (id.), arr. Vervins, cant. Guise. — 4. Boheries, commune de Vadencourt (id.), cant. Guise. — 5. Villers-lez-Guise (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Audigny (id.), id. — 7. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 34.

Un chevalier du nom d'Eloi, seigneur de Rochefort, donna, en 1251, aux dits frères du Temple de Bertaignemont, tout le tènement avec les rentes et la justice qu'il avait à Pleine-Selve, diocèse de Laon, *in villa que gallico dicitur Plaigne Selve*[1] *Laudunensis diocesis;* lequel tènement mouvait de l'église d'Origny, à dix deniers de cens par an[2].

En 1256, Vincent, abbé du couvent de Saint-Michel-en-Thiérache, et le curé de Landifay[3], accordèrent en arrentement perpétuel aux frères du Temple, les dîmes et le terrage qu'ils avaient sur Bertaignemont, au canon annuel de douze jalois de blé, à la mesure de Landifay, *ad mensuram de Landierfaith*[4].

Le domaine de Bertaignemont avait une grande étendue au moment où les Hospitaliers en prirent possession. L'enquête de 1319 constate qu'il comprenait 180 muids[5] de terre labourable, rapportant, année commune, 54 livres tournois et vingt-six jalois de pré, d'un revenu de 12 livres. La dîme de Bergues, *decima de Bergis*[6], appartenait à la maison de Bertaignemont, et valait 10 livres par an. Le revenu général de cette maison était, à l'époque dont nous parlons, de 97 livres 15 sols tournois. La desserte de la chapelle coûtait chaque année 10 livres. Il y avait en résidence au Temple de Bertaignemont trois frères servants d'armes. Il s'y trouvait encore deux anciens frères de l'Ordre du Temple, nommés Adam de Torchon et Gauthier de Sommereux, qui recevaient chacun pour leur alimentation, 17 sols 6 deniers par semaine; et pour leur vêtement et leur entretien, 100 sols par an. On y trouvait aussi deux anciennes sœurs du Temple : Marie de Thory, noble dame qui touchait, chaque semaine, 12 sols et demi pour sa pension, et 100 sols par an pour se vêtir ; et une autre, nommée Marie d'Avesnes, à qui on donnait pour son habillement, 15 sols aussi chaque année[7].

Pendant les guerres du XVe siècle, la maison de Bertaignemont fut brûlée par les gens du duc de Bourgogne. Elle ne fut point

1. Pleine-Selve (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 2. Arch. nat. S 4948, Suppl. n° 16. — 3. Landifay (Aisne), arr Vervins, cant. Sains. — 4. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 41. — 5. Le muid était composé, comme à Laon, de 12 jalois, mais le jalois ne comptait à la mesure de Guise que 53 verges au lieu de 120. — 6. Bergues (Aisne), arr. Vervins, cant. Nouvion. — 7. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 3.

rétablie. On rebâtit seulement, en 1490, la chapelle et la ferme.

Au siècle dernier, la chapelle, qui était dédiée à saint Jean-Baptiste, était desservie par le curé de Landifay. Il recevait 150 livres par an, pour y venir dire la messe les dimanches et fêtes.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans sa terre de Bertaignemont, dont le domaine comprenait encore, en 1757, 942 jalois de labour et de friche, avec une centaine d'arpents de bois; le tout affermé alors 1,200 livres; et en 1783, 2,600 livres.

Le manoir seigneurial se trouvait sur le chemin de Guise à Landifay.

Catillon. — Catillon, aujourd'hui hameau de Nouvion-l'Abbesse, dépendait autrefois de la paroisse de Mesbrecourt, dont il est parlé plus haut. La petite commanderie du Temple qui s'y trouvait est mentionnée pour la première fois dans une charte de 1204, émanée de Wibert, abbé de l'église de St-Martin de Laon, qui, avec l'assentiment de ses religieux, donna alors aux Templiers, demeurant à Catillon, *apud Castilionem commorantes*, tout ce que son église possédait au territoire de Richecourt, dépendance de Mesbrecourt, en terres, prés, pâturages, censives, rentes, etc., moyennant une rente ou pension annuelle de 17 jalois de froment par an, mais sous la réserve de la pêcherie dans la rivière de la Serre qui coule sous Richecourt [1].

Mais plus d'un demi-siècle avant, les Templiers avaient déjà à Mesbrecourt et à Richecourt, des terres qui, d'après la charte de l'évêque Barthélemy de Vire leur avaient été concédées par Hescot de Vendeuil et Guy Lecat, *Cattus*.

Adèle, abbesse du couvent de Ste-Benoite d'Origny, par des lettres non datées, mais qui paraissent avoir été rédigées en 1150 ou 1151, avait donné aux frères de la chevalerie du Temple toute la terre de Mesbrecourt et de Richecourt, *omnem terram de Maibecurta et Hergericurta*, en deçà du cours de la petite rivière, *citra rivulum aque*, à la charge de lui payer, chaque année, une certaine redevance en grains [2].

A la donation de cette terre, succéda celle de l'autel ou de l'église

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 35. — 2. Id., id. n° 2.

de Mesbrecourt, *altare de Maibecurt*, que le chapitre de l'église de Laon, par des lettres de 1153, concéda aux frères du Temple, moyennant trois muids de froment et un demi-muid de pois à livrer chaque année, depuis la St-Remi jusqu'à la St-André, au cellier du Chapitre [1].

Une partie de la dîme de Mesbrecourt leur fut donnée en 1155, par Guy, surnommé *Cattus*, dans la charte de Barthélemy de Vire. Le même personnage leur vendit, en 1162, pour six livres de monnaie vermandoise, deux pièces de terre à Mesbrecourt : l'une, située vers Richecourt, *versus Rugecurt ;* et l'autre, vers Montigny, *versus Montiniacum* [2].

Une donation plus importante fut faite à la maison du Temple, par une charte de Gauthier, évêque de Laon, de l'année 1165, portant qu'Arnould de Caix et Adèle, sa femme, avaient déclaré devant lui concéder aux frères du Temple, par les mains de Pierre de La Porte, leur maison et plusieurs charrues de terre qu'ils possédaient sous la paroisse de Mesbrecourt, appartenant aux dits frères, *infra parochiam de Mabecurt que fratrum Templi est.*

Clérambaut de Suzy, *de Soissiaco*[3], avec le consentement du châtelain de Coucy, son seigneur, leur concéda, en 1200, un terrage au finage de Richecourt et de Bergicourt[4], *in finagio Regicurtis et Bergicurtis*, à l'exception du terrage du Quesnoy, *de Casneto*, et en se réservant de faire mener ses bestiaux dans le pâturage de Bergicourt [5].

En 1229, Marguerite de la Ferté, *de Firmitate*, vendit aux frères du Temple de Catillon, *fratribus Templi de Castellione*, tout ce qu'elle possédait à Bergicourt, en terres, eaux, prés, droits de justice et de seigneurie, dans la mouvance du fief de Gilles de Montcornet, *de Monte cornuto,* seigneur dominant, qui confirma cette vente en 1243 [6].

Jean Renaut de Vicher, commandeur des maisons du Temple en France, approuva, par ses lettres du mois de juin 1246, la cession faite par forme d'échange, aux Templiers de Catillon, du diocèse de

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 5. — 2. Id., id. n°s 4 et 6. — 3. Suzy (Aisne), arr. Laon, cant. Anizy-le-Château. — 4. Bergicourt, qui ne figure sur aucune carte, était un territoire voisin de Richecourt. — 5. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 74. — 6. Id., id. n° 41.

Laon, par Jean, seigneur de Richecourt et sa femme, de cinq muids et un essiu de terre arable, situés aux territoires de Bergicourt et de Richecourt, *in territoriis de Bergicort et de Rigecort*, aux lieux dits : en Calliau, au Quesnoy, dans le Val-Hugo, *in Valle Hugonis*, et à la Couturelle, avec tout ce que le dit seigneur possédait en domaine et justice au dit Bergicourt, et qui relevait du fief d'Eloi de Montcornet en Ardennes [1].

En 1272, les abbé et religieux de St-Jean de Laon qui avaient eu de longs démêlés avec les Templiers de Catillon, au sujet de droits de pâturage sur le territoire de Nouvion-l'Abbesse, leur cédèrent, par forme de transaction, le pâturage sur le territoire sus-nommé, qui s'étendait depuis la maison de Catillon jusqu'à la Haute-Voie et le sentier de Nouvion, *de Nouvianto*, conduisant à St-Quentin, par Renausart, *per Ernaudi Sartum* [2]. En contre-échange, les Templiers abandonnèrent aux religieux de St-Jean une maison à Crécy, avec un pâturage ailleurs [3].

La chapelle qui existait dans la maison de Catillon, avait été fondée dans la seconde moitié du XIIIe siècle. Nous avons trouvé des lettres de l'official de Laon, du mois de novembre 1274, par lesquelles une noble dame, nommée Clémence, veuve de Henri Guillain, donnait aux Templiers tous ses biens en faveur d'une chapelle nouvellement établie dans la maison du Temple de Catillon [4].

L'enquête de 1319 constate que la maison de Catillon possédait 80 muids de terre arable, rapportant alors 80 livres par an, cinq muids de pré, d'un revenu de 45 livres, et 13 jalois de vigne, produisant 20 livres tournois. Elle jouissait d'une partie de la dime et du moulin de Richecourt, *de Rigicort*, avec une portion du péage de Pont-à-Bucy, *de pedagio de Ponte Abucy* [5].

Le revenu de toute la maison était de 171 livres 3 sols. Il y avait alors en résidence à Catillon deux anciennes sœurs du Temple : Agnès de St-Aubin, et Jeanne de Beauvois, qui recevaient chacune du Commandeur pour vivre, 10 sols par semaine ; et pour leurs vêtements, 75 sols par an.

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 15. — 2. Renausart (Aisne), arr. Saint-Quentin, cant. Ribemont. — 3. Arch. nat. S 4959, Suppl. n° 95. — 4. Id. S 4950, Suppl. n° 59. — 5. Pont-à-Bucy (Aisne), arr. Laon, cant. Crecy-sur-Serre.

La chapelle, dont la desservance coûtait annuellement dix livres, était dédiée à sainte Madeleine. On y disait la messe à la fin du xv[e] siècle, trois jours chaque semaine. Dans le rapport de la visite prieurale de 1495, il est dit au sujet de Catillon, que cette maison « a esté » aultreffoys grant chose comme appert par les ruynes d'icelle ; mais » par les guerres tant des Angloys comme de Monseigneur de Bour- » gogne elle fust bruslée par deux ou troys foys. Ledit Monseigneur » de France (le Grand-Prieur), y a faict réparer ung corps de maison » auquel a deux chambres et cuisine, où le Commandeur peult faire » sa résidence.....

» En ladicte maison a toute jurisdicion, et y souloit avoir la reli- » gion justice levée. »

En effet, le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans sa terre de Catillon et dans un autre domaine à Mesbrecourt, appelé la maison de Coupel, dont nous parlerons ci-après. Il avait, en outre, le patronage et la collation des cures de Mesbrecourt et de Richecourt.

Au siècle dernier, les terres qui dépendaient de la maison de Catillon, comptaient 800 jalois. La maison était située sur l'ancienne voie romaine, autrement dite le chemin des Romains.

Le revenu de Catillon était, en 1757, de 3,500 livres; et en 1783, de 6,200 livres.

Coupel. — C'était un membre de la commanderie de Catillon, consistant en une ferme, située à Mesbrecourt, vers Assy. Il est fait mention de cette maison dans des lettres de l'official de Laon, du mois de janvier 1246, par lesquelles un sieur Gobert, dit Li Pez de Chevresis, déclare avoir vendu aux frères de la chevalerie du Temple de Catillon un muid de froment de rente, à la mesure de Coupel, qu'il avait droit de prendre chaque année dans la maison de Coupel, *in domo de Coupel*, appartenant aux dits frères [1].

D'autres lettres du même official, de l'année 1265, nous apprennent qu'un sieur Evrard le Riche, *dictus dives*, de Vaux, fit don aux frères du Temple, de diverses pièces de terre situées à Mesbrecourt, dont une *au Cailliau*, derrière le bois de Catillon; une autre, au lieu

1. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 14.

dit Bergericourt; une troisième, en *la Courboule*, touchant au sentier de Catillon à Chevresis; et la quatrième, tout contre la maison des Templiers, appelée Coupel, *juxta domum Templariorum que dicitur Coupel* [1].

Lors de la visite prieurale de 1495, la maison de Coupel était tout en ruines : elle n'existait plus au XVII[e] siècle; et les terres qui en dépendaient, se trouvaient réunies à la maison de Catillon.

Saint-Aubin [2]. — Ancienne commanderie du Temple. Cette maison et sa chapelle étaient situées sur le chemin de Dourlers. Elles se trouvaient dans un enclos de cinq arpents de terre, bornés au nord par un ruisseau, dont l'eau faisait tourner un moulin. La maison de S[t]-Aubin qui était, au temps des Templiers, un chef-lieu de commanderie, avait été fondée dès le commencement du XIII[e] siècle, grâce aux libéralités des seigneurs d'Avesnes-sur-Helpe. En effet, un seigneur, du nom de Wautier, avec le consentement de Bouchard, chantre de Laon, et de Guy, ses frères, donna, par ses lettres du mois de septembre 1205, aux frères de la chevalerie du Temple, sa maison de S[t]-Aubin, *domum meam de Sancto Albano*, le manoir qui en dépendait, le vivier neuf, toute la terre arable, ses coutures de Dourlers, *de Dorlers* [3], avec le droit de pâturage dans ses terres, ses bois exceptés [4].

Quelques années après, Wautier ajouta à cette donation vingt muids de bois, à la mesure d'Avesnes, à prendre à l'entrée de sa forêt, pour tenir au bois de Guy, son frère, ainsi qu'il résulte de ses lettres du mois de juillet 1217 [5].

En 1251, Bauduin d'Avesnes, seigneur de Beaumont, et Félicité, sa femme, exemptèrent et affranchirent de tout droit de tonlieu, les frères de la maison de la chevalerie du Temple de S[t]-Aubin se trouvant dans la seigneurie du Sart de Dourlers, *in dominio de Sarto de Dourleis*, pour les denrées et marchandises que leur maison de S[t]-Aubin aurait besoin d'acheter ou de vendre dans toute l'étendue de la seigneurie [6].

1. Arch. nation. S 4950, Suppl. n° 12. — 2. Saint-Aubin (Nord), arr. et cant. Avesne-sur-Helpe. — 3. Dourlers (id.), id. — 4. Arch. nat. S 4951, Suppl. n° 8. — 5. Id., id. n° 7. — 6. Id., id. n° 4.

Les Hospitaliers, en prenant possession de la maison de St-Aubin, y trouvèrent quarante muids de terre de peu de valeur, qu'on appelait *Riez;* vingt-quatre journaux de pré qui rapportaient, année commune, 7 livres 10 sols; une rente de quatre muids de blé sur les moulins de St-Aubin, représentant 4 livres et 10 sols par an; ce qui donnait avec d'autres cens et rentes, un revenu total de 37 livres 6 sols.

La chapelle de St-Aubin, dédiée à saint Jean-Baptiste, fut interdite assez longtemps au XVe siècle, à cause d'un meurtre qu'on y avait commis. Cette chapelle était desservie, au siècle dernier, par le curé de St-Aubin, qui venait y dire la messe un jour chaque semaine. Il recevait pour cela 40 livres par an.

Le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice dans son domaine de St-Aubin, qui comprenait plus de 500 rasières de terre arable et de pré en plusieurs parties sur St-Aubin, Dourlers et St-Hilaire, avec 88 muids de bois près d'Eclaibes; le tout affermé en 1757, 825 liv.; et en 1783, 2,000 liv.

Toillon. — C'était un membre de l'ancienne commanderie de St-Aubin. Cette maison était située sur le territoire de Favril [1], entre ce village et le Sart, à peu de distance de la route de Landrecies à la Capelle, sur un affluent de la Sambre [2]. Elle avait été, dès l'origine, une grange dimeresse, comme on le voit par une charte de Nicolas, évêque de Cambrai, du mois d'octobre 1252, par laquelle il déclare que lui et son Chapitre ont donné aux frères du Temple, dans les terres qu'ils possédaient entre Favril et le bois de Toillon, *inter Favillum et nemus de Tiwlon*, huit mencaudées de terre pour y bâtir une grange et une maison, à la charge d'une rente annuelle de 14 sols parisis, qui devait être payée à la Noël de chaque année à l'évêque et à ses successeurs [3].

D'après l'enquête de 1319, il dépendait de la maison de Toillon 200 mesures de terre, appelées plus communément mencaudées, d'un revenu de 15 livres par an, et chargées d'une rente de 42 sols 6 deniers tournois envers l'évêque de Cambrai.

1. Favril (Nord), arr. Avesnes, cant. Landrecies. — 2. Voyez la carte de Cassini. — 3. Arch. nat. S 4950, Suppl. n° 69.

La maison de Toillon fut brûlée au xve siècle. Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, en sa qualité de commandeur de Puisieux, afferma, en 1484, le domaine de Toillon à un nommé Colard Bazinviault, pour en jouir lui, sa femme et ses enfants pendant leur vie, moyennant une redevance annuelle de sept francs parisis, et à la charge de reconstruire pendant les dix premières années de leur jouissance, une maison de trois travées avec une grange et deux travées d'étables.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Toillon, qui comprenait, au siècle dernier, 181 arpents de terre et de pré, et un bois, appelé le Bois du Temple, contenant trente mencaudées, mesure du pays, faisant 19 arpents et demi, mesure de France. Le tout était affermé avec quelques portions de dîme, 850 livres en 1757; et 1,600 livres en 1783.

Le revenu général de la commanderie de Puisieux était, en 1495, de 485 livres; en 1583, de 3,600 livres; en 1689, de 7,020 livres; en 1729, de 12,900 livres; en 1757, de 17,075 livres; en 1783, de 23,000 livres; et en 1789, de 28,509 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE PUISIEUX.

1319. Frère Jacques de Hautavesnes.
1368. Fr. Fourcy Maillard.
1391. Fr. Aubert de Vauvillers.
1398. Fr. Jehan de la Porte, dit d'Audenarde.
1445. Fr. Pierre Pelart.
1450. Le chev. Jehan de Fay.
1469. Fr. Otte Lancelin.
1473. Le chev. Robert de Franquelance.
1480. Le chev. Louis de la Garancière.
1484. Le chev. Emery d'Amboise, Grand-Prieur.
1515. Le chev. Pierre de Hestrus.
1524. Le chev. Pierre Spifanne.
1569. Le chev. François Rimes, dit de Valenglart.
1599. Le chev. Charles Belotte.
1618. Le chev. Claude de Ravenel.

1631. Le chev. Augustin d'Amour.
1647. Le chev. Louis de la Rivière.
1664. Le chev. Charles de Cauchon Davise.
1685. Le chev. Jean de Mascranny.
1689. Le chev. Théodore de Refuge.
1716. Le chev. Guillaume-François de Bernard d'Averne.
1740. Le chev. Antoine-Costard de la Motte-Hotot.
1747. Le chev. Vincent du Bouchet.
1763. Le chev. de la Haye Lecomte.
1783. Le chev. Pierre d'Alsace d'Hénin-Lietard.
1787. Le chev. Louis Texier d'Hauteville.

Anciens Commandeurs de Bertaignemont.

1356. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1373. Fr. Jehan de Aiselle.
1381. Fr. Elias de Beth.
1385. Fr. Jehan de Baudour, *alias* Baudoul.
1390. Fr. Jehan Baudouin.

Anciens Commandeurs de Catillon.

1355. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1385. Fr. Elias de Beth.
1386. Fr. Jehan de Baudoul.

COMMANDERIE DE BONCOURT.[1]

Membres : SAINT-ACQUAIRE, — MACQUIGNY. — Maison de l'Hôpital à LAON, — L'Hôpital de CERNY, — *Aubigny*, — *Bruyères*, — *Chivy*, — *Bourg-sur-Aisne*, — L'Hôpital de RUMIGNY, — THONY, ancienne commanderie, — SERAINCOURT, id., — *Chaumontaigne*, — *Mainbressy*, — *Montcornet*, — L'ancien Temple de SIMONET.

Noms des Commandeurs.

Barthélemy de Vire, évêque de Laon, qui avait accueilli avec tant d'empressement les Templiers dans son diocèse, n'y reçut pas avec moins de faveur les Hospitaliers, lorsqu'ils vinrent s'établir à Boncourt. Nous en trouvons la preuve dans une charte de 1210, émanée de Milon, seigneur de Sissonne, rappelant que son aïeul, Pierre de Sissonne, et Wibourge, sa femme, avaient fait à la sainte maison de l'Hôpital de Boncourt, *sancte domui Hospitalis, que dicitur Boncort*, plusieurs donations qui sont renfermées, ajoute-t-il, dans la charte authentique de Monseigneur Barthélemy, évêque de Laon, d'heureuse mémoire, au temps nommé l'année de Notre-Seigneur mil cent trente-trois, *ex tempore quo dicibatur annus Domini millesimus tricesimus tercius* [2].

1. Boncourt (Aisne), arr. Laon, cant. Sissonne. — 2. La date latine doit être rectifiée ainsi : millesimus *centesimus* tricesimus tertius. Barthélemy de Vire était évêque de Laon en 1133 et non en 1033, comme la charte le porte par erreur.

Au nombre de ces donations, se trouvait la concession faite aux Hospitaliers de prendre pour eux et leurs hommes, le bois nécessaire à leurs constructions et à leur chauffage dans une forêt que l'évêque Barthélemy nommait La Forêt, en deçà des prés, *nemus citra prata appellatum.*

Milon fait observer que la maison de l'Hôpital s'était désistée de ce droit, en conservant celui de mener paître ses bestiaux dans les bois de Boncourt, situés entre Sissonne et Boncourt, *inter Sissonam et Bonam curtem.* Elle avait également renoncé à certaines rentes et revenus, ainsi qu'à une terre avec deux maisons que Gobert, père de Milon, lui avait donnée, comme l'expliquent plus longuement des lettres de l'évêque Roger, de l'année 1195.

En considération de cette renonciation, le seigneur Milon accordait et confirmait aux frères de l'Hôpital, le droit de pâturage pour leurs bestiaux dans tous ses bois, comme sur le territoire de Sissonne, sans encourir d'amende pour tous les dommages que les animaux pourraient y causer, et avec faculté aux gardiens des troupeaux, de cueillir des verges et des bâtons pour leur service. Il leur donnait encore dix muids de bois avec la terre en dépendant, à prendre dans le *Bateis* de Sissonne, à la volonté des Hospitaliers de Boncourt et de frère Pierre, leur commandeur [1].

Il résulte clairement de la charte que nous venons d'analyser, que Boncourt faisait partie, au XIIe siècle, de la seigneurie de Sissonne, et que les frères de l'Hôpital vinrent s'y établir par suite des donations et des concessions faites par Pierre de Sissonne dans la charte de 1133, de l'évêque Barthélemy.

Quelques années après, c'est-à-dire en 1157, l'église de Boncourt, qui appartenait à l'abbaye de St-Michel de Sissonne, fut donnée à l'Hôpital par les religieux de cette abbaye, avec toutes les terres et revenus qui en dépendaient, à la charge d'une rente de six muids de froment par an, livrables à la saint André au couvent des religieux dans la *viez ville* de Sissonne. Cette donation fut confirmée la même année par Gauthier, évêque de Laon [2].

D'après le *Livre-Vert*, la maison de Boncourt possédait, au XIVe

1. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 2. — 2. Cart. de Saint-Michel. Hist. du dioc. de Laon par N. Lelong. Pr. n° 14, p. 604.

siècle, cinquante-quatre muids de terre arable, à la mesure de Laon, « c'est assavoir pour chascun muy xii jallées pour chascune à vi^{xx} » verges en chascune jallée, et xxii piez en chascune verge et sont » lesdites terres, moitié en segle, et moitié en froument. A ladite » maison, appartient deux muis et demi de prez, et pourroit valoir » la dite maison, xxviii muis Loniziens (de Laon), de froument et » xiii muis et iiii jalées d'avoine, le mui de froument à lx solz, et le » mui d'avaine à xxxx solz. »

Boncourt rapportait aux Hospitaliers en 1373, avec les rentes seigneuriales, les dimes et terrages, 243 livres 9 sols 8 deniers. Le Commandeur était seigneur du lieu. « Audit lieu de Boncour, auprès » du clos des maisons de la religion, est le villaige où a de xxv à » xxx habitans, tous hommes subjects de la religion avecque toute » jurisdicion et exploitz d'icelle, justice levée et prisons. » (Visite prieurale de 1495.)

L'hôtel seigneurial était alors fort vieux, « lequel auttrefoys a eu » de grans ediffices, tant pour demourance comme pour granges, et » ne se pourroit refaire qui ne coustat grans deniers ni aussy ne » seroit necessaire si grans ediffices. Toutteffoys à present y a ung » corps de maison joignant à ladite esglise qui souffist pour la » demourance du Commandeur. » (Idem.)

L'église de Boncourt se trouvait sur le terrain et dans l'enclos de la commanderie. Elle était dédiée à saint Jean-Baptiste ; et la collation de la cure appartenait au Commandeur. Bien que l'entretien de l'église fût à la charge de l'Hôpital et des habitants, c'était presque toujours le Commandeur qui en payait tous les frais.

Dans un compte de 1496, le commandeur d'alors, Emery d'Amboise, donnait aux tonneliers de Ste-Croix, « pour la fasson de v » miliers trois quarterons de bauches pour baucher le coer de ladite » esglize cinq francs douze sols. »

Il payait la même année treize francs et quatorze sols pour mettre une verrière auprès de l'autel de Notre-Dame, et « faire lambrousser » le coer » par des menuisiers de Marle.

En 1497, nous voyons le Commandeur faire un marché avec un peintre, « pour renduire la muraille du coer de l'esglise à chaul et à » savelon, le jaunir d'occre, le quarreler et y faire ce qu'il apparte- » noit d'apostre, et autour du dit coer, broder le dessus de ladicte

» muraille, les verrines pardessus pareillement ossy les tratres et
» montans faire de quelque couleur sans estre tenu les faire à l'oylle
» mais à la colle. »

Il avait été convenu que cet ouvrage coûterait treize francs parisis; mais le peintre, en se mettant à l'œuvre, jugea qu'il ne pouvait exécuter pour cette somme un pareil travail. Il réclama donc un supplément de salaire; et le Commandeur lui accorda vingt sols de plus, mais à la condition qu'il « faloit paindre les chaieres qui estoient » environ l'autel et les guyndées du baulchement, » ce qui n'était pas compris dans le marché.

« Ainsi il a paint la chaiere où siet Monseigneur et celle où le
» curé et le diacre reposent quant on dict la messe, ossi une trésorie
» qui est audessus de la pecine et a faict une ymage en painture au
» costel de l'autel, ossy resparé le tabernacle qui porte le petit cru-
» cefy et l'entredeux du chanssel et du grant montier avec les guyn-
» dées pour lesquelles choses faire ledict eu par marchez fait v frans
» parisis. Somme totale: xix francs iiii sols parisis[1]. »

Voici ce que coûtait le luminaire de l'église le jour des grandes fêtes, extrait d'un compte de l'année 1495 :

« La nuict de l'absumption N.-D., pour un cierge à mettre sur
» l'autel, pesant une livre, v sols iii deniers tournois ;

» Le luminaire de Toussaint auquel a eu v cierges, pesant chascun
» une livre six onces, lequel s'est faict des mouches que on a à parson
» que on a vendue ;

» Le luminaire de Noel auquel a eu une torse et deux cierges pour
» les angelots, pour lesquels faire les censiers de S[t]-Aquaire ont
» baillié deux livres de cyre, pour la fasson ix deniers tournois;

» Le luminaire de Pasquez auquel a eu quatre cierges d'une livre
» chascun, et les tenebreaux de v quarterons et une torse de sept
» quarterons, pour lesquels faire, les censsiers de S[t]-Aquaire ont
» baillié deux livres et demie de cyre et deux livres qu'on a achetté
» le pris de xi sols, et la fasson qui est montée à xxi deniers tour-
» nois. Somme totale: x sols iii deniers tournois;

» Le luminaire du jour de S[t]-Jehan, auquel a eu v cierges pesant
» chascun une livre, où a eu deux livres de cyre nœufve, dont l'une

1. Arch. nat. S 5284, Comptes de la Commanderie de Boncourt.

» est venue du mortuaire des mouches que on a à parson, et pour » l'autre, v sols et demi tournois; et pour la fasson, xv deniers » tournois. Somme : v sols vi deniers tournois [1]. »

Lorsque Emery d'Amboise était commandeur de Boncourt, il ne pouvait résider à sa commanderie, à cause de ses fonctions de Grand-Prieur de France qui le retenaient à Paris. Mais il s'y rendait de temps en temps. Il y vint en 1496, au mois d'avril, passer dix-neuf jours. Ses dépenses pendant ce temps, s'élevèrent à xiii francs xi sols iiii deniers.

La domesticité de la maison se composait d'un serviteur et d'une chambrière qu'on faisait filer pendant les longues soirées de l'hiver. « Pour achat de vii livres de lin pour filer la chambrière, à xvi den. » p. la livre, qui montent à ix sols iiii deniers. De quoy on a faict » sept alnes (aunes) et demie de toille, de quoy on a faict une paire » de draps à lict; pour la fasson de ladicte toille, iii sols parisis. » Somme totale : xii sols iii deniers [2]. »

Sans entrer dans plus de détails que ne comporte le cadre de cet ouvrage, nous nous bornerons à dire que la maison de Boncourt reçut, par la suite, de notables améliorations. Elle fut presque entièrement rebâtie au xviie siècle, et devint une résidence des plus agréables. Elle se composait d'un château avec avenue, entouré d'un beau parc. Près du château, il y avait deux fermes, dont dépendaient plus de 600 arpents de terre arable et 150 arpents de bois, appelés le Bois-le-Comte, le Bois-de-l'Etappe, le Bois-des-Vieilles-Vignes, le Bois-de-Sapins, nommé la Garenne, et le Bois-des-Cendrées. Cette terre était, en 1788, d'un revenu de 9,000 livres par an.

Les membres de la commanderie de Boncourt étaient, d'après le *Livre-Vert :*

Les maisons et chapelles de S[t]-Acquaire et de Macquigny, près de Boncourt ;

La maison de l'Hôpital à Laon ;

L'ancienne maison de l'Hôpital de Cerny et celles d'Aubigny, de Bruyères et de Chivy, qui paraissent en avoir été des dépendances ;

Le petit domaine de Bourg-sur-Aisne ;

1. Arch. nat. S 5284, Comptes de la Commanderie de Boncourt. — 2. Id., id.

L'ancien Hôpital de Rumigny.

Pour augmenter les revenus de la commanderie, les Hospitaliers y réunirent, au xve siècle, une autre commanderie, appelée le Temple de Thony, possédée alors par celle de Puisieux-sous-Laon. Ils y ajoutèrent encore plus tard les biens de l'ancienne commanderie du Temple de Seraincourt, dont dépendaient le domaine de Chaumontaigne, la terre de Mainbressy, la maison de Montcornet et celle de Simonet.

Ces adjonctions successives firent de la commanderie de Boncourt un des plus riches établissements du Grand-Prieuré de France.

Saint-Acquaire. — Cette maison, située au territoire de Boncourt, à un quart de lieue du chef-lieu de la commanderie, devait probablement son origine aux mêmes circonstances qui avaient amené la fondation de celle de Boncourt, dont elle était une dépendance. Le *Livre-Vert* nous apprend qu'elle possédait, en 1373, seize muids de terre ou cent vingt-huit arpents, à la mesure de Laon, d'un revenu annuel de xxxiii livres et seize muids de bois, dont on coupait huit jalées par an, à vi francs la jalée ; ce qui faisait xlviii francs.

Elle avait encore d'autres revenus, des cens et des droits de terrage à *Monlouez* [1], à *Ligney* [2], à St-Quentin [3], à Montigny [4], à *Bucy-de-Lez-Pierrepont* [5], à *Neufchastel-sur-Aigne* [6], à Guignoncourt, à Condé, à *Varisecourt* (Variscourt), à Bertricourt, à Saint-Etienne [7], etc. :

Un moulin en la ville de *Cheme* [8], loué quatre muids et neuf jalées de seigle ; la dime d'*Arancy* [9], accencée chascun an à un tonneau de vin, valant lvi sols parisis ;

En la *vieze* ville de Sissonne [10], sur le couvent des religieux de St-Michel, iii muids et iii jalées de seigle, et ii muids et demi d'avoine, valant, année commune, xi livres x sols parisis.

1. La Basse-Montloué, sur la rivière d'Hurtaut, au nord-est de St-Acquaire. — 2. Peut-être Logney-les-Chaumont (Ardennes), arr. Rethel. — 3. St-Quentin-le-Petit (id.), id. — 4. Montigny-la-Cour, commune de Nizy-le-Comte (Aisne), arr. Laon, cant. Sissonne. — 5. Bucy-les-Pierrepont (id.), arrond. Laon, cant. Marle. — 6. Neufchatel (id.), arr. Laon, chef-lieu de cant. — 7. Ces cinq communes sont du cant. de Neufchatel. — 8. Peut-être Chemy, commune de Celle-sur-Aisne, arr. Soissons, cant. Vailly. — 9. Arrancy (Aisne), arr. et cant. Laon. — 10. Sissonne (id.), arr. Laon.

La totalité du revenu de la maison de St-Acquaire était alors de 137 livres 8 sols parisis. En 1788, on comptait à St-Acquaire un bois de 219 arpents et 473 arpents de terre à labour, répartis en trois fermes, louées 7,480 livres.

Il y avait à St-Acquaire une chapelle que le Commandeur faisait desservir par le curé de Boncourt, qui y disait la messe un jour de la semaine.

Macquigny [1]. — Cette maison était, comme celle de St-Acquaire, une dépendance de Boncourt, dans la paroisse duquel elle se trouvait autrefois. Elle avait aussi sa chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste. Les terres qui dépendaient de ce domaine étaient de 298 arpents. Le tout était affermé, en 1788, 600 livres; et le fermier, par son bail, était chargé de l'acquit des messes de la chapelle.

Laon. — Il y avait dans cette ville, en 1264, une maison que les Hospitaliers avaient donnée à cens depuis plus de vingt ans, à un nommé Robert Petit, et à Helvide, sa femme. Ce n'était pas la seule que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédassent à Laon ; car nous trouvons des lettres du bailli de Vermandois, du mois d'août 1289, par lesquelles frère Nicole de Rue, commandeur de la maison de l'Hôpital de Boncourt, achetait alors de Jean de Noyon, demeurant à Laon, et de Cezile, sa femme, au prix de 200 livres parisis, « une maison et ses appartenances, franche et quitte de toutes ser- » vitudes, de toutes redevances et obligations, sauves les goutes, » ainsi comme elles ont alé, séant en la rue qu'on dist la viez court » le Roi à Laon, *entre la maison de l'Hospital* d'une part, et la mai- » son qui fut Evroul Robaille d'autre part, et par derrière jusques à » la rue deseur les murs par où on va de St Jehan Labie seur les murs » au charbon. »

La maison de l'Hôpital de Laon était louée en 1373, 10 livres parisis. « En la ville de Loon, une maison qui est bailliée à un surgien » (chirurgien), à sa vie, au pris chascun an de x livres parisis » (*Livre-Vert*). »

Au xve siècle, cette maison servait de refuge au Commandeur pen-

1. Macquigny, commune de Lappion (Aisne), arrond. Laon, cant. Sissonne.

dant les guerres qui ravageaient le pays. Nous la trouvons louée en 1788, 380 livres. Elle était située dans la rue dite des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

CERNY [1]. — M. Melleville, dans son histoire de la ville de Laon, prétend que les Hospitaliers étaient établis à Cerny-en-Laonnais, avant qu'ils fussent à Boncourt et à Laon; ce qui nous parait assez probable pour Laon, mais beaucoup moins pour Boncourt. Toutefois, il faut reconnaitre que la maison de Cerny était très-ancienne; car elle est mentionnée dans une charte de 1143, émanée de Louis VII, roi de France, par laquelle ce monarque confirme toutes les possessions que les Hospitaliers avaient dans son royaume, et spécialement celles des frères de l'Hôpital, demeurant à Cerny, *apud villam que Cerniacum vocatur*. Il veut qu'ils jouissent librement et sans aucun trouble, de tous les biens qu'ils pouvaient posséder ou pourraient posséder par la suite. Il déclare en outre que, si un de ses sujets guidé par l'Esprit-Saint, venait à entrer dans leur confraternité, il pourrait, en y entrant, donner à l'Ordre la moitié de ses biens sous les cens dus au Roi [2].

Cette fixation de la quotité de biens dont on pouvait disposer envers les Hospitaliers, montre la sagesse du Roi qui craignait que ses sujets n'allassent jusqu'à leur donner tout ce qu'ils possédaient. Malgré cela, il ne parait pas qu'on tînt rigoureusement à l'exécution de cette prescription. Les successeurs de Louis VII ne la rappelèrent jamais; et, dans les réceptions des donnés de l'Hôpital comme du Temple, la coutume était encore, au XIIIe siècle, de faire l'abandon de tous ses biens à ces Ordres le jour qu'on y était admis.

Il dépendait de la maison de Cerny 160 arpents de terre et une chapelle, en laquelle, au siècle dernier, le curé du village disait la messe un jour par semaine. Il recevait pour cela une somme annuelle de 28 livres.

Dans la même paroisse de Cerny, l'Hôpital possédait un autre domaine, appelé la Ferme de La Bovelle [3], avec 90 arpents de terre

1. Cerny-en-Laonnois (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 2. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 5. — 3. La Bovelle, au nord-est de Cerny-en-Laonnois: carte de Cassini.

en labour, prés et bois. Il avait encore au-dessus de La Bovelle, sur le ruisseau d'Ailles [1], un moulin à eau, qu'on nommait Moulin de Midesse, avec maison et terres en dépendant.

Des lettres de Gauthier, évêque de Laon, de l'année 1172, nous apprennent que le moulin de Midesse, *molendinum de Muidessa*, et un autre, nommé le moulin d'Ailles, *de Aila*, avaient été en partie donnés aux Hospitaliers par un sieur Alexandre, chanoine de Saint-Jean-du-Bourg, lequel avait ensuite ajouté à sa donation une terre entre la vigne *Valeham* et le Fayel-Renault, avec le tiers d'une ouche située au-dessous de cette vigne, à la charge de lui livrer, chaque année, en sa maison de *Cerni*, dix-sept muids de grains de trescens, mais avec faculté de racheter cette rente en payant au donateur ou à ses héritiers, dix livres monnaie de Châlons, par chaque muid de grains [2].

Au XIVe siècle, il ne restait plus de ces moulins que celui de Midesse. Ce moulin et la ferme de La Bovelle étaient affermés, en 1357, au prix de 25 muids de grains par an, à la mesure de Pont-d'Arcis (six setiers pour un muid). Les fermiers, qui étaient Jacquet et Noel de Boncourt, devaient bien labourer, *binoquier* et *verrier* les terres. Dans cette location, étaient compris « le pré de Buling; le pré à la » Say; le pré Eletté; le grand Courtil; la vigne et le profit de toutes » les nois de Cerny et de la moitié des fèves, à charge par les pre- » neurs qu'ils lumineront la lampe du moustier autant tout leur » temps durant, sans pouvoir estrangier la putie qui istera des » terres que tout ne soit au profit de ladite maison; et s'il passe un » frère peu conduit, ils le recevront bénignement pour un respaz et » le menront à la plus prochaine maison.

» Outre ils menront pour l'Hospital tous les ans, les escarchons » et L barillées d'amendement à III chevaux es vignes de La Bovelle, » le marrieu qui faudra es pressouers de Moissi et de Chivy [3] et les » foinz du pré Morel et de Courseu, du petit pré de lez l'eau et de » Croisel à La Bovelle. »

A leur entrée en jouissance, les fermiers avaient reçu du Commandeur « III chevaux, au pris de XL escus; VI gorriaux, II selles,

1. Ailles (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 2. Arch. nat. S 4946, Suppl. n° 6. — 3. Moussy et Chivy (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne.

» II cullieres, II daussieres, III paires d'avantrais en forreles, III » brides estoffées de cuir, IIII paires de trais à charrue, le tout au » pris de VI escus; une charrette ferrée pour IIII escus; II chars de » tonne nuefe, II arrieres de fust neufs, II bujois neufs, IIII cou- » vriaux montez en estat, II tuberaux de fust en estat, I char bastart » en estat pour moisonner, au pris de XXI escus, etc.[1] »

En 1373, la maison de Cerny avec La Bovelle et le moulin de Midesse, cens et rentes seigneuriales, rapportait 60 livres 19 sols 10 deniers. Ce revenu était porté, en 1788, à 3,000 livres.

Aubigny[2]. — C'était un domaine de peu d'importance, qui ne comprenait, d'après le *Livre-Vert*, qu'une maison, cinq jalées de vigne, sept jalées de bois et deux jalées de pré; le tout accensé, en 1373, 18 francs et quatre queues de vin, valant, année commune, 12 livres 16 sols. En 1788, le revenu d'Aubigny était de 270 livres.

La maison était située dans le village au lieu dit rue Haute, tenant au chemin conduisant à Mauregny-en-Haye. Elle n'existait plus au siècle dernier.

Bruyères[3]. — Les Hospitaliers possédaient à Bruyères, entre Cerny et Laon, une maison et des vignes qu'ils affermaient, en 1373, 28 livres 4 sols. Mais, à la fin du XV[e] siècle, ils exploitaient eux-mêmes ces vignes et en faisaient du vin pour leur consommation. Nous avons trouvé un compte de leurs vendanges pour l'année 1495. Elles avaient commencé le 9 septembre, le lendemain de la fête de Notre-Dame. En voici les détails qui nous ont paru assez curieux:

« Pour la dépence ce dit jour en char, IIII solz VI deniers; en achat » de IIII frommages durs, III sols. — Pour achat d'une livre de » chandailles, XII deniers. — Et furent VIII personnes a coper le » rosin et IIII hottiers; pour chascun desdits coppeurs, XII deniers; » et pour chascun hottier, II solz. Somme: XI sols III den. tournois;

» Le lendemain qui était un jeudi, même dépence;

» Le vendredi pour œfs, bure, tartes et flans, V sols; pour VII cop- » peurs et IIII hottiers, X sols VI deniers tournois;

1. Arch. nat. MM 28 f° 61. — 2. Aubigny (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Bruyères (id.), arr. et cant. Laon.

» Le samedi furent pressellés les vins blans, et a été de coustume « fait la despence des préselleurs pour achat de poisson et morue. » III sols IX deniers tournois ; et en tarte et flans, II sols VI deniers » tournois. Somme : VI sols ;

» Le dimanche on fit les *rommerées;* pour achat de char ledit » jour, IIII sols;

» Le lundi, pour le desjeuner des préselleurs, du receveur, comme » de ceulx qui avoient aydié à ce faire; en achat de char, III sols;

» Pour le louage des cuvez où on a fait ladite vendange, VIII sols;

» Pour achat de VIII sestiers de vin pour retreir et faire boulir les » vins, fin a ce que on les charie, pris au vigneron, pour ce, XII sols » XI deniers tournois;

» Le produit de la vendange de Bruyères a été de V demi tonneaulx » VIII demie de queues telles qu'elles, et deux tiers de tonneaul avec » une aultre presse, laquelle fut treffort diminuée au charieu, à » cause d'une demie qui estoit rompue où y eut un grant dom- » mage [1]. »

La maison de Bruyères, dont il ne restait presque plus de vignes au siècle dernier, parce qu'on les avait converties en labour, rapportait, en 1788, 260 livres.

Chivy [2]. — On ne sait que peu de chose sur cette maison que le *Livre-Vert* nous donne comme ayant été un membre de la commanderie de Boncourt au XIVe siècle. Elle nous paraît avoir été une dépendance de la maison de Cerny qui se trouvait près de là. La maison de Chivy n'avait que quelques jalées de vigne et de prairie. On y trouvait deux pressoirs d'après le *Livre-Vert*; et comme à Bruyères, on y faisait, en 1373, la vendange pour le compte du Commandeur. Son revenu était alors évalué à 31 livres 12 sols.

Cette maison n'est plus mentionnée au XVe siècle. Après sa suppression, les terres qui en dépendaient, auront été réunies sans doute au domaine de la commanderie.

Bourg-sur-Aisne [3]. — Cette maison qui n'était pas plus importante que celle de Chivy, était située à Bourg dans la rue descendant

1. Arch. nat. S 5284, Comptes de Boncourt. — 2. Chivy, commune de Beaulne (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Bourg-sur-Aisne (id.), id.

vers la rivière. Elle comprenait une douzaine de jalées de terre, une grande partie des cens et de la dime de Bourg avec les trois septièmes du four banal du lieu.

En 1374, Guillaume de Munte, alors commandeur de Boncourt, prit avec les habitants de Bourg un arrangement au sujet de ce four qui leur appartenait en commun. Par ses lettres du 10 juin 1374, le Commandeur leur céda tous les droits qu'il y avait, moyennant une rente annuelle de 70 sols parisis. Cette cession fut acceptée par les principaux habitants de Bourg, dont la liste des noms peut offrir quelque intérêt pour cette localité. Voici cette liste : Huard Parigaut l'aîné, Parigaut le jeune, Jehan Cochon, Jehan le Taure, Colard Mauvaise bête, Guillaume Gavou père, Bertaut Gile, cordelier, Gerart le Charpentier, Colart de la Rivière, Girault le Champenois, Adam Bocquet, Thomas de Thamoville, Jehan Meuset, Wiet Meuset, Jehan Harlet, Corduin le Maçon, Adam Paquier, Jehan Renart, Jehan Michiel, Renier le Bourgeois, Paquier Mournifisset, Durant le Parmentier, Jehan le Tonnelier, Jehan de la Fontaine, Jehan Lavette, Jehan Cholet, Thomas Johennet, Hartemer, Johanni Douche, Jehan le Pelletier et Jehan Porin[1].

La maison de Bourg existait encore en 1788 ; elle était alors affermée 240 livres.

Rumigny[2]. — La maison de Rumigny, qu'on nommait vulgairement l'Hôpital de Rumigny, comprenait une douzaine de muids ou environ de terre au xive siècle, lorsque le commandeur de Boncourt, Guillaume de Munte, l'afferma en 1373, au prix de 32 florins d'or francs par an.

Les guerres du xve siècle lui causèrent tant de dommages, que ce revenu était descendu, en 1495, à 6 livres seulement.

Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, rétablit alors la maison et la chapelle qui avaient été détruites.

D'après le *Livre-Vert*, l'Hôpital de Rumigny possédait des portions de dime à Estrebay et à Laval[3], et des cens ou droits seigneuriaux à Hennappes, à Chaulnes, etc.

En 1788, le revenu de Rumigny était de 700 livres.

1. Arch. nat. MM 29 f° 115. — 2. Rumigny (Ardennes), arr. Rocroy, chef-lieu de canton. — 3. Laval, commune d'Estrebay (Ardennes), arr. Rocroy, cant. Rumigny.

Thony [1]. — C'était sous les Templiers une des quatre commanderies que ceux-ci possédaient dans le Laonnais. Il en est fait mention dans la charte ci-devant relatée de Barthélemy de Vire, évêque de Laon, de l'année 1148, portant confirmation de toutes les donations faites jusqu'alors dans son diocèse, à l'Ordre du Temple. Réuni ensuite par les Hospitaliers à la commanderie de Puisieux-sous-Laon, Thony en fut séparé, au XVe siècle, comme nous l'avons déjà dit, pour faire partie de la commanderie de Boncourt.

L'enquête faite en 1319 sur les biens laissés dans le Laonnais par les Templiers, porte que la maison de Thony comptait 160 journaux de terre, de plus ou moins bonne qualité, lesquels rapportaient 30 livres par an; 16 journaux de pré, d'un revenu de 8 livres; la dîme de Thony, valant 20 livres; celle de Ste-Croix, *de Sancta Cruce* [2], 100 sols; les moulins de *Pontoy* [3] et de *Hatoy*, 25 livres; le rouage de Roucy, *de Rouciaco* [4], 100 sols. Le revenu de Thony, avec le produit de quelques bois et vignes, s'élevait à 171 livres 3 sols 3 deniers.

La chapelle du Temple de Thony coûtait, pour sa desservance, 10 livres par an. A la même époque, il restait dans la maison deux femmes, anciennes données ou consœurs du Temple, nommées Hermengarde, dite la Prégate, et Ode de Lierval. On leur accordait pour se nourrir, à chacune d'elles, 10 sols tournois par semaine; et pour leur vêtement et leur entretien, chaque année, 75 sols.

La maison de Thony avec sa chapelle, existait encore au commencement du XVIIe siècle; car nous trouvons dans un terrier de 1609, qu'elle formait deux corps de ferme, réunissant ensemble une exploitation de 307 arpents de terre, en une masse; tenant au bois du comte de Roucy, aboutissant d'un côté au chemin de Corbeny; et de l'autre, au bois de l'Hôtel-Dieu de Laon.

Il existait encore un autre domaine à Roucy, situé sous le château, qu'on appelait *la Templirielle* de Boncourt, qui tombait en ruines en 1609, et dont les terres, au nombre de 130 arpents, étaient situées près du chemin de Roucy à Pontavert.

1. Thony, entre Craonne et Pontavert, au lieu dit Le Temple sur la carte de Cassini. — 2. Sainte-Croix (Aisne), arr. Laon, cant. Craonne. — 3. Peut-être Pontavert qu'on a nommé parfois *Pont*. — 4. Roucy (Aisne), arr. Laon, cant. Neufchatel-sur-Aisne.

La Templirielle et la maison de Thony ayant été supprimées, les terres qui en dépendaient, furent réunies au domaine de la commanderie.

Seraincourt [1]. — Le *Livre-Vert* nous apprend que Seraincourt était une ancienne commanderie du Temple, dans le diocèse de Reims. La date de sa fondation n'est pas connue. Cette maison n'est mentionnée que dans des titres de la seconde moitié du XIII[e] siècle.

Le commandeur de Boncourt avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Seraincourt, dont le domaine se composait, au siècle dernier, d'un château, avec basse-cour et ferme, qui comptait près de 450 arpents de terre en labour et prairie, et 149 arpents de bois.

L'église et le presbytère étaient bâtis sur le terrain de la commanderie. Le patronage et la collation de la cure appartenait au Commandeur, qui avait un droit de terrage d'un quartel de froment et d'un quartel d'avoine sur chaque arpent de terre du territoire de Seraincourt, et dont le nombre d'arpents ainsi chargés, s'élevait à 1,600.

Le revenu de la terre de Seraincourt était, en 1788, de 3,600 livres.

Plusieurs membres dépendaient autrefois de la commanderie de Seraincourt :

Le domaine de Chaumontaigne ;

La terre et seigneurie de Mainbressy ;

Le domaine de Montcornet ;

Et la maison du Temple de Simonet.

Chaumontaigne [2]. — C'était un domaine considérable qui faisait suite à celui de Seraincourt, et qui avait dû, dès l'origine, en faire partie. Il se composait de deux fermes, dans l'une desquelles il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et où il se disait encore, au siècle dernier, une messe par semaine.

1. Seraincourt (Ardennes), arr. Rethel, cant. Château-Porcien. — 2. Chaumontaigne, à une lieue nord-est de Seraincourt.

Les terres qui dépendaient des deux fermes étaient de 756 arpents en labour, et 180 arpents de bois, dont une partie située sur le territoire de Foret. Le tout produisait, en 1788, un revenu de 6,450 livres.

Mainbressy [1]. — La terre et seigneurie de Mainbressy appartenait, au XIIIe siècle, à un nommé Robert de Mainbressy, *de Mainbreciaco*, fils de Gobert, écuyer. Ce seigneur, par ses lettres du mois de décembre 1269, données sous le sceau de l'official de Reims, déclara que, mû de dévotion et d'une profonde affection pour l'Ordre de la chevalerie du Temple d'Outremer, il avait fait don à la maison du Temple de Seraincourt de tout ce qu'il avait « ès viles, et ès terrouers » de Mambrecies-le-Grant et de Mambrecies-le-Petit, en terres, mai- » sons, cens, rentes, prés, bois, eaux, moulins, justice et seigneu- » rie [2]. »

Il n'y avait pas longtemps que les Templiers étaient en possession de la terre de Mainbressy, lorsque Ernould, seigneur de Rocquigny, village voisin, voulut leur imposer diverses charges et leur contester certains droits; mais une sentence arbitrale, du mois de juin 1277, vint mettre fin à ce débat, en déclarant que Ernould n'avait pas le droit, comme il le prétendait, de pêcher au biez du moulin de Mainbressy-le-Petit, ni de faire moudre son grain au moulin du Temple; que, d'un autre côté, le choix du mayeur de Mainbressy-le-Grand était à la nomination des Templiers, sans qu'il fût besoin de son avis préalable; et que, pour son manoir, il était tenu de leur payer une laonisine de rente par an [3].

Nous avons trouvé un bail, fait le 14 mai 1355, de la maison de Mainbressy, *de Manibressi*, membre alors de la baillie de Seraincourt, à frère Jehan de Bon-Œil, moyennant 34 livres tournois de rente, monnaie courante, « et pour ce qu'il n'y a aucunes vignes » appartenant à ladicte maison, le Commandeur sera tenu de baillier » et délivrer audit frère Jehan, chascun an, trois muys de tel vin, » comme il croistra ès vignes de la baillie de Seraincourt [4]. »

La maison de Mainbressy n'existait plus au XVIIe siècle. Les terres

1. Mainbressy (Ardennes), arr. Rethel. — 2. Arch. nat. S 4947, Suppl. n° 2. — 3. Id., id. n° 1. — 4. Id. MM 28 f° 13 v°.

et la seigneurie furent réunies au domaine de la commanderie. Il y avait 200 arpents en labour et prairie qui étaient affermés, en 1788, 1,600 livres.

Montcornet [1]. — Cette maison fut l'objet d'un échange en 1398, entre le commandeur de Boncourt et un sieur Jehan Petit de Seraincourt, par lequel le Commandeur céda sa maison de Montcornet pour une rente d'un muid de blé de mouture que lui abandonna le dit Petit sur le moulin et le terrage de Dolignon [2], appartenant à la commanderie.

Il paraîtrait que cet échange ne fut pas ratifié par le conseil de l'Ordre ; car cette maison fit retour à la commanderie. Elle était louée en 1783, avec 40 arpents de terre, 280 livres par an.

Simonet. — La maison du Temple de Simonet était située à une lieue environ de Charleville, sur la droite de la route de Mézières à Givet [3]. Elle avait une chapelle dédiée à saint Etienne, et un moulin à eau, dont les habitants de Damouzy, village voisin, étaient baniers. Le moulin et la chapelle furent brûlés au commencement du XVIe siècle, lors du siége de Mézières, mais on les rétablit plus tard. Le chevalier Ferry de Conty, commandeur de Boncourt, donna, le 6 juin 1524, en arrentement pour 99 ans, la maison de Simonet avec les terres en dépendant, à un nommé Pierre du Buis, marchand à Mézières, pour 34 livres par an, mais à la charge et sous la condition qu'il réédifierait dans les premières années de son entrée en jouissance la maison avec la chapelle et le moulin.

Le Temple de Simonet, avec les 130 arpents de terre qu'il comportait, était loué, en 1788, 800 livres.

La commanderie possédait encore plusieurs moulins au siècle dernier, situés dans divers villages :

Le moulin de Mainbresson, près de Mainbressy, affermé 220 livres ;

Le moulin d'Urcel [4], loué avec 25 arpents de terre, 360 livres ;

1. Montcornet (Aisne), arr. Laon, cant. Rozoy-sur-Serre. — 2. Dolignon (id.), id. — 3. Voir la carte de Cassini, où l'on trouve une maison du Temple située près de Damouzy. — 4. Urcel (Aisne), arr. Laon, cant. Anizy-le-Château.

Et le moulin de Verneuil-sur-Aisne, affermé 510 livres.

Le revenu général de la commanderie de Boncourt était, en 1495, de 512 livres 19 sols; en 1583, de 6,000 livres; en 1650, de 12,000 livres; en 1744, de 22,000 livres; en 1774, de 38,000 livres; et en 1788, de 52,319 livres.

Noms des Commandeurs de Boncourt.

1210. Frère Pierre, trésorier de l'Hôpital.
1289. Fr. Nicole de Riu, *alias* de Rue.
1344. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1354. Fr. Remi de Vaitez.
1357. Fr. Gerard de Vaitez.
1371. Le chevalier Guillaume de Munte.
1385. Le chev. Toussaint de Berneville.
1410. Fr. Jehan Petit.
1457. Le chev. Jehan de Bourbon.
1476. Le chev. Emery d'Amboise.
1509. Le chev. Ferry de Conty.
1554. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1581. Le chev. Thomas de Myée dit Guespré.
1693. Le chev. André de Soissons dit Potier.
1603. Le chev. Guillaume de Meaux Boisboudran.
1622. Le chev. François du Mancel St-Léger.
1646. Le chev. Augustin d'Amour.
1654. Le chev. Philippe de Meaux, bailli de Rocourt.
1675. Le chev. François-Maximilien Dabos de Binauville.
1696. Le chev. Jacques de Bonneville.
1718. Le chev. Charles Sevin de Baudeville, Grand-Prieur de Champagne.
1729. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes, bailli, Grand'croix, ambassadeur de l'Ordre à la cour de France.
1744. Le chev. Joseph de la Val de Montmorency, bailli, Grand'croix.
1751. Le chev. de Vauquelin.
1761. Le chev. Constantin-Louis d'Estourmel, grand Hospitalier à Malte.

1766. Le chev. de St-Simon.
1789. Le chev. de Culan.

Anciens Commandeurs de Thony.

1356. Frère Gerard de Vaitez.
1374. Fr. Jehan Cassinel.
1380. Fr. Gilles Lelievre.
1387. Fr. Jehan Lefebvre.

Anciens Commandeurs de Seraincourt.

1349. Fr. Jacques de Hautavesnes.
1355. Fr. Guillaume de Chaconin.
1389. Fr. Jehan Petit.

COMMANDERIE

DU

MONT-DE-SOISSONS ET DE MAUPAS.

Membres : Maisons du Temple à Soissons, — à Acy, — à Ambrief, — à Rosières, — à Mont-Hussard, — à Vieil-Arcy, à Chassemy, — à Vailly, — à Chavonne, — à Oulchy, — à Billy-sur-Ourcq, — à Vaux-Saint-Nicolas, — à Mortefontaine, — à Fismes, — Commanderie de Maupas, — *Dhuizel, — L'Arbre de Saint-Martin, — Magny, — Couloisy, — Attichy.*
Noms des Commandeurs.

Le nom de cette commanderie indique clairement qu'elle s'était formée de deux établissements distincts. En effet, le Mont-de-Soissons, situé dans la paroisse de Serches [1], était une commanderie du Temple; et Maupas, à un quart de lieue de la ville de Soissons, en était une de l'Hôpital. A la fin du xv[e] siècle, les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jugèrent à propos de réunir, vu leur proximité, ces deux commanderies en une seule, et de fixer le siége de cette nouvelle baillie au Mont-de-Soissons.

On peut considérer le Mont-de-Soissons comme l'un des plus anciens établissements du Temple; car il n'y avait pas quinze ans que l'Ordre était fondé; que, déjà, il avait là des biens.

En 1133, Gauthier, évêque de Soissons, à cause du dévouement que les Templiers montraient à la religion, leur faisait donation des menues dîmes de sa cour ou ferme de Serches, *minutas decimas*

1. Serches (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisnes.

curtis nostre in parrochia de Cherchie, à la condition qu'ils lui paieraient un cens de douze deniers chaque année [1].

Des lettres de Anscufle, autre évêque de Soissons, de l'année 1157, portent que Eudes, seigneur de St-Médard, *de Sancto Medardo* [2], donnait alors aux frères du Temple, sa maison et ses terres censuelles et vinales avec son héritage mobile, pour en jouir seulement après sa mort [3].

Robert, comte de Braisne, *comes Brune* [4], et Agnès, sa femme, leur accordaient, en 1158, tout ce qu'ils possédaient à Vauberlin, *apud Valbellan* [5].

En 1192, Nivelon, évêque de Soissons, confirma la donation faite par Emeline, femme de Thomas de Fismes, aux frères de la chevalerie du Temple, de la tierce partie de sa terre de Bucy, *terre Buici* [6], sous réserve d'usufruit, mais en s'obligeant à payer chaque année à la maison du Temple, un cens de douze deniers. Cependant dans le cas où la donatrice viendrait plus tard à avoir un enfant, il était convenu que cette terre ferait retour à ce dernier, lors de sa majorité [7].

Godefroy, abbé de St-Médard, donna, en 1200, aux Templiers, pour obtenir en faveur de son église le bénéfice de leurs prières, un champ que son couvent avait à Serches, *quemdam campum de Cerchia*, près de leur maison, sur le Mont-de-Soissons, *juxta curiam eorum super Montem Suessionem* [8].

Au XIIIe siècle, nous trouvons les seigneurs de Faveroles [9] combler de leurs libéralités les chevaliers du Temple. En 1206, Landry de Faveroles leur accordait la libre possession de tout ce qu'ils avaient dans sa mouvance au Mont-de-Soissons. En 1240, Gilbert de Faveroles leur donnait divers terrages. En 1247, c'était Robert de Faveroles qui leur amortissait des terres achetées par eux dans son domaine, au lieu dit *Culeron*. Le même seigneur leur accorda encore, en 1253, l'amortissement d'autres biens nouvellement acquis [10].

1. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 44. — 2. Saint-Médard, commune de Soissons (Aisne). — 3. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 33. — 4. Braisne (Aisne), arr. Soissons, chef-lieu de canton. — 5. Vauberlin, commune de Courcelles (id.), arr. Soissons, cant. Braisne. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 24. — 6. Bucy-le-Long (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 7. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 15. — 8. Id., id. n° 43. — 9. Faveroles (Aisne), arr. Soissons, cant. Villers-Coterets. — 10. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 32.

Les Templiers possédaient à Vilblain, paroisse de Chacrise [1], un moulin qui était grevé d'une rente de vingt *essieus* de blé envers Gérard, seigneur du lieu. Celui-ci voulut bien leur en faire l'abandon en 1269, par des lettres émanées de l'archidiacre de Soissons, du mois de décembre de la même année [2].

Après la chute des Templiers, la maison du Mont-de-Soissons ayant passé en la possession des Hospitaliers, le Grand-Prieur de France crut devoir faire dresser alors un état estimatif des biens et revenus de cette commanderie. Cet état écrit en latin porte la date du 10 mars 1309 [3]. Nous voyons, par ce curieux document, qu'il appartenait alors à la maison du Mont-de-Soissons, *ad domum de Monte Suessionensi*, cinquante-cinq muids, *modios*, et quatre setiers de terre valant en revenu, année commune, pareil nombre de muids et de setiers de grains, nature de blé, au prix de 65 sols tournois le muid, contenant douze setiers. Somme : cçvii livres x sols;

xxx arpents de pré, à raison de xxv sols l'arpent, xxxvii livres x sols tournois,

xiiii arpents de vigne, à x sols l'arpent, vii livres tournois;

Blé de rente, vii muids iiii setiers et un esseu [4], à raison de v sols le setier, xxii livres ii sols vi deniers;

Avoine de rente, ii muids x setiers, et un esseu à iii sols et iv deniers tournois le setier, cxv sols tournois;

En vinages à Soupir, *apud Soupy* [5], dix tonneaux de vin à xv sols le tonneau, vii livres x sols;

A Cerseuil, *apud Cersueil* [6], un muid de vin, xv sols;

A Augy, *apud Augis* [7], et à Cerseuil, en menues dimes, lots et ventes, xvi sols;

Le four et autres revenus de Serches, *de Cherchiis*, xii livres;

En terrages, à Cery [8], vi livres viii sols tournois;

Pour un jardin à Dhuizy, *apud Duisy* [9], xl sols tournois;

Apud Chevagium [10], par an, x sols;

1. Chacrise (Aisne), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château. — 2. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 48. — 3. Id., id. n° 8. — 4. L'esseu était un demi-setier. — 5. Soupir (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 6. Cerseuil (id.), arr. Soissons, cant. Braisne. — 7. Augy (id.), id. — 8. Cery-Salsogne (id.), id. — 9. Dhuizy, commune de Serches. — 10. Peut-être Chavonne (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly.

IIII marcs d'argent, faisant VI livres tournois dus chaque année par le seigneur de Coucy, *de Conceio*, VI livres tournois ;

Valeur du revenu de la maison du Mont-de-Soissons, CCCXV livres VI sols VI deniers ;

Les charges de la maison n'étaient, par année, que de 29 livres 18 sols 6 deniers tournois.

Les guerres du XVe siècle causèrent de grands dommages à la maison du Mont-de-Soissons, si l'on en juge d'après le rapport des commissaires délégués pour la visite prieurale de 1495, conçu en ces termes : « avons visité la chappelle du Temple dudit lieu du Mont de » Soissons ; laquelle est fort grande et de grant coust d'entretien, » chargée de troys messes la sepmainne, bien entretenue et enverri- » née, assez mal garnie d'ornemens pour le service d'icelle. Auprès » de la chappelle est la maison tout en ung clos ; ladite maison sou- » loit estre fort grande de edifflces, mais à présent est fort destruicte » à cause des guerres des Angloys. Audit lieu, la religion a toute » jurisdicion et y souloit avoir justice levée, qui est destruicte de XV » ans en ça, car les pilliers vielz y apparent encore, et le Commandeur » a promis de la faire relever. »

Le Commandeur, seigneur et haut justicier du Mont-de-Soissons, percevait un assez grand nombre de cens et de rentes à Serches, Nanteuil, Vasseny et autres lieux circonvoisins.

Les terres dépendant du Mont-de-Soissons montaient à plus de 500 arpents. Le domaine avec les revenus de la seigneurie, était loué, en 1757, 2,800 livres ; et en 1783, 4,000 livres.

Beaucoup de membres ou maisons dépendaient du Temple du Mont-de-Soissons. Nous en donnons la liste d'après l'inventaire fait en 1309. C'étaient :

La maison de Soissons, *domus de Suessione ;*

La maison d'Acy, près Soissons, *domus de Aciaco prope Suessionem ;*

La maison d'Ambrief, *domus de Ambriers ;*

La maison de Rosières, *domus de Roseriis ;*

La maison de Mont-Hussart, *domus de Monthaussart ;*

La maison de Vieil-Arcy, *domus de Veteris Arceio* :

La maison de Chassemy, *domus de Chassemi ;*

La maison de Vailly, *domus de Valiaco ;*

La maison de Chavonne, ***domus de Chavoniis;***

La grange d'Oulchy, ***grangia de Ulcheia;***

La maison de Billy-sur-Ourcq, ***domus de Billy super Urcam;***

La maison de Vaux-St-Nicolas, ***domus de Vaus Sancti Nicolai;***

La maison de Mortefontaine, ***domus de Mortefontana;***

La maison de Fismes, ***domus de Fismis.***

Il y avait encore la maison de Passy-sous-Ste-Gemme, ***domus de Pacy subtus sanctam Gemmam***, et la maison de Châtillon, ***domus apud Castellionem.*** Mais ces deux maisons furent détachées en 1470 de la commanderie du Mont-de-Soissons, pour être réunies à celle de Reims. Par compensation, on adjoignit au Mont-de-Soissons, Maupas, ancienne commanderie de l'Hôpital, près Soissons.

SOISSONS. — Les Templiers possédaient, au commencement du XIIIe siècle, une maison dans la ville de Soissons.

Par une déclaration du mois de janvier 1216, un nommé Ponçard Dupuis, ***de Puteo,*** reconnaissait tenir des frères de la chevalerie du Temple, une maison à Soissons, sise devant l'église de St-André, au canon annuel de vingt sols, payable à la Noël, et de trente-deux deniers et une poule à rendre à la saint Remi[1].

Nous retrouvons dans un bail du mois d'août 1268, la même maison, appelée la Maison du Temple de Soissons, ***domus Templi apud Suessionem***, louée à vie à un nommé Jacquemin, au cens de vingt sols par an[2].

Par une charte du mois de mai 1295, donnée en forme de vidimus, le chevalier Hugues de Paraut, commandeur des maisons de la chevalerie du Temple en France, déclara accorder à ses bons amis, Adam, dit Clairent de Corche, et à Guillaume, son fils, à titre de cens et pendant leur vie seulement, la maison du Temple, sise à Soissons, en la rue St-Martin, près de la chapelle de St-André, moyennant une redevance de cinq sols de petits tournois à payer chaque année aux frères du Mont-de-Soissons[3].

Pendant les guerres du XVe siècle, la maison de Soissons servait de refuge au Commandeur qui y avait retiré tout ce qu'il avait de plus précieux.

1. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 28. — 2. Id., id. n° 31. — 3. Id., id. n° 30.

Dans un terrier de 1642, nous voyons que l'Hôpital avait alors dans la ville de Soissons, outre la maison du Temple, une autre maison, située rue Mandellerie, connue sous le nom de la maison de la Croix-de-Fer, près des remparts de la ville. Cette maison était louée, à l'époque dont nous parlons, 80 livres.

En 1757, la maison du Temple, située dans la rue, alors nommée rue de l'Échelle-du-Temple, fut reconstruite de fond en comble par un sieur Lebœuf, à la condition que lui et sa femme en jouiraient viagèrement, en rendant chaque année au commandeur du Mont-de-Soissons une somme de 50 livres.

Acy [1]. — La maison d'Acy, à une lieue de Soissons, paraît n'avoir été qu'une simple métairie, dont une partie des terres aurait été donnée par un seigneur d'Ambrief, village voisin. Ce personnage, du nom de Robert d'Ambrief, par des lettres de l'official de Soissons, du mois de janvier 1254, déclara faire donation aux Templiers, d'une pièce de terre arable qu'il avait sur le mont d'Acy, près Soissons, *in monte de Acy prope Suessionem,* au lieu dit aux Coutures de Beaumont, *in culturis de Bello monte.* Il leur accordait, en outre, huit essieus de terre et un terrage dans les deux coutures du Temple, dont une était située au Champ-des-Anes, *ad campum asinorum,* et l'autre à la Marlière, *ad Malleriam*, sur le chemin d'Ambrief, *in vià de Ambriers* [2].

En 1474, Mathieu de Sully, commandeur du Mont-de-Soissons, accordait à bail emphytéotique à Jehan de Roussel, la maison d'Acy avec vingt-quatre setiers de terre en labour et vignes, située au lieu dit *La Couturelle*, tenant au chemin de la Vicomté, au canon annuel de 32 sols parisis, mais à la charge de faire édifier à ses frais, en dedans six ans, plusieurs bâtiments, et de mettre en culture de vigne vingt-quatre setiers de savarts qui appartenaient à la commanderie.

La maison d'Acy était affermée, en 1788, 160 livres.

Ambrief [3]. — A une demi-lieue du Mont-de-Soissons se trouvait le

1. Acy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Arch. nat. S 4951. Suppl. n° 25. — 3. Ambrief (Aisne), arr Soissons, cant. Oulchy-le-Château.

domaine d'Ambrief, dont la maison était située dans la grande rue du village, presque à l'angle du chemin qui s'en détache pour aller à Mesmin.

Voici comment s'exprime sur ce membre de la commanderie le rapport de la visite prieurale de 1495 : « A une lieue, près de la ville » de Soissons, a ung villaige nommé Ambriers, environ de XL feuz, » la moitié desquelz sont hommes de la commanderie a toute juris- » dicion, et les aultres à ung seigneur de Paris. Audit villaige, le » Commandeur prent aucunes censives et rentes, et a une ferme où » il y a une maison et grange pour le mestayer. Y a environ CC arpens » de terres labourables, et donne de pourflct par an X muis de blé » les deux pars froment, et l'aultre avoyne. »

Le revenu d'Ambrief était, en 1309, de 67 livres et 19 sols tournois ; en 1757, de 700 livres ; et en 1788, de 3,000 livres.

Rosières [1]. — Cette maison était située dans la grande rue du village, tenant à une ruelle nommée Ruelle de l'Arbalète. C'est par des acquisitions successives que les Templiers formèrent leur terre et seigneurie de Rosières. Un seigneur des environs, Eloi de Maast, *de Maas* [2], écuyer, donnait en avril 1233 aux frères du Temple, tout ce qu'il tenait d'eux en fief à Rosières [3].

D'autres seigneurs du pays, Gilles de Billy, *de Billiaco* [4], écuyer, et sa femme Emeline, fille de Vermond de Septmonts, *de Septem Montibus* [5], Guillaume de Celles, *de Chieles* [6], et Alide, sa femme, leur vendirent en mars 1250 une vigne au terroir de Rosières, au lieu dit Chevry, *in territorio de Roseriis in loco ubi dicitur Chevri* [7].

En 1262, Foucard, chapelain de Limé, *de Limer* [8], par des lettres données sous le sceau de l'official de Soissons, fit don aux Templiers de tous ses acquêts, au nombre desquels il y avait une vigne à Rosières, au lieu dit *Chevery* [9].

On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495, au sujet des

1. Rosières (Aisne), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château. — 2. Maast (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 2. — 4. Billy-sur-Aisne, arr. et cant. Soissons. — 5. Septmonts (Aisne), arr. et cant. Soissons. — 6. Celles-sur-Aisne, arr. Soissons, cant. Vailly. — 7. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 3. — 8. Limé (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 9. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 1.

membres qui composaient la commanderie du Mont-de-Soissons : « Ung villaige, nommé Rosières, auquel a VIII ou X feuz, hommes » de ladite commanderie justiciables, où a une ferme, où a quelque » peu de terres et de prez. Audit villaige, y a de censives et rentes » qui vallent avec ladite mestayrie XII livres tournois. »

Le domaine de Rosières comprenait en terres à labour et prés, seulement, une cinquantaine d'arpents, affermés avec les droits de seigneurie en 1757, 280 liv.; et en 1788, 500 liv.

MONT-HUSSARD [1]. — La maison que les Templiers possédaient en ce lieu est mentionnée dans les archives de l'Ordre dès le milieu du XIIIe siècle. Des lettres de l'official de Soissons, du mois de juillet 1250, portent que Ancel de Bugnies, se disant chapelain de la maison du Temple de *Monthaucart*, au diocèse de Soissons, a abandonné aux maitre et frères de la chevalerie du Temple tout ce qu'il avait acheté et pourrait acheter par la suite, en vignes ou autres choses, compris entre les rivières de l'Aisne et de la Vesle, *inter ripariam Auxone et ripariam Vitule* [2].

Un seigneur du pays, Lambert de Ciry, *de Cyriaco* [3], en vertu des lettres données sous le sceau de l'archidiacre de Soissons, du mois d'avril 1266, concéda aux Templiers plusieurs pièces de terre qu'il avait acquises sur le mont de Mont-Hussard, *in monte de Monte Haucard*, aux lieux dits à la Couture de *Frambour*, à la Maunière, à la Monioie, au chemin du Pont, contre les terres du Temple, dans la censive de St-Médard, etc. [4]

De 1271 à 1290, on trouve plusieurs donations faites aux Templiers de *Monthaussart*, de terres à Boves, *Bovis* [5], à Cys, *Ciis* [6], à Chacemy [7], à Brenele [8], et sur d'autres villages circonvoisins [9].

La maison de Mont-Hussard avait sa chapelle, dont il est fait mention dans la visite prieurale de 1495 : « Une cense ou mestayrie, » nommée le Monthaussart où a une maison et grange pour le mes-

1. Mont-Hussard, commune de Courcelles (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 11. — 3. Ciry-Salsogne (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 4. Arch. nat. S 4953, Suppl. n° 9. — 5. Boves, commune de Presles (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 6. Cys-la-Commune (id.), mêmes arr. et cant. — 7. Chassemy (id.), id. — 8. Bernelle (id.), id. — 9. Arch. nat. S 4953, Suppl. n°s 13, 14, 16 et 17.

» tayer et une chappelle fondée de saincte Anne, servie de troys » messes pour sepmaines par ung chappelain ou frère à voulenté du » commandeur. Donne de pourffit ladite mestayrie VIII muys III » sestiers froment et IIII muys VII sestiers d'avoyne. »

La maison et la chapelle étaient situées sur le chemin de Courcelles à Vailly-sur-Aisne.

Les terres dépendant de Mont-Hussard contenaient en 1309, 54 muids de labour, valant en revenu; chaque muid, un demi-muid de blé; quatre arpents de vigne, rapportant 20 sols par arpent; six arpents de pré de pareil rapport; le tout produisant, avec les droits de dîme et de seigneurie, une somme de 83 livres par an, déduction faite de toutes charges. Ce revenu était, en 1757, de 1,533 livres; et en 1788, de 4,300 livres. Il y avait alors 415 arpents de terre en labour, bois, prés et friches.

Vieil-Arcy[1]. — Cette ancienne maison du Temple, qu'on a ensuite nommée l'Hôpital, était située sur le chemin conduisant de Vieil-Arcy au Pont-d'Arcy. Les terres qui en dépendaient provenaient en partie d'Aubert Giraut et de Thiery, fils de Pierre le Varenier, qui, par des lettres de l'official de Soissons, du mois d'août 1236, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple des terres sur divers territoires, à Vauberlin, au Bois-de-Vausere, devant le Pont-d'Arcy, *ante Pontem Arsei*, au moulin de Vieil-Arcy, *ad molendinum de Veteri Arseio*, au Gros-Aulne, *ad grossum Alnetum*, etc.[2]

La maison de Vieil-Arcy avec ses terres, au nombre d'une centaine d'arpents, était d'un revenu, en 1309, de 124 livres, réduit à cause des guerres, en 1495, à 20 livres seulement. Elle était affermée en 1757, 925 liv.; et en 1788, 1,500 liv.

Chassemy[3]. — Il est fait mention de la maison du Temple de Chassemy dans des lettres de l'official de Soissons, de l'année 1286, par lesquelles un sieur Menier, dit le Gai, *dictus Gaudiens*, et Alide, sa femme, à cause de l'affection qu'ils portaient aux Templiers du Mont-de-Soissons, et spécialement à ceux qui demeuraient dans la

1. Vieil-Arcy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Archiv. nat. S 4953, Suppl. n° 12. — 3. Chassemy (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne.

maison de Chassemy, ***in domo ipsorum fratrum Templi quam habent apud Chassemi,*** ont déclaré leur donner une vigne au lieu dit Maillart [1].

Mais longtemps avant cela, les Templiers avaient des possessions à Chassemy. Dès 1253, la dîme de cette paroisse leur appartenait, et avait été donnée avec d'autres biens à leur Ordre par les frères Henri et Garin, ainsi que par Alain, leur petit-neveu, alors chapelain dans la maison du Temple du Mont-de-Soissons. Quelques années plus tard, Renier Mouchet de Chassemy, et Isabelle, sa femme, fille d'Ogier de Voisin, leur avaient fait don d'une maison à Chassemy, ***apud Chassemi***, au lieu dit ***en Voisin***, dans la censive du Temple, et d'une vigne située au Mont-de-l'Olivier, ***in monte Oliveti***, ainsi qu'il résulte des lettres de l'official de Soissons, de l'année 1260 [2].

Les acquisitions de biens sur Chassemy par les Templiers se succédèrent jusqu'au XIV[e] siècle. En 1309, la maison de Chassemy comptait 36 setiers de terre arable, 12 arpents et demi de vigne et II arpents de pré. Les terres arables rapportaient alors 2 sols le setier, les vignes 6 sols l'arpent, et les prés 30 sols. La dîme de Chassemy produisait trois muids d'avoine, deux muids de blé et sept muids et demi de vin ; l'avoine à 40 sols le muid ; le blé à 48 sols ; et le vin à 15 sols.

Il y avait une chapelle à Chassemy, mais elle fut détruite avec la maison pendant les guerres du XV[e] siècle. Les Hospitaliers n'y conservèrent qu'une grange pour renfermer leur dîme.

Cette dîme, avec la grange et les terres, était affermée, à la fin du siècle dernier, 500 livres.

VAILLY [3]. — La terre et seigneurie de Vailly fut une des dernières acquisitions des Templiers dans le Soissonnais. Cette terre appartenait à la fin du XIII[e] siècle à Pierre, sire de Chambly, chambellan du Roi, et à Marguerite, sa femme. Ceux-ci, par leurs lettres très-remarquables, écrites en français, et portant la date du mois de mai 1293, vendirent aux frères de la chevalerie du Temple leur manoir seigneurial, « comme il est pourcainz et enclos de murs.

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 50. — 2. Id., id. n° 43. — 2. Vailly-sur-Aisne, arr. Soissons, chef-lieu de canton.

» séant à Veesli, en la diocèse de Soissons, au dehors de ladite ville » de Veesli, près de la rivière de Aisne par devers Soissons, » avec 74 arpents de vigne, pré, bois, labour et les revenus seigneuriaux qui en dépendaient en divers lieux, savoir :

« Au Treffons S[t]-Pierre de Corbie, au lieu dit à la Croix de Aisne, » en Thorel, entre deux rues, au Chouquet, Aube Voie, en Josuet, à » la Praele, à la Croisette ;

« Au Treffons le Roy à Veesli, au lieu dit Grimesson, au Lus, » en Fleubert, as Noès, au Queminet, en Monceaus, à la Plante, au » Roncoi ;

» Au Treffons S[t]-Pierre, au lieu dit en la Prée desseur Ery, en » Loisi, à l'Arbre-Vert, as Arbrisseaux ;

» Au Treffons le Roy à Veesli, au Champ le Roy, as Fosses, en » Liémontay, en Ruelle Buigny ;

» Au Treffons S[t]-Nicolas, à la Maresche, en Tiernant, en Vaus » Liendine ;

» Au Treffons Notre-Dame d'Acy, à la Folie, au Val de Aisi ;

» Au Treffons Robert Lecomte ;

» Au Treffons Notre-Dame de Soissons, as Cuens, au Fay, en la » Couturelle, dessous le Bos ;

» Au Treffons de S[t] Pierre de Corbie, en Couroi ;

» Au Treffons S[t]-Pierre du Parvis de Soissons, au Sart ;

» Au Treffons S[t]-Jean de Laon, en Fileniaus.

Cette vente, qui s'était faite moyennant 5,000 livres parisis, fut approuvée et confirmée la même année par le Roi [1].

La maison de Vailly, sous les Hospitaliers, prit le nom de l'*Hôpital de Montpigeon*. Nous avons trouvé un bail fait en 1545 par le commandeur du Mont-de-Soissons, par lequel il affermait pour dix-huit ans à Jean et Rolin Forée de Vailly, la maison et cense, nommée l'*Hôpital de Mont-Pigeon à Wailly*, avec douze setiers de vigne près de S[t]-Précord, au lieu dit en Chauderon, et trente-quatre arpents de terre à Laprée, sur la Rivière, à la Croix de Fust, au-delà de l'Aisne, en la Haye de Lymontois, en la Garenne de Chassemy, à Vailly, en la rue des Charliers, au Chêne, etc.

Le fermage était de douze livres tournois et de quatre chapons, mais

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 5.

les preneurs devaient reconstruire, dans les six premières années de leur bail, une partie de la maison et des granges. Il parait que cette condition ne fut pas remplie; car, à la fin du XVI[e] siècle, tous les bâtiments se trouvaient en ruines, et on ne songeait plus à les relever.

Les terres de Vailly, avec les cens et rentes seigneuriales, étaient louées en 1788, à diverses personnes, 440 livres.

CHAVONNE[1]. — Le plus ancien document où il est question de la maison du Temple de Chavonne, est une charte de l'archidiacre de Soissons, du mois de janvier 1234, portant que Richer, mayeur de Chavonne, et Roche, sa femme, ont donné à Dieu, à la sainte Vierge et aux frères du Temple, un pichet et demi de terre, situé près de l'Aisne, *prope Axonam*, en la Garenne, contre le champ des frères et leur part dans une vigne, située en *Chancisois*, avec une pièce de terre touchant à la maison du Temple de Chavonne, *juxta domum Templi de Chavunes*[2].

Cette maison provenait d'une donation qu'un chevalier, du nom de frère Gillon, avait faite aux Templiers, comme on le voit dans des lettres de Garnier, archidiacre de Soissons, du mois de décembre, 1230, par lesquelles Robert, commandeur du Temple du Mont-de-Soissons, avait, du consentement du Grand-Maitre de l'Ordre, cédé à Etienne de Bray, charpentier, à sa femme et à ses héritiers, une maison et une vigne sises à la Ruelle, *ad Ruellam*, avec un champ situé à la Carrière, *ad Quarreriam*, touchant au chemin d'Ostel, *juxta viam de Ostel*, quatre setiers et demi de vinage et la douzième partie du four de *Chavones*; lesquels objets avaient été concédés aux Templiers par le dit Gillon, frère de l'Ordre. Cette cession avait eu lieu moyennant une rente ou pension de trente sols parisis, payable chaque année à la S[t]-Martin d'hiver, et à la charge d'employer dans les deux premières années une somme de vingt livres aux réparations de la maison[3].

En 1249, un seigneur, du nom de Raoul de Chavonne, et Lucie, sa femme, donnèrent aux frères de la chevalerie du Temple trois

1. Chavonne (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly-sur-Aisne. — 2. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 12. — 3. Id., id. n° 55.

vignes au territoire de Chavonne, ***in territorio de Chavoniis***, aux lieux dits le Tertre et la vallée de la Mère-Lucie. Il est dit dans l'acte de donation que les donataires cultiveront ces vignes, et y mettront deux cents boitelées de fumier, ***ducentas boutalas fimi***. Raoul et Lucie devaient en fournir cent, et partager aussi longtemps qu'ils vivraient les fruits de ces vignes avec les Templiers [1].

Il n'était pas rare de voir les Templiers pratiquer les prêts d'argent, surtout lorsqu'ils pouvaient tourner à leur profit. C'est ainsi qu'en 1257, un chanoine de Soissons, Gauthier Bouclenay, avait eu besoin d'une somme de 300 livres qu'il avait empruntée au trésorier de l'Ordre du Temple. N'ayant pu remettre cette somme à son échéance, il avait dû, à la demande des Templiers, hypothéquer en garantie de son obligation sa terre et seigneurie de Chavonne, et leur en avait délégué les revenus jusqu'à parfaite libération. A sa mort, arrivée en 1286, son neveu et héritier Jérôme Bouclenay, écuyer, se vit forcé, pour acquitter les 280 livres que son oncle restait devoir, d'abandonner aux Templiers la terre et seigneurie qui avait été donnée en garantie [2].

Nous trouvons dans un terrier de 1392, cette seigneurie ainsi décrite :

« Chest che que nous avons à Chavonnez et au terrouer de ladite » ville :

» Prismes une maison ainsi comme elle se comporte et avoec che » nous sommez viscomte de ladite ville et povons surcheminer en » ladite ville et au terroer, jusquez au terroer de *Souspy* (Soupir) ; » d'un costé jusquez au terroer de *Velli* (Vailly) ; d'autre costé jus- » quez au terroer d'*Autels* (Ostel) jusquez à la rivière d'*Enne* (Aisne), » et aussi nous povons un jour en l'an, faire adjourner tous lez habi- » tanz ; et à ce jour nous faisons maire et eschevins, s'il nous plaist ; » et au cas qu'aucun desdits habitanz deffauroit d'estre audit jour, » il seroit queus en amende de XLV deniers s'il nous plaist ; lesquelz » deniers sont partis en trois si nous nous plaignons, che est assa- » voir : à nous, XV deniers ; à nos eschevins, XV deniers ; et au pre- » vot de *Velly*, XV deniers, et se nous ne nous plaignons, à nous les » deux pars, et à nos eschevins le tiers ; et quant on vent auscune

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 20. — 2. Id., id. n° 18.

» chose en la ville ou terroer, nous en faisons les uez et les desuez,
» et avoec ce avons en ladite ville rentes, que on appelle petits vignages,
» lesquelz sont abrégez à VI deniers le sestier, et aussi avons en
» ladite ville sousvaignages qui se paient en vendanges, à prendre en
» la cuve, et le nous doit-on en apporter, et monte en somme envi-
» ron III tonnaux[1]. »

La maison de Chavonne était en ruines au commencement du XVIe siècle ; car nous voyons le commandeur Nicole de Melun faire un bail à vie en 1517, à Raoul Lecomte, curé de Chavonne, d'une masure située dans ce village, et nommée *le Temple*, tenant à une ruelle, et aboutissant au cimetière, avec deux arpents de terre et vingt-cinq setiers de vigne pour en jouir par lui, son neveu et les enfants de ce dernier, pendant leur vie, au canon annuel de 60 sols tournois, et à la charge de reconstruire la maison avec une couverture de tuiles dans les six premières années du bail.

Cette maison, si elle fut rebâtie, n'existait déjà plus vingt-cinq ans après, où nous trouvons les terres qui en dépendaient réunies à la commanderie, et affermées à diverses personnes.

OULCHY[2]. — Il y avait à Oulchy, sous le château même, une grange qui servait aux Templiers pour renfermer le produit des dîmes qu'ils percevaient à Oulchy-le-Château et à Oulchy-la-Ville, à raison des deux tiers, à l'encontre du prieur d'Oulchy pour l'autre tiers.

En 1309, ces dîmes rapportaient au commandeur du Mont-de-Soissons sept muids de blé et trois muids d'avoine, portés au revenu de la grange d'Oulchy, *grangie de Ulcheia*, pour 32 livres 5 sols tournois, à raison de 75 sols pour le muid de blé, et de 40 sols pour celui d'avoine.

Dans un terrier de 1392 on voit que cette grange n'existait plus. Elle avait été brûlée pendant les guerres par les Anglais.

BILLY-SUR-OURCQ[3]. — Des lettres de Jacques, évêque de Soissons, du mois de décembre 1236, portent que Gaudefroy, seigneur de Mar-

1. Arch. nat. S 5311, Reg. terrier. — 2. Oulchy-le-Château (Aisne), arr. Soissons, chef-lieu de cant. — 3. Billy-sur-Ourcq (id.), arr. Soissons, cant. Oulchy-le-Château.

gival, a donné aux frères de la chevalerie du Temple, pour leur venir en aide dans la Terre-Sainte, tout ce qu'il avait à Billy-sur-Ourcq, *apud Billiacum super Urchum*, en terres arables, en bois, nommés Bois de Forest et de Endefois, en prés, cens, terrages, hommes, justice et seigneurie ; leur accordant, en outre, sa maison de Billy, rien réservé ni excepté, si ce n'est un muid du bois de Forest, *nemoris de Forest*. Cette donation était faite à la charge d'une rente perpétuelle de dix livres fortes à payer chaque année au donateur, et après lui à ses héritiers [1].

En 1239, les religieux de Longpont, *Longi pontis*, vendaient à Robert, alors commandeur de la maison du Temple, près de Soissons, pour le prix de 30 livres de Provins, la maison qui leur avait été donnée par maître Gauthier, autrefois curé de Billy-sur-Ourcq [2].

La maison du Temple de Billy était située contre le sentier qui conduisait au moulin de la Ville ; les terres qui en dépendaient étaient de 80 arpents environ, affermées avec les rentes seigneuriales, en 1309, 57 livres 4 sols ; en 1495, par suite des guerres, 8 livres seulement ; en 1757, 325 livres et deux muids de froment ; et en 1788, 1,220 livres.

Vaux-Saint-Nicolas [3]. — Cette maison est mentionnée dans des lettres de Garin, archidiacre de Soissons, de l'année 1220, par lesquelles Gilles de Ressons, *de Ressuns*, et sa femme, ont vendu aux frères de la chevalerie du Temple une vigne d'environ vingt setiers, située à la porte de la maison du Temple de Vaux, *ad portam domui Templi in Vallibus*, quitte de toutes charges, sauf d'un denier de cens [4].

D'après l'état de 1309, il appartenait à la maison de Vaux-St-Nicolas, *ad domum de Vaus Sancti Nicolai*, 28 arpents de vigne, valant en revenu 20 sols l'arpent ; trois arpents et demi de pré, à 50 sols l'arpent ; un moulin, appelé Caillouel, rapportant un muid de blé ; un pressoir, 20 sols, et diverses rentes et cens seigneuriaux ; le tout d'un revenu de 52 livres 6 sols 8 deniers.

1. Arch. nat. S 4954, Suppl. n° 30. — 2. Id., id. n° 33. — 3. Vaux-St-Nicolas, commune de Merein-et-Vaux (Aisne), arr. et cant. Soissons. — 4. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 61.

La maison, qui était située dans la rue Beniart et allait jusqu'au chemin de la Procession, fut détruite pendant les guerres du XVe siècle, et les terres restèrent au domaine de la commanderie.

MORTEFONTAINE [1]. — On voit, d'après l'inventaire de 1309, qu'il appartenait à la maison de Mortefontaine, *ad domum de Mortefontanea*, neuf muids de terre, rapportant alors neuf muids de blé, avec des rentes en avoine, en vins et argent, tant à Mortefontaine qu'au hameau de Vauberon, *apud Vauberum*; le tout d'un revenu de 70 livres 2 sols 8 deniers.

Au XIVe siècle, cette maison avait passé on ne sait comment, en la possession des chartreux. Par des lettres, datées de Compiègne, du mois de janvier 1339, les cardinaux Pierre et Bertrand, nonces du Pape, mandèrent à l'official de Soissons de faire une information pour savoir pourquoi le commandeur du Mont-de-Soissons était taxé de contribuer à leurs procurations pour la maison de Mortefontaine, qui appartenait alors aux frères chartreux. Les nonces demandaient comment ceux-ci l'avaient acquise, et s'ils avaient donné aux Hospitaliers quelque compensation pour la posséder [2].

On ne dit pas le résultat de l'enquête, mais les Hospitaliers ne rentrèrent point en possession de cette maison.

FISMES [3]. — Les Templiers possédaient des biens à Fismes dans la première moitié du XIIIe siècle. Un seigneur du lieu, du nom de Robert Morel, avait, en 1230, renoncé en leur faveur à tous ses droits sur des terres, prés et maisons qui leur appartenaient à Fismes. Le même personnage leur avait vendu, en 1235, des droits de vinage et de justice [4].

La maison du Temple de Fismes était située sur l'ancienne chaussée Brunehaut, allant vers Braisne. Il en dépendait une cinquantaine d'arpents en labour, prairie et vigne, qui, avec des dîmes et divers droits seigneuriaux, rapportaient, en 1309, 63 livres 15 sols 9 deniers, toutes charges déduites.

1. Mortefontaine (Aisne), arr. Soissons, cant. Vic-sur-Aisne. — 2. Arch. nat. S 4952, Suppl. n° 7. — 3. Fismes (Marne), arr. Reims. — 4. Arch. nat. S 4953, Suppl.

Cette maison fut détruite pendant les guerres du xv[e] siècle; et les terres réunies au domaine de la commanderie avec les droits de seigneurie, étaient affermées, en 1788, 600 livres.

Maupas [1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital, dont le plus ancien titre qui nous reste est un état des biens et revenus de cette maison et de ses dépendances, dressé le 4 juin 1319, par son commandeur, le frère Philippe Courtois. D'après ce document, qui est entièrement écrit en latin, on voit que les Hospitaliers avaient dans leur terre de Maupas toute justice et seigneurie. Le domaine comprenait alors cinq muids de terre arable, d'un revenu de 4 livres 15 sols; quinze arpents de vigne, rapportant 7 livres 10 sols; huit arpents et demi de pré, valant 6 livres 16 sols; un moulin, loué 50 livres, et des cens et rentes s'élevant chaque année à 25 livres environ. Il y avait, à l'époque dont nous parlons, en la maison de Maupas, un commandeur, un frère prêtre pour desservir la chapelle, un frère servant d'armes, un donné et une donnée.

Les commissaires délégués pour la visite prieurale de 1495 font leur rapport en ces termes: « Avons visité la chappelle de l'Hospital de » Maupas, fondée de S[t] Jehan de troys messes pour sepmainne, » servie par ung chappellain seculier ou frère à voulenté du commandeur, assez bien pour le present reparée et entretenue, garnye » d'ung calice, de une croix d'argent et ornemens assez pour le ser» vice d'icelle.

» Après avons visité la maison dudit lieu, laquelle est completan» ment en point. Il y a une salle basse, deux chambres, cuisines, » estables faicts par les commandeurs passez et ledit commandeur » présent les a bien réparez et meublez et y faict sa continuelle rési» dence, en laquelle et au terroir qui est à l'entour a toute juris» dicion, et de son temps l'a exercée et coppé oreilles et foeste. »

Revenu de la maison de Maupas en 1495, 173 livres en argent, et 46 muids de froment.

Maupas était autrefois de la paroisse de S[t]-Léger de Mersin, maintenant de la commune de Soissons. La maison de l'Hôpital était située à un quart de lieue de la ville, à gauche de la route de Paris. Les

1. Maupas, commune de Soissons.

terres groupées autour de la maison étaient, au siècle dernier, de 200 arpents, affermées en 1757, 500 livres; et en 1788, 1,100 livres.

D'après l'inventaire de 1319, la commanderie de Maupas comptait plusieurs membres :

La maison de Dhuizel, *domus de Duisello;*

La maison de l'Arbre-St-Martin, *domus Arboris Sancti Martini;*

La maison de Magny, *domus de Manny;*

La maison de Couloisy, *domus de Coloisi ;*

Et la maison d'Attichy, *domus de Attechi.*

Dhuizel [1]. — Cette maison était gouvernée en 1319 par un frère de l'Hôpital, du nom de Nicolas de la Barre ; et son revenu était alors de 61 livres 10 sols tournois.

La maison fut détruite au milieu des guerres du xve siècle. En 1483, le commandeur Charles de Brunières loua à Jehan Lanthonier, pour en jouir viagèrement, lui, sa femme et ses enfants, une masure, nommée l'Hôpital, tenant au chemin de la Vicomté, avec les quatorze arpents de terre qui en dépendaient, au canon annuel de 24 sols parisis, mais à la charge d'y construire une maison convenable pour y demeurer. Il ne parait pas que cette clause ait été exécutée; car, par suite de la disparution de la maison, nous trouvons au commencement du xvie siècle les terres qui en dépendaient réunies au domaine de la commanderie.

L'Arbre de Saint-Martin.—C'est ainsi qu'on appelait un domaine, situé à St-Martin, hameau de Filain [2], sur le chemin conduisant à Vailly. Il comprenait en 1319 dix muids de terre arable, rapportant 16 livres 4 sols parisis ; neuf arpents de pré, d'un revenu de 63 sols; quinze arpents de vigne, valant 7 livres par an ; et un moulin avec un petit bois, d'un rapport de 6 livres parisis. Le revenu général, avec les cens et rentes seigneuriales, était alors de 42 livres 10 sols; et en 1788, de 1,100 livres.

Il y avait à la maison ou ferme de l'Arbre de St-Martin une chapelle dédiée à sainte Berthe, placée sur une hauteur à trente pas de la maison.

1. Dhuizel (Aisne), arr. Soissons, cant. Braisne. — 2. Filain (id.), arr. Soissons, cant. Vailly.

Magny [1]. — Cette maison, située au hameau de ce nom, se trouvait sur le chemin de Chavignon à Pargny, limitée au nord par le grand chemin de Laon. C'était une ferme avec cent arpents de terre, qui rapportait avec quelques cens en 1319, 53 livres 11 sols; et en 1788, 975 livres.

Couloisy [2]. — Située sur la route de Soissons à Compiègne, la ferme de Couloisy fut démolie vers le milieu du XVIIe siècle; et les terres furent réunies au domaine de la commanderie.

Attichy. — La maison d'Attichy était connue au siècle dernier sous le nom de la Ferme de Morenval [3], du nom du hameau où elle était située. Elle se trouvait sur le chemin de Malvoisine à Blérancourt. A la fin du XVIIe siècle, M. de Marillac, seigneur d'Attichy, fit un échange avec le commandeur du Mont-de-Soissons, qui lui céda 78 essieus de terre de sa ferme de Morenval contre 100 essieus que le sieur de Marillac lui abandonna au terroir d'Attichy, au lieu dit les Hoys. Louis XIV confirma cet échange par ses lettres patentes du mois d'août 1699.

En 1757, on voyait près de la ferme de Morenval une chapelle tombant en ruines, desservie autrefois par le curé d'Attichy, qui recevait des Hospitaliers 25 livres par an, pour y dire une messe chaque semaine.

La ferme de Morenval, qui contenait plus de 200 arpents de terre, était affermée en 1757, 1,000 livres; et en 1788, 2,700 livres.

Le revenu général de la commanderie du Mont-de-Soissons et de Maupas était, en 1495, de 345 livres; en 1583, de 4,200 livres; en 1757, de 10,000 livres; et en 1788, de 24,000 livres.

Noms des Commandeurs du Mont-de-Soissons.

1230. Frère Robert.
1309. Fr. Jehan de Gillocourt.

1. Magny (Aisne), arr. Soissons, cant. Vailly. — 2. Couloisy (Oise), arrond. Compiègne, cant. Attichy. — 3. Morenval, commune d'Attichy (Oise).

1359. Fr. Jehan de Hesdin.
1370. Fr. Guillaume de Chaconin.
1376. Fr. Aubert de Vauvillers.
1392. Fr. Aimé de Montagny, *alias* Montigny.
1409. Fr. Guillaume Prevost.
1416. Fr. Jehan Cacheleu.
1456. Le chevalier Edmond de Monnecove.
1481. Le chev. Mathieu de Sully, *alias* Soully.
1483. Le chev. Charles de Brumières, *alias* Brunières.
1499. Le chev. Michel d'Argilmont, *alias* d'Harzillemont.
1517. Le chev. Nicole de Melun.
1527. Le chev. Pierre de Fontaines.
1533. Le chev. Paris du Gard.
1555. Le chev. Louis de Vallée-Passay.
1571. Le chev. Antoine de la Fontaine.
1573. Le chev. Jehan de Cuvyler, seigneur de Coucy.
1587. Le chev. Louis de Mailloc.
1594. Le chev. Adrien de Bryon.
1613. Le chev. Nicolas de la Fontaine.
1640. Le chev. Guy de Chauveau.
1650. Le chev. Gilbert de Vieubourg.
1654. Le chev. Léonore de Boullainvillers.
1669. Le chev. Adrien de Vignacourt.
1680. Le chev. Antoine de la Bardoullière.
1696. Le chev. Gabriel de Cassagniet de Tilladet.
1721. Le chev. Bernard d'Avrus de la Chastellerie.
1727. Le chev. Eustache de Bernard d'Avernes, bailli, Grand'croix. Grand-Prieur de Champagne.
1747. Le chev. Christophe-François de Thumery.
1755. Le chev. Pierre de Polastron.
1757. Le chev. Louis-Jacques de la Cour.
1768. Le chev. Jean du Merle du Blancbuisson.
1782. Le chev. Joseph de Hennot de Théville.
1787. Le chev. Charles-François de Calonne d'Avesnes.

Anciens Commandeurs de Maupas.

1319. Frère Philippe Courtois.

1355. Fr. Jehan de Brayetel.
1390. Fr. Regnaut de la Fontaine.
1414. Fr. Cyprien Coussé.
1416. Fr. Jehan Cacheleu.
1428. Fr. Jehan Boulant.
1457. Fr. Jehan Legrand.
1462. Fr. Guillaume Radoul.

COMMANDERIE D'ETERPIGNY.

Membres : *Horgny*, — Le Temple de NOYON. — *Passel*, — Le Temple de PÉRONNE, — Le Temple du CATELET, — *Montécourt*, — *Prusle*, — *Fléchin*. — Maisons du Temple à SAINT-QUENTIN et à ROCOURT, — *Courdemanche*, — Maison du Temple à LIHONS, — Ancien Temple de LIBERMONT. Noms des Commandeurs.

La maison d'Eterpigny [1], qu'on voyait autrefois dans la grande rue du village, était un ancien établissement des frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Sa fondation remontait vers le milieu du XIIe siècle. Des lettres de Raoul, comte de Vermandois, qui paraissent avoir été rédigées vers 1150, portent que ce seigneur avait donné, pour le repos de son âme et de celle de son père, aux frères de l'Hôpital, sa maison, avec le jardin et les terres en dépendant, située à Eterpigny, *apud Esterpigniacum*, franche et exempte de tous droits et coutumes, et telle que la tenait son défunt père, mais à la charge d'une dîme de grains due à la maison de St-Léger [2].

Comme complément de cette donation, Philippe, comte de Flandre et de Vermandois, leur concéda, en 1177, la ville même d'Eterpigny, *villam de Sterpigniaco*, et ses dépendances, avec toute la souveraineté qu'il y avait [3].

1. Eterpigny (Somme), arr. et cant. Péronne. — 2. Arch. nat. S 5220, Suppl. n° 14. — 3. Id., id. n° 1.

Parmi les donations faites au XIII[e] siècle aux Hospitaliers d'Eterpigny, nous remarquons celles de Raoul, châtelain de Nesle en 1210, et d'Eloi d'Eterpigneul en 1219, par lesquelles ces seigneurs leur abandonnaient respectivement tout ce qu'ils possédaient à Eterpigny et sur son territoire [1].

Une acquisition assez importante eut lieu en 1264, par les frères de l'Hôpital. C'était l'achat, au prix de 700 livres, de cent deux journaux de terre provenant de Nevelon de Chaulne et de Marie, sa femme, veuve d'Ybert de *Templex* [2], chevalier. Ces terres, qui se trouvaient dans la censive de l'Hôpital, étaient situées aux terroirs d'Eterpigny, de Villers-en-Chaussée [3], de *Séboutescluse* [4] et d'Esterpigneul [5], et réparties en divers lieux dits [6].

La même année, ils achetaient encore d'un chevalier, nommé Gobert de Lehun, des terres au territoire d'*Esterpegni*; et en 1267, Robert Fursy de Péronne leur en vendait d'autres au même lieu, au-dessus du Hamel.

Ces diverses acquisitions augmentèrent le domaine d'Eterpigny, qui comptait, au XIV[e] siècle, plus de 300 journaux de terre.

Le rapport de la visite prieurale de 1495 constate ainsi l'état de cette maison de l'Hôpital : « Audit lieu d'Esterpeigney, y a chappelle

1. Arch. nat. S 5220, Suppl. n[os] 16 et 46. — 2. Templeux-la-Fosse (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 3. Aujourd'hui Villers-Carbonnel, arrond. et cant. Péronne. — 4. Sobotécluse, ancien nom du faubourg de Paris à Péronne. — 5. Eterpigneul, dépendance d'Eterpigny.

6. « *In loco qui dicitur* le Pré *inter* le Plankete et le rue Herbeuse. — As » Ourmissiaus *ante domum Roberti de Barra*. — As Ourmissiaus deseur le rue » *in loco qui dicitur* le Tombele. — *Ad viam de Nigella*. — Au sentier de Vi- » lers. — As Argillieres. — En Lieuloie. — *In praeria inter Vicum et semitam* » *que vadit apud* Brie. — Item desous le val de Landrival. — Desous l'Ormissel » de Le Crois. — Desous le Crois tenant au kemin de Roye. — Desous le Grand » Camp, au sentier Pontois et à le Couturele. — Deseur le Couturele de l'Ospi- » tal. — *Ad campum Wauberti*. — Au pré Clarois à Banlu. — Au ries de Lisole. » — A la rue de Boencort. — *Ad spinetam* de Vilers. — *Ad puteum super* » *domum Leprosi de Esterpegny*. — A Martin Camp. — A la motte de Baali » deseur l'Escluselle. — *Ad ruellam* deseur le Val de le Fontaine tenant as » Longaignes. — *Ad campum* de le Cambe. — Deseur Hamel qui tient au sen- » tier Pontois. — Es eschars *ad viam de Roia*. — Deseur le moyenne Voie. — » As alues deseur Grantreu. — Deseur le Val de Maalot. — En mont par deseur » Henrivauchel. — Par devers Baalli. — As Gourdes. » (Arch. nation. S 5223, Suppl. n° 12.)

» de la commanderie, fondée de St-Jehan de l'Hospital, chargée de » troys messes la sepmainne... La maison qui est grande et sump» tueuse d'édifice, où les commandeurs pevent faire leurs demeures, » toute batie à l'ancienne façon. Dedens le bas d'icelle, le fermier » faict sa demourance.

« Audit villaige, y a de XV à XVI maisons, subjectes de la religion, » à toute jurisdicion, et y souloit naguères de temps avoir justice » levée, laquelle le Commandeur a promis faire redresser. Ladite » maison a plusieurs terres du domaine qui sont bailliées au fermier » avecques un petit pré, et donne ledit fermier de prouffit tous les » ans, XL livres, XL muys froment, VII muys avoinne. Plus y a en » plusieurs villaiges près dudit lieu, nommés Brye [1], Barleux [2], » Oigny [3], Han [4], Chamy [5], où a jurisdicion sur tous les hommes, et » prent tant en dismes de menues cens et rentes et péaiges qu'en » argent, CLXVIII livres VIIII sols, LVIII muys froument et IIII sétiers, » XIIII muys avoyne et III sétiers, LXXX chappons. »

Le Commandeur était aussi seigneur et haut-justicier de Tracy-le-Mont et de Tracy-le-Val [6]; il avait le patronage et la collation de ces deux cures. L'autel de Tracy, *altare de Trachis*, avait été donné en 1146, avec la dîme et les hôtes qui en dépendaient, aux Hospitaliers, par Simon Ier, évêque de Noyon [7].

Un grand nombre de fiefs relevait de la commanderie d'Eterpigny. D'abord le fief d'Eterpigneul, comprenant une maison avec mote, entourée de fossés, touchant à la Somme, et une cinquantaine d'arpents de terre près du chemin de Péronne à Nesle; le fief de Géronde vers Barleux; le fief de Jean de Hangart; un autre fief sur Eterpigneul; deux autres fiefs tenant aux terres de la seigneurie de Brunfay; un autre au faubourg de Ste-Radegonde à Péronne; deux aussi au faubourg de Sobotécluse. Il y en avait encore une douzaine qui n'étaient que des pièces de terre situées en divers lieux : à Athies, à Brie, à Horgny, à Fresne et à Mazencourt.

La haute justice sur la rivière de la Somme, depuis la chaussée

1. Brie (Somme), arr. et cant. Péronne. — 2. Barleux (id.), id. — 3. Horgny, à une demi-lieue sud-ouest d'Eterpigny; carte de Cassini. — 4. Peut-être Le Hem (Somme), dépendance de Curlu (id.), arrond. Péronne. — 5. Chamy, nom de lieu inconnu. — 6. Tracy-le-Mont et Tracy-le-Val (Oise), arr. Compiègne. — 7. Arch. nat. S 5223, Suppl. n° 44.

du Bois jusqu'aux murs de la ville de Péronne, du côté de la porte *Soyboutecluse*, appartenait au commandeur d'Eterpigny. En vertu de quoi, dit un terrier de 1566, il avait le droit de pêche et de la garenne aux oiseaux. Il y faisait l'hiver la chasse aux cygnes, dont il partageait le produit avec les seigneurs riverains. Un compte de 1438 nous fait connaître à qui cette chasse profitait. Nous lisons : « Le » Commandeur a une cache faite ès eaues d'Estrepigni. Au temps de » ce présent compte furent prins xx chignes, dont le seigneur de » Betencourt en ot ung, le seigneur de Falvy III, le seigneur de » Briois III, le seigneur de Sorel I, le seigneur de Happlaincourt II, » le coustre de Peronne I, et le Ville de Perosne I. Ainsi demeure à » le part de Monseigneur le commandeur, VIII chignes, dont III furent » seignés et regettez en l'eau et furent assis chacun chigne pour les » despens et mises d'icelle cache, à III sols IIII deniers ; c'est à le » part de Monseigneur pour iceux VIII chignes, XXXVI sols VIII » deniers.

» Desquels VIII chignes en fu donné I au chastelain de Perone, I à » Madame de Roye, I au gouverneur de Néelle, I à Maistre Foursy » de Soubise, et l'autre, à Jehan Lemaire, procureur du Roy, et les » aultres ont été despenséz à l'ostel de mondit seigneur le comman- » deur par lui comme par ses gens. (Arch. Nat. MM, n° 3). »

Le revenu de la maison d'Eterpigny, qui comprenait, en 1757, 400 journaux de terre arable et 100 journaux de marécages, était alors de 1,500 livres.

La commanderie n'avait, dès l'origine, qu'un seul membre : la maison d'Horgny, près d'Eterpigny. Son importance s'accrut, lorsque les Hospitaliers y ajoutèrent, au XIVe siècle, les biens qu'ils venaient de recueillir de l'Ordre du Temple dans le Noyonais.

Ces adjonctions étaient : la maison du Temple de Noyon, celles de Passel, de Péronne, du Catelet et de Montécourt ; les fiefs de Prusle et de Fléchin ; la maison du Temple de St-Quentin avec l'annexe de Rocourt ; le domaine de Courdemanche et les maisons de Lihons et de Libermont.

Horgny. — A l'exemple de Raoul, comte de Vermandois, qui venait de donner sa terre d'Eterpigny aux Hospitaliers, un seigneur des environs, Mathieu d'Horgny, leur fit abandon de la sienne quelques

années après. Des lettres de Bauduin, évêque de Noyon, de l'année 1158, dans lesquelles il rend hommage au dévouement des frères de l'Hôpital, pour les secours qu'ils prodiguaient aux pauvres, approuve et confirme la donation qui avait été faite à l'Hôpital par le seigneur Mathieu, de sa terre et seigneurie de *Horni*, donation que le comte Raoul avait déjà confirmée lui-même, mais à la condition bien convenue entre les parties, que le sieur Mathieu et sa femme conserveraient jusqu'à leur mort la jouissance de cette terre, à l'exception toutefois de dix novales, dont les Hospitaliers pourraient disposer de suite pour y bâtir une maison et une chapelle[1].

Le commandeur d'Eterpigny était seul seigneur d'Horgny et de ses dépendances. Le domaine consistait, au siècle dernier, en une ferme, dans la rue du Bas-d'Horgny à St-Christ, et en 200 journaux environ de terre, affermés, en 1757, 600 livres et cent setiers de blé. Il n'existait plus alors de chapelle.

NOYON. — Parmi les premiers bienfaiteurs des Templiers dans le Noyonais, nous devons citer principalement Simon Ier, évêque de Noyon. L'Ordre du Temple avait à peine douze ans d'existence, que ce prélat, avec l'assentiment de son chapitre, lui accordait *l'annate* ou le revenu d'une année des prébendes de son église, toutes les fois qu'elles viendraient à vaquer, comme l'expliquaient les lettres du dit évêque, de l'année 1130, et dont il restait, au siècle dernier, une copie collationnée dans les archives du prieuré de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil[2].

Les Templiers possédaient à Noyon une maison, qui se trouvait devant l'abbaye de St-Barthélemy et l'hôtel St-Jean. Dans le grand incendie qui détruisit, en 1293, la ville de Noyon, trois édifices seulement furent épargnés et restèrent debout, dit la chronique de Longpont. C'étaient la maison du Temple, l'Hôpital et la chapelle de St-Pierre.

Ils avaient aussi quelques censives dans la ville, des terres aux environs et plusieurs vignes sur la montagne de St-Siméon.

Trois fiefs relevaient, en 1562, de l'ancienne maison du Temple de

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 15. — 2. Id. S 5749. Invent. des titres du Prieuré de Saint-Jean-en-l'Ile.

Noyon : le fief de Soibert, consistant en terres sur Vauchelle, Noyon, Morlencourt, etc., et appartenant alors à François Marcy; le fief de la Cense de Pont-l'Evêque [1], et celui de Meshavart, hors la porte St-Jacques, au lieu dit des Havart, avec des terres et une maison au chemin des Malladaux à St-Éloi et à St-Ladre.

L'ancien Temple de Noyon fut vendu au xviie siècle, moyennant une rente foncière de 45 livres que Messieurs du séminaire de Noyon, acquéreurs, payaient encore, au siècle dernier, chaque année, au commandeur d'Eterpigny.

Passel [2]. — Avec la maison qu'ils possédaient en ce lieu, les Templiers avaient le patronage et la collation de la cure de cette paroisse, dont l'autel leur avait été donné par Simon, évêque de Noyon, en vertu de ses lettres de 1146, relatées ci-devant.

On lit dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « La maison » du Temple de Passel a esté bailliée par chapitre aux chartreux de *Morenault* [3], à rente perpétuelle, réservé à la religion la jurisdicion » et la présentation des cures de Passel, *Chiri* [4] et Ville [5], et oultre » doivent en argent xxiiii livres, iiii muys froment, et acquittent » toutes les charges que la religion souloit payer, qui montent à » xxiiii muys de grain. »

C'est vers 1300, que Renaud, seigneur de Rouy-en-Vermandois et de Pont-l'Evêque, aurait acheté des Templiers leur maison de Passel, pour y établir une chartreuse. Ce lieu changea alors son ancien nom d'Herimont contre celui de *Mont-Renaud* qu'on lui donna en souvenir du fondateur de ce nouvel établissement [6].

Péronne [7]. — Cette ville avait une maison du Temple, dont le titre le plus ancien qui nous reste, est un bail du 1er juin 1377, accordé par Eustache de Laitre, prieur de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem en l'Ile-lez-Corbeil, à des nommés Martin Tirant et Jehan le Roignet, dit Eureppin, pour eux, leurs femmes et héritiers, « d'une maison, » cave, cellier, appelez *la Maison du Temple*, appartenant à l'Hô-

1. Pont-l'Évêque, cant. Noyon (Oise). — 2. Passel (id.), arr. Compiègne, cant. Noyon. — 3. Mont-Renaud, commune de Passel. — 4. Chiry (Oise), arr. Compiègne, cant. Ribecourt. — 5. Ville (id.), id. — 6. Précis historique du canton de Noyon (Annuaire de 1850). — 7. Péronne (Somme), chef-lieu d'arrond.

» pital, à cause des *annels* de l'esglise de Perone, séant en ladite vile,
» devant ladite esglize de St-Fourcy, tenant par derrière à la rue de
» Maulrue, au canon annuel de vingt sols parisis de rente perpé-
» tuelle, mais à charge par les preneurs de faire édifier en dedans
» deux ans ès dit lieu, maison et édifices jusqu'à la valeur de cent
» francs d'or [1]. »

L'annuel des prébendes dans les églises de Péronne, de St-Quentin et de Roye, qui appartenait, lorsqu'elles venaient à vaquer et pour la vacance d'une année seulement, à Raoul, comte de Vermandois, avait été abandonné par lui en 1156, au profit des frères de la chevalerie du Temple. Jusqu'en 1370, la commanderie d'Esterpigny avait bénéficié de ces vacans ; mais depuis, ils avaient été dévolus au prieuré de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil, pour augmenter ses revenus.

Au siècle dernier, on lisait au-dessus de la porte de la maison de Péronne, cette inscription : *Hôtel d'Esterpigny*. Cette maison avait servi longtemps, au xve siècle, de lieu de refuge au Commandeur, à cause des guerres qui ravageaient le pays. En 1757, elle était encore habitée par lui.

Le Catelet [2]. — Autre maison du Temple, qui se trouve mentionnée dans une charte de Jean de Cartigny, chevalier, du mois d'octobre 1245, par laquelle ce seigneur déclare avoir donné aux frères de la chevalerie du Temple du Catelet, près Péronne, *fratribus militie Templi de Chasteleir juxta Peronam*, une maison dans leur censive, située à *Carteigni*, avec tous les droits de justice et de seigneurie en dépendant [3].

Cette maison, à laquelle on arrivait par une avenue communiquant vers midi au chemin de Péronne à Santin, possédait de vastes marais, au sujet desquels les Templiers eurent, avec les bourgeois de Péronne, de graves contestations au commencement du xiiie siècle. Le Roi dut intervenir pour y mettre un terme ; et, par ses lettres-patentes de l'année 1218, Philippe-Auguste confirma aux Templiers le droit qu'ils prétendaient avoir, de faire des prés et de récolter des foins dans les marais entre Cartigny et Doingt, *inter*

1. Arch. nat. S 5147, Suppl. n° 34. — 2. Le Catelet, commune de Cartigny (Somme), arr. et cant. Péronne. — 3. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 16.

Cartigney et villam que Dowing vulgariter nuncupatur, qui leur avaient été donnés par le seigneur de Montécourt, *de Monte escort*, mais il ordonna que, lorsque la recolte des foins serait faite, les habitants de Péronne pourraient mener paitre leurs bestiaux dans ces prés [1].

Il y avait au Temple du Catelet une chapelle qui avait été dévastée pendant les guerres du xve siècle, « attendu que, pendant icelles » guerres, l'on se mettoit au fort et à sûreté en ladite chapelle. » (Visite prieurale de 1495.)

Elle fut plus tard entièrement restaurée; et, au siècle dernier, le curé de Cartigny y disait la messe trois jours par semaine.

Le commandeur d'Eterpigny était seigneur du Catelet. Son domaine comptait près de 500 journaux de terre arable, vingt journaux de bois, et cinquante-deux journaux de pré, appelés les Prés de Pouillancourt.

Plusieurs fiefs relevaient de la seigneurie; entre autres le fief de la Mairie, composé de terres sur Cartigny, appartenant en 1566 à François Cazier; et un autre fief à Haucourt [2], qui était une maison avec des terres, situées rue de la Croix, appartenant alors à Foursy de Hauteville, hommes d'armes des ordonnances du Roi.

Le revenu du Catelet était, en 1757, de 570 livres et de 360 setiers de blé, avec 60 setiers d'avoine.

Montécourt [3]. — C'était un ancien domaine féodal qui devait avoir quelque importance, si l'on en juge d'après la visite prieurale de 1495 : « Montescourt où a une chappelle fondée de saint Jehan du » Temple, chargée de troys messes la sepmainne. Y a une grande » maison fort ancienne et desmyte par les guerres tant des Angloys » comme de Monseigneur de Bourgogne. Oultre plus tout dedens ung » clos sont les maisons et granges des fermiers.

» Autour de ladite maison, a ung villaige nommé Montescourt, » de xv ou xx feuz, hommes de la religion, où le Commandeur a » toute jurisdicion audit lieu, et y soloit avoir justice levée, qui

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 14. — 2. Haucourt (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 3. Montecourt, commune de Monchy-la-Gache (id.), arr. Péronne, cant. Ham.

» de peu de temps en ça fut abatue par les gens de guerre... »

Le commandeur d'Eterpigny avait toute justice et seigneurie à Montécourt. Le domaine consistait, au siècle dernier, en deux fermes, une chapelle, située dans la grande rue du village, et un moulin, sur la rivière d'Omignon. Il y avait 800 journaux [1] de terre en labour, seize journaux de prairie et un petit bois, appelé le Bois-Robine; le tout affermé, en 1757, 990 livres et 400 setiers de blé.

De la seigneurie de Montécourt relevait le fief de Bussy, situé à Méraucourt [2], consistant en pâtures et terres arables en plusieurs pièces, aux lieux dits : la Voie de Varaigne, la Vallée de Cambray, le Champ de Trétoy, les Courteaux, etc. Il appartenait, en 1566, à Jehanne de Ville, qui en avait hérité de son père.

La dime de Tertry, village voisin de Montécourt, appartenait à la commanderie; et comme cette dime entrainait la charge des réparations de l'église du lieu, le Commandeur, pour s'en dispenser, en 1566, donna aux marguiliers une somme de 90 écus sol.

Prusle [3]. — Les Templiers possédaient à Prusle une maison et 80 muids de terre. Ils les donnèrent en fief au commencement du XIIIe siècle; et le seigneur Raoul de Brocourt, qui les détenait en 1223, leur en rendit foi et hommage par un aveu daté du mois de février de la dite année [4].

Fléchin [5]. — C'était un fief composé d'une maison à usage de ferme, avec 400 setiers [6] de terre à labour, qui était affermée, en 1757, 327 setiers de blé et 25 livres en argent.

La maison, détruite pendant les guerres du XVe siècle, ne fut jamais rétablie. Elle était située sur le chemin de Vendelle.

D'après la visite prieurale de 1495, on voit que le Commandeur avait toute justice et seigneurie sur les hommes de Fléchin.

SAINT-QUENTIN [7]. — L'établissement que les Templiers avaient

1. Le journal valait cent verges, une verge 17 pieds 3/4, et le pied 10 pouces 3/4. — 2. Méraucourt (Somme), commune de Monchy-la-Gache, arr. Péronne, cant. Ham. — 3. Prusle, commune de Mons-en-Chaussée (id.), arrond. et cant. Péronne. — 4. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 2. — 5. Fléchin, commune de Bernes (Somme), arr. Péronne, cant. Roisel. — 6. Le setier valait 80 verges, la verge 22 pieds, le pied 10 pouces 3/4. — 7. Saint-Quentin (Aisne), chef-lieu d'arrond.

fondé dans cette ville paraît avoir eu une certaine importance. Leur maison, remarquable par la grandeur et la solidité de sa belle construction, était située dans une rue qui prit et conserve encore aujourd'hui le nom de rue du Temple. Les Hospitaliers, à qui elle échut après la chute des Templiers, ne l'habitèrent pas. Ils la louèrent au Roi pour y battre monnaie. Celui-ci, après l'avoir bien appropriée à cet usage, leur proposa d'en faire l'acquisition par voie d'échange ; ce qui fut accepté, ainsi qu'il résulte des lettres du Souverain, de l'année 1386, par lesquelles il donna aux Hospitaliers l'hôtel du Faucon pour celui de la rue du Temple, « parce que iceluy hostel » estoit et est tant en situation comme en fourme et forte nature de » edifices de pierre et aultres choses plus convenable que aucun autre » hostel d'icelle ville, mesmement que les fourneaux et autres edifices » appartenans audit fait, qui desja y sont près et ordenez ne » seroient pas fait ailleurs qu'ils ne coustassent grande somme de » déniers [1]. »

L'hôtel du Faucon était situé rue St-Martin, et tenait à un autre hôtel appartenant aux Hospitaliers, nommé l'*Hôtel St-Jean*. Ces deux hôtels, avec les cens et rentes que l'Hôpital avait sur des maisons et héritages dans la ville, présentaient, en 1570, un revenu de 116 écus sol, faisant 350 livres tournois ; et en 1787, ce revenu était de 600 livres.

La terre et seigneurie de Fonsonnes [2], ainsi que les fiefs de Cerny et de St-Prix, relevaient de la commanderie en 1570, et appartenaient alors à Claude de Fonsonnes, écuyer, seigneur du lieu.

Rocourt [3]. — Les archives du Grand-Prieuré de France ne nous ont laissé aucun document sur cette ancienne maison du Temple, qui nous paraît avoir été une dépendance de celle de St-Quentin. Si aucun titre n'en fait mention, c'est que les Hospitaliers ne l'ont jamais possédée, et qu'elle avait été vendue ou aliénée du temps des Templiers. En effet, nous avons trouvé dans un cartulaire de St-Quentin-en-l'Ile, des lettres de Hugues de Perraud, *de Perraudo*, visiteur général des maisons du Temple, en deçà des mers, de l'année 1302, par

1. Arch. nat. S 5222, Suppl. n° 6. — 2. Fonsonnes (Aisne), arr. et cant. St-Quentin. — 3. Rocourt, commune de Saint-Quentin (id.).

lesquelles, de l'avis de ses frères et d'après le conseil d'hommes recommandables, il avait accordé à rente perpétuelle ou à cens, *ad perpetuam admodiationem sive censivam*, aux religieux de l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile, la maison de Rocourt, près de Saint-Quentin-en-Vermandois, *domum nostram dictam de Rouecourt prope villam sancti Quintini in Veromandiâ*, avec ses dépendances, tant en terres, eaux, prés, pêcheries, qu'en revenus et autres choses, à la charge de payer chaque année, dans l'octave de la Nativité, aux frères du Temple du Vermandois, en leur maison de Saint-Quentin, *in curiâ nostrâ domûs nostre sancti Quintini*, quarante muids de grain à la mesure de cette ville, savoir : 32 muids de froment, à deux sols moins du prix payé par les bourgeois, six muids d'avoine et quatre voitures de paille.

En retour, les Templiers devaient avoir la portion de dîme que les religieux percevaient dans le dîmage et dans tout le territoire du village de Tertry, *de villa de Tetriarcho*[1], dont nous avons déjà parlé, avec le patronage et la collation de la cure, au prix de trente livres.

Les religieux de St-Quentin-en-l'Ile s'engageaient, de leur côté, à acquitter toutes les rentes dont la maison de Rocourt pouvait être chargée envers l'abbaye de St-Prix, près St-Quentin, ainsi que les corvées, et notamment donner au charretier qui ferait les corvées, un pain blanc et un demi setier de vin.

Les mêmes religieux devaient jouir des cens qui étaient dus à la maison de Rocourt, et qui consistaient en six rasières d'avoine, trente chapons, neuf fouaches (chaque fouache de la valeur d'un mencaud de blé), avec cinq sols et quatre deniers de rente dus par divers [2].

Les comptes de la commanderie d'Eterpigny mentionnent des redevances payées, chaque année, par l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. C'était probablement la rente que devait l'abbaye, pour le prix de la vente de la maison de Rocourt.

Courdemanche[3]. — Le domaine de Courdemanche réunissait, au

1. Tertry (Somme), arr. Péronne, cant. Ham. — 2. Bibl. Nat. Cart. de Saint-Quentin-en-l'Ile, n° 10116, p. 295, fonds lat. — 3. Courdemanche, commune de Voyennes (Somme), arr. Péronne, cant. Nesle.

xve siècle, la seigneurie du village de Voyennes, sur le territoire duquel il était situé. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de la commanderie en 1495 : « Plus y a un membre nommé » Courdemanche, à troys lieues du chef-lieu, où souloit avoir grans » maisonnemens de maison et grange que feist bruler feu Monsei- » gneur le connestable de St-Pol, du temps des guerres ou à présent » n'y a point de maisons, et les fermiers se tiennent au villaige de » Voyennes qui est auprès, et est de xv ou xx feuz, où le Comman- » deur a toute jurisdicion. »

Une autre visite prieurale de 1456 constate qu'il se trouvait alors à Voyennes un moulin ou usine à blé, qu'on appelait *le Mollin de Courtemanche*, avec une maison et 142 journaux de terre en dépendant ; le tout affermé onze muids de blé et sept muids d'avoine.

Dans un arpentage de 1638, nous ne trouvons plus à *Courtemanche* que des terres. La maison et le moulin n'existant plus, les terres avaient été réunies au domaine de la commanderie.

La maison de Courdemanche se trouvait sur le chemin de Voyennes à Ham.

Lihons[1]. — Les Hospitaliers avaient, au xve siècle, à Lihons, une maison qui leur provenait des Templiers, et qu'on voyait au nord du chemin de Lihons à Chaulne, aboutissant à celui de Lihons à Beaufort. Les guerres qui, à cette époque, ravageaient le pays, avaient ruiné entièrement cet établissement. C'est ce qui engagea Bertrand de Cluys, Grand-Prieur de France et commandeur d'Eterpigny, à en faire l'aliénation. Par ses lettres, qui portent la date du 14 juin 1468, le Grand-Prieur donna à rente perpétuelle, à un nommé Colard le Rendu, bourgeois d'Amiens : « une maison en la ville de Lihons-en- » Sangters, appellée *la Maison du Temple*, laquelle pour fortune de » feu dont ladite ville a esté en général toute ou la plus grant partie » foulée et traveillée, est demeurée en totale ruyne et démolition et » tellement que de longtemps elle n'a esté de nul ou de très-petit » prouffict. »

Ce bail comprend les terres et dîmes qui dépendaient de cette maison, à l'exception toutefois de la justice du lieu, que se réservait le Grand-Prieur. La rente ou canon annuel était de 25 livres parisis, monnaie courante, c'est-à-dire 20 patards pour livre.

1. Lihons en Santerre (Somme), arr. Péronne, cant. Chaulnes.

LIBERMONT [1]. — On trouve au nord-est de ce village un écart, qu'on nomme l'*Hôpital du Temple*. C'était, dès l'origine, un établissement de Templiers, qui devint ensuite la propriété des Hospitaliers. Le domaine se composait, au siècle dernier, d'une ferme avec 200 journaux de terre arable, et 539 arpents de bois. Il y avait dans l'enclos de la ferme une chapelle dédiée à la sainte Vierge, et où le curé de Libermont disait la messe trois jours chaque semaine.

On a lu pendant longtemps une inscription qui se trouvait dans l'intérieur de cette chapelle, ainsi conçue: *Cy-gist Robert Vingnon de Goyhencourt, chevalier du Temple, qui trespassa le* XIII *avril, l'an de l'incarnation* 1307 [2].

En 1833, la chapelle servait de grange. C'était une construction solide, de l'époque du gothique aux rosaces, mais sans ornements [3].

Le commandeur d'Eterpigny avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Libermont, qui rapportait, en 1580, 300 livres en argent, 24 setiers de blé et 5 muids d'avoine. Le revenu en 1757, était de 700 livres pour les terres cultivables, et de 2,500 livres pour les bois. Total : 3,200 livres.

Comme la commanderie avait le patronage et la collation des cures de Tracy-le-Mont, Tracy-le-Val, Passel, Tertry, Voyennes, Ville et Chiry, elle jouissait également des dimes de ces paroisses qui formaient un revenu assez important.

Le droit de présentation à la chapelle de Sainte-Marguerite, fondée dans le château de Bacquancourt [4], appartenait encore au commandeur d'Eterpigny.

Le revenu général de la commanderie était, en 1495, de 1,231 liv. 18 sols; en 1583, de 4,800 liv.; en 1679, de 12,500 liv.; en 1734, de 18,000 liv.; en 1779, de 38,800 liv.; et en 1787, de 73,000 liv.

NOMS DES COMMANDEURS D'ETERPIGNY.

1190. *Frater Guillelmus Desterpeigni, magister.*
1312. Frère Nicole de St-Mauvis.

1. Libermont (Oise), arr. Compiègne, cant. Guiscard. — 2. Précis historique du canton de Guiscard (Oise), Annuaire de 1833, p. 50. — 3. Idem. — 4. Bacquancourt, commune de Hombleux (Somme), arr. Péronne, cant. Nesle.

1320. Fr. Nicole de Rieu.
1330. Fr. Ferry de Foucherolles.
1356. Fr. Guillaume de Chambli.
1363. Fr. Simon de Hesdin.
1384. Fr. Henri de Jendrain.
1386. Le chevalier Gérard de Vienne, Grand-Prieur.
1389. Le chev. Adam Boulard, id.
1391. Le chev. Elias de Beth.
1397. Le chev. Pierre de Provins.
1410. Le chev. Regnault de Giresme, Grand-Prieur.
1419. Le chev. Jehan de Beaubos.
1425. Le chev. Hue de Sarcus.
1469. Le chev. Bertrand de Cluys, Grand-Prieur.
1495. Le chev. Mathieu de Sully.
1509. Le chev. Jacques de Ste-Maure.
1530. Le chev. Louis de Dinteville, *alias* Tinteville.
1534. Le chev. Jehan de Humières.
1537. Le chev. Jehan de Villiers.
1546. Le chev. Claude de la Sengle.
1556. Le chev. Jean de Condé.
1560. Le chev. Adrien de la Rivière.
1564. Le chev. Antoine des Hayes dit St-Luc.
1574. Le chev. Georges de Courtignon.
1601. Le chev. Louis de Montlyart de Riumont.
1626. Le chev. Dreux Courtin de Rozay.
1643. Le chev. Pierre des Guetz de la Potinière.
1658. Le chev. Henri de la Salle.
1676. Le chev. de Feuilleuse de Flavacourt.
1680. Le chev. Jean de Costard de la Motte-Hottot.
1700. Le chev. Jacques de Fouille Descrainville, bailli, Grand'croix, général des galères de l'Ordre.
1725. Le chev. Thimoléon Testu de Balincourt.
1750. Le chev. Pierre-Louis de Brévedent de Sahure.
1783. Le chev. Charles-Antoine-François Guislain de la Tour-Saint-Quentin, bailli, Grand'croix.

COMMANDERIE DE LAIGNEVILLE.

Membres : Le Domaine d'*Anchouarre*, — L'ancienne Maison de Saint-Sanson *à Douai*.
Noms des Commandeurs.

Il y avait à Laigneville[1] une petite commanderie du Temple qui, outre son chef-lieu, ne possédait qu'un seul membre. Pour en augmenter l'importance, les Hospitaliers jugèrent à propos, au XVIe siècle, d'y réunir les biens d'une ancienne maison qu'ils avaient dans la ville de Douai, appelée Maison de St-Sanson, et qui avait appartenu auparavant à la commanderie de Hautavesnes, puis à celle de Chevru en Brie.

Les titres qui nous sont restés sur la maison de Laigneville sont peu nombreux. Nous avons pourtant trouvé une charte au dos de laquelle on lit cette inscription : *Vente de la terre et seigneurie de Laigneville*. Ce sont des lettres du roi Philippe-Auguste du mois de février 1222, par lesquelles ce monarque confirme et amortit la cession faite aux frères de la chevalerie du Temple par Philippe de Fayel et Ansou son frère, tous deux chevaliers, de tout ce qu'ils possédaient à Laigneville, *apud Lengnevillam,* d'une place, *plateam*, et

1. Laigneville (Oise), arr. Clermont, cant. Liancourt.

d'un cens de douze deniers à Mouchy, *apud Monci* [1], ainsi que de tout ce qu'ils avaient dans le fief de Guiard de Croy [2].

A l'époque dont nous parlons, les Templiers possédaient déjà à Laigneville des biens qu'ils avaient achetés des religieux de la Charité-sur-Loire, ordre de Cluni. Leur prieur, nommé Gaudefroy, par ses lettres de l'année 1209, avait vendu aux chevaliers du Temple, pour le prix de huit mille livres, tout ce que le couvent possédait en terres, justice et seigneurie à Laigneville, *apud Lanevillam*, à Lagny-le-Sec, *Lanyacum Siccum* [3], à Sennevières, *Seneverias* [4], à La Hérupe, *Hurupam* [5], à Villers, près Gandelu, *Vilers prope Gandeluz* [6], à Queudes, *Cubitos* [7], à Trouan, *Troan* [8], à Chapelle-Vallon, *Capellam Galonis* [9], à Belleville, *Bellamvillam* [10], à Montbazin, *Montem Boisin* [11], à Haulmé, *Homiacum* [12], au Gué d'Heuillon, *vadum Dalionis* [13], et à Chevru, *Chevrotum* [14].

Cette cession comprenait les moulins de Passy, *molendina de Puiciaco*, de Venizy, *de Venesiaco* [15], et de Longwé, *de Longo vado* [16], et tout ce que le prieuré de St-Julien de Sézanne [17] possédait dans la châtellenie de Provins, avec la grange de Pressigny, *granchia de Pressigniaco* [18].

En 1235, un seigneur du nom d'Eudes Carpentier de Laigneville, préoccupé du salut de son âme, se voua pour sa vie, *se contulit ad mortem*, à la maison de la chevalerie du Temple de Jérusalem, et à cette occasion déclara par des lettres données sous le sceau de l'offi-

1. Mouchy-Saint-Éloi (Oise), arr. Clermont, cant. Liancourt. — 2. Arch. nat. S 5013, Suppl. n° 1. — 3. Lagny-le-Sec (Oise), arr. Senlis, cant. Nanteuil-le-Haudouin. — 4. Sennevières (id.), commune de Chevreville, mêmes arr. et cant. — 5. La Hérupe, commune de Montreuil-aux-Lions (Aisne), arr. Château-Thierry, cant. Charly. — 6. Villers-le-Vast, près Gandelu, commune de Marigny-en-Orxois (id.), arr. et cant. Château-Thierry. — 7. Queudes (Marne), arr. Epernay, cant. Sézanne. — 8. Trouan-le-Grand et Trouan-le-Petit (Aube), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Ramerupt. — 9. Chapelle-Vallon (id.), arr. Arcis-sur-Aube, cant. Mery-sur-Seine. — 10. Belleville (id.), commune de Prunay-et-Belleville, arr. Nogent-sur-Seine. — 11. Montbazin, commune de Courboin (Marne), canton de Condé-en-Brie. — 12. Haulmé et Tournaveaux (Ardennes), arr. Mezières, cant. Monthermé. — 13. Le Gué d'Heuillon, commune de St-Martin d'Heuille (Nièvre), arr. Nevers, cant. Pougues. — 14. Chevru (Seine-et-Marne), arr. Coulommiers, cant. La Ferté-Gaucher. — 15. Venizy (Yonne), arr. Joigny, cant. Briénon-l'Archevêque. — 16. Longwé (Ardennes), arrond. et cant. Vouziers. — 17. Sezanne (Marne), arr. Epernay, chef-lieu de canton. — 18. Archiv. nat. S 4962, Suppl. n° 18.

cial de Beauvais, du mois de novembre de la même année, faire aumône à la maison du Temple de tous ses biens, même de ceux qu'il acquerrait par la suite, sans aucune réserve, sauf ce qui était nécessaire à sa subsistance et à son entretien. En retour de cette libéralité, les Templiers déclarèrent le recevoir en leur confraternité [1].

La maison de Laigneville était située dans la grande rue du village. Elle comprenait une chapelle dédiée à saint Georges, avec cour et un grand jardin ; le tout clos de murs et aboutissant à la rue Leroy.

Devant l'hôtel de la commanderie se trouvait un grand enclos dans lequel il y avait un pressoir banal, et à deux cents pas plus loin un moulin à eau pour moudre blé, établi sur la rivière de Brèche.

Le Commandeur était seigneur de Laigneville, et avait toute justice sur les hommes du lieu, qui étaient, en 1495, au nombre de vingt-cinq. « Audit Lagneville sur les hommes qui sont xxv habitanz, la « religion a toute jurisdicion et justice levée. » (Vis. pr. de 1495).

Le revenu du Temple de Laigneville était en 1495 de 84 liv. 8 s., en 1757 de 2575 liv., et en 1783 de 3500 liv., y compris le rapport du domaine d'Anchouarre, dont nous allons parler.

Anchouarre. — Sur le bord de la montagne de Laigneville, on voyait une maison, jadis nommée *la ferme d'Anchouarre*, dont dépendait une centaine d'arpents de terre, situés aux triages d'Anchouarre, de Rébocart, de Landival et des Venelles, ainsi que plusieurs prés dans la rue Aveline. Cette ferme était une dépendance de la commanderie, et leurs revenus, comme nous l'avons dit, se confondaient ensemble.

Saint-Sanson de Douai. — C'était un hôpital dont la fondation remontait au commencement du XIIIe siècle, et était due à Guillaume, archevêque de Tessalonique en Macédoine. Ce prélat était probablement natif de Douai ou descendait d'une famille originaire de cette

1. Arch. nat. S 5043, Suppl. n° 4.

ville, car nous voyons dans l'acte de fondation daté du mois de juin 1218, qu'il donna à l'Hôpital de St-Sanson de Constantinople, une maison qui provenait de son patrimoine, située dans l'intérieur de Douai, *intra Duacum*, pour y recevoir et secourir les pauvres [1].

L'administration de cet hôpital fut d'abord confiée à des femmes, aux sœurs de l'archevêque, nommées Marguerite et Liéiarde, sous la surveillance et la direction, pour le spirituel, du chapitre de St-Amé de Douai, qui y établit une chapelle dont les oblations et les dimes se partageaient entre lui et le curé de St-Albin, dans la paroisse duquel cette chapelle se trouvait.

Vers 1230, plusieurs frères de St-Sanson quittant leur hôpital de Constantinople, vinrent à Douai prendre la direction de leur maison. Ils voulurent y mettre un chapelain pour desservir leur petite église. Mais le chapitre de St-Amé s'opposa à son installation, par la raison que cette église ou chapelle était un bénéfice dont ils jouissaient depuis la fondation de l'Hôpital. Ce différent fut porté à la cour de Rome, et le pape Grégoire IX, tout en reconnaissant que la direction de la maison de Douai devait rester aux frères de St-Sanson, décida néanmoins que la desservance de la chapelle, avec le profit des oblations et des revenus y attachés serait conservée par le chapitre de St-Amé.

Cette décision contraria beaucoup les frères de St-Sanson, et refroidit leur zèle, au point que plusieurs se retirèrent et que la discipline se relâcha parmi ceux qui restèrent. D'un autre côté les revenus de l'Hôpital avaient beaucoup diminué à la fin du XIIIe siècle. Beaucoup de biens avaient été usurpés, d'autres ne rapportaient presque plus rien. Un tel état de choses rendait le service de la maison presque impossible.

L'Hôpital de Constantinople n'était pas en position de venir au secours de sa succursale de Douai. Lui-même manquait de ressources, et l'éloignement ne pouvait faire espérer un secours continu et suffisant.

Il fallait donc prendre un parti, et sur l'avis des personnes recommandables qu'ils consultèrent, les frères de St-Sanson résolurent de demander leur réunion à l'ordre de l'Hôpital-St-Jean-de-

1. Arch. nat. S 5042, Suppl. n° 3.

Jérusalem. Ils présentèrent à cet effet une requête au pape Clément V qui, par sa bulle du 8 août 1309, fit droit à leur demande.

La maison de St-Sanson de Douai, devenue la propriété des chevaliers de St-Jean-de-Jérusalem, eut d'abord pour administrateur un frère de l'Ordre; ce qui lui fit donner le nom de Commanderie de St-Sanson. La maison était située sur la paroisse de St-Albin, et a donné à la rue où elle se trouvait, le nom de rue de St-Sanson, qu'elle conserve encore de nos jours. Sa chapelle était dédiée à la Ste Vierge et à St Sanson. Elle passait au XIIIe siècle pour être très-riche en ornements et objets précieux. Elle possédait notamment une grande croix d'argent qui renfermait de nombreuses reliques, et à laquelle les frères de St-Sanson attachaient le plus grand prix. Ils crurent devoir en constater l'état par une déclaration solennelle qu'ils publièrent vers 1236 [1].

La maison de St-Sanson nous a laissé des censiers fort curieux du commencement du XIVe siècle. L'un d'eux, qui date de 1307, nous donne les quartiers et rues de Douai, où se trouvaient les maisons, au nombre de plus de cent, sur lesquelles l'Hôpital de St-Sanson percevait alors des cens et des rentes foncières. Il n'est pas sans intérêt de connaître ces anciennes dénominations locales. Nous les reproduisons ici, telles que nous les trouvons écrites dans le manuscrit.

« Dehors le Porte d'Arras,

» Dehors ou dedens le porte d'Eskierchin,

1. Voici cette pièce :

Nos A. preceptor Hospitalis Sancti Samsonis in Duaco et fratres nostri omnibus Christi fidelibus ad quos hec presens pagina pervenit, salutem in Christo.

Noverit universitas nostra quod in hac sancta cruce argentea incluse sunt reliquie multe ut pote de Cruce Domini, de corona Domini, de prosepe Domini, de presepio Domini, de columpna Domini, de cifo Domini, de mensa super quam manducavit Dominus ad cenam, de petra super quam jejunavit Dominus, de sudario Domini, de sicone Domini, de spongia Domini, de petra calvarie, de altare Domini, de panno in quo Dominus fuit involutus, de sepulcro Domini, de vestimento Beate Marie Virginis, de camisia dicte Marie, de cingulo Beate Marie, de tunica Domini, de Sancto Johane Baptista, de Sanctis Apostolis Petro et Paulo, Andrea et Jacobo; de vestimento Beati Johanis Evangeliste, de brachio Sancti Luce evangeliste et Sancti Marci evangeliste, de Sancto Matheo apostolo et evangelista, de Sancto Martino; de manna que pluit de Celo.

Ad istius rei testimonium paginam istam sigillo capituli nostri ad vos dirigimus roboratam.

» En le Basse rue dedens le Porte d'Eskierchin,

» A Deuwioel, en le rue qui va au Pont Ste Marguerite,

» Entre le Pont Ste Marguerite et le Porte à Lestanque,

» En le rue dedens le porte du Pont de pierre,

» En le Couture rue des Bouloires, sous le grant rue d'entre les » deux portes d'Eskierchin, en le rue Le Pendeur en le rue Ricor- » dane, en le rue dou Canel,

» En le grant rue St-Aubin,

» En le rue du moustier St Aubin à le porte d'Oscre,

» Ou Pret,

» En Basse rue St Aubin,

» En le rue que on dist à Le Fontaine au Havet,

» En le Saunerie,

» En le Machecierie en le ruelle derriere les maisiaus,

» Es viès maisiaus,

» En le rue des Draskiers,

» En le rue qui va de St Pierre,

» Ou maisiel as porées,

» Dehors le porte des Wés en le rue des Taneurs,

» En le noeuve rue ki est contre le rue del Aubelet,

» En le rue de Biaurepaire,

» En le rue Maulevaut,

» En le rue Fai en paille,

» En le rue Pain apelle,

» Devant le Temple priès de le porte,

» En le grant rue St Jakeme joingnant à le rue de Paris, à le rue » de Le mote, sur le touket de le rue Fait en paille et sur le touket » de le rue Carpentiere joingnant sur le grant rue,

» En le rue de Laubelet,

» En le rue St Jehan,

» Derriere La Magdelaine,

» Dehors le porte de Canteleu,

» En le rue des Escos,

» Dehors le porte du markiet devant le Wés sour le touket si que » on va à Barlet,

» A Barlet,

» Ou Cardonnoy,

» En le premiere rue de Barlet au les devers le ville,

» En le rue au chierf sur les halles des merchiers,

» Entre le Porte au Chierf et le Porte S[t] Eloi,

» Dehors le Porte S[t] Eloi,

» En le rue Le Priestre de S[t] Nicolay,

» A le porte du Cardonnoy joingnant as murs de le ville.

» En le rue con dist de Le Sauch qui va de le rue de Laubiel às » fours des euwes,

» A le Porte Launoist,

» En le paroisse S[t] Amet devant le Pont Bailleu. »

Il y avait encore des cens et redevances foncières qu'on percevait sur des terres dans les villages des environs de Douai : « A Sin, » Corbehem, Courcelles, Brebiers, Le Hargerie, Hennin, Roucourt, » Plachi vers Lambres, Kyeri, Eskierchin, Esvin, Ostricourt, Dori- » gnies, Fressaingh, Escarpel, Estrées, etc. »

Le montant de ces cens portait 46 livres en argent, 66 chapons, 4 rasières d'avoine, 3 muids et 4 rasières de blé, à cinq sols la rasière, ce qui donnait 10 liv.

D'après le même censier de 1307, le domaine consistait, outre la maison de l'Hôpital, « en trois maisoncheles sous le fossé entre le » porte d'Eskierchin et le porte du Pont de Pierre valant par an, » quant elles sont luwées xxx sols.

» Item une maisonchele et un jardin en le Cousture, valant xlv » sols par an et trois porées le semaine.

» Item trois maisons dales Lospital valant par an quand elles » sont toutes luwées xi livres.

» Item et en viii muis x rasieres ii coupes de terre ahanaule pour » cascune rasiere de terre xii sols valant lxiii liv. xviii sols. »

Le revenu général de la maison de S[t]-Sanson, au moment où les Hospitaliers de S[t]-Jean de Jérusalem en prirent possession, était de 150 livres environ. Les charges annuelles montaient à 72 livres, 4 s. 2 d., dont 30 livres pour l'entretien et les réparations des bâtiments et maisons appartenant à l'Hôpital.

En 1757, S[t]-Sanson rapportait chaque année 925 livres, et en 1783, 1500 livres.

La Commanderie de Laigneville, avec ses dépendances, avait de

revenu, en 1583, 1050 liv.; en 1734, 3195 liv.; en 1757, 4300 liv., et en 1783, 6460 liv.

Noms des Commandeurs de Laigneville.

1371. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur.
1376. Frère Guillaume de Senlis.
1411. Fr. Jehan Berthier.
1495. Fr. Pierre Cartier.
1509. Fr. Jehan Féron.
1519. Fr. Pierre Paillart.
1526. Le chev. François Des Lyons, dit Des Espaulx.
1530. Le chev. Antoine Des Lyons.
1546. Le chev. Jehan Du Hamel.
1556. Fr. Florent Petit.
1567. Fr. Guillaume Le Brest.
1582. Fr. Robert Eudes.
1626. Le chev. Claude Perro.
1635. Le chev. Antoine de Rosnel.
1640. Le chev. Robert de Pigrai.
1655. Fr. Jacques Asselin.
1678. Le chev. Henri Coquebert de Nevelon.
1684. Le chev. Jean-Baptiste de Gorillon.
1709. Le chev. Jean-Baptiste Moyssant, prêtre conventuel.
1728. Fr. Nicolas Labouret, id.
1747, Le chev. Etienne-Jean-Nicolas Cabuil.
1755. Le chev. Pierre Denier, prieur de St-Jean-de-Latran.
1776. Fr. François Aufrye, servant d'armes.
1786. Fr. Lambert Wathour, chapelain conventuel.

Anciens Commandeurs de Saint-Sanson.

1303. Fr. Jehan d'Ypre.
1318. Fr. Rogier Dufour.
1582. Fr. Jehan Boullet.
1583. Fr. Claude de Goix.

COMMANDERIE DE SOMMEREUX.

Membres : *Marendeuil,* — *Broquier,* — BEAUVAIS, *Maison de Saint-Pantaléon,* — L'ancien Temple de MORLAINE, — NEUILLY-SOUS-CLERMONT, ancienne commanderie, — Maison du Temple à CLERMONT, — ESQUENNOY, anc. commanderie, — Maison à BRETEUIL, — LA DRUELLE, ancienne commanderie, — *Hainneville.*

Noms des Commandeurs.

Les archives du Grand-Prieuré de France ne nous ont laissé aucun ancien titre sur la maison de Sommereux [1], chef-lieu autrefois d'une commanderie du Temple. Le *Livre-Vert* nous apprend seulement que, lorsque les Hospitaliers en prirent possession au XIVe siècle, elle avait pour dépendances et comptait au nombre de ses membres, savoir :

La maison de Marendeuil [2], à une demi-lieue de Sommereux, à l'est du village ;

La maison de Broquier [3], sur la gauche du chemin de Formerie à Grandvilliers ;

La maison de St-Pantaléon, dans la ville de Beauvais [4] ;

La maison de Morlaine [5], à une lieue de cette dernière ville ;

1. Sommereux (Oise), arr. Beauvais, cant. Grandvilliers. — 2. Marendeuil, ferme entre Sommereux et Beaudeduit ; carte de Cassini. — 3. Broquier (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 4. Beauvais (id.), chef-lieu de département. — 5. Morlaine, commune de Tillé (id.), arr. Beauvais, cant. Nivillers.

Et la maison de Gandicourt à Belle-Église [1].

Les Hospitaliers augmentèrent l'importance de cette commanderie, en y réunissant ensuite les biens de celle de Neuilly-sous-Clermont [2], qui avait appartenu également à l'Ordre du Temple, et de deux autres de même provenance, qui étaient les commanderies d'Esquennoy [3] et de la Druelle [4].

Toutefois ils en détachèrent, au XVIe siècle, la maison de Gandicourt, qu'ils ajoutèrent à la commanderie d'Ivry-le-Temple.

Sommereux resta toujours chef-lieu de baillie. Son domaine comprenait une grande et belle maison près de l'église. Ses dépendances s'étendaient jusqu'à la rue Boueuse, avec plus de 300 journaux de terre arable sur le chemin de Grandvilliers, et 288 journaux de bois, près de la ferme de Marendeuil.

Au temps des Templiers, la commanderie ne possédait qu'une partie de la seigneurie. Les Hospitaliers en achetèrent le surplus en 1448, avec le fief de Graville, d'une noble dame, Guillemette de Graville, épouse de Jean de Maintrelle, chevalier, seigneur de Salles en Poitou, pour le prix de 724 livres, payé en 600 écus d'or, chaque écu de la valeur de 24 sols.

A partir de cette époque, le commandeur de Sommereux devint seul seigneur haut-justicier et gros décimateur du village dont il avait le patronage et la collation de la cure, comme nous le voyons d'après la visite prieurale de 1495 : « Le villaige de Sommereux peult » estre de LXXX à C feuz, tous hommes de la commanderie, a toute » jurisdicion et justice levée, où a esglise parrochiale, fondée de » St-Aubin, servie par ung frère de l'Ordre.... La maison de la Com- » manderie, près de ladite église, est un grant ediffice ancien et en » ruyne, et n'y a habitation nulle à présent pour la demeure du » commandeur. »

Cette maison qui avait été en partie détruite par les ravages de la guerre, fut reconstruite au XVIIe siècle avec une certaine élégance. C'était devenu un petit château qui servait de résidence au Commandeur.

1. Gandicourt, commune de Belle-Église (Oise), arr. Senlis, cant. Neuilly-en-Thelle. — 2. Neuilly-sous-Clermont (id.), arr. Clermont, cant. Mouy. — 3. Esquennoy (id.), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 4. La Druelle, près de Louvrechy (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noie.

Le fief de Graville, qui avait été réuni à la commanderie, relevait de la châtellenie de Conty. Ce fief consistait en une maison, située dans la grande rue de Sommereux, et en une trentaine de journaux de terre. En 1512, il était tenu en coterie par Adrienne Cosette, fille de Jean Cosette, écuyer.

Plusieurs arrière-fiefs à Sommereux mouvaient du fief de Graville : le fief du Passage, derrière l'église ; le fief du Bourg, au chemin de Beauvais ; le fief de Lommelet, tenant au précédent ; le fief de Polhoy, près du Flot-Watier, et le fief de la Rouge-Montagne, au chemin de Marendeuil.

La terre et seigneurie d'Argœuves, près d'Amiens, relevait également du fief de Graville. Elle appartenait, en 1456, à Messire Jacques de Rambures, chevalier, seigneur de Dompierre et d'Argœuves.

Le revenu de la maison de Sommereux était, en 1757, de 8,900 livres. Il n'était, en 1373, que de 240 livres parisis.

Marendeuil. — D'après le *Livre-Vert*, la maison de Marendeuil était un annexe du chef-lieu de la commanderie, lequel était affermé, en 1373, avec la charrue de terre en dépendant, 16 liv. parisis par an.

Voici comment s'exprime le rapport de la visite prieurale de 1495 sur Marendeuil : « En la paroisse de Sommereux, a une ferme, nom-
» mée *Marendueil*, où a c ou vi^{xx} journeux de terre, où a une petite
» maison et grange pour le fermier et ccccc journeux de boys de tail
» qui a esté mal entretenu. Par le temps passé, souloit ledit boys
» valoir de xxxv à xl livres, et maintenant n'en vault que vi livres. »

Dans les cinq cents journaux de bois, était compris sans doute le bois de Sommereux dont nous avons parlé.

Au siècle dernier, Marendeuil était toujours une dépendance de Sommereux. Cette ferme comptait 140 journaux de terre cultivable. Elle était affermée, en 1757, 1,100 livres ; et en 1783, 1,850 livres.

Broquier. — C'était un fief où le commandeur de Sommereux avait la haute, moyenne et basse justice. Il était situé, comme nous l'avons dit, sur le chemin de Grandvilliers à Formerie. Il se composait d'une ferme et de 158 mines de terre[1]. Le tiers des dîmes de la

1. Une mine contenait 60 verges, la verge 23 pieds 1/2, et le pied 11 pouces.

paroisse de Broquier appartenait à la commanderie, qui avait seule le droit de les percevoir intégralement sur un canton, nommé le Vieux-Broquier.

Ce domaine était affermé, en 1757, 950 liv., et en 1783, 1,400 liv.

SAINT-PANTALÉON. — On a désigné sous ce nom l'établissement que les Templiers avaient fondé à Beauvais. Ils le devaient à la générosité des évêques de cette ville qui leur avaient accordé, dès l'origine, des terrains pour y bâtir leur demeure, une église et un assez grand nombre de maisons pour y loger leurs hommes. Ces diverses constructions formaient toute une rue, qui fut appelée rue St-Pantaléon, du nom du saint auquel l'église avait été dédiée.

Le rapide accroissement que l'établissement des Templiers avait pris à Beauvais, la grande influence qu'ils exerçaient dans la ville, portèrent bientôt ombrage aux évêques. Des conflits ne tardèrent pas à s'élever entre eux, à propos de droits de justice et de seigneurie que l'évêché prétendait avoir sur leurs maisons. Les mêmes difficultés se renouvelèrent plus tard avec les Hospitaliers, lorsque ceux-ci remplacèrent les Templiers à Beauvais. En 1375, l'évêque Milon leur déniait tout droit de justice sur des maisons comprises dans leur censive, près de l'église de St-Barthélemy. Il leur contestait également le droit de propriété d'une place qu'ils avaient devant leur église. Enfin il réclamait d'eux un droit de forage sur les vins provenant de leurs vignes, et qu'ils vendaient dans la maison de St-Pantaléon. L'intervention du Roi fut nécessaire pour mettre fin à des querelles sans cesse renaissantes ; et par ses lettres du 9 février 1376, Charles V débouta l'évêque de Beauvais de toutes ses prétentions, et affranchit l'Hôpital des charges qu'on voulait lui imposer.

Vers la même époque, les Hospitaliers donnèrent à cens et à rente perpétuelle la plupart des maisons qu'ils possédaient à Beauvais. Leur nombre était considérable. Ils en comptaient dix-sept dans la rue St-Pantaléon, qui était de la paroisse de *Notre-Dame de la Basse-Œuvre* ; six autres dans la paroisse de St-Sauveur, parmi lesquelles la maison de *St-Avoye* ;

Dans la grande rue St-Sauveur, près de la porte *du Chatel*, la maison des *Troys-Mores ;* dans la même rue, près de *la Boucherie*, la maison de *St-Jacques ;*

Dans la rue de *la Taillerie*, l'Hôtel *des Quatre-Vents*, et une maison au coin du *Marché ;* sur *le Marché*, devant *la Fromenterie*, deux maisons tenant à l'*Hôtel de l'Ecrevisse*, et la maison du *Croissant*, tenant à l'*Hôtel du Paon ;*

Dans la ruelle de *Merdenchon*, derrière St-Pantaléon, une masure avec deux jardins;

Au coin de St-Sauveur, la maison de *la Pie ;* près du *Pont-St-Sauveur*, une maison et deux jardins: l'un, rue du *Poivre-Boully*, et l'autre, devant le Pont de *Garence* ;

Dans la paroisse de St-Etienne, grande rue St-Jean, la maison du *Roi-Pépin*, tenant à la ruelle qui menait au *Logis St-Christophe* ; une maison tenant à l'*Hôtel des Corbletz ;* une autre sous *St-Michel;* dans la même rue, la maison du *Cazeret,* une autre maison près la porte ; dans la rue du *Celier-St-Ladre*, une maison ; près le *Pont-Pinart*, deux maisons; près de la forteresse, entre le *Mollin-Allard* et le *Mollin-du-Ratel*, deux maisons; rue du *Mollin-Allard*, la maison des *Quatre-Fils-Emond ;*

Dans la paroisse de St-Thomas, l'hôtel du presbytère, tenant à l'église de St-Thomas ;

Dans la paroisse de St-Laurent, près la porte *de Breste*, tenant à la forteresse, six maisons; dans la rue du *Pont-Godart*, devant le *Pont-Papillon*, une maison;

Dans la paroisse de St-Martin et de St-Hippolyte, rues du *Crocq*, *St-Martin* et *des Cynciers*, quatre maisons. Hors la porte du *Lymecon* au *Pont de Pierres* un pré. Devant la place où *soulloit estre St-Ypolite*, un jardin;

Dans la paroisse de St-André, rue *des Jacobins*, une maison;

Dans la paroisse de la Magdeleine, rue *des Frères-Mineurs*, une maison;

Dans la paroisse de St-Gilles, en la grande rue *St-Gilles*, devant la porte *du Fresne*, trois jardins [1].

Les cens et arrentements de ces maisons et jardins rapportaient, à la fin du XIVe siècle, 60 livres par an.

Les Hospitaliers n'avaient conservé de leur domaine ou plutôt de celui du Temple, que l'hôtel de la Commanderie et leur église, où

1. Arch. nat. S 5217, Censier de Saint-Pantaléon en 1544.

l'on disait trois messes par semaine et les vêpres le samedi. Cette église était remarquable par les beaux reliquaires qui s'y trouvaient. Les reliques de St-Pantaléon y reposaient dans une châsse d'argent, ainsi qu'un bras de saint Marc.

Le revenu de la maison de St-Pantaléon était, en 1373, de 76 livres; et en 1783, de 280 livres. Cette maison était occupée, au siècle dernier, par le receveur de la commanderie de Sommereux, qui l'avait pour ses gages.

MORLAINE. — A une lieue de Beauvais, sur la paroisse de Tillé, entre Morlaine, jadis nommé *Morlaine-le-Temple* et Nivillers, mais plus près de Nivillers, on voyait autrefois un beau domaine seigneurial ayant appartenu aux Templiers, lequel prit le nom de *Ferme de l'Hôpital,* lorsqu'il eut passé en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Il y avait une chapelle dans la cour de la ferme, dont dépendaient, en 1373, deux charrues de terre affermées avec un moulin et onze journaux de pré, au prix de douze muids de blé, douze muids d'avoine et quatre mines de pois par an, à la mesure de Clermont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie, droits de cens, rentes et dîmes à Morlaine et aux environs.

Au siècle dernier, les terres du domaine étaient d'environ 200 arpents. Elles étaient louées, avec la ferme et l'hôtel de St-Pantaléon, à Beauvais, en 1757, 3,000 livres; et en 1783, 5,380 livres. Le fermier était obligé, en outre, de faire dire une messe tous les dimanches dans la chapelle, pour laquelle il donnait 30 livres aux capucins de Beauvais.

NEUILLY. — La maison du Temple de Neuilly-sous-Clermont était autrefois le chef-lieu d'une petite commanderie, dont dépendait comme membre une maison dans la ville de Clermont.

Le Temple de Neuilly était situé dans la grande rue du village. Il se composait d'un assez grand édifice qui fut incendié vers 1370 par les Anglais qui, alors, occupaient le pays. Vers la fin du XVe siècle, le commandeur Jean Perrin, en fit démolir une partie qui menaçait ruines, et répara le reste des bâtiments qui comptait encore dix grandes chambres.

Il n'est pas probable que ce fut là la dernière reconstruction de cette maison, car nous lisons dans un précis historique et statistique du canton de Mouy (Oise), sous l'article de Neuilly-sous-Clermont en 1835 : « les chevaliers de Malte, et avant eux les Templiers avaient » des propriétés à Neuilly. Leur maison bâtie en 1645, est encore » debout ; c'est une construction solide à fenêtres divisées par des » meneaux, à façade décorée de pilastres, à mansardes chargées » d'ornements. La chapelle qui subsiste est beaucoup plus ancienne. » Elle appartient à l'époque du style ogival à rosaces. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Neuilly qui comprenait, au siècle dernier, 110 arpents de terre à labour dans la vallée ; 36 arpents de riez sur la montagne; un bois de 20 arpents, appelé le bois de la Commanderie, tenant au chemin des Vaches, et 23 arpents de prairie, nommés le Pré-Pargot et le Pré-des-Rozelets.

Un fief, nommé le fief *des Cinq-Cheminées*, relevait de la maison de Neuilly. C'était une maison située dans la grande rue, et quelques vignes aux lieux dits le Gué du Val et le Triage des Hullins. Ce fief appartenait, en 1600, à un sieur Nicolas Bouffel.

Le revenu de la maison de Neuilly était, en 1783, de 2,500 livres. Il n'était, en 1757, que de 1,160 livres ; et en 1495, de 93 livres, à cause des guerres qui avaient ruiné le pays.

Clermont. — Clermont possédait, à l'instar de tant d'autres villes, une maison du Temple. Elle dépendait primitivement de la commanderie de Neuilly, et fut aliénée ensuite par les Hospitaliers. Voici ce que nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Frère » Jehan Perrin, commandeur, apensionna la maison de Clermont par » arrêté du chapitre, passé l'an mcccclxxiii pour x livres tournois » pour chascun an, rachestable ladite charge pour c livres et oultre » plus est chargée ladite maison par celui qui la donna aux Tem- » pliers, de iiii livres x solz à perpétuité et par ainsy payées lesdites » charges, ne reste rien de prouffit audit Commandeur, réservé la » jurisdicion que la religion a dedens le clos et limites de ladite » maison. »

Ce que les Hospitaliers avaient à Clermont, provenant de l'Ordre du Temple, était donc réduit à fort peu de chose à la fin du xve siècle.

Mais ils possédaient de leur côté d'autres revenus plus importants, tant dans cette ville que dans d'autres localités circonvoisines. Raoul, comte de Clermont, leur avait gratuitement abandonné, en 1169, un droit d'*annate* qui lui appartenait sur les prébendes de l'église de St-Arnout de Clermont et de celles de St-Evremont de Creil et de Notre-Dame de Mouchy-le-Chatel. Cette donation est rappelée en 1600, dans les registres du chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame de Clermont [1]. Au siècle dernier, le commandeur de Sommereux et de Neuilly recevait chaque année, de l'église de Clermont, pour lui tenir lieu de ce droit d'*annat*, 90 mines de grains, deux tiers en blé, et un tiers en avoine. Mais les églises de Creil et de Mouchy ne payaient plus rien.

Esquennoy. — C'est encore une ancienne commanderie du Temple, dont il faut pour l'origine, remonter à une donation que Catherine, comtesse de Blois et de Clermont, fit aux Templiers, de la terre et seigneurie de ce village. Par ses lettres de l'année 1211, la comtesse Catherine donna aux frères du Temple sa ville d'Esquennoy, près Breteuil, *villam meam que dicitur Quesneez juxta Britolium* [2], avec la justice et toutes ses dépendances, observant toutefois qu'il ne serait pas permis aux donataires de retenir dans leur terre aucun des hommes de la comtesse. Cette donation était faite, en outre, à la charge de faire célébrer, chaque année, dans l'église du Temple à Paris, un anniversaire pour la donatrice et ses père et mère, et de distribuer à ceux qui y assisteraient une pitance de vingt sols parisis [3].

L'amortissement de la terre d'Esquennoy fut accordé l'année suivante (1212) aux Templiers, par Eléonore, comtesse de St-Quentin et dame de Valois [4].

Quelque temps après, Amicie, dame de Breteuil, voulut aussi leur donner des preuves de sa bienfaisance, en leur accordant en 1222, son bois d'Halincourt, près d'Esquennoy, *boscum meum de Halencort juxta Cheyneez*, avec toute la justice et seigneurie. Il est dit dans l'acte que les Templiers pourraient le défricher et le cultiver, sans

1. Arch. nat. S 5932, Terrier. — 2. Breteuil (Somme), arr. Montdidier, chef-lieu de canton. — 3. Arch. nat. S 5215, Suppl. n° 8. — 4. Id., id. n° 10.

préjudice toutefois au droit d'usage qu'y avaient les religieuses de Bellefont, *de Bello fonte* [1].

Par une autre charte datée de la même année, Amicie les dispensa, eux et leurs hommes d'Esquennoy, de venir moudre leurs grains, si ce n'était de leur bonne volonté, aux moulins de Breteuil [2].

Les Templiers firent ensuite des acquisitions qui augmentèrent leur domaine. Ils achetèrent, en 1235, d'un seigneur du pays, Eustache de Bacouël, *de Bascowel*, chevalier, vingt journaux de terre à Esquennoy, *apud les Kesnoi*, au prix de 60 livres [3]

De 1250 à 1258, ils acquirent encore de diverses personnes des terres sur le même territoire, aux lieux dits la Vallée de St-Pierre, le Formanoir, *in Forte manerio*, touchant à l'église de St-Pierre, etc.

Les Hospitaliers, en possession du Temple d'Esquennoy, le conservèrent à l'état de commanderie jusqu'au XVIe siècle, où après les ravages que la guerre lui fit éprouver, cette maison fut réunie à la commanderie de Sommereux.

Le Temple d'Esquennoy était situé dans la grande rue. Il y avait auprès une chapelle, fondée de St-Jean-du-Temple, chargée de trois messes par semaine.

Le Commandeur était seul seigneur d'Esquennoy. Il avait toute juridiction sur ses habitants qui étaient, d'après le *Livre-Vert*, au nombre de quarante en 1373.

Les terres du domaine comprenaient, au siècle dernier, 360 journaux, dont une partie était située sur Blancfossé, Bonneuil et Flers. Il y avait, en outre, 143 arpents de bois taillis. Il appartenait à la commanderie un droit de dîme au terroir de Maisoncelle, au lieu dit le Bois-Gayant.

Le revenu d'Esquennoy atteignait à peine 200 livres après les guerres du XVe siècle. En 1757, il était de 4,000 livres; et en 1783, de 6,000 livres.

BRETEUIL [4]. — Les Templiers possédaient autrefois dans la ville de Breteuil une maison, qui était une dépendance ou un membre de leur commanderie d'Esquennoy. Cette maison était située devant les

1. Arch. nat. S 5215, Suppl. n° 15. — 2. Id., id. n° 12. — 3. Id., id. n° 16. — 4. Breteuil (Oise), arr. Clermont, chef-lieu de canton.

Halles. Le sire de Breteuil, Guillaume de Beaussart, et Jeanne de Tancarville, sa femme, renoncèrent en 1296 à tout droit de justice et de seigneurie qu'ils avaient sur la maison du Temple, au marché de Breteuil.

Plus tard, les Hospitaliers firent un fief de cette maison, que Robert de Thoizy, chanoine de Beauvais, tenait en 1548 de la seigneurie d'Esquennoy, et pour lequel celui-ci payait chaque année, à la commanderie, 20 sols parisis.

La Druelle. — Autre commanderie du Temple située, comme nous l'avons dit, dans la paroisse de Louvrechy, à trois lieues environ de celle d'Esquennoy.

Le principal revenu du Temple de la Druelle, au commencement du XIIIe siècle, consistait en une rente de vingt muids de blé, qu'un seigneur des environs, Bernard de Moreuil, *de Morolio* [1], avait constituée au profit des chevaliers du Temple, à prendre chaque année sur le moulin Herbert, *in molendino Herberti*, ainsi qu'il résulte des lettres du seigneur de Moreuil, de l'année 1203, confirmées en 1208 par Richard, évêque d'Amiens [2].

Un autre seigneur, Pierre de *Jumelle* [3], donna, en 1245, aux Templiers de la Druelle, une vigne de onze journaux sur le territoire de Jumel, *in territorio de Jumellis*, en dehors du village, touchant à Oremeaux, *juxta Ulmum* [4]. Il leur accorda, l'année suivante, la dîme de Jumel, et leur céda, en 1249, un terrain pour bâtir une grange, afin d'y renfermer le produit de cette dîme [5].

D'après le *Livre-Vert*, les terres de la Druelle, au moment où les Hospitaliers les recueillirent de l'Ordre du Temple, comprenaient 250 journaux, situés en la Couture-l'Abbé, vers le bois de *Cheroumont* [6] et autres lieux. Chaque journal rapportait, en moyenne, un setier et demi de grains, moitié blé, moitié avoine, à la mesure de Montdidier.

Outre la dîme de Jumel, la commanderie possédait celles de Sour-

1. Moreuil (Somme), arr. Montdidier, chef-lieu de canton. — 2. Arch. nat. S 5216, Suppl. n° 2. — 3. Jumel (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye. — 4. Oremeaux, à gauche de Jumel; carte de Cassini. — 5. Arch. nat. S 5216, Suppl. nos 7, 8, 9. — 6. Sans doute Chirmont (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye.

don, de Moreuil et d'Ailly-sur-Noye, ainsi que des cens et rentes foncières à Chirmont, à Flers, à Arondel, sur les moulins du seigneur de Chaussoy, etc.

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse dans sa terre de la Druelle ; et la chapelle de cette maison était, comme celle d'Esquennoy, exempte de toute juridiction épiscopale.

La Druelle, avant de devenir un membre de la commanderie de Sommereux, avait déjà appartenu, en 1460, à celle d'Esquennoy.

Le revenu de la Druelle, qui n'était que de 83 livres en 1373, s'élevait, en 1757, à 1,700 livres ; et en 1783, à 3,500 livres.

Hainneville [1]. — Il y avait autrefois dans cette paroisse une maison du Temple qui, d'après le *Livre-Vert*, était un membre de la commanderie de la Druelle. Il ne paraît pas qu'il y ait eu jamais de chapelle.

« Auprès dudit lieu de la Druelle, souloit avoir ung hospital,
» nommé *Heinoville*, et y souloit avoir maison comme appert par les
» ruynes, où la commanderie prent de cens v à vi livres, et vi à vii
» septiers d'avoine. » (Visite de 1495.)

La maison d'Hainneville n'existait plus, comme on le voit, à la fin du xve siècle ; et ses revenus avaient été réunis à la maison de la Druelle.

Le revenu général de la commanderie de Sommereux, qui était, en 1373, de 474 livres parisis, était descendu par suite des guerres en 1495, à 366 livres. Il était remonté en 1580, à cause des annexions, à 5,400 livres ; en 1653, à 8,000 livres ; en 1708, à 10,000 livres ; en 1757, à 21,385 livres ; et en 1783, à 42,951 livres.

Noms des Commandeurs de Sommereux.

1360. Frère Jehan de Hetangis.
1363. Fr. Lancelot du Poule.
1373. Fr. Jehan Fleury.
1386. Fr. Guy Dannores.
1409. Fr. Jehan Guyon.

1. Hainneville, commune de Chaussoy-Epagny (Somme), arrond. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye.

1422. Fr. Noel Lantequin.
1448. Fr. Jehan Perrin.
1495. Fr. Antoine d'Alencourt, prieur de l'église de Rhodes.
1507. Le chevalier Louis de Terasine.
1512. Le chev. Michel d'Argillemont.
1534. Le chev. Robert d'Ache.
1542. Le chev. Charles de Hangest.
1561. Le chev. Antoine de Challemaison.
1564. Le chev. Jean de Condé.
1576. Le chev. Jacques d'Arquembourg, Grand-Hospitalier.
1578. Le chev. Jehan de Gaillarbois.
1588. Fr. Claude Cornu.
1606. Le chev. Jacques de Gaillarbois.
1642. Le chev. François de Berthaucourt.
1675. Le chev. Gilbert de Vieubourg.
1699. Le chev. Jean de Fresnoy.
1714. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes.
1742. Le chev. Pierre-Alexandre Dubois de Givry.
1751. Le chev. Louis-Gabriel de Froulay.
1783. Le prince Camille de Rohan.

Anciens Commandeurs d'Esquennoy.

1355. Fr. Jehan de Verrines.
1389. Fr. Pierre Pennet.
1396. Fr. Jehan Cacheleu.
1409. Fr. Gauthier le Cras.
1425. Fr. Pierre Lamant.
1457. Fr. Jehan Noel.
1468. Fr. Gilles de Franqueville.

Anciens Commandeurs de la Druelle.

1380. Fr. Bauduin Blondel.
1390. Fr. Nicole Malingre.
1408. Fr. Guy Marcoul.
1430. Fr. Antoine du Hem.
1458. Fr. Jehan de Fay.
1468. Fr. Gilles de Franqueville.

COMMANDERIE

DE FONTAINE-SOUS-MONTDIDIER.

Membres : *Belle-Assise,* — *Rocquencourt,* — L'Hôpital de Montdidier, — Bellicourt, anc. commanderie, — *Tricot,* — Le Bois d'Écu, ancienne commanderie, — *Le Gallet.*
Noms des Commandeurs.

La ville de Montdidier donna naissance, comme nous l'avons dit, à l'un des fondateurs de l'Ordre du Temple, Payen de Montdidier, *Paganus de Monte Desiderii*. On sait qu'il était au nombre des chevaliers qui vinrent demander, en 1128, au concile de Troyes, l'approbation des statuts et de la règle de leur nouvelle institution. C'est probablement vers cette époque, qu'à l'exemple de la plupart de ses nobles compagnons, il donna à son Ordre tous les biens qu'il possédait, et entre autres, la terre et seigneurie de Fontaine, près Montdidier [1]. Cette opinion, émise par plusieurs historiens, n'a rien d'invraisemblable, bien qu'elle ne repose sur aucun document authentique, et que les archives du Grand-Prieuré de France gardent le silence à cet égard. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que la terre et seigneurie de Fontaine passait autrefois pour être un des plus anciens

1. Fontaine-sous-Montdidier (Somme), arrond. et cant. Montdidier.

fiefs qui aient appartenu aux Templiers, et dont dépendaient les domaines de Belle-Assise [1] et de Rocquencourt [2].

Les Hospitaliers, en possession du Temple de Fontaine, y réunirent leur maison de l'Hôpital dans la ville de Montdidier, puis la commanderie de Bellicourt avec la maison de Tricot, et la commanderie du Bois-d'Écu.

Il fallait que la commanderie de Fontaine offrît bien des avantages pour être recherchée comme elle l'était, à la fin du XIVe siècle. Chez les Hospitaliers, on n'accordait de commanderies qu'à des frères de mérite qui, par leur expérience, leur ancienneté, et surtout par leurs longs services, avaient bien mérité de l'Ordre. Cependant il n'était pas sans exemple que la faveur, grâce à de hautes influences, apportât parfois des exceptions à cette règle. En voici la preuve : en 1379, la commanderie de Fontaine était venue à vaquer. Gérard de Vienne, alors Grand-Prieur de France, la fit administrer provisoirement par un frère de l'Ordre, le chevalier Nicole de Francqueville, originaire de la Picardie, jusqu'à l'arrivée du nouveau titulaire, le chevalier Jean de Parfontrieu, qu'on attendait de Rhodes. Dans l'intervalle, la famille de Francqueville, qui avait beaucoup d'influence à la Cour, chercha à obtenir du Roi que son parent devînt titulaire de cette commanderie. Le Souverain, en ayant fait la demande au Grand-Prieur, celui-ci n'osa pas refuser ; et lorsque le chevalier de Parfontrieu arriva, il trouva Nicole de Francqueville en possession de sa commanderie. Le Grand-Prieur s'excusa de son mieux près du Grand-Maitre, faisant valoir en cas de refus, pour ses raisons, « l'indignation » du Roi et les domages qui en povoient et estoient apparans advenir, non tant seulement à ladicte baillie de Fontaine, mais à toutes » les aultres baillies estans oudit païs de Picardie et d'oultres païs, » esquelz les parens et amis du frère Nicole de Francqueville se » transportent moult souvent et mesmement pour obvier au péril de » la personne de frère Jehan de Perfontru qui, bonnement, ne seurement ne poroit demourer à la seureté de son corps en ladicte » baillie qui est située de toutes pars entre les parans et amis dudit » frère Nicole [3]. »

1. Belle-Assise, à une demi-lieue de Fontaine, sur la gauche de la route de Breteuil à Montdidier. — 2. Rocquencourt (Oise), arr. Clermont, cant. Breteuil. — 3. Arch. nat. MM 30 f° 147 v°.

Pour dédommager le chevalier de Parfontrieu de sa déconvenue, le Grand-Prieur lui accorda une pension de cinquante francs qui devait lui être servie, chaque année, au couvent de Rhodes, jusqu'au jour où il serait pourvu d'une nouvelle commanderie[1].

Les commandeurs de Fontaine avaient accordé, comme seigneurs de ce village, une charte communale à ses habitants. Nous croyons devoir en transcrire ici les principales dispositions, telles que nous les donne un terrier de la seigneurie, de l'année 1450 :

« Primo. Appartient aux seigneurs de l'Hospital, seigneurs de » ladicte commanderie en ladicte ville de Fontaines toute justice, » haute, moyenne et basse, droit de tonlieu, forages, rouage, exploits » de justice, amendes, fourfaictures, espaves, four, molin, etc.;

» Item, l'ostel seignorial, ainsi qu'il s'estend et comporte en mai- » sons, cappelle et gardins ;

» Item, audit hostel, a deux pressoirs à vin où les genz de ladicte » ville sont baniers de presser leurs vins de XIII solz les deux, sur » l'amende de soixante solz ;

» Item, sont tous ceux de la ville baniers au thor et au ver, sur » l'amende que dessus ;

» Item, sont baniers au molin commé à blé et oille comme dessus. » Nota que aucuns sont franz le moitié de l'an qui ne paient que » demy moulture ;

» Nota que se cas estoit qui fut trouvé ferine molute à aultre » molin que le ferine qui seroit trouvée à le sac avec ce tout, et qui » seroit dessoubz ladicte ferine est confisquée au seigneur, avec » amende de LX solz ;

» Item, a ban trois sepmaines devant le feste de la ville, trois sep- » maines après que nul des subjects ne peult vendre vin à brocque » pour tant que plaise au seigneur vendre ou faire vendre sur » l'amende dessus dite ;

» Item, sont les subjects baniers comme dessus au four et ne peult » nul des subjects, avoir four sans licence du seigneur sur l'amende » que dessus[2]. »

Au XV[e] siècle, les commandeurs résidaient à Montdidier, à cause de l'état de ruines où se trouvait l'hôtel seigneurial de Fontaine,

1. Arch. nat. MM 30 f° 145 v°. — 2. Id. S 5948, Censier de Fontaine.

comme nous l'apprend le rapport de la visite prieurale de 1495: « La
» maison de la religion audit lieu de Fontaine, par le passé, avoit
» grand edifice, comme se voit par les ruynes d'icelle, mais loin-
» temps a, par les guerres des Angloys et de Monseigneur de Bour-
» gogne, lesdites maisons ont esté brullées et desmytes, et n'y a
» guères bon lieu pour habiter le Commandeur. Dedens ledit clos
» d'icelle, sont les maisons, granges et estables pour les censiers qui
» sont assez bien réparez, et pareillement au villaige dudit lieu de
» Fontaines, lequel est habité à présent de xl feux, la religion a
» toute jurisdicion et y soloit avoir justice levée qui fut abolue par le
» temps desdites guerres. Plus auprès dudit Fontaines, a ung aultre
» petit villaige, appelé Framicourt [1], où ladite commanderie a deux
» ou troys feuz.

» Au villaige de Villers-le-Tournelles [2], ledit Commandeur souloit
» cuillir les dismes, valant xxx frans. Plus y a auprès dudit lieu de
» Fontaines, ung villaige, nommé Cantegnies [3], auquel le Comman-
» deur prent le quint sur le fief d'Ayencourt, qui s'arrente pour
» chascun an, vi frans. »

Il y avait à Fontaine un fief, appelé le Fief de Tenailles, qui relevait de la commanderie. C'était une ferme tenant à l'église, avec une vingtaine de journaux de terre. Il appartenait, en 1665, à Charles de Lancry, écuyer, seigneur de Carouge.

Au xvii[e] siècle, il ne restait plus aucune trace des ravages que la commanderie avait essuyés autrefois. La maison du Commandeur avait été rebâtie, mais moins grande qu'auparavant. Elle formait un assez beau corps de logis construit en pierres, et recouvert de tuiles. La chapelle avait été entièrement restaurée, et la ferme bien réparée.

L'enclos du manoir seigneurial contenait alors huit journaux de terre, au couchant du chemin de Montdidier, et s'étendant du midi au nord, depuis la grande rue jusqu'au chemin des Perettes.

Les terres du domaine comprenaient 150 journaux en plusieurs pièces, appelées la Couture-des-Baillons, le Camp-Rogier, la Vallée, la Couturelle-des-Bosquets, etc.; deux clos de vigne, contenant 15

1. Framicourt, à un quart de lieue au nord de Fontaine, sur la rive gauche de la rivière de Dom; carte de Cassini. — 2. Villers-Tournelle (Somme), arr. Montdidier, cant. Ailly-sur-Noye. — 3. Cantigny (id.), arr. et cant. Montdidier.

journaux, un bois de 4 à 500 journaux, appelé le Bois de l'Hôpital, le Bois de la Vente et le Bois de Baillon.

A Framicourt, la commanderie avait un moulin sur la rivière de Montdidier, et percevait toutes les dîmes de ce territoire, ainsi que celles de Fontaine.

Le revenu de la maison de Fontaine était, d'après le *Livre-Vert*, en 1373, de 209 livres; en 1495, de 372 livres; en 1581, de 1,100 livres; en 1693, de 2,000 livres; en 1757, de 2,500 livres; et en 1783, de 3,300 livres.

Belle-Assise. — Près de Montdidier, sur la route de Breteuil, se trouvait le fief de Belle-Assise, membre de la commanderie, et consistant, d'après un terrier de 1450 : « En un hostel avec les terres » autour, entre le bos de Longue-Haie et le bos de Fransière, contenant IIII à V cens journeux, dont la moitié en labourt, et l'autre en » riez. »

La commanderie avait toute justice à Belle-Assise, dont le domaine était affermé, en 1373, vingt-quatre muids de blé, valant chaque muid, 16 sols. En 1693, le fermage était de 950 livres ; en 1757, de 2,600 livres; et en 1783, de 4,000 livres.

Rocquencourt. — A une demi-lieue de Belle-Assise, au nord du chemin de Rocquencourt à Villers-Tournelle, on trouvait au XIVe siècle une maison et 300 journaux de terre qui avaient appartenu jadis aux Templiers de Fontaine.

Il y avait une chapelle qui dépendait de cette maison ; car dans un bail fait en 1397 par le commandeur de Fontaine à un nommé Jean Aux-Jumeaux, de la maison de Rocquencourt et de ses dépendances, moyennant un fermage de trente-deux francs, il est dit que le preneur sera chargé « de faire desservir la chapelle de quatre messes par » sepmaine, d'y tenir deux cierges ardens d'une demi-livre chascun » et une torche pour alumer quant on levera Dieu en ladite chapelle [1]. »

En 1450, la maison était inhabitable, et la chapelle fermée. En 1495, l'une et l'autre avaient disparu ; et les terres réunies au domaine

1. Arch. nat. MM 31 f° 236.

de la commanderie étaient affermées, en 1693, 1,200 livres; et en 1757, 2,000 livres.

MONTDIDIER. — Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient une maison dans cette ville. On ne sait à quelle époque ils vinrent s'y établir; mais dès le XIIIe siècle, ils avaient à Montdidier de très-beaux priviléges, ceux entre autres de battre monnaie et de percevoir à leur profit tous les droits de tonlieu dus dans cette même ville, priviléges qu'ils n'avaient pu évidemment obtenir que de quelque munificence royale.

Le document qui nous fournit ces renseignements est un accord fait en 1267, entre les mayeur et échevins de la communauté de Montdidier d'une part, et les Hospitaliers de l'autre, par lequel ceux-ci cédèrent aux représentants de la ville tous les tonlieu qui leur appartenaient, moyennant un cens de cent sols payable chaque année, à la fête de saint André l'apôtre, sous peine d'une amende de deux sols par chaque jour de retard, mais sous la réserve expressément faite par les frères de l'Hôpital, de la justice et des coutumes dont ils jouissaient depuis un temps immémorial à Montdidier, ainsi que des franchises et priviléges qu'ils avaient pour leurs maisons, terres et fabrication de monnaie.

Lorsque les Hospitaliers eurent pris possession de la commanderie de Fontaine, ils y réunirent leur maison de Montdidier. Cette maison possédait alors, ainsi que nous l'apprend le *Livre-Vert*, un four banal dans la ville, une rente de treize muids de mouture, évalués treize livres, sur un moulin situé au-dessous de la Porte-S[t]-Sépulcre, cent journaux de terre en dehors de la ville, et divers cens et redevances sur des maisons et héritages tant à Montdidier que dans les villages environnants, à Hargicourt, Mésières, Grévillers, Remaugies, au Ploiron, etc.

Pendant les guerres du XV[e] siècle, la maison de Montdidier fut brûlée par les Anglais. Elle fut rebâtie en 1470 par Pierre Rolin, commandeur de Fontaine. Il la fit recouvrir de chaume, parce que l'usage auquel il la destinait était d'y remiser des grains. Plus tard, elle fut aliénée et donnée en arrentement perpétuel. Il ne resta plus que les terres aux environs de Montdidier, qui étaient affermées en 1693, 150 livres; en 1757, 400 livres; et en 1783, 1,000 livres.

Bellicourt [1]. — L'enquête qui fut ordonnée après l'arrestation des Templiers pour l'instruction de leur procès, fait mention de la maison du Temple de Bellicourt, *domus Templi Bellini curie*, à propos de la réception de plusieurs frères qui aurait eu lieu dans la chapelle de cette maison.

Bellicourt était une petite commanderie qui avait pour membre la terre et seigneurie de Tricot dont nous parlerons ci-après. Le Temple de Bellicourt était autrefois dans la paroisse de Cuvilly [2]. On le voyait à droite de la route de Paris à Roye, un peu au-dessus du point de jonction de cette route avec celle de Compiègne.

Lorsque la maison de Bellicourt devint la propriété des Hospitaliers, elle comptait trente-huit muids de terre qui étaient loués, en 1373, à un fermier séculier. Celui-ci en rendait chaque année quarante-cinq muids de grains, moitié blé, moitié avoine ; chaque muid valant l'un dans l'autre vingt sols.

Il y avait des dîmes que le Commandeur faisait recevoir à Ressons, à la Neuville, à Ricquebourg et lieux circonvoisins. Il avait également celles de Cuvilly et de Biermont, avec des cens et rentes à Bellicourt. Son revenu s'élevait, à l'époque dont nous parlons, à 124 livres annuellement.

Au siècle dernier, le domaine de Bellicourt comprenait deux fermes contiguës l'une à l'autre. Dans une de ces fermes, se trouvait une chapelle autrefois dédiée à saint Barnabé, et depuis à saint Jean-Baptiste, où le curé de Cuvilly venait dire la messe deux jours par semaine. Cette chapelle fut démolie à la révolution.

Les terres de ces deux fermes contenaient 335 journaux de labour et 63 arpents de bois-taillis. Les Hospitaliers possédaient, en outre, à Autrevaux, hameau de Cuvilly, et touchant aux terres de Bellicourt, 549 journaux de mauvaise terre d'un petit rapport.

Le Commandeur était seul seigneur de Bellicourt et d'Autrevaux.

Le revenu de la maison de Bellicourt était, en 1693, de 1,755 livres ; en 1757, de 3,380 livres ; et en 1783, de 5,000 livres.

Tricot [3]. — A l'extrémité du bourg de Tricot, vers Courcelle, on

1. Bellicourt (Oise), arr. Compiègne, cant. Ressons. — 2. Cuvilly (id.), mêmes arr. et cant. — 3. Tricot (id.), arr. Clermont, cant. Maignelay.

rencontre un lieu nommé la Commanderie. C'était là que se trouvait la maison de Tricot qui dépendait autrefois de la commanderie de Bellicourt. Cette maison était, au XVe siècle, un fief qui relevait de la seigneurie de Tricot, appartenant en 1495, à M. d'Esquerdes ; mais les prédécesseurs de celui-ci en avaient amorti les biens et renoncé à tous leurs droits de seigneurie, de sorte que le Commandeur avait dans son domaine de Tricot toute justice, haute, moyenne et basse.

L'ancien Temple de Tricot se composait, au siècle dernier, d'une ferme et de 150 journaux de terre arable. Elle était affermée en 1757, 1,400 livres ; et en 1783, 2,500 livres. Le fermage, en 1373, était de vingt muids de grains, moitié blé, moitié avoine, évalués vingt francs.

Le Bois-d'Écu [1]. — Ancienne commanderie du Temple. La maison du Bois-d'Écu se trouvait située dans la paroisse de La Chaussée, à gauche de l'ancien chemin ou chaussée Brunehaut, conduisant de Beauvais à Amiens. Le titre le plus ancien qui en fait mention, est un acte de Jean de St-Sauveur, notaire apostolique à Beauvais, et expédié sous le sceau de l'officialité de cette ville en juin 1278, par lequel un seigneur du pays, Pierre de Puits [2], chevalier, et Edeline, sa femme, déclarent avoir vendu, pour le prix de 400 livres parisis aux frères du Temple *du Bos-d'Escus et à leur maison d'ilec*, sept à huit muids de terre à labour et neuf journaux de bois, situés au terroir de Francastel, *de Franc Chaastel* [3], en plusieurs parties, entre le Clos-de-Puits et la chaussée d'Amiens à Beauvais, au milieu des terres du Temple et de celles des seigneurs de Dommeliers et de Croissy, contre le *Buquet Notre-Dame*.

Chez les Templiers, les commandeurs étaient obligés de résider en leurs commanderies, et de cultiver eux-mêmes leurs terres. Il en était de même pour les Hospitaliers, à qui on permit cependant, au XIVe siècle, d'affermer leurs commanderies, sous leur responsabilité, à

1. Le Bois d'Écu, commune de La Chaussée du Bois d'Écu (Oise), arr. Clermont, cant. Crèvecœur. — 2. Puits-la-Vallée (id.), arr. Compiègne, cant. Froissy, à une demi-lieue de La Chaussée du Bois d'Écu. — 3. Francastel (id.), arrond. Clermont, cant. Crèvecœur, à trois quarts de lieue de La Chaussée du Bois d'Écu.

des frères de l'Ordre ou à des personnes d'une capacité et d'une moralité reconnues. C'est ainsi que nous voyons en 1374, le commandeur du Bois-d'Ecu, frère Raoul de Quarrois, accorder bail pour six ans à Jehan Cresson et à son fils, qui était un frère de l'Hôpital, de la maison du Bois-d'Écu, à l'exception de la grande salle au-dessus de la chapelle; des chambres et cuisine y tenant, que le Commandeur se réservait avec deux étables.

L'entrée en jouissance des preneurs était fixée, comme presque toujours, au mois de juin, le jour de la Nativité de saint Jean-Baptiste, le grand patron de l'Ordre. Les terres étaient alors ensemencées, et les preneurs à fin de bail devaient les laisser dans le même état qu'ils les avaient trouvées, c'est-à-dire « vint et un muys plains de » blez de bonnes et souffisantes semenches, deux muys et demi de » vesche, VIII muis de pois, III de fèves, VII d'aveine et XXI muys ou » environ de jachière, arés d'une raye d'esté bien et souffisan- » ment. »

Le fermage était de LIIII muids de grains, deux tiers en blé, et un tiers en avoine. Les preneurs devaient veiller à la conservation du mobilier de la chapelle, qui consistait « en un calice, une platine » d'argent, un messel, un antiphonier, un breviaire, un sauptier, » une aube, une casuble, troys nappes d'autel, une estolle, un fanon » et deux paires de corporeaux [1]. »

En 1495, la commanderie du Bois-d'Écu était dans le plus triste état, comme nous le dépeint le rapport de la visite prieurale qui eut lieu à cette époque: « Audit lieu de Bosdescus, a une chappelle fon- » dée de saint Leu, chargée de troys messes la sepmaine et vespres » aux bons jours, servie par frère Eustace Mullot, laquelle yra pres- » tement par terre qui ne la reffera et desia est la volte tumbée à » occasion qu'elle fust brullée par les guerres du duc de Bourgogne » estans devant Beauvois, et mal garnie d'ornemens.

» Audit lieu, souloit avoir une grante maison pour le Comman- » deur et de grant édiffice, comme se monstre par les ruynes » d'icelle, et maintenant n'y a lieu de habiter. La maison du fermier, » grange et estables, sont en bon estat.

» Auprès d'icelle maison, a ung villaige nommé La Chaussée du

1. Arch. nat. MM 29 f° 113.

» Bos-d'Escus, ou a x ou xii hommes de la religion a toute jurisdi-
» cion. »

Le mauvais état de la maison du Bois-d'Écu, le peu de produit qu'on en retirait, détermina sans doute l'Ordre à la réunir à la commanderie de Fontaine, avec la maison du Galet qui en dépendait. Son revenu, qui était à la fin du xv[e] siècle, de 99 livres, s'élevait, en 1693, à 2,150 livres; en 1757, à 3,420 livres; et en 1783, à 7,000 livres.

Le Gallet [1]. — Dans une statistique historique du canton de Crèvecœur, M. Graves dit que, dans le village du Gallet, au lieu appelé *la Cense*, du côté du Saulchoy, on trouve des fondations qui passent pour avoir appartenu à un établissement de Templiers. C'est là, en effet, que se trouvait la maison du Temple du Gallet, membre autrefois de la commanderie du Bois-d'Écu.

Amicie, dame de Breteuil, la même qui avait donné en 1222, aux Templiers d'Esquennoy son bois d'Halincourt, leur fit encore donation quelques années plus tard de la terre et seigneurie du Gallet. Des lettres de l'évêque de Beauvais, du mois de décembre 1226, font savoir que la dite dame de Breteuil a légué, par son testament, en pure aumône, aux frères de la chevalerie du Temple, pour le secours de la Terre-Sainte et pour obtenir chaque année un anniversaire dans l'église du Temple à Paris, la ville du Gallet, *villam que dicitur le Galet*, avec tous les droits de justice et de seigneurie qu'elle y possédait [2].

En 1258, Arnould et Grégoire de Paillart du Galet, vendirent par plusieurs actes aux frères de la chevalerie du Temple du Gallet, *fratribus militie Templi de Galeto,* diverses pièces de terre sur le territoire de ce village.

Guillaume Lecoc, commandeur du Bois-d'Écu, affermait en 1371, à un nommé Peronel de Rotule, la terre avec la seigneurie du Gallet, moyennant dix-huit muids de grains, moitié blé, moitié avoine par an.

En 1495, la maison du Gallet n'existait plus. Il restait les terres

1. Le Gallet (Oise), arr. Clermont, cant. Crèvecœur. — 2. Arch. nat. S 5223, Suppl. Cart. 343.

qui étaient affermées, avec les redevances seigneuriales, 20 livres parisis. Ces terres contenaient environ cent journaux en labour et bois. Elles furent réunies au domaine du Bois-d'Écu, à partir du XVI[e] siècle.

Le revenu général de la commanderie de Fontaine était, en 1373, de 438 livres. Les guerres du XV[e] siècle l'avaient fait descendre, en 1495, à 372 livres. Il était remonté, en 1583, à 4,500 livres; en 1693, à 9,480 livres. Enfin il était, en 1757, de 20,395 livres; et en 1783, de 29,940 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE FONTAINE.

1357. Frère Pierre de Pacy.
1373. Fr. Martin Giroust, prêtre.
1374. Fr. Pierre de Hautavesnes.
1379. Le chev. Nicole de Franqueville.
1381. Le chev. Palamède d'Orliens.
1386. Fr. Nicole Route.
1394. Fr. Jehan de Nuefmoulin.
1419. Fr. Antoine Spifanne.
1420. Fr. Gueroult Boissel.
1421. Fr. Jehan Grant.
1458. Fr. Girard du Hem.
1470. Fr. Pierre Rolin.
1501. Le chev. Jacques de Courcelles.
1571. Le chev. Frédéric de Halencourt.
1590. Le chev. François de Briois.
1616. Le chev. René Dollez, seigneur de la Neufville-Ferrière.
1645. Le chev. Henri du Chatelet de Moyencourt.
1664. Le chev. Charles de Machault.
1684. Le chev. Eustache Bernard d'Avernes.
1694. Le chev. Eléonore de Beaulieu de Bethomas, bailli, Grand'croix.
1726. Le chev. Gabriel de Calonne de Courtebonne.
1731. Le chev. Jacques-François de Gourmont de Courcy.
1734. Le chev. Joseph de Laval de Montmorency, Grand'croix.

1743. Le chev. François de Bernard d'Avernes.
1766. Le chev. Adrien de la Viefville d'Orvillé de Vignacourt.
1783. Le chev. Nicolas-Pierre Desvos.

Anciens Commandeurs de Montdidier.

1355. Fr. Eustache de Laitre.
1373. Fr. Nicole de Thionville, prêtre.
1387. Fr. Guilbert Ponchet.
1425. Fr. Jehan Grant.

Anciens Commandeurs du Bois-d'Écu.

1371. Fr. Guillaume Lecoc.
1374. Fr. Raoul de Quarrois.
1389. Fr. Jehan Cacheleu.
1438. Fr. Jehan Leguai.

COMMANDERIE D'OISEMONT.

Membres : ACHEUX, — GRAND-SELVE, ancienne commanderie, — LANNOY-LE-TEMPLE, — MOUFLIÈRES, anc. commanderie, — LES CORREAUX.
Noms des Commandeurs.

Oisemont[1] était le chef-lieu d'une commanderie de Templiers, qui existait au commencement du XIIIe siècle ; car nous avons trouvé un acte de donation, de l'année 1205, par Guy, oncle de Guillaume, comte de Ponthieu, en faveur de la commanderie de Beauvoir-lez-Abbeville, dans lequel figure comme témoin frère Richard, qualifié de commandeur de la maison du Temple d'Oisemont, *frater Ricardus preceptor domus Templi Dosomonte.*

C'est le seul titre qui fasse mention de cette maison aux XIIe et XIIIe siècles.

Lorsque les Hospitaliers prirent possession de cette commanderie, elle n'avait qu'un membre, qui était la maison d'Acheux[2]. Ils y réunirent, à la fin du XVe siècle, deux autres commanderies, qu'on nommait Grandselve[3] et Mouflières[4]. Cette adjonction eut lieu pour réparer en partie les pertes et dommages que les guerres avaient

1. Oisemont (Somme), arr. Amiens, chef-lieu de cant. — 2. Acheux (id.), arr. Abbeville, cant. Moyenneville. — 3. Grandselve, entre Fresseneville et Gamaches (id.), arr. Abbeville. — 4. Mouflières (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont.

causés à la maison d'Oisemont. Les habitants de cette localité avaient eu aussi leur part de tous ces désastres. Ils avaient vu, à plusieurs reprises, leurs maisons brûlées et détruites par l'ennemi; et comme ils étaient les tenanciers et les justiciables de l'Hôpital, ils avaient pu obtenir du chapitre de l'Ordre, réuni à Paris le 18 février 1370, la faveur d'être déchargés d'une partie de leurs redevances, afin de pouvoir plus facilement rebâtir leurs maisons.

L'hôtel de la commanderie n'avait pas été épargné plus que les autres habitations. Nous lisons dans le *Livre-Vert:* « la maison » d'Oisemont et la ville ont été arses par les ennemis du royaume, » premier par le roy d'Engleterre, et dernièrement par le duc de » *Lenclatre* (Lancastre), l'an LXX (1370.) »

La maison de la commanderie, qui touchait à l'église, ne tarda pas à être rétablie; car, en 1373, nous y trouvons en résidence un Commandeur, nommé Hutin du Cauchis, servant d'armes, deux frères prêtres, cinq donnés, également prêtres, et trois clercs. Ce nombreux personnel était nécessaire pour desservir la cure d'Oisemont et plusieurs églises et chapelles que la commanderie avait dans les villages environnants.

Malheureusement les affaires de l'Hôpital étaient alors dans un état qui était loin d'être prospère. Ses charges surpassaient de beaucoup ses revenus. Le domaine d'Oisemont était d'un bien faible rapport. Il comprenait, d'après le *Livre-Vert*, « quatre quarrées (char- » rues) de terre, valant IIII^{C}L journeulx, le journel prisié III sols » parisis. Somme : LXVII livres V sols. »

La nourriture et l'entretien du personnel de la commanderie étaient une des principales charges : « Pour vivre de VIII persones, » que frères que chappellains, qui desservent l'église d'Oisemont et » les chappelles, pour chascune persone, XII deniers le jour, valent » VII^{XX}IIII livres ;

» Item pour robes et necessitez aux dessusdits frères et chappel- » lains, LXIIII livres. » Ce qui faisait pour châque frère une dépense de 26 livres par an.

Le Commandeur qui succéda à Hutin du Cauchis, se nommait Eustache Haste. Celui-ci pensa qu'il lui serait plus profitable d'affermer les biens de sa commanderie, que de les exploiter lui-même. Il les donna à bail en 1394, pour six ans, à un frère de l'Ordre, du

nom de Nicole Malingre, « qui étoit nez de ladite ville d'Oisemont et » avoit esté nourriz pour la grant partie de son temps et joanesse » en la maison de l'Ospital audit lieu, et connoissoit le gouverne- » ment de ladicte baillie mieux que tout autre. » La somme qu'il avait à payer chaque année était de cent francs d'or, dont quarante francs devaient être employés aux réparations des bâtiments de la commanderie.

En 1408, nous trouvons, pour commandeur d'Oisemont, un chevalier originaire de la Picardie, Hue de Sarcus. Après avoir été un des six chevaliers délégués pour assister au chapitre général que le pape Alexandre V convoqua à Nice au mois d'avril 1409 pour les affaires de l'Ordre, il fut élevé à la dignité de Grand-Prieur de France.

Vers le milieu du xv[e] siècle, le personnel de la commanderie avait diminué. Il n'y avait plus que quatre prêtres pour desservir les églises et chapelles dont l'Hôpital avait le patronage, la collation et les dimes. Ces églises étaient celles d'Oisemont et de Vaux[1]; les chapelles, celles de Villeroy[2], de Fontaine-le-Sec[3], de Forceville[4], de Cannessières[5], de Fresnes-Tilloloy[6] et de la Neuville-au-Bois[7].

A Oisemont, l'usage était que le Commandeur donnât tous les jours, de sa table, un plat de viande pour l'aumône, avec un petit pain bénit; et que le jeudi saint, il lavât les pieds aux pauvres, en leur donnant à diner, et à chacun d'eux trois deniers, et « ledit » jour après diner, ledit Commandeur est tenu de trouver le vin à » faire la scène là où il fault, environ de huit à dix lots de vin, et » tout chascun qui y venoit, avoit une miche bénite sans aultres » espices. »

A la Neuville, le jour de la fête, au marché, le Commandeur donnait à diner à tous les officiers de la religion, et à chacun d'eux une paire de gants, et « sy doibt avoir ung joueur d'instrument pour faire » danser les jeunes gens. »

La commanderie avait à Oisemont toute justice et seigneurie, ainsi qu'à Rambures[8], Cérisy[9] et Cannessières. Elle avait droit de cens

1. Vaux, au nord-est d'Oisemont. — 2. Villeroy (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 3. Fontaine-le-Sec (id.), id. — 4. Forceville (id.), id. — 5. Cannessières (id.), id. — 6. Fresnes-Tilloloy (id.), id. — 7. La Neuville-au-Bois (id.), id. — 8. Rambures (id.), arr. Abbeville, cant. Gamaches. — 9. Cerisy-Buleux (id.), id.

dans ces villages, et notamment à Oisemont où elle l'exerçait sur toutes les maisons qui étaient, en 1459, au nombre de deux cents environ, mais dont plus de la moitié, à cause des malheurs du temps, était revenue, faute d'hommes, dans les mains de l'Hôpital. Toutes ces maisons étaient situées « en le rue de l'Ostellerie, où se » trouve la Maladrie, en le rue de Boville, en le rue de Blangy, qui » deschent en le rue de le Cauchie, en le rue qui deschent du Bourc » en le rue de le Cauchie, en le rue de Walli au Bourc, en le rue qui » deschent du Bourc en le rue de Canechières, en deux rues qui » deschendent de Wally en le rue de Canechières, en le rue Cache- » corneille, en le rue de Fontaine commenchant au Bourc et en le » Nœfve rue [1]. »

En 1495, le nombre des maisons d'Oisemont formant la censive de l'Hôpital n'était plus que de soixante. Ces maisons étaient celles qui étaient situées dans le bourg ou la forteresse. D'autres, placées en dehors de l'enceinte fortifiée, étaient en ruines, et avaient été abandonnées par les habitants qui ne s'y étaient plus crus en sûreté. Ils y revinrent cependant, lorsqu'au xvi[e] siècle l'Hôpital les fit entourer également d'un mur de fortification pour les protéger contre les attaques extérieures.

Les habitants d'Oisemont avaient le privilége d'élire leur prévôt et leurs sergents, à charge toutefois de les prendre parmi les hommes de l'Hôpital. Ils donnaient chacun tous les ans, à la Noël, au Commandeur, un chapon et une poule pour le droit de four, huis ouvert et réséandise, c'est-à-dire pour le droit de bourgeoisie. Ils pouvaient avoir chez eux jusqu'à dix-neuf bêtes à laine, moyennant de payer un denier par an pour chaque bête [2].

Il appartenait à la commanderie deux moulins, dont un situé à Oisemont sur une hauteur, non loin du manoir seigneurial, qu'on appelait le Moulin de la Grosse-Tour ; et l'autre, nommé le Moulin-d'Espinoy sur la rivière de Senarpont [3], chargé « d'un milier de » harencgs sors du Couroy envers la ville de Boullogne, moitié laieté » et moitié œufué, deubz au jour des brandons, et rendus sous les » halles dudit Senarpont, avec dix-neuf sols quatre deniers parisis » pour la moutarde [4]. »

1. Arch. nat. S 9526, Terrier de 1459. — 2. Id. S 5926, Terrier de 1599. — 3. Senarpont (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 4. Arch. nat. S 5926, Terrier de 1599.

Les hommes liges de la commanderie étaient, à la fin du XVIe siècle. Paul d'Acheux, Alexandre du Hamel, Georges de Monchy, seigneur d'Hocquincourt, tenant le fief d'Applaincourt; Tillette, seigneur d'Achery, qui avait un fief à Acheux, pour lequel il devait 60 sols de relief et autant d'aides, lorsque le seigneur de Camberon mariait sa fille ou faisait son fils chevalier.

Le revenu de la maison d'Oisemont était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 271 livres 18 sols. Nous avons vu qu'elle avait alors 450 journaux de terre. Il en restait à peine la moitié au siècle dernier: et ils étaient affermés, en 1783, 5,000 livres. Le principal revenu provenait des dîmes des églises et chapelles, dont la commanderie avait la collation et le patronage. Ces dîmes rapportaient, à la fin du XVIIIe siècle, 8,779 livres.

Acheux. — Les Templiers possédaient à Acheux, comme dépendance de leur commanderie d'Oisemont, une maison que le *Livre-Vert* appelle *le Temple d'Aesseu* [1]. Cette maison avait, au XIVe siècle, une chapelle qui fut sans doute détruite pendant les guerres du siècle suivant; car le rapport de la visite prieurale de 1495 dit qu'elle avait alors cessé d'exister, et que la maison n'était plus qu'une simple ferme dont dépendaient 130 journaux de terre, situés en grande partie tout le long du chemin d'Acheux à Courcelle; et d'un autre conduisant à Tours.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine d'Acheux, où le receveur de la commanderie allait faire la recette des cens et dîmes de Forceville.

A St-Marc, près d'Acheux, l'Hôpital avait le patronage et la collation de la cure de cette paroisse, qui valait 220 livres par an en 1783.

La maison d'Acheux, dont le revenu était de 75 livres en 1373, rapportait, en 1783, 1,430 livres.

Grand-Selve. — Nous avons trouvé des commandeurs de Grand-Selve jusqu'au milieu du XVe siècle, époque où cette commanderie fut supprimée, et devint un membre de celle d'Oisemont.

1. Cette maison est désignée sous le nom de *L'Hôpital* sur la carte de Cassini. Elle se trouve sur la gauche du chemin d'Acheux à Tours.

La maison de Grand-Selve était située près du chemin de Fressenneville à Gamaches. Elle souffrit beaucoup des guerres du XIVe siècle. En 1375, elle avait besoin de grandes réparations, mais son Commandeur Adam Langlache n'avait pas les moyens de les faire. Pour se procurer l'argent nécessaire à cette dépense, on put obtenir du Grand-Prieur de France et de son chapitre l'autorisation de vendre les deux cloches qui se trouvaient dans la chapelle de la commanderie, et de les remplacer par une autre de moindre dimension.

Jusqu'à cette époque, la maison et les terres de Grand-Selve étaient tenues et occupées par le Commandeur ou par des frères de l'Ordre qu'il déléguait; mais en 1376, Adam Langlache se décida à donner à bail à des séculiers, qui étaient Clément et Martin Langlois, « la » maison et jardin, appellée *Gransevre*, avec neuf vins et douze » jorneux de terres arables, appartenant à ladite maison; desquelles » terres il y avait L journeux emboués en blés, L en mars pleins » de bons grains en orge et avoines, et LX journeux en jachières. »

Il était prescrit aux fermiers d'avoir pour leur exploitation : « une » charue de trois jumens avec les harnois, c'est assavoir: troys » colliers, deux peres de fers, un binot et une arelle, quatre herses, » une charette montée et un banniet sans roces, et avec ce quatre » chiefs d'aumalle, une vache à lait, deux génisses, chacune de deux » ans, et un torel de l'année, deux truyes plaines, et quatre cochons, » de environ chacun de cinq ans. »

Outre leur fermage, qui était de dix muids et quatre setiers de grains, moitié blé, moitié avoine, les preneurs étaient tenus « quand » le Grand-Prieur venoit en visitation, de lui quérir et livrer vesse, » litière et avoine pour un jour et nuit, et sel et lait. »

Le Commandeur se réservait dans la maison une chambre « où » il avoit coutume de gésir, » plus un grenier et une écurie. Il pouvait encore disposer pour ses besoins, de la volaille et des pigeons de la basse-cour.

La visite prieurale de 1495 mentionne comme membre de la commanderie d'Oisemont, la maison de *Grand-Selve*, « où a chappelle » fondée de Notre-Dame, chargée de troys messes par sepmainne, » bien entretenue, garnie, ornée et parée d'ornemens et livres pour » le service d'icelle, et aussy la maison du fermier. Plus y a la chap- » pelle de Lannoy du Temple qui a esté reffaicte et rédifiée par le

» commandeur Sarazin de Fay, où n'a ni maison ni habitation nulle
» pour ledit Commandeur. »

La terre et seigneurie de Grand-Selve rapportait à l'Hôpital, en 1413, 60 florins de chapitre, équivalant à 54 livres parisis; et en 1783, 4,300 livres. Dans ce dernier chiffre était compris le revenu de l'ancien domaine de Lannoy.

Lannoy-le-Temple[1]. — C'était un ancien membre de la commanderie de Grand-Selve. La chapelle qu'on voyait à Lannoy à la fin du xve siècle était tout ce qui restait d'une maison du Temple qui existait autrefois entre l'abbaye du Lieu-Dieu et Gamaches. Cette chapelle disparut à son tour. Elle se trouvait dans une prairie, de la contenance de vingt-un journaux, qu'on nommait les Marais de Notre-Dame, et qui aboutissaient à la rivière. Cette prairie fut réunie au domaine de Grand-Selve après la démolition de la chapelle, dont les messes à décharger continuèrent à se dire dans la chapelle de Grand-Selve. Les messes réunies de ces deux chapelles étaient de cent quatre par an. Elles étaient dites, en 1783, moitié par le curé de Gonneville, et moitié par le vicaire de Lincheux.

Moufflières. — Ancienne commanderie du Temple, d'après le *Livre-Vert*, laquelle avait pour membre la maison des Correaux, dont nous parlerons ci-après.

Sous les Hospitaliers, cette commanderie resta longtemps ce qu'elle était sous les Templiers. Elle se trouvait gouvernée en 1373 par deux frères de l'Hôpital, prêtres, dont un, nommé Philippe Dyvort, avait le titre de Commandeur, et l'autre desservait les deux églises de Moufflières et de Lignères[2], dont les cures appartenaient à la commanderie.

La maison de Moufflières était située près de l'église, tout le long du chemin allant de Lignères à Oisemont. Le *Livre-Vert* nous donne le revenu de cette maison au xive siècle, en ces termes : « Primo cens,
» rentes et chappons, IIII livres VI sols VIII deniers. — Item V cens
» journaux de terre, le journel III sols, valant par an LXXV livres.

1. Lannoy, au nord de Gamaches (Somme), arr. Abbeville, chef-lieu de cant. — 2. Lignères (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont.

» — Item les dismes de Mouflières et de Lignières bailliées à un » fermier séculier pour le prix de XIII muis VI setiers de grain, moitié » blé, moitié avoine, à la mesure d'Oisemont, à VI solz la paire, » valent XXVIII livres VI sols. — Item dismes de laine d'aigneaulx et » herbages, VIII livres. — Somme de la valeur de ladite maison, » CXV livres XIII solz VIII deniers, qui valent VII^xx IIII francs IX solz » VIII deniers parisis. »

Des cinq cents journaux de terre qui formaient le domaine de Mouflières au XIVe siècle, il n'en restait que trois cents en 1459. Ces terres étaient situées aux lieux dits : la Torte-Carrière, le Chemin de Cannessières, la Voie de Villeroy, entre deux bois, la Haie-Poiret, le Caufouret, en Vaudemont, la Planquette, etc. Elles étaient affermées trente jallées de blé. Le nombre de journaux avait encore diminué en 1599, puisqu'il n'y en avait plus que 166, affermés alors 90 setiers de blé; et en 1783, 2,400 livres. Cette réduction ne peut s'expliquer que par l'aliénation faite d'une grande partie de ces terres en cens et à rentes perpétuelles, comme cela se pratiquait assez souvent autrefois.

Le Commandeur était seul seigneur de Mouflières, et y avait la justice haute, moyenne et basse.

Les Correaux[1]. — Cette maison, qui dépendait dans les premiers temps de la commanderie de Mouflières, était située au nord de Fresnoy-Andainville, près du chemin conduisant de ce village à Frettecuisse. Elle eut de tout temps sa chapelle.

« Le membre de *Carreaulx*, auquel a chappelle fondée de Saincte-» Marguerite, chargée de troys messes la sepmaine, vespres aux » samedis et festes annuelles et grant messe èsdites festes; la maison » dudit lieu est pour le censier, qui est en bon estat. » (Visite prieurale de 1495.)

En 1783, on voyait dans le jardin-verger de la maison qui avait disparu, un bâtiment construit en pierres blanches et tombant en ruines. C'était la chapelle où il ne restait alors qu'une mauvaise cloche en bronze.

1. Les Correaux, au nord de Fresnoy-Andainville (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont; carte de Cassini.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine des Correaux, qui comptait 230 journaux de terre environ, et un bois, nommé le Bois-du-Crocq, sur le chemin d'Oisemont, de la contenance d'une quarantaine de journaux.

Les Correaux rapportaient, en 1373, 80 livres; en 1599, quinze muids de grains, moitié blé, moitié avoine; et en 1783, 2,600 livres.

Le revenu général de la commanderie d'Oisemont était, en 1495, de 904 livres; en 1583, de 4,500 livres; en 1757, de 21,000 livres; et en 1783, de 28,000 livres.

Noms des Commandeurs d'Oisemont.

1205. *Frater Ricardus preceptor Templi Dosomonte.*
1355. Frère Jacques de la Vallée.
1372. Fr. Philippe Dyvort, prêtre.
1381. Fr. Hutin du Cauchis.
1388. Fr. Wistace ou Eustache Haste.
1395. Fr. Nicole Malingre.
1408. Le chevalier Hue de Sarcus.
1450. Le chev. Brunet de Bethancourt.
1457. Le chev. Pierre de Malleville.
1479. Le chev. Sarazin de Fay.
1509. Le chev. Charles des Ursins.
1525. Le chev. Jacques de Bourbon.
1529. Le chev. Robert d'Ache.
1534. Le chev. Christophe de Hazeville-Vaulchamp.
1563. Le chev. Charles de Hesselin.
1572. Le chev. Louis le Bouteiller.
1587. Le chev. Louis de Mailloc.
1590. Le chev. Arthus de Pienne.
1594. Le chev. Adolphe de Vignacourt.
1604. Le chev. René de Revery-Potonville.
1629. Le chev. Philippe de Longvillers-Poincy, vice-amiral.
1662. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1672. Le chev. Jacques de Despréaux-Mercey.

1687. Le chev. Adrien de Vignacourt.
1695. Le chev. Henri Perrot de St-Dié.
1718. Le chev. François Dauvet des Maretz, prieur de St-Jean-en-l'Ile-lez-Corbeil.
1745. Le chev. Jacques de Rogres de Champignel.
1751. Le chev. Claude de Rogres de Champignel, Grand-Prieur de Champagne.
1752. Le chev. Claude de Rouvroy de St-Simon.
1772. Le chev. Jacques de Carrel-Mercey.
1783. Le chev. Charles-Gabriel-Dominique de Cardevac d'Havrincourt, maréchal-de-camp des armées du Roi, receveur du commun trésor au Grand-Prieuré de France.

Anciens Commandeurs de Grand-Selve.

1357. Fr. Jehan de Senlis.
1358. Fr. Jacques de la Deverne.
1376. Fr. Adam Langlache, *alias* Langlachie.
1385. Le chev. Nicole de Francqueville.
1391. Fr. Jehan Soubaut.
1413. Fr. Henri Everat Bachelier.
1425. Fr. Jehan Crinon.
1457. Le chev. Pierre de Malleville.

Ancien Commandeur de Moufflières.

1373. Fr. Philippe Dyvort, prêtre.

COMMANDERIE DE SAINT-MAULVIS.

Membres : YZENGREMER, — NESLE-L'HÔPITAL, — VRAIGNES, CAMPS, — HÉCAMPS, — ROMESCAMPS, — SARNOIS, anciennes maisons de l'Hôpital, — L'ancien Temple des ROSIÈRES.
Noms des Commandeurs.

C'était une ancienne commanderie de l'Hôpital, dont il ne nous reste aucun titre antérieur au XIVe siècle. Nous avons trouvé que cette commanderie avait beaucoup souffert vers 1350, de la guerre qui ravageait alors le pays et de la mortalité qui s'en était suivie. Elle se vit enlever la plupart de ses tenanciers, et perdit une grande partie de ses revenus. Le Grand-Prieur de France, qui était alors Guillaume de Mailg, voulut remédier à un pareil état de choses, et convoqua à cet effet, en 1357, un chapitre général à Paris. Là, il exposa que, « par les grans arseures et roberies des anemis du royaume de » France et pour cause de la mortalité qui, depuis, a esté générale- » ment oudit royaume, les rentes et revenuts de la baillie de St-Mau- » vis [1] soient amenries et apeticées de moult grant partie, et por ce » mesmement que pour les causes dessus dites, li plusieurs de nos » hommes, hostes et justiciables de ladite baillie qui souloient payer » lesdites rentes et revenus sont eslongiés et départis d'icelle, ne

1. Saint-Maulvis (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

» noent puis povoir de réedeffier leurs maisons et habitations, ainsi » comme devant estoient. » Il concluait à ce qu'on envoyât sur les lieux un administrateur capable de rétablir les affaires de la commanderie. Cette mission fut confiée, de l'avis du chapitre, au frère Nicole Folebarbe, auquel la commanderie fut donnée pour dix ans, pour le prix de 1,000 livres, une fois payées, et moyennant une redevance annuelle de 18 liv. et 10 sols tournois pour tailles et pitances[1].

Nicole Folebarbe mourut avant d'atteindre le terme de sa concession. Celui appelé à continuer son œuvre fut le frère Jehan de Courchon, qui se montra aussi capable que son prédécesseur.

En 1373, le revenu de la commanderie atteignait le chiffre de 854 livres 17 sols parisis, ce qui faisait 1,068 fr. 11 sols tournois. Cette somme était presque entièrement absorbée par les charges. Au nombre de ces charges, il faut citer principalement la responsion, qui était de 450 livres, les réparations des maisons de la baillie, évaluées 100 livres. La nourriture et l'entretien du personnel était encore une charge assez forte. « Pour le vivre et entretiennement de v frères et » iii donnés, pour chascune personne xii deniers le jour, valent » vi^xx vi livres. Pour robes et necessitez pour chascun, viii livres. » Somme : lvi livres. » *(Livre-Vert.)*

Au nombre des donnés, se trouvait alors Jean de la Vicogne qui, lors du décès de Jean de Courchon arrivé en 1380, eut le vacant de la commanderie pour une année, sous la condition d'en acquitter toutes les charges et d'employer à l'entretien de la maison de St-Maulvis une somme de 30 fr., « de gouverner bien et souffisam- » ment vingt bestes à laine trouvées en ladicte maison, desquelles » bestes les laines seront à son profit, et les corps desdites bestes » demeureront à la volonté du Grand-Prieur, de laisser vi pourceaux » surannéz, iiii truyes, i ver et xvi autres pourceaux aagiez de demi » an ou de plus, vi vaques, ii génisses, i tor et une autre aumaille » au lieu de tor, se tor n'y avoit, ix jumens enharnaquiez de carue, » de fers, de traits, de coliers, et ii cars avec une autre jument » desharnaquiée, en un mot de laisser toutes les choses qu'il avoit » trouvées[2]. »

A Jean de Courchon succéda le chevalier Nicole de Francqueville,

1. Arch. nat. MM 28 f° 66. — 2. Id. MM 32 f° 155.

que nous trouvons en procès, l'année 1390, avec les religieux de S[t]-Lucien de Beauvais. Par l'effet d'une transaction, il obtint d'eux, pour les vassaux de sa commanderie et de celles de Sommereux, de Fontaine et de la Landelle, l'exemption de tous droits de tonlieu sur tout ce que les hommes de l'Hôpital pourraient vendre ou acheter de denrées dans la ville de Grandvillers [1].

Quelques années après, un nouveau débat s'éleva entre le même commandeur de S[t]-Mauvis et celui d'Eterpigny. Chacun d'eux prétendait avoir droit seul aux quêtes qu'il était permis de faire pour l'Hôpital dans les paroisses de S[t]-Pierre, S[t]-Leu, S[t]-Firmin, S[t]-Michel et S[t]-Remi de la ville d'Amiens. Le chapitre de l'Ordre, appelé en 1395 à régler ce différend, décida que les commandeurs lèveraient les quêtes de deux années l'une, et alternativement [2].

Le domaine de S[t]-Maulvis comprenait un château de forme quadrangulaire, où demeurait le Commandeur, avec une ferme, basse-cour, jardins, prairies; le tout enfermé dans un enclos de vingt-deux journaux de terre, où se trouvaient aussi l'église et le cimetière du village, et tenant vers orient à la rue Normande, vers couchant à la rue de la Mare-Henocq; d'un bout vers midi à la rue de la Maladrerie, d'autre bout à la rue de l'Eglise allant vers Epaumenil.

Les terres qui dépendaient du domaine comptaient 400 journaux au xiv[e] siècle, et rapportaient, en 1373, trois sols par journal. Leur nombre avait diminué de moitié au siècle dernier. Elles étaient situées aux lieux dits: la Caurroie, le Bois-Feret, vers Fresneville. Parmi elles, étaient comprises les terres du fief des Butteluttes, sur le territoire d'Andeville, près S[t]-Maulvis, touchant au chemin de S[t]-Aubin, que l'Hôpital avait achetées, en 1575, de Antoine de Haluin, seigneur d'Aigleber, bailli d'Amiens, en échange de droits seigneuriaux à lui cédés dans les villages de Vellaines et de Wailly.

Le Commandeur était seigneur haut-justicier et grand décimateur de S[t]-Maulvis. Il avait un grand nombre de cens et de rentes foncières dans ce village, ainsi que dans les localités voisines à Epaumesnil, à Vergies, au Fay, à Frettecuisse, à Campsart, etc. Il était, en outre, patron et collateur des cures de S[t]-Maulvis, d'Epaumesnil [3], de Lin-

1. Arch. nat. MM 31. — 2. Id. id. — 3. Epaumesnil (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

cheux[1], d'Hallivillers[2], de Gouy-l'Hôpital[3], de Hocquincourt[4] et de Saulchoy[5], et percevait une grande partie des dimes de ces paroisses.

Le revenu de l'Hôpital de St-Maulvis était, en 1373, de 206 livres 9 sols; et en 1783, de 7,800 livres.

Les membres dont se composait la commanderie étaient, au XIIIe siècle :

La maison d'Yzengremer[6];

La maison de Nesle[7];

La maison de Vraignes[8];

La maison de Camps[9];

La maison d'Hécamps[10];

La maison de Romescamps[11];

Et la maison de Sarnois[12].

Les Hospitaliers y ajoutèrent, au XIVe siècle, une autre maison qui venait du Temple, appelée les Rosières, sur le territoire de Neuville-Coppegueule[13].

YZENGREMER. — D'après un terrier de 1663, il y avait près de l'église de ce village une maison seigneuriale, sur l'emplacement de laquelle était alors un enclos fermé de haies, tenant du côté du nord au cimetière, et de la contenance de deux journaux. C'était là que se trouvait autrefois la maison de l'Hôpital d'Yzengremer, membre de St-Maulvis. Les terres qui en dépendaient comptaient environ quarante-trois journaux.

Il appartenait à l'Hôpital un droit de dime sur un canton, appelé *Campagne*, et sur un autre, qu'on nommait *d'Aoust*.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine

1. Lincheux (Somme), arr. Amiens, cant. Hornoy. — 2. Hallivillers, comm. de Lincheux. — 3. Gouy-l'Hôpital (Somme), mêmes arr. et cant. — 4. Hocquincourt (id.), arr. Abbeville, cant. Hallencourt. — 5. Peut-être Saulchoy-sous-Poix (id.), arr. Amiens, cant. Poix. — 6. Yzengremer (id.), arrond. Abbeville, cant. Ault. — 7. Nesle-l'Hôpital (id.), arr. Amiens, cant. Oisemont. — 8. Vraignes (id.), arr. Amiens, cant. Hornoy. — 9. Camps-en-Amienois (id.), arrond. Amiens, cant. Moliens-Vidame. — 10. Hécamps-Saint-Clair (id.), arr. Amiens, cant. Poix. — 11. Romescamps (Oise), arr. Beauvais, cant. Formerie. — 12. Sarnois (id.), arrond. Beauvais, cant. Grandvillers. — 13. Neuville-Coppegueule (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

d'Yzengremer, et percevait des cens au dit lieu, ainsi qu'à Pinchefalise et environs. Le membre d'Yzengremer, qui rapportait, en 1373, 90 livres 13 sols, était affermé, en 1783, 1,260 livres.

Nesle. — Nous lisons dans le *Livre-Vert* : « à Neele-l'Ospital, a » une maison de l'Ospital ancien, là où il y a une charrue de mau- » vaise terre, et est la maison baillée à ferme à un séculier qui a » lesdites terres, le four de ladite ville de Neelle et le four de *Fou-* » *caincourt* [1], qui est de la paroisse de Neelle, les hostelaiges des » deux moustiers, IIII journeulx de prez et I journel de bois, pour » XXXII livres par an. »

Le Commandeur avait, dès l'origine, le droit de présentation à la cure de Nesle et de Foucaucourt ; mais ce droit avait cessé de lui appartenir vers le milieu du XVII[e] siècle, car il était dévolu alors à l'archidiacre du Ponthieu. (Terrier de 1663.)

L'Hôpital avait la haute, moyenne et basse justice dans sa seigneurie de Nesle dont relevait un fief, appelé le fief du *Mesnilet*. Ce fief consistait en une maison et 24 journaux de pré, situés contre la rivière qui *fluait* de Nesle à Blangy. Il appartenait, en 1584, à Antoine de Monchy, seigneur de Sénarpont.

La maison de Nesle cessa de faire partie du domaine de la commanderie à la fin du XV[e] siècle. Ce n'était plus alors qu'une vieille masure qui, pour éviter les réparations qu'elle demandait, fut donnée à cens et à rente perpétuelle, à la charge en outre de fournir chaque année tout ce qu'il fallait le jour de Pâques aux offices des églises de Nesle et de Foucaucourt, avec les petits cierges aux ténèbres des mercredi, jeudi et vendredi de la semaine sainte.

Les terres de l'Hôpital de Nesle, au nombre de trente journaux de labour et cent arpents de bois, furent réunies au domaine du chef-lieu de la commanderie. Elles étaient affermées, avec des censives et quelques dîmes, 350 livres en 1663, et 600 livres en 1783.

Vraignes. — La maison était située sur la voie conduisant de Vraignes au Fay. Le *Livre-Vert* en parle en ces termes : « A *Véri-* » *gnes*, a une maison de l'Ospital ancien, et sont baillées à ferme les

1. Foucaucourt-Hors-Nesle (Somme), arr. Amiens, cant. Oisemont.

» terres, cens, rentes, fours et hostelaige par an, XL livres, et n'y ot
» oncques chappelle. »

Le Commandeur était seigneur de Vraignes, avec toute justice, droits de cens et rentes foncières.

Les terres du domaine comprenaient 110 journaux, affermées avec la maison et les droits seigneuriaux en 1663, 390 livres ; et en 1783, 1,600 livres.

CAMPS. — Voici comme le *Livre-Vert* s'exprime sur cette maison :
« il y a une maison à Camps-en-Amienois, qui est de l'Ospital ancien
» et fut destruicte par les Englois, et sont bailliées à ferme la mai-
» son, les terres, l'hostelaige de la ville et le four à un fermier sécu-
» lier parmy XIIII livres, et n'y ot oncques chappelle. »

C'était, au siècle dernier, une ferme située près de l'église, et dont dépendaient environ soixante-quinze journaux de terre.

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Camps. Il avait le droit de patronage et de collation de la cure, alternativement avec le prieur du Tréport ; et la dîme se partageait entre eux et le curé du village.

La ferme de Camps, avec les revenus seigneuriaux, était affermée, en 1783, 950 livres.

HÉCAMPS. — « A Hescamps, a une maison de l'Ospital ancien, là où
« il n'ot oncques chappelle, et sont les terres et le manoir bailliez
» à un fermier séculier, pour XXVIII livres parisis par an. » *(Livre-Vert.)*

La maison était située dans un grand enclos, entre le chemin d'Hécamps à Frettemolle et le chemin Vert se dirigeant vers Aumale. Démolie à la fin du XVe siècle, elle ne fut point rebâtie ; et les deux cents journaux de terre qu'elle comprenait étaient affermés, en 1783, à diverses personnes, 1,420 livres.

A Hécamps, le Commandeur avait toute justice et seigneurie avec des droits de cens et de dîme au dit lieu, ainsi qu'aux alentours à Frettemolle, Mesnil-Huchon, St-Clair, etc., etc.

ROMESCAMPS. — Cette maison, située dans un vaste enclos, touchait à l'église du côté du levant. Elle possédait 120 journaux de terre.

Son domaine s'accrut encore, au XIVe siècle, d'un fief mouvant de l'évêché de Beauvais, que l'Hôpital avait acquis, en 1349, par voie d'échange, de Geoffroy de Grevin, et d'un autre, appelé le fief de *Morvillers*, également situé à Romescamps, acheté en 1406, du seigneur Jean de Longuemort, écuyer, et amorti par le roi Charles VI le 23 novembre 1407 [1].

Le Commandeur était seul seigneur à Romescamps et à Carrois, sa dépendance. Il y avait la haute, moyenne et basse justice, avec le patronage et la collation de la cure et les dîmes de la paroisse.

Deux fiefs relevaient de la seigneurie de Romescamps, savoir : le fief de *Cocquerel*, appartenant en 1663 à Nicolas de Lyons, seigneur de Valbelai ; et l'autre, appelé le fief de *la Ville*, à Messire de Caux, seigneur de Bernapré.

Les habitants de Romescamps avaient beaucoup souffert des guerres du XIVe siècle. A l'approche de l'ennemi, ils s'étaient réfugiés souvent au château d'Agnières. Plus tard, la comtesse d'Aumale voulut les forcer à venir faire le guet dans son château, mais le Roi les en dispensa, par la raison qu'ils étaient tous sujets de l'Hôpital ; et qu'en cas d'alerte, c'était dans la forteresse d'Oisemont qu'ils devaient se rendre. Malgré cela, le capitaine du château d'Aumale avait fait saisir, en 1388, les chevaux et les bestiaux des habitants de Romescamps pour s'être refusés à venir faire la garde de sa forteresse. Sur la plainte de ces derniers, le bailli d'Amiens leur fit rendre leurs animaux, et défendit au capitaine du château d'Aumale de les chagriner désormais à ce sujet [2].

En 1495, le village de Romescamps comptait 100 habitants; il en a près de 900 aujourd'hui.

Le revenu de la terre et seigneurie de Romescamps était, en 1373, de 80 livres 9 sols. Le *Livre-Vert* nous dit qu'il appartenait alors à la maison de Romescamps « une ville, nommée *Moiliens* [3], là où il » n'a point de maison de l'Ospital, mais bien des cens d'argent, » d'avoine, l'ostelaige et le dimeron de ladite ville, valant par an, » XIIII livres. »

1. Arch. nat. S 5231, Suppl. n° 2. — 2. Id., id. n° 1. — 3. Moliens (Oise), arrond. Beauvais, cant. Formerie, ou Moliens, commune de Blargies, même cant.

Ce fief de Moliens fut échangé, en 1349, pour celui de Geoffroy de Grevin, dont nous avons parlé ci-devant.

En 1663, Romescamps rapportait 1,300 livres. Une partie des terres était alors louée à des habitants du village, qui les avaient prises à raison de 30 sols par an chaque journal; et d'autres, à raison de 60 sols. »

Le revenu en 1783 était plus que doublé.

Sarnois. — « A Sernoy de letz Grantvillier, a une maison de l'Os- » pital ancien, là où il n'ot oncques chappelle, et y a une cherrue de » terre et a l'Ospital, moitié en toute la ville en cens, en rentes et » en toutes revenues contre le prieur de Milly[1], et est toute la part » de l'Ospital bailliée à ferme à un fermier séculier, par LXX livres. » *(Livre-Vert.)*

Le patronat de l'église de Sarnois appartenait également à l'Hôpital et au prieuré de Milly. Le commandeur et le prieur nommaient alternativement à la cure. Ce que le Commandeur avait de plus que ce dernier, c'était le droit de donner congé pour faire la fête du village.

La maison de l'Hôpital était située près de l'église. Elle touchait au presbytère, et avait un enclos de deux journaux et demi de terre. Cette maison, détruite au XVIe siècle, ne fut point rétablie. Les terres qui en dépendaient, au nombre de cinquante-sept journaux de labour, étaient affermées avec la moitié des droits seigneuriaux et de la dîme, en 1663, 1,000 livres; et en 1783, 1,650 livres.

Les Rosières. — C'était un ancien établissement du Temple, situé, comme nous l'avons dit, sur le territoire de Neuville-Coppegueule, et que les Hospitaliers réunirent, à cause de sa proximité, à leur commanderie de St-Maulvis. Nous lisons dans le *Livre-Vert :* « Il a » en la baillie de St-Mauvis, deux maisons qui, jadis, furent du » Temple, que on nomme *les Rosières*, et sont bailliées à ferme par » an, par VI muis de grain, moitié blé, moitié avoine, à la mesure » d'Aubmale, la paire XIIII sols, valent XXV livres IIII sols. »

Cet établissement se composait de deux fermes rapprochées l'une

1. Milly (Oise), arr. Beauvais, cant. Marseille.

de l'autre, appelées au XVIIe siècle, la première, *la Haute-Rosière*, située près de Coppegueule; et la seconde, *la Basse-Rosière*, placée près de la rivière de la Brêle. Elles contenaient ensemble plus de 600 journaux de terre en-deçà et au-delà de ladite rivière, dont un tiers était, en 1663, en labour, un tiers en pâturage et larris, et un tiers en bois. Le tout était affermé alors 1,000 livres par an.

Le commandeur de St-Maulvis, Thomas Follebarbe, eut de longs démêlés en 1339 avec les religieux de St-Pierre, près de Sélincourt, qui lui reprochaient des emprises qu'il aurait faites sur leurs terres voisines de celles de l'Hôpital de Rosières. Une transaction qui vint à la suite d'un bornage des biens, mit fin à ce débat.

Le revenu des Rosières était, en 1783, de 2,400 livres, de 600 bottes de foin, de 30 livres de truites et 200 écrevisses.

Le revenu général de la commanderie de St-Maulvis était, en 1373, de 854 livres parisis; en 1495, de 1,400 livres; en 1583, de 4,800 livres; et en 1787, de 23,402 livres.

Noms des Commandeurs de Saint-Maulvis.

1339. Frère Thomas Follebarbe.
1357. Fr. Nicole Follebarbe.
1365. Fr. Jehan de Courchon.
1381. Fr. Jehan de la Vicogne.
1383. Fr. Nicole de Francqueville.
1409. Fr. Guillaume de Chalons.
1460. Le chevalier Jehan du Fay.
1468. Le chev. Jehan de Salvi.
1495. Le chev. Pierre d'Aubusson.
1510. Le chev. Nicole de Montmirel.
1515. Le chev. Philippe de Villers l'Isle-Adam.
1548. Le chev. Jehan de Courtenay.
1566. Le chev. Guillaume de la Fontaine.
1570. Le chev. Louis de Mailloc.
1587. Le chev. Oudart de St-Blimont.
1609. Le chev. François de Pronville.
1630. Le chev. Maximilien de Dampont.

1645. Le chev. Jean de Velu Babi.
1650. Le chev. Jean de Angorran de Claye.
1663. Le chev. Claude de St-Phal.
1665. Le chev. François de Broc St-Marc.
1674. Le chev. Nicolas Sevestre de Cintray.
1689. Le chev. Jacques de Bonneville.
1699. Le chev. Louis Feydeau de Vaugien.
1709. Le chev. Louis Louvet de Glisy.
1714. Le chev. François Jérome de la Chaussée.
1723. Le chev. Jean-Baptiste d'Herbouville.
1735. Le chev. Antoine-Henri de Villeneuve de Trans.
1741. Le chev. Charles-Alexandre de Grieu.
1770. Le chev. François le Bascle d'Argenteuil.
1783. Le chev. Charles-Marie du Roux de Varennes.

COMMANDERIE

DE BEAUVOIR-LEZ-ABBEVILLE.

Membres : Maison d'Abbeville, — L'ancien Temple de Bellinval, — Aimont, ancienne commanderie, — Commanderie de Forêt-l'Abbaye, — *La Motte-Bulleux,* — L'ancien Temple de Bazincamps.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de Beauvoir [1] était une commanderie du Temple. A l'époque où les Hospitaliers en prirent possession, elle avait plusieurs membres :

La maison d'Abbeville [2];

La maison de Bellinval [3];

La maison d'Aimont [4];

La maison de Foret-l'Abbaye [5];

Et la maison de Bazincamps [6].

Plusieurs de ces maisons formaient sous les Templiers une préceptorie ou petite commanderie que les Hospitaliers jugèrent à propos

1. Beauvoir, à une lieue au nord d'Abbeville (Somme); carte de Cassini. — 2. Abbeville (id.), chef-lieu d'arrond. — 3. Bellinval, commune de Brailly (id.), arr. Abbeville, cant. Crécy. — 4. Cette maison était située entre Conteville (id.) et Cramont; carte de Cassini. — 5. Forest-l'Abbaye (id.), arr. Abbeville, cant. Nouvion-en-Ponthieu. — 6. Bazincamps (id.), arrond. Amiens, cant. Molliens-Vidame.

de supprimer, en les réunissant pour en faire des membres de la commanderie de Beauvoir.

Par cette nouvelle organisation, la maison de Beauvoir continua d'être un chef-lieu de commanderie jusqu'à la fin du siècle dernier, quoique son Commandeur n'y fît pas toujours sa résidence, et demeurât le plus souvent dans la maison d'Abbeville.

Les documents les plus anciens qui font mention du Temple de Beauvoir, sont des lettres de Jean de Brimeu, du mois de décembre 1241, par lesquelles il confirma la donation faite par Pierre, seigneur de Brimeu, son père, de diverses rentes en grains, aux frères de la maison du Temple de Beauvoir, *fratribus domus Templi de Bello visu*, et d'autres lettres encore, du mois de mars 1249, où Jean de Frettemolle, *de Fracta Molla*, avec l'assentiment de sa femme et de ses enfants, vendit aux dits frères, pour le prix de 51 livres parisis, le fief de *Menauval*, situé entre le *Fegel* et la Couture du Temple de Beauvoir, *et culturam Templi de Bello visu* [1].

Mais bien avant les années que nous venons de dire, les Templiers étaient établis dans le pays; car ils avaient déjà reçu au commencement du XIIIe siècle des gages de la générosité des comtes de Ponthieu. Par une charte, datée de l'an 1205, Guy, oncle de Guillaume, comte de Ponthieu, reconnaissait avoir donné, du consentement de son neveu, à la chevalerie du Temple, 100 sols de rente à prendre chaque année après Pâques, sur la vicomté d'Abbeville. Assistaient à cette donation frère Garin, commandeur, *magister*, de la maison des chevaliers du Temple dans le Ponthieu, *in Pontivo*, et frère Richard, commandeur d'Oisemont [2].

Pour donner un plus facile accès aux terres du Temple, le seigneur de Drucat avait permis, en 1255, aux Templiers de Beauvoir, de faire une voie large de six pieds à travers son bois de *Vaste*, à la charge de lui payer chaque année un cens de 16 deniers parisis [3].

L'un des premiers actes des Hospitaliers, après leur installation dans la maison du Temple de Beauvoir, fut d'affranchir de tout servage les hommes de cette seigneurie et ceux qui demeuraient à Cramont, Brailly, Fontaine-sur-Maye, Bouflers, Dompierre, Nouvion,

1. Arch. nat. S 5225, Suppl. — 2. Id., id. — 3. Id. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

Sailly, Nolettes, etc., à la condition seulement de payer leurs cens et autres droits coutumiers, tels que ceux de lots et de ventes à chaque mutation, de leurs maisons et terres, comme il est expliqué dans les lettres de Guillaume de Mailg, Grand-Prieur de France, du 3 novembre 1347.

Aussi soucieux des intérêts de leurs vassaux que des leurs, les Hospitaliers faisaient reconnaître en 1339, par les maire et échevins de St-Riquier, le droit qu'avaient tous les hommes de la commanderie, de vendre ou d'acheter dans cette ville toutes espèces de denrées et de marchandises sans payer tonlieu.

En 1363, ils réclamaient comme un privilége qui leur était dû, des maire et échevins d'Abbeville, l'exemption du droit de chaussée partout où leurs besoins demandaient la circulation de leurs voitures. Quelques années après, le bailli d'Amiens les déclarait affranchis en cette ville du droit d'issue pour les vins que le teneur de cette ferme prétendait exiger d'eux [1].

La seigneurie de Beauvoir appartenait à la commanderie, avec la haute, moyenne et basse justice.

Le domaine seigneurial se composait, au XIVe siècle, d'un bel hôtel, résidence du Commandeur, avec chapelle et ferme y tenant ; le tout construit sur vingt-cinq journaux de terre, situés dans l'angle formé par la rencontre des chemins d'Abbeville à Crécy, et de St-Riquier à Buigny. Les terres du domaine comptaient, d'après le *Livre-Vert*, 816 journaux, dont une partie s'étendait sur les territoires de Drucat, Buigny, St-Maclou, Manchecourt et la Bouvaque.

Tous les bâtiments de la commanderie furent détruits pendant les guerres du XVe siècle. La chapelle et la ferme furent seules rétablies. Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Audit » lieu de Bauvoir, a une chappelle fondée de St-Jehan du Temple. » chargée de troys messes la sepmainne, servie par ung frère. Ladite » chappelle a esté rédiffiée tout de neuf par feu frère Hugues de » Conty, dernier commandeur... Audit lieu soulloit avoir une grant » maison qui se denoste par la ruine d'icelle, laquelle par les guerres » des Angloys a esté démolie, et à présent n'y a sinon la maison » pour le fermier faite de nouveau par Monseigneur le Grand-Prieur. »

1. Arch. nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

On crut inutile de rétablir la maison de Beauvoir, du moment que le Commandeur choisit pour sa résidence la maison d'Abbeville, éloignée d'une lieue seulement de Beauvoir.

Le patronage de l'église de Cramont [1] appartenait à la commanderie. Le Commandeur présentait à la cure, et avait la dîme de cette paroisse et d'autres encore à Drucat, à Nouvion, à Long, à Bernastre, etc. Il recevait encore plusieurs rentes en grains à Abbeville, sur les moulins du Roi et de Ricquebourg, sur la ferme de Quesnoy à l'abbaye de Dammartin, sur la chapelle de Fluy, etc.

Le revenu de la maison de Beauvoir était, en 1373, de 126 livres 12 sols. Dans ce chiffre, figure pour moitié le revenu de 816 journaux de terre, dont soixante se trouvaient en bois, et le restant en labour.

En 1495, Beauvoir était affermé douze muids de grains, moitié blé, moitié avoine. Il rapportait, en 1783, 5,600 livres.

Abbeville. — Les Templiers avaient une maison à Abbeville dans le faubourg de Thuison, qu'ils vendirent, en 1300, à Guillaume de Macon, évêque d'Amiens, pour y fonder une chartreuse. Cette maison avait une chapelle remarquable qui fut conservée, dit le père Ignace, par les Chartreux, à cause de sa grande antiquité [2]. Par suite de cette vente, les terres dépendant de cette maison, et qui étaient situées près d'Abbeville à Manchecourt et à la Bouvaque, furent réunies au domaine de Beauvoir.

Il y avait encore une autre maison que l'Ordre du Temple possédait à Abbeville. Elle était située près de la Porte-Comtesse, *ad portam Comitisse*, et avait été achetée par le Grand-Prieur de France, d'un nommé Jean Sellier, *Sellarius*, au prix de 208 livres parisis, suivant les lettres de l'official d'Amiens du mois de janvier 1272 [3]. La même année, les Templiers la donnèrent à cens sous la réserve de leurs droits seigneuriaux, à Jean Mullet, bourgeois d'Abbeville. Mais plus tard, elle revint en la possession des Templiers ou plutôt des Hospitaliers, leurs successeurs, comme on le voit par un acte du

1. Cramont (Somme), arr. Abbeville, cant. Ailly-sur-Noye. — 2. Louandre, Histoire d'Abbeville et de son arrondissement, in-8°, page 515. Ernest Praront, Notices sur les rues d'Abbeville, p. 11. — 3. Arch. nation. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

22 février 1370, par lequel frère Regnault de Mailg, commandeur de Beauvoir, concéda à vie à Jehan de Catheu, moyennant une redevance de 16 livres « le manoir de l'Hôpital, jadis du Temple, estant à Abbe-
» ville, excepté et réservé au Commandeur et à ses successeurs, une
» maison séant audit manoir, en allant au jardin d'icelui de lez les
» estables, lequel manoir est assis de lez la porte, nommée la porte
» la Comtesse [1]. »

C'est dans cette maison que le Commandeur descendait, lorsqu'il venait en ville. C'est là aussi qu'il se retirait en temps de guerre, et lorsque la maison de Beauvoir fut saccagée et détruite au xve siècle, il y fixa sa résidence pour la plus grande sûreté de sa personne et de ses biens. Il y réunit en même temps ses officiers de justice, ses plaids et sa prison.

Nous lisons dans le rapport de la visite prieurale de 1495 : « En la
» ville d'Abbeville, la commanderie a une maison nommée *la Roze*,
» en laquelle a toute jurisdicion et prisonz ; en laquelle jurisdicion
» tous les subjects de ladite commanderie respondent. Ladite maison
» sert pour la retraite du Commandeur et des fruitz d'icelle comman-
» derie, en laquelle a bonne demourance et competamment meublée
» par le feu commandeur. »

Il y avait dans cette maison une chapelle ; car un compte de 1545 porte en dépense pour la commanderie : « au chapelain de la
» maison de *la Roze*, xv livres xii sols pour avoir dit et célébré par
» semaine, trois messes en la chappelle de la Roze. »

Le commandeur de Beauvoir, en 1783, était le baron d'Alsace, bailli de l'Ordre. Comme il était autorisé à demeurer à Paris, il avait loué son hôtel d'Abbeville à une demoiselle Meurice, pour 260 livres par an. Il ne s'y était réservé qu'un appartement où il logeait, lorsqu'il venait visiter sa commanderie.

La commanderie de Fieffes possédait aussi une maison à Abbeville, qu'on nommait, au xve siècle, la sainte maison de Saint-Jean-de-Jérusalem. Elle était située au coin de la ruelle d'Ailly, du côté de la rue St-Gilles. C'est sur son emplacement que se serait élevé, selon M. Ernest Praront, l'hôtel Becquin [2].

1. Arch. nation. MM 29 f° 22 v°. — 2. Notices sur les rues d'Abbeville, par Ernest Praront, p. 158.

Bellinval. — Ancienne maison du Temple dans la paroisse de Brailly, sur le chemin menant de ce village à Boufflers. Nous trouvons cette maison mentionnée pour la première fois, dans des lettres de Gauthier, abbé de St-Riquier, du mois de décembre 1235, par lesquelles il déclare avoir échangé avec les frères de la chevalerie du Temple de *Bellainval*, un bois, situé entre leur maison et Brailly, *et villam de Brasli*, contre une pièce de terre que les Templiers lui avaient abandonnée au terroir de *Noiers* [1], au lieu dit le Beau-Champ [2].

Au Temple de Bellinval appartenait la seigneurie du lieu, avec le patronage et la collation de la cure de Brailly.

En 1283, un désaccord eut lieu entre les paroissiens de Brailly et frère Philippe des Hayes, commandeur des maisons du Temple en Ponthieu. Il s'agissait de savoir à qui les réparations de l'église devaient incomber. Par une sentence arbitrale de la même année, approuvée et confirmée en avril 1285 par l'évêque d'Amiens, il fut décidé qu'à l'avenir les Templiers seraient tenus de réparer et d'entretenir la balustrade de l'église, et non le luminaire ; que l'entretien de la nef et des cloches regarderait les paroissiens ; qu'à l'égard des ornements, livres et autres objets relatifs au service divin, ils seraient fournis à frais communs, et que les legs faits à l'église appartiendraient par moitié entre eux [3].

De nouvelles difficultés s'élevèrent plus tard, toujours à cause de l'église de Brailly, entre les Hospitaliers, comme successeurs des Templiers, et la dame de Cornehotte, se disant dame de Brailly, dont le défunt mari se faisait rendre dans l'église tous les devoirs honorifiques. Le différend fut porté au parlement de Paris ; et une sentence des requêtes du palais, en date du 7 janvier 1682, maintint le commandeur d'alors, René du Hamel de Villechien, comme seigneur et patron de l'église de Brailly, et ordonna que « le titre et ceinture » funèbre que la dame de Cornehotte avoit fait mettre autour de » l'église sera ostée, biffée et effacée avec les armes que son mari » avoit placées en l'une des vitres, et le banc qui se trouvoit dans le » chœur. »

1. Peut-être Noyelles-en-Chaussée, village voisin de Bellinval. — 2. Archives nat. S 5225, Suppl. — 3. Id. S 5970, Suppl. Invent. des titres de Beauvoir.

En 1700, nouveau procès toujours sur le même objet avec Guillaume de Buigny, seigneur de Cornehotte; puis, avec sa veuve et ses enfants, lequel se termina en 1701 par le rachat que fit le commandeur d'Aligre, de tous les droits honorifiques et de prééminence de la terre et seigneurie de Cornehotte et de Brailly. En conséquence, le Commandeur fit défense au curé de ce dernier village de ne plus recommander au prône de son église d'autre personne, en qualité de seigneur, que le commandeur de Beauvoir.

La cure de Brailly était desservie aux xive et xve siècles par un frère de l'Ordre ; mais, en 1525, nous la trouvons en possession d'un prêtre séculier, du nom de Gillot Baillet, qui l'avait affermée pour trois ans, à la charge d'y célébrer le service divin, d'administrer les sacrements, et de remplir les autres fonctions curiales, sous la condition en outre, de payer chaque année au commandeur Firmin Chéron, 40 livres tournois.

La maison de Bellinval avait sa chapelle particulière qui était dédiée, au xve siècle, à saint Jean ; et au siècle dernier, à saint Saturnin, chargée de trois messes par semaine. Les terres qui en dépendaient, contenaient 700 journaux de labour et 80 journaux de bois en plusieurs parties, appelées le bois Lagache, le bois du Faye, le bois de Lesquenne-Somiure, le bois de la Chaussiette et le bois de la Grande-Chaussée.

Le revenu de cette terre avec les droits seigneuriaux était, en 1373, de 105 livres 3 sols; en 1534, de 200 livres tournois, 20 sols pour livre; et en 1783, de 5,600 livres.

Aimont. — D'après les terriers de la commanderie, la maison du Temple d'Aimont était située sur la droite de la route de St-Riquier à Auxy-le-Château, au territoire de Conteville, entre ce village et Cramont.

Nous trouvons, en 1194, un seigneur, du nom de Guillaume Lebland, donner à Dieu, à la sainte Vierge et à la maison du Temple, une terre, appelée le Champ-Guion, *campus Guidonis*, et jurer sur l'autel, dans l'église d'Aimont, *in ecclesiâ de Aiemont*, de maintenir sa donation en présence du frère Olard, *Oleardus*, maître des maisons du Temple dans le Ponthieu, de frère Gilles, chapelain; de frère Gobert, receveur, et de six autres frères, dont un frère

Everard se qualifiait du titre de sénéchal du roi d'Angleterre [1].

Une autre charte sans date, mais de l'écriture du XIIe siècle, et passée à Aimont, *apud Aiemunt*, contient l'approbation et la confirmation par Gauthier, seigneur dominant, au temps où le frère Guillaume de Bois-Normand était commandeur du Ponthieu, de diverses donations et aumônes faites aux Templiers par différents seigneurs du pays, Bernard, Lambert et Weric de Fontaines, Gillebert de Rambures, Hugues et Maingode de Béthencourt, etc. Cet acte est passé en présence de Hugues et Guy d'*Alsi* (d'Auxy-le-Château), Germond *de Dun* (de Duncq), Robert d'*Asli* (d'Ailly-le-Haut-Clocher), Richard *de Bochun* (de Bouchon), Renelme *de Chocherel* (de Cocquerel), Gerard *de Baiardes*, Hugues *de Gaspanes* (de Gapennes), etc.[2]

La maison d'Aimont est spécialement mentionnée dans un acte d'échange du mois d'avril 1214, par lequel Renier de Bayardes, bourgeois d'Hiermont, *de Wiermont*, céda aux Templiers demeurant à Aimont, *apud Aiemont,* quatre journaux environ de terre, situés au terroir de Conteville, près de leur dite maison, *in territorio Comitis ville juxta predictam domum,* contre pareille quantité de terre que les Templiers lui avaient abandonnée au terroir de Bayardes, *in territorio de Bayardes*. Assistaient à cet échange le frère Silvestre, commandeur du Temple dans le Ponthieu, frère Eustache, commandeur d'Aimont, et les frères Gaudefroy et Mathieu qui demeuraient avec ce dernier à Aimont [3].

Les Hospitaliers, en possession de la maison du Temple d'Aimont, la concédèrent avec ses dépendances, en 1339, pour vingt-huit ans, à Mahieu de Trye, maréchal de France, et à Jeanne d'Airennes, sa femme, pour 200 livres de redevance par an. Les terres du domaine étaient considérables; et en 1373, elles étaient exploitées, faute de fermier par les Hospitaliers eux-mêmes. On lit dans le *Livre-Vert:*
« A la maison d'Aemont, appartient IX cens journeux de terre arable,
» laquelle maison et terres sont de présent en la main de l'Ospital,
» et demeurent les frères en icelle, et pourroient lesdites terres qui
» baillier les voudroit, valoir chacun journel III solz, montant en
» somme VI^{xx}XV livres. Item appartient à ladite maison, LX journeux
» de bois pour l'usage. »

1. Archives nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir. — 2. Id. S 5225. — 3. Id. S 5225, Suppl. Id. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir.

Cependant quelques années après, c'est-à-dire en 1375, Thomas de Berguettes, commandeur de la baillie de Beauvoir, louait tout le domaine d'Aimont, « moins le grant logis, les chambres qui y » appendent, une estable aux chevaux et le colombier qu'il se réser- » voit, » à un nommé Thomas Dauville et à sa femme, pour 240 florins par an, et moyennant entre autres charges de faire dire trois messes chaque semaine en la chapelle de la maison. Comme l'entrée en jouissance était fixée au 12 mai 1375, le fermier prenait les terres dans l'état d'ensemencement où elles étaient, et comme il devait les laisser à fin de bail, c'est-à-dire « trois cens journeux de blé refais en » IIII roies, trois cens et huit journeux de mais tous refais, et trois » cens journeux en gasquiere, » le mobilier de ferme était repris par lui au prix d'estimation : « Primo XII jumens, colliers et brides, LXX » frans ;

» Item deux chars, trois béniaux, trois cuves, deux selles carré- » chés, une portière, un avaloire, un collier de limons, trois paires » de trais avecque les vateriaux, au pris de XVII frans ;

» Item IIII arelles montées de feir, III binoz et diz haiches, au pris » de VII frans ;

» Item IIII vaches et cinq beniaux de laine, au pris de XV frans ;

» Item IIII truyes et vint petis pourceaux, au prix de V frans ;

» Item LIIII courtepointes et trois paires de lincheux, au pris de » VIII frans ;

» Item IIII cloies avec le taverne à gésir le berguier, un noch, plu- » sieurs trespieds, au pris de VI frans ;

» Item un pot, une poelle, deux seaux ferrez, quatre gastes, un » fisselier et trois cuverons, au prix de deux frans et demi [1]. »

Telle était au XIV[e] siècle la composition et la valeur d'un mobilier de ferme servant à une exploitation de 900 journaux de terre.

Le Commandeur avait toute justice dans sa terre et seigneurie d'Aimont, dont relevaient plusieurs fiefs, et entre autres le fief de *Vaulx*, qui appartenait, en 1562, à un sieur Becquefesne.

Le revenu d'Aimont était, en 1552, de 620 livres tournois ; et en 1783, de 5,700 livres.

FORÊT-L'ABBAYE. — C'était, dès l'origine, une petite commanderie

1. Arch. nat. MM 30 f° 7.

du Temple qui avait pour membre dans les derniers temps, le domaine de la Motte-Bulleux dont nous parlerons ci-après.

Les Templiers étaient à Forêt dans les premières années du XIIIe siècle, lorsqu'ils occupaient une terre qu'ils tenaient d'Eustache de Nouvion et de son père, à la charge de leur remettre la moitié des fruits qu'ils en retiraient. Après la mort de son père, Eustache réduisit, en 1209, cette redevance à la troisième gerbe, c'est-à-dire au tiers de la récolte, et leur donna en compensation seize arpents de bois, dont six étaient à prendre dans son bois, près de leur maison de Forêt, sur le chemin de Nouvion; et les dix autres tenaient d'un autre côté au même bois. Cette donation fut faite en présence et avec l'approbation de la femme et des héritiers d'Eustache de Nouvion, de Guillaume, comte de Ponthieu et de Montreuil, et acceptée par Guillaume d'Eulebeuf (d'Elbeuf?), maître de la chevalerie du Temple en France [1].

D'autres seigneurs des environs de Forêt leur firent également des donations. Raoul de Noiron, fils de Landry, renonça en 1224, au droit de terrage qu'il avait sur une partie de leurs terres, et leur abandonna quatre arpents situés près du bois de Rogon [2].

Alerin de Fontaines leur donna, en 1258, quatre journaux et demi de terre, appelés le Champ de la Ferrière, sur le chemin de Forêt à Abbeville [3].

En 1267, Henri de Nouvion, chevalier, confirma la cession que Nicolas *de Tristre* (du Tiltre?) son vavasseur, avait faite aux frères de la chevalerie du Temple, *manans à Forest*, de deux setiers de grains qu'il prenait chaque année pour droit de terrage sur les terres de leur maison [4].

Ces terres contenaient près de 800 journaux d'après le *Livre-Vert :*
« A ladite maison de Forest-l'Abbaïe, appartient VII cens IIII^xx VIII
» journeulx de terre, cent journeux de boys; laquelle maison et terre
» sont bailliées à ferme à un fermier séculier pour XL escus chascun
» an, qui valent XXIII livres VI sols VIII deniers. »

La maison de Forêt était située près de la forêt de Crécy. Elle était belle et spacieuse, mais elle fut détruite pendant les guerres du XVe

1. Arch. nat. S 5970, Invent. des titres de Beauvoir. — 2. Id., id. — 3. Id., id. — 4. Id., id.

siècle. Il n'y resta que la chapelle et la ferme qui furent maintenues et conservées.

La chapelle était dédiée à saint Jean : un chapelain la desservait. Il était nommé par le Commandeur, et était logé chez le fermier qui lui donnait, au siècle dernier, un jardin, une pâture, deux setiers de blé et 48 livres par an.

Le revenu de Forêt-l'Abbaye avec les droits de justice et de seigneurie était, en 1783, de 4,500 livres. On en avait retiré une partie des terres pour augmenter le domaine de la Motte dont nous allons parler.

La Motte-Bulleux [1]. — Dépendance de la maison de Forêt-l'Abbaye. C'était une ferme qui n'en était éloignée que d'une demi-lieue. On la trouvait sur le chemin de Crécy à Abbeville. Elle fut achetée en 1680 avec sept journaux de terre, par René du Hamel de Villechien, commandeur de Beauvoir, de François des Monts, seigneur de Thuison. On y réunit alors 250 journaux de terre qu'on détacha du domaine de Forêt. Elle en comptait 345 au siècle dernier, et se trouvait affermée, en 1783, 1,840 livres et 45 setiers de blé par an.

Bazincamps. — L'existence d'une maison du Temple à Bazincamps, près d'Airaines [2], nous est connue par une charte du mois d'octobre 1246, émanée de Hugues, seigneur de Courchon, par laquelle il déclare avoir donné aux frères de la chevalerie du Temple, tout le *rouon* ou droit de rivière avec la juridiction qui en dépendait, compris entre le manoir du donateur et la maison du Temple de *Basincamps* [3].

Cette maison était située entre Airaines et Courchon, sur un petit affluent de la Somme.

En 1366, les Hospitaliers qui étaient en possession de Bazincamps, gagnèrent un procès contre Jean, seigneur de Béthencourt, au sujet de la pêche qu'il voulait leur interdire dans la rivière qui allait du moulin de *Taporée* à Béthencourt, entre ses prés et ceux du Temple [4].

1. La Motte-Bulleux (Somme), arr. Abbeville, cant. Nouvion. — 2. Airaines (id.), arrond. Amiens, cant. Molliens-Vidame. — 3. Arch. nat. S 5970. Invent. des titres de Beauvoir. — 4. Id., id.

Le domaine de Bazincamps contenait 400 journaux environ de terre, dont une partie assez considérable était en marécages. Il était affermé, en 1473, eu égard sans doute aux malheurs du temps, 14 livres parisis, monnaie d'Artois; les droits de justice et de seigneurie réservés. En 1576, il ne rapportait encore que 66 livres, avec des dîmages à Condé-Folie, l'Étoile et autres lieux. Enfin en 1783, son revenu était de 650 livres et de 70 setiers de blé.

Le revenu général de la commanderie de Beauvoir était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 675 livres. Cette somme était presque complètement absorbée par les charges.

En 1377, Thomas de Berguettes, commandeur de Beauvoir, afferma toute sa baillie 200 écus d'or, à la charge en outre imposée au fermier, Bernard Pitoul, bourgeois d'Abbeville, de payer chaque année, « pour la responcion, au trésor de l'Hospital, CCXXXIII livres; pour le » saint voyage d'Oultremer, la taille de l'Hospital, XXV frans; pour » le past de Monseigneur d'Amiens, au cas où il venroit à Bellinval, » unze vins viez gros tournois; à l'archidiacre de Ponthieu, pour son » droit, XXX viez gros tournois; pour le vivre et gouvernement de » deux frères estans à Aymont, LX frans; au curé de Brasli, VI livres; » à Philippe de Keus, Hue de Sarton et Colard Plantehaie pour pensions, XXI livres; au gardien de l'Hospital, LX sols; aux canoines » de Nostre-Dame d'Amiens, deux muis de grain, moitié blef, moitié » avene; à Monseigneur de Nouvion, XLII setiers blé et avene; pour » les reffections des maisons de ladite baillie, CXX frans; au sergent » d'icelle baillie, LX solz[1]. »

En 1495, le revenu de la commanderie montait à 760 livres; en 1544, à 1,280 livres; en 1583, à 3,000 livres; en 1757, à 20,417 livres; et en 1783, à 25,840 livres.

Noms des Commandeurs de Beauvoir.

1194. Frère Olard.
1205. Fr. Garin.
1214. Fr. Sylvestre.

1. Arch. nat. MM 30 f° 76 r°.

1283. Fr. Philippe des Hayes.
1356. Fr. Jehan de Courchon.
1370. Le chev. Regnault de Mailg.
1375. Le chev. Thomas de Berguettes.
1432. Le chev. Jehan de Fay.
1465. Le chev. Jehan de Chailly.
1480. Le chev. Hugues de Conty.
1491. Le chev. Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France.
1509. Le chev. Jehan de Clerc.
1522. Le chev. Th. de Meorselede.
1524. Le chev. Jehan de Humieres.
1525. Le chev. Firmin Chéron.
1531. Le chev. Charles de Hesselin.
1560. Le chev. Charles de la Rama.
1574. Le chev. Oudart de St-Blimont.
1587. Le chev. Arthus de Piennes.
1602. Le chev. Pierre de Berthaucourt.
1620. Le chev. Claude de Crevecœur.
1629. Le chev. Jacques de Chenu de Bellay.
1658. Le chev. Guillaume de Culant-la-Brosse.
1668. Le chev. Christophe Perot de la Malmaison.
1680. Le chev. René du Hamel de Villechien.
1696. Le chev. Jean-Baptiste d'Aligre.
1716. Le chev. Eustache de Bernard d'Averne.
1737. Le chev. Claude de Rogres de Champignelles.
1745. Le chev. François de Brenne.
1747. Le chev. Armand de Foucault-St-Germain-Beaupré.
1770. Le chev. Antoine-Denis d'Alsace d'Hennin-Lietard.

Ancien Commandeur d'Aimont.

1214. Fr. Eustache.

COMMANDERIE DE FIEFFES.

Membres : Maison de l'Hôpital à CANDAS, — VILLERS-L'HÔPITAL, — YVRENCH et MAISON-PONTHIEU, — L'ancien Temple de SERIEL, — BELLE-ÉGLISE, ancienne commanderie, — LA VIÉVILLE, — SENLIS, — *Festonval*, — Commanderie de BOIS-SAINT-JEAN, — Maison de l'Hôpital à *Hesdin*.
Noms des Commandeurs.

Les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem étaient établis dans le Ponthieu vers le milieu du XIIe siècle ; car nous trouvons Jean, comte de Ponthieu, qui confirmait en 1154, avec le consentement de Ide, sa mère, et de Guy, son frère, tout ce que l'Ordre de l'Hôpital possédait dans son comté, et qu'il tenait de son fief ou de celui de ses prédécesseurs [1].

C'est vers cette époque qu'on doit faire remonter la fondation de la maison de Fieffes [2]. Enguerran de Fieffes donna pour cela la plus grande partie de la terre et seigneurie de ce village. Il nous reste une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1174, confirmative de cette donation ; laquelle comprenait une portion du territoire de Fieffes, deux cents maisons dans le village, *in villa Fiefiis ducentos mansos*, avec l'exemption pour les hommes de l'Hôpital qui y demeu-

1. Archives nation. S 5059, Suppl. n° 10. Cart. de Fieffes, f° 1. — 2. Fieffes (Somme), arr. Doullens, cant. Domart.

raient, de toutes tailles et corvées, et le droit de faire moudre leurs grains au moulin d'Enguerran sans rien payer [1].

En 1197, Guillaume, comte de Ponthieu, voulant témoigner aux Hospitaliers toute l'affection qu'il leur portait, les prit sous sa garde et protection, eux et leurs biens [2].

La bonne harmonie ne régna pas toujours entre les chevaliers de l'Hôpital et les seigneurs de Fieffes. En 1265, l'un de ces derniers, Enguerran, refusa de laisser moudre en son moulin les grains de l'Hôpital pour les besoins de la maison de Candas. Il avait tenté aussi plusieurs fois de troubler les Hospitaliers dans leur juridiction, dont il voulait restreindre l'étendue. Sur la plainte de ces derniers, le Roi était intervenu et avait rendu une ordonnance qui les maintenait dans les anciennes limites de leur seigneurie, en dispensant néanmoins le seigneur Enguerran de l'obligation de moudre gratuitement les grains qui devaient servir à l'Hôpital de Candas [3].

La maison des seigneurs de Fieffes se trouvait dans la terre de l'Hôpital, et devait être soumise aux mêmes coutumes que les autres maisons ; ce qui fut cause souvent de difficultés et de contestations. En 1336, Enguerran, seigneur de Fieffes, s'était permis un jour, en revenant d'une fête d'un village voisin, de ramener chez lui du monde et d'y faire danser le soir sans la permission du Commandeur ou de ses officiers de justice. Il reçut pour ce fait une assignation de comparaître devant le bailli d'Amiens. Cette pièce rappelle dans son exposé : « que les religieux de S[t]-Jean-de-Jérusalem sont à Fieffes dans les » limites de leur seigneurie, en droit de toute justice sur tous leurs » subjects et tenanciers ; que dans ces limites, il y a plusieurs mai- » sons, et entre autres, celle du sieur Enguerran de Fieffes, cheva- » lier, que celui-ci tient desdits religieux comme les aultres hommes » de ladite ville ;

» Que nonobstant il a pleu audit Messire Enguerran de Fieffes, » pour sa volonté indeue et contre raison après ce que on eust été » jouer et traire au jay du nyt, en ung lieu ou place qu'on dit le Mar- » cais, a ramené en ladite ville de Fieffes, en la maison dudit cheva- » lier, tenue desdits religieux et en leur justice et seigneurie, comme

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8. Cart. de Fieffes f° 1 v°. — 2. Id., id. n° 10. Cart. de Fieffes f° 1. — 3. Id. S 5533, Cart. de Fieffes f° 20.

» dit est, plusieurs gens qui audict Marcais estoient assemblez, » lesquels audit lieu il feyst dansser, caroller, pipper, tourner, et » commanda à cesser, et donna une paire de gants à une nommée » Honnerelle de Vaulx, comme à la plus belle et la mieux danssant : » laquelle chose ledit Messire Enguerran a faict ou faict faire sans le » congé ou licence des religieux, etc. »

Toutefois, la condamnation infligée à Enguerran se borna à un blâme, et il fut obligé d'aller près du Commandeur s'excuser, en promettant de ne plus recommencer.

Un article des coutumes de Fieffes et des autres lieux dépendant de la commanderie, obligeait le Commandeur à faire danser les habitants de Fieffes, de Candas, deVillers-l'Hôpital, de Nœux, d'Yvrench et de Maison-Ponthieu, la veille, la nuit et le jour de la fête du patron de ces villages.

A Fieffes comme dans les autres localités que nous venons de nommer, la terre appartenant à la commanderie était délimitée par des croix ou bornes. Dans ces limites, le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice, avec tous les droits et priviléges qui en résultaient.

Comme les hommes de la commanderie de Beauvoir, ceux de Fieffes étaient exempts de payer le droit de chaussée pour leurs chevaux et leurs voitures, lorsqu'ils allaient dans les villes d'Abbeville et de St-Riquier.

Nous transcrivons ici l'état de la maison de Fieffes, tel qu'il nous est donné en 1373 par le *Livre-Vert :*

« A la maison de Fiefe, appartient xi^{xx} et v journeux de terre, » desquels en y a lx qui sont de nulle valeur ; ainsi reste viii^{xx} » journeux, le journel ii sols vi deniers, valent xx livres parisis ;

» Item en la ville de Fiefes, de cens en argent, xliiii livres ;

» Item le four de ladicte ville, vi livres ;

» Item à Dommart en Pontieu, de cens, v solz ; iiii chappons, vi » gelines ; le chappon, à xvi deniers ; la geline, à ix deniers, valent » ix sols x deniers ;

» Item les dismes de ladite maison bailliées à ferme pour ix muis » et iii septiers de grain, moitié blé, moitié avoine ; le septier de » l'un et de l'autre prisié à v solz, valent xxvii livres xv sols ;

» Item les dames de Moreaucourt donnent par an audit Hospital,

» IIII septiers de blé, V d'avoine et I d'orge, à la mesure de Dom-
» mart, et les fault aller quérir à leur maison de Buvignies, et valent
» environ XL sols;

» Item il appartient à ladite maison de Fieffes deux villes, c'est
» assavoir : Montrellet [1] et Frevillier [2], esquelles n'a point de maison
» d'Ospital. Après y a cens d'argent à Montrellet, XX livres;

» Item le four de la ville de Montrellet vault XL sols;.

» Item II chapons et I géline, III sols V deniers;

» Item à Frévillier, cens, four et dismes, XXIII livres X sols;

Et n'a en ladite maison de Fieffes ni bos ni prez;

» Somme : VII^{XX}VI livres III sols III deniers. »

La maison de Fieffes était située sur la place du village, touchant à l'église. Elle avait été détruite pendant les guerres du XVe siècle; mais elle avait été rebâtie ensuite plus belle et plus grande qu'elle ne l'était auparavant. C'était, au siècle dernier, un château avec cour d'honneur, basse-cour et bâtiments de ferme. Les terres qui en dépendaient, consistaient en 300 journées environ, aux territoires de Fieffes, Montrelet, Bonneville et Fienvillers.

A Montrelet, la commanderie avait une partie de la seigneurie, dont relevait un fief, nommé le fief de Rollepot, sis au dit lieu, et appartenant, en 1563, à François de Fontaines, seigneur aussi en partie de Montrelet. Elle possédait encore la terre et seigneurie de Fienvillers qu'au commencement du XIIIe siècle, un noble personnage, Geoffroy de Doullens, *de Dorlens*, avait concédée aux frères de l'Hôpital dans certaines limites et sous diverses conditions. Par ses lettres qui sont datées du mois de septembre 1204, il leur avait donné la ville de Fienvillers, *villam que vocatur Finviler*, avec le consentement de sa famille et des seigneurs dont cette terre relevait, d'abord de Robert de Mezerolles, puis de Hugues de Candavaine, seigneur dominant.

Fienvillers comptait alors 200 mesures de terre, dont le donateur se réservait de cultiver la moitié à son profit, aussi longtemps que l'Hôpital n'aurait point bâti de maison sur l'autre moitié. Outre cela, Geoffroy avait accordé aux frères de l'Hôpital, une demi-charrue de

1. Montrelet (Somme), arr. Doullens, cant. Domart. — 2. Fienvillers (id.), arr. Doullens, cant. Berneville.

terre et quatre journaux de bois, avec la justice et la prévôté de Fienvillers. C'était le prévôt qui livrait l'habitation à chaque hôte. Il recevait de lui pour cela deux deniers. De plus il lui était dû tous les ans, de chaque charrue de terre de vingt-quatre journaux, 24 poules; d'une demi-charrue, 12 poules; du quart, 6 poules; d'un journal, une poule, et de chaque maison avec un fond de 80 pieds carrés, cinq sols. Geoffroy s'était engagé, en outre, à donner aux hôtes de l'Hôpital, cent arpents de terre, s'ils voulaient lui payer vingt-un deniers de cens annuel avec le terrage et un relief de douze deniers.

Les hommes de Fienvillers qui avaient des chevaux, devaient à Geoffroy, chaque année, trois corvées. Ceux qui, sans chevaux, cultivaient seulement un journal de terre, ne devaient qu'une corvée à bras.

Geoffroy s'était interdit le droit d'élever aucune forteresse et d'avoir des hôtes sur les territoires de *Fienviler*, de *Longueville* et de *la Hosche;* et comme il était lui-même à Fienvillers l'hôte de l'Hôpital, au cens de douze deniers, il pouvait réclamer en cas de besoin aux Hospitaliers, aide et protection pour sa personne et ses biens, si ce n'est qu'en temps de guerre.

Il y avait encore dans l'acte de concession de la terre de Fienvillers, d'autres dispositions relatives à des droits seigneuriaux, droits de fournage, de mouture, etc., ainsi qu'à des délits dans les bois, et dont l'amende variait selon l'espèce d'arbres qu'on aurait maltraités ou abattus; pour un chêne, 7 sols 6 deniers; et pour tout autre arbre, 2 sols 6 deniers seulement[1].

La terre et seigneurie de Fienvillers était, comme celle de Montrelet, réunie à cause de sa proximité de Fieffes, au chef-lieu de la commanderie. Le patronage et la collation des cures de Fieffes et de Fienvillers appartenaient au Commandeur, avec une grande partie des dimes de ces paroisses, et le droit de prendre « ès jours de Noel, » Gandeleurs et Pasques, tous les nataux deubz ledit jour et offerts » par les paroissiens de l'église de Fieffes, à la charge de entretenir » à ses despens la chapelle que on dit le cœur de l'esglise dudit lieu

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 13. Cette charte a été reproduite entièrement par M. Cocheris dans ses Documents inédits sur la Picardie, t. 2, p. 143.

» de Fieffes, tant hors que dedens, mesmement de luminaire et sans
» aucun droit par l'évesque diocésain de visitation dudit cœur de
» l'esglise et de la maison dudict commandeur. »

A Bonneville qui, au xve siècle, était un secours de Fieffes, les habitants donnaient à la commanderie une gerbe de blé par chaque maison, pour avoir une messe dans leur chapelle les dimanches et fêtes solennelles, sauf toutefois aux jours de Pâques, de Noël et de la fête de saint Pierre, où ils devaient venir l'entendre dans l'église paroissiale de Fieffes.

Le revenu de la maison de Fieffes qui était, en 1373, de 146 livres 3 sols 4 deniers, s'élevait en 1787 à 4,800 livres.

Les membres de la commanderie de Fieffes étaient :

La maison de Candas ;

La maison de Villers-l'Hôpital ;

La maison d'Yvrench avec Maison-Ponthieu.

Ces maisons formaient, dès l'origine, ce qu'on nommait la baillie ou la commanderie de Fieffes. Au xive siècle, les Hospitaliers y réunirent les biens qui leur venaient des Templiers, c'est-à-dire :

La maison de Sériel ;

La maison de Belle-Eglise ;

La maison de Senlis ;

La maison de La Viéville ;

La maison de Festonval.

Ils y ajoutèrent encore une petite commanderie qui leur appartenait, nommée Bois-St-Jean, près d'Hesdin.

Candas [1]. — On lit dans le *Livre-Vert :* « à Candas, a une maison
» de l'Ospital ancien, sanz chappelle, appartenant à ladicte baillie de
» Fieffes ; laquelle maison avecques les terres, foins, autelages, ton-
» lieu et cens, valent de revenu en cette présente année (1373),
» ix^xx^ livres lvii solz vi deniers. »

Cet établissement parait s'être formé dans la première moitié du xiiie siècle, grâce aux bienfaits et libéralités des seigneurs de Candas.

Nous avons trouvé une charte d'Enguerran, seigneur de Candas,

1. Candas (Somme), arr. Doulens, cant. Bernaville.

de l'année 1224, par laquelle il confirmait d'abord une donation que Richard de Candas, son frère, avait faite aux frères de l'Hôpital, de vingt journaux de terre, puis une vente faite à leur profit par le même Richard, de quatre-vingts autres journaux, pour le prix de 320 livres [1].

En 1246, Ode la Prévote, *Preposita*, dame de Candas, étant devenue veuve, reconnut devant le curé de Talmas, ainsi qu'il résulte des lettres émanées cette année-là, de R., archidiacre d'Amiens, qu'elle avait donné à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, le tiers de la justice de Candas, à la charge de payer 10 livres parisis à ses créanciers, de la nourrir durant sa vie, et de lui donner, en outre, chaque année, 20 sols pour son entretien et son habillement [2].

Le Commandeur avait toute justice, haute, moyenne et basse, non-seulement dans son domaine, mais encore dans tout le village de Candas. « Près de la cense de l'Ospital de Candas, est le villaige où » sont de XXVIII à XXX habitans, subjects tous de la religion en toute » justice. » (Visite prieurale de 1495.)

Toutefois les dimes de la paroisse se partageaient par tiers entre l'Hôpital, le curé de Candas et les chanoines de l'église S[t]-Nicolas d'Amiens.

La maison de l'Hôpital était située vis-à-vis l'église, tenant à la rue S[t]-Antoine. Il en dépendait environ 200 journaux de terre, situés en plusieurs parties au territoire de Candas.

Le revenu de la maison était en 1787 de 6,000 livres.

VILLERS-L'HÔPITAL [3]. — C'est dans la seconde moitié du XII[e] siècle que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem se trouvèrent en possession de la terre et seigneurie de Villers, appelée depuis Villers-l'Hôpital. Des lettres de Thiébaut ou Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1172, nous font connaitre que, devant lui, a comparu Godefroy, vicomte de Conchy, lequel a approuvé et confirmé la donation qu'Eustache de Conchy, son père, avait faite aux frères de l'Hôpital, de cinq cents mesures de terre à *Villers*, ainsi que celle faite aux mêmes frères par Gerard de Bonières, d'une charrue de terre au

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 11 f° 2. — 2. Id., Suppl. n° 8 f° 7. — 3. Villers-l'Hôpital (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Auxy-le-Château.

Mont-Herbaut, *apud Montem Herbot*, avec le droit de moudre leurs grains au moulin de Wavans [1].

En 1197, les frères de l'Hôpital et le prieur de Conchy réglaient entre eux leurs droits au sujet du patronage, des dîmes et des oblations, dans les églises et chapelles de Villers et de *Forestel* [2].

Mathieu de Rollepot faisait donation, en 1233, aux Hospitaliers, de toute la dîme qu'il avait à Villers.

Des difficultés s'étant élevées, en 1272, entre le comte d'Artois et les frères de l'Hôpital, au sujet de la justice de Villers, des arbitres furent nommés; et il fut reconnu que l'Hôpital avait seul en ce lieu tous les droits de haute et basse justice.

A la commanderie, appartenait encore le patronage et la collation de la cure de Villers. Elle en partageait les dîmes avec le prieur de Conchy, et percevait entièrement celles de Boffles [3] et de Nœux [4], qu'un sieur Andrieu du Gardin lui avait données en 1235.

« A Villiers-l'Ospital a une maison de l'Ospital ancien et curé » frère de l'Ospital appartenant à la baillie de Fieffes et une ville, » nommée la ville de *Nues* (Nœux), dépendant d'icelle. » (*Livre-Vert.*)

La maison de Villers était située sur la place du village, tenant au presbytère. Au lieu de cinq cents mesures de terre qu'elle possédait dès les premiers temps, il ne lui en restait plus au xv[e] siècle, que deux cents journaux, dont une partie était située sur le territoire de Nœux.

Le revenu de cette terre, avec les droits seigneuriaux était, en 1373, de 80 livres. Il s'élevait en 1787 à 3,200 livres.

Yvrench et Maison-Ponthieu [5]. — La ville d'Yvrench, *villa de Wivrinch*, relevait du comté de Ponthieu, et avait été donnée à la fin du xii[e] siècle, à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Gauthier de Belloy, *de Beeloi*, et Enguerran, son fils. Mais celui-ci, après la mort de son père, voulut en contester la libre jouissance aux Hospi-

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 7 f° 9. — 2. Fortel (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Auxy-le-Château. Arch. nat. S 5059, Suppl. n°s 7 f° 7. — 3. Boffles (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Auxy-le-Château. — 4. Nœux (id.), id. — 5. Yvrench et Maison-Ponthieu (Somme), arrond. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu.

taliers qui allèrent se plaindre à Guillaume, comte de Ponthieu. Le comte, reconnaissant la justice de leur réclamation par des lettres émanées de Thibaut, évêque d'Amiens, du mois de septembre 1195, renouvela la confirmation de tous leurs droits et possessions, avec promesse de les y maintenir et de les défendre au besoin contre le seigneur de Belloy et tous les hommes du comte de Crécy, *de Cressi*[1], d'Hiermont, *de Huiermont*[2], et de Noyelle, *de Noiele*[3], qui voudraient bâtir et construire des maisons dans la terre de l'Hôpital à Yvrench.

Cette protection accordée par le comte de Ponthieu, était le résultat en quelque sorte d'un marché; car les frères de l'Hôpital ne l'avaient obtenue qu'en s'engageant à payer au comte, tous les ans, deux marcs d'argent, ou, s'ils aimaient mieux, quatre livres parisis. Cette rente devait être servie exactement, à tel point qu'en retard de paiement, la protection du comte de Ponthieu cessait le lendemain du jour de l'échéance.

A la fin de ses lettres, l'évêque d'Amiens mentionne qu'Enguerran de Belloy s'était ensuite présenté devant lui, et avait reconnu libre et exempt de toute juridiction étrangère, le village d'Yvrench, propriété de l'Hôpital, ainsi qu'une terre de 24 arpents que son père avait accordée aux Hospitaliers. Il déclarait, en outre, qu'il voulait devenir lui-même l'hôte de l'Hôpital, en lui donnant sa maison pour être tenue par lui au cens de douze deniers par an[4].

Il y avait un autre village, Maison-Ponthieu[5] qui, comme Yvrench, était de la juridiction des frères de l'Hôpital. Ceux-ci y possédaient déjà, en 1199, une charrue de terre. Par des lettres qui portent cette date, Garcias de Lisa, maître de l'Hôpital en deçà des mers et en France, nous fait connaître qu'une terre, située dans sa ville de Maison, dans celle d'Yvrench et aux environs, *apud villam nostram que dicitur Maisuns apud Ivrens villam nostram et circa territoria illa*, avait été achetée par Guillaume du Chatel, *de Castello*, bourgeois de St-Riquier, et avait été donnée aux Hospitaliers, sous la condition qu'ils la cultiveraient à leurs dépens, et en remettraient

1. Crécy (Somme), arrond. Abbeville, chef-lieu de cant. — 2. Hiermont (id.), arr. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu. — 3. Noyelles-en-Chaussée (id.), id. — 4. Arch. nat. S 5060, Suppl. n° 3. — 5. Maison-Ponthieu (Somme), arrond. Abbeville, cant. Crécy-en-Ponthieu.

le tiers des récoltes au donateur, à sa femme et à leur fils pendant leur vie et jusqu'au décès du survivant d'eux.

Peu de chartes contiennent, au nombre de leurs témoins, autant de dignitaires de l'Ordre, c'étaient : frère Guillaume de Villiers, *de Villeriis*, prieur de l'Angleterre, *prior Anglie ;* frère Jacques, prieur de la Normandie, *prior Normanie ;* frère Simon, remplaçant le prieur de France, et frère Eudes, qui était commandeur du Ponthieu [1].

En 1224, Gauthier de S[t]-Riquier renonçait, devant l'official d'Amiens, à toute espèce de droits qu'il pouvait avoir sur les terres de l'Hôpital appartenant à la maison de *Wivrens*, de *Maisuns-en-Ponthieu* et de *Noelle* [2].

Une charte de Gauthier de Belloy, du 27 juillet 1224, nous indique où la maison d'Yvrench se trouvait située. Par cet acte, Gauthier déclare avoir donné aux frères de l'Hôpital, huit journaux de terre touchant à leur manoir, derrière leur maison, située sur le chemin de S[t]-Riquier à Auxy-le-Château, *super viam que ducit de Sancto Richario ad Ausiacum* [3].

Le commandeur de Fieffes était, au siècle dernier, principal seigneur d'Yvrench et de Maison-Ponthieu, avec la haute, moyenne et basse justice. Il était, en outre, patron et collateur de la cure de Maison. Les oblations et offrandes faites à cette église, se partageaient entre le commandeur et le prieur de Conchy, à l'exception toutefois de celles qui consistaient en armes de chevalerie, boucliers, épées, lances ou cuirasses qui devaient appartenir au Commandeur seul.

La maison d'Yvrench fut détruite pendant les guerres du XV[e] siècle, et ne fut point reconstruite. Les terres qui en dépendaient. étaient de 150 journaux environ, situées sur les territoires d'Yvrench et de Maison. Elles furent réunies, après la destruction de la maison, au domaine de la commanderie.

Son revenu, en 1373, était, avec les droits seigneuriaux, de 118 livres. Il s'élevait en 1787 à 4,000 livres.

Sériel [4]. — Il y avait là, au XII[e] siècle, une maison de Templiers

1. Archives nation. S 5060, Suppl. — 2. Id. S 5059, Suppl. — 3. Id., id. — 4. Seriel, commune de Puchevillers (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux.

qui avait été établie au milieu des bois et sur des terrains qu'on leur avait donnés à défricher. Le plus ancien titre qui nous reste sur cet établissement, est une charte de Thibaut, évêque d'Amiens, qui paraît avoir été rédigée vers 1175, et par laquelle ce prélat fait savoir que Werric de *Rencheval* [1], a reconnu devant lui, avoir donné son bois, nommé *Seriaux*, pour être essarté et cultivé, sous la réserve toutefois de son terrage et de l'approbation de Wautier Lefrard et de Robert de Puchevillers [2], ses seigneurs et maîtres [3].

Les seigneurs de Raincheval et de Puchevillers contribuèrent beaucoup, par leurs bienfaits, à augmenter les biens et revenus du Temple de Sériel.

En 1204, Adam de Puchevillers faisait don aux Templiers d'un terrage qu'il tenait de Bauduin de Campdaveine, dit de Belval, et qui se trouvait au milieu des terres de la maison de Sériel [4].

Allelme de Puchevillers leur cédait, en 1209, les deux tiers d'une dîme et d'un terrage sur 80 journaux de terre, près de Sériel ; et sa femme Eve promettait et jurait sur l'autel de St-Georges, dans la chapelle de Sériel, *in capellâ de Seriel*, qu'elle n'y réclamerait jamais rien [5].

En 1238, les Templiers achetaient d'Ansel de Raincheval, la propriété avec une partie du terrage et de la seigneurie, de 22 journaux de terre, situés dans la paroisse de Raincheval, tenant à la terre du Valvion, *ad terram de Valle Guidonis* [6], et à la terre de Sériel, près du bois du *Plaissie*, au prix de sept fois vingt livres parisis, plus quarante sols [7]. Mais la même année, Ansel reprenait cette terre pour une autre, appelée la terre du Val-l'Evêque, *terra Vallis Episcopi*, qu'il donnait en échange aux frères du Temple [8]. Ceux-ci acquéraient encore, en 1240, d'Adam, seigneur de Puchevillers, dix-neuf journaux de terre au terroir de *Puchenviler*, au-dessus du Val-Gamelon, *supra vallem Gamelon*, pour le prix de 91 livres parisis [9].

Un autre seigneur, Bauduin de Puchevillers leur donnait, en 1253, le terrage de sept journaux de terre au terroir de la Vicogne, *in ter-*

1. Raincheval (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux. — 2. Puchevillers (id.), id. — 3. Arch. nation. S 5059, Suppl. n° 8 f° 17 v°. S 5061, Suppl. — 4. Id. S 5059, Suppl. n° 8 f° 17 r°. — 5. Id. S 5060, Suppl. — 6. Le Valvion, commune de Beauquesne (Somme), arr. et cant. Doulens. — 7. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 18 v°. — 8. Id. S 5061, Suppl. n° 52. — 9. Id., id. n° 1.

ritorio de Visconia [1], touchant au chemin de Rubempré à Beauquesne, *juxta viam per quam itur de Ramberti prato apud Bellam Quercum*, et tenant à la terre de Bonaire, avec le cens de six deniers et de deux chapons dont cette terre était chargée [2].

Le domaine de Sériel se composait d'une maison, d'une chapelle et de 300 journaux de terre. La maison se trouvait au milieu des terres, à peu de distance du chemin de Beauquesne à Corbie.

Le commandeur de Fieffes était seigneur de Sériel, avec la haute, moyenne et basse justice du lieu. Il y recevait divers cens, ainsi qu'à Beauquesne, Puchevillers, Talmas, Raincheval, Pas et Doullens.

Le revenu de la terre et seigneurie de Sériel était, en 1373, de 99 livres. Il était en 1787 de 3,700 livres.

Belle-Eglise [3]. — C'était une ancienne commanderie du Temple, sur laquelle il nous reste plusieurs documents, dont quelques-uns remontent au xiie siècle. Ces derniers sont relatifs à des donations faites en 1196, devant Thibaut, évêque d'Amiens, par les seigneurs de Daours [4], en faveur des frères du Temple de Belle-Eglise, *de Bella Ecclesia*. La première comprend 35 journaux de terre sur *Vilete*, concédés par noble homme Bauduin de Daours, *de Dors*, lequel approuve et confirme, en outre, la vente faite aux Templiers, par Guy le prévôt, de sa terre de *Vallis Reul*; et une autre vente par Jean de Gouve, *de Gova*, de douze arpents également sur *Vilete*. La seconde donation comprend, comme la première, 35 journaux de terre à *Villers* [5], accordés par Jean de Dours, avec la confirmation par celui-ci de la vente de Jean de Gouve [6].

Le terrage de Belle-Eglise qui appartenait, au xiiie siècle, à Roger et à Jean de Dours, fut cédé par ce dernier aux Templiers, pour le prix de 1,000 livres parisis, comme on le voit par des lettres de Gaudefroy, évêque d'Amiens, du mois de novembre 1233. Roger, qui avait droit à la moitié de ce terrage, consentit à l'exécution de cette

1. La Vicogne (Somme), arr. Doullens, cant. Domart. — 2. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 20. — 3. Belle-Église, commune d'Arqueves (Somme), arr. Doullens, cant. Acheux. — 4. Daours (id.), arr. Amiens, cant. Corbie. — 5. Villers peut être Léalvillers, près Belle-Église, qu'on a dit par abréviation Villers et aussi Villette ou *Vilete*. — 6. Arch. nat. S 5060, Suppl.

cession, sous la condition que Jean, son frère, lui constituerait une rente viagère de 35 livres sur les moulins de Daours [1].

Le même Jean de Daours qui possédait le fief de Louvencourt [2], touchant au terroir de Belle-Eglise, confirma, par ses lettres du mois de février 1235, la vente de vingt journaux de terre relevant de son fief, que Jean de Thiebeval avait faite à la maison du Temple de Belle-Eglise, pour le prix de 100 livres parisis [3].

Mais le plus grand bienfaiteur de la maison de Belle-Eglise fut, au XIIIe siècle, un sieur Robert Wambert de Corbie, qui, par ses lettres de l'official d'Amiens de l'année 1279, lui donna tous ses biens, savoir : sa maison de Corbie, *domum suam de Corbeia*, dans la rue de l'Abbaye, tous les prés et tous les cens qu'il avait au dit lieu ; son manoir, *managium*, à la Viéville [4], *apud Veterem villam*; celui qu'il possédait à Bray [5], avec les maisons et les terres qui en dépendaient, ainsi que tous les meubles et objets mobiliers qu'il avait hors Corbie, et qui lui provenaient des successions de ses père et mère.

Cette donation fut approuvée, et les biens qui en faisaient l'objet furent amortis par les seigneurs de qui ils relevaient. C'étaient : Guy de Chatillon comte de St-Pol, Henri et Adam de Toutencourt, Jean de Moutonvillers, Gilles de Bussy, Bauduin de Beauvoir, Jean de Heilly, Henri de Dernencourt, Ostes de Bourgacourt, etc. Etaient présents dans l'acte de donation, Henri de Villepreux, *de villa Petrosa*, commandeur des maisons du Temple dans le Ponthieu, et frère Pierre, commandeur de Belle-Eglise, *preceptor de Bella ecclesia* [6].

A Belle-Eglise, le Commandeur avait toute justice et seigneurie. La maison et la chapelle étaient situées au milieu de 450 journaux de terre qui en dépendaient, et que le chemin de Doullens à Albert traversait dans toute leur longueur.

Le domaine de Belle-Eglise qui ne rapportait, en 1373, que 80 livres, était encore d'un moindre produit après les guerres du XVe siècle, puisqu'il ne dépassait pas 56 livres. Il était en 1787 de 3,400 livres.

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 43. — 2. Louvencourt (Somme), arr. Doullens, cant. Acheux. — 3. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 45. — 4. La Viéville (Somme), arr. Péronne, cant. Albert. — 5. Bray-sur-Somme (id.), id. — 6. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 20.

La Viéville. — Membre de l'ancienne commanderie du Temple de Belle-Eglise. Ce domaine, au moment où Robert Wambert en fit donation, comme nous l'avons dit, aux frères du Temple, comprenait une maison sur la place, vis-à-vis l'église, avec 255 journaux de terre en diverses parties. Wambert étant mort la même année qu'il fit sa donation, c'est-à-dire en 1279, son fils Jacques et Eustachie, sa fille, la confirmèrent dans toute sa forme et teneur, à la seule condition que les Templiers laisseraient Jacques, pendant sa vie, en possession des maisons, cens et terres de Bray, *de Breio*[1].

Quelques années après (en 1284), le dit sieur Jacques, par des lettres émanées de l'official d'Amiens, vendit eux Templiers, pour le prix de 78 livres parisis, trente-deux journaux de terre au terroir de *Viesville*, qui lui provenaient de l'héritage d'Agnès, sa sœur[2]; et en 1288, des lettres du doyen d'Encre adressées à l'official d'Amiens, contenaient la cession faite au Temple par Thibaut d'Aumencourt et Marie, sa femme, pour 300 livres parisis, de cinquante-sept journaux et demi de terre, au terroir de la Viéville, aux lieux dits entre la Voie de la Borne, *de meta*, et la terre d'Eloi de Bézieux, près de la terre d'Otton de Bourgacourt, au Grand-Champ, au Champ de Sailly, *de Salliceto*, au Val-Braket, entre Millencourt et Henencourt[3].

Au XIVe siècle, on retrancha du domaine de la Viéville une partie de ses terres qu'on réunit à la maison du Temple de Senlis. Ce qui restait à la Viéville montait à peine à 200 journaux. Il y avait, en outre, des cens à Corbie, à Blangy et à Marconne.

Le commandeur de Fieffes était seigneur et haut-justicier de la Viéville. L'église et le cimetière reposaient sur la terre de la commanderie.

Le revenu de cette terre était, en 1373, de 40 livres. Il s'élevait en 1787 à 1,700 livres.

Senlis[4]. — Autre dépendance de la maison de Belle-Eglise. Dans les premiers temps, les Templiers n'avaient à Senlis qu'une grange pour renfermer le produit de leurs dimes. Ils avaient acheté en mars 1228, d'Eloi, seigneur de Mailly, *de Mailliaco*, la dime qu'il possédait à Senlis sur les deux tiers de 1,743 journaux de terre, avec

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. nos 23, 24, 22. — 2. Id., id. no 31. — 3. Id., id. no 36. — 4. Senlis (Somme), arr. Doulens, cant. Acheux.

un champ où était bâtie la grange du doyen d'Encre, pour le prix de 95 livres parisis[1].

Cette dime et cette terre étaient tenues d'Agnès, fille du seigneur de Bailleul, et veuve de Robert de Boves, qui en avait approuvé la vente au mois de novembre de la même année[2].

En 1267, nouvelle acquisition par les Templiers de Belle-Eglise, d'un sieur Jean de Latre, de Pierre et Bauduin, ses frères, d'une maison tenue de Pierre, seigneur de Sailly, située à Senlis, près de la grange du Temple. Par ses lettres du mois de mars de la même année, Pierre de Sailly accorda aux Templiers toute seigneurie et justice haute et basse pour la maison qu'ils venaient d'acquérir[3].

La maison de Senlis se trouvait près du cimetière du village. Elle n'existait plus au XVII[e] siècle. La dime qui rapportait, en 1373, 27 livres, se partageait alors entre le Commandeur, à raison de deux tiers; le curé de Senlis et les religieux de Lihons pour l'autre tiers.

Festonval[4]. — L'origine de cette maison, qui était aussi une dépendance de l'ancienne commanderie de Belle-Eglise, remonte aux premières années du XIII[e] siècle. Des lettres de Thibaut, évêque d'Amiens, de l'année 1202, nous apprennent que devant lui s'était présenté Eustache de Baizieux, *de Baisiu*[5], lequel, du consentement de ses frère, sœur et neveux, avait déclaré donner aux frères de la chevalerie du Temple, la maison et le manoir, *domum et managium*, qu'il possédait à Festonval, *apud Festonval*, avec trois journaux de jardin et cinquante arpents de terre, y compris le terrage au terroir de Saucheul ou Saucheux, *in territorio de Sauchoel;* le tout mouvant du fief de Gérard de Curlu, *de Cuerliu*[6], qui avait abandonné tous ses droits seigneuriaux en faveur des Templiers. Eustache reconnaissait, qu'à raison de cette donation, il avait reçu de ces derniers une somme de 80 livres[7].

Plusieurs années après, nous voyons un chevalier, du nom d'Enguerran de Demuin, *de Doumuin*[8], céder par ses lettres du mois de

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 8 f° 27. — 2. Id., id. n° 8 f° 37. — 3. Id., id. n° 8 f° 26. — 4. Festonval, près Harponville (Somme), arrond. Doulens, cant. Acheux. — 5. Baizieux (id.), arr. Amiens, cant. Corbie. — 6. Curlu (id.), arr. Péronne, cant. Combles. — 7. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 11. — 8. Demuin (Somme), arr. Montdidier, cant. Moreuil.

novembre 1238, aux frères de la chevalerie du Temple de Belle-Eglise, *de Bella Ecclesia*, 34 journaux environ de terre, dépendant du fief d'Adam de Toutencourt, *de Totencort*, situés au terroir de *Fetonval*, près de la maison du Temple, et *le Cailloie*, au prix de 60 sols parisis par chaque journal [1].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Festonval. Ce domaine avait beaucoup souffert des guerres du xve siècle. Jehan de Fay qui était, en 1461, commandeur de la baillie de Fieffes, afferma alors à un nommé Jean le Censier, la terre et seigneurie de Festonval consistant en un manoir et 64 journaux de terre, « dont la plupart desdites terres de très long et ancien temps » ont esté et sont à riez sans labour et comme de nulle valeur, parce » qu'elles sont en grans montagnes et laris et chargés de genou- » vriers. »

Le fermage était fixé à quatre livres, mais le preneur devait, pendant les 29 ans de son bail, reconstruire la maison et les autres bâtiments « en remplacement de celle qui avait esté bruslée par le » feu et les guerres. » Il ne paraît pas que cette reconstruction ait jamais eu lieu; car la visite prieurale de 1495, comme celles faites depuis, ne constatent l'existence d'aucun bâtiment à Festonval, dont les terres furent réunies au domaine de la commanderie.

Bois-Saint-Jean [2]. — On verra que la maison de Bois-St-Jean était d'une certaine importance; et qu'à son origine, elle avait à sa tête un Commandeur. C'était une fondation de l'Hôpital ancien, et non un établissement du Temple, comme le *Livre-Vert* le marque par erreur.

M. Herbaville dit, en parlant de Wamin, que sur le territoire de cette commune, au sud du village, il y a une ferme, appelée la *Ferme St-Jean*, qui est une ancienne maison de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, dont la création remonterait, suivant lui, vers l'an 1254 [3].

Mais longtemps avant cette époque, la maison de *St-Jean* ou *de Bois-St-Jean* existait. Pour la fonder, Philippe, comte de Flandre et

1. Arch. nat. S 5061, Suppl. n° 10. — 2. Aujourd'hui Saint-Jean, ferme sur la commune de Wamin (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Le Parcq. — 3. Herbaville, Mémorial historique du département du Pas-de-Calais, t. 2, p. 350.

de Vermandois avait donné, ainsi que le constatent ses lettres datées d'Hesdin, de l'année 1182, aux frères de l'Hôpital, deux charrues de terre, libres de toutes charges, dans la forêt de Grigny, *in forestà de Gringni* [1], appelée aujourd'hui Forêt d'Hesdin, à la condition que sur cette terre les Hospitaliers y bâtiraient une église, où tous les frères de l'Ordre, en résidence dans les diocèses de Thérouanne, d'Arras, de Tournay, de Cambrai et de Noyon, viendraient chaque année tenir un chapitre; et que cette église serait la première de toutes celles que l'Hôpital avait dans ces diocèses [2].

Un seigneur, du nom de Bernard de Bailleul, *de Baillolio* [3], par une charte non datée, mais qui parait avoir été rédigée vers la fin du XIIe siècle, confirma à la maison de l'Hôpital tout ce qui lui avait été donné, et qu'elle possédait dans la forêt de Grigny, *in foresta de Gregni* [4].

En 1209, dans une transaction qui eut lieu alors par suite d'arbitrage, entre Gauthier, curé de Marconne [5] et les frères de l'Hôpital, au sujet d'une prairie qu'ils revendiquaient chacun de leur côté, nous voyons figurer un frère de l'Ordre, du nom d'Eudes *Segnore*, se qualifiant de commandeur de l'Hôpital de St-Jean-au-Bois, *magister Hospitalis Sancti Johanis in nemore*, autrement dit de Bois-St-Jean [6].

Un autre conflit s'étant élevé en 1211 entre les mêmes personnages, relativement à certaines dimes que le curé prétendait avoir seul à Marconne, *apud Marchonam*, et à Maisnil [7], Gilles, doyen d'Hesdin, arbitre choisi par les parties, décida qu'à l'avenir l'Hôpital devait y avoir sa part [8].

La maison de Bois-St-Jean était voisine de l'abbaye d'Auchy-aux-Moines, dont les religieux eurent toujours pour elle la plus grande bienveillance. En 1297, l'abbé d'Auchy donna à cens perpétuel, et moyennant une redevance annuelle de quinze livres et demi, aux frères de l'Hôpital, 95 journaux de terre, appelés: le Sart-d'Arras,

1. Grigny (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Le Parcq. — 2. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10. — 3. Bailleul-aux-Cornailles (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Aubigny. — 4. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 6. — 5. Marconne (Pas-de-Calais), arr. Montreuil, cant. Hesdin. — 6. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 3. — 7. Maisnil (Pas-de-Calais), arr. et cant. Saint-Pol. — 8. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 10 f° 4.

Sartus de Atrebato, tenant au bois du comte d'Artois, et d'un autre côté à celui de leur maison, nommée Bois-S[t]-Jean, *Boscus Sancti Johanis*, avec cinq autres journaux, qu'on appelait le Pré-le-Moine, plus la dîme et le terrage de ces terres, et encore celui de 60 journaux dans la paroisse de Wamin [1].

Le domaine de Bois-S[t]-Jean se composait d'une maison, d'une chapelle dédiée à saint Jean, que desservaient au siècle dernier les religieux de l'abbaye d'Auchy, et d'environ 400 journaux de terre et de bois en une masse, compris entre Bois-S[t]-Jean, la forêt d'Hesdin et Wamin. Il en dépendait encore d'autres terres à Blangy; la terre des Croisés, sur le chemin d'Hesdin à Sainte-Austreberte; 30 journaux de terre au lieu dit les Combles, etc.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de Bois-S[t]-Jean. Le revenu de cette terre était, en 1373, de 69 livres 7 sols. Il s'élevait en 1757 à 2,300 livres, et en 1787 à 3,000 livres.

Hesdin [2]. — Nous avons vu que les commanderies de Fieffes et de Beauvoir avaient chacune une maison à Abbeville, qu'on appelait Maison du Refuge. L'ancienne commanderie de Bois-S[t]-Jean avait aussi la sienne, sur le marché ou la place d'Hesdin. Lorsque Bois-S[t]-Jean devint un membre de la baillie de Fieffes, on crut inutile de conserver la maison d'Hesdin. Elle fut aliénée ou donnée à rente perpétuelle, comme on le voit par un acte du mois d'octobre 1335, par lequel un nommé Jean Postel prit à cens la maison des frères de Saint-Jean-de-Jérusalem, « que on appelle *aus Ouignes*, sise à Hédin, » aboutant d'un bout sur le marquiet de le dicte ville, et d'autre lès » le rue des Carons [3]. »

Le revenu général de la commanderie de Fieffes était, d'après le *Livre-Vert*, en 1373, de 995 livres 5 sols 9 deniers, faisant 1,244 fr. 14 sols parisis. Cette somme était entièrement absorbée par les charges. La principale était la responsion, qui montait à 500 florins de Florence, valant le florin 14 sols; puis venaient la nourriture et l'entretien de six frères à 12 deniers par jour, ce qui portait 108 livres

1. Arch. nat. S 5059, Suppl. n° 7 f° 16. — 2. Hesdin (Pas-de-Calais), arrond. Montreuil-sur-Mer. — 3. Arch. nat. S 5601, Suppl. n° 61.

par an. Une somme de 48 livres était allouée, chaque année, pour les robes et manteaux des frères.

Ce revenu s'élevait, en 1495, à 1,142 livres 15 sols; en 1583, à 3,000 livres; en 1753, à 17,236 livres; en 1779, à 26,300 livres; enfin en 1787, à 32,000 livres.

Noms des Commandeurs de Fieffes.

1199. Frère Eudes, commandeur du Ponthieu.
1313. Fr. Jehan de Villers
1318. Fr. Rigault de Villiers.
1338. Fr. Jehan de Parfontrieu, chevalier.
1342. Fr. Nicole Le Saunier.
1344. Le chevalier Pierre de Hartoge.
1364. Le chev. Philippe Dyvort.
1367. Fr. Guillaume Potart.
1372. Le chev. Pierre de Courcy.
1391. Le chev. Aubert de Vauvillers.
1397. Le chev. Jehan de la Fontaine.
1422. Fr. Gauthier le Cras, prieur de l'église conventuelle de Rhodes.
1456. Le chev. Jehan de Fouquesolles.
1460. Le chev. Jehan du Fay ou de Fay.
1465. Le chev. Jehan de Chailly.
1482. Le chev. Régnault de Bouflers.
1495. Le chev. Pierre de Bouteville, sénéchal de Rhodes.
1511. Le chev. Jehan de Launoy.
1522. Le chev. Nicolas de Bellay.
1529. Le chev. Roland de Rouy.
1559. Le chev. Jehan de Piédefer.
1571. Le chev. François de Salviati.
1594. Le chev. Pierre de Bertaucourt.
1606. Le chev. François de Pronville-Arponlieu.
1664. Le chev. Jacques de Ricarville.
1680. Le chev. Roch de Reuilly.
1699. Le chev. Charles Sévin de Baudeville.
1705. Le chev. Jean-Baptiste de Briconnet.
1729. Le chev. Bailli de la Salle.

1740. Le chev. Armand Foucaut de St-Germain-Beaupré.
1752. Le chev. Pierre-Louis de Brévedent de Sahure.
1764. Le chev. Paul de Vion de Gaillon.
1772. Le chev. Louis Dauvet des Maretz.
1779. Le chev. Rogres de Champignelles (Jacques-Arnould).

ANCIENS COMMANDEURS DE BOIS-SAINT-JEAN.

1209. *Odo Segnore magister Hospitalis Sancti Johanis in nemore.*
1357. Frère Guerard Dupuich.

ANCIENS COMMANDEURS DE BELLE-ÉGLISE.

1279. Fr. Pierre.
1356. Fr. Clément du Caisnoy.

VI

COMMANDERIES

DE L'ARTOIS, DE LA FLANDRE WALLONNE

ET

DU HAINAUT FRANÇAIS

(anciens diocèses de Thérouanne, d'Arras et de Cambrai).

COMMANDERIE DE LOISON.[1]

Membres : Grange de *Frencq* et Maison à *Montreuil*, — L'ancien Temple de CAMPAGNE, — LE TEMPLE-LEZ-WABEN, — Ancienne commanderie de GOMBERMONT.
Noms des Commandeurs.

Loison était une ancienne commanderie du Temple, dont on ne retrouve plus les titres primordiaux. Il nous reste seulement sur cette commanderie des documents purement administratifs, qui ne vont pas au-delà de la seconde moitié du xiv° siècle, et sont postérieurs à la réunion des biens du Temple à ceux de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Un inventaire de ces documents fut dressé en 1747, par Jacquemin, alors archiviste du Grand-Prieuré de France, et repose aujourd'hui aux archives départementales à Arras. L'auteur rappelle dans ses observations préliminaires que le domaine de la commanderie de Loison faisait partie « des grands biens dont les rois de France et » autres seigneurs avaient autrefois enrichi les frères de la chevale- » rie du Temple pour la défense de la Terre-Sainte. »

Il ajoute : « cette commanderie a fait des pertes considérables » presque dans tous les siècles, et a été exposée à tous les malheurs

1. Loison (Pas-de-Calais), arrond. Montreuil-sur-Mer, cant. Campagne-les-Hesdin.

» des guerres qui ont eu cours en Artois, comme étant située autre-
» fois sur les limites et frontières de France et d'Espagne, dont les
» troupes ont plusieurs fois brûlé et ravagé les fermes, bâtiments,
» terres et bois qui en dépendent avec tous les biens et effets qui y
» étaient, de même que la plus grande partie des titres primordiaux
» et modernes qui établissaient l'origine et la propriété de ses droits
» utiles et honorifiques dont elle se trouve dépouillée aujourd'hui à
» son grand préjudice ; et s'il lui reste encore quelques-uns de ces
» droits, ce n'a été qu'après d'exactes enquestes et recherches qui
» ont été faites sur les lieux par les soins de MM. les commandeurs
» dudit Loisons, pour en recouvrer une partie dans les papiers ter-
» riers d'icelle, qui forment actuellement les principaux et meilleurs
» titres de ladite commanderie, auxquels l'on pourra avoir recours
» en cas de besoin. »

Jacquemin rappelle les guerres qui eurent lieu en Artois entre les rois de France et d'Espagne. En 1595, la commanderie de Loison fut brûlée et son territoire ravagé. Le Commandeur et ses gens se sauvèrent à Hesdin ; et les terres restèrent incultes pendant trois à quatre ans. En 1635, nouveau pillage, nouvel incendie de la maison de Loison, dans laquelle le commandeur, M. de Vienne-Crèvecœur, fut fait prisonnier et emmené par les Espagnols au château d'Hesdin. Les Français, en 1710, pendant les siéges de Béthune et d'Aire-sur-la-Lys, ravagèrent les terres de la commanderie dont ils enlevèrent les bestiaux et les grains.

Au milieu de tant de désastres, il est à présumer que beaucoup de titres et de papiers qui se trouvaient dans la commanderie aient été perdus et détruits. Parmi ceux qui nous restent, il y a un grand nombre de sentences et d'arrêts rendus en faveur des Hospitaliers pour la haute, moyenne et basse justice qu'ils prétendaient avoir à Loison comme successeurs des Templiers, et qu'ils surent maintenir en toutes occasions, et notamment en 1353 contre les réclamations du gouverneur et du procureur du comte d'Artois, et en même temps contre celles du comte de Ponthieu.

D'autres seigneurs leur causèrent encore sur le même sujet bien des dificultés. De ce nombre, nous citerons Jean de Crequy, seigneur de Tilly et bailli de St-Omer, qui fut condamné en 1364 par le prévôt de Montreuil, à une amende assez forte envers les frères de l'Hô-

pital, pour avoir attenté à leurs droits de justice dans leur seigneurie de Loison.

La maison de la commanderie était située dans la grande rue du village, contre la rivière qui y passe. C'était une vaste maison avec chapelle, bâtiments à usage de ferme, et une tour assez élevée qui servait de prison au XVe siècle. De l'autre côté de la rivière, se trouvait un moulin à eau dépendant de la commanderie.

Derrière l'enclos de la maison, qui contenait une dizaine d'arpents de terre, il y avait une grande prairie d'environ quarante mesures; et de là, on apercevait les bois de la commanderie; au midi, le Bois-Caulet; au levant, le bois de Cauvenne; vers couchant, le bois du Mont; vers nord, le bois des Carrières; le tout d'une contenance de plus de 250 mesures.

Les terres à labour comprenaient mille journaux avec ceux de la *ferme du Plouy*, située à une demi-lieue de Loison, et dépendant de la commanderie. Il n'en restait plus au XVIIe siècle que 400 journaux. Cette différence ne peut s'expliquer que par les pertes subies par les Hospitaliers de Loison pendant les guerres des XVe et XVIe siècles.

En 1495, Emery d'Amboise, Grand-Prieur de France, était commandeur de Loison, et en cette qualité seigneur du lieu. Il avait droit à la dîme de la paroisse qu'il faisait recueillir par son receveur Jean de Bulleux, à la charge de réparer et d'entretenir le chœur de l'église.

Les hommes cottiers de la seigneurie étaient alors au nombre de 422; et les censives qu'ils devaient chaque année au Commandeur reposaient sur leurs maisons « sises Nœufve Rue, rue du Cheilier, » rue de Hesdin, rue Bisset, rue Pesquin, à l'Eau du Four, à le plache » de Loysons, rue des Vaulx, près l'Eau de le Bonde, » et sur plus de trois mille mesures de terre, tant au territoire de Loison que sur ceux de Beaurain, Offin et St-Deneuf.

Plusieurs fiefs relevaient de la commanderie, et entre autres celui du château de Loison, espèce de forteresse, flanquée de quatre tours, qui s'élevait sur les bords de la rivière, et appartenait en 1495 à Jean d'*Aboval*, écuyer.

Le revenu de la terre et seigneurie de Loison était, en 1373, de 357 livres, alors que, d'après le *Livre-Vert*, les terres labourables

rapportaient 4 sols le journal; les prés, 20 sols; et les bois à coupe de 14 ans, 3 livres.

En 1495, le revenu était presque doublé. Il s'élevait à 680 livres, mais il fallait payer là-dessus, chaque année, au chapelain qui disait trois messes par semaine dans la chapelle de la commanderie, 12 livres;

Au bailli et à l'avocat de l'Hôpital, 18 livres;

A son procureur à Montreuil, 4 livres;

Au gardien de la maison de Loison, pour ses gages, six setiers d'avoine;

Au prieur de Beaurain, 4 sols, à la Noël;

A l'abbesse de Sainte-Austreberte à Montreuil, à la Noël, huit deniers;

Au seigneur d'Hesmond, à la saint Rémi, dix livres parisis, « et » les poeult ledit seigneur venir quérir à l'Ospital dudit lieu de Loi- » sons à cheval, l'espervier sur le poing et ses levriers avoeuc lui, et » là estre au despens dudit hospital, jusques à ce que ladite somme » de dix livres parisis lui seroient bailliées et délivrées. »

Le revenu de Loison était, en 1583, de 1,200 livres; en 1757, de 5,000 livres; et en 1783, de 7,560 livres.

Les membres qui composaient la commanderie, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, étaient, d'après le *Livre-Vert*, au nombre de trois:

La maison de Frencq;

La maison de Campagne;

Et la maison du Temple-lez-Waben.

En 1479, on jugea convenable de lui adjoindre une autre petite commanderie du Temple, appelée Gombermont, qui se trouvait à proximité de Loison.

Frencq [1] et *Montreuil* [2]. — L'établissement de Frencq paraît avoir été de peu d'importance. C'était, dès l'origine, une grange dimeresse, à laquelle les Templiers avaient réuni quelques terres. Ils renfermaient dans cette grange le rendement de leur dime de Frencq et de

1. Frencq (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer, cant. Etaples. — 2. Montreuil-sur-Mer (id.), chef-lieu d'arrondissement.

tous les terrages qu'ils avaient dans les environs de Montreuil. Ils possédaient même dans cette ville une maison de refuge, nommée la Maison de la commanderie, dont la porte donnait sur le cimetière, à raison de laquelle il était payé chaque année, au trésorier de l'église, douze deniers parisis.

Les Hospitaliers arrentèrent, au XIVe siècle, le petit domaine de Frencq et la maison de Montreuil. Ils ne conservèrent que leur dîme qu'ils affermèrent, en 1495, 24 livres par an ; en 1757, 700 livres ; et en 1783, 1,100 livres.

CAMPAGNE [1]. — Le Temple de Campagne, qui prit ensuite le nom de l'Hôpital, était une ferme située au nord de la rue ou du chemin conduisant de Campagne à Buire. Près de la ferme, se trouvait une chapelle sous le vocable de l'Assomption. Ce domaine comptait, au XVe siècle, environ 120 mesures de terre labourable et un bois, nommé le Bois de l'Hôpital, qui en comptait vingt-deux.

Le Commandeur avait dans sa terre toute justice haute, moyenne et basse, avec des censives que 71 tenanciers lui devaient en 1495 sur des maisons ou terres situées à Campagne, aux lieux dits : en la Vallée de Guorguechon, aux Fourcques, au Camp-Walmont, au Val-de-Rune, à la Coterie, au Hamel, au Camp-Cornu, à la ruelle Michaut-Pasquier, à Tallonville, à Caumont, au camp de Raffleu, à la Voie de l'Atre, à la Crepière, aux Treux de Gouy, en la Vallée des Carrières, aux Croix de Gouy, à le Sablonière, au Camp du Fresne, au Camp aux Ewes, au Val de Beaurain, à l'Estocq, ainsi qu'au territoire de St-Rémi [2].

Dans la cour de la ferme se trouvait une grange, qu'on nommait la Grange des Terrages, où les habitants de Campagne venaient rendre compte de tous les droits de terrage qu'ils devaient et qui se partageaient, d'après un accord fait en 1480, entre le commandeur de Loison, à la proportion de trois huitièmes, et le seigneur Louis de Bournonville, les religieux de St-André, les enfants de Guillaume d'Alinctun et d'Isaac de Campagne pour les cinq autres huitièmes.

La maison de Campagne eut à souffrir, comme celle de Loison,

1. Campagne-les-Hesdin (Pas-de-Calais), arr. Montreuil, chef-lieu de cant. — 2. Arch. nat. S 5058.

des malheurs de la guerre. Dans le chapitre provincial tenu à Paris en 1600, le commandeur de Loison, qui se nommait alors le chevalier du Sart de Thury, vint déclarer que la maison de Campagne avait été brûlée pour la troisième fois, et qu'on pourrait, sans la rebâtir, en affermer les terres à un prix convenable. Cette proposition ne fut pas acceptée; car nous trouvons vers le milieu du XVIIe siècle la maison et la chapelle complètement rétablies.

La chapelle était desservie au XVIIIe siècle par les capucins de Montreuil. Mais on cessa en 1770 d'y célébrer la messe; et les ornements avec les objets du culte furent transportés alors dans la maison du Temple, près Waben.

La maison de Campagne rapportait, en 1373, 200 livres. Son revenu, en 1495, n'était encore que de 300 livres. Il s'élevait, en 1583, à 800 livres; en 1757, à 1,500 livres; et en 1783, à 1,700 livres.

Le Temple-lez-Waben. — Entre Waben et Conchil-le-Temple[1], il y a un lieu, nommé *la Commanderie*, qui fait partie aujourd'hui de la commune de Conchil. C'est là que se trouvait la maison qu'on appelait le Temple-lez-Waben. D'après d'anciens terriers, elle était située entre deux chemins : dont l'un conduisait à Waben, et l'autre, à Montreuil.

Le *Livre-Vert* nous apprend qu'au moment où les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem entrèrent en possession de cette maison, il en dépendait 60 journaux de terre destinés à l'usage des frères de l'Ordre, et 700 autres journaux de bruyères et de mauvaise terre, affermés 23 setiers de grains par an, valant 5 livres 15 sols. Il y avait, en outre, un moulin et un four banal, avec des rentes qui rapportaient 54 livres aussi chaque année. Tel était le revenu du Temple en 1373.

Les Hospitaliers eurent à soutenir en 1352 plusieurs procès contre le comte de Ponthieu, à propos de divers droits seigneuriaux qu'il leur contestait, au lieu dit du Temple, et pour une maison qu'ils possédaient en la ville de Rue. Il fut reconnu à cette occasion que les successeurs des Templiers avaient dans les endroits sus-désignés

1. Conchil-le-Temple et Waben (Pas-de-Calais), arr. et cant. Montreuil-sur-Mer.

la haute, moyenne et basse justice ; et que sous aucun prétexte le comte de Ponthieu ne pouvait s'arroger le droit d'y faire aucun exploit.

Les guerres du XVe siècle causèrent bien des ravages au Temple-lez-Waben. Voici le tableau que nous en trace le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Le membre de la commanderie de Loisons, nom-
» mé le Temple-lez-Wauben, auquel lieu a chapelle qui fut brullée
» par le temps des guerres, et Monseigneur de France (Emery d'Am-
» boise, Grand-Prieur) l'a faicte reffaire tout de neuf. La maison
» joingnant ladite chappelle, où le censier faict sa demeure, est à
» présent en bon poinct. La grange fut brullée et les estables, les-
» quelles a faicte reffaire comme dessus, pareillement les molins
» estoient tombez, lesquels il a faict reffaire aussi. »

La chapelle était dédiée à la sainte Vierge. Un prêtre séculier la desservait à la fin du XVe siècle, moyennant une pension de 20 livres. Il jouissait d'une dîme sur le territoire du Temple, qui lui valait 8 livres par an. En 1757, c'était le curé de St-Vaast qui desservait la chapelle. Il recevait 6 sols par messe qu'il déchargeait.

Le revenu de la maison du Temple-lez-Waben était, en 1578, avec les droits seigneuriaux, de 166 écus soleil ; les terres du domaine ne comptaient plus alors que 170 mesures de labour et 124 arpents de bois, divisés en deux parties : le bois de la Cervelle (99 arpents) sur le territoire de Conchil, et le bois du Temple (25 arpents) à une demi-lieue du précédent, sur le territoire de l'Epinoy.

Le revenu s'élevait, en 1757, à 1,272 livres ; et en 1783, à 1,500 livres.

GOMBERMONT [1].— Le *Livre-Vert* ne mentionne cette petite commanderie du Temple que comme mémoire, attendu qu'en 1373 elle avait été entièrement ruinée et détruite par les guerres qui en avaient fait une solitude.

Rétablie dans le cours du XVe siècle, elle fut réunie en 1479, comme nous l'avons dit, à la commanderie de Loisons. Le commandeur Emery d'Amboise fit reconstruire alors la chapelle, pour la desservance de laquelle il donnait à un prêtre 40 livres par an.

1. Gombermont, entre Campagne-les-Boulonnais et Ergny (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer, cant. Hucqueliers.

La maison du Temple de Gombermont formait un domaine seigneurial situé sur le chemin de Gombermont à Ergny. Elle comprenait 300 mesures environ de terre avec 40 arpents de bois en deux parties ; l'une, appelée le Bois de Buissire, du côté de Bourthes; et l'autre, qu'on nommait le Bois de Laincourt, au levant des terres de Gombermont.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie à Gombermont, et des censives sur un certain nombre de terres au lieu dit le Mont-Haynau, ainsi qu'à Ergny en divers cantons, aux Hautes-Guaquières, au Tieuloy, au Marquet-le-Prestre, aux Combles, au Puits-Sandrin, à Wattredalle, au Verval, etc.

Il jouissait des droits de dime à Ergny, à Seninghem, à Eule, à Gournay, à Verchocq et autres lieux circonvoisins.

Le domaine de Gombermont rapportait, en 1495, 152 livres. En 1640, la maison et la chapelle furent de nouveau incendiées et détruites. On rebâtit plus tard, sur leur emplacement, une petite ferme pour la culture des terres. Cette ferme, avec les droits seigneuriaux, était louée, en 1757, 1,700 livres ; et en 1783, 3,600 livres.

Le revenu général de la commanderie de Loison était, en 1373, de 670 livres; en 1483, de 962 livres; en 1573, de 2,000 livres ; en 1613, de 3,374 livres; en 1730, de 10,490 livres; et en 1783, de 18,760 livres.

Noms des Commandeurs de Loison.

1352. Le chevalier Guillaume de Villers.
1373. Le chev. Jean le Villain.
1375. Le chev. Nicolas de Bosquillon.
1402. Le chev. Renaud de Giresme, Grand-Prieur de France.
1424. Le chev. Pierre de Bauffremont, id.
1477. Le chev. Bertrand de Cluys, id.
1480. Le chev. Emery d'Amboise, id.
1505. Le chev. Adam de Monceau.
1512. Le chev. Guillaume de Ghistel.
1519. Le chev. Gabriel de Créquy.

1545. Le chev. Georges de Courtignon.
1573. Le chev. Philippe de Barville.
1580. Le chev. Jean Ducavrel, dit de Taingny.
1594. Le chev. Louis du Sart de Thury.
1618. Le chev. Hector de Vienne Crèvecœur.
1639. Le chev. Charles Brahier d'Arqueville.
1646. Le chev. Jean de la Motte-Costart.
1669. Le chev. Antoine Desfriches Brasseuse.
1677. Le chev. Antoine du Bosc Herminal.
1686. Le chev. Jean-Baptiste d'Aligre.
1698. Le chev. Camille de Champlay de Courcelles.
1700. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1709. Le chev. Jean-Anne de Foville d'Escrainville.
1723. Le chev. François de Gourmont de Courcy.
1731. Le chev. Joseph Hyacinthe du Glas d'Arancy.
1740. Le chev. Henri-Paul de la Luzerne de Beuzeville.
1755. Le chev. Louis le Pélerin de Gauville.
1764. Le chev. Charles-Bernardin Davy d'Amfreville.
1772. Le chev. Charles de Vyon de Gaillon.
1789. Le chev. Louis Marie de Milano.

Anciens Commandeurs de Gombermont.

1362. Frère Philippe Leclerc.
1386. Le chev. Jehan de Hesdin.
1468. Le chev. Robert de Franquelance.

COMMANDERIE DE HAUTAVESNES.

Membres : L'ancienne commanderie de GAUDIEMPRÉ, — Maison de LUCHEUX, — Le Temple d'ARRAS, ancienne commanderie, — *Agnez,* — L'ancien Temple de BLAIRVILLE, — Le Temple de DOUAI, — Maison d'*Hénin-Liétard* ou de *Dourges.* — COBRIEUX, ancienne commanderie, — L'ancien Temple de ST-LEGER.

Noms des Commandeurs.

Les ruines d'une ancienne tour féodale qu'on voit au village de Hautavesnes [1], et qui fait aujourd'hui partie d'une ferme située dans la Grande-Rue, près de l'église, nous indique l'emplacement qu'occupait autrefois le chef-lieu de cette commanderie. C'était un beau domaine seigneurial, formé d'un château, d'une chapelle, d'une basse-cour et de 288 mencaudées [2] de terre. Plus de mille autres mencaudées à Hautavesnes étaient tenues en coterie de l'Hôpital, et devaient rentes au Commandeur. Celui-ci était seul seigneur du village : il y avait la haute et basse justice, ainsi que le patronage et la collation de la cure.

On ne sait comment ni à quelle époque cette belle terre seigneuriale fut mise en la possession des frères de l'Hôpital. Ce fut proba-

1. Hautavesnes (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. On appelle encore aujourd'hui dans le pays mencaudée une quantité de terre de la superficie de 42 ares 91 centiares.

blement dans la seconde moitié du XIIe siècle, quelque temps avant que l'église avec le cimetière de Hautavesnes, *ecclesiam de Hautavesnes cum cimeterio*, leur eut été donnée comme complément de leur seigneurie, par un chantre de la cathédrale d'Arras, sous le cens annuel d'une forte livre de cire, *sub annuo censu magne libre cere*, comme il est constaté par des lettres du doyen du chapitre d'Arras, de l'année 1187.

On ignore également en vertu de quel droit le commandeur de Hautavesnes levait, au XIVe siècle, à son profit, tous les reliefs des fiefs tenus des souverains dans le comté d'Artois et la terre de St-Venant. Nous pensons que ce privilége avait appartenu auparavant aux Templiers, dans l'héritage desquels les frères de l'Hôpital l'auraient recueilli. Dans tous les cas, ceux-ci n'en jouirent pas longtemps et l'abandonnèrent, en 1372, à Marguerite, comtesse d'Artois, qui leur donna en échange une rente de 200 livres à prendre, chaque année, sur ses revenus de la ville de Béthune.

Entre autres priviléges dont jouissaient les hommes et vassaux de la commanderie, nous citerons l'exemption accordée au XIVe siècle par la comtesse Marguerite et l'abbé de St-Vaast, de payer aucun droit de tonlieu pour les denrées et marchandises qu'ils avaient à vendre ou à acheter dans la ville d'Arras, ainsi que la dispense en temps de guerre de tous subsides et corvées dont le duc de Bourgogne les reconnut affranchis par ses lettres du 15 novembre 1403.

Les comtes d'Artois ne furent pas les seuls qui favorisèrent, par leurs bienfaits, le développement de la maison de l'Hôpital de Hautavesnes. Déjà les seigneurs du pays y avaient beaucoup contribué par leurs aumônes et donations aux XIIe et XIIIe siècles. Au nombre des bienfaiteurs de cette maison, nous trouvons Alice, dame de Sauchy, *de Salci*[1], lui donnant, en 1158, son alleu à Récourt[2], *in Roricurt*[3]; Amaury de Sauty[4] lui accordant, en 1170, la dime de Blavincourt, *decimam de Bavelincort*[5] sous réserve d'usufruit[6];

1. Sauchy-Cauchy ou Sauchy-l'Estrée (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Marquion. — 2. Récourt (id.), arr. Arras, cant. Vitry. — 3. Archives nat. S 5211, Suppl. n° 29. — 4. Saulty (Pas-de-Calais), arr. St-Pol, cant. Avesnes-Lecomte. — 5. Blavincourt, commune de Beaufort (id.), mêmes arr. et cant. — 6. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 28.

Bauduin de Pas, *de Passu*[1], lui abandonnant, en 1202, la seigneurie de deux hôtes qu'elle avait dans son fief[2].

Nous voyons encore Philippe d'Anstaing[3] donner, en 1207, aux Hospitaliers de Hautavesnes, au moment où il prenait l'habit de leur religion, deux bonniers de terre en sa culture de Gombermont, *de Gomermont*[4], au lieu dit la Ville[5].

Gérard de *Ruit*[6] leur constituait, en 1238, une rente d'avoine sur un de ses manoirs à Ruitz, au Plouy, *au Ploeis*[7].

En 1247, Adam de Vimy, *de Vimiaco*[8] leur amortissait une maison qu'ils avaient achetée des religieux de l'abbaye de Loos, à Baudimont, *in Balduino monte*[9], près d'Arras, dépendant de son fief et de celui du comte d'Artois[10].

Robert de Givenchy et Marie, sa femme, leur abandonnaient, en 1268, tous les biens meubles et immeubles qu'ils possédaient à Givenchy en Gohele, *apud Juvenchi in Gauharia*[11], à l'exception d'une terre à *Ais*[12].

Ce n'était pas seulement à l'aide de dons et d'aumônes que la commanderie de Hautavesnes augmentait chaque année ses revenus, mais encore par des acquisitions assez fréquentes que ses économies lui permettaient de faire. C'est ainsi qu'en 1179, les frères de l'Hôpital achetaient de Robert d'*Anez*[13], trente mesures de terre à Hautavesnes, *apud Altavenam*, pour le prix de soixante marcs d'argent[14]; et qu'en 1250, Jean d'*Anez*, dit Flayel, leur vendait le bois de Montigny, *nemus de Montegni*, au même territoire, pour cent marcs d'argent[15].

A l'époque des croisades, on sait que tout seigneur tenait à honneur d'aller prendre part à la guerre contre les infidèles. Les frais de voyage et d'équipement étaient assez considérables; et pour les

1. Pas (Pas-de-Calais), arrond. Arras, chef-lieu de cant. — 2. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 17. — 3. Anstaing (Nord), arr. Lille, cant. Lannoy. — 4. Gombermont, entre Campagne-les-Boulonnais et Ergny (Pas-de-Calais), arr. Montreuil-sur-Mer. — 5. Arch. nation. S 5209, Suppl. n° 11. — 6. Ruitz (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Houdain. — 7. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 30. — 8. Vimy (Pas-de-Calais), arr. Arras, chef-lieu de canton. — 9. Baudimont, faubourg d'Arras. — 10. Arch. nat. S 5208, 1re liasse. — 11. Givenchy-en-Gohele, (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Lens. — 12. Aix-en-Gohele (id.), id. — 13. Agnez-les-Duisans (id.), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 14. Arch. nat. S 5207, Suppl. n° 21. — 15. Id. S 5210, Suppl. n° 33.

couvrir, il arrivait souvent qu'on vendait ses biens ou qu'on les grevait d'emprunts. Aussi voyons-nous en 1190, Adam de *Bors* [1], avant de partir pour la Terre-Sainte, engager la dime de sa terre pour une somme de cinquante marcs d'argent, que les frères de l'Hôpital de Hautavesnes lui avaient prêtée. L'année précédente, Jean Revel de Noyelles, *de Noella* [2], avait, pour la même raison, emprunté d'eux cent cinquante-deux marcs d'argent sur la dime de Bully, *decimam de Bullia* [3]; mais comme il ne put leur rembourser cette somme, il dut, en 1198, pour se libérer, abandonner à ses créanciers la dime en question [4].

La maison de Hautavesnes possédait encore la dime de Pys [5], qu'une noble dame, nommée Honestasie, femme de Pierre Aoste, lui avait donnée en 1195, pour recevoir dans la confraternité de l'Hôpital ses enfants, elle-même ou son mari, au décès du premier mourant d'eux.

Des lettres de confraternité étaient également accordées, en 1311, par frère Nicolas Brimaus, commandeur de Hautavesnes, à demoiselle Michaut de Méricourt, *de Menricourt* [6], veuve de Jean de Caillau, « pour l'octroi de plaine partissipation de tous les biens, » de toutes les aumosnes et de toutes les œuvres de miséricorde » faites et à faire en la sainte maison de l'Ospital de St Jéhan de » Jherusalem, de ça et par de là la mer, depuis l'eure qu'elle fu » fondée jusques en la fin du monde, avec promesse à aidier, war» der et consillier elle et ses biens, sans tort faire à autrui, pour » çou qu'elle a aumosné audit Ospital une livre de cire par an au » Noel, à rendre chascun an à la maison de Haute-Avesne, et cin» quante sous parisis après son décest, à prenre sur ces biens, où » qu'ils feussent meubles et non meubles... »

A l'époque dont nous parlons, c'est-à-dire au commencement du XIVe siècle, la commanderie n'avait encore que la terre et seigneurie de Hautavesnes et les quelques biens et revenus que nous avons mentionnés plus haut.

1. Bours (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Heuchin. — 2. Noyelles-lez-Vermelles ou Noyelles-sous-Lens (id.), arr. Béthune. — 3. Bully (id.), arrond. Béthune, cant. Lens. — 4. Arch. nation. S 5208, Suppl. n°s 64 et 67. — 5. Pys (Somme), arr. Péronne, cant. Albert. — 6. Méricourt (Pas-de-Calais), arrond. Béthune, cant. Lens.

En 1312, le Roi prescrivit à son bailli d'Amiens de faire mettre les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en possession des biens de l'Ordre du Temple, qui se trouvaient dans la Picardie, ainsi qu'en Artois et en Flandre. D'après la répartition qui en fut faite alors, il échut à la commanderie de Hautavesnes, d'abord en Artois, les maisons du Temple d'Arras, de Blairville, d'Agnez et d'Hénin-Lietard;

Dans la châtellenie de Lille, celles de la Haye-lez-Lille, de Pérenchies, de Maisnil et de Cobrieux, le Temple de Douai; et dans le Tournaisis, la maison de S[t]-Léger et celle d'Anseghem, près d'Audenarde.

Ces adjonctions ne suffisant pas à l'importance qu'on voulait donner à la commanderie de Hautavesnes, les Hospitaliers y réunirent encore une petite commanderie qu'ils avaient près de Pas en Artois, appelée la commanderie de Gaudiempré, avec la maison de Lucheux qui en dépendait.

A partir de ce moment, Hautavesnes devint une des commanderies principales du Grand-Prieuré de France; et à cause sans doute de son importance, elle devint une chambre prieurale de 1370 à 1521. Mais plus tard, vers 1550, on la démembra, c'est-à-dire qu'on en retrancha plusieurs maisons pour former une nouvelle commanderie, la commanderie de Caestre; ce qui réduisit la commanderie de Hautavesnes aux membres suivants :

La maison de Gaudiempré;
La maison de Lucheux;
La maison du Temple d'Arras;
La maison d'Agnez;
La maison de Blairville;
La maison d'Hénin-Liétard;
La maison du Temple de Douai;
La maison de Cobrieux;
Et la maison de S[t]-Léger.

Aucun changement ne fut apporté à cette organisation, qui existait encore à la fin du XVIII[e] siècle.

GAUDIEMPRÉ [1]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. Le plus an-

1. Gaudiempré (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Pas.

cien document qui nous reste sur cet établissement, est une charte de l'évêque d'Arras, de l'année 1190, portant donation à titre d'aumône, par Giraut de Gombremetz, du consentement de ses enfants, aux frères de l'Hôpital de Gaudiempré, *fratribus Hospitalis de Gondewinpré*, de la dime qu'il avait à *Gombermes*[1], en reconnaissance de quoi il avait reçu des dits frères treize marcs d'argent[2].

Guillaume Pyons, prieur de la maison de l'Hôpital de Jérusalem, constate, par ses lettres du mois de juin 1253, qu'Eustache d'Hersin, *de Hersino*, a donné à la maison de Gaudiempré, *domui nostri de Godin pré*, six mencaudées de terre au terroir de ce village[3].

Une donation plus importante fut faite à cette maison en mai 1262, devant l'official d'Arras, par demoiselle Marie de Sarton, qui fit abandon, sous réserve d'usufruit, à l'Hôpital, de son manoir avec un courtil de onze boittelées, *boistellatas*, au chemin de Pas, *ad viam de Passu*, et de plusieurs mencaudées de terre à labour. Une condition mise à cette donation peint très-bien les mœurs simples et patriarchales de ce temps-là : c'est le droit accordé à la donatrice d'aller chaque jour cueillir à la main seulement, dans le bois de Gaudiempré appartenant aux frères de l'Hôpital, l'herbe nécessaire à la nourriture de deux vaches[4].

L'Hôpital avait à Gaudiempré toute justice et seigneurie avec le patronage et la collation de la cure. Son domaine consistait en une maison avec chapelle, située sur la place du village, et 450 mencaudées de terre qui, avec les censives du lieu, les dimes de Gombremetz et de Piys, les rentes seigneuriales qu'on percevait à Pas, St-Amand, Beauchamps, Ransart et lieux circonvoisins, rapportaient, en 1373, IIII^{XX} royaux, valant LXXII francs (*Livre-Vert*.)

Le même document nous marque encore qu'à l'époque dont nous parlons, l'Hôpital de Gaudiempré possédait des cens ou rentes *sous le mont de la Gohelle*, à Aix, Hersin, Bouvignies, Nœux et Rouvroy.

Le revenu de Gaudiempré, en 1605, était de 400 florins. Il s'élevait, en 1783, à 3,000 livres.

LUCHEUX[5]. — Ancien membre de la commanderie de Gaudiempré.

1. Gombremetz, commune de Saulty (Pas-de-Calais), arrond. Saint-Pol, cant. Avesnes-le-Comte. — 2. Arch. nat. S 5207, Suppl. 1re liasse. — 3. Id., id. — 4. Id., id. — 5. Lucheux (Somme), arr. et cant. Doullens.

Cette maison, qui avait sa chapelle chargée de trois messes par semaine, et dont dépendaient 164 journaux de terre, était une fondation d'Hugues, comte de St-Pol, et d'Yolande, sa femme. Par leurs lettres, datées de l'an 1190, le comte et la comtesse déclarent avoir donné aux frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, un manoir, situé à Lucheux, *apud Lucheium*, libre de toutes charges, et une charrue de 150 journaux de terre, avec le terrage en dépendant. Ils accordaient encore aux frères qui résideraient au dit lieu, la mouture franche du blé devant servir à leur usage. Deux conditions étaient mises à cette donation, c'était que les frères bâtiraient à leurs frais sur le manoir donné, une chapelle où ils feraient dire la messe tous les jours, et qu'ils ne pourraient rien acquérir à l'avenir dans le fief du comte de St-Pol, soit en terres, soit en hommes.

La maison de Lucheux rapportait, en 1373, en terres et redevances seigneuriales, 164 francs et 3 sols tournois. Au XVIIe siècle, la maison et la chapelle n'existaient plus ; car nous lisons dans le rapport d'une visite prieurale de 1661 : « Au bourg de *Lisseux* » (Lucheux), est une pièce de terre, le Pré, contenant cinq journaux, » nommé l'Hospital, où autrefois y avoit une cense qui fut toute » ruinée. » Cette cense ou ferme était située dans l'angle formé par la rivière de la Fontaine-Cocquerelle et la rue qui conduisait au château. Comme elle ne fut pas reconstruite, les terres qui en dépendaient furent réunies au domaine de la commanderie.

LE TEMPLE D'ARRAS [1]. — C'était une commanderie du temps des Templiers. La maison se trouvait à Arras au haut du faubourg Ronville, à droite de la chaussée conduisant à Bapaume, sur une portion de territoire qui était de la juridiction de l'abbaye de St-Vaast. Cet endroit, qu'on nommait *les Hees*, a laissé son nom à une section du territoire d'Achicourt.

Le cartulaire de St-Vaast par Gusman nous fait connaître à quelle époque remonte l'établissement des Templiers à Arras. Il contient une charte de 1140, par laquelle Gauthier, abbé de ce monastère, autorise les frères du Temple d'avoir une chapelle dans la maison qu'ils venaient de construire au faubourg de cette ville. Malgré cela,

1. Arras (Pas-de-Calais), chef-lieu de département.

la bonne harmonie ne dura pas longtemps entre les religieux de St-Vaast et ceux du Temple, qui ne se faisaient aucun scrupule d'empiéter sur les droits de l'abbaye chaque fois que l'occasion s'en présentait. Leur mésintelligence s'accrut à un tel point, que le Saint-Siége dut intervenir pour rétablir la paix entre eux. Par une bulle adressée en 1160 aux Templiers, le pape Alexandre III les rappela à la modération, et leur enjoignit de respecter à l'avenir les droits et priviléges de l'abbaye de St-Vaast, sans jamais tenter d'y porter atteinte, leur rappelant cette maxime évangélique qu'il ne fallait pas faire aux autres ce qu'on ne voudrait pas qu'on nous fît [1].

Cette façon d'agir des Templiers ne peut s'expliquer que par l'ardeur qu'ils mettaient à rechercher tout ce qui pouvait accroître leurs richesses et leur puissance. Beaucoup de leurs actes, même ceux qui s'inspiraient de la charité, n'étaient pas toujours exempts d'un certain esprit de calcul, et cachaient parfois un but intéressé. Ainsi nous voyons en 1208 le frère André de Coulours, alors grand-maître de l'Ordre du Temple, accorder à un nommé Raoul et à Mathilde, sa femme, la jouissance viagère de dix-huit mencaudées de terre à *Isles* [2], à la condition qu'à leur mort ces terres feraient retour aux Templiers avec deux mencaudées ou bien quatre livres parisis que les époux Raoul y ajouteraient de leur propre héritage [3].

Une convention du même genre eut encore lieu en 1225, entre Eudes Royer, commandeur des maisons du Temple en France, et Anselme, frère du mayeur d'Arras, lequel reçut des terres du Commandeur, à la charge d'en augmenter le nombre lorsqu'elles reviendraient après son décès en la possession du Temple [4].

Les Templiers n'exerçaient pas l'hospitalité gratuitement, comme le faisaient les chevaliers de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. Cependant ils pratiquaient parfois cette vertu, lorsqu'il y avait quelque profit à en retirer; c'est ainsi qu'ils recevaient, en 1180, dans leur maison d'Arras, Hunez de Beaumont et Emmeline, sa femme, pour y être nourris et entretenus durant leur vie; mais ceux-ci leur avaient donné pour cela quatre mencaudées de terre, leur manoir et

1. Cartulaire de Saint-Vaast par Gusman, publié par M. Tailliar, pages 278 et 279. — 2. Irles, près Miraumont (Somme), arrond. Péronne, cant. Albert. — 3. Arch. nation. S 5208, Suppl. n° 1. — 4. Id., id. n° 2.

maison dont ils se réservaient l'usufruit jusqu'au décès du survivant d'eux[1].

Nous trouvons encore, à la fin du XIIe siècle, diverses donations faites à l'Ordre dans la personne du frère Renier, commandeur de la maison des Templiers d'Arras, *preceptor domus Templariorum atrebatensis*, par Amaury de Saulty en 1186, de cinquante mencaudées de terre et de tout ce que tenait de lui Bertrand de Beaufort à Agny, près d'Arras; par Eloi de *Wendi*, la même année, de douze mencaudées de son alleu au terroir d'Yzel[2]; par Bauduin de Wormouth, *de Voermolt*, en 1188, d'une maison sous la ville d'Arras, *subtus villam Atrebatensem;* par Louis de Blairville, chevalier, en 1193, d'une autre maison près d'Arras, vers la cité, *juxta Atrebatum versus civitatem*, etc.[3]

Parmi les seigneurs de l'Artois qui guerroyaient en Terre-Sainte au commencement du XIIIe siècle, il y avait à Arras un chevalier, du nom de Vaast ou de Vedaste, *Vedastus*. Une charte donnée au palais épiscopal d'Acre, au mois de février 1203, rapporte la donation que ce chevalier fit en mourant à la chevalerie du Temple de tous ses biens à Arras et au terroir de la même ville, tant en héritages qu'en rentes; ce qui est attesté et confirmé par les compagnons d'armes du donateur, Bauduin de la Salle, Werric de Hamblain, Jacques Durant et Bauduin, son cousin, Simon de Pasquindale, ami du comte de Flandre, Guillaume, châtelain d'Arras, Bartholomé et Morazin, bourgeois d'Acre, *burgenses Acconenses*, et Regnault de Melun, *de Melduno*, chapelain[4].

On regardait autrefois comme un grand honneur d'obtenir sa sépulture chez les Templiers. Eloi de Berlette, après leur avoir donné en 1224 sa dîme de Magnicourt[5] qu'il tenait du Roi, les institua

1. Cette charte, écrite en français du XIIe siècle, mérite d'être reproduite textuellement. En voici la teneur :

« Cou sacent cil ki sunt et ki avenir sunt que Hunes de Belmont et Emme-
» line se femme sunt reciut en le maison del Temple et es bien fais pour IIII
» mencols de terre à I capun de rente et lor mes et lor maison il iont doné
» apres lor deces mais tenant en sunt totes lor vies et se de lon defaut li altre
» le tenrra tote se vie. » (Arch. nat. S 5207, Suppl. n° 31.)

2. Izel-les-Hameaux (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Aubigny. — 3. Arch. nat. S 5208, Suppl. nos 36, 37, 41, 57. — 4. Id., id. n° 38. — 5. Magnicourt-en-Comté (Pas-de-Calais), arr. Saint-Pol, cant. Aubigny.

ensuite ses légataires universels, à la condition d'être enterré dans leur maison d'Arras, et qu'on lui ferait des funérailles comme à un frère de l'Ordre [1].

Les femmes n'étaient pas moins désireuses d'obtenir cette faveur. Une noble dame, Isabelle de Longué, *de Longo vado*, dite de Fontaine, *de Fonte*, étant morte, les Templiers avaient fait transporter son corps dans leur maison d'Arras pour y être inhumé, disant que la défunte leur avait donné pour cela tous ses biens. L'héritier, Jacques de Longué, et Sara de Fontaine, sa femme, s'opposèrent à la prétention des Templiers. De là procès ; mais par la médiation du bailli d'Arras, il se fit une transaction le 13 décembre 1253, par laquelle les biens de la défunte devaient appartenir aux Templiers, mais que les immeubles de la succession seraient vendus à personne justiciable ; et que du prix qu'on retirerait, Jacques de Longué toucherait 100 sols parisis. Sara, sa femme, adhéra à cet arrangement sans rien réclamer pour elle ; mais le bailli d'Arras lui fit donner la même somme pour la récompenser des services qu'elle avait rendus à la défunte [2].

A l'époque du procès des Templiers et au moment de leur arrestation, une scène déplorable eut lieu au faubourg d'Arras, dans la maison du Temple. Une bande de soldats sortis de la ville vint envahir le couvent et égorger la moitié des personnes qui s'y trouvaient. Ceux qui échappèrent à la mort furent emmenés dans les prisons de la ville.

Hennebert, Herbaville et autres historiens de l'Artois, indiquent comme théâtre de cette scène la maison de l'Hôpital de Hautavesnes ; c'est une erreur d'autant plus manifeste, qu'il n'y a jamais eu de Templiers à Hautavesnes, et que cette commanderie, de fondation de l'Hôpital, a toujours été en la possession des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem.

Après le départ des Templiers, leur maison d'Arras fut possédée par les Hospitaliers qui en cultivèrent les terres. Plus tard, cette maison fut brûlée par les Anglais qui faisaient le siége d'Arras ; et comme il aurait fallu dépenser plus de mille livres pour la reconstruire, on jugea à propos de ne pas la relever de ses ruines. Les terres qui en dépendaient, au nombre d'environ 262 mencaudées,

1. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 73. — 2. Id., id. n° 74.

étaient, en 1373, tenues en grande partie à cens, à raison de six boisseaux de blé et de quatre sols par chaque mencaudée. Les Hospitaliers s'étaient réservé 138 mencaudées qu'ils cultivaient eux-mêmes, et qui rapportaient, à l'époque dont nous parlons, 200 mencauds, moitié blé, moitié avoine.

La chapelle de l'ancien Temple d'Arras fut conservée. Elle était desservie au xve siècle par un chapelain séculier, comme on le voit par le rapport de la visite prieurale de 1495 : « Aux faubourgs de la » ville d'Arras, a une chappelle fondée de saint Jehan, chargée de » troys messes la sepmaine, servie à présent par chappelain séculier, » bien réparée et entretenue et garnie de calice d'argent, livres et » ornements pour le service divin. Joingnant la chappelle, est la » maison du censier, grange, estables semblablement, en bonne » réparacion où a le commandeur toute jurisdicion. »

Les Templiers possédaient dans la ville d'Arras un certain nombre de maisons qu'ils donnèrent ensuite à cens pour se décharger des frais d'entretien et de réparations. Au commencement du xive siècle, ils en avaient encore trois : l'une, appelée le Four du Temple dans la rue de Pavie, *in vico de Pavia;* une autre, nommée le Temple, devant la porte de St-Nicolas ; et la troisième, qui portait d'abord le nom de Brasserie du Temple, puis celui du Rouge-Chevalier, était située dans le faubourg, entre la porte de St-Nicolas et la Barre du Ris, *inter portam Sancti Nicholai et barram de Risco*. Ces deux dernières maisons furent détruites pendant les guerres du xive siècle ; et en 1377, les Hospitaliers en avaient concédé le terrain à la ville d'Arras qui leur payait une rente de 6 livres 15 sols par an.

L'Hôpital avait des censives à Arras et dans sa banlieue sur un grand nombre de maisons : sur la maison de St-Martin *en la rue St Nicolai;* sur la maison des Plouvyers en l'Abbaye ; sur la maison des Lombards, rue du Pot-d'Argent ; sur la maison du Chapeau-d'Argent, rue Ste-Croix ; sur celle des Corbiaux en Hagerue ; sur les maisons des Hotiers devant les Cordeliers ; de l'Ecu de Fosseux, du Grand-Val, de la Laide-Couvée, des Marenghes, près du four du Temple, et sur d'autres encore rue de *Mellent* (Méaulens) ; de Héronval, près du gardin des Arbalestriers ; devant le Wez-Damain ; au Blanc-Sevele ; devant le Grand-Huys-St-Etienne ; devant St-Aubert ; rue des Filleresses ; au Touquet de la rue du Blocq ; derrière les Bou-

cheries, rue d'Ecorcherats ; près le molin de la Vigne ; etc., et encore sur d'autres maisons à St-Sauveur, St-Laurent et villages environnants.

La chapelle du Temple d'Arras subit le même sort que la maison. Elle fut incendiée à la fin du XVIe siècle et ne fut point rétablie. Les terres, avec les cens et rentes foncières, furent réunies au domaine de la commanderie.

Agnez [1]. — Les Templiers d'Arras possédaient une maison et des terres à Agnez-les-Duisans. Ce petit domaine seigneurial, dont la maison était située dans la rue conduisant d'Agnez à Hautavesnes, leur avait été donné au XIIIe siècle par les seigneurs d'Agnez. Des lettres de l'évêque d'Arras, du 21 mars 1219, portent que devant Eustache, doyen d'Aubigny, *de Albiniaco*, et Pierre, doyen de Duisans, Bauduin d'*Anez* avait déclaré faire donation aux frères de la chevalerie du Temple, de la moitié de ses biens pour en jouir seulement après sa mort. En sûreté et garantie de cette donation, Bauduin avait remis à Jean d'*Anez* son frère sa maison, mais sous réserve d'usufruit, à la condition qu'à sa mort elle appartiendrait aux Templiers qui devraient la tenir du dit Jean et de ses hériliers sous le cens ou la rente d'un denier payable à la saint Remi de chaque année [2]. Nous trouvons quelques années après le même Jean d'*Anes*, se désaisissant, en faveur des Templiers de la maison sus-rappelée et des huit hôtes qui l'habitaient, ainsi qu'il résulte des lettres des mêmes doyens du mois de janvier 1223 [3].

Les Hospitaliers, en possession des biens du Temple, affermèrent en octobre 1330, pour neuf ans, à un nommé Etienne de Donnemarie, « le manoir de l'Hospital gisant en la ville d'Agnes, qui jadis fu » du Temple et tout chou qu'ils ont clozement ès villes et ès terroirs » de Gouves [4] et de Valeroie [5], si comme en terres ahanaules, en » rentes, en teraiges, en soistes, en ventes, en relies, en amen- » des, etc., au rendage de cinquante livres parisis, et à la charge par » ledit censier de retenir le manoir de ladite cense bien et souffisam-

1. Agnez-les-Duisans (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. — 3. Id., id. — 4. Gouves (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 5. Peut-être Warlus (id.), id.

» ment de pas, de latte et de couverture, et de laisser les terres
» comme il les aura treuvées, XXI mencaudées querkiés de blé et de
» souscrions, XXII mencaudées de march querkiés d'avaines, XVII
» mencaudées à gaskière, ahannées d'une roie d'esté à II fers et li
» sourplus en riés, et si doit ledit censier mener sour les terres de
» ladite cense chascun an, C karettes de fiens boins et loyaus. »

D'après le rapport d'une visite prieurale de 1446, nous voyons que la maison d'Agnez n'existait plus alors, et que les terres étaient réunies au domaine de la commanderie avec les cens et droits seigneuriaux.

Blairville [1]. — La maison de Blairville était, comme celle d'Agnez, une succursale du Temple d'Arras ; elle était située dans la rue d'Aubigny. Cette maison est mentionnée pour la première fois dans des lettres de R., évêque d'Arras, de l'année 1218, portant donation à titre d'aumône par Bauduin de Bretencourt à Gauthier, commandeur du Temple d'Arras, d'une rente d'un demi-mencaud d'avoine qu'il avait sur trois mencaudées de terre derrière la maison du Temple à Blairville, *retro mansum Templi apud Blarevile* [2].

Le domaine de Blairville était assez considérable ; ses terres s'étendaient sur Ficheux, village voisin, où la commanderie possédait des terrages. Une charte de Guy, seigneur d'Habarcq, *de Habara* [3], du 19 mars 1227, approuve et ratifie, comme seigneur dominant, les ventes faites aux frères de la chevalerie du Temple par Louis d'Adinfer, d'*Andifer* [4], chevalier, Gotrand et Martin d'Hendecourt, de tous les terrages qu'ils possédaient au terroir de Ficheux, *in territorio de Fisseu* [5], en divers lieux, aux Kaisnois, à Brokonsart, etc. Le seigneur d'Habarcq confirmait ces ventes qu'il amortissait, à la charge d'une rente d'un ou de deux deniers sterlings que les Templiers devaient lui payer chaque année, et sous la réserve à lui faite de la haute justice sur les terrages cédés [6].

Le *Livre-Vert* nous donne ainsi l'état des revenus de la maison de Blairville en 1373 : « à Blaieville, une maison de IIII^{XX} mencaudées

1. Blairville (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. — 3. Habarcq (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Beaumetz-les-Loges. — 4. Adinfer (id.), id. — 5. Ficheux (id.), id. — 6. Arch. nation. S 5208, Suppl. n° 33.

» et une boisselée de terres arables, dont les anciennes doivent » dismes et terrages, et XXVIII solz IX deniers de rente au seigneur » du lieu, et à Madame d'Artois, V mencaus de blé, au curé du lieu, » II boisselées, et à Jehan de Hendecourt, II estellins d'argent. Sy » valent toutes ces choses les charges payées IIII^{XX} frans par an, et » couste ladite maison à retenir bien X frans par an. Ainsi reste » LXX frans. »

Le Commandeur avait dans son fief de Blairville toute justice haute, moyenne et basse, qu'avait voulu lui contester en 1402 le seigneur de Nédonchel; mais des lettres royales, obtenues en chancellerie cette année-là, confirmèrent à la commanderie tous ses droits, et imposèrent une amende à l'opposant dont les bailli et sergents avaient jeté le trouble dans le domaine de Blairville.

Les guerres du XVIe siècle causèrent de graves dommages à la maison de Blairville. Elle était devenue inhabitable, et il fallait la rebâtir. Pour éviter cette dépense, le commandeur de Hautavesnes fut autorisé en 1584 à affermer les terres du domaine, qui étaient alors de 260 mencaudées, à un nommé Simon Leroux pour 27 ans, à la charge de payer chaque année la responsion, et d'emmener à Arras, au Commandeur, cent mencauds de blé avec 50 florins carolus de 20 patards chacun ; et en outre sous la condition expresse que le preneur réédifierait à ses frais la maison ainsi que la grange et les étables.

LE TEMPLE DE DOUAI [1]. — Il ne nous reste aucun titre qui puisse nous renseigner sur l'époque de la fondation de la maison du Temple qui existait à Douai. Le plus ancien que nous ayons trouvé sur cette maison, remonte à l'année 1213. C'est une charte du doyen de St-Pierre et de son chapitre, confirmant d'abord la donation faite aux frères de la chevalerie du Temple résidant à Douai, *fratribus militie Templi apud Duacum*, par un nommé Pierre Mules, d'une rente de douze sols monnaie du lieu, sur la maison de Gautier de Faumont hors la porte des Wés, *extra portam Vadorum*, et ensuite celle d'un ferton douaisien ou d'un quart d'une livre d'argent sur la même maison, par une nommée Godessende, veuve de Pierre Leblanc [2].

1. Douai (Nord), chef-lieu d'arr. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 55.

Nous avons encore l'acte de fondation d'une chapelle dans l'église du Temple de Douai. Par cet acte, daté du mois de novembre 1296, Robert, seigneur d'Attiches, et dame Gillotte, sa femme, y déclarent « qu'ils ont demandé leur chimetière à Nostre Dame du Temple à » Douay, requis les oresons et les biens fais des maisons de ça mer » et de là mer et puis ces oraisons requises, ils sont devenus con- » frères dou Temple et ont juré à warder et à tenir le droit doudit » Temple. » En conséquence, ils fondèrent dans cette église une chapelle où il devait être dit trois messes par semaine pour eux et leurs parents trépassés, qui étaient « Madame Aelis de Helingnies, » qui mère fu à Werin père de devant dit Robert, demoiselle Gillo- » tine qui mère fu à demiselle Jakemine, mère Robert devant dit, » pour l'ame Madame Emme, castelaine de Raise Sautain, pour les » âmes des frères et neveux de devant dit Monseigneur Robert, et » pour l'âme Monseigneur Gillon de Wasières, chevalier. Pour quoi » ledit Robert a donné ladite chapelle en la main de frère Jean de » Honnechies, adonc commandeur de la maison du Temple de Douay, » par le mandement de frère Guillaume, commandeur de la maison » du Temple d'Arras, neuf rasières, trois coupes et quarante-six ver- » gelles de terre abanaule, qui sient au tieroir de Noyelle[1], au » Buhucoy, à Preumont, au Piré, à Mieu Chouture, sur Hedouval, à » le Vingne dé cha Hedouval, au lès deviers Sailly, etc.[2] »

Les Templiers possédaient à Lambres, près de Douai, un moulin à eau qui leur était d'un grand rapport. Ce moulin ayant été détruit au commencement du XIVe siècle, ils en arrentèrent le saut en juin 1307, avec les héritages en dépendant, à Alexandre de Cousliches, bourgeois de Douai, moyennant 26 rasières de blé de mouture par an, et à la condition que l'arrentataire et ses successeurs seraient hommes et sujets de la maison de Douai; qu'ils paieraient un van de relief à chaque mutation, et qu'ils moudraient les grains de la dite maison sans frais et gratuitement. Les témoins et adhérents à l'acte étaient le frère Guillaume, commandeur des maisons du Temple dans la baillie d'Arras; frère Simon d'Arras; frère Denis de le Gorghe, commandeur du Temple de Douai; frère Pierre de Hay-

1. Noyelles-sous-Bellonne (Pas-de-Calais), arr. Arras, cant. Vitry. — 2. Arch. nat. S 5210, Suppl. nos 7 à 10.

nant, porte-clefs de la maison du Temple d'Arras; frère Jehan de Honnechies, chapelain des maisons d'Arras et de Douai; Jakennes de Seclin, clerc du Temple, et *alii* [1].

Le moulin reconstruit en 1365 était alors possédé par Pierre, seigneur de Bourbon, et devait aux Hospitaliers, successeurs des Templiers, une redevance annuelle de vingt-neuf rasières de blé de mouture, une paire de blancs coulons d'entrée, une paire de blancs coulons d'issue et une paire de gants de cerf, *de Wans de cierf*, de relief [2].

Le Temple de Douai était situé dans la ville, rue des Wez, près du rempart. C'était un bel hôtel, espèce de château fort, entouré de fossés et de murs, qui servit souvent de retraite au commandeur de Hautavesnes pendant les guerres des XIVe et XVe siècles.

En 1424, le commandeur était Pierre de Bauffremont, Grand-Prieur de France. Il avait confié l'administration de sa commanderie à un frère de l'Ordre, du nom de Guillaume de Caoursin. Celui-ci faisait sa résidence en l'hôtel du Temple à Douai, et dressa alors un état des maisons et revenus de la commanderie. Nous y voyons que les maisons étaient occupées par des fermiers séculiers; qu'elles étaient, à cause des guerres, dans une situation peu prospère; et que presque toutes leurs chapelles étaient fermées et hors d'état pour le service divin.

Seule la maison de Douai avec sa chapelle était convenablement entretenue. On pourrait croire que, parce qu'elle servait alors de résidence au Commandeur ou à son gouverneur, elle devait se distinguer par son ameublement ou son confortable; ce serait une erreur. L'état de lieux de 1424 nous la présente comme la plus simple des habitations rustiques.

On trouvait dans la chambre du commandeur « une caiere à » enclastre bien viése, un banc adossez, un autre apuyé, ung grant » lit de deuz lez avec queute et coussin boin de plume, une table et » ung hestaulx, une grande huche, un petit dreschoir ployant, ung » buffet double, un coffre de mer bien ferré tout autour à double » serrure. »

Dans la grande salle et dans la petite salle, il ne se trouvait que

1. Arch. nat. S 5210, Suppl. n° 2. — 2. Id., id. n° 3.

des tables et des bancs, sur lesquels on étendait des couvertures et des coussins : « v palioz pour mettre sur les bancs, deux bleus, deux » noirs et ung vermeil avec xx coussins, vi de toile royé, et le sour- » plus couvert de tapisseries. »

Les chaises se trouvaient dans la cuisine : « dix caières grandes et » petites. » La vaisselle était en étain ou en terchain (terre cuite). Parmi les ustensiles de ménage, nous remarquons deux cuviers à fouler vendanges, ce qui indique qu'on y faisait du vin ou tout au moins du verjus ; car nous trouvons dans les approvisionnements de la maison, « ung mui de blé, un muy d'avaine, iiii flecques de » lart, iiii gambons, ung quacque de vert jus et chinquante livres de » candelles de sieu. »

La basse-cour de l'hôtel comptait « deux vaques bonnes et souffi- » santes, un vel (veau) de demy an, vi auwes (oies), xv glaines et » ung cocq, vi cappons, ii paires de pans, iii gris et ung blanc. »

Le mobilier de la chapelle était aussi simple que celui de la maison. L'autel en bois était surmonté « d'une grande crois ouvrée a » ung crouceffis de laiton. » Sa devanture se formait « d'un drap de » haulte lice figuré d'images, » six chandeliers de cuivre en faisaient l'ornement.

Plusieurs reliquaires sont ainsi décrits : « une petite crois double, » couverte d'argent quy est dorée, en laquelle a plusieurs reliques » de la vraye croie et autre avec une autre relique en manière de » serure de laiton doré, en laquelle a plusieurs osselmens de » saincs. »

En vases sacrés, il y avait un grand calice d'argent doré, émaillé autour du pied, « ii aultres calices d'argent dorés, un enchensoir » d'argent et ung aultre aorné de couivre, de Limoges. »

En ornements, voici ce qu'on trouvait de plus précieux : « une paire » d'ornemens pour les jours solempnels, la casuble, turnicle, » domagne, estoles et fanons de draps de soye vers. Une autre paire » pour les jours feriaux, dont le casuble est de soye vermeille. Une » casuble de drap d'or figurée d'images ; une autre de drap de soye » sanguine, royé de fil d'or ; une autre de drap de soye bien figuré » de griffons ; une aultre de chendal vermeil ; une aultre casuble » double blanque dehors, orfroyé de drap d'or en dedans. Deux » cappes, l'une de drap d'or, figurée d'aigles ; l'aultre de drap de

» soye vermelle doublé de toile tainté à ung fremal et deux boutons » de laiton doré. »

Au nombre des missels, bréviaires et autres livres, figurait un roman « escript en parchemin, contenant plusieurs ystoires de Bau- » din, Desebourt et aultres [1]. »

Le commandeur de Hautavesnes avait, au xve siècle, toute justice et seigneurie dans la maison du Temple de Douai et dans celle de St-Sanson, même après que celle-ci fût devenue, comme nous l'avons vu, un membre de la commanderie de Laigneville. Il jouissait aussi dans Douai de certains priviléges. En 1419, il fut imposé par les échevins à une contribution de cent livres pour réparer les fortifications, mais le duc de Bourgogne l'en déchargea et l'affranchit à l'avenir de tous droits et subsides, ainsi que du guet et de la garde de la ville.

La maison du Temple possédait une centaine de rasières de terre sur les terroirs des villages aux environs de Douai : à *Corbehan* (Corbehem), à *Courchielles* (Courcelles), aux Tombes et à *Kaillaupierre*, vers *Kiery* (Quiery-la-Motte) à la Nolzière, à *le Brayele* (la Brayelle), aux Sartiaux, au sentier de la Morse, aux Buissoncheaux, entre la Croix-Luiressot et *Eskierchen* (Equerchin) ; à Martinfosse, *à lez rue dou bos*, à la croix St-Jakeme, au camp aux Bougres, entre Sin et Dichi (Dechy) ; à la Croisette, au Buhot, à la voie des Anes (Etat de 1307.)

A Douai même, elle avait des cens ou rentes foncières « sur les » maisons et héritages de la rue des Wez ; sur quelques autres, rue » Malevaut, rue St-Jehan, rue de l'Aubelet, rue Danifroy, rue S^t- » Pierre, grande rue St-Aubin.

» Au mares Doysien sur la maison de le Motte, joignant aux cres- » teaux de le ville ; sur la maison qu'on dist Ribaumez, tenant à la » précédente ; sur la maison du Blancq-Rosier touchant à Ribau- » mez....

» En le ricque rue empres la porte des Wez sur le maison de » l'Huys de fer aux religieuses de l'abbaye des Prés ;

» Au grand Metz sur un tènement que on dist le Tripot ; au petit » Metz, vis-à-vis la maison de ville, sur une maison où pend pour » enseigne *le Rozier ;*

1. Arch. nat. S 5207, Invent. des biens de la Commanderie de Hautavesnes.

» En le rue au Chierf sur l'hostel de l'Escu de France ; en le rue » St-Eloi sur les maisons de la cour des Filles ; au four des Gauwes, » et assez près sur le tènement et les estuves de la Vignette ;

» A Plachi sur divers tènemens ; à Lambres, sur le maison du » Cygne devant la Cressonnière ; à Waziers, sur le molin du comte » de Barlimont ; au Forest sur les chaingles, fossés et haies de le » maison et forteresse de Monseigneur du Forest, etc. »

Hénin-Liétard [1]. — Cette ancienne maison du Temple était située sur le territoire de Dourges, entre ce village et Hénin-Liétard, mais plus près d'Hénin-Liétard que de Dourges ; ce qui contribua à la faire appeler le plus souvent le Temple d'Hénin-Liétard. Elle consistait en une ferme et 88 mencaudées de terre en plusieurs parties sur Dourges, Bourcheuil, Garguetel, Noyelles-Godeau et Courchelles, tenues, pour la dîme et le terrage, de la dame de Harponlieu, de l'abbaye du Mont St-Éloi et de celle d'Anchin.

Lorsque ce domaine eut passé des mains des Templiers en celles des chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, il devint une dépendance du Temple de Douai ; et pour en augmenter les revenus, on y rattacha quelques dîmes et un certain nombre de censives et de rentes foncières dues à l'Ordre dans plusieurs villages de l'Artois.

Nous trouvons en 1222 une donation faite à la maison de Dourges ou d'Hénin-Liétard, devant Guichard, abbé, et Jérôme, doyen de l'église d'Hénin-Liétard, par Thibaud de Metz-en-Couture, et Matilde, sa femme, de tous leurs biens, sous réserve d'usufruit [2].

Parmi les terres que la maison possédait au terroir de Noyelles-Godeau, *in territorio de Nigella Godaldis*, se trouvait une pièce d'un muid équivalant à douze rasières. Le doyen et le chapitre de Lens réclamèrent cette terre comme leur ayant été donnée par Anselme de Cantin. L'affaire s'arrangea par une transaction qui eut lieu en mai 1248, et d'après laquelle les Templiers durent remettre au chapitre de Lens le tiers de l'objet en litige [3].

Cobrieux [4]. — Ancienne commanderie du Temple. L'origine de

1. Hénin-Liétard (Pas-de-Calais), arr. Béthune, cant. Carvin. — 2. Arch. nat. S 5208, Suppl. n° 11. — 3. Id., id., n°s 15 et 16. — 4. Cobrieux (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing.

cette maison remontait à la première moitié du XIIIe siècle. Au mois de janvier 1226, Rabaud, seigneur de Rumes, vint devant l'official de Tournai ; et en présence de frère Salverte, commandeur des maisons du Temple en Flandre, déclara qu'il renonçait en faveur de cet ordre de chevalerie, à tous les droits qu'il avait sur le fief qu'Amaury, seigneur de Cobrieux, tenait au dit lieu, de Jean de Genech [1].

Le 15 août de la même année, le seigneur Amaury, qui avait été reçu chevalier du Temple, et dont la femme pour cette raison avait fait vœu de continence entre les mains de l'évêque de Tournai, donna à l'Ordre dont il faisait partie le tiers du fief de Cobrieux, *de Corbery*, qu'il tenait de Robert de Gondecourt et de Robert, châtelain de Lille, avec promesse de lui abandonner les deux autres tiers, lorsque le châtelain de Lille aurait reçu des Templiers une somme de 500 livres. Amaury leur concédait, en outre, le tiers du fief de Genech relevant du chevalier Jean, premier seigneur du lieu, et de sa mère [2].

Le paiement des 500 livres ne tarda pas à se faire ; car nous trouvons des lettres de J. de St-Quentin, chanoine de Tournay, co-adjuteur de l'évêque de cette ville, datées du 8 septembre 1226, par lesquelles Amaury de Cobrieux reconnaissait s'être demis entièrement en faveur des Templiers, de tous les biens qu'il possédait au territoire de Cobrieux, *in territorio de Corbriu*, et ailleurs, tant en fiefs qu'en terres, prés, bois, viviers, dîmes, justice et seigneurie. Dans ces lettres comparait Pierre, dit Villain, *Villanus*, frère d'Amaury, pour donner son approbation à cette donation [3].

Au XIVe siècle, les Hospitaliers prirent possession de la maison de Cobrieux, et devinrent, en la place des Templiers, les seigneurs et haut-justiciers du village. Leur domaine se composait d'un château ou donjon seigneurial, qui se trouvait au couchant du chemin de Cobrieux à la Poterie et à Bachy ; d'une ferme ou basse-cour en dépendant, située de l'autre côté du chemin, et de 94 boniers de terre en labour, bois et prés situés sur Cobrieux, Bourghelles, Genech et Bachy.

La seigneurie de Cobrieux comptait plus de cent soixante hommes

1. Arch. nat. S 5209, Suppl. n° 24. — 2. Id., id. n° 23. — 3. Id. S 5211, Suppl. n° 19.

cottiers ou tenanciers, qui lui devaient cens et rentes sur des maisons et des terres à Cobrieux, à Templeuve, à Hôtel, à Anstaing, à Gruson, à Avelin, à Orchies, etc. Elle avait, en outre, sur Sainghin-en-Weppes le tiers de la dime.

Plusieurs fiefs relevaient de l'ancien Temple de Cobrieux :

A Cobrieux, le fief du *Sec-Pré*, au relief d'une paire de gants blancs ; le fief de *Bure*, manoir sur la place du village, près du cimetière, au relief d'une blanche lance ; le fief de *la Houblonière*, au sentier conduisant de l'église au bois de la Commanderie, et six autres petits fiefs innommés ;

A Genech [1], le fief *Englebert*, appelé aussi le fief de *la Motte* de Cobrieux, sur le chemin de Cobrieux à Genech, au relief d'une paire d'éperons blancs ; et un autre petit fief à la Voie-Cloyette ;

A Bachy [2], la terre et seigneurie de l'*Hôtel* qui appartenait, à la fin du XVIe siècle, à Philippe de Tenremonde, seigneur de Bachy ; le petit fief des *Prés*, au sentier d'Hotel à Baisieux ; et un autre fief à Hotel [3] ;

A Templeuve en Pevele [4], trois fiefs et un à Wannehain [5].

SAINT-LÉGER [6]. — Le Temple de St-Léger a laissé son nom à un écart de ce village, nommé la ferme du Temple. C'était une terre seigneuriale où la commanderie avait, comme à Cobrieux, tous les droits et priviléges qu'à Haut-Justicier appartenait.

Parmi les titres concernant la maison de St-Léger, nous avons remarqué une donation faite en juin 1157, par Maurice, seigneur de la Cabocherie, aux frères du Temple de St-Léger, *fratribus Templi de Sancto Leodegario*, d'une prairie à St-Léger ; et une autre donation du mois de décembre 1272 faite aux mêmes par Julienne de Ste-Colombe, d'une maison dans la paroisse de St-Jacques à Tournay. Cette maison servait aux Templiers de refuge au temps des guerres ou lors des troubles civils [7].

Un titre plus important, est l'achat que les Templiers de Flandre firent en avril 1270, de Raoul, frère de Jean, seigneur de Mortagne

1. Genech (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing. — 2. Bachy (id.), id. — 3. Hotel, hameau de Bachy. — 4. Templeuve-en-Pevele (Nord), arr. Lille, cant. Cysoing. — 5. Wannehain (id.), id. — 6. Saint-Leger (Belgique), province de Hainaut, arr. Tournai. — 7. Arch. nat. S 5211, Suppl. n°s 11 et 4.

et châtelain de Tournay, ayant pour objets onze boniers de terre dans la paroisse de Dottignies, *de Dotegnies*[1], à la Douve, *a le Dove*, et treize autres boniers *en le Raspaille*, *paroisse de Sainct Légier*[2].

Un document non moins intéressant, est un accord fait en 1239 devant l'évêque de Tournai, entre un nommé Gossuin Fastreis de St-Léger, et Agnès, sa femme. Il est convenu entre eux que Gossuin se retirera et vivra sous l'habit séculier dans la maison du Temple de St-Léger, et que sa femme se rendra dans une maison religieuse pour y rester aussi longtemps que vivra son mari. Cependant il leur était loisible de faire vœu de chasteté et d'y prendre l'habit religieux. A la demande de son mari, Agnès déclarait approuver la donation que celui-ci avait faite à l'Ordre du Temple de tous ses héritages, alleux et biens meubles. Elle renonçait à tous les droits qu'elle pouvait avoir sur ces biens, comme sur ceux qui auraient pu rester lui appartenir. Par compensation, elle devait recevoir une somme de 200 livres de Flandre de son mari, et cela d'après l'avis, *per consilium*, du Grand-Maître de la chevalerie du Temple[3]. C'était, il faut le reconnaître, une façon fort commode et expéditive de dissoudre une communauté entre époux, et de la liquider.

Les terres qui formaient le domaine de la maison de St-Léger, étaient d'environ quatre vingts boniers. Il y avait aussi une chapelle qui était chargée, au XIVe siècle, de trois messes à dire chaque semaine.

Le Temple de St-Léger avait, dans ses dépendances, une maison à Anseghem, près d'Audenarde (Belgique). Elle en fut détachée en 1550, et réunie, comme nous le verrons plus loin, à la commanderie de Caestre.

Le revenu général de la commanderie de Hautavesnes était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 1,986 livres 3 sols 9 deniers; mais comme ses charges s'élevaient à 1,823 livres 2 sols 6 deniers, il ne restait à son actif que 163 livres 1 sol 3 deniers. A cette époque, il y avait six frères, dont quatre prêtres, y compris le Commandeur et deux servants d'armes qui résidaient au chef-lieu de la commanderie.

1. Dottignies (Belgique), arr. Courtrai, à une demi-lieue de Saint-Léger. — 2. Arch. nat. S 5211, Suppl. n° 9. — 3. Id., id. n° 13.

Les dépenses annuelles de l'hôtel s'élevaient à 150 mencauds de blé et à pareille quantité d'avoine. On y consommait pour cinquante francs de viande et de poissons, pour trente-sept francs de vin, cinq francs de sel, trente francs de bois. L'entretien et les vêtements des six frères coûtaient soixante francs ; les gages de deux domestiques, vingt francs ; le luminaire de l'église, douze francs ; la pension du clerc, cinq francs, etc.

En 1419, le revenu de la baillie de Hautavesnes était affermé 900 livres. Il s'élevait, en 1495, à 1,200 livres, déduction faite de toutes charges. En 1583, après le démembrement de la commanderie et le retranchement des membres destinés à former la baillie de Cæstre, ce revenu était de 4,500 livres ; en 1624, de 5,000 livres ; en 1757, de 19,716 livres; en 1783, de 34,933 livres ; et en 1787, de 45,482 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE HAUTAVESNES.

1190. Frère Guillaume de Hautavesnes.
1229. Fr. Robert de Conchy.
1301. Fr. Nicole Brimaus.
1341. Fr. Guy de Nœux.
1370. Le chevalier Robert de Juilly, Grand-Prieur de France.
1376. Le chev. Pierre de Berneville.
1386. Le chev. Guillaume de Munte.
1388. Le chev. Adam Boulart, Grand-Prieur.
1393. Le chev. Regnault de Giresme, id.
1419. Le chev. Pierre de Bauffremont, Grand-Prieur.
1440. Le chev. Hue de Sarcus, id.
1458. Le chev. Nicole de Giresme, id.
1474. Le chev. Bertrand de Cluys, id.
1500. Le chev. Emery d'Amboise, élu Grand-Maître de l'Ordre en 1503.
1505. Le chev. Jacques de Chateau-Chalons, Grand-Prieur.
1512. Le chev. Pierre de Pons. id.
1521. Le chev. Pierre de Hartoges.
1528. Le chev. Antoine d'Avroult.

1545. Le chev. Louis de Crequy.
1553. Le chev. Hue de Sarcus.
1582. Le chev. Hubert Feret de Mont-Laurent.
1605. Le chev. Nicolas de la Fontaine.
1635. Le chev. Charles d'Aumont.
1638. Le chev. Amador de La Porte, Grand-Prieur.
1640. Le chev. Henri du Chastelet-Moyencourt.
1645. Le chev. Henri d'Estampes de Vallancay.
1660. Le chev. François de la Grange-Billemont.
1685. Le chev. Charles de Bonneval.
1692. Le chev. Hubert de Culan-Monceaux.
1709. Le chev. Jacques-Auguste Maynard de Bellefontaine.
1728. Le chev. Henri Leveneur.
1740. Le chev. Jean-Jacques de Mesmes.
1745. Le chev. Costard de la Mothe.
1754. Le chev. Cristophe-Edouard-François Thumery de Boissise.
1762. Le chev. Pierre-Louis de Brévédent de Sahure.
1780. Le chev. François de la Rue.

Anciens Commandeurs du Temple d'Arras.

1186. Frère Renier, *magister de Templo Atrebatensi.*
1205. Fr. Gauthier d'Aire, *de Aria*, *preceptor Templi extra Atrebatum.*
1296. Fr. Guillaume.

Anciens Commandeurs du Temple de Douai.

1210. Fr. Robert, *magister Templi de Duaco.*
1296. Fr. Jean de Honnechies.
1307. Fr. Dénis de le Gorghe.

Anciens Commandeurs de Cobrieux.

1251. Fr. Alexandre, *preceptor de Corberiu.*
1257. Fr. Allard Audefer ou Andefer.
1270. Fr. Jehan d'Esterpi, *commander de Corberi.*

COMMANDERIE DE CAESTRE.

Membres : Le Temple de LA HAIE, — BOORE, — PÉRENCHIES, — LE GRAND-MAISNIL, — WINNEZEELE, — *Wormouth*, — Le Temple d'YPRES, — L'Hôpital d'ELVERDINGHE, — WAEREGHEM, — LE TEMPLE-LEZ-BRUGES, — RUYSSELEDE, — Le Temple de GAND.

Noms des Commandeurs.

La maison de Caestre[1] était un membre de la commanderie de Slype[2], lorsqu'en 1565, le revenu toujours croissant de cette commanderie et de celle de Hautavesnes détermina le chapitre du Grand-Prieuré de France d'en détacher un certain nombre de membres pour former la baillie de Caestre.

Les membres détachés de Hautavesnes furent :

La maison de la Haie, près Lille ;

La maison de Pérenchies;

La maison du Grand-Mesnil à Radinghem,

Et la maison d'Anseghem, qui dépendait de celle de S[t]-Léger dont nous avons déjà parlé.

Les membres qu'on retrancha de la commanderie de Slype, étaient :

1. Caestre (Nord), arr. Hazebrouck. — 2. Slype (Belgique), Flandre occidentale, arr. Ostende.

La maison de Caestre, qui devint le chef-lieu de la nouvelle commanderie ;

La maison de Boore ;

La maison de Winnezeele ;

La maison de Wormouth ;

L'ancien Temple d'Ypres ;

La maison d'Elverdinghe ;

La maison de Waereghem ;

Le Temple-lez-Bruges ;

La maison de Ruyssèlede,

Et le Temple de Gand.

Le chef-lieu de la nouvelle commanderie était situé à droite du chemin conduisant de Caestre à Eecke [1]; et comme la maison reposait sur le territoire de ce dernier village, on l'appela d'abord maison d'Eecke jusqu'au xvi[e] siècle, où on ne la désigna plus que sous le nom de Maison de Caestre, à cause qu'elle était très-rapprochée de ce bourg.

Nous n'avons trouvé aucun ancien titre sur cet établissement qui provenait du Temple. Auprès de la maison, se trouvait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, et qui était desservie, au siècle dernier, par le vicaire de Caestre, moyennant une pension annuelle de 200 florins.

Les terres du domaine comprenaient 128 mesures de terre en labour, prés et bois, situées à l'entour de la maison. Un registre des revenus de la maison en 1370, nous apprend que les terres arables rapportaient alors 18 sols; et les prés, 36 sols, par mesure de la contenance de 300 verges, à raison de 14 pieds la verge.

Le Commandeur était seigneur de Caestre, avec la haute, moyenne et basse justice, moulin banal, cens et rentes seigneuriales à Caestre, Eecke, Vieux-Berquin, Hazebrouck, Oxelaère et autres lieux. Il prenait une portion de la dîme d'Eecke.

La seigneurie de Caestre comptait dix-huit hommes de francs fiefs, dont le relief dû à la commanderie était le revenu d'une année de chacun d'eux, à chaque mutation.

La terre et seigneurie de Caestre rapportait, en 1757, 1,040 florins; et en 1783, 1,650 florins. Son revenu, en 1370, n'atteignait pas 300 liv.

1. Eecke (Nord), arr. Hazebrouck, cant. Steenwoorde.

BOORE [1]. — Cette maison n'eut jamais de chapelle. Elle était une dépendance de la commanderie de Caestre. Son domaine comprenait 108 mesures de terre, traversées en partie par la rivière la Nieppe, et qui rapportaient 6 sols par mesure en 1370. Ces terres, qui faisaient partie au XIII[e] siècle, de la forêt de Nieppe, avaient été données en 1244 aux Templiers, avec la justice, sauf au cas de meurtre, par Arnould de Landas, sire d'Esnes, malgré l'opposition de ses enfants, mais par le conseil et avec l'approbation de Jeanne, comtesse de Flandre et de ses barons; Robert, avoué d'Arras, sire de Béthune; Arnould, sire de Cysoing; Arnould de Mortagne, châtelain de Tournai, et Philippe, sire de Boulers [2].

Le domaine des Templiers à Boore formait un fief, dont dépendaient une douzaine d'arrière-fiefs et une certaine quantité de censives et de rentes seigneuriales.

La maison de Boore ayant été détruite au XVII[e] siècle, elle ne fut point rebâtie; et les terres, comme les cens et rentes, furent réunies au chef-lieu de la commanderie.

LE TEMPLE DE LA HAIE. — Cet établissement était situé à proximité de la ville de Lille, au-delà du pont de Canteleu, à gauche de la route conduisant à Lomme, tirant vers la Deule et l'abbaye de Loos. C'est le lieu ou le hameau, qu'on nomme aujourd'hui le Temple, dépendant de la commune de Lomme [3].

Il est fait mention du Temple de la Haie dans une charte de l'abbé et des religieux de Loos, *de Laude*, de l'année 1205, contenant l'échange d'une pièce de terre contre un pré appartenant aux frères du Temple de la Haie, *fratribus Templi de Haia*, dont le Commandeur, *magister*, était alors le frère Jean [4].

Il y avait dans cette maison une chapelle, où l'on disait encore, à la fin du siècle dernier, trois messes chaque semaine.

D'après le *Livre-Vert*, le domaine se composait, en 1373, de 28 boniers de terre à labour, de 14 boniers de bois, prés et pâturages, et d'un moulin à vent, « lesquelles choses rendant par an à ferme,

1. Boore (Nord), arr. et cant. Hazebrouck. — 2. Invent. des Arch. de la Cour des Comptes de Lille, 1[er] vol., p. 324. In-4°, 1865. — 3. Lomme (Nord), arr. Lille, cant. Haubourdin. — 4. Arch. nat. S 5209, Suppl. n° 4.

» les charges paiées et la chappelle desservie, L moutons français, » valant LVII frans. »

Il dépendait du Temple de la Haie, deux maisons à Lille, faisant le coin d'une petite rue, aujourd'hui démolie, vis-à-vis l'église de St-Maurice ; lesquelles furent données à cens ou rente perpétuelle en 1425, parce qu'elles étaient en très-mauvais état, et que le Commandeur n'avait pas les moyens de les restaurer. Il y avait encore en dehors de la porte des Malades, seize boniers et demi de terre, dont une partie fut achetée par la ville de Lille, en 1687, au prix de 2,437 florins, pour agrandir les fortifications.

La maison de la Haie possédait aussi des terres et des rentes foncières à Esquermes, à Sequedin, à Ennetières-en-Weppes et à Lomme.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son fief de la Haie et lieux en dépendants. Le revenu de cette terre était, en 1661, de 1,200 florins; et en 1783, de 3,300 livres.

PÉRENCHIES [1]. — La maison du Temple de Pérenchies était située sur le territoire de Verlinghem, dont un écart très-rapproché du village de Pérenchies porte encore de nos jours le nom du Temple. Il n'y a jamais eu de chapelle dans cette maison, dont le domaine comprenait, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, vingt-deux boniers de terre en labour et pâturage, et rapportait, avec le terrage de Lommelet [2] que l'Hôpital possédait, une somme de 39 livres par an.

Cette terre avait été donnée au XIIe siècle aux Templiers, par les religieux de l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile. En effet, nous voyons par des lettres datées de l'année 1167, qui nous sont restées de Bauduin, prieur de ce monastère, que, de l'avis de ses religieux, il avait cédé la terre qui leur appartenait à Pérenchies, *nostram terram apud Perencies*, aux frères de la chevalerie du Temple. La cession qui comprenait tous les hommes attachés à cette terre, s'était faite moyennant un cens d'un demi-marc d'argent que les Templiers s'étaient engagés de payer à l'abbaye de St-Quentin-en-l'Ile, chaque année, à la Noël. Dans l'acte de cession, figurent deux frères du

1. Pérenchies (Nord), arrond. Lille, cant. Quesnoy-sur-Deule. — 2. Lommelet, commune de Marquette, arr. Lille.

Temple, Bauduin de *Lithdengini*, et David, chapelain de Douai, et aussi Philippe, comte de Flandre et de Vermandois [1].

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre de Pérenchies. Il percevait des cens et autres droits seigneuriaux dans les villages de Pérenchies et de Verlinghem, ainsi que sur plusieurs maisons et héritages à Lompret, Wambrechies, Faches et autres lieux de la châtellenie de Lille.

Le revenu de l'ancien Temple de Pérenchies était, en 1661, de 450 florins ; en 1757, de 840 florins ; et en 1783, de 1,440 livres.

LE GRAND-MAISNIL. — Cette maison était comme celle de Pérenchies, un membre ou succursale du Temple de la Haie. Elle se trouvait sur le territoire de Radinghem [2], vers le nord du village, du côté de l'*Epine-l'Apostel*, près du chemin se dirigeant vers le Wez-Macquart.

» A le maison de Maingny appartient XVI bonniers de terres » arables et III bonniers de pastures, qui rendent par an à ferme, » VI^{XX}VI frans. » (*Livre-Vert.*)

Le Grand-Maisnil était un fief où le Commandeur avait les mêmes droits de justice et de seigneurie qu'à la Haye ; ce qui fut solennellement reconnu en 1403 par le duc de Bourgogne et l'évêque de Tournay, qui avaient soulevé des prétentions contraires.

Le revenu du Grand-Maisnil était, en 1661, de 150 florins. Il rapportait, en 1757, avec des dîmes à Radinghem, Erquenghem-le-Sec, Premesque et la Boutillerie, 1,900 florins de Flandre, valant 2,280 livres. Il s'élevait en 1783, à 4,000 livres.

WINNEZEELE [3]. — Il y a dans cette commune un hameau, nommé *le Temple*, qui nous indique clairement le lieu où les Templiers avaient formé leur établissement. Leur maison était construite sur deux cents mesures de terre en pâturage et bruyères, d'un faible rapport en 1370, puisque le tout était affermé seulement vingt livres. Il s'y trouvait, en outre, une vingtaine de mesures de bois, dont

1. Bibl. nat. Cart. de St-Quentin-en-l'Ile, p. 63 v°. — 2. Radinghem (Nord), arr. Lille, cant. Haubourdin. — 3. Winnezeele (id.), arrond. Hazebrouck, cant. Stenwoorde.

chaque mesure, à raison de 240 verges (la verge étant de 14 pieds), rapportait, à la même époque, lorsqu'elle était à coupe, soixante sols.

Le Commandeur était seigneur de ce petit domaine, où il avait la haute, moyenne et basse justice, avec une dîme sur Zemerzeele; une autre sur Arneke, appelée Papa-Laiken, et des cens en divers villages, à Houdezelle, à Hondeghem, à Linden, à Steenwoorde, etc.

La chapelle du Temple de Winnezeele se trouvait à un quart de lieue de la maison. On la voyait, à la fin du siècle dernier, isolée sur un monticule à la tête des bois. Elle était alors chargée d'une messe par semaine, qu'acquittaient des religieux de l'Ordre de St-Augustin.

Ce domaine rapportait, en 1737, 550 florins.

Wormouth [1]. — Autre petit domaine composé d'une maison et d'une vingtaine de mesures de terre, situé dans la paroisse de ce nom, à une lieue de la maison de Winnezeele dont il était une dépendance. Il n'y avait aucun droit de justice ni de seigneurie. Son revenu, en 1783, était de 120 florins.

Le Temple d'Ypres [2]. — Il n'y avait pas encore quinze ans que l'Ordre du Temple était fondé, que déjà des membres de cette chevalerie étaient établis à Ypres. C'est ce qui résulte des lettres de Renaut, *Reinaldus*, archevêque de Reims, datées de l'année 1132, par lesquelles il informe Milon, évêque de Thérouane, qu'il avait été décidé dans une assemblée d'évêques tenue à Reims, à laquelle assistait saint Bernard, abbé de Clairvaux, qu'on célébrerait la messe les trois jours des Rogations et cinq jours après dans la chapelle d'Ypres, *in Yprensi capella*, située au lieu dit Obstal, *in loco sita qui dicitur Obstal*, et que les offrandes et oblations qui y seraient faites pendant cet octave appartiendraient entièrement aux chevaliers du Temple de Jérusalem; et qu'en tout autre temps de l'année, il n'y aurait que les chanoines de l'église de St-Martin de la dite ville, qui pourraient y faire l'office [3].

1. Wormouth (Nord), arr. Dunkerque, chef-lieu de cant. — 2. Ypres (Belgique), Flandre occidentale, chef-lieu d'arrond. — 3. Bibl. nat. Collect. Moreau, vol. 55 f° 153.

La maison et la chapelle du Temple étaient situées en dehors de la ville entre Brielen et St-Jans, sur des terres traversées par le canal, et qu'on nommait *Weest-Templand* et *Noort-Templand*. Ce domaine formait une seigneurie dans les limites de laquelle les Templiers avaient toute justice haute, moyenne et basse.

Outre cela, les chevaliers du Temple jouissaient à Ypres même, de plusieurs priviléges au commencement du XIIIe siècle. De ce nombre, il faut citer celui de tenir les foires dans cette ville et sa banlieue, chaque année, pendant la semaine des Rogations, et d'y profiter des droits qu'on percevait. Cependant Jeanne, comtesse de Flandre, voulut, en 1225, rentrer en possession de ce privilége auquel les Templiers renoncèrent, moyennant de les tenir quittes et déchargés d'une rente de 40 livres qu'ils devaient à la comtesse sur leur maison de Slype. Par l'arrangement qui se fit entre eux, il fut entendu que la comtesse pourrait établir des foires dans tous les endroits où elle voudrait, mais elle reconnaissait qu'elle n'aurait point eu pour cela de juridiction sur les terres des Templiers où ceux-ci devaient conserver intégralement leurs droits de justice et de seigneurie.

La même année, la comtesse Jeanne fit une autre convention avec Olivier de la Roche, maître de la chevalerie du Temple en France, pour instituer sur le territoire des Templiers d'Ypres, les mêmes bans que les échevins avaient établis pour l'utilité de leur ville. En voici les principales dispositions :

Les Templiers devaient avoir sur leur territoire cinq hommes à Brilon, et cinq autres au Temple, lesquels avaient le pouvoir de faire des bans, *pandendi*, sur leurs terres, d'arrêter ceux qui commettraient des forfaits, et de les ajourner à comparaître la cinquième férie avant midi, à l'endroit où les échevins d'Ypres avaient coutume de se réunir.

Ces dix hommes rendaient témoignage aux échevins des choses qu'ils avaient vues et entendues.

Deux des échevins d'Ypres devaient s'entendre le jeudi de chaque semaine, avant midi, pour régler les affaires des Templiers.

Chaque année, lorsque les échevins de la ville étaient élus, leur premier devoir était de jurer de ne rien entreprendre contre la juridiction des Templiers ; et lorsque quelqu'un commettait un forfait dans leur juridiction, les Templiers avaient le droit de le faire arrêter et

conduire par la loi de la ville. Les amendes qu'on recevait se partageaient à raison de trois quarts pour les Templiers, et d'un quart pour les échevins.

Les hôtes des Templiers et leurs biens jouissaient des mêmes libertés et coutumes que les personnes et biens des bourgeois d'Ypres. Ils étaient exempts et affranchis de toutes tailles, expéditions, tonlieux, etc.

Les Templiers ne pouvaient recevoir aucun homme de la comtesse demeurant dans la banlieue d'Ypres, si ce n'est pour cause de mariage. La ville d'Ypres était tenue à la même obligation.

En renonçant aux revenus qu'ils avaient sur les halles de la ville, les Templiers s'étaient réservé le droit d'emmener chez eux par un conduit l'eau des fossés de la place.

Les biens qui appartenaient aux Templiers dans l'intérieur d'Ypres, étaient sujets aux mêmes droits que ceux des bourgeois [1].

Un ancien registre des revenus de la commanderie de Slype [2] nous fait connaître l'état de la maison du Temple d'Ypres en 1370, alors que les Hospitaliers y avaient remplacé les Templiers. Cette maison comptait alors un grand nombre de cens qu'elle percevait sur des maisons et héritages « à Westempland, Noordtempland, au Kerchof, » en le rue du Bruel, en le Rapstrate, en le rue du Gardin, en le » rue des Vez, en le rue des Aoues (Oies.) »

Dans la ville d'Ypres, « en le rue du Temple, en le rue des Bou» chiers, en le rue du Burc, au marché de Bos, en le rue Dismue » (Dixmude), au cimetière St-Jacques, en Trouant rue, en Zunt rue, » en basse rue St-Pierre, dedens le porte de Mesines, dedens et » dehors le porte des Larrons. »

A Dixmude « en Zut rue, en le rue Godekins, oultre le neuf Punt, » Euenin Strate, à Bridernorbrighe, en le nord rue, de lez la cha» pelle Nostre-Dame, au marchié à Thenhoghen houke, en le rue des » Nefs, en Wlgedic. »

Il y avait encore à Courtrai, sur le manoir des Béguines, une rente de cinquante sols ; à Furnes, sur une contrée appelée *Stalhole*, une autre rente de quatre livres parisis ; à Bergues, sur divers héri-

1. Arch. de Lille, Cour des Comptes, t. 1, p. 182 et suiv. — 2. Arch. nat. S 5911.

tages, une paisée de fromage ; à Mardick sur la ville, un millier de harengs roux, etc.

Toutes ces rentes, jointes à celles qu'on recevait dans d'autres localités, rapportaient, en 1370, 315 livres 10 sols, y compris les chapons, évalués douze deniers chacun.

Les terres qui dépendaient de la maison d'Ypres étaient de 160 mesures [1], qu'on affermait à l'époque dont nous parlons, 86 livres et 8 livres de cire. Des portions de dîme à Flamertinghe, Langmarch, Vestoutre et Steenwerck, produisaient un revenu de 80 livres.

Plusieurs fiefs relevaient du Temple d'Ypres, savoir : à West-Fleteren, le fief de *Waf* et sept autres arrière-fiefs ; au Bas-Warneton, le fief de *Templelant*, qui devait, chaque année, au jour de l'Ascension, une livre de cire, une paire de blancs gants et une blanche verge au bailli de la commanderie ; à Dadizelles, un franc fief composé de trois boniers de terre ; et à St-Omer, un autre franc fief du côté de Longuenesse.

Le revenu de la maison d'Ypres était, en 1370, de 620 livres. Il s'élevait, en 1661, à 1,293 livres. A cette époque, la maison n'existait plus. Il paraîtrait qu'elle aurait été détruite dans le cours du XVIe siècle ; et ses biens auraient été réunis alors à la maison d'Elverdinghe dont nous allons parler.

Elverdinghe [2]. — Les anciennes cartes géographiques indiquent à trois quarts de lieue d'Ypres, entre Elverdinghe et Flamertinghe, un lieu nommé l'*Hôpital*. C'est là que se trouvait autrefois une maison appartenant aux chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem. Il y avait une chapelle qui existait encore au siècle dernier. Un chapelain de Flamertinghe y venait dire la messe trois jours par semaine, moyennant une rétribution de 90 livres par an.

En 1370, le domaine dépendant de l'Hôpital d'Elverdinghe comprenait cent mesures de terre, à la mesure d'Ypres. La moitié de ces terres était cultivée, et rapportait sept sols par mesure ; le reste était en bruyères.

Les Hospitaliers avaient toute justice et seigneurie dans leur terre

1. La mesure était à Ypres, comme à Caestre, de 300 verges, et la verge de 14 pieds. — 2. Elverdinghe (Flandre occidentale), arr. d'Ypres.

d'Elverdinghe, avec des cens et rentes foncières dans une vingtaine de villages environnants. Ce revenu était, à l'époque dont nous parlons, de 26 livres 13 sols, 36 rasières d'avoine, deux livres de cire et quatre poules. Quelques portions de dîme sur les territoires d'Elverdinghe et de Flamertinghe rapportaient 54 livres.

Le revenu de l'Hôpital qui n'atteignait pas 200 livres en 1370, s'élevait, en 1661, à 1,200 florins; et avec les revenus des biens de l'ancien Temple d'Ypres, à 2,492 florins. Il était, en 1757, de 3,300 florins.

Waereghem. — La maison que les Hospitaliers avaient à Waereghem, village de l'arrondissement de Courtrai[1] (Belgique), passait pour être une des plus anciennes possessions de l'Ordre, en Flandre.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem étaient seigneurs fonciers de Waereghem; et leur juridiction avait plus de quatre lieues d'étendue. Leur domaine comptait en terres 28 boniers[2], labour, prés et bois. En 1370, les Hospitaliers exploitaient eux-mêmes ces terres, dont le revenu était évalué trente sols pour le bonier de terre arable, et soixante sols pour le bonier de prairie.

Près de la maison se trouvait la chapelle dédiée à saint Jean, dans laquelle on disait encore, au siècle dernier, la messe trois jours par semaine. Les capucins de Courtrai qui disaient les messes, recevaient douze sols par chaque messe qu'ils déchargeaient.

A quelque distance de la maison, il y avait un moulin qui était affermé, en 1370, trente-six rasières de blé, à la mesure de Courtrai, et était loué, en 1750, cent florins.

Avec les cens et rentes seigneuriales que l'Hôpital possédait à Waereghem et dans les villages voisins, il avait encore 17 boniers de terre sur divers territoires, qui étaient affermés, au xiv° siècle, 43 livres.

1. Courtrai (Belgique), Flandre occidentale.

2. Le bonier contenait 400 verges, et chaque verge était de 21 pieds. Dans l'arrondissement de Lille, le bonier comptait 1600 vergelles, ou 1 hect. 41 ares 84 centiares. A Bailleul, à Cassel, à Bergues, un bonier faisait 4 mesures, et une mesure 100 verges; il en était de même à Courtrai, Audenarde et Gand, avec la différence que les verges étaient d'un quart plus grandes que dans la Flandre française. Dans le district d'Ypres, la mesure se calculait autrement : elle valait trois lines et la line cent verges; trois lines formaient un bonier.



Le revenu de l'Hôpital de Waereghem ne dépassait pas 100 livres en 1370, y compris les droits seigneuriaux. Il était, en 1661, de 350 florins. Nous le trouvons, en 1757, à 328 florins seulement.

Le Temple-lez-Bruges. — Cette maison était située dans la banlieue de la ville de Bruges[1], sur le bord du canal d'Ostende, près de Schipsdael, au lieu nommé *Tempelhof*, sur les anciennes cartes géographiques. Elle a été appelée aussi *le Temple de Schipsdael*.

Lorsque les Hospitaliers entrèrent en possession de cette maison, ce domaine comprenait 75 mesures de terre, toujours à la mesure de 300 verges, comme nous l'avons expliqué. Ils n'en cultivaient que seize, dont le rapport en 1370 équivalait à 60 sols chacune. Quant aux autres, dont une partie était située au-dessus du canal, et une autre à Vlesseghem et Dulgele, ils les affermaient à diverses personnes, 144 livres.

Une chapelle, qui dépendait du Temple de Schipsdael-lez-Bruges, fut détruite au xv[e] siècle pendant les guerres de religion. Le revenu de la maison de Schipsdael était, en 1370, de 196 livres; en 1661, de 340 florins, de vingt pâtards chacun; et en 1757, de 1,068 florins.

Plusieurs maisons dans la ville de Bruges dépendaient du Temple de Schipsdael : une dans la rue des Teinturiers ; une autre au marché aux Poissons ; et une troisième, appelée l'hôtellerie de S[t]-Jean, qui était tenue en fief, en 1370, par un homme de l'Hôpital. Mais ces maisons ne firent jamais partie de la commanderie de Caestre, et continuèrent toujours d'appartenir à celle de Slype.

Ruysselède[2]. — La maison du Temple de Ruysselède était située à cinq lieues de Bruges et presqu'à égale distance de Gand. C'était un fief important où le Commandeur avait la haute, moyenne et basse justice, qu'on nommait communément la seigneurie de Wlacht. Le domaine se composait d'une belle maison avec chapelle, et de deux fermes : l'une, appelée le Grand-Wlacht ; et l'autre, le Petit-Wlacht. Elles contenaient ensemble plus de cinquante boniers de terre en

1. Bruges (Belgique), Flandre occidentale. — 2. Ruysselède (id.), id., arrond. Thielt.

labour, prés et bois, avec trois dîmes qu'on désignait sous le nom de Kerckyelet, Middelghleet et Schalsghelecht dans la paroisse de Ruysselède.

Devant la porte de la maison du Grand-Wlacht, se trouvait planté, en 1661, un poteau de justice aux armes de l'Hôpital. La chapelle était chargée, au siècle dernier, de trois messes par semaine, dont une se disait dans la chapelle même; et les deux autres, dans le couvent des frères capucins de Bruges.

Le revenu de l'ancien Temple de Ruysselède avec les droits seigneuriaux était, en 1661, de 750 florins; et en 1757, de 1,200 florins.

Le Temple de Gand [1]. — La maison du Temple de Gand était située rue Ste-Marguerite. Il n'en restait plus au XVIIe siècle qu'un grand enclos fermé de murs, où se trouvait une motte entourée d'eau, sur laquelle était bâti un pavillon servant d'habitation au Commandeur, lorsqu'il venait en ville. Il y avait dans l'enclos une église et plusieurs autres bâtiments.

L'église était assez grande; car elle avait, au XIVe siècle, cinq chapelles de fondation. On y disait la messe tous les jours ; et le prêtre qui la desservait, recevait 200 livres par an.

Cette église s'appelait, au siècle dernier, la chapelle aux Hirondelles, parce qu'elle était alors sous l'invocation de Notre-Dame aux Hirondelles, après avoir été longtemps sous celle de Sainte-Catherine. Elle était desservie par les Pères Augustins, à qui on donnait une rétribution annuelle de 24 livres de gros, revenant à 288 livres, monnaie de Flandre.

La maison de Gand avait quelques rentes foncières sur des maisons dans la ville et sur des terres dans les villages environnants. Son domaine comprenait, en outre, une quarantaine de mesures de terre.

Le revenu de cette maison, qui n'atteignait pas, en 1370, 350 livres, s'élevait, en 1661, à 1,140 florins; et en 1757, à 1,500 florins.

Anseghem [2]. — Il y avait au village d'Anseghem, à une lieue et

1. Gand (Belgique), chef-lieu de la Flandre orientale. — 2. Anseghem (id.), Flandre occidentale, arr. Courtrai.

demie vers l'ouest de la ville d'Audenarde, une maison et une chapelle qui dépendaient, dès l'origine, du Temple de St-Léger, situé dans le Hainaut belge, district de Tournai. Ces deux maisons avaient été réunies par les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à leur commanderie de Hautavesnes; mais au XVIe siècle, on en détacha la maison d'Anseghem pour l'incorporer à la nouvelle commanderie de Caestre, tout en laissant celle de St-Léger à la baillie de Hautavesnes.

Le *Livre-Vert* décrit ainsi l'état des biens de la maison d'Anseghem en 1373: « A Ansenghien, y a maison et chappelle qui doit » trois messes la sepmaine, et est des membres de St-Legier, et y » appartient XVIII bonniers de terres arables, une petite dime à » Russelende; une aultre à Portes, X livres par an de rentes à Tour- » nai, XVII rasières d'avoine aussi de rente, XXXVII chapons et » autres menues rentes en argent, C solz et VII bonniers de bos à » Wastures. »

En 1373, la maison d'Anseghem et celle de St-Léger donnaient un revenu de 108 francs.

La maison et la chapelle d'Anseghem n'existaient plus à la fin du XVIe siècle. Ses terres et revenus étaient alors réunis au domaine de la commanderie.

Le revenu général de la commanderie de Caestre était, quelques années après sa création, c'est-à-dire en 1570, de 3,600 livres; en 1661, de 6,300 livres; en 1734, de 13,990 livres; en 1747, de 19,130 livres; et en 1783, de 25,400 livres.

Noms des Commandeurs de Caestre

(Depuis la création de cette Commanderie en 1550.)

1565. Le chevalier Georges de Courtignon.
1580. Le chev. Louis du Sart.
1599. Le chev. René de Rivery-Potonville.
1612. Le chev. Claude de Mye-Guespray.
1631. Le chev. Nicolas de Paris-Boissy.
1655. Le chev. Alphonse de Miremont.
1657. Le chev. Guillaume de Neuville-Boisguillaume.

1668. Le chev. Charles de Machault.
1681. Le chev. Jacques de Fumée.
1688. Le chev. Claude de Beauclerc d'Achères.
1701. Le chev. Nicolas de Gaudechart de Baschevilliers.
1708. Le chev. Alexandre d'Illiers d'Entragues.
1713. Le chev. Jean-Baptiste de Fresnoy.
1720. Le chev. Louis de Menou de Charnisay.
1744. Le chev. Henri-Louis Beaupoil de St-Aulaire Lanmarie.
1756. Le chev. Louis Gabriel le Filleul des Chenetz.
1762. Le chev. Maximilien de Grieu.
1780. Le chev. Eugène Camille, prince de Rohan, ancien général des galères de l'Ordre.

COMMANDERIE DE VALENCIENNES.

Membres : Beaulieu, — Chiply, — Avesnes-le-Sec, — La Flamengrie, — Le Fresnoy, ancienne commanderie. — Maison de l'Hôpital à Cambrai, — Ancienne commanderie d'Écuelin.
Noms des Commandeurs.

Cette commanderie est une des dernières que l'Ordre de Malte fonda. C'est en 1777 qu'elle fut formée, par suite du démembrement de la commanderie du Piéton, dont on retrancha tous les membres qui se trouvaient dans le Cambrésis et le Haynaut français. Ces membres qui composèrent la nouvelle commanderie, étaient :

La maison de l'Hôpital de Valenciennes [1] ;

La maison du Temple de Beaulieu, paroisse de Marly, à une demi-lieue de Valenciennes ;

La maison de l'Hôpital de Chiply-sur-Maing, à une lieue de la même ville ;

La maison d'Avesnes-le-Sec, à deux lieues de Bouchain ;

La maison de la Flamengrie, à une lieue de Bavay ;

L'ancienne commanderie du Fresnoy, commune de Boussières, à deux lieues de Cambrai ;

La maison de Cambrai,

Et l'ancienne commanderie d'Ecuelin, à trois lieues de Maubeuge.

1. Valenciennes (Nord), chef-lieu d'arrondissement.

La maison de Valenciennes devint le chef-lieu de la nouvelle commanderie. Cette maison était connue autrefois sous le nom de l'Hôtel du Petit-St-Jean, qu'il ne faut pas confondre avec l'abbaye de St-Jean en la même ville. Elle se trouvait dans la rue de la *Vies-Ware* ou de la Vieserie, et comprenait trois corps de bâtiments et une chapelle.

La chapelle dédiée à saint Jean fut donnée, en 1217, suivant Simon Leboucq, aux religieux de Saint-Jean-de-Jérusalem, par Guillaume Rousseau, bourgeois de Valenciennes [1]. En 1219, un accord eut lieu entre lesdits religieux et l'abbaye de St-Saulve au sujet de la collation de cette chapelle, qui devait appartenir à l'Hôpital, moyennant de payer à l'abbaye une indemnité de soixante sols par an, et sans pouvoir recevoir dans la chapelle aux jours nataux aucun des paroissiens de St-Saulve, ni leur administrer en aucun temps les sacrements [2].

Nous trouvons qu'en 1221, la chapelle de l'Hôpital était desservie par un prêtre séculier, du nom de Guillaume de Valenciennes; mais il résigna sa chapellenie à la demande de frère Jean, commandeur des maisons de l'Hôpital dans le Cambresis, moyennant une rente viagère de cent sols blancs, payable moitié à la Pentecôte, moitié à la saint Remi [3].

Gérard, seigneur de Jauche, désirant participer aux bonnes œuvres de la sainte maison de l'Hôpital de Jérusalem, pour le soutien des pauvres du Christ et la défense de la Terre-Sainte, lui donna, en 1231, avec l'assentiment de Gérard, son fils, une rente annuelle de dix livres à prendre sur son tonlieu de Valenciennes ; ce qui fut confirmé et ratifié la même année par Fernand, comte de Flandre, et de Hainaut et Jeanne, sa femme [4].

Voici l'état des revenus de la maison de l'Hôpital de Valenciennes, tel que nous le donne le *Livre-Vert* pour l'année 1373:

« Premièrement en rentes d'argent sur plusieurs héritaiges assis » à Valenciennes et ailleurs, LXXI livres XVII sols ;

» Item XVI muis de terres arables, toutes à dismes et à terraige,

1. Hist. ecclés. de la ville et comté de Valenciennes par Sir Simon Leboucq, 1650, in-4°, p. 203. — 2. Cartulaire du Hainaut-Cambrésis pour l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, à Mons, aux Archives de l'État, f° 14 v° n° 1. — 3. Même cartulaire, f° 26 v° n° 38. — 4. Id., f° 32 n°° 47 et 46.

» excepté mui et demi qui est à dismes Dieu, c'est assavoir qu'il y a
» au mui de terre VIII vittelez, et en la wittelez, IIIIxx verges, et en
» la verge, XVIII pieds et chascune wittelée, quant blé y a II wittelez
» de blé et rien au mars ne à la Galière, c'est assavoir chascun an
» pour V muis et II wistelez et demi de terre arable, et vault le mui,
» LVI sols, et valent en somme les XVI muis de terre, XXXIX livres
» XV sols ;

» Item la quarte partie du dismaige de Thiaux[1] encontre l'abbé
» de St-Auber, bailliée à un homme séculier à IX muis de blé et IIII
» muis et demi d'avoine, c'est assavoir II muis d'avoine pour un
» mui de blé, qui valent en somme XXXI livres X sols ;

» Item III bonniers de pré qui valent VI livres.

» Somme totale : VIIxx VIII livres II sols. »

La portion de dîme dont jouissait l'Hôpital sur le territoire de Thiant, *decime de Tyans*, lui avait été léguée par Renier de Bruille, chevalier, ainsi qu'il résulte des lettres de confirmation de R., cardinal-légat, données à Ourscamps, *apud Ursi campum*, au mois de décembre 1213.

Nicolas, évêque de Cambrai, donna aux Hospitaliers les témoignages les plus grands de sa bienveillance et de sa générosité. Ce prélat leur accorda d'abord l'autel de Lez-Fontaine, *altare de Latofonte*[2], avec ses dépendances dans l'archidiaconé de Valenciennes et le doyenné d'Avesnes, ainsi qu'il résulte de ses lettres de l'année 1159.

L'année suivante, il y ajouta les autels de Damousies, de Dimechaux et de Berelles, *altaria de Damosies, de Dimocelet et de Berele*[3], dans l'archidiaconé de Hainaut, doyenné de Maubeuge, par de nouvelles lettres portant la date de 1160.

En 1166, il leur confirma la donation de deux autres autels ; dans son évêché, l'autel de Dimont et celui d'Offies, *altaria de Dimunt*[4] *et de Olfies*[5], à la réserve toutefois de son droit et de celui de ses archidiacres.

Offies était une succursale de Dimont. La chapelle d'Offies avait été

1. Thiant (Nord), arr. et cant. Valenciennes. — 2. Lez-Fontaine (id.), arrond. Avesnes-sur-Helpe, cant. Solre-le-Château. — 3. Damousies, Dimechaux et Berelles (id.), mêmes arr. et cant. — 4. Dimont (id.), id. — 5. Offies (id.), commune de Dimont.

dédiée à saint Jean; et l'Hôpital percevait dans ce village sur tous les habitants, un droit de bourgeoisie de treize deniers chaque année au jour de Pâques. Toutefois le seigneur d'Avesnes avait sa part dans cette redevance seigneuriale.

A Valenciennes, le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son hôtel du Petit-St-Jean, composé, comme nous l'avons dit, de trois corps d'habitation. Le principal servait de logement au Commandeur ou au receveur de la commanderie; les deux autres étaient loués à des particuliers.

» La chapelle du Petit-St-Jean, dit M. L. Devillers, était d'architec- » ture romane. On en voit un curieux dessin dans l'ouvrage de » Leboucq. Nous ignorons si cette chapelle était la même au siècle » dernier. Il s'y trouvait alors à l'autel un tableau représentant » saint Jean dans le désert; et au-dessus d'une porte, les armes du » commandeur de Louvois et celles de la religion. Les offices reli- » gieux qu'on y célébrait, consistaient en une messe quotidienne, » vêpres les dimanches, et deux saluts par semaine [1]. »

Le prêtre qui desservait la chapelle en 1757, était un sieur Boulé, gradué en théologie. Il recevait une rétribution annuelle de 307 livres 15 sols, à la charge de fournir tout ce qui était nécessaire au culte, pain, vin, luminaire, linges, etc.

Le revenu de l'Hôpital de Valenciennes était, en 1783, de 1,230 livres, sans y comprendre celui des dimes des paroisses, dont les cures étaient à la collation du Commandeur.

Beaulieu. — C'était, d'après le *Livre-Vert*, un ancien établissement de Templiers. Il était situé sur la paroisse de Marly, faubourg de Valenciennes, sous les glacis de la ville, et reçut le nom d'Hôpital de Beaulieu lorsque les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem en eurent pris possession au commencement du XIVe siècle.

Le domaine consistait en une grande ferme avec chapelle et soixante-cinq muids de terre arable, dont le rapport était évalué, en 1373, à quarante-trois muids et deux huitelés de blé, à raison de cinquante-six sols le muid (*Livre-Vert*.)

1. Possessions de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem dans le Hainaut et le Cambrésis, par M. L. Devillers (Annales du Cercle arch. de Mons, t. 6, p. 71).

L'Hôpital jouissait d'un droit de terrage sur Marly, qu'on appelait terrage de Montigny.

A la maison de Beaulieu appartenait la seigneurie foncière de Beaurepaire, située hors la porte montoise de Valenciennes, et qui consistait en un grand nombre de cens et de rentes sur divers héritages.

Renaud de Giresme, commandeur du Hainaut et du Cambrésis louait, en 1388, au prix de 200 florins d'or par an, à un sieur Jean Liaulbe et à sa femme, « la maison de Biaulieu, qu'on dit aux Marlis » de lez Valenciennes, celle de *la Vies Voie* séans dedans la ville et » vaulbe de Valenciennes et de Biaurepaire, théraige qui s'appelle de » Montigny, le preit des Espés, la maison et preit d'Arnould et le » boys de la Raspaille [1]. »

La commanderie avait toute justice et seigneurie dans son domaine de Beaulieu, dont la chapelle n'existait plus en 1661, et ne fut jamais rétablie.

Le revenu de Beaulieu était affermé, avec les droits seigneuriaux, en 1757, 800 mencauds de blé et 400 livres en argent. Le bois de la Raspaille rapportait alors 1,500 livres par coupe de neuf ans.

En 1783, le revenu était de 2,940 livres en argent, et de 365 muids de blé.

Chiply. — La situation de cette ancienne maison de l'Hôpital est clairement indiquée sur la carte de Cassini, par un lieu, nommé l'*Hôpital*, qu'on trouve entre Maing et Famars [2], à une lieue au midi de Valenciennes.

Chiply était un fief qui appartenait, vers le milieu du XIIe siècle, à un seigneur, du nom de Gauthier, fils de Simon de Famars. Par une charte de l'année 1177, ce seigneur fit la remise de tout son fief de Chiply, *totum feodum de Cepli*, entre les mains de son seigneur et maître Bauduin, comte de Hainaut, avec prière d'en investir incontinent par don et simple aumône, la maison de l'Hôpital de Jérusalem [3].

1. La Raspaille, à une lieue et demie de Valenciennes, près de la Chaussée de Condé. Ce bois contenait 12 boniers. — 2. Maing et Famars (Nord), arrond. et cant. Valenciennes-sud. — 3. Cart. du Hainaut-Cambrésis ci-devant cité, f° 46 n° 69.

Telle est l'origine de cet ancien domaine de l'Hôpital, lequel se composait, au xiv[e] siècle, d'après le *Livre-Vert*, de 42 muids de terre labourable; de vingt huitelés de pré, du tiers de la dime de Chiply; d'un terrage sur Maing, et d'un certain nombre de cens et de rentes foncières à Chiply et sur d'autres territoires avoisinants, d'un revenu de 156 livres en 1373.

Le même revenu s'élevait, en 1757, à 535 mencauds de blé et 500 livres en argent; en 1783, à 1,500 francs en argent, et 250 muids de blé.

La maison de Chiply était en très-mauvais état en 1661. Elle fut ensuite reconstruite. La chapelle seule ne fut point relevée de ses ruines.

Avesnes-le-Sec [1]. — C'était une ancienne maison du Temple que le *Livre-Vert* nomme *le Temple d'Avesnes-lez-Selzes*, probablement pour d'Avesnes-*lez-Selle*, à cause de la situation du village d'Avesnes sur la rivière *la Selle*.

Au moment où les Hospitaliers prirent possession de cette maison, elle comprenait soixante-trois muids et demi de terre qui rapportaient, en 1373, cinquante-cinq muids de blé et six muids d'avoine, estimés 162 livres 8 sols. Elle possédait à Avesnes et dans les villages circonvoisins un certain nombre de cens et de redevances foncières avec quelques parties de terre, dont le revenu s'élevait à 39 livres 15 sols. Ce qui donnait un total de 202 livres 7 sols.

Voici les charges de la maison à la même époque, d'après le *Livre-Vert :* « Pour desservir la chappelle de ladite maison de trois messes » la sepmainne, xiiii livres viii sols ;

» Item pour l'aumosne que ladite maison doit, iii muis de blé, » valant viii livres viii sols;

» Item pour retenir et soustenir les edifflces et pour l'hospitalité » de ladite maison des gens du seigneur du pays et d'aultres, xxx » frans qui valent liiii livres. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre et sur tous ses hommes à Avesnes-le-Sec.

Incendiée et entièrement détruite vers le milieu du xvii[e] siècle, la

1. Avesnes-le-Sec (Nord), arr. Valenciennes, cant. Bouchain.

ferme fut rebâtie ainsi que la chapelle au milieu de la cour. En 1757, la chapelle était abandonnée et ne servait plus au service divin. Les trois messes dont elle était chargée par semaine, se disaient par les Bernardins dans l'église du St-Sépulcre à Cambrai.

Le revenu d'Avesnes était, en 1661, de mille florins; en 1757, de 630 mencauds de blé; et en 1783, de 3,000 livres et de 200 muids de blé.

LA FLAMENGRIE[1]. — Cette ancienne maison de l'Hôpital est indiquée sur la carte de Cassini, au sud du village de la Flamengrie, sous le nom de *Cense de la Commanderie*. Son revenu était, en 1373, de 62 francs. Les quêtes faites chaque année pour la maison dans le diocèse de Cambrai, figurent dans ce chiffre pour trente florins, qui valaient 27 francs.

En 1661, la maison de la Flamengrie était ruinée et détruite. Il restait la chapelle: et avec elle, près de l'enclos, trente muids de terre qui étaient affermés alors 130 livres de Hainaut et quatre muids de blé.

Une petite ferme fut reconstruite plus tard en la place de la maison et près de la chapelle. Elle était affermée avec les terres et quelques rentes seigneuriales en 1757, 875 livres; et en 1783, 1,950 livres.

LE FRESNOY. — Ancienne commanderie de l'Hôpital dans le Cambrésis. C'était le principal établissement que les Hospitaliers possédaient dans cette région au XIIIe siècle. Il était situé dans la paroisse de Boussières[2], à deux lieues de Cambrai, sur la gauche de la route qui conduit de cette ville au Cateau; et les terres qui en dépendaient s'étendaient sur Boussières, Bevillers, Beauvois, Catenières, Audencourt, etc.

Nicolas, évêque de Cambrai, par ses lettres de l'année 1144, notifie que Bernard d'Audencourt, *de Aldonis curte*, et ses beaufrères Folbert et Robert avaient donné, en sa présence, aux pauvres chrétiens de l'Hôpital de Jérusalem, les terres qu'ils tenaient héré-

1. La Flamengrie (Nord), arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Bavay. — 2. Boussières (id.), arr. Cambrai, cant. Carnières.

ditairement de l'église de S[t]-André du Cateau, de Gervais d'Audencourt et autres, aux mêmes charges qu'ils les possédaient. Il fait savoir, en outre, que Gérard Craward et Eustache d'Avesnes avaient donné aux mêmes, chacun leur troisième part de ce qu'ils possédaient à Fresnoy, *apud Fraxinetum*, à la condition de payer à chacun d'eux, à titre de reconnaissance un cens de six deniers par an[1].

Onze ans après, la maison de l'Hôpital du Fresnoy était fondée; car nous trouvons dans une charte de l'abbaye de S[t]-Aubert de Cambrai, de l'année 1155, que Gauthier, abbé de ce monastère, de l'assentiment de ses religieux et d'un personnage, du nom de Jean Thaisons, avait concédé aux frères de l'Hôpital de Jérusalem, demeurant au Fresnoy, un alleu, situé aux Chemins, *in territorio de Cheminiis*[2], sous la condition que les frères le mettraient en culture, et qu'ils rendraient à l'abbaye de S[t]-Aubert et au dit Jean, la quatrième partie des fruits retirés de cet alleu, ainsi que la moitié du droit de terrage[3].

Les Hospitaliers jouissaient de la dîme de toutes les terres d'Audencourt[4], à la charge de remettre chaque année, à la Toussaint, à l'abbaye de S[t]-André du Cateau, cinq muids de froment et autant d'avoine à Aulicourt, *apud Hunlincourt*[5], ainsi qu'il résulte des lettres d'Adam, abbé de la dite église, de l'année 1170[6].

La même année, l'Hôpital achetait douze muids de terre à Bévillers, *apud Biviler*[7], provenant de la dite abbaye de S[t]-André, et dont l'abbé confirmait la vente avec celle du terrage, moyennant un cens de reconnaissance de six sols par an[8].

En 1180, ils recevaient d'Hugues d'Avesnes-lez-Gobert, chevalier, une dîme à Forenville, *apud Forisvillam*[9]. Etienne Bardel leur donnait, en 1202, la dîme de S[t]-Python avec l'herbage de Romeries, *decimam de Sancto Piton*[10] *cum herbegagio de Romeries*[11], que Bau-

1. Cart. de Hainaut-Cambrésis à Mons, Arch. de l'État, f° 36 n°s 53, 54 et 54 bis. — 2. Chemignies ou Kemignies est un lieu détruit au territoire de Beauvois (Nord), arr. Cambrai, cant. Carnières (Voy. Leglay, *Topographie du Cambrésis*). — 3. Cart. du Hainaut-Cambrésis ci-devant cité, f° 37 n° 55. — 4. Audencourt (Nord), arr. Cambrai, cant. Clary. — 5. Aulicourt, commune de Béthencourt (id.), arr. Cambrai, cant. Carnières. — 6. Cart. ci-dessus, f° 43 n° 64. — 7. Bévillers (Nord), arr. Cambrai, cant. Carnières. — 8. Cart. ci-dessus, f° 43 n° 65. — 9. Forenville (Nord), arr. et cant. Cambrai-est. — 10. Saint-Python (id.), arr. Cambrai, cant. Solesmes. — 11. Romeries (id.), mêmes arr. et cant.

duin, comte de Flandre et de Hainaut, leur confirmait par le même acte[1].

D'autres acquisitions furent faites par les Hospitaliers au Fresnoy et sur les terroirs environnants, de sorte qu'au xive siècle, l'Hôpital du Fresnoy comptait, d'après le *Livre-Vert*, « li muis x mencaus et » iii boisseaux de terre, valant, quand ils portoient blé, xxv muis » iii mencaux de blé, chascun mui de blé valant iii francs, le franc » mis à xxv sols. »

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans son domaine, et possédait quantité de censives à Boussières, au Fresnoy et lieux circonvoisins, ainsi que des droits de dîme et de terrage dont le produit montait, en 1757, à 800 mencauds de blé.

La chapelle du Fresnoy était chargée de trois messes chaque semaine. Mais comme elle était très-défectueuse au siècle dernier et menaçait ruine, on la ferma, et les messes furent déchargées par les RR. PP. Carmes dans leur église au Cateau-Cambrésis.

En 1783, le revenu du Fresnoy était de 2,200 livres et de 370 muids de blé.

Cambrai[2]. — Le commandeur du Fresnoy avait, au xive siècle, dans la ville de Cambrai, une maison où il se retirait, et mettait en sûreté ce qu'il avait de plus précieux. Comme elle était assez grande, on en louait une partie. En effet, nous voyons un commandeur du Fresnoy, du nom de frère Michel Ricobart, accorder, en 1356, à Jehan Leclercq et à sa femme, un bail à vie, moyennant une redevance annuelle de 27 livres parisis, de la maison de l'Hôpital à Cambrai, appelée alors « le Croc, qui siet au Marché devant les » Maisiaux de Cambrai, avec le jardin derrière, sauf que nous rete» nons, dit le Commandeur, pour nos et nos frères, pour notre » héberge et des familiers de l'Hôpital, la loge dessus la petite » estable en la cour de la maison, la petite place à réédifier et un » grenier pour mettre vi ou viii mines de grains creus sur les terres » de l'Ospital[3]. »

Cette maison n'est plus mentionnée dans les titres du xve siècle. Elle aura été probablement accordée à cens ou à rente perpétuelle.

1. Cart. de Hainaut-Cambrésis à Mons, Arch. de l'État, f° 48 n° 72, f° 2 n° 4. — 2. Cambrai (Nord), chef-lieu d'arr. — 3. Arch. nat. MM 28 p. 45.

ECUELIN [1]. — C'était encore une ancienne commanderie de l'Hôpital. La carte de Cassini place cette maison à Ecuelin, entre la grande route d'Avesnes à Maubeuge, et le chemin de Maubeuge à Landrecies.

Les Hospitaliers commencèrent par posséder à Ecuelin, *apud Esculin*, un alleu, qu'un seigneur, du nom d'Amolric de Haringi leur avait donnée, et qui consistait en terres, bois, eaux, etc., ainsi qu'il appert de l'acte confirmatif de cette donation, délivré par Nicolas, évêque de Cambrai, de l'année 1167 [2].

En 1172, l'abbesse et les religieuses du couvent de Sainte-Aldegonde de Maubeuge concédèrent à l'Hôpital de Jérusalem, moyennant 40 livres monnaie de Valenciennes, la seizième partie de l'alleu qu'elles avaient dans la paroisse d'*Esquelin*, provenant d'un don fait par Gela, leur sœur, et consistant en terres, dîme et droits de terrage. Elles y ajoutèrent un autre alleu, nommé Terre de St-Etton, qui était adjacent à la maison de l'Hôpital [3].

La maison d'Ecuelin existait au commencement du XIIIe siècle, car elle est mentionnée dans un jugement arbitral de l'année 1224, rendu par A., abbé d'Haumont, et frère Amolric, maître des maisons de l'Hôpital de Jérusalem dans le diocèse de Cambrai, au sujet d'une terre, appelée la Terre du Fay ou de Fay, *terra de Fagi*, que Libert d'Ecuelin, chevalier, prétendait avoir été indûment vendue par sa mère aux frères de l'*Hôpital d'Esculin*, dans le territoire desquels cette terre se trouvait comprise [4].

Un autre titre de 1232, émané de l'official de Cambrai, certifie que Nicolas de Landrechies, autrefois chanoine de Notre-Dame de Cambrai, avait légué, en mourant, à la maison de l'Hôpital de Jérusalem à *Esquelin*, tout ce qu'il possédait à Dimechaux, sous réserve d'usufruit au profit de ses frère et sœur [5].

Le domaine de l'Hôpital à Ecuelin comprenait, d'après le *Livre-Vert*, une maison à usage de ferme, une chapelle et 91 muids de terre labourable qui se trouvaient réduits, au XVIe siècle, à 71 muids seulement.

1. Écuelin (Nord), arr. Avesnes-sur-Helpe, cant. Berlaimont. — 2. Cart. du Hainaut-Cambrésis, fo 42 vo no 63. — 3. Id., fo 44 no 66. — 4. Id. fo 30 no 43. — 5. Id., fo 34 no 50.

Le Commandeur avait toute justice et seigneurie dans sa terre d'Ecuelin. Le revenu de l'Hôpital était, en 1373, de 202 livres; en 1757, de 1,530 livres; et en 1783, de 2,200 livres.

La commanderie de Valenciennes avait, en 1783, 24,672 livres de rente. Nous n'avons trouvé depuis sa fondation en 1777, que deux commandeurs, savoir :

1783. Le chevalier Jean-Baptiste Gabriel Fresson de la Freslonnière, colonel du régiment de Malte.

1789. Le chev. de Greische.

Anciens Commandeurs du Fresnoy.

1221. Frère Jehan.

1224. Frère Amolric.

1356. Fr. Michel Ricobart.

VII

COMMANDERIES

DE LA BELGIQUE

(anciens diocèses de Thérouanne, de Cambrai, de Tournai et de Liége).

COMMANDERIE DU PIÉTON.

Membres : SAINT-SYMPHORIEN, ancienne commanderie, — Refuge de MONS, — VILLE-SUR-HAINE, ancien Hôpital, — CHIÈVRES, id., — Le Temple du FLIEMET, — MONT-SAINT-JEAN, ancienne commanderie, — Maison de GASPENDOREN.
Noms des Commandeurs.

La commanderie du Piéton[1] avait été choisie, au XIVe siècle, pour être la *chambre magistrale* du Grand-Prieuré de France. On appelait ainsi la commanderie qui, dans chaque prieuré, était attachée à la dignité de Grand-Maître de l'Ordre de l'Hôpital. Son importance était considérable, car elle renfermait tous les établissements de l'Hôpital et du Temple qui se trouvaient dans le Hainaut et le Cambrésis. Nous avons vu qu'en 1777, on en détacha la partie du Cambrésis pour former la commanderie de Valenciennes. Le reste, qui était situé en Hainaut et faisait partie des États Autrichiens, continua d'appartenir à la commanderie du Piéton. Celle-ci, dès lors, ne se composa plus que de son chef-lieu avec ses dépendances; de l'ancienne commanderie de Saint-Symphorien avec le refuge de Mons; des maisons de Ville-sur-Haine et de Chièvres, ainsi que du Temple du Fliemet à Frameries. Toutefois pour compenser les pertes que la commanderie venait de faire, on y adjoignit la maison du Mont-

1. Piéton (Hainaut), arr. Charleroi.

S[t]-Jean à Braine-l'Alleud et celle de Gaspendoren à S[t]-Pertelieu, près de Bruxelles.

Nous n'avons trouvé aucun titre primordial sur la commanderie du Piéton. Cependant M. Gachet, dans une notice publiée en 1848 sur les commanderies de la Belgique, mentionne une charte de 1133, par laquelle l'abbé de Liessies, du consentement de Bauduin, comte de Hainaut, aurait concédé à l'Hôpital de Saint-Jean-de-Jérusalem la huitième partie de l'alleu du Piéton. Le même auteur cite, en outre, une donation faite en 1139 par le même comte de Hainaut, en faveur dudit Hôpital, du relief de tous les fiefs qui mouvaient de son comté [1].

On pourrait conjecturer de là que la maison du Piéton aurait été, dès l'origine, un établissemenl de l'Hôpital, cependant le *Livre-Vert* nous la donne comme une ancienne fondation du Temple. Quoi qu'il en soit, il parait que le Piéton formait un domaine considérable. Il se composait d'un beau château avec cour d'honneur, basse-cour, parc et moulin sur la rivière; de deux fermes dans le village, dont une sur la place, nommée la Cense Médard ; l'autre, appelée Cense de la Chambre; et d'une troisième, à une demi-lieue du Piéton, près d'Anderlues, que le *Livre-Vert* désignait sous le nom de la ferme de Vernoit, et qu'on appelait, au siècle dernier, la Cense du Vieux-Harnois.

Il y avait deux chapelles : l'une attenante au château ; et l'autre, dans la cour de la ferme de Vernoit. Elles étaient toutes deux dédiées à saint Jean, et desservies par un chapelain, qui disait la messe chaque jour, soit dans l'une, soit dans l'autre.

Les terres du domaine, tant au Piéton que sur les territoires environnants, comptaient plus de sept cents boniers en labour, prés et bois [2]. Les bois de la commanderie étaient ceux qu'on nommait le Bosquet, derrière le Château; le bois des Hayons, le bois des Vallées.

Le Commandeur était seigneur du Piéton. Il y avait la haute, moyenne et basse justice, le patronage et la collation de la cure, droits de dîmes, cens, terrage, etc.

D'après le *Livre-Vert*, le revenu du Piéton était, en 1373, de 428

1. Bulletin de la Commission royale d'histoire (Belgique), tome 15, p. 3. — 2. Le bonier contenait 4 journels, un journel 100 verges, la verge 18 pieds.

francs en deniers, blé et avoine [1]. Les charges étaient supérieures au revenu. La responsion montait à 150 florins ou 135 francs. « Réparations aux bâtimens, xx francs ; pour le conseil, xii francs; pour » l'hospitalité en vin, char, pain, ii^c francs; pour la nécessité de » deux frères et de deux donnez, xl francs; despense en avoine, » lxx muis, soit lii francs et demi ; despense en blé, lxx muis, soit » cv francs. Somme : v^c lxiiii francs. »

En 1757, le revenu s'élevait à 7,520 livres et à 1,600 rasières de seigle. En 1777, il était de 23,780 livres de Brabant.

Saint-Symphorien [2]. — Ancienne commanderie de l'Hôpital. La maison que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem avaient dans ce village, situé à une lieue à l'est de Mons, paraît avoir existé dès le xiie siècle.

Alard, évêque de Cambrai, par ses lettres datées de l'année 1177, fit don à l'Hôpital, des églises de St-Symphorien, de Spiennes et de Villereille, *ecclesias Sancti Symphoriani, de Espiennes et de Vereile* [3], sous réserve toutefois de ses droits et de ceux de son officialité. Cette donation fut approuvée et confirmée la même année par une bulle du pape Alexandre, qui menaçait de l'indignation du Tout-Puissant et des bienheureux apôtres saint Pierre et saint Paul, ceux qui oseraient contrevenir à cet acte [4].

La terre qui formait la dotation de ces églises, ainsi que la maison que l'Hôpital possédait à St-Symphorien, furent arrentées en 1178 à un seigneur du nom de Godin, qui s'obligea de les rendre après sa mort aux Hospitaliers avec le tiers de la dîme qui lui appartenait dans ce village [5].

D'autres portions de cette dîme furent encore données à l'Hôpital en 1215, par une noble dame Julienne de Harvain; en 1216, par Sebille, dame du chevalier Renaud; et en 1218, par Simon li Archiers [6].

1. Le franc valait 36 sols de la livre du Hainaut. Le blé était évalué un franc et demi le muid, et l'avoine moitié moins. — 2. Saint-Symphorien (Hainaut), arr. Mons. — 3. Spiennes, arr. Mons; Villereille-le-Sec, arrond. Soignies. — 4. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, f° 45 n° 68, f° 1 acte coté A. — 5. Idem, f° 47 v° n° 71. — 6. Idem, f° 7 v° n° 13, f° 8 n° 14, f° 9 n° 16.

Renier, seigneur de Villereille, *de Veruelle*, abandonna en 1221 aux Hospitaliers, la dîme qu'il avait dans cette paroisse, et qu'il tenait de son seigneur Harduin de Belegnies [1].

Une donation est encore faite en 1233 à l'Hôpital, par Godin de St-Symphorien, pour le repos de son âme et de celles de ses parents, ayant pour objet huit boniers de terre qu'il tenait de la maison de l'Hôpital dans la paroisse dudit St-Symphorien et situés en divers lieux, savoir : à *Spiennes*, au-delà de la rivière, quatre journels; auprès du chemin dit *Caulerece*, deux journels ; à *Seutial*, quatre journels ; vers *Villers*, un bonier ; au même lieu, quatre journels de la terre qui fut à dame Clémentine, sœur du dit Godin ; et la troisième partie de la terre qui fut à dame Frésende, soit un journel près de Villers ; à *Marchais*, un bonier ; à *Salenières*, un bonier. Cette donation était faite à la charge d'une rente viagère au profit de Godin et de sa femme, de huit muids de blé et de cinq muids d'avoine, à livrer chaque année par la maison de l'Hôpital de St-Symphorien [2].

La commanderie avait toute justice et seigneurie dans son domaine de St-Symphorien, ainsi que dans le fief de Potelles, avec le patronage et la collation de la cure du lieu et de celles de Spiennes et de Villereille.

Pendant les guerres du XVIIe siècle, la maison de St-Symphorien, qui était située sur la route de Binche, fut détruite par suite d'incendie. Elle fut rebâtie en 1661, ainsi que la chapelle qui se trouvait dans la cour, et où l'on disait encore, à la fin du siècle dernier, trois messes par semaine.

Les terres qui dépendaient de la maison de St-Symphorien comprenaient soixante-quinze boniers en labour et prairies. Elles étaient affermées, en 1757, avec les droits et revenus seigneuriaux, 5,250 livres ; et en 1777, 8,650 livres outre la charge des messes.

MONS [3]. — La commanderie du Piéton avait, dans la ville de Mons, rue d'Havré, un refuge qui devint plus tard l'*Hôtel du Cerf*.

L'Hôpital possédait dans la même ville plusieurs rentes foncières,

1. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, f° 23 n° 32. — 2. Idem, f° 35 n° 52. — 3. Mons (Hainaut), chef-lieu de cette province.

une entre autres sur une maison de la rue de la Chaussée, dont l'amortissement fut accordé, en 1286, par le chapitre de Sainte-Waudru, moyennant douze deniers blancs que le commandeur de St-Symphorien devait lui payer chaque année, avec deux sols de relief à la mort de chaque propriétaire [1].

Dans un compte-rendu de la visite prieurale faite en 1777 de la commanderie du Piéton, nous voyons que l'Hôpital possédait à Mons, au-dessus d'une chapelle dans l'église de Ste-Waudru, une chambre voûtée dans laquelle il y avait une armoire renfermant les titres de la commanderie. Le droit qu'elle avait de placer ses archives dans cette chambre lui venait de ce qu'un ancien commandeur du Piéton (Charles de Pipa) avait fait construire au XVIe siècle dans l'église la *Rosette*, c'est-à-dire la verrière en forme de rosace qui donnait du côté du chapitre.

VILLE-SUR-HAINE [2]. — Village à deux lieues est de la ville de Mons. Au XIIe siècle, les Hospitaliers possédaient des biens sur ce territoire. Une charte d'Anselme, prieur de l'Hôpital en France, de l'année 1180, nous apprend que Gauthier, prêtre de Gosselies, avait donné cette année-là vingt-sept livres, monnaie de Valenciennes, aux pauvres de l'Hôpital de Jérusalem. Avec cette somme, l'Hôpital avait acheté le tiers de la dîme de Villereille, *de Verele*, et la terre d'Alard de Tier à Ville-sur-Haine, *apud Villam super Haynam*, sous réserve d'usufruit au profit du donateur et d'Oda, sa sœur [3].

La maison que les frères de l'Hôpital avaient à Ville-sur-Haine est mentionnée dans le *Livre-Vert*. Elle était louée avec les terres, en 1373, 95 livres, à la charge en outre par le fermier de faire desservir la chapelle où l'on devait dire trois messes chaque semaine.

Au XVIe siècle, la maison avait disparu. La chapelle seule restait debout. On la voyait dans une prairie, près d'un pont qu'on appelle encore aujourd'hui Pont-St-Jean. Elle se trouvait en ruines en 1757, et on avait renoncé à la rétablir à cause des fréquentes inondations

1. Annales du Cercle archéologique de Mons, t. 6, p. 65. — 2. Ville-sur-Haine (Hainaut), arr. Soignies. — 3. Arch. de Mons, Cart. de St-Jean de Jérusalem, f° 49 n° 73.

qui l'envahissaient. Elle fut supprimée en 1769 par décision du grand conseil de Malte; et les fondations de messes furent alors transportées en la chapelle claustrale du Piéton.

Le domaine de Ville-sur-Haine, qui comptait 46 boniers de labour et de pré, était affermé, en 1757, 260 livres et 160 rasières de seigle. Son revenu, en 1777, était de 1,400 livres.

CHIÈVRES [1]. — Les Hospitaliers possédaient, au XII[e] siècle, sur Chièvres, près d'Ath, des terres sur lesquelles les religieux de l'abbaye d'Eenham prétendaient avoir des droits de dîme. Pour les mettre d'accord, Rogier, évêque de Cambrai, dut intervenir; et, par une transaction qu'il leur fit accepter en 1183, il fut convenu que les Hospitaliers paieraient les dîmes sur leurs terres cultivées de *Chierve* et des deux Tongres, mais qu'ils ne paieraient rien pour les terres qu'ils pourraient mettre par la suite en culture, ni pour leur maison, jardin, vergers et les nourritures de leurs bestiaux [2].

La maison de Chièvres n'existait plus à la fin du XVII[e] siècle. La chapelle était restée, et se trouvait dans une prairie, près de la porte S[t]-Jean. Elle attirait, au siècle dernier, un grand nombre de pélerins le jour de saint Jean, son patron; et de nombreuses offrandes y étaient faites, qu'on employait en grande partie à son entretien et à sa décoration. Elle était chargée de trois messes par semaine que le curé de Tongres-S[t]-Martin acquittait, et pour lesquelles il recevait une rétribution annuelle de 124 livres 16 sols.

Les terres de l'ancien Hôpital de Chièvres consistaient en douze boniers et demi de labour et cinq boniers de prairie, situés sur Chièvres et Autreppe. Elles étaient affermées, en 1757, avec quelques portions de dîme et plusieurs rentes seigneuriales, 320 livres, 85 rasières de blé, 50 chapons et 15 pains. En 1777, leur revenu s'élevait à 951 livres.

LE FLIEMET. — C'était une ancienne maison du Temple, que le *Livre-Vert* appelle *le Temple de Flumé*. Elle était située entre Genli et Frameries [3], et indiquée sur la carte de Ferrari par *Cense du*

1. Chièvres (Hainaut), arr. d'Ath. — 2. Arch. de Mons, Cart. de St-Jean de Jérusalem, f° 50 n° 74. — 3. Village de l'arrondissement de Mons (Hainaut).

Temple au nord de Genli. Elle possédait une chapelle et 110 boniers de terre. Une partie de ces terres avait été donnée aux Templiers par Bauduin, comte de Hainaut, en 1142. Par des lettres qui portent cette date, Bauduin leur avait concédé cent journels de terre situés dans la paroisse de Frameries, *in parochia de Frameriis*, qu'il avait retirés à plusieurs de ses vassaux qui les tenaient en fief de lui.

Le même comte Bauduin approuvait et confirmait, en 1154, l'abandon fait par Martin de Valenciennes et Amand, son fils, aux frères du Fliemet, appartenant au Temple de Jérusalem, *fratribus de Flumeio ad Templum Jerosolimitanum pertinentibus*, d'une terre, située près de leur maison au Fliemet [1].

Le Fliemet formait un beau domaine seigneurial avec un grand nombre de cens et de rentes foncières sur des maisons et des terres à Frameries, Genli, Sars et autres lieux environnants. Son revenu était, en 1373, d'après le *Livre-Vert*, de 306 livres. Le bonier de terre s'affermait alors 45 sols.

Voici les charges de la maison du Fliemet à la même époque : « Rentes dues en divers lieux, IIII livres. Item pour desservir la » chappelle et tous les jours dire la messe, XIIII frans. It. pour le » conseil de la maison, XI frans. It. pour le loyer d'un varlet et » d'une meschine pour garder ladite maison, VIII frans. It. pour » donner l'aumosne en ladite maison, XV muis de blé, valant XXX » frans, et XX muis d'avoine, valant XX frans. It. pour les despenz » des genz qui vont et arrestent en ladite maison, XX frans. It. au » curé de Sars, à cause de sa cure par an, VI muis de blé, valant » XII frans. Somme des charges : VII^{XX} VII frans et VIII sols. »

La rente servie au curé de Sars, village voisin du Fliemet, était pour lui tenir lieu de portion congrue ; car le commandeur du Piéton était collateur et grand décimateur de la cure de Sars. Il possédait, en outre, dans cette paroisse, quatre boniers de labour, trente-cinq boniers de bois et six boniers de pré, appelés les Prés du Temple.

La haute, moyenne et basse justice appartenait à la commanderie dans sa terre du Fliemet, dont le revenu était, en 1777, de 8,620 livres de Brabant.

1. Duvivier, Recherches sur l'ancien Hainaut, nos 120 bis et 127 b.

Mont-Saint-Jean. — C'était une ancienne maison de l'Hôpital, qui était située dans le Brabant, paroisse de Braine-l'Alleud, sur la route conduisant de Bruxelles à Namur. Il en dépendait soixante boniers de terre, un petit bois, nommé Cogneville, et une partie de dime à Ophain et à Semohain.

Il nous reste quelques anciens titres relatifs à cette maison. Le premier est une charte d'Henri, duc de Lothier, de l'année 1219, confirmant la donation qu'Eustache, Henri et Thomas de Wasegis avaient faite à l'Hôpital de Jérusalem de tout le droit qu'ils pouvaient avoir sur une terre, sise au Mont-St-Jean, *in monte Sancti Johanis*. Le second est une déclaration du mois de mai 1230, par laquelle Léon, châtelain de Bruxelles, fait savoir que frère Arnould, maitre, *magister*, autrement dit commandeur de la maison du Mont-St-Jean, près Braine-l'Alleud, de l'Ordre des frères de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, a acheté de Jean du Belloi, *del Beloit*, les droits de terrage que ce dernier avait sur les biens de la maison de l'Hôpital. Cette cession avait eu lieu du consentement du dit châtelain, de Bourtel de Marchipont et de Thimer de Rogemeis, seigneurs, dont ce terrage était tenu [1].

Il y avait dans l'enclos de la maison du Mont-St-Jean, une chapelle dédiée à saint Jean, chargée de deux messes chaque semaine, acquittées par le vicaire de Braine, lequel recevait pour cela 42 florins et 12 patards par an.

Le revenu du Mont-St-Jéan était, en 1757, de 1,340 livres; et en 1777, de 2,360 liv.

Gaspendoren. — C'était le nom d'un domaine ou d'une ferme, situé dans la paroisse de St-Peterlieu en Brabant, à deux lieues de Bruxelles. Il en dépendait quarante-sept boniers de terre, affermés en 1661, 250 florins; et en 1777, 2,100 livres de Brabant, avec la charge de faire célébrer chaque semaine trois messes dans la chapelle de la dite ferme. La suppression de cette chapelle ayant été ordonnée en 1769, par décision du grand conseil de Malte, les fondations de messes furent transférées en la chapelle du Piéton.

1. Arch. de Mons, Cart. de l'Ordre de St-Jean de Jérusalem, f° 16 n° 22, f° 30 v° n° 44.

Voici le revenu général de la commanderie du Piéton à diverses époques : en 1373, 1,700 fr.; en 1415, 2,000 fr.; en 1583, 4,500 liv.; en 1650, 8,200 liv.; en 1734, 19,000 liv.; en 1783, après le démembrement, 51,660 liv.

Commandeurs du Piéton.

Les Grands-Maitres de l'Ordre, à partir du milieu du XIVe siècle.

Noms de plusieurs gouverneurs de la commanderie pour le compte des Grands-Maitres :

1373. Frère Jehan de Carnières, prêtre.
1377. Le chevalier Regnault de Mailg.
1425. Fr. Richard Cense.
1460. Fr. Jehan Perrin.
1511. Le chev. Guillaume de Nouvion.
1533. Le chev. Charles de Pipa.
1595. Fr. Martin Dallibert.
1602. Le chev. Claude de Ravenel-Sablonnières.
1629. Le chev. François du Mansel-St-Léger.
1681. Le chev. le Tellier de Louvois.
1696. Le chev. de Cassagne.
1701. Le chev. de Tilliadez.
1704. Le chev. Alphonse de Lorraine.
1742. Le chev. Armand-Mathurin de Vassé.
1752. Le chev. André Hercule de Rosset de Fleury.
1786. Le chev. Alexandre de Trélon.

Ancien Commandeur du Mont-Saint-Jean.

1230. Frère Arnould.

Anciens Commandeurs du Fliemet.

1454. Gauthier de l'Aulnoit.
Id. Guillaume le Pesme.

COMMANDERIE DE SLYPE.[1]

Membres : Le Refuge de Bruges, — Ghistel, ancienne maison du Temple, — *Jabeke*, idem.
Noms des Commandeurs.

La commanderie de Slype était peut-être la plus ancienne de toutes les commanderies de l'Ordre du Temple. On l'appelait d'abord commanderie de Flandre, parce qu'elle renfermait tous les biens des Templiers, tant dans la Flandre flamingante que dans la Flandre wallonne. Mais après son démembrement opéré en 1550, lorsqu'on eut retranché une bonne partie de ses établissements pour former la commanderie de Caestre, on ne la désigna plus que sous le nom de commanderie de Slype.

Il nous reste dans les archives de cette commanderie quelques anciens documents qui nous montrent de quelle faveur les Templiers jouissaient auprès des comtes de Flandre et des grands seigneurs du pays. Il n'y avait pas encore neuf ans que leur Ordre était fondé , et déjà Thiery, comte de Flandre, leur abandonnait le relief de tous les fiefs qui mouvaient de lui dans son comté. Par ses lettres patentes du 13 septembre 1128, le comte déclarait qu'en faisant cette donation aux chevaliers du Christ et du Temple de Salomon, *militibus Christi et Templi Salomonis*, il avait en vue le salut de son

1. Slype (Belgique), Flandre occidentale, arrond. Ostende.

âme et de ses parents prédécédés, et voulait que le frère qui serait délégué par le Grand-Maître du Temple pour recevoir ces reliefs résidât à la Cour et y fût traité avec tous les égards voulus, en jouissant d'une prébende pour la nourriture, chaque jour, de cinq personnes, en pain, vin, viande et poisson, avec en outre deux pains de pâte feuilletée en gâteaux, *duas similas*, deux setiers de vin, dix morceaux de chandelle, *decem candelarum frustula*, et une mesure d'avoine, *hodium avene*, aussi par chaque jour.

Cette donation eut lieu avec grand apparat dans l'église de St-Pierre de Cassel, *de Casello*, en présence d'Hugues de Payns, Grand-Maître du Temple; de frère Gaudefroy de St-Omer et de frère Payen de Montdidier, chevaliers du même Ordre. Jean, évêque de Thérouanne, y apposa son sceau. Les barons de Flandre y apposèrent aussi les leurs, en abandonnant également aux Templiers les reliefs des fiefs qui pouvaient leur appartenir. Les barons de Flandre étaient alors Guillaume d'Ypres, *de Ipra*, Ivain de Gand, *de Ganto*, Hugues Campdavaine, Bauduin de Lens, *de Lense*, Gomar, châtelain de Gand. D'autres seigneurs figurent encore dans cette donation, ce sont: Lambert de Montaigu, *de Monte acuto*, Robert de Béthune; Roger, châtelain de Lille; Daniel de Tenremonde; Guillaume de Boulers; Henri, châtelain de Bourbourg; Thiery de R.; Girard, châtelain de Cassel; Gervais, châtelain de Bruges; Michel, le connétable; Goscelin de Neuve-Eglise, maréchal [1].

Un des chevaliers du Temple qui assistait à cette donation, Gaudefroy de St-Omer, était fils de Guillaume, châtelain de cette ville. Celui-ci, à la prière de Gaudefroy, donna aux Templiers les autels de Slype et de Leffinghe [2], village voisin, *altaria de Selippes et de Leffingue*, avec les chapelles, oblations et dîmes qui en dépendaient, plus les granges où l'on déposait ces dîmes. Cette donation était faite à la condition que les Templiers entretiendraient dans les églises des paroisses sus-mentionnées un chapelain pour les desservir, lequel en même temps prierait pour le donateur et ses parents trépassés. Sous cette condition, la donation fut acceptée par

1. Arch. nat. K 22 n° 53. S MM 3. Confirmation par Philippe comte de Flandre, en 1157, du don fait par Thierry son père. — 2. Leffinghe (Flandre occidentale), arr. Ostende.

Guillaume, patriarche de Jérusalem, et Robert, Grand-Maître de la chevalerie du Temple [1].

Philippe d'Alsace, comte de Flandre, tout en confirmant en 1171 la donation qui précède, accorda aux Templiers les dîmes de nouvelles terres qu'on avait conquises sur la mer dans la paroisse de Slype, Leffinghe et Steene [2], *in parochia Slypen et Lefhinga et Steenen*, et à la chapelle Ste-Marie touchant à Mannekensvere [3], *juxta Mannechin-Overvam* [4].

Tels furent les commencements de la maison du Temple de Slype, dont le domaine alla toujours s'augmentant par les acquisitions que firent les Templiers. Cette maison comptait, au XIVe siècle, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, huit fermes sur Slype, Leffinghe, Mannekensvere, Middelkerke [5] et Wilskerke [6], villages voisins du chef-lieu de la commanderie, savoir :

A Slype, la grande Cour du Temple indiquée sur d'anciennes cartes géographiques par *Groot Tempel Hof*, au sud du village; la petite Cour du Temple, auprès de la précédente, nommée *Cleyn Tempel Hof*; une autre ferme au sud de la grande Cour du Temple; une autre, appelée *Odekens Cruysse*, ou la Croix-Odekin, au nord de l'église de Slype ;

A Leffinghe, la ferme du *Fleriscot* au chemin de la Haute-Digue, près du canal dit Sluysvliete ; une autre ferme près le pont, au-dessus du canal de Nieuport à Pasquendale, sur le chemin dit Burgweg ;

A Mannekensvere, la ferme de *Coudescheure* ou de *la Froide-Grange*, près d'un canal, appelé Lekeleid ; une autre ferme sur le terroir de la Prévôté, près du cimetière de l'église ;

A Middelkerke, une ferme entre l'église et les dunes ;

A Wilskerke, vers Slype, une autre ferme.

Le nombre des terres dépendantes de ces différentes fermes, était de 736 mesures 1 ligne 21 verges [7].

Le commandeur de Slype avait le patronage et la collation des

1. Arch. nat. K 23 n° 2[1]. — 2. Steene (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 3. Mannekensvere (id.), id. — 4. Mireus, *Opera diplomatica*, t. 2, p. 1316. — 5. Middelkerke (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 6. Wilskerke (id.), id. — 7. La mesure du pays était de 3 lignes, chaque ligne de 100 verges, et la verge de 14 pieds.

cures de Slype, Leffinghe, Mannekensvere, Wilskerke et Steene. Il en percevait les grosses dimes à raison d'une gerbe sur onze : ces dimes se recevaient sur plus de 6,600 mesures de terre ; ce qui donnait un revenu annuel, en 1370, de 282 livres 5 sols de gros, qui valaient 3,307 livres parisis.

Parmi les rentes dues à cette époque à la commanderie, nous remarquons celle de 500 livres à prendre tous les ans sur le tonlieu des villes de Nieuport, Ghistel et Furnes. Cette rente avait été constituée par Louis, comte de Flandre, au profit des Hospitaliers, le 20 juin 1365, pour le prix de rachat du relief des fiefs de Flandre que les Hospitaliers possédaient du chef des Templiers.

La commanderie de Slype continua de prospérer sous les Hospitaliers jusqu'à la fin du XIVe siècle. Mais en 1380, la guerre lui causa de graves dommages qui se continuèrent jusqu'en 1387. Adam Boulard, Grand-Prieur de France, qui était alors commandeur de Slype, voulut les réparer, et envoya sur les lieux le commandeur de Hautavesnes, Guillaume du Mont, *de Munte*, originaire du pays de Flandre, pour relever les maisons qui étaient tombées en ruines, et remettre en culture les terres qui étaient restées en friche depuis bien des années.

Guillaume du Mont eut beaucoup de peine à rétablir les affaires de la baillie de Flandre. Il en confia la direction, en 1395, à un frère de l'Ordre, du nom de François Cense, à la condition d'en acquitter les charges, de réparer les maisons, de faire desservir les chapelles, et notamment de tenir et gouverner « en la maison de Slippe, trois » frères et une donnée, et leur donner leurs vivres et necessitez, d'y » tenir méquesne, et quand il plaira au Commandeur à y venir ou » envoier de ses gens, qu'ils y pourront trouver pain, vin et fro- » mage. » Le Commandeur ne se réservait que les dimes, ainsi que les revenus de la ferme de *la Froide-Grange*.

Les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem jouissaient pour eux et leurs hommes dans les villes de Bruges, de Gand et de Nieuport, du même privilége qu'avaient les Templiers, c'est-à-dire de l'exemption de tout impôt sur les denrées servant à leur consommation. Au XVe siècle, les maires et échevins de ces villes essayèrent plusieurs fois de leur en contester le droit; toujours ils furent obligés de le reconnaitre.

La commanderie de Slype redevint, au XVIe siècle, assez prospère et assez riche pour que le chapitre du Grand-Prieuré de France jugeât à propos d'en détacher, en 1550, plusieurs membres qui formèrent la commanderie de Caestre. Ces membres étaient, comme nous l'avons vu : la maison de Caestre, celles de Boore, de Winnezeele et de Wormouth ; ce qui restait de l'ancien Temple d'Ypres ; la maison d'Elverdinghe et celle de Waereghem ; le Temple de Schipsdaele-lez-Bruges ; la maison de Ruysselede et le Temple de Gand.

Ce démembrement était déjà de nature à diminuer de beaucoup l'importance de la commanderie de Slype. Ajoutons à cela le grand préjudice que lui causèrent les troubles civils qui éclatèrent en Flandre aux XVIe et XVIIe siècles. Elle se releva cependant à la fin du XVIIIe siècle, bien qu'il ne lui restât plus pour membres que le refuge de Bruges avec quelques rentes dans la ville et les anciennes maisons du Temple à Ghistel et à Jabeke.

Bruges[1]. — Il appartenait au Temple de Schipsdael-lez-Bruges, devenu en 1565 un membre de la commanderie de Caestre, plusieurs maisons et quelques rentes foncières dans la ville de Bruges. Un censier de 1370 nous apprend que ces maisons étaient situées sur le Marché-aux-Poissons et dans la rue des Teinturiers.

Les troubles civils qui agitèrent les Pays-Bas au XVIe siècle engagèrent les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem à avoir, dans la ville de Bruges, une maison de refuge pour y mettre en sûreté leurs personnes et leurs biens. Ils la construisirent en 1580 sur l'emplacement de trois petites maisons qu'ils avaient dans la rue Ste-Catherine. Ce refuge prit ensuite le nom de l'Hôtel de la Commanderie.

Les commandeurs de Slype étaient exempts comme leurs hommes, de tout impôt ou taille sur les denrées et marchandises qu'ils achetaient pour leurs besoins dans la ville de Bruges, ainsi qu'il résulte de plusieurs arrêts du parlement de Flandre rendus au XVIIe siècle contre les bourgmestre et échevins de cette ville.

L'hôtel de la Commanderie, à Bruges, était loué, en 1783, 144 florins.

1. Bruges (Flandre occidentale), chef-lieu de cette province.

Ghistel [1]. — La maison de Ghistel, communément appelée *la Cour du Temple*, était située près de la place, et tenait vers midi à un chemin qui conduisait au couvent de Sainte-Godelive. Elle avait une chapelle dans laquelle Guillaume du Mont, fils de la dame de Ghistel fut reçu, en 1357, chevalier de l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem. A la demande de la comtesse de Flandre, le nouveau chevalier avait été dispensé de faire ses preuves de noblesse. C'est pourquoi Guillaume de Mailg, alors Grand-Prieur de France, avait chargé François Fiercon, commandeur de la baillie de Flandre de recevoir, disait-il, « en frère de notre religion, Guillaume du » Mont, chevalier, fils de Jehan du Mont de Guistele, et li vestir » l'abbit d'icelle, toutefois que il le vous requéra si comme il devra » selon les bons us et coustumes de notre religion, et ce fait rete- » nez le en votre obedience et li administrez ses nécessitez deument. »

D'après le censier de 1370, les terres qui dépendaient du Temple de Ghistel étaient de 163 mesures. Leur revenu, avec celui de quelques censives et rentes foncières, était alors de 229 livres. Il s'élevait, en 1661, à 600 livres,

A Snaeskerke [2], près de Ghistel, la commanderie possédait, au xvie siècle, une ferme appelée *Steenhoop*. Comme elle tombait en ruines, elle fut supprimée et démolie.

La maison et la chapelle de Ghistel avaient cessé d'exister au siècle dernier; et les terres qui en dépendaient étaient affermées à diverses personnes.

Jabbeke [3]. — La maison dite des Templiers à Jabbeke, était située dans les watringues de Blankemberghe, et tenait de couchant au chemin des Moines. Elle comprenait environ 120 mesures de terre; et il n'y avait ni chapelle ni oratoire. Son revenu était, en 1370, de 160 livres, 2 gelines, et 80 livres de fromage vert par an. En 1661, il s'élevait à 609 livres, y compris le rapport d'un moulin que la commanderie avait au couchant de Jabbeke.

Au siècle dernier, la maison de Jabbeke fut démolie, et les terres réunies au domaine de la commanderie.

1. Ghistel (Flandre occidentale), arr. Ostende. — 2. Snaeskerke (id.), id. — 3. Jabbeke (id.), arr. Bruges.

Le revenu général de la commanderie de Flandre ou de Slype qui était, en 1370, de 6,000 livres, somme considérable pour le temps, était descendu, en 1383, à 3,600 livres. Il remontait, en 1661, à 6,000 livres ; en 1724, à 9,000 florins ; en 1757, à 12,000 florins ; en 1783, à 30,000 livres ; enfin en 1787, à 41,000 livres. Dans ce dernier chiffre, les dimes figuraient pour 21,000 livres.

NOMS DES COMMANDEURS DE SLYPE.

1352. Le chevalier Henri Van Breemersch.
1355. Le chev. de Duyson.
1357. Le chev. François Fiercon.
1364. Le chev. Robert de Juilly, Grand-Prieur de France.
1378. Le chev. Gerard de Vienne, id.
1387. Le chev. Adam Boulard, id.
1388. Le chev. Guillaume du Mont, *de Munte.*
1409. Le chev. Regnaut de Giresme, Grand-Prieur de France.
1425. Frère Richard Cense.
1457. Le chev. Nicole de Giresme.
1469. Le chev. Bertrand de Cluys.
1520. Le chev. François de Piédefer.
1521. Le chev. Camille de Hambourg.
1523. Le chev. Jean de Humières.
1526. Le chev. Thomas de Morselede.
1534. Le chev. Louis de Lavallée-Passay,
1569. Le chev. Jean de Cuviller-Coucy.
1576. Le chev. Antoine des Hayes.
1594. Le chev. Juvenal de Lannoy-Molmon.
1601. Le chev. Philippe de Gouy.
1603. Le chev. Philippe de Venant-Grincourt.
1620. Le chev. François Doullé dit Neuville.
1638. Le chev. François de Calonne de Courtebonne.
1650. Le chev. François de Rupières-Survie.
1664. Le chev. Adrien de Contremoulins.
1668. Le chev, Jean de Limoges-St-Just.
1672. Le chev. Jean de Fresnoy.
1681. Le chev. Maximilien de Grieu.

1687. Le chev. Léonor de Beaulieu-Bethomas.
1703. Le chev. Louis Louvel de Glisy.
1732. Le chev. René-François de Froulay.
1739. Le chev. Guillaume-Georges de Gouffier.
1746. Le chev. Charles de Belloy de Francières.
1756. Le chev. Mathieu d'Hotman.
1782. Le chev. Henri-Nicolas Dufour.
1787. Le chev. Louis-Texier d'Hauteville.

COMMANDERIE DE CHANTRAINE.

Membres : *Accos*, — Dongelberg, — Le Temple de Louvain, — Jancourt, — L'ancien Temple de Corswarem, — La Bruyère.

Noms des Commandeurs.

Chantraine était, au xive siècle, le chef-lieu d'une commanderie très-importante, qu'on appelait la baillie d'Avaltère, c'est-à-dire des Avalois, ou en d'autres termes, des Pays-Bas. En effet, cette commanderie comprenait toutes les maisons et possessions, tant de l'Hôpital que du Temple dans le Brabant, le pays de Liège, le Namurois, le Luxembourg et le Limbourg.

On peut juger de l'importance de cette baillie, quand on saura qu'elle comptait trente-trois maisons. Son personnel était à l'avenant. Il comprenait un Commandeur, vingt-cinq prêtres de l'Ordre pour desservir ses nombreuses églises et chapelles, six frères servants d'armes, pour la garde de ses propriétés et huit donnés ; au total quarante personnes.

Voici les noms des maisons de la baillie, tels que nous les donne le *Livre-Vert :*

Maison de *Chanteregne*[1], de l'Hôpital ancien ;

Id. de *La Coche*[2], jadis du Temple ;

1. Chantraine, paroisse de Huppaye-Molembais-Saint-Pierre (Brabant). — 2. Accos, à 3 lieues S.-O. de Huppaye (bailliage de Wasaige), comté de Namur.

Maison de *Walleberghe* [1], de l'Hôpital ancien ;
Id. du *Bois-les-Dames* [2], id.
Id. du *Maisnil* [3], id.
Id. de *Binkem* [4], id.
Id. d'*Englebert* [5], id.
Id. de *St-Jean de lez Nivelle* [6], id.
Id. de *Villeroux* [7], id.
Id. de *Montjoye* [8], id.
Id. de *Flémale* [9], id.
Id. de *Johancourt* [10], id.
Id. du *Bois-S-Jehan* [11], id.
Id. de *Valionpont* [12], jadis du Temple.
Id. de *Nœufvecourt-lez-Wavre* [13], id.
Id. de *Louvain* [14], id.
Id. de *La Brake* [15], id.
Id. de *Cowraeme* [16], id.
Id. de *Haneffe* [17], id.
Id. de *Warnaut* [18], id.
Id. de *Loncpré* [19], id.
Id. de *Biersés* [20], id.
Id. de *Vyrez* [21], id.
Id. de *Villiers* [22], id.

1. Valbergen, paroisse de Wommersom, à une lieue et demie de Tirlemont. — 2. Autrement dit Bosquelle ou La Boscaille, hameau de Boschellen, paroisse de Haekendover (Brabant). — 3. Le Maisnil, près Saint-Thron. — 4. Binckom, à trois lieues est de Louvain. — 5. Dongelberg, à une lieue est de Huppaye. — 6. Faubourg St-Jean à Nivelles (Brabant). — 7. Villeroux, à 5 lieues et demie nord-est de Nivelles. — 8. Montjoye, près de Huy (pays de Liége). — 9. Flémalle, sur la rive gauche de la Meuse, à une lieue et demie de Liége. — 10. Jancourt, paroisse de Betz, entre Betz et Weserain, à trois lieues et demie de Chantraine. — 11. Le Bois-Saint-Jean à Bézy, à deux lieues est de Nivelles (comté de Namur). — 12. Vaillanpont, paroisse de Thines, près de Nivelles. — 13. La Cense du Templier, sur la carte de Ferrari, à une lieue nord de Wavre, sur la route de Bruxelles. — 14. Louvain, à 4 lieues de Bruxelles. — 15. La Braque, paroisse d'Alphen, à 4 lieues sud-est de Breda. — 16. Corswarem, village près de Warem, à une demi-lieue nord-est (pays de Liége). — 17. Hanneffe, à 2 lieues de Warem et à 4 lieues de Liége. — 18. Warnont, à 2 lieues d'Hanneffe et à égale distance de Huy. — 19. Longprez, à une lieue de Huy. — 20. Bierset, à 2 lieues d'Hanneffe et autant de Liége. — 21. Visé, à 3 lieues de Liége. — 22. Villers-le-Temple, à 5 lieues sud-ouest de Liége.

Maison de *Leuze* [1], jadis du Temple.
Id. de *Haigemont* [2], id.
Id. de *Bruiere* [3], id.
Id. de *Bretonsart* [4], id.
Id. de *La Viez Court de lez Valionpont* [5], id.
Id. de *Gerancourt* [6], id.
Id. de *Estrées* [7], id.
Id. de *Flerus*, en la comté de Namur [8], id.

En 1466, le chapitre général de l'Ordre, pour des raisons d'intérêts et de convenances, et sur la demande du Grand-Prieur de France, ordonna de diviser la baillie d'Avaltere en deux commanderies : dont l'une ayant pour chef-lieu Chantraine, se composait de toutes les maisons situées dans le duché de Brabant et dans le comté de Namur; et l'autre, dont le chef-lieu était Villers-le-Temple, comprenait celles du duché de Liège et d'une partie de l'Allemagne.

Cette division, décrétée en principe, ne reçut son exécution que longtemps après, c'est-à-dire en 1503, si l'on en juge d'après l'acte de partage qui porte cette date. Les maisons qui échurent à la commanderie de Chantraine, furent « *Valliempont* [9], *Visencourt* [10], » Gérancourt, St-Jehan de Nivelles, le Mont St-Jéhan [11], *le Temple-» lez-Waire* [12], *Bosquelle* [13], *Walberge* [14], Jancourt, *Brucken* [15], S^t^-» Jéhan de Louvain, *Turnout* [16], La Bracque, *Oeshout* [17], *Bredda* [18], » *Duffle* [19] et *Rixtel* [20], situées dans le duché de Brabant *Fleruz* » et la Bruyère dans le comté de Namur. »

1. Leuze en Ardennes, à 4 lieues de Villers-le-Temple. — 2. Argimont en Ardennes, à 4 lieues de Luxembourg. — 3. La Bruyère, au village de Saint-Denis, à 2 lieues nord-ouest de Namur. — 4. Bertransart, à 2 lieues de Charleroy (comté de Namur). — 5. Le Vieux-Court, au village de Thines, près de Vaillanpont. — 6. Gerancourt, au village de Beuzet, à une lieue et demie sud de Vaillanpont. — 7. Strée, à une lieue sud-ouest de Villers-le-Temple. — 8. Fleurus, bourg à 4 lieues de Namur. — 9. Vaillanpont dont il est parlé ci-devant. — 10. C'est la Vies-Court ou le Vieux-Court, près de Vaillanpont. — 11. Le Mont-Saint-Jean fit partie ensuite de la commanderie du Piéton. — 12. Le même que Nœufvecourt-lez-Wavre ou la Cense du Templier. — 13. Autrement dit La Bucaille et plus anciennement le Bois-des-Dames. — 14. Valbergen nommé ci-dev. — 15. Brucken, altération du nom de Binkem, auj. Binckom. — 16. Turnhout, ville des Pays-Bas, à 8 lieues nord-est d'Anvers. — 17. Oesterhout, village près de La Braque. — 18. Breda, ville des Pays-Bas, dans le Brabant hollandais. — 19. Duffel, à 2 lieues de Lierre (diocèse de Malines). — 20. Rixel, hameau d'Aerle, dans le Brabant hollandais, à 4 lieues d'Eynhoven.

Plus tard, on détacha de la commanderie de Chantraine, la maison de La Braque et celles de Turnhout, Oesterhout, Breda, Duffel et Rixel, pour former une nouvelle commanderie, dont le chef-lieu fut La Braque.

Malgré les réductions qu'elle avait subies, la commanderie de Chantraine avait encore, en 1773, un revenu qui dépassait 60,000 livres. Ce revenu ayant été jugé trop considérable pour une seule commanderie, le grand conseil de l'Ordre ordonna un second démembrement de la baillie de Chantraine et sa division en trois nouvelles commanderies : Chantraine, Vaillanpont et Tirlemont.

Les membres qui restèrent à Chantraine, furent les maisons de Louvain, de Jancourt, de la Bruyère, de Corswarem, avec les biens des anciennes maisons d'Accos et de Dongelberg.

On prétend que la maison de Chantraine a été le principal et le plus ancien établissement de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem dans le Brabant. Au nombre de ses premiers bienfaiteurs, on cite Godefroy de Bouillon qui, pour récompenser les Hospitaliers des grands services qu'ils lui avaient rendus lors de la prise de Jérusalem, leur aurait donné, dit-on, en 1099, les seigneuries de *Montboire* et de *Monalem* qui dépendaient de ses domaines dans le Brabant[1].

Après lui viennent les ducs de Brabant qui leur accordèrent toutes sortes de priviléges. Le duc Gaudefroy les exempta, en 1160, de tous les aides et subsides qui pesaient sur ses sujets, et les affranchit, en 1181, des droits de tonlieu pour tout ce qu'ils pouvaient acheter ou vendre dans l'étendue de son duché.

En 1220, Henri, duc de Brabant, les prit sous sa protection, eux et leurs biens, ordonnant à tous ceux qui auraient à leur réclamer quelque chose, de porter leurs plaintes devant lui. En 1377, la comtesse Jeanne rappelait à ses officiers que les frères de la commanderie de *Cantraine* n'étaient justiciables que de son grand conseil.

Tous ces priviléges avaient été en partie le prix d'éminents services rendus par l'Ordre, non-seulement à la religion, mais encore particulièrement aux ducs de Brabant. C'est ainsi que Philippe, duc

1. Essai sur les Commanderies de la Belgique, par M. Gachet. Compte-rendu des séances de la Commission royale d'histoire en Belgique, tome 15, p. 3.

de Bourgogne et de Brabant reconnut et confirma, en 1429, tous les droits et immunités dont les Hospitaliers jouissaient dans ses États, pour leur prouver sa gratitude, à raison des secours qu'ils avaient fournis au duc Jean, son prédécesseur, dans la guerre qu'il avait soutenue en Hainaut contre le duc de Glocester.

L'empereur Maximilien, l'empereur Charles-Quint, et après eux Philippe II, leur confirmèrent tous leurs droits et priviléges. De plus ce dernier leur accorda, en 1556 et 1557, des lettres de neutralité où il déclarait que, dans les guerres passées, les Hospitaliers avaient observé la plus stricte neutralité entre les belligérants; et qu'en espérant qu'il en serait de même à l'avenir si de nouvelles guerres éclataient, il voulait et ordonnait que tous leurs biens situés dans son royaume et dans tous les États soumis à son obéissance fussent réputés neutres, sans être sujets à aucune contribution ni réquisition ; ordonnant à tous ses officiers du duché de Brabant et du comté de Flandre de les tenir pour tels, et par conséquent d'en laisser jouir paisiblement les commandeurs ou leurs fermiers, et de ne leur occasionner aucun trouble ni empêchement [1].

La maison de Chantraine, avec les bâtiments et la chapelle en dépendant, était située dans un vaste enclos entouré de fossés, le long du ruisseau qui traverse Huppaye, et contre un sentier conduisant de ce village à Bomal. Cette maison fut incendiée au commencement du xve siècle; et bien qu'elle ait été reconstruite en 1466 par les soins du commandeur de Sarcus, elle cessa d'être habitée par les commandeurs qui jugèrent préférable de résider dans la maison de Louvain.

L'Hôpital possédait encore à Huppaye une brasserie, qu'on nommait, en 1740, *la Franche-Taverne.* Il jouissait également de toutes les dimes, grosses et menues de cette paroisse.

Les terres du domaine de Chantraine comprenaient, au siècle dernier, plus de 114 boniers [2] en labour, sans compter celles qui dépendaient de la commanderie, et situées dans un grand nombre de villages circonvoisins. Il y avait encore à Jordoigne des bois appelés le bois des Vestis, le bois de Chantraine, le bois Brulé, entre Jor-

1. Arch. de l'État, MM 14, Registre des priviléges de l'Ordre. — 2. Le bonier valait 24 journaux, et le journal 100 verges.

doigne et Embrene ; à Jordoigne-la-Souveraine, les bois de la Haute et Basse-S[t]-Pierre, des Mespliers, de la Cuisine, des Corbeaux ; en somme 58 boniers de bois.

Jordoigne était voisin de Chantraine ; et c'est là probablement que la maison de l'Hôpital prit naissance. Ce qui le fait croire, c'est une charte de Raoul, *Rodulphus*, évêque de Liége, datée de l'an 1173, par laquelle ce prélat fait connaître que Gilles, comte de Duras, a voulu, avant de mourir, abandonner aux pauvres, tous les biens qu'il avait reçus de Dieu, qu'à cette fin, il a donné à l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, l'église de Jordoigne, *ecclesiam Jodoniensem*, ainsi que les maisons, terres et revenus qui en dépendaient, à la condition que les Hospitaliers installeraient là sept frères prêtres de leur Ordre pour y célébrer le service divin en l'honneur du Saint-Sépulcre. Le donateur jugeant ensuite que le nombre de prêtres n'était pas suffisant, en ajouta trois autres qui pouvaient être pris dans tout autre Ordre qu'on voudrait. Il augmenta en même temps les biens et revenus de l'église de Jordoigne, en lui abandonnant la terre de Reenfride, celle d'Arnulfe de Molembais, *de Molenbesel*, et la dîme de Huppaye, *decimam de Huppain*. Par l'acte de donation, les Hospitaliers prenaient l'engagement de réunir aux terres de l'église de Jordoigne toutes celles qu'ils pourraient acheter aux environs, dans un rayon d'un mille.

L'évêque Raoul menaçait d'excommunication ceux qui porteraient atteinte à l'exécution de ce contrat [1].

Le commandeur de Chantraine avait à Jordoigne un grand nombre de cens et de rentes seigneuriales. Il y tenait une cour foncière, composée d'un mayeur, d'échevins, greffier et sergent. Cette cour s'appelait *la Cour de Chantraine*.

La commanderie possédait, au XVII[e] siècle, un grand nombre d'églises et de chapelles, dont les cures étaient sous le patronage de l'Hôpital et à sa présentation. Ces bénéfices furent partagés et répartis en 1773 entre la commanderie de Chantraine et celles de Vaillanpont et de Tirlemont. Ceux qui restèrent à Chantraine, furent les églises de Jordoigne, de Huppaye, de la Westine, de Dongelberg, ainsi que la chapelle du Château César à Louvain.

1. Miræus, Opera diplomatica, t. 2, p. 1178.

Voici maintenant d'après le *Livre-Vert*, le revenu en 1373 de la maison de Chantraine : « Terres labourables, IIII^{XX} bonniers, le bon-
» nier compté pour un mui de blé, valent IIII^{XX} muis, mesure de
» Joudoigne, compté le mui pour un florin et demi, somme: CXX
» florins [1]. Item cens en blé, deniers et chappons, le chappon
» compté pour un viez gros, CLXXVII florins. Item une disme peu-
» vant valoir chascun an, XL muis de blé, valent LX florins. Item un
» moulin et viviers, pevent valoir par an, XX florins. Item bois, XX
» bonniers, par l'ardoer et nécessité de la maison, pourroient valoir
» par an qu'on le voudroit vendre, XVI florins. Somme totale de
» revenu : IIII^{C} XXXXVIII florins. »

En 1757, ce revenu s'élevait à 2,326 florins; et en 1773, à 6,125 florins.

Accos. — Voici comment le *Livre-Vert* mentionne cette maison qui aurait été, en 1373, une dépendance de celle de Chantraine:
« Item *à Coche*, une petite maison du Temple revenant à la maison
» dessus dicte (Chantraine). Il appartient environ XXX boniers que
» prez que terres, cens, deniers et chappons: laquelle maison est
» bailliée à trescens à un séculier parmi la somme de LXX muis
» d'espeaute, comptés les deux muis pour un franc, valent XXXV
» franz, qui valent XXXIX florins. »

Au siècle dernier, la commanderie ne possédait plus à Accos que des cens et rentes, à cause de l'ancienne seigneurie foncière que l'Hôpital y avait eue autrefois. Il s'y trouvait aussi une cour et juridiction particulière dont mouvaient plusieurs maisons et héritages, mais qui avait cessé d'exister au temps des guerres.

DONGELBERG. — Nous ne savons sur cette ancienne maison de l'Hôpital rien autre chose que son revenu, provenant de ses cinquante boniers de terre, de la grosse dîme et des cens qui lui appartenaient, suffisait à peine au XIVe siècle à acquitter les quarante-cinq muids de blé que le commandeur de Chantraine devait, chaque année, à titre de portion congrue, aux curé et vicaires de St-Medard de Jordoigne, pour la desservance de cette église et des chapelles environ-

1. Le florin de Brabant valait une livre 17 sols 6 deniers.

nantes appartenant à l'Hôpital. Au xve siècle, la maison de Dongelberg n'existait plus; et ses biens étaient réunis au domaine de Chantraine.

LOUVAIN. — Vers le milieu du siècle dernier, on voyait dans la ville de Louvain, au Château César, une grande chapelle dédiée à St-Jean, construite en pierres de taille, recouverte d'ardoises, et surmontée d'une grosse tour à pans. Touchant à la chapelle, se trouvait une vaste maison fort ancienne; et à peu de distance de là, une petite ferme dont dépendaient quelques terres.

Au bas du Château César, l'Hôpital possédait encore une maison, appelée Diane, qu'il céda ensuite à la ville de Louvain pour faire le canal qui se dirige vers Malines, et ce moyennant une rente annuelle de 129 florins.

Ces diverses constructions faisaient partie de l'établissement que les Templiers possédaient dès l'origine à Louvain. C'est par erreur que Gramaye en attribue la fondation aux Hospitaliers ou à un ancien duc de Brabant qui leur en aurait fait donation en 1140. Si cette donation a réellement eu lieu, ce fut au profit des Templiers, et non des Hospitaliers. Nous avons eu entre les mains un état authentique, dressé en mai 1313, de toutes les maisons possédées par les Templiers dans le Brabant, au nombre desquelles se trouve en première ligne la maison de Louvain. Le *Livre-Vert* désigne également cette maison comme ayant été un ancien établissement du Temple, passé ensuite en la possession de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem.

Sous les Hospitaliers, les commandeurs de Chantraine avaient le titre de conseiller intime des ducs de Brabant, titre dont auraient hérité également des Templiers et qui paraissait attaché à leur maison de Louvain.

Les ducs de Brabant ne s'étaient pas montrés moins généreux envers les chevaliers du Temple qu'envers ceux de l'Hôpital. Godefroy Ier, duc de Lorraine et de Brabant avait fait don, en 1142, à l'Ordre du Temple, du relief de tous les fiefs de son duché. Le relief de ces fiefs était ainsi calculé : pour ceux d'un revenu de cinq marcs d'argent, l'Ordre recevait deux marcs; pour ceux de trois ou quatre marcs, il était perçu un marc. Quant aux fiefs au-dessous de trois

marcs, ils étaient tenus au paiement de la moitié de leur revenu [1].

Les Hospitaliers prirent possession, en mai 1313, des biens que les Templiers avaient possédés dans le Brabant. Nous avons dit que les commandeurs de Chantraine avaient fait de la maison de Louvain leur résidence habituelle. Cette maison était grande, bien bâtie et très-bien appropriée aux besoins des commandeurs. Pendant les guerres, ils y trouvaient sûreté et tranquillité. Voici la description de cette maison et de sa chapelle, que nous trouvons lors d'une visite prieurale faite à la fin du xv[e] siècle :

« La maison de S[t]-Jehan de Louvain en laquelle le Commandeur » se tient, a une fort belle cappelle fondée de S[t]-Jehan, que fit faire » M. le Ospitalier frère Hénion Everchenche avecque tous les loges; » icelle capelle bien décorée et ornée de deux calisses d'argent dorés, » de casubes, cappes et aultres paremens de soye, bien deservie par » deulx frères de la religion; la maison et aultres édiffices bien » entretenus et vault le revenu de ladite maison tant en deniers, » blé, cappons tout reduit en argent LXXXXVI florins. »

Le revenu de la maison de Louvain était, en 1757, de 979 florins; et en 1773, de 1,100 florins. Il se composait en grande partie de cens et de rentes foncières sur des maisons dans la ville et au dehors.

JANCOURT. — Cette maison était située, comme nous l'avons vu, à trois lieues et demie N.-E. de Chantraine, sur la paroisse de Betz, entre ce village et celui de Weserain. Le *Livre-Vert* en donne ainsi le revenu en 1373: « A la maison de *Johancourt*, appartient que » prez que terres labourables, environ IIII[XX] bonniers, la dime de » *Besche* (Betz), les trescens en blez, XX chappons et cens en deniers » qui valent par an III florins ; laquelle maison et blez dessus dicts » sont bailliez à trescens parmi la somme de IIII[XX] X muis de blé, » mesure tenoise qui peut valoir le mui un florin, valeur en somme » IIII[XX] et X florins. »

La maison de Jancourt n'a jamais eu de chapelle. C'était un domaine rural qu'avait là l'Hôpital avec un moulin, quelques cens et rentes seigneuriales; le tout affermé avec la dime de Betz, en 1773, 1,460 florins.

1. Miræus, *Opera diplomatica*, t. 2, p. 1164.

Le commandeur de Chantraine était patron et collateur de la cure de Betz.

Corswarem. — Le Temple de Corswarem se trouvait dans la paroisse de ce nom, sur le chemin de la Warde, à cinq lieues et demie de Chantraine. Il se composait d'une maison, d'une chapelle et de 142 boniers de terre en labour, prés et jardins. Ce domaine possédait une portion de dîme à Oleye, au lieu dit la Jonkette, des cens et rentes seigneuriales sur Corswarem et terroirs environnants.

Au siècle dernier, un père Récollet de Warem desservait la chapelle. Il y venait dire deux messes chaque semaine, moyennant une rétribution annuelle de 65 florins.

Le revenu de Corswarem qui n'était, en 1503, que de 30 florins, s'élevait, en 1773, à 1,300 florins ; et en 1783, à 1,700 florins.

La Bruyère. — Autre maison du Temple située dans la paroisse de St-Denis, à deux lieues de Namur, sur le chemin conduisant de cette ville à Valhain. L'acte de prise en possession par les Hospitaliers des établissements du Temple, au mois de mai 1313, mentionne ainsi cette maison : « A le maison de *le Bruiere*, apendent environ » ixxx boniers de terre de gahainnage valant chascun an demi mui » d'espeaute, xix bonniers de pré, c bonniers de petit bos valant de » x ans en x ans, l'un parmi l'aultre xl sols. Un molin qui vault » xii muis de blé, une chambre braceresse dont on rend chascun » an l sols ; en trescens, xixx muis d'espeautre ; en cens, xii livres, » monnoie coursauble et lx chappons. »

Tel était l'état des biens et revenus de la maison de la Bruyère en 1373. Cette maison avait une chapelle qui fut gravement endommagée pendant les guerres du xviie siècle. Ayant été profanée plusieurs fois, elle fut fermée ; et les trois messes qu'on avait l'habitude d'y faire dire par semaine furent ensuite acquittées dans une autre chapelle, dite de St-Sauveur, qui se trouvait sur les terres de la commanderie.

La Bruyère avait, en 1661, 750 florins de revenu ; en 1757, 1,450 florins ; et en 1773, 1,722 florins.

Le revenu général de la commanderie de Chantraine en 1446,

alors qu'elle comprenait toutes les maisons du Temple et de l'Hôpital dans le duché de Brabant, le pays de Liége et contrées voisines, s'élevait à 2,184 florins. Les charges ne dépassaient pas 400 florins. Au nombre de ces charges, nous remarquons celle de fournir au prince toutes les fois qu'il voulait aller en guerre, trois hommes armés, et de lui élever et nourrir des petits chiens pour l'entretien de ses meutes.

Après son premier démembrement, la commanderie vit son revenu réduit à 1,700 florins; mais en 1772, il était monté à plus de 60,000 florins. Ramené en 1773 par un nouveau partage de la commanderie à 12,598 florins, il était descendu en 1783 à 10,972 florins. Nous avons déjà dit que le florin valait une livre 17 sols 6 deniers.

NOMS DES COMMANDEURS D'AVALTERRE OU DE CHANTRAINE.

1355. Frère Hue le Prevost.
1357. Le chevalier Jehan de Duyson.
1373. Le chev. Henri de St-Thron.
1384. Fr. Jehan Meinard.
1386. Le chev. Amel de Parfonrieu.
1411. Le chev. Jehan de Parfonrieu.
1429. Le chev. Emond d'Emmichoven.
1464. Le chev. Rainaud d'Emmichoven.
1468. Fr. Jacques Cailliot.
1487. Fr. Henion Everchenche.
1499. Le chev. Sarazin de Peaige.
1500. Le chev. Charles de Brumieres.
1517. Le chev. Jérôme de Homblières.
1542. Le chev. Philippe Carleau.
1548. Le chev. Pierre de la Fontaine.
1567. Le chev. Christophe le Boulleur, dit de Montgaudry, *alias* de Montgomery.
1577. Le chev. Antoine des Haies d'Epinay St-Luc.
1599. Le chev. Jacques de Mesmes de Marolles.
1615. Le chev. Jacques de Martinet-Puiebaux.
1645. Le chev. François de Rochechouart.
1657. Le chev. Michel de Biancourt-Potrincourt.

1660. Le chev. Gabriel d'Anet des Maretz.
1682. Le chev. Jacques de Bretel de Gremonville.
1687. Le chev. Antoine Martin de Colbert.
1700. Le chev. de Luxembourg.
1706. Le chev. de Courcelles.
1707. Le chev. Jean-Baptiste d'Osmond.
1709. Le chev. Robert Lefebvre de Caumartin.
1731. Le chev. François de Cominge.
1735. Le chev. Louis de Froulay de Thesse.
1767. Le chev. Joseph de Lancry-Promleroy.
1773. Le chev. François de Rosset, bailli de Fleury, Grand'croix, capitaine général en mer de l'Ordre de Saint-Jean-de Jérusalem.
1779. Le chev. Barthelemi de Bar.
1788. Le chev. Alexandre-Emmanuel de Crusol.

COMMANDERIE

DE VILLERS-LE-TEMPLE.

Membres : STRÈE, — FLÉMALLE, — BIERSET, — Le Temple de VISÉ, — *Marsinel*, — HANNEFFE, — *Warnont*, — Le Temple de HUY, — LONGPRÉ, — *Bonneville*, — SOMME-ET-LEUZE, — HARGIMONT, — *Tanton*, — BERTRANSART.
Noms des Commandeurs.

Nous avons vu que la commanderie de Villers-le-Temple s'était formée, en 1503, de membres détachés alors de celle d'Avalterre ou de Chantraine. Villers-le-Temple est un village situé à deux lieues et demie de Huy, et à cinq lieues et demie S.-O. de Liége. Le chef-lieu de la commanderie était un beau château flanqué de quatre tours, entièrement construit en pierres de taille et couvert en ardoises. Dans la cour du château, on trouvait une grande chapelle, surmontée d'un élégant clocher, dans laquelle, au siècle dernier, on disait encore la messe trois jours par semaine. Près du château, se trouvait une basse-cour avec des bâtiments d'exploitation et un logement pour le fermier. Le tout était entouré de murs, et formait un enclos qui ne comptait pas moins de vingt-huit boniers de terre [1].

Voici l'état et revenu de la maison de Villers en mai 1313, au moment où les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem, successeurs

1. Le bonier du pays valait 20 grandes verges, la grande verge 20 petites, et la petite verge 20 pieds de Saint-Lambert.

des Templiers, en prirent possession : « A la maison du Temple de » Villers, apartiennent IIII^{XX} XIIII bonniers de terre ahannable, » valant le bonnier par an, VI setiers d'espeautre, XXX bonniers que » ahanne point, XXVI bonniers de pré valant l'un parmi l'autre, XX » charrées de foin, II^{C} L bonniers de bois en trois pièces, povant » valoir li bonnier de X ans en X ans, XX solz tournois, XXVIII bon- » niers de terre gissens à Nandrein [1], dont on rend chascun an X » muis d'avenne, CLXX solz tournois, CX chapons, plus II molins » qui pevent valoir par an XXX muis de soile, aucune fois plus, » aucune fois moins [2]. »

Ces moulins se nommaient Larmoulin et Neumoulin : le premier se trouvait sur la petite rivière qui traverse le territoire de Villers à un quart de lieue du château ; le second, sur le chemin de Huy.

Les bois de la commanderie étaient divisés, au siècle dernier, en plusieurs parties : le bois de Frémeaux, le bois de Comblen et de Fleuris, entre Villers et la Meuse, le bois de Chaumont, tenant au ruisseau d'Oche, et le bois dessous la ville, tenant au Val Notre-Dame et au bois de Chaumont.

Il dépendait encore de la maison de Villers des terres, nommées le Cheruage de Clemodey, et d'autres sur *Outrelouche* (Outrelonge), village voisin. Il y avait de plus à Villers beaucoup de bruyères et de terrains en friche, qu'on appelait *Saltemple.*

Le Commandeur était seigneur et haut-justicier de Villers et du comté de Hondroux. Il avait le patronage et la collation de la cure de son village et jouissait de toutes les dimes, grosses et menues de la paroisse. Un grand nombre de censives et de rentes foncières lui était dû. Les habitants du village lui payaient notamment un cens seigneurial, appelé *Retoir*, c'est-à-dire que chaque ménage lui donnait, sous peine d'une amende de 24 patards, chaque année, le jour de saint Remi, « un poulet tel qu'il puisse voler sur le moyoul d'une » roue de chariot avec un *retoir* ou javal de blé pour le nourir ; le » tout lié ensemble. »

Le revenu de la terre et seigneurie de Villers rapportait, en 1466, 80 florins de Liége, valant 48 florins de Brabant ; en 1661, 1,430

1. Nandrin, village à l'est de Villers, distant d'une demi-lieue. — 2. Arch. de l'État S 5254, Invent. des maisons du Temple au diocèse de Liége.

florins de Liége ; en 1757, 3,020 florins ; et en 1783, 4,800 florins.

La commanderie de Villers-le-Temple comprenait, outre son chef-lieu, les anciennes maisons de Strée, de Flemalle et de Bierset, le Temple de Visé, l'Hôpital de Marsinel, le Temple d'Haneffe, l'Hôpital de Montjoie à Warnont, l'ancien Temple de Huy, celui de Longpré, le domaine de Bonneville, le Temple de Somme et Leuze, la terre et seigneurie d'Hargimont, celle de Tanton dans la forêt des Ardennes, et l'ancien Temple de Bertransart.

Strée. — Aussi nommé *Estrée*, village situé à une lieue S. de Villers-le-Temple. La seigneurie de Strée appartenait moitié à l'Ordre de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, moitié au chapitre de Notre-Dame de Huy. L'Hôpital possédait seul une belle ferme près de l'église. C'était une ancienne maison du Temple qui, d'après l'inventaire de 1313, contenait, au moment où les Hospitaliers en prirent possession, 82 boniers de terre labourable, 8 boniers de prairie et 50 boniers de bois, dont le revenu était calculé sur celui des terres de la maison de Villers.

Les dîmes de Strée se partageaient entre le Commandeur pour la moitié, le curé de la paroisse pour un quart, et le chapitre de Huy pour l'autre quart.

Il y avait encore à Strée une métairie, qu'on nommait la Cense de le Sart, parce qu'elle se trouvait située sur la petite rivière de ce nom. Elle ne contenait qu'une dizaine de boniers de terre.

En 1356, le commandeur d'Avalterre louait à un religieux de l'Ordre la maison de Strée et ses dépendances, au prix de 40 livres monnaie de Huy par an. Le revenu de cette maison était, en 1783, de 2,120 livres.

Flémalle. — Sur la Meuse, à une lieue et demie S.-O. de Liége. L'Hôpital y avait, au xiv[e] siècle, une maison avec 36 boniers de terre qui rapportaient, chaque année, 90 muids d'épeautre. Le Commandeur était le patron et le collateur de la cure de Flémalle. Il jouissait des dîmes de la paroisse et d'une assez grande quantité de cens et de rentes foncières.

La maison de Flémalle fut détruite dans les guerres de la fin du xv[e] siècle. Les terres furent alors données à cens ainsi que les dîmes

et autres revenus au seigneur du lieu qui en rendait, en 1503, 60 florins de Liége faisant 36 florins de Brabant; en 1757, 270 florins de Liége; et en 1783, 380 florins.

Bierset. — Village à deux lieues E. de Liége et à égale distance de Flémalle. Les Templiers y avaient une maison avec les deux tiers des droits de justice et de seigneurie. La collation de la cure leur appartenait avec une partie des dîmes.

La maison était située sur le chemin de Bierset à Fexhe, près d'une voie allant de l'église de Bierset à Awans. Les terres en dépendant étaient de 80 boniers, qui rapportaient, en 1757, 1,500 florins.

Visé. — Dans le faubourg de la ville de Visé, à deux lieues et demie N. de Liége, se trouvait autrefois une maison du Temple avec sa chapelle. Les terres qui en dépendaient contenaient 120 boniers en labour et prairie. La commanderie avait dans Visé et ses environs, une assez grande quantité de cens et de rentes foncières. Le revenu de cette maison consistait, en 1661, dans 180 muids d'épeaute. Il s'élevait, en 1757, à 1,600 florins de Liége; et en 1783, à 2,200 florins.

Marsinel. — Village du quartier de St-Thron. La maison de l'Hôpital qu'on y voyait autrefois était située dans une ruelle conduisant aux communes de Marline. A cent pas de la maison, il y avait une chapelle dédiée à saint Jean-Baptiste, chargée de deux messes par semaine, que le curé de la paroisse acquittait, au siècle dernier ; 60 boniers dépendaient de l'Hôpital de Marsinel. Leur revenu, en 1757, était de 500 florins de Liége ; et en 1783, de 550 florins.

Hanneffe.—La maison du Temple d'Hanneffe, à deux lieues O. de Bierset et à quatre lieues O. de Liége, se trouvait placée sur le grand chemin royal. Dans la cour était érigée une chapelle où le curé de Donceel disait la messe, au siècle dernier, trois jours de la semaine. Contenance en terres : 100 boniers, affermés avec quelques rentes seigneuriales en 1757, 1,356 florins et 170 muids de grains d'épeaute. Ce revenu était, en 1783, de 3,200 florins.

Warnont. — Il y avait à Warnont, sur le chemin de la Fontaine,

une maison de l'Hôpital, qu'on nommait *Montjoie*. Warnont est un village situé à deux lieues d'Hanneffe, et à pareille distance N. de Huy. A cette maison était attachée une chapelle, où, au siècle dernier, le curé d'*Aynef* célébrait la messe deux jours chaque semaine, moyennant une rétribution annuelle de 50 florins.

La maison de Montjoie possédait 70 boniers de terre, qui rapportaient, en 1373, chaque année, 70 muids d'épeaute, mesure de Huy. Deux muids d'épeaute valaient alors un franc. En 1466, le revenu de la maison n'était que de 15 florins de Liége, valant 9 florins de Brabant. Il montait, en 1757, à 627 florins de Liége.

HUY. — On voyait encore vers le milieu du XVIIe siècle à Huy, dans la rue Tache-Rousse, une grande maison avec oratoire et autres dépendances, qu'on nommait le Temple de Huy. Cette maison avait, à cette époque, un revenu de cent soixante muids d'épeaute, dont cinquante muids formaient le rapport de trente boniers de terre, et le surplus provenait de cens et de rentes foncières que le Commandeur recevait tant dans la ville de Huy que dans les environs [1].

En 1757, le Temple de Huy avait été ruiné par suite des guerres. Ce n'était plus qu'une masure inutile à la commanderie, et qu'on se proposait alors de raser [2]. Les revenus de cette maison avaient été réunis depuis longtemps à la recette de Villers-le-Temple.

LONGPRÉ. — A une lieue et demie O. de la ville de Huy, se trouvait la maison du Temple de Longpré. Elle possédait encore, au siècle dernier, une chapelle qui était alors sous le vocable de saint Jean-Baptiste, et où l'on disait la messe le mercredi de chaque semaine.

Les terres qui dépendaient du Temple de Longpré étaient de 70 boniers affermés avec la maison, en 1783, 800 florins de Liége ; et en 1661, 50 muids d'épeaute. Son revenu, en 1313, était plus grand, puisqu'il était de 82 muids d'épeaute.

Bonneville. — Petit domaine sans chapelle, que possédaient les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem entre Namur et Huy, sur la

1. S 5546, État des Commanderies en 1661. — 2. S 5564, Vis. prieur. de 1757.

rive droite de la Meuse, près du chemin menant de Bonneville à Andenne. Il y avait là une maison et une trentaine de boniers de terre qui rapportaient, en 1757, 100 florins de Liége; et en 1783, 120 florins.

SOMME-ET-LEUZE. — Le village de Somme-et-Leuze est situé à cinq lieues sud de Villers-le-Temple. Le Commandeur était seigneur de ces deux localités, et y avait, avec la haute, moyenne et basse justice, un maïeur, des échevins, greffier et sergent pour l'exercer.

La maison seigneuriale était située à Leuze, et possédait une fort belle chapelle qui fut dévastée pendant les guerres du commencement du XVIIIe siècle. On la rétablit plus tard; et, au siècle dernier, on y disait la messe un jour par semaine.

Le Commandeur avait le patronage et la collation de la cure de Somme, dont l'église était dédiée à saint Rémi, ainsi que de celle de Leuze qui n'avait qu'une chapelle au XVIIe siècle.

Le domaine de la commanderie se composait d'un moulin à eau et d'une cinquantaine de boniers de terre. Il s'étendait ensuite à toute la Vieille-Leuze comprise dans les limites de la seigneurie; et sur ce territoire, les habitants devaient au Commandeur la sixième gerbe des grains qu'ils récoltaient.

L'inventaire du mois de mai 1313 nous donne ainsi l'état et revenu des biens de la seigneurie, au moment où elle passa des mains des Templiers en celles des Hospitaliers : « A le maison de » Leuse appartient II^c^ bonniers de terre ahannable valant par prisée » li bonniers IIII setiers d'avenne et sunt VIII setiers au mui; item » XXX bonniers de grant bois desquelz Maistre Wautier de Thynes » en acheta XXII aux Templiers au temps qu'ils estoient en prison. » Item XX bonniers de petit bois pour fouer le maison et le four. » Item VI bonniers de pré. Item le molins de le maison bailliée à » ferme pour XVI muis de mosture, une livre de cire et une livre de » poivre. Item pour cens LXXVI solz tournois et LXX chappons. Item » pour dime XXXIII muis d'espeautre et XXII muis d'avenne. »

En 1661, le domaine de Somme-et-Leuze était affermé avec les droits de justice et de seigneurie, 210 florins de Brabant et 50 muids d'avoine. En 1757, le revenu montait à 1,150 florins de Liége; et en 1783, à 1,350 florins.

Hargimont. — A quatre lieues de Somme-et-Leuze, la terre et seigneurie d'Hargimont se trouvait entre Marche et Rochefort, duché de Luxembourg. La maison seigneuriale touchait à la rivière de Wame. Ces terres, au moment où les Hospitaliers remplacèrent les Templiers, consistaient en 72 boniers « pevant valoir chascun bon- » nier I muy de blé par an, moitié spautre, moitié avenne, valant le » mui x solz tournois, le gros tournois du roi de France pris pour » XVIII deniers. » Il y avait sept boniers de pré qui pouvaient rapporter, chaque année, vingt charretées de foin, cent boniers de friches et de bruyères de nul produit, plus un bois d'une cinquantaine de boniers, appelé le bois de l'Hôpital sur le chemin de Marche à St-Hubert.

Les habitants d'Hargimont pouvaient ramasser les glands dans les bois de l'Hôpital, y mettre les porcs qu'ils avaient élevés et non ceux qu'ils avaient achetés, à la charge de payer un quart de patard au seigneur commandeur le jour de saint André. Ils avaient aussi un droit d'usage dans le bois de Bande, situé près de celui de l'Hôpital et dans celui de Javenge vers Embly, à la condition de donner chaque année au Commandeur, six douzains d'avoine pour ceux qui possédaient une charrue de terre, trois douzains pour ceux qui n'avaient qu'une demi-charrue, un douzain et demi pour un manouvrier ; et pour une veuve seulement un douzain.

Le Commandeur était patron et collateur de la cure d'Hargimont, sans posséder toutefois la dîme.

La terre d'Hargimont avec les droits de seigneurie rapportait, en 1678, 316 florins monnaie du Roi ; en 1757, 794 florins de Liége ; et en 1783, 960 florins.

Tanton. — Le commandeur était seigneur de Tanton, village situé dans la forêt des Ardennes, avec droit d'y avoir maïeur, échevins, greffier et sergent, pour y exercer la justice. Il avait également la seigneurie de Froidefontaine, hameau dépendant de Tanton.

Les Hospitaliers y avaient autrefois une maison et une chapelle qui furent incendiées au XVIIe siècle. Il ne resta plus qu'un moulin, dont les habitants de Froidefontaine étaient baniers.

Les terres du domaine de Tanton contenaient 208 boniers en grande partie de mauvaise qualité et en broussailles. Elles étaient louées en

1757, avec le moulin et les rentes seigneuriales, 310 florins de Liége.

Bertransart. — C'était le nom d'une ancienne maison du Temple qui se trouvait située à deux lieues de Charleroi, comté de Namur, sur le chemin de Gerpinne à Nolinne. L'inventaire de 1313 en décrit ainsi l'état des biens et revenus : « A le maison de *Bierensart*, appar- » tient IIII^{XX} bonniers de terre qui ne pevent rien porter si elles ne » sont semées de deux ans en deux ans, et vault li bonnier par an » III sestiers d'espeaute. Item L bonniers de mauvaise terre en trie. » Item LX bonniers de grans bos tous vastes. Item IIII bonniers de » petit bos aussi tous gastez. Item XXX bonniers de pasturaige » valant li bonnier I sol par an, et de dix ans en dix ans X solz. » Item en cens, trescens, CXII solz et XIIII muis de grain avec CXL » chapons. »

Il y avait dans la maison de Bertransart une chapelle avec un assez beau clocher. Le curé de Gerpinne venait y dire la messe au siècle dernier, deux jours par semaine. A un quart de lieue de là se trouvait une petite métairie appelée Ahérée ou Hautebise. Il y avait encore à Saint-Aubin des terres, et à Florinnes, un bois nommé le bois du Temple, qui dépendait de la maison de Bertransart.

Le Commandeur était seigneur de Bertransart. Il avait, en outre, le patronage et la collation de la cure de Soumois, près de Philippeville.

Le revenu de Bertransart était, en 1661, de 400 florins. Il y avait alors en prairies 22 boniers de terre, 62 boniers en labour, 43 boniers en friche ou bruyères, et environ 300 boniers de bois en plusieurs parties, appelés le bois du Sart, la Haie-Goulart et le bois du Temple.

Le revenu général de la commanderie de Villers-le-Temple était, en 1583, de 4,200 livres; en 1732, de 15,537 livres; et en 1787, de 32,000 livres.

Noms des Commandeurs de Villers-le-Temple

Depuis la création de la Commanderie.

1504. Le chev. Guillaume de Ruyt.
1509. Le chev. Jean de Hestrus.
1520. Le chev. Christophe de Quatrelivres.

1522. Le chev. Cornil de Hambourg.
1524. Le chev. Antoine de Veres.
1545. Le chev. Jacques d'Apremont de Nanteuil.
1566. Le chev. Michel de Seure.
1573. Le chev. Léonard de Pontarlier.
1586. Le chev. François de Bryon.
1587. Le chev. Claude de Noel Conardin.
1610. Le chev. Charles de Gaillarbois.
1614. Le chev. Charles le Picart de Sevigny.
1628. Le chev. Charles de la Fontaine.
1634. Le chev. Nicolas de Paris-Boissy, bailli de la Morée.
1639. Le chev. Antoine Lefort de Bonnebosc.
1666. Le chev François Signoret de la Borde.
1684. Le chev. Balthazard de Crevant d'Humières.
1692. Le chev. de Chambly Monthenault.
1708. Le chev. Alexandre Chambon d'Arbouville.
1717. Le chev. Henri Perrot de St-Dié.
1737. Le chev. Bernard d'Avernes du Bocage.
1756. Le chev. Jacques Laure le Tonnelier de Breteuil.
1772. N.
1779. Le chev. de Breteuil ci-devant nommé.

COMMANDERIE DE VAILLANPONT.

Membres : Le Refuge de NIVELLES, — GERANCOURT, — BOIS-SAINT-JEAN, — FLEURUS, — VILLEROUX.
Noms des Commandeurs.

Nous avons dit précédemment comment la maison de Vaillanpont, membre de la commanderie de Chantraine, était devenue, en 1773, le chef-lieu d'une nouvelle commanderie à laquelle elle donna son nom.

Vaillanpont était un ancien fief, un grand domaine seigneurial qui appartenait au commencement du XIIIe siècle à un seigneur, nommé Franck d'Archennes, qui s'en dessaisit en faveur de l'Ordre du Temple. Nous avons trouvé en effet une charte d'Henri Ier, duc de Lorraine et de Brabant, datée de l'année 1209, par laquelle ce prince approuvait et confirmait la donation faite aux frères du Temple de *Valionpont* [1] par le seigneur d'Archennes, sa femme et ses enfants, de toute la terre qui dépendait du fief de Thines, *de feodo de Thienes*, au territoire de Vaillanpont, avec tous les droits de justice et de seigneurie qu'elle comportait ; cette donation faite du consentement d'Hugues d'Archennes et de Gauthier de Rosaive, seigneurs dominants, qui renonçaient par la charte précitée à tous les droits qu'ils pouvaient avoir sur cette terre tenue d'eux par Franck d'Ar-

1. Vaillanpont, paroisse de Thines, près de Nivelles.

chennes. Le duc Henri, de son côté, pour le salut de son âme et de celles de ses prédécesseurs, déclarait amortir la terre concédée en faveur des Templiers qui devaient en jouir à titre de franc alleu ; à l'effet de quoi il se portait garant et otage [1].

Quelque temps après, les Templiers de Vaillanpont achetèrent d'Eloi de Trazignies des terres qui dépendaient d'un de ses fiefs, appelé le fief de *Roignon* [2], et sur lesquelles ce seigneur prétendait s'être réservé des droits d'herbage et autres priviléges. Après sa mort, Otton de Trazignies, son fils, renonça aux prétentions de son père et reconnut, par ses lettres du mois d'avril 1220, que les frères du Temple devaient avoir la libre jouissance de toutes leurs terres. Il déclarait, en outre, que la maison du Temple de Vaillanpont avait le droit de pâturage et de bois mort dans la forêt de Nivelles, *in nemore Nivellensi*, moyennant un menu cens d'un pain et d'une poule de reconnaissance [3].

Le château de Vaillanpont, chef-lieu de la commanderie, était situé dans la paroisse de Thines, à une lieue de Nivelles, sur le chemin de Vaillanpont à la Brassine. On trouvait dans la cour du château une grande et belle chapelle. Par derrière, se trouvait la basse-cour, avec des bâtiments d'exploitation ; il y avait à gauche un corps de ferme, appelée la Cense de la Brassine et à une demi-lieue plus loin, toujours sur le territoire de Thines, une autre ferme appelée *Viescourt* ou *Vieux-Court*.

Les terres qui dépendaient de ces deux fermes dépassaient 600 boniers. Deux bois en outre, appelés l'un le bois de la Bruyère, et l'autre le bois de Sartau, contenaient 116 boniers.

Le Commandeur était seigneur de Vaillanpont et de Thines. Il avait là la haute, moyenne et basse justice, droits de cens, dîmes, chasse et pêche. Le domaine seigneurial rapportait, en 1773, au moment où Vaillanpont fut érigé en chef-lieu de commanderie, 7,955 florins.

Les dépendances ou membres de la commanderie étaient : la maison de St-Jean de Nivelles, les domaines de Gerancourt, de Bois-St-Jean et de Fleurus, ainsi que la terre et seigneurie de Villeroux.

1. Mirœus, *Op. diplom.*, t. 2, p. 1209. — 2. Peut-être La Ronge, au midi de la route de Nivelles à Namur; carte de Ferrari. — 3. Mirœus, *Op. diplom.*, t. 4, p. 719.

Nivelles. — La maison que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem possédaient à Nivelles, était située à l'entrée du faubourg de Namur, près d'une ruelle qui conduisait au moulin Delfosse. Ce moulin était une dépendance de l'Hôpital qui avait tant sur Nivelles que sur d'autres territoires environnants, 61 boniers de terre arable, 3 boniers de pré et une assez grande quantité de cens et de rentes foncières.

La maison de Nivelles fut détruite pendant les guerres et les troubles du xvie siècle. Elle ne fut point rebâtie, car les Hospitaliers avaient dans la même ville une autre maison qu'ils pouvaient habiter, et qu'on nommait le Refuge, située dans la rue de Charleroi.

La chapelle de l'ancienne maison, appelée la chapelle de St-Jean de Rhodes, fut conservée avec un petit logement qui servait au sacristain. Cette chapelle était très-grande ; il y avait quatre autels: d'abord l'autel de saint Jean, chargé de trois messes par semaine, acquittées, en 1740, par les R. P. Récollets de Nivelles; l'autel de Notre-Dame de Lorette, auquel un chanoine de l'église de Nivelles venait célébrer la messe tous les jeudis; les autels de sainte Catherine et de saint Nicolas, chargés chacun d'une messe par mois, dite l'une par le curé de Flémalle, et l'autre par un prêtre de Bruxelles.

Par suite des profanations dont elle avait été l'objet vers le milieu du xviiie siècle, la chapelle avait été interdite, puis démolie. Elle n'existait plus à l'époque où Vaillanpont fut érigé en commanderie. Le terrain sur lequel elle reposait était loué, en 1773, à un appelé Albert Pinceau. Les terres avaient été réunies depuis longtemps au domaine de Vaillanpont.

Gérancourt. — C'était un domaine rural, une ferme qui se trouvait à une lieue et demie du chef-lieu de la commanderie, sur la paroisse de Beuzet, tenant vers midi au chemin menant de Bertrand-Haye à la Lisseroule [1]. Il ne paraît pas que cette maison ait eu de chapelle. Le *Livre-Vert* nous dit qu'il n'en existait pas au xive siècle.

La ferme de Gérancourt avait appartenu, dès l'origine, à l'Ordre

1. Arch. de l'État S 5487, Terrier de 1740.

du Temple. Il en dépendait une maison à Obaye, village voisin, et 93 boniers de terre en labour et prairie qui rapportaient, en 1661, 100 florins ; en 1773, 830 florins ; et en 1783, 1,100 florins.

Bois-Saint-Jean. — Nous avons dit que cette maison, qui était une ancienne possession de l'Hôpital Saint-Jean-de-Jérusalem, se trouvait dans la paroisse de Bézy, à deux lieues environ de Nivelles, tenant vers nord au chemin de la Croisette à Banterlé [1]. Elle comprenait 84 boniers de terre, tant en labour qu'en prairie, affermés, en 1661, 80 livres d'argent monnaie du Roi; en 1757, 400 florins; en 1773, 500 florins; et en 1783, 800 florins.

Le domaine de Bois-St-Jean n'avait seulement, en 1373, que 36 boniers de terre qui rapportaient, d'après le *Livre-Vert*, dix-huit muids de blé, à la mesure de Nivelles, « valant xviii frans ou xx » florins, le mui compté pour un franc. »

L'Hôpital de Bois-St-Jean n'eut jamais de chapelle.

Fleurus. — A quatre lieues de Namur et à trois lieues et demie de Vaillanpont. La maison de Fleurus n'avait pas de chapelle. Elle était située dans l'intérieur du bourg, dans une rue allant au Châtelet [2]. Les terres qui en dépendaient montaient à 54 boniers; elles rapportaient, avec le quart de la grosse dîme et quelques cens à Fleurus, 200 florins en 1661 ; 930 florins en 1773, et 1,030 florins en 1783. Le revenu n'était, en 1373, que de 95 livres tournois.

Villeroux. — C'était un domaine seigneurial à quatre lieues et demie N.-E. de Vaillanpont, qui provenait de l'Hôpital ancien. Il se composait, au xiii[e] siècle, de soixante boniers de labour. En 1373, d'après le *Livre-Vert*, il était « baillié à un homme seculier avec les » trescens et cens appartenant à icelle tout pour néant, pour faire » le service du prince du pays. »

Le Commandeur était seigneur de Villeroux, patron et collateur de la cure. Il avait la dîme de toute la paroisse.

La maison fut détruite pendant les troubles du xvi[e] siècle. Les terres furent alors réunies au domaine de la commanderie. Elles se

1. Arch. de l'État S 5487, Terrier de 1740. — 2. Id., id.

trouvaient au nombre de 95 boniers et étaient affermées, en 1773, avec les droits seigneuriaux, 1,450 florins.

Le revenu général de la commanderie de Vaillanpont, lors de sa création, était de 13,190 florins de Brabant; ce qui valait en argent de France 24,288 livres; le florin valant 36 sols 6 deniers 10/12e. Il était, en 1783, de 15,740 florins.

Noms des Commandeurs de Vaillanpont.

1774. Le chevalier Charles-François le Prudhomme d'Hailly.
1783. Le chev. Jacques-Laure le Tonnelier de Breteuil.

COMMANDERIE DE TIRLEMONT.

Membres : La Boscaille, — Walsbergen, — Binkom, — *Molembeck*, — Le Temple-lez-Wavre, — Duffel.
Noms des Commandeurs.

Cette commanderie fut formée, comme celle de Vaillanpont, avec une partie des biens de la commanderie de Chantraine qui fut démembrée, comme nous l'avons vu, en 1773. Elle se composait d'une ancienne maison de l'Hôpital à Tirlemont, qui en devint le chef-lieu et à laquelle on adjoignit comme membres les anciennes maisons de la Boscaille, de Walsbergen et de Binkom, le domaine de Molembeke, celui du Temple-lez-Wavre, et deux autres à Duffel, appelés Terbruyne et Terbruyten.

La maison de Tirlemont, qu'on nommait communément l'Hôtel de Malte ou le Refuge de Chantraine, servit longtemps de pied-à-terre au commandeur de cette baillie, lorsqu'il venait en ville pour ses affaires. Elle avait deux jardins; et tenait du levant à la rue qui conduisait au couvent des Récollets; et du couchant au jardin de la chambre S[t]-Georges. Au moment où elle devint le siége de la nouvelle commanderie, elle était occupée par le vicomte de Lardenois. admodiateur général de la baillie de Chantraine.

Au commandeur de Tirlemont appartenait la collation de trois cures, savoir : la cure d'*Over Hespen* (Haute-Epine [1]); la cure de

1. Over Hespen (Haute-Épine), à une lieue ouest de Tirlemont.

Binchum (Benkom [1]) et celle de *Kieseghem* (Kiesecom [2]) qui dépendaient précédemment de Chantraine. Il était tenu d'en entretenir et réparer les églises ainsi que celles de Heelen [3], d'Orsmael [4], de Weser [5] et de Basse-Epine [6], quoique la collation de ces dernières ne lui appartint pas, mais par la raison qu'il jouissait d'une grande partie des dimes de ces paroisses.

L'Hôpital avait, au XIVe siècle, un grand nombre de cens en grains qu'il recevait à Tirlemont; car nous lisons dans le *Livre-Vert:* « les trèscens en blez, revenus et greniers de la maison de » l'Ospital de Tillemont, pevent valoir chascun an environ IIIc L » muis de blé à la mesure de Tinoise, le mui pour un florin, valent » IIIc L florins. » Il dépendait encore de la commanderie un grand nombre de terres éparses sur différents terroirs, plus ou moins rapprochées de Tirlimont, à Autgaerde, à Willebringhe, à Neerlinter, à Oplinter, à Haersbeck. à Orsmael, à Heelen, etc.

La recette des revenus de l'Hôpital à Tirlemont montaït, en 1773, époque de la formation de la commanderie, à 3,905 florins.

LA BOSCAILLE. — Autrement dit Boschelle, est le nom d'une maison de l'Hôpital que le *Livre-Vert* désigne sous celui du *Bois-les-Dames*. Elle était située sur la paroisse de Haekendover, à deux lieues environ de Tirlemont. Cette maison, avec sa chapelle, dédiée à saint Jean, se trouvait dans un parc entouré de fossés, de la contenance de plus de dix boniers de terre, à l'ouest d'un chemin et d'un petit ruisseau qui séparait la juridiction de Haekendover de celle de Vommerson.

Les terres qui dépendaient de la Boscaille étaient situées sur les territoires de Haekendover, Wommerson, Haute-Epine et lieux environnants. Elles contenaient plus de 90 boniers. Elles étaient affermées avec la maison et quelques rentes seigneuriales, en 1661, 628 florins; en 1773, 1,250 florins; en 1783, 1,500 florins, tandis qu'en 1373 ce revenu n'était, d'après le *Livre-Vert*, que de 151 florins.

1. Binkom, à deux lieues nord-ouest de Tirlemont. — 2. Kiesecom, à une demi-lieue de Binkom. — 3. Heelen, à deux lieues et demie nord-est de Tirlemont. — 4. Orsmael, à une demi-lieue sud d'Heelen. — 5. Weser, touchant à Heelen. — 6. Neerhe Spen (Basse-Épine), à une demi-lieue sud d'Orsmael.

WALSBERGEN. — Située à trois quarts de lieue N.-E. de la Boscaille, la maison de l'Hôpital de Walsbergen se trouvait sur le chemin conduisant à Orsmael. Il y avait une très-belle chapelle sous le vocable de St-Jean, dans laquelle un Père Cordelier, au siècle dernier, venait dire la messe trois jours par semaine. Voici l'état de cette maison, en 1373, d'après le *Livre-Vert* : « La maison de l'Os-
» pital de Walleberghe a chappelle, terres labourables environ IIII^XX
» XVI bonniers, le bonnier compté pour mui et demi de blé, mesure
» Tinoise, valent CXLIIII muis de blé, le mui compté pour un florin,
» valent CXLIIII florins. Item prez et pasturaiges, XX bonniers,
» compté le bonnier V florins, valent chascun an C florins. Item
» cens en deniers, chappons, dismes, L florins, item un moulin et
» un *stordier* (tordoir?), XXX florins. Item brasserie qui par an
» peut valoir VIII florins. Item les bos pour l'ardoir et necessité de
» la maison, lesquels bos pourroient valoir qui les voudroit vendre
» XII florins. Somme : III^C XLIII florins. »

On ajouta plus tard à ce domaine d'autres terres sur Vommerson, Weser, Orsmael, etc., ce qui en porta le nombre à près de 200 boniers.

Le revenu de Walsbergen, y compris les dîmes et censives qui en faisaient partie était, en 1661, de 800 florins de 20 patards chacun ; en 1757, de 1,300 florins et de 195 setiers de seigle; en 1773, de 1,990 florins; et en 1783, de 2,100 florins.

BINKOM. — Village situé à trois lieues N.-O. de Walsbergen et à deux lieues de Tirlemont. La maison que l'Hôpital avait là se trouvait près de l'église, touchant au cimetière. Devant la maison, on voyait une closière, nommée *Calverenhoff*, avec un vivier, tenant vers nord au chemin de Kerckem. D'autres viviers et quelques prés dépendaient de l'Hôpital de Binkom. Le vivier d'Ousterbantbeke; un autre à Hagebrugge; le pré Longuebempde au chemin d'Heliostraete, et le pré de Cortenbrouck. Il y avait aussi un bois de seize boniers, nommé Bouckhaut, au chemin de Binkom à Menseele.

Les terres à labour comptaient 34 boniers. La maison de Binkom qui rapportait, en 1373, 158 florins, donnait, en 1373, un revenu de 800 florins.

Molembeck. — A deux lieues N. de Binkom. Cette maison est

nommée le Temple sur la carte de Ferrari. On la trouve à l'ouest du village de Molembeck et assez rapprochée d'Hauwaert. Un terrier de 1740 la place à l'est du chemin de Haelen à Louvain. Quoiqu'il en soit, il paraît que c'était un domaine peu considérable. Il ne contenait que 27 boniers de terre de qualité inférieure. Il y avait à Molembeck quelques cens et rentes seigneuriales qui appartenaient à l'Hôpital, mais il n'y eut jamais de chapelle. Le revenu de Molembeck était, en 1773, de 174 florins.

Le Temple-lez-Wavre. — Cette maison est désignée sur la carte de Ferrari sous le nom de la Cense du Templier, à une lieue N. de Wavre, sur la route de Bruxelles, et distante d'environ cinq lieues et demie de Tirlemont. Elle possédait une chapelle dédiée à saint Jean, dans laquelle, au siècle dernier, un religieux de l'Ordre des Carmes venait dire la messe trois jours par semaine, moyennant une rétribution de 40 florins par an. Les terres qui en dépendaient comprenaient plus de 100 boniers en labour et prairies, et environ 80 boniers de bois. Le revenu était, en 1661, de 800 florins; en 1773, de 1,306 florins; et en 1783, de 1,500 florins.

Duffel. — Il y avait à Duffel, distant de neuf lieues de Tirlemont et de deux lieues de Lierre, deux domaines : dont l'un appelé la Cense de Terbruyne; et l'autre la Cense de Terbruyten. Les terres de ces deux fermes contenaient environ 40 boniers; et leur revenu, au moment où elles furent réunies à la commanderie de Tirlemont, se montait à 1,144 florins.

Le revenu général de la commanderie de Tirlemont, en 1773, date de sa création, était de 10,570 florins de Brabant, faisant argent de France 19,416 livres 9 sols 2 deniers. Il n'était augmenté, en 1783, que de 603 florins.

Noms des Commandeurs de Tirlemont.

1774. Le chevalier François-Pierre-Marie-Joseph de Boniface du Reel.

1782. Le chev. de Lancry.

COMMANDERIE DE LA BRAQUE.

Membres : Le Domaine de *Rixel*, — L'ancien Temple de TURNHOUT.
Noms des Commandeurs.

C'était une commanderie qui avait été formée, au XVI[e] siècle, de membres détachés de la baillie de Chantraine.

La maison de la Braque était située au village d'Alpen, à quatre lieues S.-E. de Breda, dans le Brabant hollandais. Elle avait appartenu, dès l'origine, aux Templiers, et se trouve mentionnée dans un compromis ou acte de transaction qui eut lieu en juillet 1236, entre le maître des maisons du Temple en France et l'abbé de Tongrelo, au sujet de la ferme d'Alpen, *supra curtem de Alphem*, des fossés et des terres qui en dépendaient [1].

Nous avons trouvé un bail fait en 1289 de la maison du Temple de la Braque, *domûs Templi de Braka,* ainsi que de toutes ses dépendances, moyennant un fermage de 24 livres, sous la réserve du droit de collation de la cure de Rixel [2].

C'est au mois de mai 1313 que les chevaliers de Saint-Jean-de-Jérusalem prirent possession du Temple de la Braque, dont les terres étaient en très-mauvais état de culture. « Les terres de la Braque ne

1. Arch. de l'État S 5255 n° 1. — 2. Id. n° 5.

» puet ou pas bien estimer, quar il en ia grant plante et po valent
» quar on ne puet plus semer que on puet feiner et seme on bien
» chascun an IIII muis de soile et demi ou la entour [1]. »

En 1446, les terres de la Braque étaient affermées quinze muids de seigle, à un florin et demi le muid; ce qui rapportait 22 florins et demi [2]. La maison était donnée à un frère de l'Ordre, qui devait acquitter toutes les charges et fournir deux saumons par an au Commandeur.

Le commandeur de la Braque était, en 1615, le chevalier Amador de la Porte. La guerre et la mortalité qui régnaient dans le pays avaient ruiné sa commanderie pour longtemps. D'un autre côté, le domaine de la Braque était sujet, par sa situation, à des inondations fréquentes; ce qui exigeait, pour s'en préserver, de grandes dépenses. Le commandeur de la Porte crut qu'il vaudrait mieux se débarrasser de son domaine et le changer contre une autre valeur plus profitable à l'Ordre. Il céda donc, le 10 septembre 1616, sous la réserve toutefois de l'approbation du Grand-Maître et de son conseil, à Monseigneur Philippe Guillaume de Nassau, prince d'Orange et baron de Breda : 1° toutes les terres, prés, bois, cens, rentes, fiefs, dîmes et corvées qui appartenaient à la commanderie, aux villages d'Oesterhout et de Donghes ; 2° et la cense et métairie de la Braque, ainsi qu'elle s'étendait et comportait au village d'*Alphen*, avec toutes les terres qui en dépendaient, et les cens et rentes qui se levaient dans la terre et baronie de Breda et aux villages de Tilborch, Goerle, Meere, Ubelde, Ranelz et Baerle sous Turnhout, à l'exception de ce que pouvait posséder la commanderie aux bourgs de Turnhout, Rixel et Herentals.

Cette cession eut lieu pour le prix et moyennant une rente annuelle et perpétuelle sans rachat, de 7,700 livres tournois, à raison de 20 sols la livre, monnaie de Bourgogne, revenant à 3,666 florins 11 sols 3 deniers, monnaie de Hollande, que le prince de Hollande constitua au profit de la commanderie sur ses biens au comté de Bourgogne, et spécialement sur ses terres et baronies de Nozeroy et de Montmazon [3].

1. Arch. de l'État S 5254, Invent. des maisons du Temple au diocèse de Liège. — 2. Le florin valait 37 sols. — 3. Arch. de l'État S 5255 n° 6.

Après cette aliénation, il ne restait plus à la commanderie que la maison de Rixel et celle du Vieux-Turnhout.

Rixel. — Cette maison qu'on nommait, au siècle dernier, la Cense des Chevaliers, était située au hameau de Rixel, paroisse d'Aerle, dans le Brabant hollandais, à quatre lieues d'Eynhoven.

C'était un ancien établissement du Temple, dont l'origine remontait au commencement du XIIIe siècle. Par une charte de l'année 1214, un seigneur, du nom de Guillaume, comte de Megein, et Thiery, son fils, donnèrent aux frères du Temple leur alleu à Rixel, *allodium suum in Rikestele*, avec toutes les terres, prés et bois qui en dépendaient.

La maison de Rixel, qui possédait 14 boniers de terre en 1783, était alors affermée 298 livres. En 1446, elle rapportait dix muids de soille (seigle), qui valaient 12 florins et demi.

Turnhout. — La maison que les Templiers avaient à Turnhout était située à un quart de lieue de la ville. On l'appelait la maison du Vieux-Turnhout, *oud Turnholt*, et aussi la Cense de *Champtrain* (Chantraine). C'était un domaine qui provenait d'Henri, duc de Brabant. Par ses lettres de l'année 1212, le duc donna aux frères du Temple la maison et la bouverie de terre, *curtem et bouvariam terre*, qu'Amaury de Turnhout tenait de lui pour trois deniers de monnaie de Cologne par an [1].

Le tiers des dîmes de Turnhout appartenait aux Templiers avec quelques cens et rentes foncières dans la ville. Le revenu de la maison de Turnhout était, en 1783, de 257 livres.

Le revenu général de la commanderie de la Braque était, en 1661, de 10,200 livres ; et en 1783, de 15,979 livres.

Noms des Commandeurs de la Braque.

1565. Le chevalier Jacques de Vieux-Pont.
1577. Le chev. Hubert Ferret de Montlaurent.

1. Arch. de l'État S 5255 n° 3.

1580. Le chev. Geoffroy de Centurion.
1596. Le chev. Christophe de Garges dit Villers.
1634. Le chev. François Allegrin de Dian.
1638. Le chev. Louis Olivier de Leuville.
1653. Le chev. Jacques de Gaune Conigi.
1661. Le chev. François Dauvet de Rieu.
1671. Le chev. Jacques Dufour, seigneur de Longrue.
1681. Le chev. Balthazar de Brigeuil.
1683. Le chev. Gabriel du Chastelet de Fresnières.
1685. Le chev. Hubert de Culan.
1729. Le chev. Charles-Alexandre de Grieu.
1747. Le chev. de la Farre.
1772. Le chev. Jacques Dufour de Longrue.
1778. Le chev. François Thérèse de Geraldin.
1783. Le chev. Henri-Alexandre de Rassent.

TABLE

DES

COMMANDERIES, MEMBRES ET DÉPENDANCES

DU GRAND-PRIEURÉ DE FRANCE

ET DES LIEUX DE LEUR SITUATION.

TABLE

DE NOMS DE LIEU LATINS OU ROMANS

CITÉS DANS CET OUVRAGE.

(Les noms modernes sont imprimés en petites capitales.)

TABLE DES MATIÈRES.

III.

CHAMPAGNE ET COMTÉ D'AUXERRE.

IV.

NORMANDIE.

V.

PICARDIE.

VI.

Artois, Flandre-Wallonne et Hainaut-Français.

VII.

Belgique.



Nogent-le-Rotrou, imprimerie de A. Gouverneur.



